



ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Energie

ÉCOLE DOCTORALE SHS-PE n°519
UMR 7367 – DynamE, CNRS UNISTRA

THÈSE PRÉSENTÉE PAR :
Victoria SACHSE

Soutenance prévue le : **16 janvier 2020**

Pour obtenir le grade de : **Docteur de l'Université de Strasbourg**

Discipline : Géographie

**Les jardins partagés, terreau de participation citoyenne :
de l'appropriation de l'espace public
à la construction de commun(s)
*Regards croisés entre la France et l'Italie***

THÈSE dirigée par :

Madame Sandrine GLATRON Directrice de recherche CNRS, DynamE, Strasbourg

RAPPORTEURES :

Madame Marion CARREL Maîtresse de Conférence HDR en sociologie,
Université de Lille

Madame Nathalie BLANC Directrice de recherche CNRS, LADYSS, Paris

AUTRES MEMBRES DU JURY :

Madame Barbara MOROVICH Maîtresse de Conférence en anthropologie sociale,
École Nationale Supérieure d'Architecture de Strasbourg

Monsieur Bruno VILLALBA Professeur de Science Politique, AgroParisTech

Madame Chiara CERTOMA Chercheuse au DIRPOLIS & à l'Institut de Management,
Sant'Anna School of Advanced Studies, Pise

Remerciements

Je tiens à remercier ma directrice de thèse, Sandrine Glatron et ma co-encadrante, Barbara Morovich, elles m'ont permis de réaliser cette thèse, elles m'ont accordé leur confiance et je les remercie pour la liberté qu'elles m'ont laissée durant ces années. J'y associe, pour avoir accepté de participer à la soutenance, en tant que membres du jury, Nathalie Blanc, Marion Carrel, Bruno Villalba et Chiara Certomà.

Avant tout, la raison d'être de cette thèse réside dans la rencontre des jardinier.e.s rencontré.e.s, à Rome d'abord, puis à Strasbourg, je les remercie de m'avoir acceptée au jardin, et d'avoir répondu à mes questions que ce soit dans lors des entretiens et dans des cadres informels.

Les manifestations scientifiques ont été l'occasion de rencontres et de discussions qui ont enrichi la réflexion et le travail. De manière générale, les événements organisés par le GIS Démocratie et participation ont été des lieux de stimulation intellectuelle d'où je partais toujours remotivée, ayant retrouvée du sens dans l'exercice de la thèse. De manière plus ou moins ponctuelle, mes échanges avec Laura Centemeri, Jean-Noël Consalès, Giulia Giacchè, Gildas Renou, Flaminia Paddeu ont éclairé différents éléments liés à ma recherche.

Cathy Blanc-Reibel en est pour beaucoup dans la finalisation de cette thèse : par sa disponibilité, son efficacité et son soutien à toute épreuve, elle a été de bon conseil à toutes les étapes.

Je remercie également Filippo Taglieri, cher ami et *compagno* rencontré à Rome lors de mon Service Volontaire Européen, d'avoir continué à me donner des éléments de contextes du militantisme romain jusqu'aux derniers instants de l'écriture.

C'est évidemment une épreuve qu'on ne peut réussir dans l'isolement, je remercie mes collègues doctorants et plus ou moins jeunes docteur.e.s pour tous les moments d'échange, de soutien, de fête qui m'ont permis de soutenir la gageure : Claire Donnet, Marie Virginie Léon, Loup Blondet, Dejan Jovanov, Christophe Humbert, Marcela Garcia, Yacine Tajri, Matthieu Vicente, Mathilde Mondon-Navazo, Melaine Robert. Dont certains, en plus de tout cela, ont relu des parties de mon travail : Vincent Lebrou, Marie Mangold, Maxime Behar, Emilien Julliard, Victor Demenge, Lili Soussoko, Fabien Brugière, Raphaël Challier, Antoine Fersing.

Deux amies, qui ont obtenu des bourses de doctorat la même année, ont été des présences rassurantes, encourageantes et émancipatrices. Je remercie Beatrice Del Monte avec qui j'ai travaillé sur le terrain romain. Nos échanges et débats sont toujours stimulants et pouvoir travailler en binôme pour parler de son sujet, évoquer les doutes, difficultés, réflexions s'est révélé être une force non négligeable. Chloé Barbier, avec qui j'échange continûment depuis le master refaisant le monde pour toujours garder l'espoir et l'envie d'y prendre part.

Cette période n'aurait pas été la même sans mon engagement auprès de Dicensus (Défense et Information des Chercheurs et Enseignants Non-Statutaires de l'Université de Strasbourg). Je tiens à signifier l'importance du collectif autant pour le sens que cela a donné à ma présence au sein de l'université que pour le soutien que représente la participation à un telle organisation.

Le soutien de mes proches en général et en particulier durant la période de rédaction a été nécessaire. Je remercie donc ma mère pour ses encouragements et l'appui dans la réalisation des graphiques et schémas. Mon père pour nos échanges et son soutien financier. Je remercie Tom, mon frère, qui sait toujours quoi dire pour me changer les idées et me faire relativiser. Mes amis pré-thèse qui sont restés présents et qui ont suivi mes périples : les discussions et les présences au cours de ces trois années d'Hélène, de Boris, d'Ondine, de Martina, de Nicoletta et de Laura m'ont stimulé, encouragé et réconforté. Je souhaite accorder une place particulière à Vincent, qui avec son regard acéré, ironique et drôle, m'a aidée à prendre du recul.

Enfin, étant nomade et adepte de la vie collective, je remercie les personnes avec qui j'ai vécu au cours de ces années pour leur présence au quotidien : Giacomo, Francesco, Yacine, Juan, Eloïse, Vincent, Camille, Rémi et José.

Traductions

Tous les extraits d'entretien sont en français. Lorsque des entretiens réalisés en italien sont cités dans le corps de la thèse, la traduction a été faite par l'auteure. Certains termes sont parfois maintenus en italien et explicités en note de bas de page.

Annexes dématérialisées

Une partie des annexes, pour des questions de volume, ont été dématérialisées, notamment les retranscriptions d'entretiens. Ces annexes sont fournies sur un support complémentaire au jury.

TABLE DES MATIERES

Introduction	11
1. Construction de l'objet : aléas et rôle du « facteur personnel » dans la recherche (Olivier de Sardan 2000)	13
a. L'élaboration d'un questionnaire entre recherche et engagement	13
b. Passer de la dimension personnelle à la posture scientifique	16
2. La participation citoyenne comme forme d'engagement et fabrique de l'action publique locale	18
a. Les nuances du politique	18
b. De la participation institutionnelle à la participation en train de se faire	20
i. Retour historique sur la démocratie participative et limites des dispositifs institutionnels de la participation	20
ii. Partir du terrain pour appréhender la participation et la citoyenneté en train de se faire	21
c. Le droit à la ville	23
i. Un concept toujours d'actualité : appropriation et évolution du droit à la ville par les chercheurs et les militants	23
ii. L'espace notion clef de la géographie pour appréhender l'appropriation comme forme d'expression du politique	24
d. Les communs entre empirie et théorie : un horizon sociopolitique	26
i. L'écologie politique comme cadre de l'engagement	28
3. Construire la méthode chemin faisant	30
a. Ethnographie de la participation : entrer au jardin pour observer le politique en train de se faire	31
b. La récolte des données comme cheminement progressif et continu	32
c. Une ethnographie multisituée : construction de terrains dans deux contextes différents	37
i. Intérêts et limites de la démarche comparative	37
ii. Un dispositif d'enquête symétrique	39
4. Structure de la thèse	42
PARTIE I. LES JARDINS PARTAGES, DES ESPACES VECTEURS D'ENGAGEMENT ORDINAIRE	45
Chapitre 1 - Les jardins partagés, une forme d'agriculture urbaine	47
1. Des agricultures urbaines	48
a. Du global au local, l'imbrication des échelles	49
i. Un phénomène global, reconnu et étudié	49
ii. Une définition qui s'enrichit et se complexifie	50
iii. Les agricultures urbaines dans les contextes nationaux français et italien	53
b. Agriculture urbaine radicale vs agriculture urbaine néolibérale ?	56
i. Le néolibéralisme comme modèle dominant et contexte de développement de ces initiatives	57
ii. Des visions antagonistes : des agricultures urbaines incompatibles ?	58
iii. Évolution de la littérature : dépasser l'analyse clivée radical/néolibéral pour appréhender les changements à l'œuvre	59
2. Des jardins multiformes, des appellations significatives	62
a. Disparité du jardinage urbain : les emprunts et différences des jardins partagés aux formes limitrophes	62

b. Origines et héritages _____	65
i. Les jardins partagés : héritiers des community gardens _____	66
ii. Multifonctionnalité des jardins partagés : un champ d'étude pluridisciplinaire _____	67
c. Éléments de contexte et de comparaison entre la France et l'Italie _____	70
i. En France, un développement « encadré », suivi par les institutions _____	70
ii. En Italie, un phénomène structuré par le bas _____	73
3. Ethnographie de deux jardins partagés : similarités et dissemblances _____	79
a. Description et processus de création des deux jardins _____	79
i. Le jardin permaculture partagée St-Gall, réponse à un appel à projets de la Ville _____	79
ii. Orti Urbani Tre Fontane, une installation négociée _____	80
b. Des jardins potagers : la dimension horticole comme rapport particulier à la nature _____	82
c. Des jardins en pleine terre : le sol, source de nombreux enjeux en milieu urbain _____	84
d. Des espaces conçus par et pour la classe moyenne _____	90
Conclusion du chapitre 1 _____	92

Chapitre 2 - Engagement et organisation dans les jardins partagés : des associations comme les autres ? _____ 93

1. La forme associative : entre injonction institutionnelle et outil de politisation _____	94
a. À Rome et à Strasbourg : l'association comme forme légitime de l'engagement _____	94
i. À Strasbourg : la création de l'association, un impératif négocié _____	94
ii. À Rome : le choix de s'insérer dans un dialogue _____	97
b. Les jardins partagés, des associations vectrices de politisation et d'émancipation participative _____	100
i. Les jardins partagés, lieux de mise en actes de la politique pour les militants expérimentés _____	101
ii. Un premier pas vers le collectif — le jardin comme tremplin vers le monde associatif _____	108
iii. Un bilan contrasté : entre une politisation manifeste et une prise de contact avec le monde associatif _____	115
2. Des profils d'engagements différenciés : structure et hiérarchies au jardin _____	117
a. Leader charismatique autoritaire vs leader collaboratif ? _____	117
i. « S'il n'y avait pas eu un bouc qui traînait toutes les autres brebis, les brebis seraient restées là » (Boris, 19 juillet 2017, Rome) _____	118
ii. Le moment de rupture — fin du leadership charismatique _____	122
iii. Les leaders collaboratifs _____	125
b. Les experts : des compétences variées allant du savoir au savoir-faire _____	128
c. Les dilettantes : entre choix et contraintes extérieures _____	133
d. Synthèse des profils de jardiniers _____	136
3. Participer et « faire participer », en quête de dispositifs pour mobiliser au sein de l'association. _____	139
a. « En tous cas les membres adhèrent à l'idée de cultiver de telle manière et de se soumettre à une certaine forme de société » (Guillaume, 7 juillet 2018, Strasbourg) _____	139
i. La structure des jardins _____	139
ii. Entrer au jardin — montrer patte blanche _____	141
iii. Les différents motifs de sortie : éviction ou défection _____	143
b. Travaux communs et événements : impliquer par la pratique et la convivialité _____	147
i. Des individus ou des citoyens : de la mise à disposition de soi temporaire (Lambelet 2009) à un engagement enraciné _____	151
ii. Management ou organisation collective ? _____	152
Conclusion du chapitre 2 _____	155

Chapitre 3 - De l'environnementalisme ordinaire à la remise en question du modèle de production agricole _____ 157

1. Des pratiques reliées à des cultures politiques ? _____ 159

- a. La permaculture comme culture politique et imaginaire social au jardin de St-Gall _____ 159
 - i. Les dates clefs de la permaculture : origine et diffusion du mouvement _____ 160
 - ii. « C'est ça d'ailleurs la permaculture, c'est un laboratoire. » (Émilie, 10 septembre 2018, Strasbourg) _____ 161
 - iii. La permaculture : un mouvement apolitique ? _____ 165
- b. À Rome : des rapports au jardinage diversifiés _____ 166

2. La pratique horticole comme entrée pour repenser le rapport à la nature et à l'alimentation _____ 169

- a. Prendre soin de la terre, de l'environnement, de la nature _____ 169
 - i. Respect de la nature et de soi : remettre l'être humain à sa place _____ 169
 - ii. Des non-humains plus ou moins désirables _____ 171
- b. Prendre soin de soi par l'alimentation _____ 180
 - i. La fonction alimentaire dans les jardins partagés au cœur de nombreuses problématiques _____ 180
 - ii. Des mangeurs ordinaires ? _____ 186

3. Du consommateur au producteur : la consolidation des pratiques et de l'engagement par l'expérimentation _____ 189

- a. Du projet d'autosuffisance alimentaire au lieu d'expérimentations _____ 189
 - i. L'autonomie alimentaire : projet réaliste ou utopie ? _____ 190
 - ii. Lieu d'expérimentation et de formation _____ 191
- b. Des consommateurs engagés _____ 194
 - i. Des acteurs déjà sensibilisés qui renforcent leurs pratiques _____ 194
 - ii. Un contexte favorable et la découverte de pratiques durables _____ 196
 - iii. Reconnecter production et consommation _____ 197

Conclusion du chapitre 3 _____ 200

TRANSITION : DES FORMES D'ENGAGEMENT INDIVIDUEL A LA PARTICIPATION COMME MODE DE PRODUCTION DE L'ESPACE PUBLIC _____ 201

PARTIE II. VERS UNE NOUVELLE FAÇON DE FAIRE LA VILLE _____ 203

Chapitre 4 - L'appropriation de l'espace public à Rome comme planification informelle dans un urbanisme fragmenté _____ 205

Vue d'ensemble à partir du terrain _____ 206

1. S'approprier le territoire « abandonné » _____ 210

- a. Une appropriation de l'espace favorisée par un urbanisme fragmenté _____ 211
- b. Faire vivre le territoire _____ 215
 - i. Le droit à la participation ou la gestion de l'espace public par les citoyens _____ 215
 - ii. Participer et animer le territoire : droit à la ville et droit à la nature _____ 216

2. . La mise en réseau pour « peser » dans les négociations, devenir un interlocuteur légitime	220
a. Naissance et structuration d'un réseau	220
b. La position du jardin dans le réseau : entre engagement et critiques	224
c. Devenir un interlocuteur légitime	226
i. Élection du Mouvement 5 Etoiles à Rome et premiers contacts avec les élus	227
ii. « Récupération » des jardins partagés par la politique	228
iii. De la négociation au conflit	230
3. Processus de planification informelle : de la négociation au conflit	234
a. Négociations et co-construction des normes	236
b. Remise en question de la politique et processus de politisation	239
c. Investir les élections locales — un engagement nécessaire ?	241
Conclusion du chapitre 4	245

Chapitre 5 - La coproduction de l'espace public à Strasbourg : entre dispositifs institutionnels et participation habitante **247**

Vue d'ensemble du terrain strasbourgeois	247
1. S'approprier le territoire en jardinant : point de rencontre entre « citoyens » et municipalité pour la mise en place de projets urbains	251
a. L'intégration progressive de l'enjeu des espaces verts dans l'urbanisme strasbourgeois	251
i. Quelques notions historiques de l'urbanisme strasbourgeois	251
ii. Les jardins partagés comme exemple de co-construction de la ville	253
b. L'atelier de projet lors de la conception du Parc Naturel Urbain : une opportunité de négociation avec la Ville	255
i. La Ville de Strasbourg en quête de porteurs de projets	255
ii. La formation du groupe de jardiniers	257
iii. Appropriation d'un dispositif participatif par un groupe d'habitants	258
c. Faire vivre le territoire : entre privatisation et ouverture au public	260
i. Jardiner pour une communauté fermée, l'appropriation comme « privatisation » de l'espace	261
ii. Les contreparties : gestion et animation des espaces verts par les associations	262
iii. La convergence de vision entre institution et acteurs associatifs autour de la nature	267
2. Différents réseaux pour différentes stratégies	269
a. Brin de paille, réseau national de permaculture comme espace de rencontre et de lancement de la dynamique locale	269
b. Sous-traitance à ECO-Conseil de la gestion et de l'animation du réseau des jardins partagés strasbourgeois	271
i. Acteur intermédiaire entre les jardiniers et la Ville	272
ii. Animation et mise en visibilité des jardins partagés dans la ville	273
iii. Relais au niveau national	276
3. Dispositifs d'aménagement participatif : entre domestication des associations de jardin partagé et ensauvagement de l'administration locale	279
a. Un cadre politique et institutionnel favorable	280
i. Des politiques publiques en faveur de l'environnement	280
ii. Des acteurs institutionnels « engagés » et flexibles	281
b. La réception du politique par les acteurs associatifs et les services de la Ville	286
i. L'association de jardin partagé : un rapport ambivalent à la sphère politique	286
ii. Le rapport des services de la Ville aux élus	288
c. Les jardins partagés, des espaces publics coproduits	289

i. Les jardins partagés : enjeu transversal qui intéresse et implique une multitude d'acteurs _____	290
ii. Évolution du processus de mise en place des jardins partagés _____	292
Conclusion du chapitre 5 _____	296
Chapitre 6 - Appropriation des espaces publics et construction des communs _____	299
1. Appropriation des espaces publics comme forme de participation citoyenne et expression du politique _____	300
a. . Les jardins partagés comme lieux de participation impulsée par les citoyens _____	300
b. L'appropriation des espaces publics comme forme d'expression du droit à la ville _____	302
i. Appropriation comme lutte pour des usages et des représentations d'un lieu _____	303
ii. Approprier c'est aussi exclure : l'appropriation de l'espace par des classes moyennes et la relégation des classes populaires migrantes _____	304
iii. Déclinaison du droit à la ville : du droit à l'appropriation aux droits à la participation et à la nature _____	306
c. . Des réponses à la « crise de la démocratie » et à la « crise environnementale » _____	307
2. Les communs : un concept ambivalent entre critique constructive et reproduction du modèle dominant _____	309
a. Apports et limites de l'analyse institutionnelle des communs _____	309
i. Gérer des ressources collectivement en dehors du marché et de l'État _____	309
ii. Critiques et limites d'Ostrom : politiser les communs _____	312
b. Les communs : émergence d'une catégorie d'analyse à partir du terrain romain _____	314
c. Les communs pour penser les enjeux écologiques et sociaux au sein d'un même paradigme _____	316
3. Les jardins partagés au prisme des communs _____	318
a. Le foncier comme ressource primordiale _____	318
i. Le bundle of rights (faisceau de droits) ou comment sortir de la conception absolue de la propriété _____	319
ii. Changer de paradigme : la propriété comme relation sociale _____	321
b. Une communauté de participants _____	325
c. Mode de gouvernance ou « agir commun » _____	327
i. Gouvernance d'un bien commun et limites de l'analyse institutionnelle _____	327
ii. L'agir commun comme exploration de formes de partage et de solidarité _____	328
Conclusion du chapitre 6 _____	330
Conclusion : Les jardins partagés comme lieu de participation et d'expression du politique _____	332
1. Engagements et environnementalisme ordinaire _____	332
2. La participation dans la ville : s'approprier l'espace public, un difficile équilibre entre liberté et soutien _____	333
3. Écologie politique et sociale : réconcilier la question sociale et la question écologique _	334
Postface : « Écologiser la société, matérialiser le politique » _____	336
1. Décoloniser l'imaginaire de la croissance _____	337
2. La démocratie comme mode de vie _____	338
Intégrer le conflit comme élément inhérent à la démocratie ? _____	340

3. L'urbanisme des communs : reconsidérer le rapport au territoire et en finir avec l'idéologie propriétaire	341
a. Repartir du territoire	341
b. Pour un urbanisme des communs : redéfinir le rapport à la propriété dans l'espace public et se saisir du débat public	342
4. Politiser la question climatique	343
a. Reconnecter l'écologie et les enjeux sociaux et économiques	344
b. Agir ici et maintenant : quelques inspirations internationales	344
SIGLES	348
Bibliographie	350
TABLE DES ILLUSTRATIONS	376
TABLE DES ANNEXES DEMATERIALISEES	379
TABLE DES ANNEXES	380
ANNEXES	382

Introduction

Fleurir et cultiver sa ville, permis de végétaliser, « green attitude » : depuis quelques années¹, dans de nombreuses villes françaises, mais aussi ailleurs à l'échelle européenne, les politiques de végétalisation se sont répandues, et le développement d'espaces dédiés au verdissement semble être acquis pour de nombreuses collectivités et acteurs de l'aménagement (Bell et al. 2016). L'agriculture urbaine en général, et les jardins urbains en particulier, occupent une place importante au sein des enjeux liés à la nature en ville² (Rudolf et Taverner 2012, Menozzi 2014). En effet, les jardins partagés, objet que nous étudions dans ce travail, ont ainsi fait l'objet d'un regain d'intérêt auprès de certains habitants³, de certains élus et des services de la ville. Ces jardins intéressent également les chercheurs qui, de plus en plus, traitent ces questions selon des approches variées, ceci étant en partie dû à la multifonctionnalité de ces espaces (Duchemin 2008). Ces jardins, comme l'ensemble du champ de l'agriculture urbaine, connectent, en effet, de nombreux questionnements et permettent de mobiliser des approches et des enjeux variés. Au carrefour de la géographie sociale, de l'urbanisme, de l'aménagement, ce sont aussi des lieux pertinents pour des réflexions d'ordre sociologique (Nahmias 2017 : 57). Tantôt outil de communication (de *greenwashing* diront certains⁴), tantôt outil de développement local pour les acteurs publics (villes, bailleurs sociaux), privés (promoteurs immobiliers), professionnels (AFAUP⁵) ou associatifs (jardins partagés, d'insertion, composteurs, incroyables comestibles) tantôt outil d'émancipation et d'autonomisation pour certaines communautés (Eizenberg 2012, Wilson 2013), l'agriculture urbaine représente, pour ses promoteurs, un phénomène plein de promesses. De la même manière, les jardins partagés font l'objet d'investissements variés.

Concernant la démarche de recherche, la problématique initiale s'est construite à partir d'un questionnement large autour de la notion d'agriculture urbaine. Cependant, l'objet de recherche a été affiné et le choix s'est focalisé sur l'étude des jardins partagés ou *orti urbani condivisi* [potagers urbains

¹ En France, les jardins partagés apparaissent dans les années 1990 pour se développer dans les années 2000 ; en Italie, le phénomène suit la même chronologie. Nous revenons sur ces éléments dans la description des contextes.

² Pour appuyer ce propos nous citons quelques exemples de programmes de végétalisation : Marseille a mis en place le 'Visa vert' en 2015, Paris et d'autres villes ont créé des 'permis de végétaliser' en 2015. A Strasbourg, le programme 'Strasbourg ça pousse' mis en œuvre en 2016 s'inscrit également dans cette lignée.

³ Nous avons conscience que les catégories sont toujours à interroger (Neveu 2011b), que le terme « habitant », en particulier dans les projets de participation est porteur de sens. A l'occasion, comme ici, nous l'employons pour les distinguer des acteurs institutionnels notamment. Cependant, le travail d'analyse de ces habitants, citoyens ou jardiniers, se déploie au fil des chapitres en particulier dans le chapitre 2.

⁴ <https://www.thenatureofcities.com/2016/04/08/confronting-the-dark-side-of-urban-agriculture/>

⁵ Association Française d'Agriculture Urbaine Professionnelle

partagés]⁶. Ceux-ci représentent des initiatives impulsées par des habitants en dehors ou dans le cadre de dispositifs participatifs institutionnels. Ce travail explore les dimensions du politique qui se déploient dans ces jardins et que nous appréhendons à travers les questions de la participation. D'une part, nous envisageons la participation à l'échelle des jardins partagés pour observer les formes d'engagement des individus au sein de ces associations. D'autre part, nous considérons la participation à l'échelle de la ville, et comment ces jardins partagés, en tant qu'organisations sociales, prennent part à la fabrique de la ville. L'ensemble de la réflexion explore la contribution des jardins partagés au renouvellement des formes du politique notamment en intégrant l'analyse dans le champ des communs.

L'introduction permet de préciser le cadre théorique et méthodologique de ce travail. Elle est construite en quatre sections. La première est consacrée à la construction de l'objet d'étude et à la genèse de ce travail dans mon parcours personnel. La deuxième section est l'occasion d'exposer le cadre théorique mobilisé, articulant une réflexion sur le politique et la participation citoyenne comme forme d'engagement et une littérature sur le droit à la ville et les communs comme forme de contribution à la fabrique de la ville. Ces deux blocs fonctionnent ensemble dans ce travail, où nous étudions la participation à deux échelles différentes. La troisième section permet de détailler la méthode employée et de décrire les terrains étudiés. Notre réflexion s'est construite et s'articule autour d'une enquête empirique conduite pour l'essentiel sur deux terrains : un jardin partagé à Rome et un autre à Strasbourg. L'élaboration de la réflexion et de la problématique étant le fruit d'échanges permanents entre théorie et empirie, nous tenions à mentionner ces deux terrains auxquels nous nous référons dès l'introduction. Enfin, la structure de la thèse est présentée dans la dernière section de l'introduction.

⁶ Nous tenons à souligner ici que certains auteurs (Duchemin 2008, Mougeot 2005, Nahmias et Le Caro 2012) estiment que les jardins partagés relèvent de l'agriculture urbaine alors que d'autres (Tornaghi et Certomà 2018) considèrent que le jardinage urbain constitue une catégorie à part entière. Cette distinction est surtout présente dans la littérature anglophone où les catégories d'urban agriculture et d'urban gardening se rencontrent plus couramment que dans la littérature francophone ou italophone. La principale distinction se situe dans les questions que le jardinage soulève : en effet les défenseurs de l'approche en termes d'*urban gardening* [jardinage urbain] rappellent que celui-ci n'est pas centré autour de la question alimentaire mais appelle à une analyse plus focalisée sur les dimensions sociales et politiques des initiatives. Dans ce travail, cependant, nous postulons qu'il n'est pas forcément pertinent de séparer les deux champs, qu'au contraire les différentes formes d'agriculture urbaine peuvent être considérées comme un continuum (Giacché 2014). En effet, ce n'est pas tant l'activité ou l'échelle qui distinguent les expériences mais plutôt la vision dont elles sont porteuses.

1. Construction de l'objet : aléas et rôle du « facteur personnel » dans la recherche (Olivier de Sardan 2000)

Comme dans toute activité scientifique, le facteur personnel a un impact sur la recherche puisque « l'intervention d'éléments subjectifs dans les processus de recherche » (Olivier de Sardan 2000 : 425) est inéluctable par de nombreux aspects. L'enquête de terrain en sciences sociales en outre, a des caractéristiques particulières, notamment dans le cas d'un travail de type ethnographique (*Ibid.*). La démarche que je souhaite initier ici, à la première personne du singulier⁷, consiste à retracer la construction de l'objet de recherche de cette thèse au prisme de mon parcours personnel. Ce dernier permet également d'éclairer le choix des terrains⁸ et la construction de la méthodologie.

a. L'élaboration d'un questionnement entre recherche et engagement

Si l'on désire se saisir des origines d'un choix, on constate que les facteurs qui le déterminent sont nombreux et relèvent de processus complexes. Je n'exposerai pas l'ensemble de ma socialisation ni de mon parcours pré-thèse ici. Je choisis néanmoins de reconstruire le fil à partir du master en sciences de la population et du développement que j'ai effectué à l'Université Libre de Bruxelles entre 2011 et 2013. Ce choix se justifie par la reconstruction de mon parcours *a posteriori*. Les interrogations qui s'expriment dans ce travail ont pris forme lors de mon master, lorsque j'ai dû réfléchir à un sujet de mémoire. Je me suis alors penchée sur la question du développement participatif. Des problématiques similaires aux enjeux de l'institutionnalisation de la participation — étudiés dans cette thèse — se posaient concernant ces dispositifs. Je constatais alors que, bien que l'appropriation des projets par les populations locales soit au centre de ces approches ou présentée ainsi par les ONG et organisations

⁷ Les « règles du « je » personnelles et ses formes d'implication particulière » (Olivier de Sardan 2000 : 442) sont les suivantes : la première personne du singulier (le 'je') sera mobilisée pour désigner la personne physique de la chercheuse, notamment dans la description de la méthode et dans les extraits de journaux de terrain. En revanche, nous utiliserons le 'nous' pour les analyses, afin de souligner l'impératif de distanciation propre au travail de recherche. Le choix de faire apparaître le 'je' s'est imposé dans l'écriture et permet de faire apparaître la subjectivité de la chercheuse, puisque le terrain, « fait se superposer pour un temps une entreprise circonscrite de recherche et une séquence biographique du chercheur » (Olivier de Sardan 2000 : 442).

⁸ En rencontrant des doctorants venant de diverses disciplines j'ai pu constater qu'avoir la liberté de choisir son sujet et écrire son projet de thèse « librement » n'est pas si courant. Notamment, parce que la recherche, comme de nombreux autres domaines, est conditionnée par ses financeurs et les intérêts économiques ne convergent pas toujours avec les intérêts « scientifiques ». La logique de la recherche par projet, avec des sujets fléchés, donne une dimension plus professionnelle au doctorat mais laisse moins de place aux aléas des découvertes, de la construction d'une réflexion, d'interrogations qui naissent de l'expérience, de l'errance, des rencontres, de doutes, des sensibilités propres à chacun. Le débat est riche sur la transformation de la recherche dont le doctorat n'est qu'un aspect : je tenais à signaler ma sensibilité à ces questions qui ont animé de nombreuses discussions avec des collègues doctorants, titulaires, jeunes chercheurs, précaires en tous genres, ingénieurs, agents d'accueil.

internationales, ces projets restaient marqués par une vision développementiste traditionnelle qui suppose qu'ils soient conçus en amont par des agences ou des ONG de développement. J'étais à la recherche d'« initiatives citoyennes » tout en faisant attention à ne pas être victime du « mythe communautaire » (Jacob et Lavigne-Delville 1994) qui idéaliserait « la démocratie interne à la société villageoise » (*Ibid.*) Cependant, je désirais étudier un phénomène dont l'initiative était prise « à la base ». Cet intérêt s'est concrétisé par la constitution des Écoles d'Initiative Locale (EDIL) au Togo en objet de recherche⁹. Ce que je retiens surtout de ce mémoire est le décalage entre ce que je m'attendais à trouver sur le terrain et les résultats obtenus suite à l'enquête. En effet, je projetais une gestion alternative au système scolaire répandu, inspiré du modèle colonial, pensant que les enseignements pouvaient se faire en partie en langue vernaculaire et selon un mode d'organisation différent de celui des écoles classiques basées sur le système français. Le travail de terrain m'a montré que les choses sont plus complexes et subtiles, que les intérêts des individus et des groupes se mêlent, se croisent, se contredisent et se complètent. Ainsi, ces écoles, plutôt que d'être le lieu d'une contestation forte du système scolaire dominant, se révélaient être un palliatif des manquements de l'État, du manque d'écoles publiques — en milieu rural notamment. C'était mon premier contact avec « le terrain » et je découvrais alors ce que signifiait aller sur son terrain que je définis ici comme « un lieu, lieu d'investigation, lieu de rencontre » qui permet d'« aller à la rencontre d'une énigme, se donner les moyens de la saisir, de se l'approprier et de mettre en place une méthodologie adaptée pour tenter d'y répondre » (Steck 2012 : 15).

Ce travail de recherche au Togo m'a appris énormément, et m'a surtout fait découvrir le monde de la coopération et du développement. Cette période m'a convaincue que ma place n'était pas dans cet univers et que je préférais m'engager dans des contextes culturels plus proches de ce que je connaissais. Autrement dit, la démarche néo-colonialiste qu'engendrent les échanges tels qu'ils sont menés dans le cadre de la coopération internationale qui promeut un modèle de développement basé sur la croissance et des valeurs occidentales érigées comme modèle ne me donnait pas envie de poursuivre dans ce milieu. C'est pourquoi, après le master, je décidai de réaliser une expérience de volontariat en Europe pour mettre à l'épreuve mes envies d'engagement dans un autre contexte. Cette période, qui durera un peu plus d'un an, à Rome, à *La Città dell'Utopia*¹⁰ — un laboratoire social et culturel — m'a fait découvrir un monde de militants ancrés dans le territoire local, très critiques du

⁹ Au départ, ces écoles créées spontanément n'avaient pas d'existence formelle. En effet, elles étaient appelées écoles clandestines, ce qui révèle une vision plutôt dépréciative du phénomène. Cependant, suite à un plaidoyer effectué par l'ONG Aide et Action, elles reçoivent la dénomination d'Écoles D'Initiative Locale, en 1997 ce qui marque le moment de la « reconnaissance institutionnelle de ces établissements » qui se sont multipliés par la suite. (Données issues du rapport : Les écoles d'initiative locale au Togo, document de travail de la série : Mécanisme et stratégies de financement de l'éducation, Institut International de Planification de l'Éducation, UNESCO 2000)

¹⁰ <http://www.lacittadellutopia.org>

modèle dominant et promoteurs de modèles sociaux proches des *centri sociali*¹¹, des mouvances d'autogestion et de certaines formes d'autonomie politique. C'est à la fin de cette année de volontariat que je rencontre la personne qui m'ouvrira les portes de ce qui sera mon sujet de thèse, Beatrice Del Monte. Bénévole à La Città dell'Utopia, Beatrice venait de terminer son master en anthropologie et m'invitait alors à travailler sur l'agriculture urbaine à Rome comme vecteur de transformation de l'espace urbain. Ce projet de six mois allait nous amener plus loin qu'on ne l'aurait cru puisque nous sommes toutes les deux — après quelques pérégrinations — en doctorat (financé) depuis 2016. Nous voulions continuer à travailler ensemble. Cependant, la thèse restant un exercice individualiste, nous avons obtenu des bourses séparément. Nous avons cependant continué à travailler ensemble au fil des ans, nos échanges, discussions et débats enrichissant nos déambulations dans le monde académique. C'est lors d'une collaboration avec elle que j'ai rencontré ma future directrice de thèse. En effet, nous avons communiqué dans deux colloques avant le début du doctorat, sous le statut de « chercheuses indépendantes » — ce qui signifiait pour ma part travailler de chez moi et vivant avec le revenu de solidarité active. Néanmoins, nous avons été agréablement surprises de voir que nos propositions de communication avaient été acceptées — malgré notre absence de rattachement à des institutions de recherche — à un colloque organisé à Strasbourg¹² et à un workshop financé par la revue *Geoforum* organisée à Cambridge¹³. C'est ainsi que je continuais à travailler, réfléchir et élaborer mon projet de thèse, en cherchant des financements avec le soutien de ma future directrice de thèse. Ces éléments illustrent comment ma réflexion a évolué et a été nourrie de contextes académiques, professionnels et militants. La recherche dans le cadre du doctorat constitue donc un moyen parmi d'autres pour poursuivre mon parcours, qui s'écrit chemin faisant.

¹¹ Pierpaolo Mudu synthétise les caractéristiques des centres sociaux italiens : « First of all, they adopt the acronym "CSOA" (Centro Sociale Occupato Autogestito) if they are squatters or "CSA" (Centro Sociale Autogestito) if they use premises made available by local authorities at no cost. It is worth noting that some Social Centers do not accept the description "squatted place" and prefer that of "squatted space" instead. Second, they self-produce and self-manage social, political and cultural events and adopt all relevant decisions in (usually weekly) meetings open to the general public. Third, to finance their activities they mainly rely on funds collected by selling low-price snacks and beverages during these events. As the affiliates of a Social Center are "volunteer" workers, they do not earn regular wages or salaries. Fourth, they have formed a network based on similar political affiliations. Most Social Centers are close to the extreme political left and made up of either communists or anarchists » (Mudu 2013 : 67).

¹² Communication : *Metropolitan Metamorphosis : subversive agriculture in Rome*. Colloque « Ordre et désordre au jardin », 23 et 24 mars 2016, Strasbourg.

¹³ Intervention lors du *Geoforum* workshop « Rights to Nature, Tracing alternative political ecologies to the neoliberal environmental agenda », 23-24 juin 2016, Cambridge.

b. Passer de la dimension personnelle à la posture scientifique

À travers ce récit personnel, c'est l'envie de mettre en évidence le lien entre l'engagement scientifique et les autres aspects de mon vécu que je souhaite souligner. En effet, mon travail de recherche est né à Rome après une période d'engagement intense auprès de la Città dell'Utopia, où j'ai travaillé sur le territoire romain, contribuant au fonctionnement d'un espace de rencontre, d'échange, de formation et de débat. Suite à cette période, je cherchais un travail dans le milieu associatif en même temps que je continuais à travailler sur les questions d'agriculture urbaine, cherchant à écrire et communiquer sur le sujet. C'est finalement du côté de la recherche que mes démarches ont abouti et que j'ai obtenu un financement. J'ai donc pu poursuivre l'étude de l'agriculture urbaine par le biais d'une réflexion académique centrée sur cet objet. En conséquence, les engagements décrits précédemment ont conditionné « les démarches, les dispositifs méthodologiques, une posture théorique » (Naudier et Simonet 2011a : 13).

Je tâcherai ici de reconstituer le passage de la dimension personnelle à la dimension scientifique, notamment pour détailler la construction du terrain : « quel est ce lieu, comment est-il défini, délimité, identifié ; quelle est cette rencontre, comment se fait-elle ? » (Steck 2012 : 15.).

La mise en perspective de mes expériences m'a permis de réaliser que mon questionnement de départ vient de l'envie de comprendre les motivations des individus et ce qui pousse les gens à se mettre en mouvement, à défendre des lieux, des valeurs, à promouvoir des visions du monde et ce, en dehors de rétributions financières¹⁴. Bien que conduite dans un contexte tout à fait différent et sur d'autres enjeux, c'est cette réflexion qui se trouve à l'origine de mon projet de thèse. Je n'avais donc pas envie de chercher un travail dans le monde de la coopération et n'ayant pas de « projets professionnels », je décidais de chercher à réaliser d'autres types d'expériences. C'est à travers le service volontaire européen que je trouvais un moyen de continuer mon parcours. C'est donc en Italie, à Rome en particulier que l'opportunité s'est présentée puisque c'est là que j'ai découvert la dimension revendicative de certaines expériences autogestionnaires et s'inscrivant dans la perspective d'une réflexion sur l'autonomie alimentaire notamment¹⁵.

Le choix de l'agriculture urbaine a été guidé par la rencontre décrite précédemment. Le choix de me focaliser sur les jardins partagés a été conditionné par des questions de faisabilité, mais aussi par mon intérêt pour la dimension citoyenne et non marchande de ces initiatives. Concernant la dimension

¹⁴ Nous n'ignorons pas que les rétributions peuvent prendre d'autres formes : voir par exemple Gaxie, D. (1977) Économie des partis et rétributions du militantisme. *Revue française de science politique*, 123-154.

¹⁵ Dans le lieu où j'ai effectué mon volontariat, nous organisons mensuellement un marché de paysans qui appartient à *terra/TERRA*. C'est une organisation de producteurs locaux qui revendique la critique de la grande distribution, des multinationales, et qui s'oppose aux pratiques destructrices de la nature. C'est un réseau autogéré qui réalise des assemblées régulières. En outre, ces producteurs participent au réseau national *Genuino Clandestino* qui se définit « communauté en lutte pour l'autodétermination alimentaire ».

environnementale et agricole, mon intérêt pour ces questions a été particulièrement stimulé par les cours proposés par Laurence Roudart¹⁶ lors de mon master à l'Université libre de Bruxelles. En effet, remontant à l'origine de *l'Histoires des agricultures du monde* (Mazoyer et Roudart 2002) jusqu'à l'analyse des enjeux actuels, je réalisai l'importance de ces questions dans le temps présent et à venir. J'estime donc que c'est « en acceptant de penser les engagements et non en les laissant dans l'ombre du savant, justement, que l'on peut aussi faire œuvre de science » (Naudier et Simonet 2011a : 6). À Rome, le fait d'évoluer pendant un an dans le laboratoire social, culturel et politique qu'est la Città dell'Utopia, mais aussi de participer aux événements menés dans les *Centri Sociali* cités a constitué une véritable expérience qui a nourri ma réflexion et mon regard critique. L'opportunité de travailler sur les jardins partagés qui s'installent dans l'espace public sans attendre l'aval des institutions, créant de véritables espaces d'échanges et de rencontres, représentait une opportunité pour poursuivre ces réflexions autour de mises en pratique.

Certains aspects soulevés ici sont développés dans la section 4 de l'introduction dédiée à l'explication méthodologique de ce travail. Mais avant d'entrer dans la description de la démarche et des terrains, nous reprenons l'élaboration du cadre théorique, lui aussi fruit de liens complexes entre rencontres, lectures et choix théoriques.

¹⁶ Laurence Roudart est professeure de développement agricole à l'Université Libre de Bruxelles. Les enseignements que j'ai suivis dans le cadre du master sont les suivants : économie et politiques agricoles, sécurité alimentaire, structures socio-économiques du monde rural dans les pays en voie de développement.

2. La participation citoyenne comme forme d'engagement et fabrique de l'action publique locale

Dans cette section, nous exposons l'ensemble théorique mobilisé au cours de ce travail. Dans un premier temps, nous définissons la conception du politique mobilisée dans le cadre de notre réflexion, affirmant que cette notion dépasse le cadre de la politique spécialisée et des arènes dédiées. Dans cette perspective d'analyse des formes ordinaires du politique, notre travail articule l'analyse de la fabrique des organisations et l'analyse des rapports aux institutions locales.

À partir de là, nous développons deux blocs théoriques. Le premier fournit un cadre pour comprendre la participation citoyenne comme forme d'engagement individuel au sein des organisations étudiées. Le deuxième bloc de concepts qui articule le droit à la ville et les communs fournit un cadre pour cerner l'inscription des initiatives étudiées dans leurs contextes locaux.

a. Les nuances du politique

Dans l'esprit de Claude Lefort (1986), nous postulons que la pensée du politique doit prendre en charge « les questions qui sourdent de l'expérience de notre temps » (Berger et al. 2011 : 10).

Nous nous appuyons ici sur la mouvance qui a élargi le sens du politique au-delà des arènes¹⁷ réservées de la politique spécialisée¹⁸ (Duchesne et Haegel 2004) pour considérer que le politique se dévoile dans de nombreux espaces (Kokoreff 2003, Eliasoph 2010, Hamidi 2010), ici les jardins partagés. Comme le soulignent les auteurs de l'ouvrage *Du civil au politique*, « se détourner de l'expérience ordinaire risque de contribuer au retrait des citoyens de la vie publique » (Berger et al. 2011 : 11). En effet, en plus de la crise de la représentation, la participation dans les dispositifs institutionnels a également montré les limites de ces dispositifs. En effet, ceux-ci favorisent certains publics « laissant jouer le jeu de la délégation (...) ou [contribuant] à construire de toutes pièces de nouveaux types de représentants » (Blatrix 2009 : 71) ce qui ne permet pas nécessairement l'accès à la décision et écarte l'étude des citoyennetés ordinaires comme forme de politisation (Carrel 2013).

¹⁷ L'arène peut être comparée à la notion de champ développée par Bourdieu. L'arène est une « notion plus interactionniste et plus politique, à une échelle plus restreinte » (Olivier de Sardan 1995 : 178). L'arène est donc un lieu de « confrontations concrètes d'acteurs sociaux en interaction autour d'enjeux communs. Des groupes stratégiques s'affrontent mutuellement par des intérêts plus ou moins compatibles. » (*Ibid.* : 180). Les groupes stratégiques représentent des acteurs qui n'ont « ni les mêmes intérêts, ni les mêmes représentations, et qui selon les problèmes, leurs intérêts et leurs représentations s'agrègent différemment mais pas n'importe comment. » (*Ibid.*)

¹⁸ La politique spécialisée renvoie au fait qu'historiquement, « la politisation a procédé de l'élaboration d'un champ spécialisé, de l'autonomisation relative d'une sphère d'activité répondant au principe de division du travail politique, d'un mouvement de professionnalisation, ainsi que de l'institutionnalisation d'une sphère électorale dotée, en particulier, d'une technologie spécifique » (Duchesne et Haegel 2004 : 6).

Pour appréhender et observer la manifestation du politique dans les expériences de jardin, nous focalisons l'analyse sur l'articulation des pratiques et des représentations et sur la manière dont celles-ci se combinent et s'influencent. Autrement dit, « au lieu de tenir les valeurs pour un donné que la sociologie ou la philosophie doivent mettre au jour de façon empirique, il convient de les appréhender comme des principes d'action partagés qui s'élaborent et se découvrent dans le cours de l'activité pratique dans lequel l'usage qui en est fait se réalise » (Ogien 2014 : 13). Ainsi, à travers l'ethnographie des jardins partagés, nous cherchons à mettre en lumière la présence ou l'absence de politique dans l'action en train de se faire¹⁹.

Dans ce cadre, nous pouvons noter que les associations de jardins partagés observés se distinguent d'une approche partisane de la politique et revendiquent leur ancrage dans des pratiques plutôt que dans la représentation. Lors de la mise en œuvre des projets, les objectifs affichés sont : la volonté de cultiver ses propres légumes, d'améliorer la qualité de vie, de promouvoir des modes de vie durables. À travers l'affirmation d'objectifs « pratiques » dans leurs statuts, les jardins partagés se révèlent un lieu propice pour observer ces formes ordinaires du politique.

« Article 3 : finalité : (...) L'association est non-partisane et apolitique, et a pour objectif la participation, l'amélioration du niveau de qualité de la vie des citoyens et la promotion de modèles de durabilité environnementale. (...) »

(Extrait des statuts de l'association *Orti Urbani Tre Fontane*)

« Article 2 : Objet et but : L'objet de l'association est la promotion de la permaculture par la création et l'animation d'éco-lieux en Alsace, notamment un jardin-forêt, intitulé "jardin à croquer", situé à Strasbourg Koenigshoffen au lieu-dit St-Gall. L'association formera les membres et, par les échanges, favorisera les pratiques et techniques alternatives relevant de la permaculture auprès de tous les publics. L'association poursuit un but non lucratif et met en œuvre ses activités en préservant l'écosystème général. » (Extrait des statuts de l'association Permaculture partagée St-Gall)

Nous analysons dans le détail ce rapport au politique qui émerge. Et nous observons les compromis et les négociations qui oscillent entre formes ordinaires du politique et formes d'engagement institutionnel plus classique.

En effet, de nombreux éléments témoignent de façons de faire, de visions de la société, plus ou moins explicites²⁰. Sur les deux terrains, nous assistons à un déploiement du politique et à des moments de politisation qui diffèrent et des modalités d'engagement qui se distinguent également — allant du

¹⁹ Nous tenons à souligner que bien que focalisant l'analyse sur les situations étudiées, nous gardons à l'esprit que ces initiatives s'inscrivent dans des rapports de force et que les statuts sociaux des membres n'est pas une question anodine, ce que nous évoquons au long de ce travail.

²⁰ Dans la partie de l'introduction consacrée à la méthodologie, nous expliquons la démarche de recherche et la construction des terrains et du dispositif d'enquête.

choix des semences à l'organisation d'événements publics en passant par la création d'espaces conviviaux et de partage —, mais qui permettent tous de lire une dimension politique dans ces initiatives.

Comme le formule Scott, « tant que notre conception du “politique” est réduite aux activités ouvertement déclarées, nous sommes amenés à conclure que la vie politique fait essentiellement défaut aux groupes subalternes ou se borne tout au plus à d'exceptionnels moments d'explosion sociale. Ce faisant, nous manquons le terrain politique immense qui existe entre inactivité et révolte (...) » (Scott 2006 : 19). Le politique est ici envisagé dans son « enracinement dans l'expérience ordinaire, dans le flux de la vie de tous les jours des personnes et des collectifs » (Berger et al. 2011 : 10). Essayant de saisir les éléments qui font tenir ensemble les membres de ces groupes, nous tâcherons donc de laisser émerger les différentes formes du politique : de l'infrapolitique, entendu comme un « domaine discret de la lutte politique » (Scott 2006 : 3), aux moments de politisations explicites des situations. Les *community gardens* new-yorkais des années 1970 sont étudiés sous ce prisme, comme des espaces de mobilisation citoyenne où des habitants agissent quotidiennement pour entretenir et faire vivre ces jardins avec ou sans le soutien des institutions (Baudry 2012). Nous examinons donc comment de telles formes d'engagement génèrent de nouvelles modalités collectives d'habiter les espaces urbains, nous étudions pour cela deux expériences dans des contextes différenciés pour explorer les variations de l'expression du politique. Le point suivant questionne la participation et ses diverses formes (institutionnelles ou non) comme moyen de faire exister cette citoyenneté ordinaire dans les arènes associatives étudiées.

b. De la participation institutionnelle à la participation en train de se faire

i. Retour historique sur la démocratie participative et limites des dispositifs institutionnels de la participation

La démocratie participative²¹, définie comme l'intégration de « l'idée de la participation du citoyen ordinaire à la décision publique et la multiplication de détours participatifs » (Blatrix 2009 : 2) est toujours d'actualité. En effet, le concept de participation émerge à nouveau au début des années 2000 (Bacqué et Sintomer 2011) dans un contexte d'interrogation et de méfiance vis-à-vis de la démocratie représentative et de ses instances dont un des symptômes est le fort taux d'abstention (Bresson 2014). Une revue dédiée, *Participations*, voit le jour en 2011 et s'intéresse à l'interprétation du phénomène (re)naissant.

²¹ Dont l'expression est notamment employée lors de « la fondation, en 1976, du Carrefour national des associations d'habitants et des comités de quartier (Carnaq) » (Bresson 2014 : 21).

La nécessaire attention à consacrer à « la polysémie et à la complexité des termes ayant cours » (Neveu 2011b : 40), nous invite à définir précisément ce que nous entendons par « participation citoyenne ». Dans un premier temps, nous appréhendons distinctement les notions de participation et de citoyenneté pour décortiquer les concepts et leur lien avec les terrains à l'étude. En effet, ce sont deux termes problématiques qui ont fait l'objet de nombreux travaux. Nous proposons un bref récapitulatif des sens qu'a pu prendre la participation pour situer notre propos. De manière générale, « au-delà des différences d'interprétations [la participation] désigne une ou plutôt, des réponses à la question sociétale majeure de la mise en œuvre de l'idéal démocratique et du principe d'égalité des citoyens » (Bresson 2014 : 3). Bresson distingue trois grandes approches de la participation : la participation comme action publique et donc comme injonction de la part de la puissance publique, la participation comme action collective qui correspond aux luttes urbaines des années 1960-1970 et la participation comme mobilisation avec l'idée de coproduction des projets entre décideurs et citoyens, mais impulsée par les décideurs (*Ibid.*). Cette dernière forme accompagne « le renouveau du thème de la participation dans les années 1990 » (Blondiaux 2008 : 16). L'analyse des jardins partagés s'inscrit dans une autre approche de la participation puisque nous postulons que ces jardins se constituent dans des processus de coproduction²² qui sont soit impulsés par les citoyens, comme c'est le cas à Rome, soit le fruit d'intérêts convergents entre les décideurs et les citoyens, comme c'est le cas à Strasbourg. Ils représentent ainsi un modèle un peu différent de ceux observés par le passé puisqu'ils révèlent la capacité de citoyens à produire de la participation qui finalement semble synthétiser une forme d'action collective et de coproduction de participation avec les institutions.

ii. Partir du terrain pour appréhender la participation et la citoyenneté en train de se faire

Nous choisissons d'analyser la citoyenneté notamment dans une conception relationnelle qui est « attentive non seulement aux dimensions électorales et institutionnalisées, mais aussi aux dimensions horizontales, relationnelles et culturelles (modes d'apparition en public, interactions informelles, discussions et conflits dans la vie quotidienne, etc.) » (Carrel 2017a : 20). Nous observons donc comment celle-ci se façonne au sein des jardins partagés, dans quelle mesure ces lieux sont des espaces où des formes de « citoyenneté ordinaire » s'expriment (Carrel 2013, Carrel et Neveu 2014). Pour revenir à la participation comme forme d'expression de cette citoyenneté, on peut noter qu'elle apparaît comme un mode de fonctionnement qui va « de la simple présence à une prise en charge

²² En outre, il est nécessaire d'interroger l'usage de cette notion dans un contexte de progression de la doctrine et des politiques néolibérales (Bresson 2014). Ainsi, cette réflexion se connecte à l'idée que nous développons dans le chapitre 1 sur les initiatives d'agriculture urbaine comme expérience ni radicale ni néolibérale mais qui négocient leur place entre dynamique critique et intégration de normes et valeurs dictées par l'ère du temps.

totale de l'organisation » (Le Bossé 2017 : 8). Concernant plus particulièrement les politiques participatives propres au milieu de l'urbanisme, une échelle de la participation a été élaborée dès les années 1960 par Arnstein dont les travaux sont mobilisés dans l'article de Bacqué et Gauthier (2011) que nous utilisons au cours de ce travail. Arnstein (1969) développe une échelle avec huit niveaux regroupés en trois groupes : la non-participation, les degrés de participation purement symboliques (*tokenism*) et les degrés du pouvoir des citoyens. L'intérêt de ces approches est de montrer qu'« il existe toute une déclinaison de types de participation » (Le Bossé 2018). Nous ne nous limitons pas à une définition de la participation comme un processus institutionnalisé et rigide. Cependant, nous gardons à l'esprit l'impératif participatif qui oriente les institutions et les organisations ouvertes à la démocratie participative (Tarragoni 2013) et qui influence de manière générale la fabrique des politiques publiques.

Dans notre travail, nous choisissons de nous baser sur notre enquête de terrain pour circonscrire les différentes facettes de la participation qui se déploient sous nos yeux.

De la même manière que pour la participation, nous inscrivons notre réflexion dans la lignée de la critique de la citoyenneté comme catégorie globalisante et monolithique pour analyser l'usage qui en est fait par les acteurs étudiés et la notion « en action », les représentations qui émergent autour de ce terme et les pratiques que ceux-ci associent à cette catégorie. Nous partons donc d'un sens ouvert, considérant, à partir des observations réalisées, que ces initiatives citoyennes relèvent de logiques de participation. Comme point de départ, nous nous inscrivons dans la veine de l'ethnographie du politique qui invite à décrire la participation politique « telle qu'elle se fait et non telle qu'elle est représentée » (Cefaï et al. 2012 : 7), que ce soit positivement ou négativement. Pour donner un premier cadre à notre réflexion, l'approche ethnographique peut aider à nourrir ces concepts à travers l'observation quotidienne des pratiques ordinaires (Carrel 2017a, Neveu et Vanhoenacker 2017, Blanc et Paddeu 2018).

Dans le but de nourrir la réflexion sur les jardins partagés comme espaces de construction de communs, nous articulons l'analyse de l'engagement au sein des associations à l'inscription de ces initiatives dans la ville. Pour cela nous exposons les outils mobilisés dans la deuxième partie de ce travail pour étudier l'action des associations dans leur territoire respectif. En effet, nous étudions comment celles-ci sont le lieu de reproduction, négociation, contestation de l'usage de l'espace public. Dans un premier temps, nous nous appuyons sur le droit à la ville pour le faire dialoguer avec la question des communs comme nouvelle manière de penser l'organisation de la société en général et de la ville en particulier avec un éclairage venu de l'écologie politique.

c. Le droit à la ville

Le droit à la ville a fait couler beaucoup d'encre à partir des années 1960-70 et a connu un renouveau, notamment en 2018 autour de l'anniversaire des 50 ans de la sortie du livre de Lefebvre. Il a notamment été utilisé par des auteurs anglophones (Revol 2012) qui le revisitent.

i. Un concept toujours d'actualité : appropriation et évolution du droit à la ville par les chercheurs et les militants

Deux raisons principales justifient la mobilisation du droit à la ville dans notre propos. La première est la large littérature qui s'est développée autour de la notion (Harvey 2008, Mitchell 2003, Purcell 2002). Dans différents contextes, les jardins partagés sont l'occasion de résister notamment à des logiques spéculatives et de proposer un usage de l'espace public qui permette l'expression de ce droit (Shillington 2013, Staeheli et al. 2002).

La deuxième dimension est le fait qu'à Rome les références au droit à la ville sont explicites dans le milieu militant. S'il n'est pas mobilisé de façon systématique par les jardiniers interrogés, on le retrouve cependant depuis longtemps à Rome où il prend des formes différentes dans le temps et dans l'espace (Mudu et Marini 2016). En 2014, une page Facebook intitulée « *Diritto alla città Roma* » — droit à la ville Rome — a été créée. Nous cherchons à comprendre dans ce travail dans quelle mesure les initiatives étudiées correspondent à l'expression du droit à la ville et à la création de nouveaux communs, qu'elles revendiquent ou non cette appartenance.

Pour revenir à la dimension théorique du droit à la ville, nous reprenons ici des éléments issus de la notion telle qu'elle a été élaborée par Lefebvre et plus particulièrement telle qu'elle a été appropriée dans la littérature plus récente.

La conception de Lefebvre (1968) se fait dans un contexte particulier, celui des années 1960, caractérisé par une forte critique des institutions (Marcolini 2007). Cependant, des éléments de définitions sont pertinents pour appréhender les expériences étudiées et c'est notamment l'importance de la vie sociale, des situations données et des espaces géographiques donnés (Mitchell 2003) que nous étudions tout au long de ce travail. Quand Lefebvre parle d'aménagement, il suggère que les propositions incluent la façon de vivre dans la ville et le développement de l'urbain sur cette base (Lefebvre 1996 et al. [1968]). Les jardins partagés que nous étudions peuvent être considérés comme des propositions spontanées d'aménagement étant donné qu'elles émergent d'habitants qui prennent l'initiative d'utiliser un espace délimité qu'ils définissent collectivement. Les jardins observés correspondent ainsi à l'imaginaire de Lefebvre (1968) développé autour de la notion d'appropriation notamment.

En effet, cette approche a reçu une attention considérable et a été influente dans les études urbaines

anglo-saxonnes (Revol 2012). En ce qui concerne la réception des écrits de Lefebvre dans un contexte contemporain, nous nous référons notamment aux visions proposées par Harvey et Purcell. Harvey souligne la dimension collective de ce droit à « refaçonner les processus d’urbanisation » (Harvey 2008 : 23). Purcell analyse également le droit à la ville en explorant deux autres dimensions : le droit à la participation et le droit à l’appropriation²³. En ce qui concerne la participation, il entend par là que chaque décision concernant la production d’espace urbain devrait être faite avec les citoyens. À propos du droit à l’appropriation, il souligne le fait que les citoyens devraient pouvoir « occuper de l’espace urbain déjà produit ». Le terme d’appropriation recouvre aussi le droit à produire de l’espace urbain qui corresponde aux besoins des habitants (Purcell 2002 : 103). Les jardins partagés installés sur des espaces publics, sont des formes d’occupation du sol. L’appropriation dans ce sens ne relève pas de la possession d’un bien, mais d’usages qui sont définis par les « occupants » de cet espace.

L’espace étant une notion clef du droit à la ville et de la géographie en général, nous détaillons sa définition et notamment le lien avec l’appropriation de celui-ci.

ii. L’espace notion clef de la géographie pour appréhender l’appropriation comme forme d’expression du politique

Nous décrivons brièvement où se situe notre réflexion dans le champ de la géographie. Entrée dans la discipline par le biais des lectures sur le droit à la ville, notre approche s’est progressivement construite autour des travaux de géographes sociaux ou radicaux comme Harvey, Mitchell ou McClintock pour les travaux anglophones, Mudu pour la géographie italienne, ou Ripoll pour la géographie française. Nous envisageons donc la géographie comme une science sociale qui « pense les pratiques, les usages, les représentations de l’espace, mais aussi (...) les rapports sociaux qui se jouent à travers ces rapports à l’espace » (Ripoll et Veschambre 2005 : 7). L’entrée par la question de l’espace²⁴ et en particulier

²³ En outre, connectant les enjeux du droit à la ville à des considérations écologiques, Cortes-Vazquez et Apostolopoulou ont développé une réflexion autour du droit à la nature qui apparaît dans le numéro spécial « Rights to Nature » de la revue Geoforum . Le droit à la nature est alors défini comme : « the right to influence and command the processes by which nature-society relationships are made, remade and disrupted by capitalist urbanization and economic development, and as a key element of struggles for the right to the city » (Cortes-Vazquez et Apostolopoulou 2019). Les jardins partagés étant des initiatives où se recoupent les questions de participation et les enjeux environnementaux, il est indispensable d’explorer ces dimensions, nous interrogeons donc le rôle de la nature dans un contexte urbain en fin de section avec le cadre de l’écologie politique.

²⁴ En effet, la conception de l’espace en géographie a évolué de l’espace absolu et relatif à l’espace relationnel. Harvey s’est penché à maintes reprises sur la question de l’espace défendant la richesse du concept et l’importance de tenir dans une tension dialectique les différentes dimensions de celui-ci (Harvey 2004). Nous retenons quelques éléments de sa discussion autour de l’espace pour donner un cadre à nos réflexions, notamment la conception relationnelle de l’espace selon laquelle l’espace n’est significatif qu’au sein des processus qui le définissent : « les processus n’ont pas lieu dans l’espace mais définissent leur propre cadre spatial »²⁴ (Harvey 2004 : 4).

l'appropriation de celui-ci place cette recherche au cœur des questions de la géographie sociale (*Ibid.*). En effet, la notion d'appropriation a souvent été négligée ou non traitée comme notion à part entière (Veschambre 2005) alors que sa signification n'est pas évidente (Ripoll et Veschambre 2005). Comme souvent une définition figée n'aidera pas à appréhender les phénomènes d'appropriation dans leur complexité, nous proposons donc dans ce travail de garder à l'esprit leur dimension dynamique. Nous décortiquons donc les rapports à l'espace (Veschambre 2005) qui se déploient dans chacun des terrains étudiés. Comme nous l'avons dit plus haut dans la définition du droit à la ville, les jardins observés sont des formes d'appropriation de l'espace dans le sens où les usages de ces espaces sont transformés par l'occupation d'une « communauté » de jardiniers. Dans la démarche empirique que nous suivons, nous détaillons ces processus dans les chapitres 4 et 5.

D'autres travaux de géographes francophones méritent d'être cités dans cette veine « critique ». Notamment, le manifeste de Chartier et Rodary qui inscrivent leurs réflexions dans la lignée de la géographie anglophone pour bousculer la géographie française, trop réticente « à problématiser son rapprochement avec l'écologie et la politique » (Chartier et Rodary 2016 : 16). L'objectif n'est donc pas de rappeler la distinction entre géographie physique et humaine, mais de rendre plus explicite le « nœud gordien entre géographie, écologie et politique » (*Ibid.* : 30) en proposant des positionnements théoriques que les auteurs considèrent comme « essentiels pour la construction d'une géographie environnementale » (*Ibid.*). En effet, la dimension politique rappelle notamment que « l'intrusion » de la question environnementale dans le champ social est politique par ce qu'elle « implique (entre autres) d'arbitrer (...) entre différents modes de vie et de consommation » (Bonneuil et Fressoz 2013 : 45) considérant que « l'environnement est (...) une problématique et non un objet matériel » (Chartier et Rodary 2016 : 31). Les auteurs appellent également à « prendre en compte les lieux et les communautés humaines dans leurs différences tout en considérant la Terre dans sa totalité » (*Ibid.* : 35). Ensuite, l'importance de la dimension située de cette géographie se révèle indispensable, à travers un engagement dans « une réflexivité qui ne soit pas déconnectée de la pratique » (*Ibid.*). Ils appellent à déployer une géographie sensible qui permettrait de « renouer avec l'expérience du monde, du vivant comme point de départ » (*Ibid.* : 40), de « se sentir et se savoir lié à la Terre comme lieu de réalisation en notre condition terrestre » (*Ibid.* : 41). Ainsi, les outils qualitatifs sont indispensables pour observer et analyser ce rapport au vivant, ce que nous développons dans la partie méthodologique qui suit cette section.

À cette définition, nous ajoutons les dimensions perçue et vécue des espaces qui reposent sur les représentations et le ressenti de ceux-ci, en effet un lieu « n'est rien pris en lui-même ; il est porteur de sens par ses relations avec d'autres lieux, d'autres hommes » (Bailly et al. 2016 : 65). Harvey embrasse également cet aspect, reconnaissant que l'esthétisation de la politique doit être considérée comme un aspect non économique de la géopolitique (Sheppard 2006), pouvant porter vers des

alternatives positives, autrement dit que « le jugement esthétique peut être une motivation puissante pour de l'action sociale localisée (place-based) » (*Ibid.* : 127).

Dans les expériences étudiées, les espaces appropriés sont des espaces publics, entendus ici comme des « lieu(x) physique(s) créateur(s) de lien social (la place publique) » (Aubin 2013 : 2). Ils peuvent dès lors être appréhendés au pluriel. Les espaces publics qui se distinguent de l'espace public au singulier considéré comme le lieu du débat politique sont « des endroits accessibles au(x) public(s) arpentés par les habitants, qu'ils résident ou non à proximité (...) Ils sont physiques, localisés, délimités géographiquement » (Paquot 2009 : 8). Dans le vocabulaire de l'urbanisme, l'expression « espaces publics » s'est banalisée au cours des années 1970 (*Ibid.*).

Dans les cas étudiés, ces espaces appartiennent à la Ville ou à l'institution locale (arrondissement, province, région) et devraient être en théorie « ouvert(s) à tous et consacré(s) à la pratique sociale des individus » (Baud *et al.* 2013 : 166). Nous verrons comment les initiatives étudiées questionnent par leurs pratiques l'usage qui est fait de ces espaces. L'espace public peut aussi être appréhendé comme « l'ensemble des modalités participant à la formation du débat public (la sphère publique) » (Aubin 2013 : 2). Dans ce sens, on a affaire à une pluralisation de celui-ci.

Nous nous appuyons ici sur la synthèse réalisée par Aubin sur la notion d'espace public. En effet, il semble accepté dorénavant que l'espace public contemporain est pluriel ou fragmenté (François et Neveu 2015). En effet, la pluralité des cadres et des publics justifie cette conception de l'espace public, qui s'appuie sur « les limites de la démocratie représentative (voire participative), sur l'impossibilité d'un bien commun connu d'avance et sur la nécessité de redéfinir les dispositifs à mettre en place pour obtenir un compromis sous le signe d'une communication réellement dialogique » (Aubin 2013 : 19). S'inscrivant dans une logique d'appropriation d'espaces publics, les jardins partagés, qui occupent des espaces urbains déjà existants, créent également de nouveaux lieux de rencontre et de socialité que nous analysons au prisme de la notion de commun(s). La notion de « commun » — comme celle de droit à la ville — est apparue dans le cadre du terrain romain.

d. Les communs entre empirie et théorie : un horizon sociopolitique

La question des communs est très présente dans les mouvements sociaux italiens. Notre interrogation étant née de ce terrain, la notion de communs s'est révélée pertinente pour interroger les pratiques à l'œuvre dans le contexte romain. Si la notion paraît évidente à Rome, nous nous demandons si tous les jardins partagés s'inscrivent dans ce même cadre conceptuel. Bien que la notion ne soit pas

mobilisée explicitement par les acteurs strasbourgeois²⁵, nous faisons dialoguer ces questions avec ce terrain pour mettre en perspectives ce concept et les pratiques qui lui correspondent.

Le concept de « commun » est mobilisé fréquemment sans barrière disciplinaire, nous revenons ici sur le renouveau de cette mouvance et sur la contextualisation de son émergence au niveau global. Sauvêtre considère que l'année 2009 est un tournant clef qui légitime les communs sur la scène publique suite à deux événements charnières : le premier, le Forum social mondial de Belém « qui lance un appel pour la récupération des biens communs » et le second, le prix Nobel d'économie remis à Ostrom « pour ses travaux sur la gouvernance économique et les communs » (Sauvêtre 2016 : 1). Depuis, la question continue d'être traitée et déployée par de nombreux acteurs, aussi bien dans le champ militant qu'académique. La question des communs est souvent reliée à un ensemble de pratiques et celles-ci peuvent difficilement être assimilées à une définition unique et réductrice (Dardot et Laval 2014, Coriat 2015, Sauvêtre 2016). Nous tenons à contribuer à enrichir cette définition qui « est le résultat d'une élaboration à partir d'un processus empirique et non une construction in abstracto » (Sauvêtre 2016 : 2). Sauvêtre distingue « deux formes de problématisation politique du commun » : une stratégie économico-politique des communs basée sur une « communauté d'utilisateurs de ressources spécifiques » (*Ibid.* : 3) et une stratégie politico-instituante comme sens d'une pratique d'autogouvernement (*Ibid.*) qui fonde l'obligation réciproque de ceux qui s'y engagent sur la coparticipation et la codécision (Dardot et Laval 2014).

La discussion théorique se situe dans le chapitre 6 où nous faisons dialoguer terrain et analyses interrogeant dans quelle mesure les jardins partagés peuvent être considérés comme des *actually existing commons* (Eizenberg 2012). Nous observons les éléments qui permettent de les rapprocher de la tradition ostromienne ou du concept « renouvelé », le plus souvent employé au singulier, le commun, comme horizon sociopolitique. L'un des éléments sur lesquels nous appuyons notre analyse est la question des usages de l'espace qui peuvent se révéler expérimentaux et à la recherche d'une nouvelle culture citoyenne (Stravides 2013). Les espaces étudiés appartenant aux villes, nous entamons une réflexion sur la propriété soulevée par le « problème du droit d'instituer un usage commun » (Sauvêtre 2016 : 5) que nous observons avec la mise en place de ces jardins.

Dans ce travail, nous revendiquons la nécessité de relier la réflexion autour du politique à la pensée de l'être humain dans son environnement. Il semble indispensable, comme le faisaient des penseurs tels qu'Illich (1973), Gorz (1975, 2008), Bookchin (1982), entre autres, de s'engager dans une réflexion

²⁵ Le choix d'ajouter un deuxième terrain dans le projet de thèse est venu d'une curiosité d'explorer un même phénomène, la mise en place de jardins partagés, dans des contextes où les politiques publiques et les institutions locales notamment n'ont pas les mêmes prérogatives. Concernant le choix de Strasbourg en particulier, il est lié aux aléas de la recherche, ayant trouvé les conditions d'encadrement propices à la réalisation de ce travail de recherche à l'Université de Strasbourg, le choix s'est porté sur cette ville puisque cela représentait également un intérêt pour la recherche locale.

globale qui relie les questions de démocratie à la nécessité de remettre l'être humain à sa place au cœur du vivant. Ce corpus est plus périphérique dans nos travaux, cependant, il permet d'éclairer une partie de nos réflexions notamment autour des formes de l'environnementalisme ordinaire. Ces éléments accompagnent la pensée du commun comme modèle reconnectant enjeux sociaux, démocratiques et écologiques.

i. L'écologie politique comme cadre de l'engagement

Au vu du terrain que représentent les jardins partagés et la vision des acteurs concernés par ces questions, nous considérons qu'il est important de penser les enjeux écologiques en même temps que l'action politique, illustrant que ce sont deux éléments d'un même ensemble.

Les jardins partagés étant des espaces verts situés en milieu urbain, ils remettent en cause la vision selon laquelle la ville serait le lieu où la « nature finit et où l'urbanisme commence »²⁶ (Cook and Swyngedouw 2012 b : 2). En effet, à rebours d'une telle vision, dans la lignée de l'*urban political ecology (UPE)*, nous postulons que la place que la nature occupe en milieu urbain devrait être repensée. Comme le montrent Angelo et Wachsmuth : « *instead of seeing cities as social rather than natural, or urban injustice and inequality as natural rather than social, Urban Political Ecology made cities visible as political worlds, the politics of which are constitutively socio-natural as 'socio-natural material assemblages'* » (Angelo et Wachsmuth 2015 : 18). En effet, l'écologie politique considère que la relation qui s'élabore entre la nature et les êtres humains dans des contextes urbains sont les résultats de processus relationnels historiquement et socialement déterminés qui favorisent les élites dominantes aux dépens des acteurs marginalisés²⁷.

Notons d'abord que le rapport à la nature qui s'est construit dans un modèle capitaliste en fait un objet d'exploitation et de subordination (Heynen, Kaika, Swyngedouw 2006). La nature promue par les institutions reste souvent considérée comme une marchandise, reproduisant une conception néolibérale des êtres vivants (*Ibid.*). En effet, les politiques locales vont valoriser la nature comme une source de bien-être, de santé, de remède à la pollution pour améliorer les cadres de vie des habitants (Rudolf et Taverne 2012). L'expérience de la nature au sein des jardins partagés observés questionne ces rapports. En effet, certains commencent une activité de jardinage parce qu'ils sont déjà sensibles

²⁶ Traduction faite par l'auteure.

²⁷ Cette approche se rapproche de la perspective développée par la théorie de l'acteur-réseau (Latour 1999) avec notamment l'intégration des non humains dans l'analyse sociologique. La sociologie de l'acteur-réseau est définie ainsi par Callon : l'objectif est de suivre la construction des oppositions classiques et la nature artificielle de celle-ci pour fournir des outils pour l'analyser. L'« Une des hypothèses au cœur de cette théorie est de considérer que la société ne constitue pas un cadre à l'intérieur duquel évoluent les acteurs. La société est toujours le résultat provisoire des actions en cours. » (Callon 2006 : 267)

à ces questions et trouvent dans les jardins un moyen de concrétiser leur engagement. D'autres se rapprochent du jardin pour d'autres motifs (santé, loisirs...) et par cette activité régulière et le rapport spécifique à la nature qui se crée au sein du jardin effectue une montée en généralité rendant plus sensibles ces membres à la question politique de l'environnement.

Nous inscrivant dans la littérature foisonnante sur l'analyse de la nature en sciences sociales (Blanc, Demeulenaere et Feuerhahn 2017). Interrogeant sa place dans l'aménagement, mais aussi dans les institutions (Lascoumes 2018), nous analysons le rapport à la nature cultivée et à la dimension alimentaire qui découle de ces pratiques horticoles. En effet, les jardins étudiés dans ce travail sont l'expression d'une place particulière de « nature » en ville, et nous souhaiter observer de quelle manière celle-ci est appréhendée par les jardiniers.

L'écologie politique représente un cadre de pensée large et global concernant l'étude des pratiques individuelles. Dans cette perspective, nous avons choisi de mobiliser la notion d'environnementalisme ordinaire — que nous détaillons dans le chapitre 3 — récemment étudié par Blanc et Paddeu (Paddeu 2017, Blanc et Paddeu 2018) au sein de ces jardins. Nous tâchons tout au long de ce travail de mettre en avant l'action de l'individu dans ce complexe assemblage socio-naturel que ce soit du côté de l'engagement des individus ou dans la transformation de la ville qui résultent des initiatives étudiées.

3. Construire la méthode chemin faisant²⁸

Ce travail étant inscrit dans une démarche empirique, j'ai adopté une méthode qualitative de type ethnographique construite principalement autour d'observations et d'entretiens. En outre, à la demande de l'ADEME — qui a permis la réalisation de ce travail par le financement de cette thèse — j'ai également élaboré un questionnaire autour des questions alimentaires et des pratiques agricoles des jardiniers. Dans cette partie, par souci de clarté, j'expose les matériaux explicitement exploités dans le cadre de cette thèse, ainsi que la méthode telle qu'elle s'est déployée au fil du temps depuis les premiers travaux jusqu'à la fin des terrains en octobre 2018. Je décris donc les matériaux utilisés dans ce travail, les personnes rencontrées et les lectures réalisées depuis 2014 ne sont pas toutes référencées. Puisque, comme dans tout processus de recherche, l'évolution de la pensée et de la réflexion est le fruit d'un nombre d'interactions qu'il est difficile de retranscrire par écrit.

Je récapitule ci-dessous les grandes étapes de l'enquête :

Août 2014 — Mars 2015 : Terrain préliminaire (Rome). Premiers entretiens et observations sur le terrain romain dans le cadre d'un projet de recherche financé par la fondation Angelo Frammartino. Premiers contacts avec le jardin Tre Fontane et avec les membres du futur réseau *Ortincomune* ainsi qu'avec la personne en charge des potagers urbains dans l'administration capitoline.

Septembre — Décembre 2016 : Deuxième terrain (Strasbourg). Terrain exploratoire à Strasbourg, réalisation d'entretiens avec des membres de quatre jardins partagés. Entretien avec un technicien du service espaces verts et nature de la ville de Strasbourg. Entretien avec l'animateur du club relais jardin et compostage, acteur intermédiaire entre la ville et les associations.

Janvier — Août 2017 : Troisième phase du terrain (Rome). Ethnographie du jardin Tre Fontane, présence au jardin au moins une fois par semaine et réalisation des entretiens sur la dernière période après avoir partagé des événements et été familiarisée avec les membres du jardin. Suivi de la mise en réseau et des réunions du réseau *Ortincomune*, ainsi que de la mise en place de la coalition pour les biens communs. Entretien avec la responsable des potagers urbains à l'administration rencontrée en 2014.

Septembre 2017 — Septembre 2018 : Quatrième phase terrain (Strasbourg). Ethnographie du jardin « permaculture partagée St-Gall » en tant que membre du jardin. Suivi des activités communes à l'ensemble du jardin et intégration dans le « jardin des solanacées » un des six sous-groupes du jardin. Entretien avec le responsable des jardins familiaux dont le service obtient le suivi une fois que les jardins partagés sont installés. Entretien avec l'élue en charge des questions de nature en ville. Entretien avec le responsable des jardins partagés chez ECO-Conseil, structure financée par la ville pour le suivi et l'animation des jardins partagés.

²⁸ Cette section étant consacré à la démarche et à la méthodologie, je reprends le discours à la première personne.

a. Ethnographie de la participation : entrer au jardin pour observer le politique en train de se faire

L'ethnographie est ici envisagée comme une approche qui implique l'expérience incarnée du chercheur et son rôle actif dans la production des données mobilisées dans le cadre de l'analyse. Je m'appuie sur les caractéristiques de l'ethnographie telles que synthétisées par Van Zanten (2018) que j'ai employées particulièrement pour la partie de l'étude qui se situe dans les jardins partagés :

1/le séjour prolongé dans la communauté étudiée permettant de recueillir des informations grâce à l'observation participante ;

2/la focalisation sur les activités quotidiennes ;

3/l'intérêt porté au sens que les acteurs attribuent à leur action ;

4/la production de comptes rendus donnant la priorité à la contextualisation et à la cohérence interne des phénomènes observés ;

5/la tendance à concevoir le cadre interprétatif comme une construction progressive plutôt que comme la mise à l'épreuve d'un ensemble d'hypothèses définies à l'avance ;

6/des modalités de présentation des interprétations mariant volontairement narration, description et conceptualisation théorique.

Dans cette logique, j'ai opté pour une entrée par les jardiniers en action, observant leurs activités quotidiennes, leurs démarches et les rapports que les associations de jardin entretiennent avec les réseaux d'associations et les institutions locales. En parallèle, j'ai décidé de réaliser des entretiens avec quelques acteurs institutionnels, pour obtenir des éléments sur les interactions entre les services techniques des villes et les associations, mais aussi entre les représentants élus et les associations, enfin pour saisir les interactions entre élus et services de la ville.

Certains auteurs se penchent plus particulièrement sur les enjeux d'une ethnographie du politique (Berger et al. 2011) et de la participation (Cefai et al. 2012). Une ethnographie du politique permet « d'explorer par différents chemins, les avatars du fait politique en tant que celui-ci relève toujours à la fois du vivre ensemble et de l'agir en commun, des formes sociales de l'appartenance et des formes d'engagement dans la cité ». À travers cette approche, je considère les jardins urbains comme un objet politique (Tornaghi et Certomà 2018), et j'approfondis cet aspect, tout en me donnant la possibilité de trouver « des choses que [je n'ai pas] cherchées, qui [me] surprennent, voire qui [me] déplaisent » (Berger et al. 2011 : 12). Dans la récolte des données, mais aussi dans l'analyse de celles-ci, j'accorde de l'importance aux discours que je n'oppose pas à la pratique, mais que je resitue dans les situations de leur production pour analyser le sens et la portée que les acteurs leur donnent.

Enfin, un aspect qui me semble pertinent bien que difficile à saisir et à retranscrire est la question de l'action politique en train de se faire. En effet, l'action advenue tend à effacer « la série des hésitations, incertitudes, ambiguïtés, tensions, malaises... qui se laissent oublier une fois les dénouements advenus » (Berger et al. 2011 : 14). Je tâche donc dans ce travail de rester fidèle au terrain, de mettre en lumière précisément, toutes ces étapes qui, sans un examen de type qualitatif, omet toute une partie des coulisses de l'action et de la prise de décision. Pour cela je décortique les processus à l'œuvre dans la mise en place et la pérennisation des expériences, en partant de la perception des acteurs. Du côté de l'étude des acteurs institutionnels, ma démarche consiste ici à ne pas considérer l'institution comme un bloc uni et qui ne porterait qu'une vision, mais d'observer comment les membres de l'administration sont pris dans des logiques et des stratégies propres au milieu dans lequel ils évoluent. Cette approche permet de mettre au jour la complexité de la fabrique des politiques publiques et d'appréhender le rôle des individus, des structures et des interactions. Ainsi, cette démarche permet de lutter contre la « séparation entretenue par les acceptions étroites du politique, qui prennent pour acquis ses lieux de "production", ses objets et ses objectifs » (*Ibid.*) en reliant les processus de négociation et de décision à des moments, des personnes et des institutions.

b. La récolte des données comme cheminement progressif et continu

La construction du terrain ne suit pas un processus linéaire, mais constitue un cheminement complexe, inachevé qu'il faut travailler pour la rendre intelligible (Steck 2012). Je tâche de restituer le terrain tel que je l'ai délimité dans ce travail — que ce soit pour des raisons pratiques ou scientifiques — puisque celui-ci est « vecteur de la transmission de notre expérience, de nos analyses, de notre recherche » (*Ibid.* : 3).

Le travail d'observation s'est effectué dans les jardins à différents moments de la semaine, lors de journées « ordinaires » ou encore lors d'événements ou d'ateliers organisés. Les observations ont également eu lieu lors des moments de réunions, assemblées au sein des jardins, dans les réunions avec les municipalités, lors des réunions des différents réseaux constitués.

Initialement, j'ai identifié quatre terrains : Rome, Strasbourg, Paris et Bologne pour observer des expériences qui s'insèrent dans des pays différents, mais aussi dans des villes de taille différentes avec des historiques différenciés. J'ai effectivement réalisé un terrain exploratoire à Bologne où j'ai réalisé des entretiens et des visites de sites qui m'a notamment permis de resserrer mon objet puisque les jardins urbains découverts ne correspondaient pas à la démarche recherchée (impulsée par des habitants). En outre, la richesse et la particularité de chaque ville aurait nécessité un temps plus long pour réaliser une riche ethnographie. Pour ces raisons, j'ai décidé de focaliser mon attention sur deux

villes : Rome, terrain sur lequel j'avais déjà des données et Strasbourg, où la question des jardins partagés a été étudiée récemment par Muramatsu (2018), mais qui ne possédait au moment de la rédaction du projet de thèse de vaste littérature sur le sujet. Les deux autres cas ont été finalement délaissés : Paris parce que de nombreux chercheurs travaillent déjà sur cette zone géographique (Uttaro 2012, Demailly 2014b, Baudalet-Stelmacher 2015, Pourias et al. 2016,) et Bologne où la forme des jardins urbains rencontrés ne correspondait pas à cette dimension initiée par « le bas », mais plus à une politique de la ville.

Pour donner un cadre un peu plus précis, je détaille ici les différents types d'acteurs interrogés et les moments observés à Rome puis à Strasbourg.

À Rome, de janvier à août 2017 et en mars 2018, j'ai réalisé au total 38 observations²⁹. J'ai notamment suivi les activités du jardin (11 observations au quotidien), participé à tous les événements publics organisés par l'association (3 événements), participé aux travaux communs (1 journée) et assisté aux réunions des différents groupes (2 réunions du potager didactique, 1 réunion du groupe « événements »). Ces observations ont parfois lieu en semaine et parfois le week-end et également lors des assemblées générales de l'association et lors de réunions du comité directeur. J'ai également assisté à l'*Assemblea capitolina*³⁰ sur les potagers urbains, consultation organisée par la ville pour parler de la situation et notamment de la *Delibera 38*³¹. J'ai également suivi quatre réunions du réseau *Ortincomune*. Ce réseau rassemble diverses expériences et initiatives liées au « vert urbain » dont la majeure partie est composée de jardins partagés. En mars 2018, un séjour d'un mois³² m'a permis de réaliser un travail complémentaire à Rome pour pouvoir observer l'évolution huit mois après avoir terminé mon terrain précédent. En effet, j'ai revu certains membres du jardin, j'ai suivi l'ensemble des réunions du comité directeur de l'association ainsi que les activités que l'association organise pour l'ensemble des membres. J'ai observé que celle-ci était toujours active au sein du réseau de jardins partagés « *Ortincomune* », et qu'à cela s'est ajouté un engagement supplémentaire de l'association au sein de la Coalition pour les biens communs. Cette activité a commencé en janvier 2018 et quatre membres du comité directeur de l'association étaient très engagés dans la récolte des signatures pour la pétition intitulée « délibération d'initiative populaire pour l'approbation d'un « règlement pour la

²⁹ Les observations sont détaillées (date, lieu, durée, description brève) en annexe dématérialisée (annexe I).

³⁰ Un enregistrement de « l'Assemblée Capitoline », moment de « confrontation » entre les associations et l'institution a été effectué.

³¹ Ce document est le fruit d'un long processus de négociation entre les associations de jardins partagés et la responsable du bureau « potager urbain » de la ville de Rome. Il définit les potagers urbains, offre un cadre juridique municipal, fixe des règles.

³² Réalisé dans le cadre d'une bourse de l'École Française de Rome que je remercie pour le soutien matériel apporté.

collaboration entre citoyens et administration pour le soin, la régénération et la gestion partagée des biens communs” ».

À la fin de la période d’observation (juin et juillet 2017), j’ai réalisé 13 entretiens sur les 15 effectués avec les membres du jardin romain. Le fait de connaître les membres, d’avoir partagé d’autres moments avec eux m’a permis d’obtenir des entretiens facilement et de pouvoir échanger dans un cadre « complice ».

Ci-dessous, une synthèse du nombre d’entretiens réalisés par terrain (Figure 1) pour donner une vue d’ensemble (pour la liste exhaustive, voir annexe dématérialisée II).

	Entretiens	Observations
Rome	Entretiens avec des membres du jardin : 16 (dont 11 hommes et 4 femmes) Autre : 1 Enregistrement de l’AG de l’association 1 enregistrement d’un échange lors d’une rencontre avec des membres d’un autre jardin 1 enregistrement de la Commission Capitoline sur les jardins partagés	Au jardin : quotidien, dîner collectif, événements (Fête de la libération, travaux communs). Réseau Ortincomune :
Strasbourg	Entretiens avec des membres du jardin : 13 (dont 5 femmes et 7 hommes). Autre : 1 Entretien avec une élue 1 Entretien avec le responsable agriculture urbaine d’ECO-Conseil. 1 Entretien avec un membre du service Espace vert de l’Eurométropole.	Travaux communs, journée du Parc Naturel Urbain, dîners, pique-nique collectif.
Bologne	1 entretien avec le responsable espace vert de la Ville de Bologne 1 entretien avec la responsable en charge des potagers urbains à la Fondation Villa Ghigi 1 entretien avec un membre de jardin partagé autogéré dans un centre social autogéré	X

Paris	1 entretien avec une élue d'arrondissement en charge des jardins partagés 1 enregistrement de rencontre avec un membre de l'observatoire sur l'agriculture urbaine en Île-de-France	X
-------	--	---

Figure 1. Synthèse des entretiens et observations réalisés. Source : Victoria Sachsé

Concernant les données relatives au jardin stricto sensu, en plus des observations, j'ai enregistré l'assemblée générale de l'association ce qui m'a permis d'avoir un contenu plus précis sur les échanges et les dynamiques à l'œuvre dans ce moment de partage d'informations et de prise de décision. J'ai réalisé dix-neuf entretiens avec les membres du jardin et avec les associations partenaires du potager observé (un avec les responsables de chaque groupe : potager didactique, serre, événement, manutention) ; un entretien avec la responsable de l'association « *Io sono* », association d'éducation et de formation la plus active et présente au sein du potager ; et trois entretiens avec les membres du comité directeur. Avec les acteurs institutionnels, j'ai réalisé trois entretiens avec la responsable du bureau *orti urbani* [potagers urbains] de la ville de Rome ; j'ai réalisé un enregistrement de « l'Assemblée Capitoline » autour de la question des jardins partagés qui constituait un moment de « confrontation » entre les associations et l'institution locale.

À Strasbourg, une première période étalée de septembre à décembre 2016 m'a permis d'explorer le terrain local. J'ai pu rencontrer les « responsables » de quatre jardins. J'ai également participé à des activités menées dans d'autres jardins notamment à Hautepierre, l'un des Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV)³³, terrain que j'ai écarté étant donné les types de politique particuliers qu'engendre la Politique de la Ville. Un autre élément qui écarte ces jardins de l'objet circonscrit est leur accompagnement par des structures tierces, en effet, ils sont suivis et accompagnés dans leur mise en place et leur gestion par des associations (comme Horizome³⁴) ou des bureaux d'études (comme ECO-Conseil). Le cas des jardins partagés à Hautepierre offre une autre perspective avec la présence d'acteurs intermédiaires entre les habitants et la ville. Ainsi, lors de mon deuxième terrain, à partir de septembre 2017, j'ai choisi ce jardin en particulier parce qu'il a des caractéristiques qui s'insèrent dans la problématique de cette recherche. Je l'ai suivi de manière continue selon une approche ethnographique. J'ai donc sélectionné le jardin permaculture partagée de St-Gall, pour étudier son histoire, son organisation et son évolution. J'ai réalisé des entretiens informels avec certains membres,

³³ Pour plus de détails, voir : Morovich, B. (2011). *Mobilités*. Strasbourg : Editions Horizome.

³⁴ « Horizome est un collectif ouvert, présent depuis 2009 maille Jacqueline à Hautepierre, Strasbourg, initié à l'occasion des 40 ans du quartier et de son important projet de renouvellement urbain ». <https://www.horizome.org>

dont le président de l'association. Enfin, j'ai adopté le statut de membre « visiteur », qui permet d'aider tout membre du jardin, d'y venir régulièrement, mais sans l'obligation d'être rattachée à un « sous-jardin » spécifique au statut de membre « jardinier » (il existe six sous-groupes au sein du jardin). Ce statut de membre visiteur m'a permis de voir le fonctionnement de chaque sous-groupe, de suivre les assemblées et d'assister aux activités organisées au sein du potager afin d'analyser les rapports qui se créent entre les membres de l'association. Progressivement, je me suis intégrée dans l'association et j'ai décidé d'adhérer au jardin pour en être une membre à part entière. En raison d'affinités plus prononcées avec les membres du groupe des solanacées³⁵, j'ai décidé de m'inscrire comme membre et de suivre leurs activités. Je continuais à participer aux travaux communs de l'ensemble du jardin tout en suivant dans le détail le fonctionnement d'un sous-groupe dont j'ai pu suivre les modalités d'organisation, la structuration et les évolutions.

Pour les entretiens réalisés avec les membres du jardin, pour maintenir le même dispositif que celui élaboré à Rome, je les ai sollicités à la fin de la période d'observation.

Concernant les entretiens, j'ai réalisé des entretiens auprès des acteurs institutionnels. J'ai réalisé un entretien avec un membre de l'Eurométropole, un avec un acteur intermédiaire entre la ville et les associations (ECO-Conseil), un avec l'adjointe au maire de la ville de Strasbourg en charge de « ville en nature et ville nourricière », un avec le responsable « jardins familiaux » de la ville de Strasbourg, enfin un avec la responsable Parc Naturel Urbain de la ville.

Avec les membres du jardin, j'ai réalisé quatre entretiens avec des anciens membres du jardin, et onze entretiens avec des membres qui faisaient encore partie du jardin au moment du terrain. Le choix de mener des entretiens avec des anciens membres s'est réalisé parce que l'opportunité s'est présentée dans un contexte informel. J'ai rencontré un ancien membre qui a commencé à me raconter l'histoire du jardin et ses débuts. Je lui ai proposé de faire un entretien et il m'a donné deux autres contacts avec qui j'ai pu réaliser des entretiens. J'ai donc choisi d'intégrer ces témoignages pour nourrir la perspective « historique » du jardin, et comprendre également pourquoi les membres choisissent de rester ou de quitter le jardin.

En général, et pour les deux terrains, j'ai effectué une « filature ethnographique » (Berger 2009) pour suivre la dynamique de ces groupes, les suivre dans leurs réunions et mises en réseau, insérer « chaque réunion comme une phase dans une intrigue » (Cefaï et al. 2012 : 27). En outre, au cours de ces observations, j'ai adopté une « planty method » (Pitt 2015) : parler en marchant, travaillant, montrant les plantes et l'organisation du jardin, en mangeant et en jardinant avec les participants. Ma recherche

³⁵ Le jardin en permaculture partagée St-Gall est divisée en 6 sous-groupes nommés ainsi : racines, sauvages et fleurs comestibles, solanacées, pépère, médicinales et senteurs.

n'était pas vouée à décentrer les humains de la réflexion et de l'analyse, mais le fait de rester attentive, en particulier, « aux matérialités et capacités agentives des plantes et des non-humains a permis de fournir une image plus riche de l'expérience et de la compréhension des jardiniers » (Pottinger 2016 : 220). En parallèle des terrains ethnographiques, j'ai effectué un inventaire et un suivi continu des différents supports utilisés par les associations notamment, mais également des documents produits par les acteurs institutionnels (Figure 2).

Rome	<ul style="list-style-type: none"> - Documents du jardin étudié Tre Fontane (site web, page facebook, mailing list...) - Réseau informel « <i>ortincomune</i> » (plateforme d'échange, brochures,...) - Ville de Rome — <i>Comune di Roma</i> (Site web)
Strasbourg	<ul style="list-style-type: none"> - Documentation de l'Eurométropole - « Strasbourg ça pousse » (site web,...) - ECO-conseil (site web, newsletter, ...) - Jardin permaculture partagée Saint Gall (mailing list, page Facebook, ...)

Figure 2. Récapitulatif des sources écrites produites par les acteurs étudiés. Source : Victoria Sachsé

c. Une ethnographie multisituée : construction de terrains dans deux contextes différents

i. Intérêts et limites de la démarche comparative

La volonté d'entrer dans une démarche comparative est donc née de l'envie de « faire émerger de nouvelles interrogations en diversifiant les angles d'approche » (De Verdalle *et al.* 2012 : 10). Le travail sur deux terrains en plus des entretiens et observations ponctuels dans d'autres contextes a permis « un processus de distanciation et un décentrement du regard » (Perrin 2015 : 9) utile pour ouvrir « la pensée à d'autres paradigmes et traditions d'analyse » (Carrel 2017a : 27).

Ce raisonnement comparatiste « tend vers la compréhension des facteurs sociaux qui sont au fondement des configurations sociales variées, et leurs dynamiques d'évolution » (*Ibid.*). En outre, au-delà de la construction du terrain autour de deux cas ethnographiques, j'ai mobilisé une littérature internationale sur la question des jardins urbains avec des cas issus principalement d'Europe (France,

Allemagne, Espagne, Italie, Suisse, Angleterre), des États-Unis et du Canada. Ainsi, ce travail s'insère dans une littérature riche et diversifiée sur ces questions dans les pays du « Nord »³⁶.

Concernant la mise en œuvre de cette démarche, elle s'est faite en tâtonnant, selon une « structuration progressive de l'échantillon comparatif (qui) est au cœur de la *constant qualitative method*³⁷ » (Paugam et Van de Velde 2012 : 21). Ainsi, comme je l'ai signifié plus haut, j'ai dû faire des choix et adapter progressivement mon approche. Par exemple, au lieu de multiplier des « petits » terrains dans chaque ville, j'ai choisi de réaliser deux terrains ethnographiques travaillés plus en profondeur pour saisir les subtilités de l'action politique en décrivant les coulisses des actions (Cefai et al. 2012), ceci également pour des raisons évidentes de contrainte temporelle et matérielle.

Un certain nombre d'éléments permettent de construire la comparaison et de créer des « repères » que j'expose ici. Concernant ce travail, la conception d'un dispositif d'enquête symétrique, tant que faire se peut lorsqu'il s'agit d'ethnographie, a permis de créer un cadre. J'ai notamment les catégories d'analyse (De Verdalle et al. 2012) en tête au moment des différents terrains, celles-ci sont très larges (le politique, le commun, la participation, la citoyenneté, le rapport à la nature) pour ne pas me limiter l'observation et laisser les éléments émerger du terrain. J'observe l'organisation interne comme étant « une manière d'être ensemble, vivante et partant, mystérieuse » (Baudelot et Establet 2006 cité par Paugam et Van de Velde 2012 : 18).

La comparaison invite cependant à être attentifs à certains aspects. En effet, « l'engouement actuel pour la comparaison en dehors des sphères de la recherche appelle à une vigilance épistémologique et probablement, à une réflexivité plus grande » (De Verdalle *et al.* 2012 : 15). Ainsi, nous soulignons certains biais de la démarche comparative pour mieux circonscrire notre approche et éviter ces écueils. L'objectif est d'éviter « le risque de la visée normative de type *benchmarking* » (Perrin 2015 : 59), je ne révèle donc pas de « bonnes pratiques ».

Je reviens dans le premier chapitre sur la question de la terminologie pour expliquer les choix effectués par les acteurs puisqu'un même phénomène peut avoir des noms différents, au contraire un même mot peut recouvrir des sens différents selon les pays et contextes étudiés (De Verdalle *et al.* 2012). Concernant la notion même de jardin partagé, nous revenons sur l'élaboration de ce terme dans le contexte français et nous verrons les appellations rencontrées en Italie pour les intégrer sous une

³⁶ Nous reprenons ici les termes employés par les auteurs de ces articles, bien qu'étant consciente des limites des catégories créées pour qualifier des aires géographiques avec des caractéristiques économiques et politiques variées. Nous tenions à signaler la présence de ces initiatives au niveau global et dans des contextes très différents.

³⁷ Notons ici que j'ai utilisé le logiciel Atlas.ti pour coder les entretiens. Atlas.ti fait partie des CAQDAS (Computer Assisted Qualitative Data Analysis), il est donc utilisé pour l'analyse de données qualitatives. Ainsi, ayant le cadre théorique et les questions de recherche à l'esprit, j'ai travaillé l'ensemble des entretiens avec l'appui de ce logiciel pour créer des catégories, et naviguer dans mon corpus plus aisément. N'ayant pas reçu de formation au logiciel, je n'ai pas exploité l'ensemble de ses potentialités.

même dénomination (*Ibid.*). Parfois, nous nous référons aux « jardins partagés » de manière globale englobant des réflexions plus générales qui concernent autant Strasbourg que Rome. Lorsque nous nous situons sur le terrain romain, parfois nous utilisons le terme italien *orti* [Potagers] puisque celui-ci est utilisé dans le nom des associations (*orti urbani Tre Fontane* [Potagers Urbains Tre Fontane]), du réseau étudié (*Ortincomune* [potagers en communs/potagers en commune]) ou encore du service administratif (*Ufficio Orti Urbani* [bureau potagers urbains]). Cet élément illustre que la dimension potagère est mise en évidence plus qu'avec le terme « jardin ».

Nous décrivons l'entrée sur les différents terrains, la prise de contact et la structuration dans le temps des rapports avec les enquêtés. Les jardins partagés étant spatialement localisés et ayant un statut d'association, c'est un objet facilement identifiable et qui peut être délimité. Dans l'ensemble, ce terrain n'a pas présenté de difficultés pour y accéder.

ii. Un dispositif d'enquête symétrique

Ainsi, mon terrain s'est révélé « facile d'accès » puisque je m'engageais à découvert, comme participante et « sympathisante » de leurs activités. Je n'ai donc pas eu à user d'artifices pour créer l'échange avec eux. En outre, concernant le rapport au terrain et aux enquêtés, des éléments apparaissent dans la suite de l'introduction et dans le chapitre 2 notamment. Ce que je tenais à souligner concernant ma posture, c'est qu'à Strasbourg je me fondais dans le profil moyen et je pouvais être assimilée aux enquêtés bien qu'ils aient tous à l'esprit que je suis en train de faire un travail de recherche. J'ai fait partie de l'association pendant un an et ma présence régulière m'a permis d'être considérée comme membre de l'association³⁸. À Rome, le fait que je sois française créait une distance supplémentaire malgré ma maîtrise de l'italien, j'ai dû faire plus d'efforts auprès de certains pour casser la distance et la méfiance que peut générer parfois la situation d'enquête (Mauger 1991). Cependant, ma régularité sur le lieu m'a permis de « normaliser » ma présence, certains m'ont invité à déjeuner ou dîner chez eux pour les entretiens ou en dehors du cadre de la recherche me donnant ainsi accès à leur vie privée.

Comme évoqué ci-dessus, la construction d'un dispositif dit symétrique permet de donner un cadre propice à une démarche comparative. Ainsi, sur les deux terrains, le dispositif d'enquête a été similaire : un premier contact a servi de phase exploratoire pour faire un état des lieux des jardins partagés et de leur présence et prise en compte sur les territoires observés. Cette phase a eu lieu à Rome lors de la première étude menée entre août 2014 et Mars 2015, à Strasbourg au début de la période de doctorat à proprement parler de septembre à décembre 2016. La phase d'étude de type

³⁸ Ma photo est apparue sur le trombinoscope de l'association.

ethnographique des jardins sélectionnés s'est répartie de la manière suivante ; de janvier à août 2017 pour Rome et de septembre 2017 à septembre 2018 pour Strasbourg.

Ainsi, lorsque je suis retournée sur le terrain en Italie, les responsables du jardin se souvenaient de notre précédente rencontre lors du terrain réalisé en 2014, ils ont alors accueilli la proposition avec bienveillance et curiosité.

En effet, il semble que la présence d'une « étudiante »³⁹ française qui vient étudier leur initiative était surprenante. Certains membres du jardin m'ont expliqué qu'en France on serait plus en avance sur ces questions, ils se posaient alors l'intérêt de venir voir des pratiques « arriérées » en Italie.

J'ai progressivement endossé le rôle de la « francesina »⁴⁰ qui vient au jardin. J'ai développé des rapports privilégiés avec certaines personnes qui étaient plus disposées à partager, me faire découvrir le lieu, leur vision, à m'insérer dans les réunions du comité directeur, à me communiquer les informations sur les rencontres avec les acteurs extérieurs. La personne ressource principale est Arturo, retraité d'une soixantaine d'années avec qui j'ai passé beaucoup de temps. Son profil détaillé dans le chapitre 2 fournit des informations précises sur son parcours militant. En effet, nos échanges portaient souvent sur sa trajectoire, sa critique de la société en général et de la gestion de la Ville de Rome en particulier. Nous avons développé une relation amicale tout au long de ce terrain et cette proximité m'a permis d'être au plus proche des enjeux et questionnements des responsables du jardin. Ce contact m'a permis aussi de participer aux réunions du comité directeur puisqu'il se portait « garant » pour moi. Il me communiquait également les réunions du réseau *Ortincomune* puis celle de la coalition pour les biens communs. Sur les 300 membres environ, j'ai passé plus de temps avec les membres du comité directeur ou avec les membres plus actifs au jardin. Je me suis donc insérée sur le terrain en négociant ma place, en participant à des travaux communs, aux travaux du groupe « potager didactique », en assistant aux réunions (détails des observations en annexe dématérialisée I) utilisant ainsi mes « compétences sociales quotidiennes simultanément pour expérimenter et observer les interactions, les (miennes) comme celles des autres, au sein de configurations sociales diverses » (Tedlock 1992 : 13). De manière triviale, cela m'a permis d'être invitée aux dîners, de participer aux événements et de pouvoir être présente lors de discussions « sensibles », sur des problèmes entre membres et ne pas obtenir qu'une version lissée de leur expérience⁴¹.

³⁹ C'est le qualificatif que les membres du jardin me donnaient, il me considérait comme une étudiante qui devait écrire un mémoire. La plupart des membres du jardin que j'ai fréquenté et interrogé était plus âgés que moi et la plupart était des hommes. Ainsi, les personnes rencontrées n'ont pas semblé intimidées par la démarche, plutôt surpris, parfois circonspects.

⁴⁰ « La petite française »

⁴¹ A ce sujet, j'ai assisté à un entretien mené par un étudiant de master qui a effectué un entretien ponctuel, le discours des membres du jardin faisait ressortir une histoire lisse et « positive » du jardin. Je réalisai de manière très concrète la distance entre le discours, la communication vers l'extérieur et les pratiques, les faits, les discours au sein de la structure.

J'ai réalisé quelques entretiens durant cette phase d'observation participante, cependant, j'ai concentré les autres à la fin, une fois que j'étais intégrée dans le jardin et que je connaissais un certain nombre de membres. Les entretiens se sont concentrés entre juin et août 2017. Cette démarche ayant été fructueuse, j'ai décidé d'appliquer une démarche similaire sur mon terrain strasbourgeois. En effet, le fait d'être identifiée comme une membre du jardin m'a permis d'obtenir plus facilement des entretiens et de pouvoir affiner mes questions puisque je connaissais le fonctionnement du jardin et j'avais pu observer la place qu'occupaient les jardiniers interrogés au sein du jardin.

À mon retour à Strasbourg, j'ai donc pris contact avec l'association Permaculture partagée St-Gall. Le choix de ce jardin en particulier a été motivé par la superficie conséquente et de l'insertion du jardin dans un espace vert public comme c'est le cas du Jardin Tre Fontane. La particularité du jardin de Saint Gall avec l'approche revendiquée en permaculture est un élément original à étudier, le chapitre 3 expose cette spécificité. L'insertion de ce jardin dans un quartier périphérique permet de le comparer à celui étudié à Rome.

Concernant la prise de contact avec les membres du jardin, j'ai dû me rendre sur les lieux le samedi puisqu'une permanence est organisée tous les samedis pour que les personnes extérieures ou désireuses de rejoindre le jardin soient reçues. J'ai donc effectué la visite du jardin avec le président de l'association et une autre personne qui allait par la suite rejoindre le jardin. Il nous a expliqué qu'il existe deux statuts de membres au jardin, les membres permanents et les membres « visiteurs » qui sont des membres qui viennent aider occasionnellement, mais ne se fixent pas dans un des sous-jardins. Au départ, dans la volonté de découvrir l'ensemble du jardin, j'ai choisi la deuxième option qui m'a permis de rencontrer des membres des différents groupes. Au fil du temps, je me suis retrouvée à suivre les activités d'un des sous-jardins. À Strasbourg les profils sont différents, la moyenne d'âge est beaucoup plus basse que dans le jardin romain, ce sont principalement des jeunes actifs qui ont fait des études supérieures, la majorité connaît le doctorat et je ne reçois pas de réaction de surprise, en général, ils manifestent une curiosité pour le terrain italien. Cet élément est d'ailleurs présent dans les deux jardins, je me suis retrouvée en position de passeuse de savoirs, racontant l'expérience de l'autre.

4. Structure de la thèse

Un des éléments qui caractérise ce travail est l'attention portée au lien entre les enjeux de redéfinition de la démocratie et de la nécessaire imbrication de celle-ci avec les enjeux écologiques. Nous étudions les jardins partagés, les pratiques et les discours qui s'y développent comme une expression ordinaire du politique.

Cette thèse est structurée en deux parties : la première (chapitres 1, 2, 3) appréhende les jardins à l'échelle de l'organisation, l'analyse se situe alors au niveau des individus, de leurs engagements et des dynamiques internes aux associations étudiées. La deuxième partie (chapitres 4, 5, 6) est consacrée à l'étude de ces initiatives en tant qu'acteurs au sein d'une arène locale et leur rapport aux institutions rencontrées et des propositions potentielles qui peuvent naître de ces formes d'aménagement.

Le premier chapitre est consacré à la définition de l'objet étudié, partant des agricultures urbaines pour donner le cadre global dans lequel s'insèrent ces initiatives, en allant vers la définition plus restreinte des jardins partagés sélectionnés. Les chapitres 2 et 3 sont dédiés à l'étude de l'engagement au sein des associations de jardins partagés pour analyser dans le détail les formes de l'engagement et les modalités d'organisation interne de ces lieux. Nous questionnons dans le chapitre 2 le choix de l'association comme forme d'organisation de ces groupes. Dans quelle mesure ces jardins partagés se distinguent ou connaissent des problématiques transversales au monde associatif ? Dans le chapitre 3, nous traitons la question de l'engagement à travers le prisme de l'environnementalisme ordinaire et de l'écologie politique pour éclairer les formes particulières de l'engagement au sein de ces jardins.

Dans la deuxième partie, nous faisons le lien entre l'engagement citoyen et la fabrique de la ville pour comprendre comment les jardins partagés, par l'action localisée qu'ils proposent, ont un impact sur la fabrique des politiques publiques. La manière dont ils s'insèrent dans le territoire et pérennisent leur fonctionnement constitue une forme originale d'aménagement de l'espace public. En effet, une des caractéristiques de ces associations est qu'elles sont liées à un lieu, à un territoire. Elles n'ont de sens que par leur ancrage physique, par l'action « concrète » qu'elles proposent, celle du jardinage. Comme nous le verrons, c'est la volonté de « faire » qui caractérise ces expériences aussi bien à Rome qu'à Strasbourg bien que ces dimensions se déploient de manière différenciée selon les contextes.

Les chapitres 4 et 5 sont consacrés à l'analyse d'un même phénomène — la création et la gestion de jardins partagés dans l'espace public urbain — qui se développe dans des contextes différents. En effet, les deux expériences constituent des formes d'appropriation de l'espace public dont le processus se déploie de manière différente à Rome (chapitre 4) et à Strasbourg (chapitre 5). En nous appuyant sur une démarche empirique, nous observons « les combinaisons possibles de luttes et de participation (et leurs) effets fort différents » (Bobbio et Melé 2015 : 52) dans chacun de ces contextes. Nous

traitons la manière dont ces initiatives prennent place sur le territoire, comment elles négocient avec les institutions locales leur action et leur présence sur ces espaces publics, mais aussi comment elles se structurent dans le temps. Nous étudions « la contribution du “sauvage” et du “domestiqué” à la construction et à la gestion des problèmes publics, et non le chemin solitaire de chacun d’eux » (*Ibid.*). L’évolution des rapports à l’administration locale ainsi que le rapport à la politique, entendue ici dans son sens plus classique des élus locaux, conseillers et assesseurs, sera également traitée. Nous développons dans un premier temps, les deux cas distinctement, pour enfin souligner des enjeux transversaux, qui caractérisent les deux localités, que nous traitons au début du chapitre 6 où nous explorons cette appropriation de l’espace public comme étant un rapport aux « biens » matériels, mais aussi comme rapport social, puisque l’appropriation « tout comme les droits de propriété, (...) exprime avant tout le fait de se réserver tel ou tel usage d’un bien (sa consommation, sa perception, sa vente, etc.) et donc d’en priver les autres, qu’elles qu’en soient les raisons ou modalités » (Ripoll 2005 : 19) Dans la suite du chapitre, nous reprenons la discussion autour des communs faisant dialoguer les éléments théoriques avec nos terrains.

PARTIE I.

LES JARDINS PARTAGES, DES ESPACES VECTEURS D'ENGAGEMENT ORDINAIRE

Chapitre 1 - Les jardins partagés, une forme d'agriculture urbaine

Ce chapitre explore le champ de l'agriculture urbaine en général pour localiser les jardins partagés étudiés dans le cadre cette recherche au sein de ce domaine. Certains auteurs qui se sont attelés à la définition du phénomène d'agriculture urbaine l'ont examiné au singulier. Nombre d'entre eux ont permis de débroussailler le sujet et constituent des références qui ont permis de délimiter cette grande catégorie (M'baye et Moustier 2000, Wegmuller et Duchemin 2010, Nahmias et Le Caro 2012). Ainsi, nous utilisons parfois le terme au singulier, mais nous choisissons de considérer le phénomène au pluriel et de parler d'*agricultures urbaines* pour souligner la richesse et la diversité des initiatives qui se trouvent sous cette catégorie et pour éviter une tendance à l'unification de ces pratiques sous un terme unique et réducteur (Zitouni *et al.* 2018). Cette étape est importante pour insérer le travail mené ici dans un cadre de réflexion plus global qui consiste à interroger la place de la nature en ville, plus particulièrement de la nature cultivée. Cela permet de souligner les continuités et les ruptures avec les autres formes d'agriculture urbaine pour montrer comment la ville se transforme et comment les enjeux écologiques sont intégrés à l'urbanisme.

Dans un premier temps, nous faisons un tour d'horizon de ce que nous entendons par *agricultures urbaines*, non pour prétendre à l'exhaustivité, mais pour donner un aperçu de la multitude d'expériences, parfois complémentaires, parfois antagonistes qui existent sous ce terme. Ensuite, nous exposons la réflexion autour de différentes visions, notamment la littérature critique qui s'est développée sur le sujet (Pudup 2008, McClintock 2014, Tornaghi 2014, Certomà 2015). Enfin, nous définissons l'objet à l'étude dans ce travail de recherche pour circonscrire cette catégorie particulière d'agriculture urbaine que sont les jardins partagés en exposant les premiers éléments caractéristiques des terrains romains et strasbourgeois.

1. Des agricultures urbaines

Les jardins partagés que nous étudions dans ce travail sont caractérisés notamment par leur dimension potagère et sont donc classifiés depuis quelque temps dans la catégorie d'agriculture urbaine. Pour clarifier l'inscription des jardins étudiés dans ce domaine, nous exposons des informations liminaires pour appréhender la notion d'agriculture urbaine et présenter l'approche proposée dans la littérature récente. Elle a été l'objet de nombreux travaux (Fleury et Donadieu 1997, Moustier et M'baye 1999, Mougeot 2005, Duchemin 2012, Nahmias et Le Caro 2012) et la réflexion ne cesse de se développer. L'émergence de la notion d'agriculture urbaine s'insère dans un contexte marqué par une urbanisation croissante, en effet, la proportion entre la population urbaine mondiale et la population rurale s'est inversée. Selon les données de la Banque mondiale, la population urbaine mondiale aurait dépassé la part de population rurale en 2007⁴², engageant une transformation profonde de nos sociétés vers un âge urbain (Brenner et Schmid 2014). Ainsi, bien que le phénomène ne soit pas récent, le terme « agriculture urbaine » émerge dans ce contexte.

Cette nouvelle terminologie cache un phénomène qui n'est pas original dans le sens où l'agriculture est historiquement liée aux cités et que la distinction entre urbain et rural, villes et campagnes constitue un héritage relativement récent (Champion et Hugo 2004). Cette notion d'agriculture urbaine trouve alors son sens par rapport à une histoire proche où les modes de consommation se sont retrouvés étrangers aux modes de production, « en émancipant la production vis-à-vis des besoins ressentis et en créant des besoins ainsi que leurs modes de satisfaction en fonction du seul critère de sa perpétuation » (Deléage 2010 : 17). En somme, ce système agroalimentaire a contribué, depuis le milieu du XX^e siècle, à effiloche les relations sociales et à dégrader « la qualité de l'environnement et de la santé publique des agriculteurs et des consommateurs »⁴³ (McClintock 2014 : 158). Dans ce contexte, l'agriculture urbaine est apparue comme un modèle « alternatif », « innovant », « écologique »⁴⁴ qui serait la solution aux dérives du modèle de développement occidental, s'inscrivant progressivement à l'agenda de politiques publiques mondiales, nationales et locales.

⁴² Source : Estimations du personnel de la Banque mondiale utilisant les Perspectives des Nations Unies de l'urbanisation de la population mondiale.

⁴³ Traduction faite par l'auteure.

⁴⁴ L'usage des guillemets souligne la distance vis-à-vis de ces affirmations qui se retrouvent notamment dans le discours des acteurs institutionnels et dans les politiques publiques.

a. Du global au local, l'imbrication des échelles

i. Un phénomène global, reconnu et étudié

Des expériences d'agriculture urbaines se retrouvent partout dans le monde. Au départ, plutôt configurées comme des initiatives auto-organisées nées « d'en bas »⁴⁵ que comme activités institutionnalisées. Elles sont notamment valorisées depuis quelques années comme outils de développement par diverses organisations internationales principalement liées à l'ONU notamment la *Food and Agriculture Organisation (FAO)*⁴⁶. La FAO, en plus de financer des programmes liés à la production de nourriture en milieu urbain, a créé le réseau multidisciplinaire *food for cities*, qui promeut des « systèmes alimentaires durables et résilients »⁴⁷. L'Union européenne encourage également les initiatives qui vont dans ce sens⁴⁸, ainsi que des projets de recherche (COST⁴⁹ *Urban Agriculture Europe*, COST *Urban Allotment Gardens*). Soutenu par la FAO et l'Union européenne, le Pacte de politique alimentaire urbaine de Milan⁵⁰ a vu le jour en 2015 mettant à l'agenda politique international la question des systèmes alimentaires, notamment en lien avec la dimension urbaine. Ainsi, ces initiatives se trouvent aussi bien aux Nords qu'aux Suds⁵¹ (M'baye et Moustier 1999, Orsini *et al.* 2013). Il y a des différences entre la conception de l'agriculture urbaine telle qu'elle s'est affirmée dans les métropoles états-uniennes et les configurations qu'elle a prises dans le Sud. Au Nord « l'agriculture urbaine a rapidement perdu sa fonction alimentaire » (Aubry, Dabat, Mawois 2010 : 2), se mélangeant régulièrement à des finalités politiques et sociales. Dans les pays du Sud du monde, la fonction alimentaire reste en revanche prédominante même si « on constate depuis la fin du XX^e siècle une réactivation de la demande de produits locaux » également au Nord (*Ibid.* : 2). Dans de nombreuses villes nord-américaines, les formes d'agriculture urbaine dans les friches industrielles ont connu une grande diffusion, et divers programmes municipaux pour la culture en ville ont été créés, comme à Pittsburgh ou à Détroit (*Ibid.*). La fonction alimentaire représente donc également une part importante des raisons pour lesquelles l'agriculture urbaine se développe dans les métropoles du Nord, mais elle se révèle rarement être la seule dans les expériences réalisées. Dans le Sud du monde,

⁴⁵ Par initiatives d'en bas, nous entendons l'ensemble de pratiques d'occupation, d'entretien, de transformation et d'animation collective des territoires qui s'organise en groupe pour agir directement et créer des espaces qui ne soient pas produits par des acteurs institutionnels ou par une planification verticale (Scandurra, Attili 2013).

⁴⁶ Food and Agriculture Organization - <http://www.fao.org/ag/agp/greenercities/>

⁴⁷ <http://www.fao.org/fcit/fcit-home/fr/>

⁴⁸ <http://www.sustainable-everyday-project.net/urbact-sustainable-food/>

⁴⁹ European Cooperation in science and technology, COST Action is a network dedicated to scientific collaboration, complementing national research funds.

⁵⁰ <http://www.milanurbanfoodpolicypact.org>

⁵¹ Nous reprenons ici les termes employés par les auteurs de ces articles, bien qu'étant consciente des limites des catégories créées pour qualifier des aires géographiques avec des caractéristiques économiques et politiques variées. Nous tenions à signaler la présence de ces initiatives au niveau global et dans des contextes très différents.

les expériences se multiplient également comme en témoigne le travail de recensement réalisé en 2013 par une équipe de chercheurs (Orsini *et al.* 2013) qui s'intéresse à l'Afrique de l'Est, à l'Amérique du Sud et à l'est de l'Asie. On peut noter que la dimension critique de la littérature concernant l'agriculture urbaine « au Sud » est moins développée que celle qui s'intéresse au phénomène dans les villes occidentales. Hormis la première définition de base, proposée par M'baye et Moustier (2000) et inspirée de leurs travaux en Afrique de l'Ouest, nous mobiliserons principalement la littérature produite sur des terrains occidentaux (Amérique du Nord et Europe).

ii. Une définition qui s'enrichit et se complexifie

Comme point de départ, il existe donc plusieurs définitions à l'agriculture urbaine, domaine qui est en mouvement perpétuel. Nous pouvons retenir celle proposée par M'Baye et Moustier (*Ibid.*) qui décrit l'agriculture urbaine comme l'ensemble des activités agricoles qui existent sur le territoire urbain et périurbain et dont les produits sont consommés par les habitants des communautés urbaines. Les activités agricoles sont généralement associées à la nourriture et aux fonctions alimentaires qu'elles sous-entendent, cependant, l'agriculture urbaine dont la multifonctionnalité a été démontrée (Duchemin *et al.* 2008), implique de nombreuses autres sphères, en posant des questions territoriales, sociales, environnementales et paysagères. Mougeot souligne que l'agriculture urbaine est une « activité localisée à l'intérieur (agriculture intra-urbaine) ou sur les bords (agriculture périurbaine) d'une ville, cité ou métropole. Elle produit, élève, transporte ou distribue une diversité de produits (aliments ou non-aliments), et fait un large appel aux ressources humaines et matérielles (parfois les réutilise), produits et services trouvés dans et autour de la ville. À son tour elle offre des ressources humaines et matérielles, des produits et services, principalement à l'espace urbain »⁵² (Mougeot 2000 : 11). Cependant, ces définitions ne sont pas suffisantes pour saisir le phénomène dans toute sa complexité (Duchemin 2012), car elles font « abstraction du fait que l'agriculture urbaine est un mouvement social urbain qui s'approprie l'espace urbain » (*Ibid.*). En effet, ces définitions restent descriptives et cachent la diversité « d'espaces (intra ou périurbains), d'acteurs (citoyens, administrateurs, aménageurs, agriculteurs professionnels) et d'activités et de pratiques qui sont porteuses de fonctions différentes et résultats de motivations multiples » (Giacchè 2014 : 19). Approfondissant cela, Nahmias et Le Caro (2012) distinguent trois perspectives politiques qu'ils considèrent pertinentes pour traiter la question : le lien entre la question de la production agricole et les enjeux de développement durable, une évolution vers une « meilleure maîtrise qualitative et

⁵² Traduction par l'auteure.

quantitative de l'approvisionnement alimentaire urbain » (*Ibid.* : 66)⁵³, et enfin toutes les dimensions liées à l'aspect social dans le sens large du terme. Ces définitions révèlent le rapport complexe et les « liens fonctionnels réciproques » que les agricultures entretiennent avec la ville, faisant apparaître des formes agri-urbaines très diversifiées. Ainsi, les auteurs proposent un schéma qui illustre l'étendue et la diversité des rapports des expériences d'agriculture urbaine à l'espace urbain (Figure 3). Ce schéma bien qu'il ne soit pas exhaustif met en évidence la diversité des initiatives au niveau spatial notamment en montrant qu'aux interstices les domaines de définition se superposent. Il permet également de révéler le continuum (Giacchè 2014) dans lequel s'inscrivent les agricultures urbaines. L'auteure explique que la notion de continuum a permis de prendre en compte les différents « types d'acteurs investis, depuis les citoyens qui pratiquent l'agriculture jusqu'aux agriculteurs professionnels (Ejderyan et Salomon Cavin 2012), le gradient des espaces concernés (du centre-ville à la périphérie lointaine) ainsi que les relations établies entre les consommateurs et les producteurs et entre acteurs et espaces » (Giacchè 2014 : 19).

⁵³ Parfois les pages ne sont pas indiquées parce que les versions consultées en ligne ne sont pas toujours paginées. Lorsque les articles sont en ligne avec numérotation des paragraphes, nous indiquons le paragraphe duquel est extraite la citation.

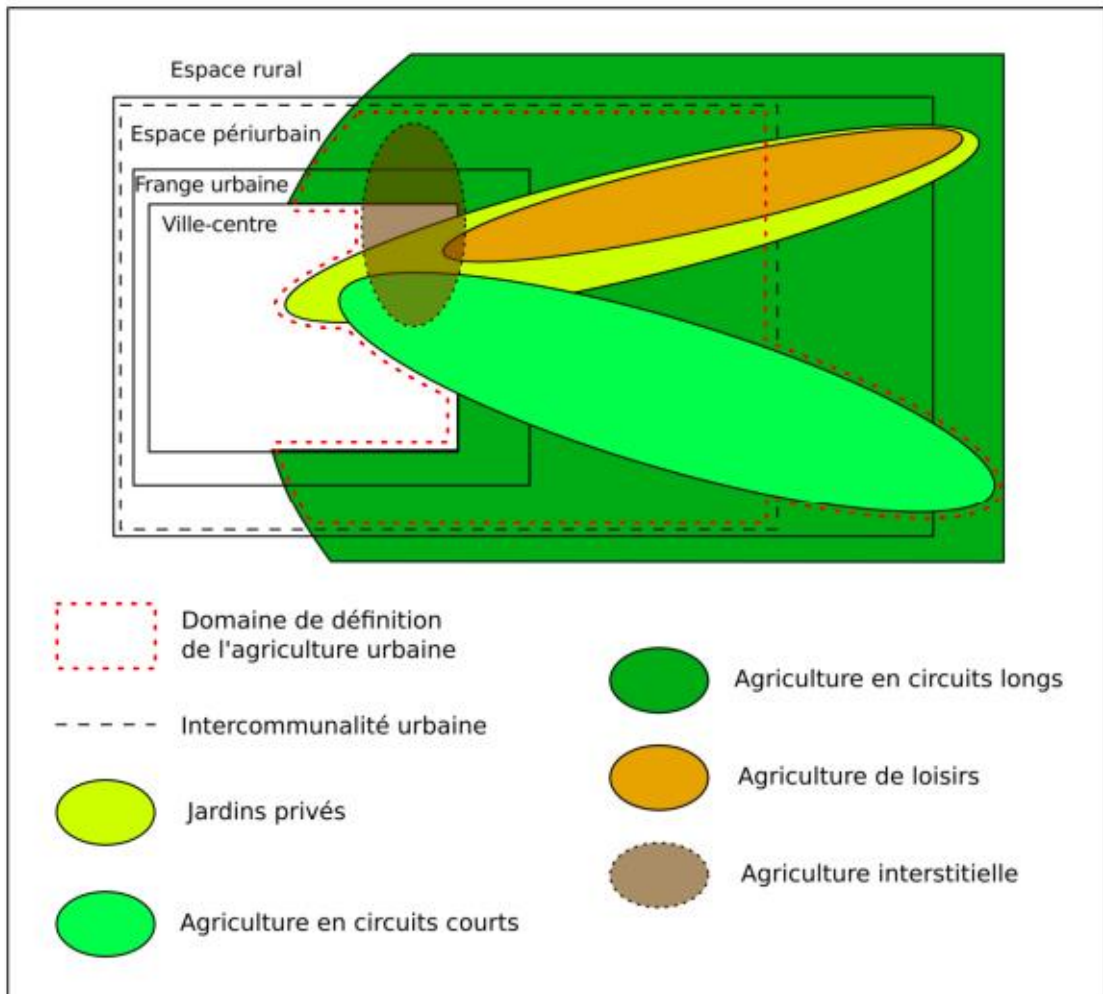


Figure 3. Domaine de définition de l'agriculture urbaine. Source : Paula Nahmias et Yvon Le Caro (2012 : 12)

D'une autre manière, McClintock propose un tableau (Figure 4) qui récapitule les principales formes d'agriculture urbaine qu'il a pu recenser. L'analyse, ici, ne se fait plus en termes spatiaux, mais plutôt en types d'organisation, fonctions remplies et rapport au marché. L'auteur insiste donc sur le fait qu'il ne propose pas des catégories fixes et rigides, mais tient plutôt à souligner « la diversité des relations entre production, sol, travail et marchés » (McClintock 2014 : 149).

Type of urban agriculture	Organised	Scale of production	Primary functions or orientation	Management	Labour	Market engagement
Residential	No	Yards	Production for household consumption, recreation, landscaping, occasional sales of surplus	Individual or household	Self or family	Minimal
Allotment	Yes	Vacant lots, parks	Food production, recreation	Community garden programme, individual plot management	Individual community garden member	Occasional
Guerrilla	Sometimes	Plants, beds	Valorisation and/or transgression of landscape norms, creation of "edible landscapes"	Individual or collective	Individual or collective	Rare
Collective	Yes	Vacant lots, parks	Community-building, food production	Collective, often with a garden manager	Collective members	Occasional
Institutional (e.g. school, prison, hospitals)	Yes	Yard or other vacant space, greenhouses	Education, rehabilitation, skills training	Institution or contracted organisation	Institutional members (e.g. students, patients, clients, prisoners), staff, volunteers	Occasional
Non-profit	Yes	Vacant lots, parks, greenhouses	Food security, food justice, education (foodways, nutrition, biophysical science)	Non-profit organisation	Staff and volunteers	Frequent
Commercial/for-profit	No	Large parcels, rooftops, greenhouses, yards of multiple clients	Food production (often through AFN markets such as CSAs, farmers markets), edible landscaping, green infrastructure	Business owner and/or manager	Employees	Always

Figure 4. Types plus courants d'agriculture urbaine. Source : McClintock, N. (2014 : 150)

iii. Les agricultures urbaines dans les contextes nationaux français et italien

Nous avons vu que les agricultures urbaines se développent au niveau global, prennent de nombreuses formes et se font à l'initiative d'acteurs variés porteurs d'objectifs divers. Étant donné l'importance des législations et dispositifs d'intervention publique aux différentes échelles d'action, de l'Europe au local, pour impulser, soutenir ou pérenniser les initiatives habitantes (Blanc et Emelianoff 2007), il nous paraît pertinent de proposer une approche comparative pour montrer à la fois « la convergence des objectifs d'action publique et les décalages entre les actions prescrites et les dynamiques locales » (Soulard, Margetic et Vallette 2011 : 9). C'est pourquoi nous nous intéressons à une autre échelle pour voir comment le sujet est approprié dans des cadres plus restreints, ici, la France et l'Italie, pays dans lesquels se situent les terrains étudiés.

En France, comme ailleurs, les expériences d'agricultures urbaines prennent des apparences multiformes et sont engagées à différents niveaux. Si on s'intéresse à des acteurs nationaux, le rapport publié par l'ADEME (2017) montre que cette diversité (Figure 5) est prise en compte par les acteurs institutionnels.

Critères	AU professionnelle			AU non-professionnelle		AU servicielle
	Agriculture périurbaine classique	AU technologique	AU sociale et solidaire	AU collective	AU individuelle	
Objectifs	Productif Eventuellement pédagogique	Productif	Productif Social Environnemental Pédagogique	Productif Social Récréatif Pédagogique Environnemental	Productif Récréatif	Paysager Services écosystémiques Pédagogique
Porteurs de projet	Entreprise (exploitant agricole)	Entreprise Startup	Entreprise Coopérative Association	Association / Citoyen Collectivité territoriale Entreprise	Citoyen	Collectivité territoriale Aménageur Association Entreprise / Startup
Modèles financiers	Fonds privés Fonds publics (si régie publique)	Fonds privés	Fonds privés Subventions Financement participatif	Fonds personnels des usagers Prêt de terres et de matériel (collectivités ou entreprises) Subventions éventuellement	Fonds personnels des usagers	Fonds publics si collectivités Fonds privés si entreprises Subventions si associations
Productions	Produits végétaux (légumes, fruits, céréales) et animaux (viande, produits laitiers)	Légumes, petits fruits, champignons, algues...	Légumes, petits fruits, champignons, algues...	Légumes, fruits, œuf, miel...	Légumes, fruits, œuf, miel...	Services (tonte, aménagement du paysage) et produits (fruit, miel,...)
Systèmes de distribution	Commercialisation : Circuit-court de proximité Filière longue	Commercialisation : Filière longue Circuit-court de proximité	Commercialisation : Circuit-court de proximité	Consommation personnelle Dons	Consommation personnelle Dons	Vente de services Si commercialisation : circuit-court de proximité
Techniques culturales	Identiques aux techniques en milieu rural (conventionnel, biologique...)	Hors-sol principalement : Hydroponie, vertical, avec ou sans produits phytosanitaires...	Sol Hors-sol (bac, hydroponie) Sans produits phytosanitaires	Sol Hors-sol (bac) Sans produits phytosanitaires Permaculture	Sol principalement Hors-sol (pots) Avec ou sans produits phytosanitaires	Eco-pâturage Poulailler Apiculture Arboriculture
Lieux	Zones agricoles périurbaines privées	Zones urbaines privées (Friche, toit, parking, nouveau bâtiment, container...)	Zones urbaines et périurbaines privées ou publiques (Friche, toit, parking, nouveau bâtiment, container...)	Zones urbaines publiques (Parc, friche, toit, pied d'immeuble...)	Zones privées (jardins, balcons...)	Zones urbaines et périurbaines publiques (terrains appartenant à la collectivité territoriale) ou privées
Exemples	Exploitation agricole (SARL, GAEC...) avec plus ou moins de liens avec la ville. Fermes en régie publique appartenant aux collectivités	Fermes spécialisées, fermes verticales	Fermes multiactivités, avec de l'insertion, du réemploi, du recyclage... (Jardins d'insertion, micro-fermes urbaines avec au moins un salarié...)	Jardins partagés, pédagogiques, familiaux, poulaillers collectifs, micro-fermes urbaines sans salariés	Jardins privés, balcon, poulailler privé...	Collectivités et associations, ou entreprises accompagnant des collectivités et des entreprises mettant en place : éco-pâturage, ruche, verger et vignes, jardins...
Principaux enjeux	Multifonctionnalité possible (vente directe, actions pédagogiques) Fort potentiel de production Proximité positive et négative de la ville	Impacts environnementaux discutables Modèles économiques fragiles Bénéfices sociaux flous	Vocation sociale Ancrage territorial Sensibilité environnementale à évaluer	Appropriation de la production d'aliments Liens sociaux et territoriaux	Amélioration des régimes alimentaires Vigilance sur les nouveaux gadgets	Nouvelle place de l'animal en ville Bénéfices environnementaux à prouver Gains économiques et sociaux
	Risques de pollutions (sol et air)					

2. Tableau synthétique présentant les différents types d'agriculture urbaine et ses principaux enjeux

Figure 5. Représentation des différents types d'agriculture urbaine par l'ADEME. Source : ADEME, Villatte Magali (2017 : 6)

Elle est visible notamment « à l'échelle des agglomérations et dans les instances de représentation du monde agricole » (Nahmias et Le Caro 2012 : 12). En 2016, l'Association Française d'Agriculture Urbaine Professionnelle (AFAUP) a vu le jour afin de rendre compte de toutes les initiatives, a décidé de « fédérer les professionnels de l'agriculture urbaine et de faciliter les liens avec les autres acteurs de la ville, le monde agricole et le grand public »⁵⁴. Ainsi, différents acteurs émergent autour de l'agriculture urbaine, pour prendre l'exemple parisien, étudié de manière exploratoire, la DRIAAF (Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt) a publié un guide pratique d'information et d'orientation intitulé « Mon projet d'agriculture urbaine en Île-de-France ». En outre, la ville de Paris a une section dédiée sur son site⁵⁵, et l'Agence régionale pour la nature et la biodiversité en Ile-de-France a mis en place l'Observatoire de l'agriculture urbaine et de la biodiversité illustrant encore une fois l'intérêt de la part des institutions pour ces thématiques et leur développement⁵⁶. La Ville de Paris a lancé en 2016, le projet Paris-culteurs qui incite les habitants à végétaliser ou à cultiver certains espaces définis par la ville. Dans le même esprit, la ville de Strasbourg a lancé l'initiative « Strasbourg ça pousse » en 2017. À Strasbourg, l'Eurométropole encourage également les initiatives, par exemple

⁵⁴ <http://www.afaup.org>

⁵⁵ <https://www.paris.fr/agricultureurbaine>

⁵⁶ Lagneau, A., Barra, M., & Lecuir, G. (2015). *Agriculture urbaine : vers une réconciliation ville-nature*. Le Passager clandestin.

les 48 h de l'Agriculture Urbaine ont lieu dans la ville depuis 2016. La ville possède certains services (Espaces verts et de nature, Jardins familiaux, Parc Naturel Urbain) dédiés aux questions de nature cultivée en ville. Certains élus et services de la ville traitent ces questions, en plus des missions d'animation et de promotion de l'agriculture urbaine déléguées à Eco-conseil⁵⁷.

Ces quelques exemples permettent d'illustrer la diversité des acteurs qui développent des initiatives d'agriculture urbaines. Nous reviendrons en fin de chapitre plus précisément sur l'émergence du phénomène des jardins partagés et sur les imbrications d'acteurs notamment entre élus, services techniques et associations.

En Italie, la question de l'agriculture urbaine se pose également, bien que dans un prisme différent, étant donné le rapport particulier qu'entretient l'Italie, et en particulier la ville de Rome⁵⁸, au monde agricole (Cavallo *et al.* 2015). Nous nous appuyons principalement sur le travail réalisé par des chercheurs dans le cadre de la *Cost Action « Urban Agriculture Europe »* (Uae) (2012-2015)⁵⁹. Leurs travaux ont mis en évidence les formes actuelles les plus diffuses, les acteurs et les politiques ainsi que les qualités spatiales des expériences d'agriculture urbaine en Italie. Dans l'article de Branduini et Laviscio (2016), qui proposent une synthèse des résultats clefs qui émergent de ce projet, les chercheurs font la distinction entre les espaces intra-urbains et les espaces périurbains. Étant donné que nous travaillons sur les espaces urbains et non sur les périphéries, nous ne retiendrons que les éléments concernant la première catégorie. Les principaux promoteurs des initiatives sont donc les administrations publiques ou les citoyens seuls ou en association (*Ibid.*). Les projets d'agriculture urbaine naissent dans le cadre de politiques variées : ici politique d'inclusion sociale, éducative, environnementale et de requalification urbaine. Les auteurs prennent deux exemples principaux : le premier est celui de Slow Food, qui a mis en place un programme, « *Orti in condotta* », qui a vu le jour en 2004. Cet instrument est conçu comme activité d'éducation alimentaire et environnementale dans les écoles. Le deuxième projet, national, est celui « *Orti Urbani* » [Potagers Urbains] lancé par Italia

⁵⁷ "Créée en 1987, l'institut ECO-Conseil a pour but de promouvoir le métier d'éco-conseiller et mène des actions de conseil dans le champ de l'environnement et du développement durable. En partenariat avec la Ville de Strasbourg, l'association assure, après avoir initié la première « fête des jardins partagés » depuis octobre 2010, l'animation du réseau des jardins collectifs de Strasbourg et environs et est correspondant régional du JTSE avec une volonté de faciliter la mise en réseau des jardins partagés du Grand Est ».

⁵⁸ « *Rome is the largest city in Italy in terms of surface area and population, and was the largest agricultural municipality in Europe until 1992, when Fiumicino became a distinct municipality. (...) Two thirds of the urbanised land has been built up over the last fifty years, mostly on agricultural land. Despite this, the last census data showed that urban farms increased by 44% and agricultural land by 16% over the last decade* » (Cavallo *et al.* 2016 : 2).

⁵⁹ Signe de l'intérêt pour le phénomène, un réseau (Réseau italien en Agriculture Urbaine et Planification Alimentaire) de chercheurs s'est créé autour de la thématique en 2014, composé de 68 chercheurs appartenant à 20 institutions différentes.

Nostra⁶⁰ avec l'accord de l'Association nationale des Communes d'Italie (Anci) et du Ministère des politiques agricoles, alimentaires et Forestières (Mipaaf).

Les caractéristiques les plus marquantes qui distinguent le contexte français du contexte italien sont l'implication des pouvoirs publics dans l'incitation, le soutien ou la promotion d'initiatives liées aux agricultures urbaines. Ces enjeux concernant les jardins partagés en particulier sont approfondis plus loin dans ce chapitre.

Après avoir vu que les expériences d'agricultures urbaines prennent des formes variées dans le monde entier et sont encouragées par des acteurs divers, allant des organisations internationales à des initiatives très locales en dehors des cadres institutionnels, nous mettons en lumière les différentes approches qui peuvent se rencontrer dans le champ scientifique concernant les agricultures urbaines.

b. Agriculture urbaine radicale vs agriculture urbaine néolibérale ?

Les initiatives d'agriculture urbaine émergent dans un contexte politique dominé par le néolibéralisme, et se constituent et prennent forme dans ce cadre. Elles se définissent en rapport à ce modèle et nous explorons les caractéristiques qui émergent de ces rapports.

Le propos se déploie en trois temps : premièrement, la définition du néolibéralisme permet d'explicitier le contexte global dans lequel s'inscrivent les expériences d'agriculture urbaine. Dans un deuxième temps, la mise en évidence et l'interrogation de certaines dichotomies (marchand/non marchand par exemple) qui traversent le champ des agricultures urbaines (Granchamp-Florentino 2012) permettent d'illustrer les tensions qui traversent ce champ. Enfin, nous présentons les débats récents qui animent la littérature concernant les agricultures urbaines. Une partie des auteurs propose une lecture radicale⁶¹ (Wilson 2013, Mudu et Marini 2016), alors que d'autres adoptent une lecture progressiste et réformiste⁶² (Den Hartigh 2013), ces courants ont parfois eu tendance à idéaliser la dimension subversive de ces initiatives. À l'opposée, certains auteurs soulignent l'ancrage de certaines expériences d'agriculture urbaine comme dérivant de stratégies néolibérales (Pudup 2008, Rosol 2012). Finalement, certains auteurs se positionnent au-delà de ce clivage montrant que la

⁶⁰ Association nationale pour la protection du patrimoine historique, artistique et naturel de la nation. Ce projet relève plus de la sensibilisation que de la mise en place ou de l'accompagnement de projet.

⁶¹ Ici, sans entrer dans la richesse du débat autour des notions « critique » et « radicale » nous faisons référence au mouvement de la géographie radicale qui naît dans les années 1960 permet de rassembler « les courants divers (marxistes, anarchistes, anti-colonialistes,...) et de se poser en opposition à la géographie conventionnelle, au service des pouvoirs dominants » (Gintrac 2012 :).

⁶² Le réformisme correspond à une approche qui promeut des réformes légales et progressive, désirant aller vers plus de justice sociale. Dans notre cas, la littérature autour de la transition écologique semble être critique du modèle économique actuel sans pour autant promouvoir une transformation radicale mais plutôt transition qui passerait par des changements progressifs.

plupart des initiatives « font avec » les éléments en présence et peuvent, par certains aspects, être appréhendés comme critique ou comme reproduisant certains mécanismes propres au modèle néolibéral. Les jardins partagés sont également traversés par ces dynamiques.

i. Le néolibéralisme comme modèle dominant et contexte de développement de ces initiatives

Nous tenons à souligner les spécificités du modèle de société dans lequel nous évoluons pour expliciter le prisme par lequel nous entendons les étudier. En effet, comme l'ont démontré Dardot et Laval (2009) le néolibéralisme constitue la rationalité du capitalisme contemporain qui se distingue d'un capitalisme classique en s'appuyant « sur l'action de l'État pour créer un marché et faire de l'entreprise le modèle du gouvernement des sujets » (Delmas 2010 : 1). Ce terme étant parfois utilisé dans une rhétorique vague et imprécise, que ce soit dans les milieux militants ou scientifiques, expliciter la définition du néolibéralisme semble nécessaire, d'autant plus que les initiatives se créent dans ce contexte global dont elles questionnent les valeurs et le fonctionnement comme c'est le cas au jardin Tre Fontane.

Nous utiliserons le terme néolibéralisme comme défini par Dardot et Laval (2009) qui défendent l'idée que l'État, loin d'être en retrait, joue en réalité un rôle central dans la mise en œuvre des principes de « libre » compétition. Ils estiment également que l'État nourrit ce système en favorisant des relations ancrées dans une idéologie néolibérale dans laquelle les individus se perçoivent comme en compétition permanente (Dardot and Laval 2009). Ainsi, le « néo »-libéralisme démultiplie et généralise « le modèle économique et social de la concurrence au champ social tout entier, y compris dans les domaines qui n'étaient pas d'ordinaire sanctionnés par des échanges monétaires » (Sauvêtre 2015 : 6). Ces aspects impactent la vie démocratique puisque « les politiques étatiques décidées par les gouvernants se plient à une normativité économique de l'action publique qui est imposée en dehors de toute délibération démocratique et qui vide de son sens l'exercice de la souveraineté populaire » (*Ibid.*).

Cette conception de la néolibéralisation se retrouve dans la littérature anglophone, en effet McClintock considère que celle-ci « *has entailed Rolling back of safety net and government oversight, and rolling out of new social and economic relationships that further fuel capitalist accumulation* » (McClintock 2014 : 154). Ernwein (2015) réalise dans son travail de thèse une synthèse fournie de l'histoire du néolibéralisme et met en lumière la contribution de Harvey (2005) qui s'intéresse plutôt aux modes de mise en œuvre et aux conséquences de ce courant : « Harvey (2005) comme Jessop (2002) mettent en avant les continuités dans lesquelles il s'inscrit. Jessop pose ainsi que le néolibéralisme est l'une des "*stages and forms of capitalism*" (Jessop 2002 : 110). Il considère que le néolibéralisme est dans la droite ligne de la philosophie des sociétés capitalistes dont il reprend certains principes, en particulier celui de la propriété privée, qui est à la base de l'idée même de

marché, les échanges qui y prennent place consistant en fait à s'échanger non seulement des biens, mais aussi les titres de propriété attenants ; ainsi que celui du libre choix, dont les néolibéraux pensent qu'il est le garant de l'intérêt collectif. Pour Harvey, c'est moins la structure de la société bourgeoise qui est reprise par le projet néolibéral, que le principe de l'accumulation, diffusé et étendu à des domaines jusque-là épargnés par cette logique (Harvey 2005 : 159). En tout cas, cette posture a le mérite de montrer les dynamiques puissamment inégalitaires du néolibéralisme qui met le marché au fondement de toute action humaine » (Ernwein 2015 : 109). Ces éléments sont critiqués par les partisans des communs qui critiquent la définition de la propriété telle qu'elle est conçue dans nos sociétés et proposent une approche différente, focalisant les enjeux autour des usages, ce que nous développons dans le dernier chapitre.

ii. Des visions antagonistes : des agricultures urbaines incompatibles ?

Ainsi, l'agriculture urbaine peut être porteuse de nombreuses visions, elle ne se cantonne pas uniquement aux projets collectifs, mais prend des formes qui lui permettent de s'intégrer dans le modèle économique dominant. Parfois, la dimension marchande ou non marchande devient un élément de définition prégnant. Parmi les exemples d'agriculture urbaine à finalité commerciale, la ferme Lufa⁶³ à Montréal est connue comme la première entreprise agricole et technologique qui a créé, en 2011, des serres sur le toit d'un immeuble. Dans ce cas, la dimension alimentaire est la principale impliquée et, la nourriture est alors conçue comme un produit dans le sens classique de l'économie de marché. Une autre forme de culture en ville qui est en train de se diffuser dans les métropoles est l'agriculture verticale. Il s'agit d'un modèle qui entend notamment répondre au manque d'espace qui caractérise souvent le tissu urbain. L'idée est née en 1999, portée par le Professeur Dickson Despommier, universitaire états-unien de santé environnementale et de microbiologie, sous le nom de fermes-immeubles, *farmscrapers*.

Ensuite, dans la catégorie non marchande, on peut trouver les expériences de jardins communautaires, les *community gardens* qui ont commencé à se développer, au départ dans de nombreuses villes des États-Unis, pour ensuite se propager dans le monde entier. La dimension collective semble être centrale, ces initiatives naissent en effet de la volonté de réunir les membres d'un quartier autour d'un projet « environnemental ». Une autre forme d'agriculture urbaine qui, en revanche, n'est pas liée à un lieu fixe est la pratique de la *guerilla gardening* (Hardman *et al.* 2012, Black 2013) également largement diffusée au niveau mondial. Il s'agit d'une typologie d'agriculture urbaine pratiquée par des activistes qui définissent des zones urbaines vertes particulièrement dégradées ou situées dans des

⁶³ <http://lufa.com/en/>

contextes socialement fragiles et densément construits. Dans ces zones, ils plantent des arbres et des fleurs, pour essayer de s'opposer au bétonnage galopant et de façonner de nouveaux espaces d'agrégation sociale. C'est un mouvement constitué d'individus ou de groupes de citoyens qui réalisent des actions de jardinages collectifs dans des zones urbaines hautement bétonnées avec des modalités « spontanées, volontaires et souvent anonymes » (Crane 2011 : 6). Il existe différentes mouvances politiques et visions parmi les jardiniers guerilleros, cependant, la dimension constante au sein de ces groupes est la volonté d'impliquer les citoyens pour qu'ils s'approprient l'espace public environnant (Tracey 2009).

Cependant, les catégories de marchand/non marchand ou professionnel/amateur ne sont pas suffisantes pour saisir la complexité des initiatives d'agriculture urbaine qui remplissent de nombreuses fonctions (Duchemin *et al.* 2008). Pour illustrer notre propos, nous tenons à souligner que certaines initiatives marchandes telles que des coopératives⁶⁴ qui s'insèrent dans des réseaux de l'économie sociale et solidaire peuvent être plus proches en termes de valeurs d'un jardin partagé que d'une ferme urbaine qui fait de la monoculture verticale avec des méthodes high-tech dans un environnement uniquement sous contrôle humain⁶⁵.

Ces éléments illustrent les ruptures et continuités entre les différentes formes d'agriculture urbaine et permettent de situer et d'identifier progressivement où se situent les jardins partagés étudiés. Ceux-ci émergent dans un contexte global riche d'expériences et d'initiatives autour des questions écologiques, il est intéressant d'observer comment les mêmes motivations autour de l'écologie peuvent être porteuses de visions différentes.

iii. Évolution de la littérature : dépasser l'analyse clivée radical/néolibéral pour appréhender les changements à l'œuvre

Les initiatives d'agriculture urbaine sont donc très variées en termes d'objectifs, de valeurs et de modèles. C'est pourquoi la lecture proposée par McClintock (2014) semble pertinente pour embrasser la complexité de ce champ. En effet, celui-ci défend l'idée non seulement que les expériences d'agriculture urbaine sont à la fois radicales et néolibérales, mais qu'elles doivent l'être. Ainsi, l'agriculture urbaine serait par définition prise dans ces contradictions et le but n'est plus alors de décider si elle est subversive ou néolibérale, mais de voir comment les initiatives évoluent et négocient leur position au sein de ces contradictions. En effet, il n'existe pas d'approches purement radicale ou purement néolibérale, en effet, le terrain révèle la complexité des imbrications et les contradictions qui émergent. L'évolution récente de la littérature sur le sujet permet de mettre en lumière ces enjeux.

⁶⁴ <http://vergersurbains.org/projet/scic-ville-comestible/>

⁶⁵ Par exemple, la ferme altius farm à Denver : <https://altiusfarms.com>.

Après un premier engouement sur l'aspect novateur et « positif » de ces initiatives, une littérature plus critique est apparue, permettant de souligner qu'elles s'insèrent dans le modèle néolibéral en place. L'article de Pudup (2008) est emblématique, l'auteure met en évidence le fait que les expériences actuelles d'agriculture urbaine reposent sur une certaine vision de l'individu considéré comme étant responsable de ses choix et d'une société où la transformation du système alimentaire repose plus sur l'engagement individuel que sur l'action collective (McClintock 2014). Rosol (2012), à travers l'exemple berlinois, souligne également le fait que derrière ces initiatives bénévoles et volontaires peut également se lire un retrait de l'État et en particulier de l'« État local » dans la fourniture de services adéquats. Ainsi, le manque d'entretien d'espaces verts publics à cause du manque de financement a mené à une acceptation progressive de la prise en charge de ces espaces par d'autres acteurs. Ces espaces vacants sont donc parfois appropriés par des acteurs privés à des fins de commercialisation, d'autres par des communautés qui s'autogèrent.

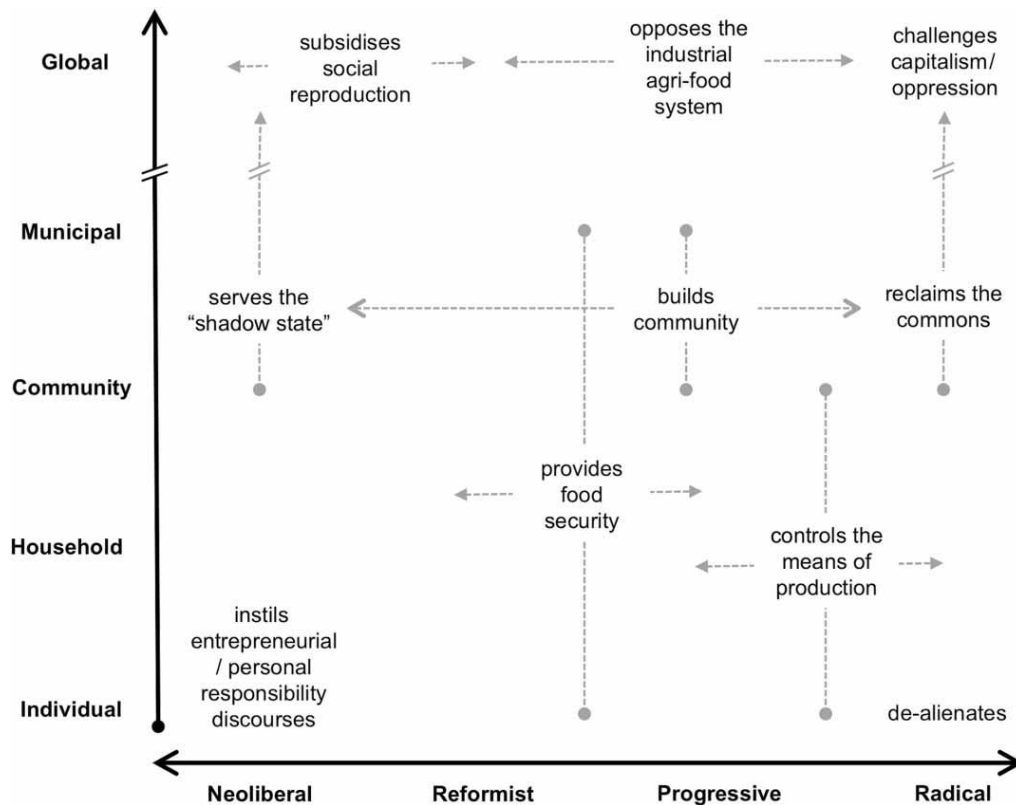


Figure 6. Urban agriculture's multiscalar (and often contradictory) processes. These processes are plotted at various levels of political economic organisation (y-axis), ranging from the individual to global, and along a neoliberal-radical gradient (x-axis).

Notes: Dotted lines indicate that processes occur across levels and at multiple scales.

Source : McClintock, N. (2014 : 160)

À l'aide de ce schéma (Figure 6), McClintock (2014) montre que les différentes contradictions qui traversent l'agriculture urbaine peuvent se situer à différentes échelles. Il existe des tensions entre les valeurs portées au niveau d'initiatives individuelles et l'échelle macro dans laquelle elle se situe et la logique plus globale à laquelle elle pourra contribuer sans forcément le vouloir. Ce que l'auteur entend également mettre en avant est la dimension spatiale de l'agriculture urbaine, soulignant que ces expériences ont la possibilité de voir le jour dans des contextes économiques particuliers, notamment de crise sur la valeur du foncier. Nous n'entrerons pas dans les détails en termes économiques, ce que l'auteur met en valeur est donc que l'agriculture urbaine « représente simultanément une conséquence à et une réaction aux crises du capital » *ie.* un bon nombre des initiatives voient le jour sur des terres dévaluées qui sont le fruit des phases d'expansion et de dépression du marché.

Comme le soulignent divers auteurs, le capitalisme crée une société civile qui « s'active » et contient la crise sans aller vers sa résolution ni la fin des contradictions (McClintock 2014 citant Burawoy 2003). Ainsi, certains auteurs encouragent à ne pas penser l'agriculture urbaine comme un monde à part, déconnecté des autres éléments qui animent la société : « *we should instead view urban agriculture as simply one of many means to an end, one of many tools working in concert towards a unified vision of food justice, and of just sustainability, more broadly. Ultimately, new forms of value must be ascribed to urban agriculture at the policy level. (...) In short, use value must be privileged over exchange value if urban agriculture is to scale up in any significant way. The expansion of urban agriculture is a complex process that is continually evolving. Integrating urban agriculture into broader, multiscale discussions of political economic structure, redistributive equity, or just sustainability will not make this any less complex an endeavour, but is a necessary first step in envisioning a more just food system. With time, such an approach may remain subversive, but interstitial no longer* » (McClintock 2014 : 166). Dans ce travail, plutôt que de postuler que les jardins partagés comme forme d'agriculture urbaine sont subversifs ou au contraire exclusivement porteurs de valeurs néolibérales, nous tâchons d'observer les dynamiques à l'œuvre au sein des organisations, entre les acteurs, postulant même que les individus mêmes peuvent être porteurs de certaines contradictions (Ernwein 2017).

Après avoir exposé les enjeux actuels dans le champ des agricultures urbaines, nous nous focalisons sur les jardins partagés comme forme particulière de culture en ville fournissant des éléments de définition pour cerner l'objet étudié ici et préciser les contextes dans lesquels les jardins observés s'inscrivent.

2. Des jardins multiformes, des appellations significatives

Dans cette partie, nous décortiquons la définition des jardins partagés pour délimiter au mieux cet objet riche et varié. En effet, en raison de leur développement aux quatre coins du monde sous des formes diverses et hybrides (Vandenbroucke *et al.* 2017), les jardins partagés constituent un objet dont les contours sont difficiles à cerner précisément, nous faisons donc un tour d’horizon de ce que sont et ne sont pas les jardins partagés pour fournir des caractéristiques qui permettent de les qualifier dans différents contextes. Ensuite, un aperçu de ce que sont les jardins partagés en France et les *orti urbani condivisi* [potagers urbains partagés] en Italie permettra d’exposer le contexte large de notre étude. À la fin de cette section, nous fournirons des éléments de définition tirés des terrains étudiés dans ce travail pour ancrer la réflexion qui sera développée par la suite.

a. Disparité du jardinage urbain : les emprunts et différences des jardins partagés aux formes limitrophes

Les jardins partagés peuvent parfois être assimilés à d’autres formes de jardinage urbain, en effet, lorsque le sujet est évoqué dans différents contextes, chacun le rattache à quelque chose de familier, souvent les jardins ouvriers, parfois l’agriculture hors sol ou encore l’agriculture verticale. Nous prenons donc le temps de caractériser certaines formes de jardinage urbain qui se rapprochent des jardins partagés, mais qui ne le sont pas, soit parce qu’elles appartiennent à une autre époque, soit parce que leurs caractéristiques l’en éloignent. Étant donné que nous n’allons pas faire un détour exhaustif sur l’histoire des jardins urbains, nous nous focalisons sur les catégories qui prêtent à confusion. Nous nous appuyons, comme point de départ, sur le « petit glossaire des formes d’agriculture urbaine » proposé par Lagneau (2015) pour identifier les premières catégories : les jardins privés, les jardins ouvriers ou familiaux, les jardins d’insertion et les jardins de « situation de crise ».

La première catégorie, les jardins privés, hormis leur dimension maraîchère urbaine, se distinguent par bien des aspects des jardins partagés. Étant, comme le nom l’indique, privée, c’est probablement la forme de jardinage urbain la plus éloignée, en termes d’organisation, des jardins partagés. Cependant, des travaux se penchent par exemple sur la contribution de ces jardins privés à la richesse des écosystèmes et à la transmission des normes (Locke 2017).

En revanche, la catégorie des jardins ouvriers — devenus jardins familiaux en 1952 — est souvent confondue avec celle des jardins partagés. Les jardins ouvriers « dissociés de l’habitation et cultivés en potager existent depuis longtemps » (Lagneau 2015 : 44). Ils voient le jour à la fin du XIX^e siècle pendant la révolution industrielle. En France, « l’abbé Lemire crée, en 1896, la Ligue Française du Coin

de Terre et du Foyer qui accompagne la naissance des jardins ouvriers » (*Ibid.* : 45). Pour nous appuyer sur la représentation portée par le réseau national des jardins partagés, nous constatons qu'ils se distinguent des autres types de jardins et surtout des jardins familiaux :

« Puis pour mémoire, la définition du code rural qui concerne les jardins familiaux. "Toute parcelle de terrain que son exploitant cultive personnellement en vue de subvenir aux besoins du foyer à l'exclusion de tout bénéfice commercial". On n'est pas là pour rigoler on est là pour produire. Vous voyez qu'il y a là deux façons de concevoir le monde entre ce qui s'est développé dans le cadre des jardins ouvriers et familiaux et les jardins partagés. (...) Donc je veux me garder de faire des barrières trop solides entre les deux types de jardins, il y a quand même ici deux façons de concevoir l'espace public et son utilisation. » (Conférence d'ouverture du rassemblement national des jardins partagés, président du réseau, octobre 2016, Lille)

En Italie, jusqu'à la fin du XIX^e siècle, les grandes villes italiennes sont encore caractérisées par des paysages ruraux, et voir des personnes cultiver dans les villes était alors banal. En outre, dans les années 1920, fascistes, la rhétorique institutionnelle promeut l'idée d'un retour à la ruralisation de la ville, entre autres, par l'enseignement de l'agriculture dans les écoles élémentaires (Vidotto 2006). En réalité, c'est à cette époque qu'il y a la plus grande centralisation de la population en ville, avec un niveau très élevé de densité de l'habitat par rapport au passé. Pendant, la Deuxième Guerre mondiale, les *orti di guerra* [potagers de guerre] deviennent un outil de subsistance important et leur nombre augmente. Dans les années 1950 et 1960, « le jardinage urbain devient une pratique économique associée aux classes populaires (*lower classes*) et se déplace aux marges des villes. Le phénomène continue de se développer dans les années 1970 toujours dans les zones périphériques » (EUGO 2012 : 43)⁶⁶. Concernant la ville de Rome, au XIX^e siècle, le territoire urbain est encore largement caractérisé par la présence de potagers. Avec l'arrivée des Piémontais, pour construire la capitale, de très nombreuses zones cultivées sont éliminées, justifiant cette décision pour des raisons d'ornement et de salubrité. Dans les années 1960 et 1970, il y a encore une forte présence de potagers urbains spontanés qui, cependant, subissent une forte réduction et une simplification de la culture. À partir des années 1980, l'abandon des zones cultivées s'accroît, bien que la présence de terrains consacrés à des potagers dispersés persiste sur tout le territoire (Rossi 1984).

Par ailleurs, lors de notre terrain exploratoire à Bologne, nous avons pu observer des formes similaires aux jardins ouvriers. La forme qui se développe aujourd'hui est liée au développement des pratiques de culture au début des années 1980. En effet, à cette période on compte 62,25 ha de jardins urbains

⁶⁶ Paragraphe issu de l'Etat de l'art des jardins urbains en Europe du projet EUGO (European Urban Gardens Otesha) financé par des fonds européens - https://www.reseaujms.org/IMG/pdf/STATE_OF_THE_ART_EUGO_2012_updated.pdf

pour la plupart gérés par l'administration locale⁶⁷. Les activités sont alors organisées par l'Ancescao (Association nationale des centres sociaux et comités de personnes âgées) qui est encore présente aujourd'hui dans la gestion de certains jardins et qui à l'époque notamment promouvait la participation de personnes de plus de 60 ans. Ainsi, l'objectif premier de la création de ces jardins était de donner une activité et de créer du lien social pour les personnes âgées. Aujourd'hui ces jardins existent toujours et sont fortement ancrés dans le paysage bolognais, cependant de nouvelles formes voient le jour, les potagers « de nouvelle génération »⁶⁸. Ainsi, en Italie, à partir des villes observées, nous avons pu voir que l'histoire des jardins urbains n'est pas récente, des formes de potagers qui ressemblent aux jardins ouvriers ont pu être observées, cependant, ils ne sont pas le fruit de politiques publiques volontaires comme cela a pu être le cas en France, mais plutôt d'appropriation spontanée d'espaces urbains.

Pour élargir le cadre au contexte européen, nous empruntons des exemples hors du cadre de cette étude. L'Allemagne est également marquée par la présence de nombreux jardins ouvriers, appelés Schrebergarten, d'après le nom du médecin qui avait promu l'idée que la pratique du jardinage et la consommation de légumes contribueraient à l'amélioration de la santé des ouvriers. En général, en Europe, ces jardins sont nés en réponse à des formes de pauvreté ou du moins à destination de classes sociales précaires (*lower-class population* - Hou 2017) ce qui les différencie des jardins partagés actuels (Certomà *et al.* 2019 b) nous reviendrons sur ce point à la fin de ce chapitre. En Suisse, Frauenfelder, Delay et Scalabrini (2014) soulignent les tensions qui peuvent naître entre le nouveau modèle des jardins partagés (appelé plantages ou potagers urbains en Suisse) et les jardins ouvriers. La distinction entre les deux catégories n'est pas anodine puisqu'elle révèle des histoires différentes et « des différences sociales non négligeables » (Frauenfelder *et al.* 2014 : 69)⁶⁹. D'autres comme Baudalet-Stelmacher (2018) voient dans les jardins partagés une continuité de l'histoire des jardins ouvriers puisqu'elle considère qu'ils appartiennent tous à la catégorie des jardins collectifs. Nous choisissons d'insister sur les différences bien que ces deux formes de jardinage urbain soient porteuses d'enjeux similaires, puisque les jardins familiaux soulèvent également des « enjeux sociaux, économiques et environnementaux, et (...) possèdent de nombreuses fonctionnalités : fonction paysagère et nourricière, fonction environnementale en revitalisant les sols d'espaces urbains désaffectés, fonction éducative à l'agriculture et à une alimentation plus saine et fonction sociale » (Saint-Ges 2018 : 1). Cependant, ces fonctionnalités multiples se déploient différemment dans les jardins partagés.

⁶⁷ Ibidem.

⁶⁸ Terme que l'on peut croiser dans des documents officiels, notamment le rapport commandé par la ville à la Fondation Villa Ghigi sur les potagers urbains en 2014.

⁶⁹ Pour aller plus loin sur les jardins ouvriers et familiaux voir notamment Frauenfelder 2011, 2014 et Weber 1998.

Ensuite, Lagneau (2015) fait référence aux jardins d'insertion, qui sont nés à Montréal, et les décrit comme ayant « une parcelle unique, jardinée conjointement par un groupe de membres, ces membres choisissant ensemble les espèces à cultiver se partagent le travail et les récoltes » (*Ibid.* : 47). En France, le réseau des Jardins de Cocagne, entre autres, remplit cette fonction d'insertion sociale et professionnelle.

Enfin, concernant les jardins de « situation de crises », l'auteur choisit cette qualification pour englober les initiatives nées dans différents contextes : « crises économiques, sociales, environnementales, ou encore guerres » (*Ibid.* : 49). L'exemple emblématique est celui des jardins « de guerre » ou « de la victoire » qui se sont multipliés, notamment pendant les deux guerres mondiales pour répondre rapidement aux besoins alimentaires de la population qui étaient compromis.

Enfin, des catégories émergent qui sont très proches du concept de jardin partagé tel que les potagers urbains collectifs (PUC) à Strasbourg qui sont conçus par la ville.

« ... alors on a inventé un truc c'est le PUC (potager urbain collectif) qui est une, un petit peu la sous-famille du jardin partagé... avec un cadre spécifique avec des obligations spécifiques, dans un cadre associatif... » (Chargé de mission service espace vert et nature de l'EMS, 25 août 2016, Strasbourg)

Une autre forme de jardinage urbain assez répandue et étudiée est la *guerrilla gardening* qui à la différence des autres formes de jardinage urbain est basée sur des initiatives ponctuelles, illégales sur l'espace public qui ont en général pour but d'attirer l'attention des citoyens et de l'administration sur la nécessité d'entretenir la ville (Certomà *et al.* 2019a, 2019b).

Les jardins partagés s'inscrivent dans une nébuleuse d'initiatives d'horticulture urbaine, et peuvent être assimilés à d'autres formes de jardinage urbain dans la mesure où elles s'inscrivent sur des espaces publics, que les membres sont des citoyens⁷⁰ et que l'objectif est d'intégrer un rapport cultivé à la nature. Cependant, plus on affine l'analyse, plus les distinctions et les particularités de ce type de jardinage se donnent à voir.

b. Origines et héritages

Les jardins partagés bien qu'ils se distinguent d'autres formes de jardinage urbain, se situent dans la grande famille des initiatives visant à promouvoir la nature en ville et s'inscrivent dans la filiation de certains mouvements passés en accord ou en tension avec ceux-ci. Dans la littérature sur les jardins partagés on peut distinguer plusieurs approches en termes de filiation, certains les intègrent dans la grande famille des jardins collectifs qui existent depuis le XIX^e siècle (Baudelet-Stelmacher 2018,

⁷⁰ Nous employons le terme de citoyens pour distinguer les participants des jardiniers employés par la Ville pour entretenir les espaces verts publics.

Vandenbroucke *et al.* 2017), d'autres insistent sur ce qui les distingue, en particulier des jardins ouvriers et familiaux (Frauenfelder 2014).

i. Les jardins partagés : héritiers des community gardens

Nous focalisons notre propos sur la filiation des *community gardens* qui s'en rapprochent le plus en termes d'organisation, de pratiques et de rapport à la nature. Il existe une littérature abondante sur le sujet (Schmelzkopf 1995, Ferris *et al.* 2001, Lawson 2005, Baudry 2010, Guitart *et al.* 2012), nous traitons donc la catégorie des *community gardens* non pas pour en faire une revue exhaustive, mais pour souligner les continuités et ruptures avec les jardins partagés observés. Nous considérons sous cette catégorie principalement les *community gardens* nord-américains qui naissent dans les années 1970 après un mouvement de *Green Guerrillas* organisées en 1973 pour implanter des jardins dans des espaces vacants (Lawson 2005). Lawson retrace en détail l'histoire du jardinage communautaire soulignant les différents facteurs sociaux et individuels qui ont favorisé l'émergence du phénomène. Du côté des raisons globales, l'émergence du jardinage et en particulier collectif accompagne une période d'augmentation du prix de l'alimentation à cause de l'embargo pétrolier, l'inquiétude pour les questions environnementales en général (suite à la sortie de livres comme *Silent Spring* de Rachel Carson) et leur impact sur la santé (pesticides). Du côté des motivations individuelles, des travaux mettent en évidence l'impact positif sur les personnes qui jardinent : de la détente à la santé mentale en passant par le plaisir esthétique et le sens de l'accomplissement (Kaplan 1973). Le contexte états-unien dans les années 1970 reste malgré tout très différent, les *community gardens* s'implantent dans des quartiers marqués par la pauvreté, parfois la criminalité. Une étape est passée lorsqu'en 1978 l'« American Community Gardening Association » est reconnue comme le réseau national et l'organisation de soutien aux initiatives de jardins. Déjà la littérature est diversifiée et souligne la multifonctionnalité de ces jardins, sur laquelle nous reviendrons plus loin. Certains jardins partagés se réfèrent explicitement à l'imaginaire des *community gardens* new-yorkais comme en témoigne un des fondateurs du réseau « Jardin dans Tous Ses États⁷¹ » (JTSE)

« (...) puisqu'elle (la Fondation de France) a permis d'organiser plusieurs voyages d'étude en Amérique du nord de façon à ce qu'un certain nombre de militants puissent voir comment ça se passait là-bas et adapter le modèle new-yorkais à la vieille Europe. » (Extrait de la conférence introductive du rassemblement national des jardins partagés 12 octobre 2017, à Lille)

Le réseau à l'époque de son émergence se positionne comme un acteur central et précurseur en France, en effet, « les échanges vont se développer durant toute la décennie suivante entre les acteurs des jardins partagés français et leurs homologues nord-américains, invités à témoigner de leur

⁷¹ JTSE est le réseau national des jardins partagés en France. Voir : <http://jardins-partages.org/>.

expérience lors des forums organisés par le Jardin dans tous ses états dans différentes villes » (Baudalet-Stelmacher 2018 : 15).

Dans le cas italien, l'influence est moins directe, nous reviendrons dans la section suivante sur la naissance des potagers urbains partagés italiens, en particulier à Rome. En effet, ceux-ci partagent des dynamiques similaires à la naissance des *community gardens* new-yorkais bien que la filiation ne soit pas revendiquée en tant que telle. Par ailleurs, une large part de la littérature anglophone a adopté le terme *community garden* pour qualifier toutes les formes de jardinage partagé qui existent aujourd'hui. Nous choisirons cependant de ne pas utiliser ce terme, d'une part parce qu'il ne s'est pas transféré sur les terrains étudiés, ni en France, ni en Italie, d'autre part, pour des raisons de terminologie puisqu'on peut noter également que le terme *comunitario* en italien et communautaire en français, évoque un modèle de fermeture - *closure pattern* (Mudu et Marini 2016 : 11) et ne restitue pas l'idée des *community gardens* nord-américains.

« Pourquoi c'est passé de communautaire à "partagé" ? On m'avait montré le *community gardens*, je me disais on va pas réinventer, on l'appelait comme ça là-bas, on va l'appeler comme ça ici aussi. On va pas commencer à créer des confusions et ici beaucoup de gens confondent communautaire et communautariste pourtant c'est deux mots différents qui veulent pas dire la même chose et donc, pendant très longtemps on a essayé d'être pédagogue... (...) "Partagé" est celui qui s'est imposé... c'est toujours difficile de savoir d'où viennent les termes, mais ça amène une confusion, "partagé" qu'est-ce que ça veut dire ? (...) maintenant, on s'oriente vers une nomenclature » (entretien avec un des fondateurs du réseau JTSE, Lille 13 octobre 2017)

ii. Multifonctionnalité des jardins partagés : un champ d'étude pluridisciplinaire

Les jardins partagés à l'instar de l'agriculture urbaine représentent une catégorie assez riche puisque les acteurs se l'approprient de manière diversifiée, certains disent qu'il y a autant de types de jardins partagés qu'il en existe. En effet, la multifonctionnalité des jardins partagés n'est plus à démontrer. Pour illustrer les différentes fonctions que l'on peut trouver autour des jardins partagés, nous avons adapté le schéma de Duchemin (Figure 7) ci-dessous.

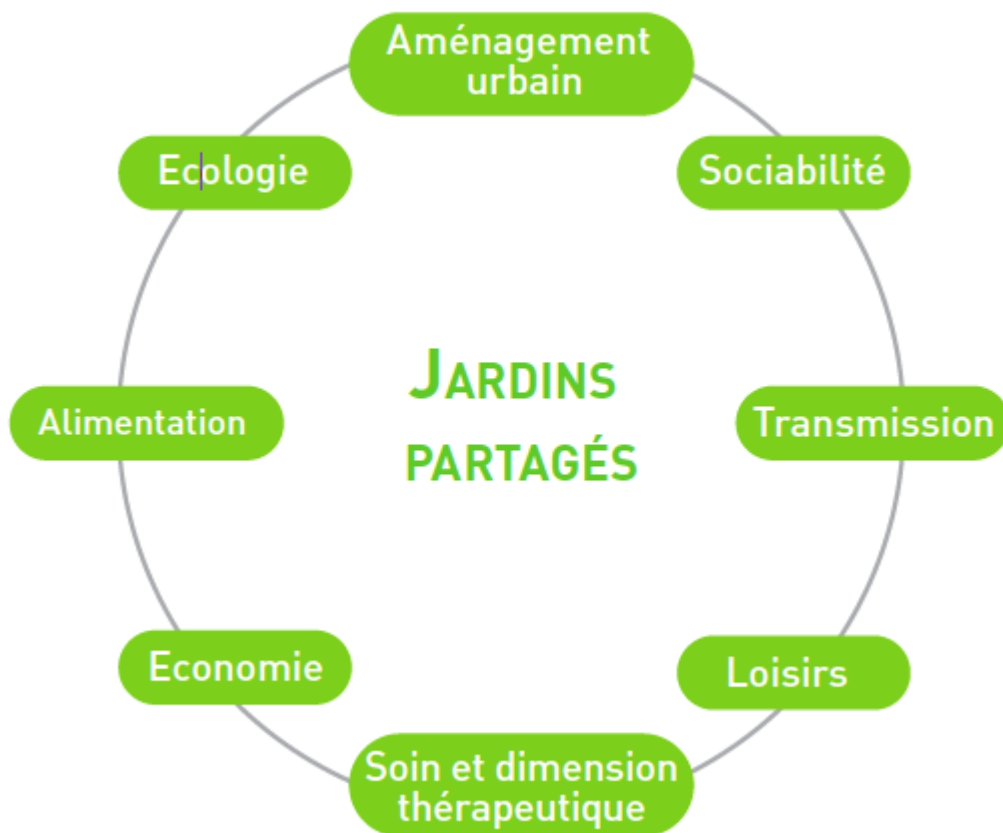


Figure 7. Multifonctionnalité des jardins partagés. Source : Victoria Sachsé d'après Duchemin et al. (2008).

En France, signe de l'intérêt dans le monde académique pour ce phénomène en expansion, le programme de recherche JASSUR⁷² (JARDINS ASSOCIATIFS URBAINS et villes durables : pratiques, fonctions et risques) s'est penché notamment sur les fonctions, usages et modes de fonctionnement des jardins urbains. Les dimensions alimentaire (Pourias *et al.* 2012) et agricole (Scheromm 2015) interrogent puisque la majorité des jardins partagés sont organisés autour de l'activité potagère et donc de la production de légumes, de fruits, et parfois d'« élevage » (certaines poules ont pu être observées dans des jardins partagés à Lille). Bien que la contribution en termes de production ne soit pas souvent significative (sur la quantité notamment), les jardins partagés sont intégrés à des réflexions plus globales autour de systèmes agroalimentaires alternatifs (Deverre et Lamine 2010, Mudu et Marini 2016) ou encore *autonomous food spaces* [espaces alimentaires autonomes] (Wilson 2013). Les questions environnementales sont traitées de différentes manières, certaines vont souligner les effets

⁷² Projet ANR débuté en janvier 2013, financé sur 3 ans, qui réunissait un consortium de 12 partenaires du monde de la recherche et associatif dans 7 villes différentes.

bénéfiques, la contribution des jardins à la biodiversité locale (Menozzi 2014), l'intégration de ceux-ci dans les trames vertes et bleues par exemple (Glatron 2016). D'autres sont tournés autour de la question de la pollution, en effet, la localisation en milieu urbain, connoté comme un environnement contaminé à cause des transports, mais aussi pour la pollution des sols pose problème (Baudelet-Stelmacher 2015). La dimension thérapeutique de certains jardins est également mise en lumière par certains auteurs (Bories *et al.* 2018), cette question peut d'ailleurs s'élargir à de nombreuses formes de thérapie par un contact avec « la nature » (Michalon 2007). De même la dimension pédagogique de la culture est présente dans différents modèles éducatifs « alternatifs » comme dans les écoles Montessori, Freinet ou encore Steiner. Dans certains jardins partagés étudiés, des parties sont dédiées à la dimension pédagogique pour un public jeune avec la volonté de créer du lien avec les écoles du secteur, notamment à Rome. La question économique a été également posée et semble plus être revendiquée par les acteurs de développement comme levier contre la pauvreté qu'un discours qui émane des jardiniers eux-mêmes (Wegmuller et Duchemin 2010).

La question politique des jardins partagés a également été abordée notamment autour des *community gardens* de New York (Baudry 2012), principalement parce que leur dimension subversive était à l'origine de leur création. Comme évoqué plus haut, toute la littérature qui inscrit les jardins partagés et les initiatives d'agriculture urbaine dans une démarche « radicale » met en lumière la dimension politique de ceux-ci dans le sens où ces auteurs lisent ces initiatives comme étant des alternatives au système dominant, des propositions de modèles autonomes (Wilson 2013), des critiques au système néolibéral dominant (Mudu et Marini 2016). Différentes approches peuvent être relevées, certains auteurs s'intéressent à la partie « politique publique », locale notamment, comme le font Mousselin et Scheromm (2015) pour Lisbonne et Montpellier. D'autres s'intéressent plutôt aux jardiniers, à leurs pratiques et à leurs discours. Différentes propositions sont faites sur le type d'engagement à l'œuvre dans ces initiatives, d'un engagement radical et subversif (Mudu et Marini 2016) à des pratiques quotidiennes ordinaires (Boude et Glatron 2016) qui s'inscrivent dans un environnementalisme ordinaire (Blanc et Paddeu 2018). Nous explorerons ces différentes conceptions de l'engagement dans le chapitre suivant.

Nous empruntons ici la définition de Certomà, Sondermann et Noori qui synthétisent les nombreuses dimensions et questionnements qui traversent la question du jardinage urbain sur l'espace public notamment : « *Focusing on the social dimension of gardening, we can define urban gardens as multimodal spaces, i.e. a convivial space where 'social events and activities make the gardens function more than a place to grow food and facilitate social interactions and building of social bonds between gardeners and non-gardeners'. This condition leads to the enhancement of cultural experiences because 'the diversity of gardens [...] enables gardeners to express and experience their culture collectively, rather than privately' providing opportunities for different people, plants and traditions to*

integrate. Most importantly for our investigation, collective gardens are experiments of democracy because 'through collective decision-making and sharing of responsibilities, gardens can serve as a space for democratic practices [...]. In all of these instances, regardless of conflicts or collaboration, community gardens serve as important sites for social mobilization and political engagement – a critical component of active democracy'» (Certomà, Sondermann et Noori 2019b : 12 et 14).

Les enjeux politiques étant prégnants dans le cas romain qui nous a servi de terrain exploratoire et d'élaboration du sujet, nous avons décidé d'analyser autant les formes d'engagement au sein des associations à travers les pratiques ordinaires (Boudes et Glatron 2016) que l'insertion de ceux-ci dans des enjeux plus complexes (Vandenbroucke *et al.* 2017) et en particulier « à la croisée des mouvements citoyens et des politiques d'urbanisme et d'environnement » (Scheromm 2013 : 1). Pour donner les premiers éléments de contexte des jardins partagés étudiés, nous exposons ici, des repères chronologiques des jardins partagés en France et en Italie.

c. Éléments de contexte et de comparaison entre la France et l'Italie

i. En France, un développement « encadré », suivi par les institutions

En France, le réseau Jardin dans Tous Ses États (JTSE) se définit comme étant à l'origine du mouvement des jardins partagés sur le territoire français. Le premier jardin partagé voit le jour à Lille en 1997, la même année que le Forum du jardinage et de la citoyenneté, organisé dans la même ville. Ce forum réunit des « acteurs associatifs, institutionnels, politiques et professionnels » (charte du Jardin dans Tous Ses États 1997). Cet événement se conclut par la rédaction d'une charte qui établit les principes de base à respecter pour la mise en œuvre et la gestion des jardins partagés dans le Nord et en France (diversité des objectifs, mixité, concertation, respect de l'environnement). Le réseau de jardins lillois est marqué par la vocation sociale de ceux-ci, revendiquée dès l'origine :

« Pendant ce temps-là en France et notamment à Lille, des gens s'interrogent sur la façon de faire naître des jardins dans la ville pour recréer ce qu'on appelait déjà du lien social, on parlait peu d'alimentation, on parlait beaucoup, à cette époque, fin des années 1990, de lien social, et il y a un certain nombre de personnes en France qui ont entendu parler de ce mouvement des *green guerillas* et qui se sont intéressés au développement de ces jardins, notamment la Fondation de France qui a favorisé pendant des années ce réseau du Jardin dans Tous Ses États et qui a aidé dès le départ (...) » (Extrait de la conférence introductive du rassemblement national des jardins partagés 12 octobre 2017, Lille)

En outre, les 20 ans des jardins partagés qui représentent un moment de bilan et de retour sur les réalisations illustre cette volonté de mettre en perspective l'histoire des jardins et du réseau, il y a un

récit collectif qui se forme, sur lequel les membres s'appuient pour donner du poids et de la légitimité à leurs actions⁷³.

« On va sur les dates clefs qui ont fait que notre réseau a pris de l'ampleur. Notre première date c'est **1997**, donc c'est la rédaction de la charte de la terre en partage, la création du JTSE et puis à Lille, le premier forum international jardins et citoyenneté. **1997 – 2001** : c'est l'appel à projets de nouvelle nature, de la Fondation de France qui a permis de financer 189 projets sur le territoire français. **1999** : à Nantes, le deuxième forum, jardins partagés et la ville. **2003** : on a essayé la loi, mais ça été que le vote au Sénat, en 2003 aussi la création du programme parisien Main Verte, c'était la première fois qu'une ville travaillait ça, et après d'autres villes sont arrivées, Lyon, Lille, Nantes ainsi que Montpellier. **2005** : on a fait un troisième forum à Paris pour réunir, un forum international, on voulait montrer les expériences qu'il y avait dans le monde entier. **2005-2011** : on a développé tous les pôles régionaux, on a aidé à la mise en place de politiques publiques, à Toulouse, à Marseille, à Strasbourg même à Lyon. La métropole du Grand Lyon, il y a une politique des jardins qui s'appelle « Jardinons le grand Lyon » avec des financements qui vont avec pour l'aménagement et le fonctionnement des jardins. Et le dernier colloque international c'était les **11 et 12 octobre 2012** à Strasbourg, qui s'appelait « villes jardinées, initiatives citoyennes ». (Extrait de la conférence introductive du rassemblement national des jardins partagés 12 octobre 2017, à Lille)

D'une part, les acteurs associatifs revendiquent d'avoir impulsé la dynamique de diffusion des jardins partagés en France. Ces actions ont notamment été appuyées par la Fondation de France et une reconnaissance institutionnelle qui suit relativement rapidement. Cela passe notamment par la mise à disposition de terrains par la ville, et surtout par le développement de programmes dédiés à la question comme le programme *Main Verte* à Paris. Une reconnaissance institutionnelle nationale suit également, avec la proposition de loi relative aux jardins collectifs. Ce texte de loi est le fruit de contributions avec des membres du JTSE qui seront déçus puisque la loi ne passe pas à l'Assemblée nationale. Elle définit les jardins partagés ainsi :

« On entend par jardins partagés les jardins créés ou animés collectivement, ayant pour objet de développer des liens sociaux de proximité par le biais d'activités sociales, culturelles ou éducatives et étant accessibles au public. »

(Proposition de loi adoptée par le sénat, relative aux jardins collectifs, 13 octobre 2003)

Après avoir exposé le contexte national, nous nous focalisons sur la ville de Strasbourg. Cette ville est caractérisée par un grand nombre de jardins familiaux, hérités des jardins ouvriers du XIX^e siècle. La

⁷³ Quelques jours avant le rassemblement national, le réseau de jardins partagés apprenait que les financements de la région récemment devenue Hauts-de-France leur étaient retirés pour des raisons politiques. L'arrivée d'une coalition entre Les Républicains et Chasse, Pêche, Nature et Tradition annonçait le début de « règlements de compte » avec les associations environnementalistes.

ville annonce sur son site qu'ils sont au nombre de 4800. Les jardins partagés sont également vus par la ville comme une solution à la pression foncière puisque les jardins collectifs en général permettent de donner l'accès à plus de membres que les jardins familiaux.

Les jardins partagés en tant que tels ne font leur apparition à Strasbourg qu'à partir des années 2000. En 2003, la Communauté Urbaine de Strasbourg (CUS) demande à ECO-Conseil⁷⁴ une étude exploratoire sur les jardins partagés en vue d'en créer. ECO-Conseil se trouve alors en position d'acteur intermédiaire entre la ville et les jardins partagés, notamment sur la mise en place et l'accompagnement de jardins dans les « quartiers d'habitat social »⁷⁵. L'impulsion des premiers jardins partagés strasbourgeois vient donc d'une initiative de la ville (Muramatsu 2017) dans ce dispositif d'accompagnement « en vue d'une rénovation des quartiers sensibles » (*Ibid.* : 310) qui traduit une injonction à la participation menant à des transformations sociales et spatiales imposées par la politique de la ville (Morovich 2017). Vient ensuite une initiative des habitants du quartier Bourse-Austerlitz-Krutenau qui ouvre, dans le cadre d'une revendication plus globale concernant la piétonnisation et verdissement du centre, un jardin partagé dans le centre. Ici deux grandes approches émergent, d'une part, des jardins encouragés par la ville pour inciter les « sujets des quartiers stigmatisés » (*Ibid.* : 187) à participer, entre autres à travers la mise en place de jardins partagés, d'autre part des jardins initiés par des habitants de quartiers favorisés qui, ayant les ressources pour le faire, s'organisent pour obtenir un espace et créer le statut d'association, nous reviendrons sur cette question à la fin de ce chapitre. Une fois créés, ces jardins appartiennent tous à la catégorie de jardins partagés et doivent respecter les conditions établies par la charte-convention de la ville de Strasbourg (délibération du conseil municipal de 2014) qui le définit comme suit :

« Un jardin partagé est un jardin qui se conçoit, se construit et se cultive à plusieurs. Il offre à chacun la possibilité de travailler à une réalisation commune. Il s'agit avant tout d'un jardin de projets, élaborés collectivement. Il suppose une implication forte des participants, ainsi qu'une concertation et une coopération entre les jardiniers et les partenaires éventuels, et ceci dans la durée. C'est un lieu de vie convivial ouvert sur le quartier, qui favorise la rencontre entre les différentes générations et cultures. Fondé sur des valeurs de partage, de solidarité et de créativité, il contribue de ce fait à la création du lien social. Un jardin partagé fournit ainsi un cadre épanouissant qui favorise la découverte, l'autonomie, l'échange, l'expérimentation, la prise d'initiative, l'autonomie dans le respect d'autrui et de l'environnement. »

⁷⁴ ECO-Conseil qui se définit comme suit : « Créée en 1987, l'institut ECO-Conseil a pour but de promouvoir le métier d'éco-conseiller et mène des actions de conseil dans le champ de l'environnement et du développement durable. En partenariat avec la Ville de Strasbourg, l'association assure, après avoir initié la première « fête des jardins partagés » depuis octobre 2010, l'animation du réseau des jardins collectifs de Strasbourg et environs et est correspondant régional du JTSE avec une volonté de faciliter la mise en réseau des jardins partagés du Grand Est ».

⁷⁵ Ces informations viennent du site d'ECO-Conseil et d'un entretien avec le membre responsable des jardins partagés au sein de l'association.

(Convention de mise à disposition d'un espace clôturé aménagé à usage de jardin partagé de quartier, 2016).

Depuis, les jardins partagés se sont multipliés à Strasbourg, la ville a mis en place un programme de végétalisation de la ville, « Strasbourg ça pousse », qui encourage les habitants à proposer des initiatives, dont des jardins partagés, qui sont recensés sur la carte suivante (Figure 8) dont la représentation avec les points met en évidence le nombre d'initiatives :

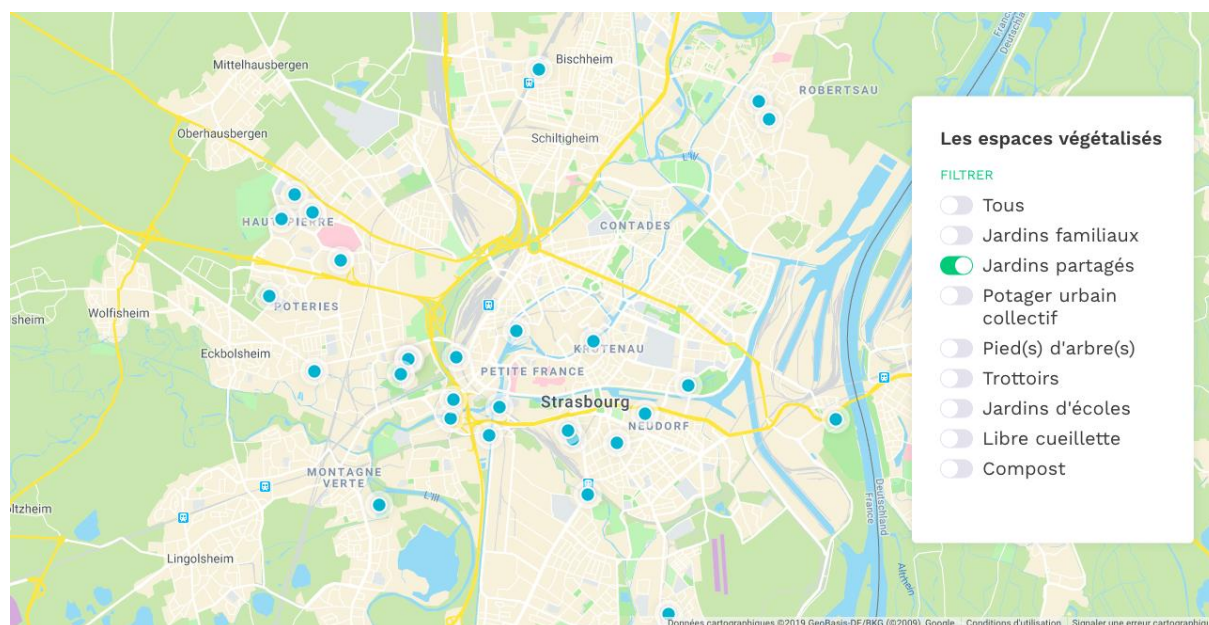


Figure 8. Carte des jardins partagés. Source : <http://www.strasbourgcapousse.eu/carte/>

Une logique nationale peut être révélée quant à l'arrivée des jardins partagés en France, cependant, on s'aperçoit rapidement que les contextes historique et politique locaux jouent un rôle important et influencent la façon dont les processus se mettent en place⁷⁶. Nous allons maintenant nous pencher sur la manière dont les *orti e giardini condivisi* [potagers et jardins partagés] se sont développés en Italie.

ii. En Italie, un phénomène structuré par le bas

En Italie, les potagers urbains ont également une longue histoire, notamment les *potagers spontanés* ou *abusifs* comme ils sont appelés en italien. L'apparition de ces jardins accompagne l'arrivée de migrants méridionaux dans les différentes villes italiennes lors de la période d'industrialisation (Uttaro 2012). En effet, dans les années 1950 et 1960 le phénomène s'intensifie dans les villes industrielles du nord de l'Italie, en particulier dans les zones périurbaines qui seront par la suite

⁷⁶ A Lille, la démarche est initiée principalement par les acteurs associatifs alors qu'à Strasbourg la dynamique est plus partagée entre proposition associative et promotion par la ville.

englobées dans les villes en expansion (Tei et Gianquinto 2010). Sur la structuration dans le temps, on peut noter dans les années 1970, la naissance de l'Association Italia Nostra qui réalise une recherche sur la situation des potagers depuis la guerre. L'étude révèle la croissance du phénomène entre 1964 et 1980 (Colli 2015)⁷⁷. L'Emilia Romagna est une région particulièrement active sur la promotion et la mise en place de potagers urbains. La ville principale est Bologne où naît l'Association Nationale des Centres Sociaux, Comités d'Anciens et de Potagers (ANCeSCAO) qui opère dorénavant sur l'ensemble du territoire. Au fil des ans s'impose la volonté de structurer la création et la gestion de ces espaces en rédigeant notamment des règlements pour en limiter les aspects abusifs. Il s'agit de potagers à destination de retraités âgés de plus de 55 ans. C'est notamment en Italie septentrionale que les administrations municipales se dotent de règlements venant aux devants de la demande grandissante de terre à cultiver (Tei et Gianquinto 2010). Les potagers abusifs et spontanés existent encore aujourd'hui et offrent des paysages faits de matériaux de récupération (briques, sommiers, baignoires, pierres...) et sont plutôt caractérisés par des populations « à la marge » et pauvres alors que les nouvelles formes de jardinage urbain qui voient le jour sont plutôt le « fait de catégories sociales et d'âge variées caractérisée par un certain niveau d'éducation (bien que n'ayant pas nécessairement un revenu élevé) » (Uttaro 2012 : 13).

Ainsi, en Italie comme l'explique Attili (2013), le panorama est très varié et la plupart des initiatives sont proposées par des citoyens et des organisations qui s'occupent d'espaces pour les nettoyer. Cependant, comme nous l'avons vu plus haut, une deuxième modalité de mise en place de potagers urbains émerge et relève de l'initiative des *Enti Territoriali* [collectivités territoriales] comme les régions, provinces, ou villes qui font des appels à projets pour encourager la création de potagers urbains.

Au-delà des quelques éléments fournis, il est difficile d'élaborer un contexte national plus précis pour l'Italie étant donné qu'il n'y a pas de textes de loi qui définissent les *orti urbani condivisi* [potagers urbains partagés] ni de réseau national équivalent au JTSE. Seule l'Association « Italia Nostra »⁷⁸, en accord avec l'ANCI (Association des Communes d'Italie), a lancé un projet national en 2008 pour « favoriser la connaissance et la diffusion de la culture des Potagers urbains sur tout le territoire italien, que ce soit pour la dimension sociale, urbanistique et historique de premier niveau à extraire d'éventuelles situations de marginalité et de dégradation »⁷⁹. Sans entrer dans les détails de l'histoire de l'Italie, l'État italien est relativement « jeune », en effet, l'Italie, unifiée en 1861, n'étant pas centralisée comme l'est l'État français, certaines orientations et décisions restent très localisées au

⁷⁷ « L'explication réside notamment dans la multiplication des parcelles, cultivées principalement par des personnes âgées ou de jeunes immigrés (référence à l'immigration interne nationale) » (Colli 2015 : 21)

⁷⁸ Association nationale pour la protection du patrimoine historique, artistique et naturel de la nation.

⁷⁹<https://www.italianostra.org/conferenza-stampa-orti-urbani-anci-e-italia-nostre-siglano-il-protocollo-dintesa/>

niveau des régions, provinces et/ou des villes. Des situations très différentes se développent selon les localités. Pour donner un exemple, nous avons étudié la question à Bologne et à Rome. Bologne, ville historiquement de gauche, elle a eu des maires de gauche de manière ininterrompue entre 1945 et 1999⁸⁰, avec des politiques sociales relativement fortes s'est dotée d'un programme de potagers urbains dans les années 1980 pour promouvoir l'activité des plus de 55 ans. Aujourd'hui, nous avons cherché des initiatives de potagers urbains partagés, mais ils ne se sont pas développés sous cette forme, les quelques initiatives relevées naissaient au sein de *centri sociali*⁸¹ [centres sociaux] occupés mais aucun n'a pu être observé sur l'espace public. Alors qu'à Rome, le phénomène naît manifestement « d'en bas »⁸².

Comme nous l'avons fait pour Strasbourg, nous allons donner les premiers éléments de contexte du terrain romain. La particularité de Rome réside dans son caractère agricole notable, en effet, celle-ci a longtemps été retenue comme la ville « agricole » la plus grande d'Europe⁸³. Rome a longtemps été caractérisée par ce lien fort entre population urbaine et agriculture locale, lien remis en question avec l'arrivée des longues filières agroalimentaires industrialisées (Cavallo *et al.* 2016). Néanmoins, l'agriculture locale, notamment à travers les groupes d'achat et les marchés locaux, joue encore un rôle important et la motivation principale qui pousse les membres des jardins n'est pas le manque d'accès aux légumes frais comme c'est le cas dans certaines villes nord-américaines (voir notamment la thèse de Paddeu 2015) ce qui n'empêche l'expansion du phénomène que nous explorons dans ce travail.

L'un des rares recensements des potagers urbains réalisés par le Département des politiques environnementales et agricoles de la Ville de Rome en 2006 compte 2500 terrains dédiés à la culture de potagers urbains (toutes catégories confondues) (Lupia et Pulighe 2014). À l'époque, 67 zones vertes cultivées de manière informelle dans Rome intramuros (à l'intérieur du *Grande Raccordo Anulare* [équivalent du périphérique]) sont recensées et ces zones sont divisées en 2301 potagers. Le site *Zappata Romana*⁸⁴ présente une carte de la ville, sur laquelle sont signalées les expériences de gestion participative des zones vertes engagées dans ce processus. La carte rapporte, fin 2014, 155

⁸⁰ Après une période marquée par des changements réguliers entre centre-droite et une période de *commissariamento* (nomination d'un commissaire membre du gouvernement pour gérer la Ville), le Parti Démocrate est au pouvoir depuis 2011.

⁸¹ Pour une histoire plus détaillée des *centri sociali* Mudu, P. (2013). Resisting and challenging neoliberalism. The development of Italian social centers. In *Squatting in Europe: Radical spaces, urban struggles*, 61-88?

⁸² Par expérience d'"en-bas" (*dal basso*), nous faisons référence à l'ensemble de pratiques d'occupation, d'entretien, de transformation et d'animation collectives de territoires, qui s'organisent en groupe pour agir directement et créer des espaces qui ne soient pas produits par les acteurs institutionnels ou par une planification classique par le "haut" (Scandurra et Attili 2013).

⁸³ Avec plus de 40% de sa superficie totale occupée par des activités agricoles.

⁸⁴<http://www.zappataromana.net/en>

zones vertes dont 58 sont dédiées à des potagers collectifs, 30 sont des jardins « spot⁸⁵ » et 66 des jardins partagés. À la suite des jardins et potagers illégaux et individuels, une recrudescence des potagers urbains est notable depuis 2010 avec une nouvelle dimension collective (Uttaro 2012) que l’auteure qualifie de potagers urbains communautaires et partagés. Une particularité qui caractérise le processus à Rome concernant cette dernière catégorie est le caractère contradictoire des processus dans lesquels ils se trouvent. En effet, la création des jardins passe la plupart du temps par une phase d’occupation du sol et se retrouvent dans des longues négociations avec l’administration publique qui ne fournit cependant pas de définition légale et empêche la reconnaissance officielle des initiatives. En outre, l’ambiguïté peut également agir entre les différents niveaux d’administration puisque ces initiatives sont parfois soutenues par des fonds publics (appels à projets) de la Province, mais occupent illégalement le sol municipal (Uttaro 2012). L’exemple des potagers urbains Garbatella qui s’érige comme pionnier est éloquent (Del Monte et Sachsé 2017). L’histoire de ce jardin remonte aux années 1990 lorsqu’un projet de centre de congrès voit le jour en 1992. La période qui suit génère des conflits, des occupations de la place, des pétitions qui aboutissent finalement à un projet de parc urbain en 2006. La phase de mise en chantier est néanmoins bloquée par un changement de conseil municipal en 2008, avec l’arrivée d’Alemanno, candidat du *Popolo della Libertà* (parti de Berlusconi à l’époque). Après avoir constaté la faible volonté de coopérer sur le projet de protection de cette zone, les activistes (terme employé par les membres du jardin Garbatella) cherchent un moyen de montrer leur présence continue et permanente sur le territoire (Del Monte et Sachsé 2017). Naît alors l’idée du potager collectif, constitué en association à partir de 2010 avec le soutien d’un financement de la Province de Rome obtenu lors d’un appel à projets. C’est finalement en 2011 que la ville de Rome fournit une convention pour accorder la gestion de cet espace à l’association *Orti Urbani Garbatella*. Cet exemple est considéré comme le premier cas de jardin partagé dans la capitale et montre plus généralement une facette différente des conditions d’implantation possibles des jardins partagés en milieu urbain. Si, comme nous l’avons vu dans certains cas, ils peuvent être implantés en concertation voire à l’initiative des pouvoirs publics, on voit ici qu’il s’agit parfois d’initiatives citoyennes non soutenues, en tout cas dans un premier temps, par les pouvoirs publics.

Pour exposer un autre type de jardins dits partagés, celui des potagers de la *Via Consolata*, présenté comme le premier projet de la Ville de Rome se révèle en fait être un exemple de régularisation d’une occupation précédente. En effet, le terrain était occupé depuis 1975 et c’est seulement, en 2010, que le projet intitulé « parc de potagers de la *Via della Consolata* » est lancé avec un investissement de 400 000 euros, illustrant également la disproportion d’argent dépensé entre les différents types

⁸⁵Sur la carte, ce terme qualifie les expériences qui, bien que non durable dans le temps, ont pour objectif marqué de sensibiliser à la gestion communautaire du territoire (actions de guerilla gardening, nettoyage des parcs, aménagement de zones vertes).

d'initiatives⁸⁶. La plupart des jardins partagés se réalisant à l'initiative d'habitants, se font avec des moyens financiers limités (les cotisations des membres adhérents), ce qui devient une caractéristique de ces jardins qui font appel à des méthodes « *low tech* »⁸⁷ pour leur aménagement et leur type de culture.

Pour bien saisir les conditions variables de ces jardins sur le territoire romain, il convient de signaler les différents maires qui se sont succédé à la Ville de Rome puisque la politique locale joue un rôle comme nous l'exposerons dans le chapitre 4 notamment avec l'arrivée du Mouvement 5 Étoiles à la Mairie de Rome avec Virginia Raggi alors que nous étions sur le terrain. De manière générale, à Rome les carences de l'administration sont d'une certaine manière un moteur des initiatives (Certomà 2016), si elles ne sont pas à l'origine de celles-ci, elles sont un des motifs qui poussent les habitants, à s'octroyer le droit à l'appropriation et à la participation (Purcell 2002, Mitchell 2003).

En France, à l'inverse, l'occupation illégale n'est pas le schéma le plus répandu. Concernant les contextes politiques entendus de manière plus large, la tradition en termes de planification et de rôle de l'État ne laisse pas beaucoup de place à l'expérimentation en France (Uttaro 2012). En Italie, notamment au sud, l'absence de règlement ou le manque de moyens pour gérer l'espace public laisse plus d'espace à l'appropriation de certains espaces par les habitants engendrant par ailleurs d'autres problématiques notamment concernant l'aménagement et l'entretien des espaces verts pour une administration qui n'arrive pas à garantir ces services.

Pour terminer avec le contexte romain, l'articulation entre professionnels et activistes peut émerger et ces différents acteurs travaillent parfois ensemble pour faire réseau et soutenir les processus auto-organisés. La première cartographie des potagers urbains (Figure 9) est à l'initiative d'un cabinet d'architectes qui a mis en place un site internet pour recenser ces initiatives. Attili les présente comme des « Îles de résistance, mais aussi des incubateurs d'une nouvelle idée de ville » (Attili 2013 : 49) idée que nous mettrons à l'épreuve dans ce travail.

⁸⁶ Le projet est critiqué par certains acteurs de l'arène militante locale à ce sujet parce que la dépense semble très élevée pour un seul jardin partagé. <http://ambienteroma16.blogspot.com/2009/10/gli-orti-di-via-della-consolata.html>.

⁸⁷ (low tech > Lagneau)

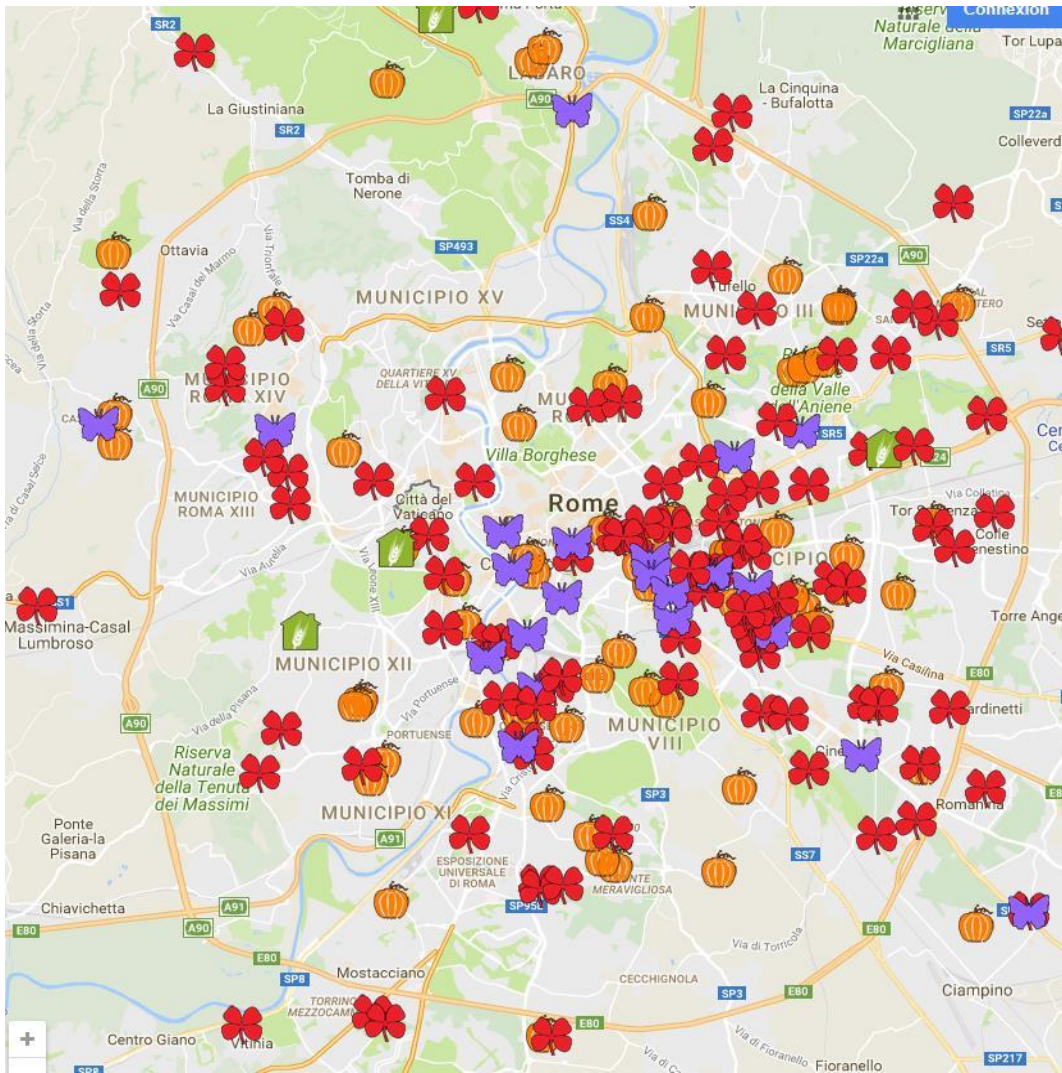


Figure 9. Carte de localisation des expériences horticoles sur le territoire romain (jardins partagés, guerrilla gardening, fermes urbaines). Source : zappataromana.net, site réalisé par le studio UAP (urbanisme et architecture et paysagiste) (2014)

Après avoir donné un aperçu de ce que sont les jardins partagés et comment ils s’insèrent dans le cadre plus global de l’agriculture urbaine, nous allons nous focaliser sur les caractéristiques des jardins étudiés. Nous exposons d’abord le jardin partagé St-Gall à Strasbourg et ensuite le Potager Urbain Tre Fontane à Rome.

3. Ethnographie de deux jardins partagés : similarités et dissemblances

Après avoir développé le contexte de naissance et d'existence de l'objet étudié, nous tenons à en délimiter les contours. Nous nous focalisons, dans ce travail, sur les jardins qui ont été initiés par des « citoyens ». Ainsi, tous les jardins observés et étudiés naissent d'initiative citoyenne à Rome et de la rencontre entre les institutions et les citoyens pour Strasbourg. Pour ne pas risquer une généralisation abusive, nous restons proche des données empiriques recueillies.

Cette section est découpée en quatre parties, la première décrit les processus de création des deux jardins étudiés, la deuxième s'intéresse à la dimension potagère de ces jardins et s'attache à décrire les enjeux de la question de l'engagement à travers la culture de fruits et légumes. Le troisième point aborde la question foncière, puisque nous avons choisi d'étudier des jardins qui se situent en pleine terre et non pas des jardins hors sol ou sur les toits pour pouvoir traiter la question de la concurrence avec d'autres usages du sol, question sensible en particulier en milieu urbain. Enfin, la dernière partie est l'occasion de faire un point sur les catégories sociales représentées au sein de ces jardins.

a. Description et processus de création des deux jardins

i. Le jardin permaculture partagée St-Gall, réponse à un appel à projets de la Ville

Le jardin partagé de Saint Gall se situe dans le quartier de Kœnigshoffen à Strasbourg, il a pris place en 2013 sur un ancien champ de maïs laissé en friche. Ce jardin fait 8000 m² et il a la particularité de revendiquer la pratique de la permaculture, point sur lequel nous revenons dans le chapitre 3 plus en détail. Il s'insère ainsi dans un projet plus global porté par la ville : le Parc Naturel Urbain (PNU)⁸⁸, D'après les premiers entretiens effectués, les personnes à l'origine du projet de potager se sont rencontrées sur un forum de permaculture de l'association Brin de Paille⁸⁹. Après avoir créé un groupe de discussion local et ayant identifié des membres en Alsace et à Strasbourg, ils décident de se

⁸⁸ « Le concept de Parc Naturel Urbain (PNU) n'est ni une norme, ni une marque déposée, ni un parc naturel, ni un parc urbain ou un espace vert. Il correspond à un projet de développement durable d'un territoire* porté par ses habitants et les forces vives des quartiers. Il s'apparente à un Parc Naturel Régional*, mais en milieu urbain » (plaquette PNU, ville de Strasbourg et communauté urbaine).

Edito du Maire Roland Ries :

« Inspiré de la démarche des parcs naturels régionaux, le parc naturel urbain III Bruche est né de la volonté des habitants des quartiers de Kœnigshoffen, de la Montagne Verte et de l'Elsau, soucieux à la fois du développement de leur quartier et de la préservation de ses richesses. Pendant plus de deux ans, ils ont travaillé à l'élaboration d'un projet de territoire, qui non seulement tient compte de ses richesses naturelles et culturelles, mais s'appuie sur elles, pour en maîtriser le développement. Ce projet est inscrit dans une charte, qui a été soumise à l'adhésion des habitants et des acteurs de ce territoire de plus de 400 ha, déterminé par sa cohérence patrimoniale et paysagère. Dans l'esprit de tous, cette charte n'est pas un aboutissement, mais bien un début. Pour vivre et imprégner progressivement tous les projets de ce parc naturel urbain, la mobilisation de ses premiers artisans doit se démultiplier et s'étendre, pour rendre le développement de ce territoire définitivement durable. »

⁸⁹ Brin de Paille est un collectif œuvrant pour la promotion de la permaculture en France. Cette association permet de mettre en relation, de faciliter la communication entre les différents acteurs et ainsi d'encourager un développement plus harmonieux et solidaire des différentes initiatives existantes.

rencontrer. De ces rencontres naît la possibilité de proposer un projet à la ville en participant aux ateliers organisés par l'Eurométropole dans le cadre de la mise en place du PNU.

Le projet de jardin proposé (Figure 10) est finalement accepté et les travaux collectifs commencent en 2013 pour la mise en place du jardin (Figure 13). Depuis, l'association existe toujours, elle a évolué et en 2017, elle s'est détachée du réseau Brin de Paille notamment suite au départ de l'ancien président du jardin pour s'affirmer comme association indépendante et prendre une forme autonome. Le jardin qui s'appelait auparavant « Jardin à croquer » a été renommé « Jardin permaculture partagée St-Gall ». Concernant l'organisation de ce jardin, il est constitué en association et compte en moyenne environ 40 membres. Elle est dotée d'un comité de direction composé de 9 membres. Concernant la gestion au quotidien, le jardin est divisé en 6 sous-jardins qui décident à l'interne comment organiser l'espace et répartir les tâches. Par exemple, le sous-groupe que je suis de manière régulière a détaillé l'occupation du sol et s'organise selon un dessin précis (Figure 16). En ce qui concerne l'ensemble de l'association, les jardiniers se réunissent une fois par mois pour réaliser des travaux communs et créer de la cohésion au sein du groupe. Selon les dires de certains, ils pourraient ne jamais se croiser étant donné que certains viennent plutôt en semaine, d'autre le week-end ou à des moments différents de la journée. La cotisation pour être membre est de 35 €/an, une caution de 40 € est demandée pour obtenir la clef du portail. Il y a des malles dans le jardin avec des outils en commun. Cependant, on peut noter que de nombreux jardiniers apportent leur matériel, notamment les gants et le petit outillage.

ii. Orti Urbani Tre Fontane, une installation négociée

Le potager Tre Fontane se trouve dans le sud de Rome. Il est situé dans le parc des Tre Fontane. Il se trouve à la frontière entre le quartier de l'EUR, de « *Grotta Perfetta* » et de « *Tor Marancia* », zone caractérisée par une composition sociale assez variée. Le quartier de l'EUR (*Municipio XI*) a été conçu dans les années 1930, durant l'époque fasciste, et est caractérisé par une architecture rationaliste et des « bâtiments de qualité » (Vidotto 2006 : 204). Dans les années 1970, il se transforme en « centre de décisions et quartier résidentiel » (*Ibid.* : 290). L'histoire des deux autres quartiers qui entourent le potager Tre Fontane est différente. Le noyau immobilier de « *Tor Marancia* » (*Municipio VIII*) est également né à l'époque fasciste quand fut construite l'une des « *borgate* »⁹⁰ entre la rue Ostiense et la rue Ardeatina. Cette « *borgata* » fût créée suite à des politiques d'« événement » et de déplacements forcés de population du centre historique vers les nouvelles « *borgate* » (Rossi 1984 : 91), « réparties en étoile autour de la périphérie » (Vidotto 2006 : 199). Le quartier de « *Grotta*

⁹⁰ Implantation de bâtiments populaires réalisés entre 1930 et 1937 dans l'Agro Romano, loin du centre habité et en dehors du Piano regolatore, connu pour être des édifices de mauvaise qualité (*Insolera, Roma Moderna, 2011*)

Perfetta » (*Municipio VIII*) s'est consolidé en revanche comme périphérie insérée dans le « plan régulateur » de 1962, dans le cadre d'un des plans de zone pour le logement social, à travers des politiques de lotissement conventionné (Rossi 1984 : 242).

Le potager urbain Tre Fontane, localisé dans un tissu métropolitain fortement urbanisé, s'étend sur près de 6000 m² (aujourd'hui le potager s'est étendu et les parcelles occupent le double, plus les espaces non cultivés, le jardin s'étend sur environ 15 000 m²) dans un espace vert entouré de bureaux et d'immeubles résidentiels, il fait partie du parc des Tre Fontane. Le parcours qui a donné lieu à la création du potager remonte à 2012, lorsque cinq résidents locaux décident de distribuer des tracts aux alentours pour attirer l'attention publique sur cette situation de dégradation de l'espace sur lequel est actuellement situé le potager. Comme rapporté par le président de l'association, il s'agit d'une portion de terrain qui était abandonnée, largement utilisée comme décharge et recouverte d'une végétation dense et inculte⁹¹. Ce groupe de citoyens se réunit pour un premier rendez-vous public, voué à la réappropriation et à la requalification de la zone. Comme l'ont rapporté les organisateurs, l'initiative eût beaucoup de succès du point de vue de la participation (environ 60 personnes). Suite à cette rencontre, les participants commencent à nettoyer le terrain puis se lancent dans la taille et l'élagage des plantes adventices. À partir de cette première initiative, ce groupe d'habitants du territoire décide de s'occuper de la zone de manière stable et continue avec pour objectif de transformer cet espace en un espace de référence dans le quartier.

Après avoir assaini le terrain, ils décident de le rendre accessible à la population locale, à travers la création de potagers urbains gérés collectivement. L'association de citoyens du quartier qui gère actuellement le potager s'est officiellement créée en janvier 2013 et compte aujourd'hui environ 300 membres, membres et adhérents confondus. Le terrain est fréquenté par des personnes extérieures également. Au-delà des espaces communs, le potager est divisé en plus d'une centaine de parcelles de 50 m² chacune. L'adhésion à l'association est de 10 €, ensuite il faut cotiser 50 € par parcelles/an (à diviser entre les personnes qui la cultivent). Les outils sont personnels et chaque parcelle est dotée d'un rangement individuel.

⁹¹ Informations issues de la phase exploratoire du terrain lors d'un entretien effectué le 6 octobre 2014 avec Arturo à Rome.

b. Des jardins potagers : la dimension horticole comme rapport particulier à la nature

Comme nous l'avons évoqué dans l'introduction, ce travail de recherche se situe dans le prolongement des questionnements des humanités environnementales, qui interrogent notamment le rapport entre les sociétés et leur environnement. Nous prenons donc le temps de développer le rapport particulier à la « nature » que l'on peut observer dans ces jardins.

Certains auteurs se sont penchés sur la relation à la « nature » qui s'y déploie (Rudolf et Taverne 2012, Demailly 2014b, Menozzi *et al.* 2014) montrant que ceux-ci sont devenus un objet légitime et reconnu comme incontournable dans les questionnements de la ville « durable » aussi bien « de la part des politiques, des urbanistes que des chercheurs » (Menozzi *et al.* 2014 : 19). Les réflexions tournent autour de différentes interrogations : les questions de paysage (Donadieu 2015), d'aménagement (Baudry 2014) de biodiversité (Clergeau 2014) entre autres. Les jardins étant un objet transversal et multifonctionnel, ils soulèvent de nombreuses problématiques. Nous nous attardons sur la dimension cultivée de cet environnement.

En effet, les jardins sont considérés par certains auteurs comme un moyen de réintroduire « la nature » en ville (Lawson 2005), celle-ci étant alors considérée comme une expérience positive, salutaire et épanouissante au milieu de la ville. Ces espaces sont des « oasis de verdure dans un monde dominé par le béton » (*Ibid.* : 290), en effet, en plus d'offrir un lieu pour se recueillir et se reposer de la ville, comme peuvent l'être d'autres formes d'espaces verts en ville (les parcs publics notamment), les jardins partagés offrent un lieu d'interaction, un lien continu et privilégié avec un espace cultivé⁹². En effet, dans les deux jardins que nous avons choisi d'étudier à Rome et à Strasbourg, la culture de légumes occupe une place importante (par rapport aux arbres et aux fleurs par exemple), d'une part au niveau spatial, mais aussi dans les pratiques et les discours des membres de ces jardins.

Ce rapport particulier implique une interaction avec le vivant non humain qui dépasse le rapport de « contemplation », de protection ou d'exploitation de la nature. Nous reviendrons là-dessus dans le chapitre 3. L'enjeu de la culture de la terre implique un passage par la question alimentaire. Les travaux de Pourias, Daniel et Aubry traitent cette dimension, notamment dans un article consacré aux jardins associatifs (Pourias *et al.* 2012). Les auteurs expliquent que la quantité produite est répartie d'un gradient allant du « grignotage » à l'autonomie (*Ibid.*). L'autonomie étant applicable à la production d'une culture pour une personne, mais très rarement pour la production globale. Des pratiques diversifiées peuvent être observées, des objectifs différents selon les jardins et parfois selon les

⁹² Pour éviter les généralisations, nous tenons à souligner que certains jardins partagés, du moins en France ne sont pas tous caractérisés par une dominante potagère. Par exemple, à Lille, où les premiers jardins partagés ont vu le jour en France, ils sont plus conçus autour de la question du lien social et de la biodiversité que de l'expérience horticole.

jardiniers interrogés. Outre la question quantitative qui permet rarement de couvrir l'ensemble des besoins en légumes dans ce type de jardins, la question de la qualité et de la diversité des cultures est soulevée montrant les effets bénéfiques du « jardinage associatif sur le régime nutritionnel des jardiniers » (*Ibid.* : 42).⁹³ Cependant, le sujet sera évoqué ponctuellement dans ce travail lorsque cela s'avérera pertinent. Au-delà de l'aspect exclusivement matériel et alimentaire de la production de légumes, l'intérêt réside dans l'articulation entre la consommation et la production qui se développe dans ces espaces. La place que ces jardins « occupent dans le débat actuel sur la réappropriation de l'alimentation et des conditions de sa production » (*Ibid.* : 43) est remarquable. Ces jardins deviennent des « laboratoires territoriaux » (Consaes 2000) où un lien s'opère entre les jardiniers et l'agriculture de manière plus générale, cette étape se réalise dans « l'acte de production, par le travail de la terre (...) en mobilisant des pratiques techniques, par l'expérimentation » (Scheromm 2013 : 4). Cet aspect est également valable pour les *community gardens* nord-américains, Lawson (2005) affirmant que ces jardins ne sont pas l'ultime solution pour la sécurité alimentaire, mais une partie d'une stratégie plus globale. Ce modèle plus global est appréhendé de manière différenciée allant de visions plus consensuelles comme la transition écologique (Den Hartigh 2013) à des visions plus critiques comme les *autonomous food spaces*⁹⁴ [espaces alimentaires autonomes] (Wilson 2013).

Concernant Rome, Mudu et Marini (2016) situent ces expériences dans la catégorie des *alternative food networks* en considérant qu'au-delà de leur dimension locale, les initiatives qu'ils ont étudiées se situent dans une démarche critique situant la production alimentaire au sein de projets d'autonomie comme les *centri sociali* qui sont des lieux autogérés. Nous développons cette question déjà abordée dans certains de nos travaux sur Rome (Del Monte et Sachsé 2017) dans la partie suivante. À Strasbourg en revanche, la démarche à l'œuvre n'est pas la même, et appliquer la vision d'espaces alimentaires autonomes ne se révèle pas pertinent, cependant, ce qui unit ces deux cas, est leur position médiane « entre ville, nature et agriculture (...) des micro-territoires, où l'agricole vient dialoguer avec l'urbain sous des formes plurielles » (Scheromm 2013 : 5). Ainsi, les jardins étudiés dans ce travail sont caractérisés par cette dimension cultivée. Une autre caractéristique identifiée dans le choix des terrains ethnographiques est leur inscription dans le paysage urbain. La particularité des

⁹³ La question des risques alimentaires liés à la pollution des sols n'est pas écartée (Baudefet 2015). En effet, le programme JASSUR est constitué d'un volet sur ces questions que nous ne détaillerons cependant pas ici.

⁹⁴ Tout un pan de la littérature traite la question des systèmes agroalimentaires alternatifs, Deverre et Lamine (2012) fournissent une revue de la littérature anglophone détaillée qui met en avant l'aspect diversifié et foisonnant de la littérature sur le sujet. Ici, nous ne nous attarderons pas sur cette catégorie qui est un très globale et ne permet pas une analyse assez fine du phénomène. D'autres sont allés plus loin pour dépasser l'aspect trop inclusif du terme alternatif et pour affirmer une dimension plus radicale, par exemple, Wilson (*Ibid.*) choisit de parler d'espaces alimentaires autonomes, pour décrire des territoires où des activités de production alimentaire sont produites qui situent la question de la nourriture au sein d'une critique plus ample du modèle capitaliste.

jardins étudiés, à Rome et à Strasbourg est qu'ils se situent en pleine terre, choix que nous détaillons ici.

c. Des jardins en pleine terre : le sol, source de nombreux enjeux en milieu urbain

Nous avons commencé à nous intéresser de près aux expériences d'agriculture urbaine en 2014 lors de la réalisation du projet de recherche sur l'agriculture urbaine à Rome évoqué en introduction. Après avoir rencontré, observé et étudié différentes initiatives, notre choix s'est tourné, lors de la conception du projet de thèse, vers les jardins en pleine terre. Intuitivement, ce critère s'est imposé, écartant les initiatives d'agriculture dans des bacs, sur les toits ou verticales, tout au long du travail empirique et théorique, ce choix a pris son sens pour diverses raisons.

D'une part à Rome, les jardins observés naissent dans des contextes de résistance à des projets d'aménagement ou d'occupation pour valoriser un terrain abandonné. Les jardins occupent des espaces au sol qui empêche d'autres usages potentiels, ils entrent ainsi en concurrence avec d'autres formes d'aménagement et soulèvent la question foncière. Nous nous penchons donc sur le rapport foncier - celui-ci étant entendu dans son sens large comme « l'ensemble des rapports sociaux ayant pour support la terre ou l'espace territorial » (Jouve et Vianey 2015 : 4), que ces expérimentations mettent en lumière. Les jardins étudiés se situent sur des sols qui appartiennent à la ville que ce soit à Rome ou à Strasbourg, la ville est propriétaire des terrains sur lesquels les jardins sont implantés, nous développons dans ce travail les différentes implications que cela a ou a pu avoir sur la mise en place de ces initiatives, leur gestion et leur pérennisation.

Dans les deux jardins, des plans ont été élaborés pour concevoir l'aménagement de ceux-ci. Concernant le jardin strasbourgeois le dessin correspond à un design de permaculture, thématique qui sera abordée dans le chapitre 3, alors que le plan du jardin romain (Figure 11) est plus utilitaire et sert à délimiter des espaces, finalement cette représentation ne fournit qu'une information sommaire de l'occupation de l'espace et ne rend pas compte de la diversité et de la vie qui habite ce lieu.



Figure 10. Plan du jardin permaculture partagée Saint Gall. Source : dessin d'Alain, initiateur du projet et premier président de l'association, réalisé en 2013.

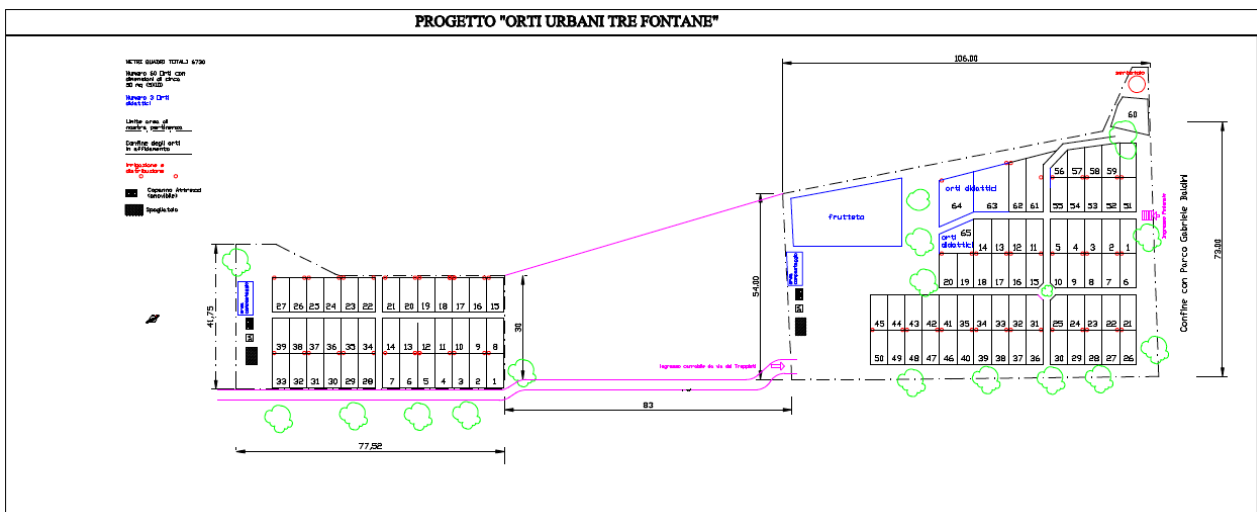


Figure 11. Plan du jardin Tre Fontane. Source : un membre du comité directif du jardin, 2013.

Au-delà de l'aspect foncier, que nous développons dans le chapitre 6 autour de la question des communs, la culture en pleine terre apporte une notion d'ancrage, d'enracinement, contrairement aux bacs par exemple, qui peuvent être déplacés. Cependant, cette dimension d'ancrage se voit minimisée par les règlements qui encadrent souvent ces expériences et en font parfois des projets temporaires (Demailly 2014) et amovibles. Les conventions entre les villes et les jardins partagés sont d'une durée limitée et stipulent que les villes ont le droit de se « réapproprier » ces espaces en de brefs délais. En effet, ils sont conçus comme des objets facilement démontables, rappelant la mouvance qui émerge et se développe autour de l'urbanisme éphémère ou temporaire⁹⁵. Cet élément est présent dans la convention signée entre la Ville de Strasbourg et les jardins partagés (annexe 4) qui stipule que « la ville met à disposition de l'association à titre précaire et révocable, un terrain ». Au-delà de l'aspect légal, le discours est approprié par les services techniques de la ville, comme on peut le lire dans l'extrait suivant :

« le souci aussi c'est que ce soit toujours enfin que le montage de l'opération soit facile, c'est que ce soit aussi, enfin que l'investissement soit pas trop important et que ce soit réversible, ça veut dire que le jour où finalement bah il dit nous finalement on trouve que c'est chiant ou que c'est pas marrant ou que on n'est plus motivé, ou des fois ça repose sur une personne, ou deux trois personnes qui sont motrices là-dedans, finalement, ils déménagent, la vie fait que ils sont plus dans les parages, finalement le jardin est moins suivi et finalement arrive au bout d'un moment en friche, c'est pas compliqué on démonte, c'est rapide, il n'y a rien, pas de bâtiment, côté réversibilité, il est important pour moi. (...) C'est très peu d'argent, on remet quelque chose de différent et sans que ce soit un impact important. » (Chargé de mission service espaces verts et de nature de l'Eurométropole, 25 août 2016, Strasbourg)

Finalement, ces jardins se trouvent pris en tension entre l'ancrage dans le territoire par un usage du sol sous une forme cultivée et la « menace » de se voir retirer le terrain par la Ville. Nous gardons à l'esprit cette tension pour s'interroger sur la dimension contingente ou non de ces jardins.

Les jardins partagés posent la question de l'aménagement et certains se penchent sur la question en termes de paysage⁹⁶ (Consalès 2000, Donadieu 2015). Nous ne détaillons pas cette notion dans nos travaux, cependant, nous soulignons ici que l'horizontalité des potagers en pleine terre contraste avec

⁹⁵ Voir par exemple les travaux menés autour de l'usage temporaire des espaces vacants dans le cadre du projet Refill, financé par Urbact - the URBACT programme has been the European Territorial Cooperation programme aiming to foster sustainable integrated urban development in cities across Europe. It is an instrument of the Cohesion Policy, co-financed by the European Regional Development Fund, the 28 Member States, Norway & Switzerland.

⁹⁶ Dans ce modèle, les deux instances d'infrastructure forment la matérialité du tissu géographique. Leur unité tient au fait qu'elles traduisent ensemble, dans les paysages, c'est-à-dire dans ce qui est visible et sensible, les résultats tangibles d'une action humaine permanente et concrète de transformation de la nature. Guy Di Méo, « Une géographie sociale », *Cybergeo : European Journal of Geography*[En ligne], Les 20 ans de Cybergeo, mis en ligne le 18 août 2016, consulté le 09 février 2019. URL : <http://journals.openedition.org/cybergeo/27761>

la verticalité des immeubles. Les jardins partagés se présentent comme des espaces ouverts entendus comme des espaces non bâtis dans une aire urbanisée (Banzo 2009), des espaces disponibles à un autre usage qui entrent en contradiction avec l'urbain dans sa conception traditionnelle. Ce sont des espaces qui s'opposent à l'artificialisation des sols, mais sont souvent localisés sur des espaces qui ont connu des contaminations (Douay 2008, Schwartz 2013). La question de la pollution resurgit puisque la culture en pleine terre en milieu urbain se fait souvent sur des sols qui ont été exposés à de nombreuses pollutions, industrielles notamment. Concernant, Strasbourg, la Ville « garantit la qualité des sols et l'absence de pollution au-delà des normes admises sur le terrain mis à disposition » (Article 1 de la convention, annexe 4) et s'engage à réaliser des tests pour mesurer les niveaux de pollution, cette démarche est réalisée en théorie avant l'installation de chaque jardin partagé.



Figure 12. Préparation du terrain, jardin partagé Tre Fontane. Source : page Facebook de l'association, mars 2013



Figure 13. Préparation du terrain, Jardin permaculture partagée de Saint Gall. Source : page Facebook de l'association, octobre 2013

À Rome, au moment de l'installation du jardin, le sol était visiblement altéré, toutes les personnes à l'origine du projet racontent les quantités de gravats et de déchets ménagers qu'ils ont retirés lors des premières journées de travaux communs.

Étant donné qu'il n'existe aucune procédure fixe pour la mise en place de ce type de projet et que l'installation s'est faite dans la semi-légalité, les jardiniers se sont installés et ont, par la suite demandé à ce que des tests soient effectués. La question de la pollution du sol et de la responsabilité de la gestion de celle-ci est présente dans le document officiel :

« Au département Protection de l'environnement est du ressort, revient et Au Municipio revient là où il est consignataire des zones de potagers/jardins urbains : Au cas où des données des analyses du sol et des eaux qui au paragraphe 4 du présent article viendraient mises en évidence des taux de pollution qui ne permettent pas l'usage alimentaire des produits, le département si consignataire de la zone, bloque les productions agricoles destinées à la consommation alimentaire, évalue la possibilité de réalisation de productions alternatives à but didactique et pour des cultures non comestibles, ainsi que la réalisation de potagers surélevés avec de la terre ou de la biomasse apportées et culture d'espèces végétales comestibles à racine courte, et éventuellement autorise l'assainissement mécanique de la zone concernée. »
(Règlement pour la garde et la gestion d'espaces verts de propriété de Roma Capitale pour la réalisation de potagers/jardins urbains)

Au jardin Tre Fontane, des analyses ont été effectuées, les résultats n'ont pas inquiété les jardiniers qui ont poursuivi leurs pratiques de culture sur cet espace, la récupération de l'espace étant le moteur principal de cette initiative.

La plupart du temps, les jardins partagés sont caractérisés par des pratiques de culture « respectueuse » de l'environnement. De manière générale, les jardins partagés en France et en Italie ont tous un règlement qui interdit l'usage de pesticides, d'engrais chimiques et promeuvent des pratiques « durables ». Dans certains cas, comme le jardin étudié à Strasbourg, des pratiques inspirées de la permaculture, vont encore plus loin dans le respect des cycles « naturels ». Ces pratiques contribuent à dépolluer bien que ce soit un processus de long terme. S'il n'est pas pollué, le sol est souvent pauvre, il est parfois nécessaire d'apporter de la terre extérieure ou de nettoyer et préparer le terrain (Figure 12 pour Rome et Figure 13 pour Strasbourg). Un technicien du service espaces verts et de nature de l'Eurométropole de Strasbourg témoigne :

« L'espace public, il est pas toujours sain entre guillemets, il est soit pollué, soit il est compacté, soit la terre elle est pas mise en route, enfin elle est... c'est un milieu mort aussi souvent et donc... on a mis au point, vraiment alors c'était un petit peu un pari fou, mais à partir de compost, de redémarrer un sol avec du compost pur et on l'active en un mois c'est opérationnel. »
(Chargé de mission espaces verts et de nature de l'EMS, 25 août 2016, Strasbourg)

Les deux points précédents ont permis de mettre en évidence la dimension potagère des jardins étudiés et cela nous permet d'évoquer les questions liées à l'alimentation et à la production agricole de manière plus générale que nous développons dans le troisième chapitre. En outre, le rapport au sol apporte également des informations sur les enjeux liés au foncier et à la possibilité de penser des nouveaux rapports à la propriété de la terre (Vanuxem 2018).

Après avoir présenté les caractéristiques concernant le rapport à la « nature » qui s'instaure dans ces jardins et leur implantation physique dans l'espace public, nous nous intéressons au public qui les compose. Ces questions constituent l'amorce de la réflexion des formes d'engagement et de conception du politique qui se déploient au sein de ces initiatives.

d. Des espaces conçus par et pour la classe moyenne

Un autre élément caractéristique des jardins étudiés dans ce travail est le profil de ses membres. Je détaille ici la démarche que j'ai suivie pour affiner mes choix de terrain au fil des premières rencontres et discussions pour ensuite faire le tour de la littérature sur la question des profils des individus qui fréquentent ces jardins. Comme expliqué précédemment, certains jardins partagés ont été écartés, notamment ceux qui sont suivis et encadrés par des acteurs extérieurs mandatés par la ville. C'est également un objet d'étude pertinent cependant, il s'écarte des questionnements soulevés par la dimension *bottom-up* des initiatives choisies et des formes d'auto-organisation qui se développent au sein d'un groupe où tous les membres sont jardiniers et partie prenante. Dans les cas d'étude choisis, les représentants sont tous membres à part entière du jardin. Ainsi, j'ai préféré privilégier un terrain qui était né dans une démarche où des habitants ont pris l'initiative de créer le jardin.

Si nous avons fait ce détour pour expliquer quels types de jardins nous avons écartés ou favorisés, c'est que la démarche de création de tels projets implique un capital social et culturel qui permette de maîtriser certains outils, certaines logiques, d'être capable de « négocier » avec la ville. Cela signifie que les acteurs présents dans ces lieux — du moins les initiateurs — sont issus d'une classe moyenne et classe moyenne supérieure (Rosol 2012, Ernwein 2017). En effet, ces acteurs « du fait des ressources cognitives et instrumentales qu'ils peuvent mobiliser [sont] des acteurs incontournables de la médiation entre la société civile et la sphère du politique au niveau local » (Jouve 2005 : 21). Un des acteurs locaux strasbourgeois souligne ce phénomène dans ces termes :

« Et après, ils ont eu l'idée de créer un jardin partagé. Ce jardin a été créé tout récemment. Et là, on a pas du tout été sollicités, puisque les gens sont à même d'écrire un courrier à la ville... de mobiliser leurs adhérents pour ensuite cultiver leur jardin. » (Chargé de mission ECO-Conseil, 16 novembre 2017, Strasbourg)

Dans ces propos nous pouvons déceler des éléments qui distinguent les types de jardiniers. Le chargé de mission révèle la présence de membres qui, en l'occurrence, bénéficient d'un capital culturel élevé, ce qui leur permet de s'insérer dans les démarches et procédures administratives sans soutien. Ils sont capables de gérer leur organisation en accord avec ce que la Ville attend. Ces éléments accompagnent les réflexions portées par certains auteurs qui interrogent la mise en place de jardins partagés en termes de gentrification (Rosol 2012, Marche 2015). Marche (2015) dégage de son analyse la difficulté d'être catégorique concernant le lien entre la mise en place de jardins partagés et la gentrification de certains quartiers que l'intérêt doit être plus porté sur les processus de prise de décision à l'œuvre et sur la façon dont « la communauté de résidents est engagée » (Marche 2015 : 10). En effet, notamment dans le cas strasbourgeois, la manière dont les jardins sont mis en place pose la question de la reproduction des inégalités sociospatiales (Ernwein 2017). Comme nous l'avons évoqué ci-dessus dans certains quartiers, la ville que ce soit directement ou par des acteurs intermédiaires a un droit de regard sur les initiatives et leur fonctionnement alors que dans d'autres quartiers les associations de jardin sont plus autonomes. C'est ce que souligne Ernwein (*Ibid.*) expliquant que la mise en place de procédures complexes fait que seules des personnes au capital social élevé sont capables de « naviguer dans les activités administratives et de collecte de fonds » (Ghose et Pettygrove 2014).

Ces questions rejoignent celles soulevées dans la première partie sur l'ambivalence des agricultures urbaines comme expériences qui ne seraient ni radicales ni néolibérales en soi, mais qui se trouvent prises dans des logiques plus globales et se définissent au milieu de ces différentes mouvances. De la même manière, Rosol souligne le fait que la participation citoyenne dans la fourniture de services publics n'est pas nécessairement une revendication de droits émancipatoires par les citoyens, mais peut être comprise comme une « rationalité politique qui vise à transférer une partie des responsabilités à la société civile » (Rosol 2012 : 240). Ces processus nourrissent une vision du citoyen « activé » avec l'État comme modérateur et activateur et une réduction des fonds et des subventions. Dans nos cas, les enjeux concernent la reproduction des inégalités sociospatiales à travers les logiques de gouvernance néolibérales qui s'infiltrent à tous les niveaux de gestion. En effet, comme dans d'autres jardins, ces nouvelles formes de gouvernance sont alignées avec les « rationalités politiques d'un ethos néolibéral d'autoresponsabilisation de l'individu et de l'idéal néo-communautaire de citoyenneté active » (Rosol 2012 : 251).

Conclusion du chapitre 1

Les jardins partagés sont des formes particulières d'agriculture urbaine, dont nous avons choisi d'étudier un type particulier, des jardins potagers, partagés, en pleine terre et dont la création a été impulsée par des habitants. Ces jardins, comme le reste de la société, se trouvent pris dans des logiques, parfois contradictoires, qui oscillent entre promotion de modèles de production « alternatifs » et de rapports à la nature critiques et de reproduction, parfois involontaire, de logiques de domination et de reproduction d'inégalités spatiales. Dans ce travail, nous choisissons une approche qui s'appuie fortement sur le terrain et les données empiriques ce qui permet de faire dialoguer la théorie avec des éléments concrets. L'enjeu tout au long de ce travail est d'analyser dans quelle mesure ces jardins sont des lieux potentiellement émancipateurs — ou pas — pour les individus qui s'y investissent et d'articuler ces engagements à la dimension collective de l'action de ces jardins. Les chapitres 2 et 3 sont l'occasion d'approfondir l'analyse des formes d'engagement rencontrées dans les jardins étudiés, à travers des processus de politisation ou d'environnementalisme ordinaire.

Chapitre 2 - Engagement et organisation dans les jardins partagés : des associations comme les autres ?

Ce chapitre s'insère dans les réflexions portées dans la littérature sur le monde associatif notamment à partir des enquêtes et analyses développées par des auteurs comme Lichterman (1996), Hély (2009), Eliasoph (2010), Simonet (2010) ou encore Hamidi (2017). Nous questionnons les formes d'engagement et de politisation (Lichterman 1996 ou au contraire d'évitement du politique (Eliasoph 2010) dans les associations. À partir de deux cas distincts, un jardin partagé à Rome et l'autre à Strasbourg, nous participons à l'enrichissement du corpus sur l'engagement politique dans les sphères associatives. Comme exposé dans l'introduction, nous insérons également ce travail dans le renouvellement de la réflexion sur une citoyenneté « ordinaire » (Carrel et Neveu 2014) et nous contribuons donc « par des approches empiriquement fondées » à nourrir « un questionnement plus large de la participation politique, de la vie publique et de l'ethos démocratique », tout en réfléchissant « à nouveaux frais sur les ressources et les formes de politisation et de citoyenneté » (Neveu et Vanhoenacker 2017 : 4).

Les catégories mises en lumière par Isin (2008) permettent de distinguer les citoyens « actifs » qui sont « engagés dans des *pratiques* de citoyenneté qui sont celles prévues ou prescrites par la loi, les statuts ou les normes » des citoyens « activistes » qui « réalisent des *actes* de citoyenneté qui diffèrent des actions sociales déjà instituées (vote, impôts, conscription) ; en cela ils font une différence en brisant des routines et la répétition des pratiques » (Neveu et Vanhoenacker 2017 : 5). Cette distinction nous sert à « ne pas limiter les relations de citoyenneté au consentement (ou au refus) à l'obligation politique » (*Ibid.* : 6) pour décortiquer les dynamiques à l'œuvre et « interroger ce qui se joue en termes de subjectivation politique » (*Ibid.*).

Pour contribuer à cette réflexion, ce chapitre est structuré en trois sections. Nous construisons la réflexion de manière transversale, mettant en lumière les éléments récurrents et les divergences qui caractérisent ces deux terrains. Dans une première section, nous exposons les raisons qui ont poussé des « citoyens » à s'organiser sous la forme associative, les motivations, injonctions et choix qui les ont conduits à adopter cette forme d'organisation. Les associations deviennent alors « les unités analytiques de références et sont considérées du point de vue de l'organisation et d'autres caractéristiques qui les distinguent » (Ramella 1994 : 101). La réflexion s'ouvre également sur les effets de l'engagement associatif sur les membres des associations étudiées. La deuxième section est consacrée à l'étude des profils des membres de l'association, l'analyse se déplace alors au niveau des

individus et de leurs caractéristiques⁹⁷. Les profils observés au sein de ces jardins donnent des clefs de lecture sur les dynamiques à l'œuvre. La troisième section est consacrée à l'étude de l'organisation et du fonctionnement de ces associations pour explorer les tensions entre dynamiques collectives et reproduction de logiques néolibérales dans la gestion de ces associations.

1. La forme associative : entre injonction institutionnelle et outil de politisation

Les deux associations étudiées sont toutes deux relativement récentes : elles ont été créées au début des années 2010. En effet, pour mettre en place des jardins, les habitants se trouvent confrontés à la nécessité de créer des associations pour pouvoir mener leurs activités, ce que nous exposons dans un premier temps. Dans un deuxième moment, nous nous intéressons à l'impact de la forme associative sur le mode d'engagement et à son ambivalence, comment les associations se trouvent obligées d'adopter une forme institutionnelle avec l'écriture de statuts, la répartition des rôles, l'émission de bilans auprès des collectivités par exemple. Au contraire, nous analysons également la dimension émancipatoire de celle-ci à travers les processus de politisation des membres.

a. À Rome et à Strasbourg : l'association comme forme légitime de l'engagement

Dans cette partie, nous partons des terrains et de leur description pour expliquer les raisons de la structuration de ces jardins partagés sous forme d'associations et analyser les conséquences de ce choix. Nous exposons d'abord la démarche dans le contexte strasbourgeois, ensuite, nous nous intéressons au contexte romain pour mettre en lumière les éléments divergents selon les contextes nationaux.

i. À Strasbourg : la création de l'association, un impératif négocié

Dans la littérature récente sur le monde associatif en France, certains auteurs soulignent les métamorphoses (Hély 2009) de celui-ci en exposant, entre autres, le phénomène de professionnalisation. D'autres s'intéressent plutôt à l'évolution des relations entre l'État et les

⁹⁷ Dans l'étude des associations, de nombreux auteurs (Ramella 1996, Carrel et al. 2009, Hamidi 2017 entre autres) suggèrent d'articuler les différents niveaux d'étude : échelle individuelle (trajectoires, carrières, caractéristiques des individus qui composent les organisations) ; échelle de l'organisation (dynamiques internes, processus organisationnels, modes de fonctionnement, logiques d'action) ; échelle des « tissus de relations et d'interdépendance qui se constituent dans les environnements socio-institutionnels et dans des contextes territoriaux spécifiques » (Ramella 1996 : 101). Dans cette partie nous étudions les deux premiers aspects, la dernière dimension est analysée dans les chapitres 4 et 5 pour détailler les contextes spécifiques à chaque jardin étudié.

associations (Cottin-Marx *et al.* 2017). À l'échelle nationale, le monde associatif concerne de nombreux Français puisque « 45 % des 18 ans et plus adhéraient à au moins une association en 2010 » (Prouteau et Wolff 2013).

À Strasbourg, il est à préciser que les associations sont régies par le Code civil local⁹⁸ maintenu en vigueur dans les départements des Bas-Rhin, Haut-Rhin et Moselle. En ce qui concerne l'association « Permaculture partagée St-Gall », les statuts sont néanmoins similaires à ceux de la loi 1901. Nous revenons d'abord sur les injonctions institutionnelles qui ont mené à la création de l'association puis nous fournissons les caractéristiques principales de celle-ci. Dans un premier temps, les membres qui deviendront les futurs fondateurs de l'association se sont rencontrés sur la plateforme internet de l'association Brin de Paille⁹⁹. Le groupe de « pionniers » préexistait¹⁰⁰ à la formation de l'association, il est entré en contact avec l'administration locale avant la réalisation du jardin, au moment de la quête d'un terrain pour installer le projet de culture.

Notons qu'à Strasbourg, l'ensemble des jardins partagés existe légalement sous forme d'associations, ce qui a été précisé dans la « convention de mise à disposition d'un espace clôturé aménagé à usage de jardin partagé de quartier » établie en 2014. Cependant, le jardin étudié est né avant cette date ; la création de l'association précède par conséquent l'établissement de cette convention. En effet, la responsable du Parc Naturel Urbain (PNU) explique que la mise en place du jardin en octobre 2013 précédait la signature d'un contrat entre l'association de jardin et la ville.

Les fondateurs du jardin étaient en contact avec l'administration et participaient aux ateliers de projet dans le cadre de la mise en place du Parc Naturel Urbain (PNU). Une fois que le projet a été validé, le processus s'est accéléré et la création de l'association est alors présentée comme une nécessité dérivant d'une injonction des autorités. L'association naît dans ces conditions sans que le format soit débattu par les membres fondateurs du jardin :

« j'avais rien signé parce que j'étais pas président, il y avait même pas d'assoc' quoi... et en 15 jours j'ai fait tous les plans précis et on a fait un travail extraordinaire. Après, ça s'est enclenché quoi... (...) On avait créé une assoc'. On m'avait dit : il faut le faire tout de suite, ils avaient dit : il faut que ce soit tout de suite visible. » (Alain, 17 octobre 2018, Strasbourg)

Fabienne qui faisait partie des membres à l'initiative du jardin et du projet de permaculture témoigne en détail sur le moment de la création et de l'adoption de la forme associative :

⁹⁸ Concernant le droit local : <https://www.associations.gouv.fr/le-droit-local-des-associations-en-alsace-moselle.html>, consulté le 8 mai 2018 dont une particularité est de pouvoir être à but lucratif.

⁹⁹ Association de promotion de la permaculture dont le nom fait référence à l'ouvrage de référence : Fukuoka, M. (1983). *La révolution d'un seul brin de paille*. Guy Trédaniel Editions, Paris. Site internet : <https://asso.permaculture.fr>

¹⁰⁰ Nous revenons en détail sur la formation du groupe et son insertion dans le contexte administratif et politique local dans le chapitre 5.

« Et donc quand il s'est agi de créer l'association pour St-Gall, d'un seul coup c'était urgent, il fallait le faire, alors qu'au début on pensait qu'on pourrait faire sans. Donc on a traîné sans et après bon d'un seul coup c'est devenu important, je sais pas si c'était à cause, si c'est la CUS (Communauté Urbaine de Strasbourg) pour avoir ce jardin, enfin il y a eu d'un seul coup une nécessité assez rapide de créer une association et je me souviens ça s'est fait quasiment en un week-end où Alain m'a dit il faut créer les statuts et tout ça. Je lui dis ben, je t'envoie les statuts de l'association "les ***** *****" comme ça tu pourras voir. » (Fabienne, 11 octobre 2017, Strasbourg)

Dans ce témoignage apparaît l'idée que la forme associative n'est pas consensuelle. Cependant, c'est la forme choisie puisqu'elle correspond à une « nécessité » de la part des organisations pour pouvoir être reconnues comme interlocuteur légitime par les services de la ville.

« Donc visiblement, c'est pas allé assez rapide pour Alain, moi, pour moi, c'était important parce que j'ai vu que, enfin, ces problèmes de hiérarchie avec une présidence et tout ça, ça bousille des trucs, ça prend la tête des gens et pas forcément du président, mais aussi des autres quoi... »
(...)

Alain, il a tranché, il a dit : on va faire les statuts¹⁰¹, on va aller au plus simple on va faire une association classique avec président et tout ça président. Mais bon, dans la réalité, ce sera quand même fait par un groupe, un conseil, je n'aurais pas plus de pouvoir que d'autres, et caetera. » (*Ibid.*).

Pour caractériser l'association par rapport au champ associatif dont les statuts peuvent être très diversifiés, nous spécifions les caractéristiques principales de celles du jardin étudié à Strasbourg. C'est une association à but non lucratif qui a pour objet « la promotion de la permaculture notamment à travers les activités menées dans le jardin-forêt intitulé "jardin à croquer" ». Cette association est uniquement gérée et animée par ses membres, aucun membre n'est salarié par l'association. Selon les statuts de l'association, les membres peuvent être membres « fondateurs », membres « actifs » ou membres « passifs », comme précisé dans l'article 6 ci-dessous (Figure 14) :

¹⁰¹ Les statuts de l'association sont réécrits en 2016 suite au départ du premier président, dans le but de mettre à jour et faire évoluer la structure. Globalement, le changement de statut permet de les simplifier notamment sur les différents types de membres (annexe 7).

Article 6 - Les membres (simplification)

Peut devenir membre toute personne physique ou morale qui soutient les objectifs de l'association. Chaque membre prend l'engagement de respecter les présents statuts.

L'association se compose des :

- **membres fondateurs : ce sont ceux qui ont créé l'association, qui sont signataires des statuts et qui ont participé à l'assemblée générale constitutive. Ils disposent du droit de vote délibératif et peuvent se présenter aux postes de direction. Ils**

payent une cotisation.

- **membres actifs : ce sont ceux qui participent activement à la vie de l'association. Ils disposent du droit de vote délibératif et peuvent se présenter aux postes de direction. Ils payent une cotisation.**
- **membres passifs : ils adhèrent à l'association afin de participer à une activité proposée par l'association, sans s'engager dans le soutien de son objet. Ils payent une cotisation et disposent d'une voix consultative.**

Figure 14. Extrait des statuts de l'association définissant les différents types de membres

Dans les faits, si les statuts affichent des rôles clairement définis, des profils de jardiniers se distinguent qui ne correspondent pas à ces statuts formels. Nous les décrivons et analysons dans la section suivante de ce chapitre.

ii. À Rome : le choix de s'insérer dans un dialogue

Concernant la situation en Italie, la littérature sur le monde associatif (Ramella 1994, La Valle 2006, Biorcio et Vitale 2010) s'intéresse notamment aux changements qui sont advenus durant la fin du XX^{ème} siècle. Il semble que « l'intégration politique était amplement basée sur des cultures politiques de parti » aussi les réseaux associatifs « étaient collatéraux des partis politiques de masse » (Biorcio 2007 : 189). Biorcio et Vitale (2010) fournissent une synthèse basée sur une perspective de moyen terme qui permet d'analyser les changements qui ont eu lieu depuis « *Tangentopoli*¹⁰² » et l'effondrement des partis de masse. Les auteurs observent, ainsi, un taux de participation dans les partis qui diminue, et ce bien avant l'enquête « Mains Propres », avec en parallèle une participation associative qui augmente tout au long des années 1980. Cependant, cette opération a marqué un

¹⁰² « Tout commence quand, à Milan, le procureur Antonio Di Pietro fait arrêter Mario Chiesa. C'est là qu'a commencé la chaîne d'enquêtes "Mains Propres" qui, en 1992 seulement, a décapité la classe politique et dirigeante nationale. Elle en fait une classe de suspects, de condamnés. Les élections du 5 avril, non par hasard, marquent la défaite des partis traditionnels et le succès de la Ligue du Nord. » Ilvo Diamanti, Conférence *Novecento italiano*, Rome, 13 avril 2008.

changement dans le rapport du monde associatif au monde « politique ». Les associations se sont dirigées vers une autonomie plus importante. L'Italie reste néanmoins le pays européen qui connaît le plus bas taux de participation active à une association (Immerfall *et al.* 2010 : 18).

Un autre élément qui nous intéresse est le fait que de nombreuses associations, attentives aux problèmes du territoire et de la qualité de la vie, ont vu le jour en renouvelant les fondements de l'organisation du mouvement environnementaliste (Biorcio et Vitale 2010). De manière générale, dans les années 1990, une série de lois a progressivement reconnu et favorisé le développement de l'ensemble du secteur non lucratif.

Notons qu'à Rome, les potagers urbains ne prennent pas tous la forme d'associations. En effet, des expériences de jardins spontanés et *abusivi* [abusifs] se fondent sur une occupation illégale des espaces publics. Certains sont composés de parcelles individuelles comme sur le modèle des jardins familiaux et se trouvent le long des voies ferrées notamment ou dans des endroits plus dissimulés de la ville. Certains ressemblent plus à une organisation en parcelles individuelles du type jardin familial, mais sont aménagés avec des matériaux de récupération comme des sommiers, des palettes ou encore des baignoires (Uttaro 2012). D'autres entament une démarche collective et de partage, mais refusent explicitement le dialogue avec l'administration locale considérant que l'institutionnalisation menace la dimension autogérée et autonome de ces initiatives.

Ces éléments permettent de souligner le fait que le jardin étudié et les autres jardins membres du réseau avec lesquels il est en interaction¹⁰³ sont au contraire régis par des statuts associatifs. Nous nous intéressons donc aux jardins qui ont choisi d'entamer un dialogue et de négocier avec l'administration.

Pour revenir au modèle associatif, une définition générique proposée par Ramella (1994) permet de cerner les caractéristiques principales des associations : « groupes dont l'origine ne descend pas de l'initiative d'un quelconque acteur institutionnel du secteur politico-administratif et pour lesquels les rapports entretenus au sein du "marché politique" n'affectent pas l'autodirection substantielle qui se base sur le recrutement autonome des propres membres ainsi que, dans une mesure variable, sur la capacité de gestion et de mobilisation de ressources propres » (Ramella 1994 : 99). Sur le terrain romain, le projet de jardin naît, comme à Strasbourg, à l'initiative d'un groupe d'habitants avant la formation de l'association en tant que telle :

« Pour cela, je présente ce projet au bureau technique, au bureau de la Ville celui des potagers urbains. Et je ne me souviens plus... à ces deux "bureaux" à l'arrondissement et à la Ville. C'était encore une chose comme ça, il n'y avait pas l'association, moi j'ai écrit que nous étions une association, mais il n'y avait pas l'association, c'était moi, Claudio et puis un ami qui commençait à passer des coups de fil, pour cela nous cherchions des adhésions et tout ça,

¹⁰³ Ces éléments seront traités dans le chapitre 4.

mais l'association n'était pas encore faite. L'association, la première rédaction qui s'est faite, c'est l'acte de constitution qui a été réalisé chez moi, le 28-29 décembre 2012 » (Boris¹⁰⁴, 19 juillet 2017, Rome)

Mais à Rome, contrairement à Strasbourg, la forme associative est « choisie » par les membres. Ceux-ci, s'étant informés au préalable sur internet, réalisent que pour avoir l'accès et le droit d'usage d'un espace public, le « collectif » doit avoir une existence légale et définir un interlocuteur (le président de l'association) pour être identifiable pour l'administration.

« Parce que j'étais allé voir sur internet, la Ville de Rome donnait l'opportunité à des associations de demander la gestion de terrains, disons, de la Ville. Pour cela, il y avait une loi, il y avait aussi un bureau "potagers urbains" de la Ville de Rome » (*Ibid.*).

À terme, la forme associative permet également de prélever des cotisations et de participer à des appels d'offres pour trouver des ressources ou des moyens matériels. Les statuts de l'association évoluent au fil des ans, un changement est notamment effectué en 2017 pour s'adapter aux demandes de l'administration¹⁰⁵.

Les associations Tre Fontane et St-Gall se sont donc créées de manière relativement impromptue pour pouvoir prétendre à la gestion d'espaces sur le domaine public. Ce que nous mettons en évidence est que ce ne sont pas des associations préexistantes au projet, mais des associations qui prennent forme pour pouvoir gérer ces espaces selon les règles fixées par les institutions locales. En outre, dans les deux cas, les personnes qui rédigent les statuts se basent sur des modèles qu'ils trouvent en ligne ou transmis par des membres, sans expérience préalable de cet exercice administratif. Cet élément marque une première étape d'apprentissage de la vie associative. Dans le point suivant, nous analysons les processus d'engagement, de politisation ou d'émancipation qui se déploient dans les associations étudiées.

¹⁰⁴ Boris est italien, le choix du prénom tient à la volonté de suivre l'origine slave du sien même dans l'anonymisation.

¹⁰⁵ L'association passe d' "Association culturelle" (Associazione culturale) à "association à buts sociaux" (Associazioni a fini sociali) pour la possibilité de participer à des appels d'offre mais aussi suite à une réforme du Troisième secteur avec des règles restrictives concernant les associations et pour un éventuel développement économique de l'association.

b. Les jardins partagés, des associations vectrices de politisation et d'émancipation participative

Des questions transversales se posent sur les associations que ce soit dans le contexte italien ou français. Nous examinons le potentiel des jardins partagés comme lieux de politisation. Pour cela nous observons les profils des jardiniers et comment leur participation au jardin s'insère dans leur carrière militante ou non. Nous nous appuyons sur la littérature qui s'intéresse à déterminer si les associations représentent des lieux de politisation pour leurs adhérents (Hamidi 2017). Les auteurs français et italiens (Ramella 1994, Biorcio 2007, Hamidi 2017) autant que certains anglophones (Lichterman 1996) mobilisent Tocqueville (1981 [1835]) comme référence incontournable à ce sujet. En effet, celui-ci soutient la thèse que « les individus rejoignent des associations pour une multitude de raisons, souvent parfaitement égoïstes, mais, ce faisant, sont peu à peu conduits à définir différemment leurs intérêts particuliers, dans un sens plus soucieux de la "grande société" ». Selon Tocqueville « les associations donnent aux individus l'habitude et le goût d'agir en commun. Elles élargissent leur point de vue, renouvellent leurs idées et "agrandissent leur cœur" » (1981 [1835], tome 2 : 140) ». Ainsi, nous questionnons dans quelle mesure la participation associative est un « phénomène limité à l'activité d'une minorité (...) et si au sein des associations se crée une vie de groupe ou si, au contraire, deux corps séparés se constituent : celui des simples inscrits et celui des minorités actives » (Ramella 1994 : 103).

Dans les travaux et réflexions d'Hamidi (2017), la distinction entre « responsables associatifs » et adhérents est également présente. Dans les cas étudiés dans cette recherche, nous pouvons établir qu'il existe des formes de hiérarchies et de répartition du pouvoir et des prérogatives, bien que les associations n'aient pas de salarié. Ainsi, les enquêtés se distinguent par leurs profils d'engagement en dépit du fait qu'ils bénéficient tous du statut de membres à part entière. Certains font partie du comité directif avec des positions différentes (président, trésorier, secrétaire) et sont bénévoles et volontaires pour remplir ces fonctions. L'analyse est centrée autour de la carrière militante (Fillieule 2009a) pour distinguer comment se structure la division sociale du travail (Durkheim 1893), associatif en l'occurrence.

Dans cette sous-section, nous dressons une typologie des profils militants d'enquêtés, fondée sur la distinction de deux catégories principales : le premier type de militants rassemble les personnes qui bénéficient d'une carrière militante longue et qui trouvent dans l'association un lieu d'expression de leurs expériences et compétences acquises au fil des ans ; le deuxième type rassemble les « novices » qui s'engagent pour la première fois dans une activité associative et qui ont été attirés par le monde associatif par leur intérêt pour le jardinage. Nous concluons cette réflexion par une analyse des différents types de participation et de politisation en rapport avec les différents profils décrits.

i. Les jardins partagés, lieux de mise en actes de la politique pour les militants expérimentés

L'association apparaît comme un lieu d'actualisation des compétences et connaissances militantes chez les membres qui bénéficient d'une expérience passée d'engagement. Utilisant certains éléments de la notion de « carrière militante » (Fillieule 2009a, Agrikoliansky 2017), nous l'appliquons à nos entretiens, sans pouvoir le faire de manière systématique, car il ne s'agit pas de récits de vie, mais de discours dans lesquels nous avons obtenu des éléments biographiques sans avoir recueilli de récit autobiographique « complet ». Nous analysons donc au prisme des témoignages recueillis, les liens que les acteurs eux-mêmes reconstituent. N'ayant pas élaboré la recherche dans une logique quantitative, nous raisonnons « sur un nombre nécessairement réduit de cas », nous explicitons donc « les stratégies de sélection, de construction et de comparaison de ces cas » (Agrikoliansky 2017 : 33). Nous nous appuyons sur trois exemples, deux membres du jardin romain et un membre du jardin strasbourgeois. Les points communs de ces trois profils résident dans leur contribution active à la vie de l'association : ils font tous partie du comité directeur au moment de l'enquête. Ce sont tous les trois des éléments moteurs de la vie de l'association qui appartiennent à la catégorie des « leaders collaboratifs » que nous voyons dans la section 2 de ce chapitre.

L'objectif est de comprendre comment ces militants aguerris décident de s'engager dans l'association. Nous prêtons notamment attention aux phases de leur trajectoire correspondant à ce choix d'engagement ainsi qu'aux compétences qu'ils mettent en œuvre au sein de l'association.

Le premier profil est celui d'Arturo, 62 ans, à la retraite, qui a une carrière militante structurée depuis son adolescence. Nous restituons l'extrait d'entretien où celui-ci élabore la construction de son histoire, nous le divisons en plusieurs parties pour fournir des critères d'analyse et mettre en lumière des éléments particulièrement pertinents. Notons que l'extrait est un monologue sans interruption, ce n'est pas un travail de construction a posteriori à partir de différents extraits de l'entretien, cette dimension montre qu'il élabore une véritable mise en récit de son parcours et de son engagement (Doidy 2014). Un autre aspect intéressant qu'offre la notion de carrière est « de proposer une approche particulièrement subtile de la question du sens que les acteurs donnent à leurs actions » (Agrikoliansky 2017 : 9). Nous tâchons ici de restituer « la réalité qu'ils (les acteurs) créent en donnant un sens à leur expérience, et par référence à laquelle ils agissent » (Becker 1985 : 196).

« Depuis que j'ai 16 ans, je me suis embrouillé avec la famille et j'ai fui la maison, je me suis approché de ce que moi j'appelle communisme, comme idéal, et j'ai commencé à faire de la politique en 1972-1973, je suis de 1954, et j'ai toujours fait de la militance politique dans les groupes extraparlimentaires de la gauche italienne, toujours à Rome. En particulier, je me suis occupé de lutte internationaliste et de solidarité internationaliste ; du comité Vietnam Rome, en solidarité avec la gauche chilienne après le coup d'État de 1973, le boycott de la coupe du monde de foot en Argentine en 1976, le boycott de la Coupe Davis au Chili en 1978, l'aide aux "Mères de la

place de mai”... et après je me suis intéressé particulièrement à toute la lutte anti-impérialiste en Amérique centrale, en particulier au Guatemala, Salvador et Nicaragua (...) donc je me suis occupé de ces choses » (Arturo, 2 mars 2017, Rome)

La première partie du discours permet de situer l’origine de l’engagement de l’enquêté, qui a lieu chez Arturo de manière relativement précoce, dans le cadre d’une « rupture biographique » (Voegtli 2004). Les raisons de la rupture avec le milieu familial ne sont pas évoquées, mais ce moment semble connecté, selon lui, avec les débuts de son engagement militant. Il évoque en premier lieu la dimension internationaliste de son parcours marquant un engagement situé à l’extrême gauche tourné vers l’internationalisme qui correspond à l’offre politique de l’époque en Italie. Ensuite, il aborde la question de l’engagement local :

« ici à Rome en revanche, j’ai commencé avec l’occupation de logements en 1974 à la *Magliana*¹⁰⁶, et puis je me suis occupé des ouvriers du bâtiment... en général, de ce qu’a été l’expérience de la gauche italienne en Italie, donc les batailles référendaires¹⁰⁷, les divorces, avortement et ces “conneries”. Donc j’ai une formation d’un certain type, qui m’a porté à un carrefour, je pouvais soit entrer dans un parti et faire carrière (chose que de nombreux camarades ont faite) ou devenir journaliste ou parlementaire (ils ont quasiment tous fini comme ça) ou maintenir une présence sur le social. J’ai choisi la seconde (option) et donc lentement ça m’a porté à m’adapter à ce qu’était la réalité. » (*Ibid.*)

Dans cet extrait, il présente ses affinités politiques avec les mouvements italiens et le type de luttes auxquelles il a contribué tout en analysant les choix qui se sont posés à lui. Il justifie ceux-ci en comparant son parcours à celui de ses « camarades » de l’époque pour expliquer le choix de ne pas s’engager dans un parcours de politique « spécialisée » (Duchesne et Haegel 2004), mais de privilégier un engagement orienté vers l’action « sociale ».

« Avec les années 1980 et 1990 pendant que la gauche a imploré, mon refuge a été une association culturelle à San Lorenzo, une sorte de brasserie, pub, centre social avec qui nous avons ouvert en 1994 un collectif politique étudiant, expérience que nous avons portée jusqu’en 2010, 2009... » (*Ibid.*)

Dans cet extrait, il évoque un passage dans une association culturelle qui était un lieu polyvalent et un refuge de militants, illustrant la dimension « multipositionnelle du militantisme qui articule « des engagements partisans, syndicaux, associatifs, mouvementistes, etc. dans des chronologies et selon des modalités interdépendantes — un engagement succédant ou se superposant à l’autre »

¹⁰⁶ Dans l’extrait, Arturo fait référence aux actions menées par l’*autonomia operaia*, mouvement révolutionnaire et communiste, qui étaient tourné à cette époque vers l’action directe et se sont concrétisées entre 1972 et 1974 par une occupation massive dans la zone de la Magliana, zone qui où le mouvement a été particulièrement actif.

¹⁰⁷ Les luttes référendaires ont lieu à un niveau plus large qui a impliqué la gauche des partis sur les questions telles que l’avortement, le divorce.

(Agrikoliansky 2017 : 15). En effet, après la déception de la part de la gauche extraparlamentaire¹⁰⁸ mouvance à laquelle il appartenait, Arturo décide de se tourner vers d'autres formes d'engagement dont cette association culturelle. Son parcours professionnel est cohérent avec son engagement politique :

« Après que la coopérative avait fermé où je travaillais, et c'était la première de la *Fornero*, nous avons réussi à faire des accords syndicaux pour les préretraites, donc ils m'ont donné des "raccourcis" pour arriver jusqu'à la retraite avant l'âge prévu, et donc, heureusement à 58 ans j'ai réussi à partir à la retraite, et une fois à la retraite, j'ai décidé de changer de vie. L'expérience à San Lorenzo me semblait finie, elle avait sa validité, mais comme beaucoup de centres sociaux, elle était devenue un ghetto inséré dans un quartier à la dérive. (...) pour moi il y a eu un moment où j'ai dit "je laisse cette initiative aux personnes de 35 ans, parce que je n'y arrive plus", parce que maintenant la transformation sociale en négatif, surtout sous Berlusconi, était tellement... que j'ai commencé à avoir des difficultés à parler avec mes propres camarades, tout était devenu illogique... extrême... et donc j'ai eu la chance, les gens se créent aussi leur propre chance, donc j'ai été à la retraite en 2012 et en 2013 j'ai commencé cette expérience (le jardin). » (*Ibid.*)

L'extrait se termine donc sur son arrivée dans l'association de potagers urbains, elle correspond à une nouvelle rupture biographique. En effet, cet acteur a exposé dans quelle mesure « des appétences pour de nouvelles formes de militantisme (...) certaines expériences l'ont conduit à des reconversions militantes » (Agrikoliansky 2017 : 16). Son départ à la retraite constitue un moment clef qui le conduit à se reconvertir, ce qui ne signifie pas dans ce cas changer d'idées, mais bien se déplacer dans l'espace social (Tissot *et al.* 2005). Ainsi, participer et contribuer activement à l'animation et à la gestion du jardin partagé représente l'expression de son engagement pour poursuivre ses réflexions et mobiliser le capital militant qu'il a acquis au fil des ans (*Ibid.*). Ce capital militant est présent à travers un savoir-faire, celui d'animer des groupes et d'organiser des réunions, d'être capable de rédiger des documents administratifs ou encore développer une connaissance du monde politique (*Ibid.*). La reconversion au moment de la retraite correspond également à une manière de s'intégrer, d'atténuer le désœuvrement potentiel qui aurait pu faire suite à cette rupture biographique et de lui fournir une identité sociale. Dans son discours, Arturo opère une mise en cohérence de sa trajectoire (Voegtli 2004) face à l'objectivité d'une contrainte (Passeron 1990), ici la retraite anticipée.

¹⁰⁸ La gauche extraparlamentaire correspond aux formations politiques nées à la suite de 1968, qui avaient pour objectif de renverser l'ordre institué et former des révolutionnaires engagés dans divers environnements politiques et sociaux. Jusque dans les années 1970, leur organisation interne était semblable à celle des partis traditionnels de la gauche mais ils ne se présentaient pas aux élections puisqu'ils étaient critiques de la démocratie parlementaire et promouvaient une action directe de la classe ouvrière et paysanne – du prolétariat.

Ainsi, Arturo possède une carrière militante riche avec des épisodes distincts marqués par des lieux et des types d'engagements diversifiés. En effet, il exprime le potentiel politique qu'il voit dans l'initiative du jardin :

« Au départ, l'idée pour moi aussi était celle d'avoir un potager, un peu pour m'amuser, un peu pour avoir un loisir. J'avais l'intuition que peut-être ça pouvait aussi être une chose, disons, politique. Mais quand je suis arrivé, si je dois être sincère, j'ai pensé qu'on n'y arriverait jamais. » (*Ibid.*)

Ce premier cas fournit un exemple de militant expérimenté dont la carrière est marquée par l'engagement auprès de mouvements sociaux qui évoluent au fil de son parcours qui est caractérisé par une dimension très critique de la politique spécialisée.

Le deuxième cas que nous avons choisi de développer est celui de Ciro, environ 50 ans, engagé au jardin depuis 2015. Ciro a toujours vécu dans le quartier et il présente ainsi son arrivée au jardin :

« Je suis arrivé ici par des amis de la Montagnola, les fameux amis du "muretto", qui m'ont dit : "tu sais on fait cette chose, qu'on a commencée, cette expérience d'occuper cette zone". Quand je suis arrivé en effet, les potagers étaient déjà lancés. Et donc je suis venu après. Ça m'a plu tout de suite cette initiative des potagers urbains Tre Fontane, j'ai tout de suite participé à la vie de l'association, au départ sans avoir de parcelle. Mais j'aimais le projet, j'aimais l'idée, j'aimais avoir ces potagers sans clôture, ouverts... » (Ciro, 17 juillet 2017, Rome)

Concernant l'arrivée de Ciro au jardin, c'est par son réseau social local qu'il découvre l'initiative et s'y insère. Dans son cas, contrairement à d'autres dont nous parlerons dans la section suivante, il privilégie l'aspect collectif du projet à l'activité de jardinage en elle-même. Il fournit également des éléments supplémentaires sur ses divers engagements politiques, culturels et sociaux :

« Dans mon histoire j'ai été président d'une association culturelle, j'ai fait partie du comité de quartier... et j'ai toujours été... j'ai toujours été dans des associations de base et j'ai fait diverses occupations, activités politiques toujours. Soit activité syndicale, donc... Je n'ai rien raté, rien manqué dans ce secteur. C'est-à-dire que j'ai toujours fait de la politique, avant dans les groupes extra parlementaires de gauche, puis... la première activité sociale avec les chrétiens pour le socialisme. On aidait les Palestiniens, on parle des années 1970. Et puis divers moments... ça a été constant. Même quand j'étais à Vérone, j'ai fait partie d'une association culturelle... pour moi, être au milieu des gens c'est prioritaire... » (*Ibid.*)

Des éléments de son parcours sont similaires à ceux qui caractérisent le profil d'Arturo, notamment l'engagement pour luttes internationalistes des années 1970, ainsi que l'engagement dans les groupes extra-parlementaires de gauche à la même période, illustrant l'importance du contexte politique dans les choix et les trajectoires empruntées par les militants. Ainsi, comme le souligne Fillieule : « La notion de carrière ici permet de travailler ensemble les questions des prédispositions au militantisme, du passage à l'acte, des formes différenciées et variables dans le temps prises par l'engagement, de la

multiplicité des engagements le long du cycle de vie (défection(s) et déplacement(s) d'un collectif à l'autre, d'un type de militantisme à l'autre) et de la rétraction ou extension des engagements » (Fillieule 2009a : 5).

Les cas d'Arturo et de Ciro illustrent des formes diversifiées d'engagement (partis, association, comité de quartier), mais également une continuité dans le sens où leur engagement est relativement ancien et ininterrompu bien que ses modalités évoluent.

« VS : maintenant à côté du jardin tu fais autre chose ?

C : Je fais une activité politique, je fais beaucoup d'activité politique, un peu de comité de quartier. Désormais... tu es dans un circuit donc de temps en temps on t'appelle et on organise ça, on fait ça, tu vois ? Parce que dans le quartier de Montagnola, dans ce territoire de Roma 70, on me connaît.

VS : tu es d'ici ?

C : Je suis né à Montagnola, donc... (...) j'ai occupé cette maison, il y a toute l'histoire de l'occupation... j'ai tout. Et puis je suis quelqu'un qui garde les choses, tu penses que j'ai les tracts de quand j'allais à l'école. » (*Ibid.*)

Contrairement à Arturo, il maintient ses activités dans différentes sphères au-delà de son investissement dans l'association de potagers. En effet, Ciro a connu une longue carrière militante, en tant que militant de base, au sein du Parti Communiste Italien, devenu Parti Démocrate en 1991 suite à une scission. Son lien avec le parti est plus ancré dans son parcours, alors qu'Arturo n'a jamais été encarté. Son attachement au quartier le caractérise également, il y fait référence à plusieurs reprises et souligne ses liens avec le comité de quartier et avec son réseau amical. En effet, par l'expérience qu'il a accumulée, il ne conçoit pas sa participation dans l'association comme « simple » membre. À la suite de son arrivée, il participe rapidement à la vie associative et prend des fonctions comme celle de secrétaire.

« Ça devient un travail parce que sur 260 membres, tu comprends ? Savoir les... réussir à dialoguer avec tous, qui veut... ça devient... enfin, je suis quelqu'un qui va au travail en avance tous les jours pour gérer tous les emails, pour gérer si je dois écrire quelque chose pour l'association... » (*Ibid.*)

Le témoignage d'Arturo à son sujet nous permet d'éclaircir son engagement :

« Il vient d'une expérience du parti communiste non ? Donc lui aussi il a la démarche¹⁰⁹. Ciro étant un militant de base, c'est-à-dire un militant pas du secrétariat... il n'a pas de charge au sein de la section. C'est clair qu'il vit toutes les contradictions d'un parti en débâcle... j'ai encore un peu de méfiance vis-à-vis de lui... il y avait la blague... "de toute façon tu es du parti démocrate". Comme ça donc on se fie jusqu'à un certain point. Mais parce que les gens n'ont pas la capacité de voir qu'une personne qui est structurée comme ça est très utile dans une association comme la nôtre. Que celui-ci ait pris en charge les adhésions. C'est aussi la capacité à donner des

¹⁰⁹ En italien, l'enquête utilise le mot « *impostazione* » qui signifie également la configuration, le réglage. Comme si la personne était « calibrée » pour le rôle.

responsabilités à la bonne personne... (...) sur ce rôle il est indépassable. »
(Arturo, 18 juin 2017, Rome)

Son profil diffère de celui d'Arturo puisqu'il est caractéristique de l'ethos d'un militant de la base d'un parti traditionnel. Il intègre « les logiques bureaucratiques dans le travail associatif » (Hamidi 2017 : 34) qu'il a acquises précédemment. Il s'occupe notamment de toutes les activités liées à la trésorerie, il gère l'ensemble des adhésions (aujourd'hui environ 300 membres adhèrent à l'association), il crée les bases de données correspondantes en format numérique.

Le troisième cas est issu du terrain strasbourgeois. Il s'agit de Guillaume, président de l'association au moment de l'observation. Celui-ci est entré au jardin par l'intermédiaire de son réseau social amical également :

« Alors comment je suis arrivé c'est très simple, une amie dont on taira le nom m'a dit : "écoute Guillaume, on est en train d'installer un truc chouette à côté de chez toi. On a besoin de coups de main est-ce que tu peux nous aider ?" Alors ma réponse a été oui. Voilà et il s'avère que, la personne qui installait le jardin, donc Alain, je le connais depuis pas mal d'années...
(...)

Donc ça c'est fait comme ça, ça c'était l'amorce ensuite moi à l'époque, 2013, je trouvais ça chouette l'installation, etc. c'est un moment intéressant quand t'es en phase création t'es en phase mise en place, mise en œuvre, mais comment dire je m'y voyais absolument pas m'investir plus que ça parce je sais pertinemment qu'un jardin c'est énormément de temps, énormément de patience et puis de connaissances, etc. » (Guillaume, 7 juillet 2018, Strasbourg)

Contrairement aux deux autres, il ne présente pas son engagement au sein du jardin comme une fin en soi, mais plutôt comme le fruit d'un enchaînement de coïncidences. En effet, il explique qu'après le départ du président précédent, le leader charismatique que nous décrivons dans la section suivante, personne ne s'était porté candidat. Cette façon de présenter son rapport au poste de président de l'association révèle d'une part, la volonté de se distinguer du président précédent qui a été écarté, entre autres, pour son autoritarisme, d'autre part, la volonté de souligner qu'il n'est pas attiré par le pouvoir et que c'est par défaut qu'il se retrouve dans cette situation. Néanmoins, c'est un militant expérimenté et qui est actif ou a été actif au sein d'associations et de partis politiques, ce qui rapproche son profil des deux autres :

« Je suis engagé dans d'autres associations et engagé politiquement et après j'ai accessoirement un boulot qui me prend aussi beaucoup de temps. (...) c'est des choses qui sont en lien. Politiquement, je suis chez les écolos, c'est un secret pour personne, tu tapes mon nom sur internet, tu trouveras.
Il y a des gens qui sont timides, et moi là-dessus... (...) parce qu'en fait, en France on a une trouille du politique parce qu'on a l'impression quand il va quelque part c'est forcément pour phagocyter la structure et puis laver le cerveau des gens, du coup c'est pour ça que les gens sont timides, ils veulent surtout pas le dire je suis dans tel ou tel parti, je m'en contrefiche...

(...) Moi je fais la différence dans les assos dans lesquelles je suis et mon engagement politique et mon engagement professionnel accessoirement aussi. Puis ici très honnêtement c'est en total accord avec les principes mêmes de ce qu'on défend, j'ai pas besoin d'essayer de convaincre qui que ce soit et c'est pas mon but ; les gens sont déjà convaincus d'eux-mêmes... »
(*Ibid.*)

En outre, il ne parle pas beaucoup de son milieu professionnel, mais il est chef de service dans un service public, ce qui signifie qu'il a des responsabilités et des personnes sous sa charge illustrant des compétences communes entre son activité professionnelle et son activité militante.

Les trois acteurs présentés ici sont insérés dans une multiplicité de lieux de l'espace social. « Ils sont donc en permanence soumis à l'obligation de se plier à différentes normes, règles et logiques pouvant parfois entrer en conflit et (devant) se plier à des principes de socialisation intériorisés hétérogènes, voire contradictoires » (Fillieule 2009a : 7). Ainsi, par ses engagements « choisis », Guillaume élabore une vision cohérente de l'ensemble de ses activités, le seul élément dissonant qu'il évoque étant celui du travail professionnel :

« Après il y a quand même un socle qui est commun, je suis pas dans une association qui promeut les pesticides... voilà. Par contre au boulot c'est différent... parce que boulot je suis dans l'antithèse de ce que je défends politiquement... Après voilà il faut savoir pourquoi tu le fais et comment tu le fais, et je sais que c'est pour quelques années. » (*Ibid.*)

En effet, il évoque son travail à plusieurs reprises puisque celui-ci représente une partie conséquente de son temps, mais il le distingue de ses autres activités associatives :

« Donc dans les assos c'est essentiellement des associations autour des thèmes de la mobilité, de mobilités alternatives, pour la promotion réouverture des lignes ferroviaires, à Strasbourg sur le collectif pour le tram à Koenigshoffen, ou en lien avec l'urbanisme... Ah oui je trouve ça passionnant. » (*Ibid.*)

Enfin, il a intégré le fonctionnement associatif comme étant un élément positif et qui va de soi contrairement à d'autres membres, notamment les néophytes :

« L'AG c'est un point essentiel pour moi que les gens considèrent souvent comme étant lourd et ennuyant, etc. pour moi c'est un point essentiel parce que ça permet de redonner de la perspective et de la rétrospective sur ce que font les gens dont ils n'ont pas forcément conscience qu'ils font beaucoup, du coup, ça leur permet de prendre conscience de ça et d'en être encore plus fier. » (*Ibid.*)

Comme nous l'analysons ensuite, le fonctionnement d'une association n'est pas connu de l'ensemble des enquêtés. C'est en cela que les militants de carrière présentés ci-dessus se distinguent par leur manière de s'insérer dans la vie de ces associations et d'occuper des fonctions clefs. Les raisons de

l'engagement de ces militants dans les jardins partagés sont le fruit d'un mélange entre la croyance en des causes politiques et un processus plus ou moins conscient de choix orienté par une socialisation passée et des paris adjacents (Becker 2006). Malgré le lissage de la trajectoire effectué par le récit, nous retenons l'idée mise en évidence par Agrikoliansky : « L'engagement dans une activité sociale ne peut se décrire comme une courbe continue, mais est plus adéquatement représenté comme une série de lignes brisées, représentant des "séquences" articulées les unes aux autres, dont chaque étape produit les conditions de possibilité de la suivante » (Agrikoliansky 2017 : 7)

Les profils de militants expérimentés ont permis de mettre en avant la manière dont certains contextes politiques liés à certaines ruptures biographiques forment des militants qui reconvertissent leur longue expérience et la possession de certaines compétences pour prendre des responsabilités au sein d'associations. Ils deviennent alors des éléments structurants de ces organisations. Cependant, ils doivent adapter leurs manières de faire et sont aussi transformés par l'expérience, notamment parce que la majorité des membres des jardins partagés sont des « néophytes ». Nous abordons cette deuxième catégorie de militants observée au sein du jardin.

ii. Un premier pas vers le collectif — le jardin comme tremplin vers le monde associatif

On peut distinguer un deuxième ensemble de membres : ceux qui découvrent la vie associative à travers l'adhésion au jardin partagé. Nous décrivons une série de profils de « néophytes » de l'engagement. Ces profils sont relativement diversifiés en termes d'âge, de genre et de profession. Nous en donnons ici quelques exemples pour illustrer cette diversité. L'intérêt pour le jardinage représente une des motivations pour une frange de personnes qui souhaitent cultiver des légumes en milieu urbain. L'examen de ces différents cas permet d'analyser les diverses modalités d'engagement observées dans les associations de jardins : de la simple adhésion à une participation très active. En effet, parmi les personnes qui découvrent la vie associative, les profils rencontrés s'échelonnent en matière d'investissement, de membres « usagers » — qui vivent l'association plutôt comme un service — à des membres « engagés » — qui adhèrent à la logique associative et s'investissent dans la vie de celle-ci, que ce soit au niveau de l'administration ou de l'organisation.

Dans un premier temps, nous examinons les trajectoires de quelques membres qui se sont « convertis » au militantisme (Sawicki et Siméant 2009).

À Rome, Giovanni retraité de plus de 60 ans a découvert le jardin « par hasard » en se promenant derrière chez lui. Il n'a aucune expérience associative passée :

« Aucune expérience, c'est la première fois, au niveau associatif. Et je dois dire que j'ai trouvé beaucoup de belles personnes. Certains sont un peu

fermés s'ils ne te connaissent pas, mais bon (...) comme association, environnement, ça me plaît beaucoup. » (Giovanni, 28 juin 2017, Rome)

Il détaille sa « rencontre » avec le jardin, comment il est venu à la connaissance de celui-ci en se promenant derrière chez lui :

« Je te raconte comment je suis arrivée dans cette... j'habite là derrière. Donc, à pied, je suis environ à 200 mètres. En faisant une promenade à pied pour voir ce parc, j'ai vu ce spectacle, dont je suis tombé amoureux immédiatement. J'ai demandé des informations à un jardinier, comme ça se passe toujours, non ? Il y avait ce monsieur, là au milieu, qui travaillait et m'a dit : "tu dois écrire à l'adresse, tu la trouves sur le panneau à l'entrée, il y a le mail. Et j'ai demandé des informations. Ils m'ont répondu, ils ont été gentils. Mais ils m'ont dit, on organise un dîner et alors j'ai dit très bien, il y avait Simona, Lina, Carmine, R., tous ceux du comité et j'ai été invité à ce dîner, on socialise tout de suite, j'étais avec eux... et quand je me suis inscrit tout de suite après, tout s'est passé en un mois et demi." (*Ibid.*)

Contrairement à d'autres qui effectuent une démarche volontaire pour trouver un jardin ou une association dans laquelle s'investir, c'est la découverte du lieu et l'envie de jardiner qui l'a poussé à se rapprocher de l'initiative. Il est à la retraite¹¹⁰ et lors de discussions informelles il explique également l'importance de rester actif et de maintenir une activité soutenue : il passe environ 20 h au jardin par semaine, cette activité constituant un élément structurant de son quotidien. En effet, il spécifie qu'il s'investit rapidement dans les activités liées au jardinage et à l'entretien du jardin :

"Je me suis inscrit au jardin pédagogique où il y avait Franco (...) Il n'y avait pas les allées ni les escaliers, il n'y avait rien. Donc je venais et j'aidais Franco et je me suis inséré dans le jardin pédagogique. Et donc ensuite, ça c'était en 2014. Septembre 2014 peut être août, entre juin et septembre je me suis inscrit. Comme Franco et moi, travaillons souvent au jardin pédagogique, on arrosait, on nettoyait... on a fait tout le rehaussement (parapet). On a fait toutes les allées, qui sont à refaire, parce que c'était il y a 3 ans et le bois s'est abîmé. Les escaliers étaient tous en bois. Pratiquement après quelque temps, ils nous ont assigné cette parcelle." (*Ibid.*)

Ce profil illustre un investissement personnel dans les activités de l'association, notamment en termes de temps. Il contribue à la gestion et à la manutention du jardin pédagogique, partie commune destinée notamment à un public scolaire ainsi qu'aux personnes désireuses d'apprendre et de découvrir des plantes médicinales.

Un deuxième exemple de membre qui s'est engagé rapidement et de manière intensive dans la vie de l'association est celui d'Ivana :

"Disons que... ces expériences de potagers, on commençait à entendre les nouvelles qu'il y avait des groupes de jardins partagés à Rome, comme à

¹¹⁰ En effet, en Italie, les potagers urbains sont caractérisés par une forte présence de personnes retraitées. Historiquement, ceux-ci naissent notamment à Bologne dans les années 1980 et sont conçus explicitement à destination d'une population de personnes âgées qui devient nombreuse dans les années 1980.

Milan et Turin. J'en avais entendu parler par des amis de *Zappata Romana* et d'autres expériences. (...) Je trouvais que c'était une belle chose et puis une amie m'a dit qu'il y avait une fête au jardin derrière (...) à la même période, il y avait la fête de la culture à Garbatella (...) nous étions là avec un ami musicien et il y avait le stand du jardin partagé. Et là, sans avoir été au jardin, nous nous sommes inscrits¹¹¹ par solidarité et pour l'idée. Et puis nous sommes allés à cette fête (au jardin) et nous sommes tombés amoureux. Et nous sommes surtout tombés amoureux de l'idée de participation, pas seulement pour la possibilité d'avoir un mouchoir de terre à cultiver, ce qui de toute façon est une belle chose. Dans le sens que je n'ai jamais eu d'expérience ni de jardin ni de potager..." (Ivana, 27 juin 2017, Rome)

La rencontre avec le lieu est également déterminante¹¹², comme pour le cas précédent, l'envie de faire partie d'une initiative de jardinage urbain s'est confirmée poussée également par l'influence du réseau social d'Ivana. Une fois que ce couple adhère à l'association, Ivana est sollicitée pour poser sa candidature au comité directeur :

"Ils m'ont impliquée de manière insistante aussi parce qu'il n'y avait que Simona comme femme. Et j'ai cherché à impliquer d'autres personnes, en demandant à d'autres femmes de se présenter. (...) parce sur le moment je n'avais pas beaucoup d'intérêt à poser ma candidature, j'étais plus intéressée par le côté bucolique. (...), Mais ils ont touché une note sensible, de la représentation... et donc ça ne faisait pas si longtemps que j'étais au jardin, je n'étais pas si connue. J'ai eu beaucoup de votes sans être connue, des femmes, parce que j'étais une femme. Beaucoup me l'ont dit. (...) Et puis Simona et Arturo, eux étaient déjà dans le comité directeur. Il y avait déjà une harmonie. (...) parce que ce qui me plaît dans ce jardin ce n'est pas seulement d'avoir le potager, mais le projet plus grand, qui est la raison de tant de discussions et de désillusions. Parce que l'idée de la participation, moi personnellement je n'ai pas d'expériences de parcours participatifs..." (*Ibid.*)

Elle a été sollicitée notamment parce qu'elle a développé des affinités avec des membres du comité directeur qui dans leur logique cherchent des appuis à leur vision du jardin et ont ajouté aux arguments la dimension paritaire comme étant un élément important à faire respecter dans l'instance représentative du jardin. En effet, j'ai pu assister aux réunions du comité directeur et seules deux femmes sur une dizaine de membres font partie du comité.

Non, je n'ai pas d'expérience, j'ai toujours été... et puis sous le profil politique, bien que je sois très attentive à la politique, je ne me suis jamais inscrite à aucun parti. J'ai des idées, mais c'est une expérience nouvelle. ... mais ça m'a toujours plu l'idée du partage, de la participation... c'est une chose que j'ai toujours défendue dans ma brève expérience de jardin, c'est cette chose de l'ouverture. Qu'il n'y a pas de barrière (...) » (*Ibid.*)

¹¹¹ Elle s'est inscrite au jardin en même temps que son compagnon Alessandro avec qui j'ai également réalisé un entretien.

¹¹² En effet, tout un rapport sensible se déploie autour du jardin et du rapport vécu à l'espace. Cette rencontre enchantée marque une rupture, un moment déclencheur dans le passage à l'acte, bien que celui-ci fasse partie d'un processus diachronique.

Ivana était donc néophyte aussi bien vis-à-vis des activités de jardinage que des activités associative et politique. Elle connaît un engagement croissant et une évolution relativement rapide puisqu'elle se retrouve membre du comité directeur peu de temps après avoir rejoint l'association. Pour aller plus loin, elle détaille les conditions de son entrée en fonction :

« Je pense que pratiquement, ayant participé à cette initiative de jardin, je suis arrivée en plein milieu de l'extension des jardins. Donc dans le comité directeur j'ai essayé de faire comprendre qu'une situation de crise était en train de se configurer. (...) Cette chose de "nouveaux potagers", "anciens potagers", ça ne m'a jamais plu. (...), Mais la partie des anciens potagers avait trouvé un équilibre même précaire parce que le problème de la participation a toujours été... En fait ils me disent tous que c'est toujours un élément critique dans toutes les associations... » (*Ibid.*)

En effet, elle évoque le sujet comme un membre à part entière, et fait preuve d'aisance, elle s'est approprié les dynamiques internes et les modes de fonctionnement ce qui est notamment explicable par son capital culturel élevé ainsi que son expérience professionnelle : elle étudiait les lettres et langues étrangères, mais a ensuite décidé de passer un concours pour travailler en banque, elle explique ce choix par le besoin d'être indépendante vis-à-vis de sa famille. Elle est actuellement chef d'équipe dans une agence bancaire. Elle est élue sein du comité directeur à un moment de transition et de changement au sein de l'association. En effet, l'espace cultivé a été doublé en 2016 lorsque l'association a obtenu l'autorisation d'étendre la gestion de l'espace. Et c'est ce moment d'agrandissement spatial et de multiplication des membres qui s'est révélé critique pour l'association¹¹³. Ivana investit donc son rôle « sérieusement » et contribue à réagir à la gestion de la crise. En outre, un autre élément de son discours révèle la transmission qui a lieu dans l'apprentissage de la vie associative :

« Le problème de la participation a toujours été... en fait ils me disent tous que c'est toujours un élément critique dans toutes les associations... » (*Ibid.*)

Les membres plus anciens ou les militants expérimentés expliquent que les questions de participation sont un enjeu récurrent dans le monde associatif et militant en général. Concernant le profil d'Ivana, le processus de conversion à la participation politique est favorisé par un intérêt préalable pour la politique en général.

« J'ai toujours été attentive à la politique, mais je ne me suis jamais inscrite dans un parti. » (*Ibid.*)

¹¹³ En effet, en 2016, l'association obtient la charge quasiment du double en termes de superficie, c'est une autre partie de cet espace public, également en friche que les membres nettoient donc et dont ils font des parcelles de potagers. Contrairement au groupe des « pionniers » qui s'était constitué avant le projet de jardin et avait travaillé à la construction de celui-ci, le besoin d'attribuer les nouvelles parcelles conduit l'association à les attribuer rapidement pour qu'elles soient prises en charge : c'est ce qui pose problème. La composition de ce groupe s'élabore de manière erratique et l'esprit collectif qui réunissait les premiers membres dans les travaux communs fait défaut. Ces éléments se répercutent ainsi sur l'ensemble de l'association.

Le jardin devient donc un appui pour le passage à l'acte, comme l'illustre également le cas de Lorenzo, 40 ans environ qui possède et gère un magasin d'instruments de musique à son compte, qui présente un profil similaire. Il exprime une sensibilité aux questions politiques : il déclare s'informer, avoir une orientation, mais sans être « actif ». La participation au jardin — dans son cas précis, la participation simultanée à un groupe de musique engagé — marque un passage à un rapport plus actif à la politique, que nous entendons ici comme l'engagement.

« Oui c'est la première fois que je suis dans une association et disons que j'ai commencé à faire partie du jardin et à jouer avec le groupe¹¹⁴, on joue dans beaucoup de contextes sociaux... et je n'étais pas très actif de ce point de vue là. Enfin, j'ai toujours été très informé, donc je faisais très attention à la politique, à la culture en général. Ça toujours. Mais la vie sociale réellement non. Et, disons ça m'a ouvert un peu... les yeux aussi... parce qu'en réalité c'est devenu une belle découverte pour moi. (...) De voir comment fonctionnent les associations... c'est une expérience intéressante. (...) Je n'étais pas quelqu'un qui participait beaucoup à... qu'est-ce que j'en sais moi des manifestations ou des choses du genre... (...) je n'étais pas très actif. Au contraire même un peu cynique si tu veux... disons que maintenant j'ai beaucoup plus d'intérêt... avant mes intérêts étaient plus académiques que sociaux d'une certaine manière. La chose s'est un peu renversée : d'une part, je suis avec le groupe de musique ; et d'autre part, avec le jardin... (...) sans utiliser de grands mots, mais la vie a changé. Compris ? C'est devenu autre chose... pour moi c'est aussi plus amusant, plus plein... sans exagérer, mais tu comprends ce que je veux dire... (...) connaître des expériences différentes (...) nous participons à de nombreuses manifestations, des choses, c'est vraiment une forme de participation active qui est très belle. » (Lorenzo, 5 juillet 2017, Rome)

Ces derniers profils soulignent le décalage perçu entre l'intérêt pour la politique, la participation, l'engagement dans les partis. Finalement, le premier imaginaire auquel ces personnes se réfèrent pour parler de politique sont les partis auxquels ils n'adhèrent cependant pas pour trouver une manière de concrétiser leurs envies d'engagement au sein du jardin.

D'autres membres, en revanche, n'aspirent pas à s'engager dans la partie « décisionnelle » et expriment clairement la volonté de ne pas participer aux moments de décisions et à l'organisation de l'association, comme Giacomo qui est à l'origine du groupe qui s'occupe de la serre et de la production de semis. Il se caractérise par une passion pour le jardinage et les activités agricoles, sa motivation ne résidant pas dans l'aspect participatif et collectif, mais dans les activités de jardinage.

¹¹⁴ Ce groupe est composé principalement de membres du jardin, certains faisaient partie du groupe avant de participer au jardin, d'autres ont été « recrutés » parmi les membres du jardin. L'objectif de ce groupe est d'« apporter de la beauté et de la musique – de la culture – dans des situations difficiles ou en appui à des associations ou des groupes de personnes qui résistent » (Arturo, 24 juillet 2019, échange téléphonique). Ils viennent jouer au jardin lors de certains événements.

« Alors, disons que je ne participe pas beaucoup aux parties décisionnelles, c'est-à-dire le directif et tout le reste, un peu parce que tout ce qui est administration bureaucratique de l'association, je ne participe pas parce que ça m'ennuie, ça ne m'intéresse pas... je le laisse à Arturo et ceux qui le font avec plus de passion et eux ils le font bien... je suis un peu "insuffisant", mais fondamentalement parce que ces choses m'ennuient. J'interagis pour la serre (entendre pour le groupe qui gère la serre) évidemment et je participe aux assemblées plus comme spectateur que comme partie active, comme représentant de la serre et pas grand-chose d'autre. En réalité, le groupe serre par rapport aux autres est un peu de côté, les groupes principaux sont le groupe du jardin pédagogique, et du jardin urbain... parce qu'ils ont des référents beaucoup plus actifs par rapport à moi... » (Giacomo, 4 juillet 2017, Rome)

Il reste à l'écart de la partie plus organisationnelle et décisionnelle de l'association. Dans les faits, il exprime néanmoins son avis sur celle-ci et son évolution. À travers ces lignes, nous observons qu'il se considère comme un membre qui participe à la vie de l'association. Ce qu'il entend par participation n'est pas forcément la participation dans les instances et les moments de débats et de discussions, mais dans le « faire » au quotidien, comme la participation à l'entretien des espaces communs ou la participation aux différents groupes de travail du jardin :

« L'association je la trouve, si je peux faire un parallèle avec celle de ***** beaucoup mieux, beaucoup mieux organisée, dernièrement elle est peut-être en train de se dégrader dans le sens où il y a moins de participation de la part de l'ensemble des jardiniers, et le directif est moins sévère que dans le passé, c'est moche à dire, mais les personnes, pour les faire participer tu dois presque les obliger, c'est triste parce que ça devrait être une participation spontanée, c'est parce que chacun prend son petit potager et fait ça et rien d'autre. » (*Ibid.*)

Un autre membre interrogé, Andrea, 35 ans environ, qui fait partie du jardin depuis les débuts de celui-ci, exprime son point de vue sur l'association et sa participation à celle-ci :

« Non je n'ai jamais fait partie du comité directif et j'ai tout à fait confiance en ceux qui en font partie...
(...) en somme, je n'ai jamais fait partie de rien, c'est la première fois, j'étais en orbite autour des choses, mais sans en faire partie de manière organique... je n'avais jamais fait partie d'une association, j'ignorais qu'il existait un statut, des règles, un comité directif, j'ai donc appris qu'en revanche ce sont des choses nécessaires et fondamentales au niveau légal également, mais tout était nouveau et je ne savais pas ce que ça signifiait... » (Andrea, 6 juillet 2017, Rome)

Pour cet enquêté, l'expérience du jardin partagé marque également la découverte du fonctionnement d'une association. Dans le reste de l'entretien, il explique cependant qu'il ne s'engage pas plus dans la vie et la gestion de celle-ci, il apprécie les activités, l'état d'esprit et contribue en tant que musicien. Il fait partie du même groupe que Lorenzo cité plus haut, qui vient jouer occasionnellement au jardin lors d'événements que nous décrivons à la fin de ce chapitre.

Enfin, certains de ceux qui sont moins présents vivent l'association comme un service — nous entendons ici que certains membres considèrent qu'après avoir cotisé auprès de l'association, ceux qu'ils considèrent comme les « responsables » ou les membres du comité directeur devraient assurer une gestion, une manutention de base. Certains, en effet, parlent de l'association à la troisième personne du pluriel comme Federico qui se réfère aux membres du comité directeur et à ceux qui gèrent les activités ainsi :

« ... un peu plus de communication... mais ils sont en train de l'améliorer en somme sur les choses à faire, les problèmes (...) j'espère que cette partie-là, la partie centrale, comme ils disent, soit utilisée. Maintenant je sais qu'ils sont en train de répondre à des appels d'offres, ils sont en train de changer de typologie de société pour réussir à faire quelque chose en plus. »
(Federico, 12 juillet 2017, Rome)

Du côté de Strasbourg, l'intérêt pour l'activité de jardinage est la principale raison pour laquelle les membres ont rejoint l'association. Certains ont une expérience dans le monde associatif, dont deux dans le domaine sportif. Ainsi, ils sont sensibilisés au fonctionnement de base d'une association et connaissent les notions d'adhésion, de statuts, d'assemblées générales, mais ils n'établissent pas nécessairement de lien avec la dimension politique ou avec une forme d'engagement militant. Benoit, ingénieur en génie climatique et énergétique depuis 11 ans, 35 ans, arrive au sein de l'association du jardin et devient rapidement trésorier, parce qu'il connaît cette fonction par son expérience passée au sein d'un club de sport. Il développe une vision gestionnaire et technique de ce rôle.

Mélanie, étudiante en médecine, avait fait partie d'un club de sport, mais considère que le jardin constitue sa première expérience associative. Cependant, elle considère qu'elle n'a pas le temps de s'investir dans la vie de l'association. Elle est donc plus usagère de l'espace et de l'activité de jardinage que membre actif.

La description de ces deux catégories d'enquêtés — les « usagers » et les « engagés » — révèle des rapports à l'engagement divers au sein des jardins partagés en fonction des parcours biographiques de chacun, mais aussi de leur appropriation des questions, de la disponibilité, de la socialisation qui opère à l'interne. Ce phénomène est d'autant plus notable à Rome, où le nombre d'adhérents est conséquent — environ 300 membres à la fin de notre période d'observation. À Strasbourg, le nombre de membres étant plus limité, la participation de tous est nécessaire au fonctionnement du jardin. Nous allons ainsi étayer la réflexion sur les questions de politisation au sein des jardins en nous appuyant sur la dimension comparative.

iii. Un bilan contrasté : entre une politisation manifeste et une prise de contact avec le monde associatif

Ces associations prennent une dimension politique selon la définition de Carrel : « Dans la lignée des travaux d'Hanna Arendt puis de Claude Lefort, la politique est entendue au sens de la *polis* des Grecs de l'antiquité, expression de la puissance des hommes qui agissent en commun et réactivent sans cesse des lieux et des temps de réflexion » (Carrel 2017a : 204). En effet, la dimension de la participation collective au sein des jardins partagés est la modalité privilégiée de la mise en actes de l'engagement politique, que ce soit au niveau des militants expérimentés qui promeuvent une vision d'appropriation du territoire et de gestion de celui-ci, ou au niveau de certains néophytes qui s'approprient la dimension sociale du jardin : événements et liens avec le quartier. Cette dimension est ainsi revendiquée par Lorenzo :

« Justement le fait que tu organises... ce n'est pas seulement cultiver la petite salade, non ? C'est pas le discours de « la terre qui sert à produire à manger... ce n'est pas seulement ça. C'est un discours sur la valorisation du territoire, le fait de prendre... de faire tissu social et d'être ensemble. (...) et le fait qu'on organise les fêtes qui sont un moment où on est tous ensemble... ça devient un discours communautaire important, non ? » (Lorenzo, 5 juillet 2017, Rome)

Ainsi, l'activité associative dans les jardins est le support d'un processus de politisation, au sens de la définition de Braud : « La politisation est couramment entendue comme un processus de transformation d'un problème de société en problème politique. Également, dimension de la socialisation des individus qui souligne leur intérêt pour la politique » (Braud 2014 : 625). Les jardins partagés, avec leur multiplication, et leur mise en réseaux, notamment à Rome, sont passés d'un phénomène social — la demande citoyenne d'espaces publics pour cultiver la terre — à un enjeu politique — ce que nous développons dans les chapitres 4 et 5. Nous considérons dorénavant la deuxième partie de cette définition concernant le processus individuel de politisation. En effet, cette section a permis d'analyser le phénomène de politisation au sein de ces associations. Comme le montrent Biorcio et Vitale en Italie, la participation associative accroît la « disponibilité et la confiance dans ses propres possibilités de s'engager dans diverses formes de participation politique qui peuvent développer un fort contenu critique et conflictuel vis-à-vis des institutions politiques » (Biorcio et Vitale 2010 : 183). À travers l'expérience du jardin, les membres acquièrent « une socialisation à la participation politique » notamment dans le fait de « s'attribuer le pouvoir d'essayer d'influencer le contexte dans lequel on vit » (*Ibid.* : 184). Mais comme le souligne Hamidi, « la mise en contact d'individus ayant des degrés différents de politisation ne produit pas à elle seule d'effets socialisateurs » (Hamidi 2017 : 17). C'est ce que nous avons illustré avec la diversité des profils des jardiniers : certains s'approprient les enjeux, les valeurs et les modes d'action des associations, tandis

que d'autres se contentent d'adhérer et de profiter de l'accès au potager sans s'engager dans les aspects collectifs de la vie associative. Ces différences s'expliquent aussi par des questions de disponibilités liées notamment au statut (chômeur, retraité, étudiant, actif). Parfois, il est difficile pour les jardiniers de concilier l'entretien de leur parcelle et la vie associative. Cependant, comme nous l'exposons à la fin de ce chapitre, la capacité à mobiliser et faire participer relève de choix et de modes d'organisation.

Le terrain romain illustre le fait que participer à une association a une influence sur la discussion politique quotidienne (Biorcio et Vitale 2010 : 186) — ici entendue comme l'intérêt pour la politique locale et nationale spécialisée. J'ai pu l'observer notamment lors de discussions informelles, après une réunion du comité directeur, le 1^{er} mars 2018. Nous sortons de la réunion, 3 membres du comité directeur et moi-même, puis nous restons devant l'entrée à discuter pendant une demi-heure des enjeux des élections¹¹⁵. Ainsi, les contenus qui concernent la politique « générale » comme les élections nationales, les partis, la politique italienne en général sont évoqués lors de ces moments informels, en l'occurrence, parmi les membres les plus actifs de l'association et les membres du comité directeur. Cette dimension peut être associée à la possession d'un capital politique (Bourdieu 1973) certain comme nous l'avons exposé ci-dessus¹¹⁶. Les moments plus formels comme les assemblées générales, les réunions du comité directeur ou encore la coordination du réseau *Ortincomune* donnent davantage lieu à des discussions sur l'organisation du jardin et la dimension collective, la gestion de l'association et son fonctionnement, rejoignant les logiques d'évitement du politique mises en évidence par Eliasoph (2010).

À Strasbourg, en revanche les références à la politique spécialisée sont encore plus sourdes et les éléments que nous pouvons relier à des prises de position politiques émergent à travers les débats sur la permaculture et l'environnement. Cette approche du politique diffère donc de celle observée à Rome (cf. chapitre 3 consacré aux pratiques culturelles et alimentaires dans les jardins partagés).

Après avoir distingué les membres par leur expérience militante nous décrivons les profils d'engagement au sein du jardin, indépendamment de leur passé, et nous recoupons ensuite ces éléments dans la synthèse notamment.

Dans la section suivante, nous distinguons des profils de jardiniers en fonction de la place qu'ils occupent au sein des associations et nous analysons ces différents profils à l'aune de leur expérience de l'engagement décrits précédemment.

¹¹⁵ Les élections politiques italiennes tenues le 4 mars 2018 pour le renouvellement de la Chambre des députés et du Sénat de la République.

¹¹⁶ En dehors des discussions sur la politique nationale, sur les partis, sur la politique italienne en général, ma présence d'enquêtrice implique parfois des références à la politique française : le Mouvement 5 Etoiles est parfois comparé pour son populisme au Front National.

2. Des profils d'engagements différenciés : structure et hiérarchies au jardin

« Pour faire le comité directeur, tu dois avoir des caractéristiques. Tout le monde ne peut pas tout faire... c'est ma théorie. » (Beatrice, 5 juillet 2017, Rome)

Beatrice, à travers cette affirmation, met en évidence la division du travail au sein de l'organisation associative. Bien que dans certains discours et manière de présenter les associations de jardins partagés, la volonté d'inclusion et de faire participer l'ensemble des membres soit affirmée, nous avons observé l'existence des structures hiérarchiques sur les deux terrains.

Nous analysons dans cette section, les modèles de répartition des différents rôles et fonctions qui se dessinent au sein de l'association. Cinq figures principales se distinguent pour caractériser les récurrences parmi les profils étudiés : les leaders « charismatiques », les leaders « collaboratifs », les experts « faiseur », les experts « savants » et les dilettantes. Les figures de « leaders » apparaissent comme des éléments centraux, notamment lors de la phase de création du jardin avec les leaders dits « charismatiques » (Weber 2014 [1922]). Puis dans un deuxième temps, nous détaillons la mise en place d'un mode de gestion moins autoritaire, donnant lieu à une négociation avec les autorités administratives, à la faveur de l'arrivée de leaders « collaboratifs »¹¹⁷. Ensuite, nous mettons en évidence deux autres profils : les « experts », qui se déclinent en « faiseurs » et en « savants », et enfin, les « dilettantes ».

a. Leader charismatique autoritaire vs leader collaboratif ?

Le jardin romain et le jardin strasbourgeois ont été créés à des périodes très proches, fin 2012—début 2013 pour Tre Fontane et en 2013 pour le jardin partagé de Saint-Gall. Malgré des contextes locaux différents, en ce qui concerne les politiques de la ville notamment, la genèse de ces deux jardins est marquée par l'impulsion d'un « fondateur » qui semble être la condition de réalisation du projet de jardin. Dans les deux cas, ces fondateurs ont les caractéristiques de leaders¹¹⁸ « charismatiques » au sens de Weber (2014 [1922]). Le même schéma est également présent en ce qui concerne leur démission et la mise en place d'une direction collégiale suite à leur éviction.

¹¹⁷ Le terme collaboratif provient du terrain strasbourgeois, nous détaillons dans cette section le sens de ce terme tel qu'il est conçu par les acteurs.

¹¹⁸ Le leader est entendu comme « celui qui sait avoir une vision, la transmettre et y faire adhérer les autres » (Boltanski et Chiapello 1999 : 119). Ces auteurs évoquent la figure du leader pour parler du fonctionnement de l'entreprise, comme nous le développons dans ce chapitre, on retrouve les mêmes caractéristiques dans le milieu associatif observé.

i. « S'il n'y avait pas eu un bouc qui traînait toutes les autres brebis, les brebis seraient restées là » (Boris, 19 juillet 2017, Rome)

Dans les deux jardins, un leader charismatique autoritaire est à l'origine de l'initiative. Nous nous appuyons sur les travaux de Weber sur les types de domination pour analyser ce phénomène.

Ainsi Weber définit l'autorité charismatique ainsi : « l'autorité fondée sur la grâce personnelle et extraordinaire d'un individu [...] elle se caractérise par le dévouement tout personnel des sujets à la cause d'un homme et par leur confiance en sa seule personne en tant qu'elle se singularise par des qualités prodigieuses, par l'héroïsme ou d'autres particularités exemplaires qui font le chef » (Weber 1919 : 102).

Ainsi, la parole des fondateurs convainc : à Rome comme à Strasbourg, ces deux figures sont légitimées par leur capacité à prendre des décisions et à maîtriser la technique, l'agriculture. La dimension du « faire » qui accompagne leur capacité d'organisation est érigée comme qualités requises et particularités exemplaires. Nous reprenons ici les caractéristiques principales de ces leaders. Ceux-ci sont décrits comme étant des chefs qui guident et orientent l'action du groupe. Ces deux leaders sont portés par une vision, un projet, un idéal à poursuivre qu'ils nourrissaient avant le projet de jardin. Ainsi, le fondateur strasbourgeois est caractérisé par sa passion pour le jardinage, en particulier par l'approche permaculturelle :

« On faisait depuis des années des voyages d'études, c'est moi qui organisais tout ça. On est allé à Mouscron en Belgique, on est allé en Autriche, c'est moi qui organisais tout ça, ça faisait des années qu'on faisait des trucs. Moi je remuais les gens et je leur ai dit : "écoutez, on faisait des abeilles ensemble, on faisait de la choucroute, plein de trucs comme ça". On s'entendait bien et en gros tant qu'on n'avait pas de terrain, qu'on était dans l'illusion, le virtuel, le désir, je sais pas moi (...) l'envie d'exister, de se réaliser, c'était chaud, c'était bon, on était des potes et tout¹¹⁹... » (Alain, 17 octobre 2018, Strasbourg)

De la même manière, le fondateur du jardin romain évoque son envie de créer un jardin avec des amis :

« Je te dis, j'avais besoin d'un espace pour faire le potager avec des amis. C'était une bonne chose parce que tu partages les expériences et tu t'améliores, tu compares : "et lui comment il a fait ?" Tu échanges les plants, tu fais les dépenses en commun : on doit acheter le fumier, on l'achète tous ensemble » (Boris, 19 juillet 2017, Rome).

Le fondateur strasbourgeois est porté par une vision particulière du jardinage, marquée par son long parcours dans la permaculture et une formation de paysagiste. Il réalise des conférences, publie des vidéos en ligne, écrit des articles sur un blog, il est animé par une volonté de diffusion de ses

¹¹⁹ A noter que l'entretien a lieu plus de deux ans après sa sortie du jardin, il met en récit à partir de son vécu avec la rupture vécue avec le groupe et les déceptions. Ce ressenti est également présent chez le fondateur romain.

connaissances et d'un modèle qu'il considère comme étant juste. Le fondateur romain est également marqué par un rapport « passionnel » au jardinage et à la botanique. Il raconte ses lectures, la façon dont il se forme et s'enrichit, ses voyages, il visite les jardins botaniques :

« Nous sommes allés en Angleterre. (...) Nous avons visité vraiment de très beaux endroits, de beaux jardins et potagers, très soignés ». (*Ibid.*).

Ces approches passionnées sont une des caractéristiques qui donnent au leader charismatique la possibilité d'obtenir l'adhésion émotionnelle des membres qui lui reconnaissent « des qualités personnelles et extraquotidiennes » (Weber 2014 [1922]) :

« Alain, il a énormément de compétences, de connaissances, il aime partager, il est hyperactif et donc du coup il créait une espèce d'énergie et nous on suivait et on lui apportait sûrement aussi de l'énergie, à la fois il nous faisait rêver, en nous disant "mais on peut les réaliser", et un jour je l'ai entendu parler de ça aussi il disait "mais faut faire rêver les gens, il faut leur montrer qu'ils sont capables d'avoir leur maison qu'ils construisent eux-mêmes, des maisons en paille et des choses comme ça"... » (Fabienne, 11 octobre 2017, Strasbourg)

À Rome, le fondateur s'exprime également dans ce sens, il estime qu'une forme d'assurance personnelle, faire croire aux autres que tout est possible et permet de convaincre :

« Mais ça je sais que certains avaient déjà eu l'idée, mais ils s'étaient arrêtés au premier obstacle. Tu sais peut-être la ville, etc. L'important c'est de croire en les choses, et apporter aux autres l'assurance qu'elles peuvent se réaliser. Disons que j'ai l'esprit de pouvoir donner confiance aux autres que cette chose pouvait se réaliser. Même si parfois j'y suis allé à l'aveugle, mais si j'avais quelques doutes... » (Boris, 19 juillet 2017, Rome)

Boris exprime « un sens de l'efficacité subjective et de l'efficacité sociale » (Ramella 1994 : 99) qui est le fruit de son parcours biographique :

« Certaines personnes ont pu s'offenser, moi j'ai dit » vous ne comprenez rien », j'ai dit à E., mais pourquoi tu fais la comparaison avec moi qui suis resté 30 ans à la campagne, je faisais des réparations thermohydraulique, *impiantistica* (secteur de la conception des équipements industriels), chantiers, etc. J'ai ouvert un numéro de TVA à 21 ans. À 25, je m'étais déjà construit une maison, donc de l'expérience j'en ai eu beaucoup. J'ai même eu une expérience avec un ami qui a fait deux traversées de l'Atlantique, en bateau, tu vois, il m'a aussi aidé, parce qu'à bord, j'étais le commandant, ce n'est pas seulement le commandant c'est aussi une personne qui doit inspirer confiance qui doit être le leader et tout, ça aide aussi à gérer le groupe... » (Boris, 19 juillet 2017, Rome)

Ce qui se retrouve également chez le leader strasbourgeois :

« Je viens d'une famille végétarienne où on n'avait pas de fric et donc on produisait tout on était quasiment en autonomie à Illkirch (...) Ça, c'est quand on était gamin, on n'avait pas de bagnole, on faisait tout à vélo, on avait une remorque, on séchait les oignons, l'ail, on mettait tout en silo... Donc comme

la paysannerie, rien de particulier, c'était pas pionnier » (Alain, 17 octobre 2018, Strasbourg)

Ces enquêtés se définissent comme des autodidactes et ils mettent en valeur leurs caractéristiques de *self-made-man*, dans le sens où, bien qu'ayant été socialisé à des activités manuelles, ils ont dû être indépendants plutôt jeunes et ont connu une ascension sociale suite à une formation en architecture pour leader strasbourgeois et par la création d'entreprise pour le leader romain.

Cet aspect est donc reconnu par certains membres, présents à l'origine du projet, qui, même s'ils se montrent critiques de certains aspects *a posteriori*, lui reconnaissent toujours des qualités d'initiative et de détermination :

« A ce moment-là Alain arrivait tous les samedis avec des kilos de cagettes de trucs à planter, et il mettait vachement la pression aux gens en même temps c'était bien, la ville demandait des résultats. C'est juste son style qui était pas cool parce qu'il était autoritaire, mais comme la ville demandait des résultats, c'est vachement bien d'un côté. » (Stéphane, 6 décembre 2017, Strasbourg)

« Selon moi, c'était encore peut être début 2014, l'association devait avoir maximum 1 an, mais peut-être moins... c'était Boris... je dis cette chose, s'il n'avait pas été là, il n'y aurait pas tout ça... pour cela moi je lui suis reconnaissant pour toujours. Au début, s'il n'avait pas été là, même avec cette approche très dure, les choses sont ainsi, ça se fait comme ça, lui il a eu une détermination féroce, au début également de forcer un peu les règles, parce que c'était une occupation parce que nous avons fait une chose illégale et s'il n'avait pas été là, moi je ne l'aurais pas fait. En revanche, j'ai suivi cette personne qui avait cette détermination forte et à qui je serai toujours reconnaissant, je le lui ai toujours dit... et même quand il est parti, j'ai toujours fait remarquer que sans lui, nous ne serions pas ici maintenant. » (Andrea, 6 juillet 2017, Rome)

Les membres de l'association sont reconnaissants du rôle joué par le fondateur dans le développement de l'association (Weber 2014 [1922]). En effet, les leaders charismatiques, étudiés dans le cas des jardins, s'investissent personnellement dans le projet, ils hébergent les réunions lors des débuts de la mise en place du projet, ils mettent leur logement à disposition, ce sont les seuls au sein de ces associations à le faire. Au-delà de cet aspect, ils mobilisent leurs réseaux pour permettre d'obtenir des « succès » qui assurent le maintien de l'adhésion du groupe :

« J'ai fait venir Claude et Lili Bourguignon, j'ai rentré 800 euros, ça m'a coûté 3000 euros, j'ai payé la différence, j'ai payé, pas l'hôtel, le resto, j'ai payé, j'avais dit : "je m'occupe pas de la balance financière", c'est moi qui ai décidé tout seul, il n'y a aucun vote je faisais tout. Et j'ai dit si jamais il y a une balance négative je prends ça en charge, je veux même pas discuter avec ça, Claude il doit venir, il doit analyser le terrain, et on a besoin de gens comme ça, j'ai les moyens, je suis une société, c'est la société qui a pris en charge, j'ai pris entre 15 000 et 20 000 euros, j'ai mis là-dedans.

Mais, j'en ai fait plein des comme ça, j'ai livré des poids lourds, en camion de 20 tonnes, livré je sais pas combien de fois les matériaux, je faisais payer juste le contenu, le camion, le dépassement horaire c'était moi qui payais, ça consomme énormément, jamais vu... Et donc, mais bon c'était comme ou j'avais à plein pot et ça se faisait ou ça se faisait pas... » (Alain, 17 octobre 2018, Strasbourg)

Ce témoignage est confirmé par d'autres membres du jardin, dont un membre arrivé après la création :

« On a eu quand même une particularité dans cette assoc, c'est qu'on avait un président au départ qui avait un réseau assez phénoménal de plein de fournisseurs, de pépiniéristes, des gens qui nous ont fourni du bois, il a réussi quand même à avoir des prix assez concurrentiels, lorsqu'il a dépensé tout cet argent au départ. Donc il avait une enveloppe et puis c'est lui qui a dépensé avec ce qu'il pouvait, mais il y avait un peu d'opacité là-dedans. C'est là que je parle de trésorerie pas très claire au départ. » (Benoit, 6 juin 2018, Strasbourg)

Ce récit illustre la transmission d'un mythe fondateur : en dépit de la mise à l'écart ultérieure, la reconnaissance du « mérite » de cette personne dans la mise en place du jardin perdure et se transmet entre les membres.

À Rome, d'une manière similaire, le fondateur s'arrange pour obtenir des livraisons en gros et cela permet d'obtenir des rabais. Le besoin d'une forme d'efficacité et l'urgence à mettre en place les jardins¹²⁰ caractérisent la période de genèse de ces deux jardins. Les deux jardins étant situés sur des espaces publics, il était nécessaire de montrer que l'activité de jardinage était lancée et que le jardin était « bien tenu ».

« Tu fais les courses en commun, nous devons acheter le fumier, nous achetons tous ensemble, comme ça on économise avec les plantes. Nous, la première année quand on a réparti les parcelles, etc., nous avons acheté les plants tous ensemble, j'ai fait venir un camion avec 3000 plants parce que c'était plus économique. Alors que certains achètent la barquette 10 euros, j'ai réussi à l'avoir à 4 euros. En plus on devait se dépêcher d'occuper cet espace et faire voir que c'était fini. Ils ne pouvaient plus nous jeter dehors ». (Boris, 19 juillet 2017, Rome)

Les deux leaders sont également reconnus pour leurs compétences techniques et professionnelles. Leur capacité à gérer la mise en place d'un jardin sur 8000 m² à Strasbourg et 6000 m² à Rome. Concernant le fondateur strasbourgeois, sa formation d'architecte et sa capacité à convaincre la ville (cf. chapitre 5) servent aussi son projet. Fabienne et Stéphane, membres du jardin au début de

¹²⁰ En partie parce qu'une fois le terrain donné en gestion par la Ville, la nécessité de montrer que le projet est « sérieux », qu'ils sont à la hauteur de leurs engagements permet aux leaders de garder la face (Goffman 1973). Cette urgence est également liée aux saisons puisqu'il faut préparer le terrain et le sol à l'automne et en hiver pour que les plantes s'installent au printemps.

l'initiative, observent le décalage entre le leader et les autres participants aux ateliers du projet de Parc Naturel Urbain :

« je voyais aussi Alain qui venait avec son projet, ses plans même en tant qu'architecte et tout ça. Il en jetait : c'était le professionnel qui arrivait avec ses plans et tout ça alors qu'on était dans des réunions d'étude, et comme les autres n'avaient rien... » (Fabienne, 11 octobre 2017, Strasbourg)

« C'est autour d'Alain en fait ce groupe (...) en gros c'est un peu autour de lui parce que c'est un bulldozer et il impulse les choses. Et donc il y a des gens qui ont trouvé ça chouette... » (Stéphane, 6 décembre 2017, Strasbourg)

Les leaders charismatiques occupent une place particulière dans la genèse des projets de jardin comme éléments moteurs. Comme nous l'avons vu, la détermination personnelle et la reconnaissance de celle-ci par les autres membres du groupe, permet la mise en œuvre d'une dynamique de mobilisation du groupe en vue de la réalisation du projet collectif. À Rome, le leader offre ainsi une solution pour dépasser les contraintes administratives et bureaucratiques qui font obstacle au projet, et à Strasbourg, il n'hésite pas à s'approprier un espace participatif mis à disposition par la ville :

« J'aurais jamais rien fait parce que ça prend un temps fou, c'est des mecs qui sont dans la démocratie participative et du coup rien ne se décide si c'est pas à l'unanimité donc en fait vous ne décidez rien et il ne se passe jamais rien parce qu'une décision un petit peu qui, un petit peu riche de différents types de point de vue, eh ben c'est juste de la discussion c'est pas une décision, il y a aucune décision qui apparaît » (Alain, 17 octobre 2018, Strasbourg).

Cependant, cette dynamique trouve sa limite au moment où les jardins prennent une forme plus stable. L'attribution des parcelles constitue ainsi un moment de rupture. La solidarité de chacun avec le maître, le plaçant comme étant « le plus fort face à tout individu qui s'oppose à lui » trouve sa limite lorsque ceux-ci « se sociétisent ¹²¹ » pour le disqualifier (Weber 2014 [1922]).

ii. Le moment de rupture — fin du leadership charismatique

Les deux fondateurs sont confrontés à la remise en cause de leur leadership lors de la stabilisation de la structure associative et de la délimitation et attribution des parcelles. Comme le formule Weber tant que les qualités du leader lui sont attribuées, « son charisme continue d'être confirmé » ; or, s'il est

¹²¹ Note de la traductrice Elisabeth Kauffman : « Dans la définition qu'il donne de ce terme (ES, « Concepts sociologiques fondamentaux », § 9, p. 78) Weber souligne la motivation rationnelle en finalité ou en valeur des intérêts communs sur lesquels l'action sociale se met au point, la sociétisation reposant souvent, mais pas toujours, sur un accord (*die Vereinbarung*) obtenu au moyen de l'accord donné par chacun (*die Zusage*). » (Weber 2014, note 74)

abandonné et dépossédé de « sa force héroïque ou de la croyance des masses en sa qualité de chef, sa domination s'effondre » (Weber 2014 [1922] : 16). À Strasbourg, lorsque la réalité du quotidien et des difficultés de gestion fait surface les membres sont déçus :

« Donc après bon il y a aussi le côté un petit peu, on a un peu déchanté après parce que les rêves c'est pas toujours la réalité aussi. Et bon lui, il nous parlait beaucoup du côté positif et du côté chouette, mais pas forcément du côté négatif... » (Fabienne, 11 octobre 2017, Strasbourg)

Le comportement autoritaire du leader charismatique devient problématique lorsqu'il ne s'agit plus de porter une communauté lors de la création d'un projet *ex nihilo*, mais de coordonner un groupe pour gérer un espace établi.

« Je pense parce qu'avant, il y avait Boris qui était dans le comité directif (...) c'était une personne comment dire... bourrue, il était très sévère, il y avait un règlement et il l'appliquait à la lettre, je me souviens il s'énervait parce qu'il tenait beaucoup à l'aspect esthétique des potagers, et puis ce qui est beau pour moi est moche pour toi et vice versa. C'est subjectif, mais c'était quelqu'un qui s'énervait si tu avais ton potager en désordre ou s'il n'était pas soigné ou si tu laissais les outils dans le désordre, et les tuyaux d'arrosage devaient tous être pareils. C'était son critère esthétique, il n'acceptait pas que tu fasses une clôture différente du reste et tout devait être harmonieux (...) si tu laissais la parcelle à l'abandon, il faisait tout de suite la signalisation au comité directif et en un mois ils te l'enlevaient et il était alloué à quelqu'un d'autre. » (Giacomo, 4 juillet 2017, Rome)

La crise du leadership est une conséquence de l'évolution du projet et du contexte dans lequel il s'inscrit. En outre, les différentes formes de pouvoir produisent différentes formes de résistance. En effet, pouvoir et résistance sont présents et illustrés dans les interactions quotidiennes (Lichterman et Cefai 2006 : 398). En effet, les besoins évoluent, d'une détermination forte pour dépasser les premiers obstacles à la capacité de négocier avec les institutions pour permettre la stabilisation du projet dans le temps :

« Parce que l'idée est la sienne et c'est celui-là qui avec tant de détermination l'a voulue. Et puis il y a eu la façon de gérer la chose qui ne m'a pas plu. Ça ne plaisait pas à d'autres aussi, disons que la chose est apparue, il en a pris acte et il a démissionné. (...) Aussi parce que Boris est une personne peu diplomatique, et à ce moment, nous avons besoin de beaucoup de diplomatie. Parce que nous étions dans une situation d'illégalité, nous devons dialoguer avec les institutions et nous avons besoin de quelqu'un qui aille vers la politique et ne renverse pas la table. Parce que c'était ça le risque... (Andrea, 6 juillet 2017, Rome)

La place du leader est donc progressivement remise en cause par des membres, qui finissent par gagner l'adhésion d'une part majoritaire de la communauté associative (Weber 2014 [1922]). À Rome, « il y eut une réunion, une assemblée très tendue, lors de laquelle ces aspects furent critiqués,

contestés, etc., et alors le président a démissionné »¹²². Les fondateurs évoquent cette rupture lors des entretiens et mettent en récit le moment où ils ont quitté leur rôle de chef, qu'ils expliquent principalement par un décalage entre leur vision et celle du reste des membres qui sont alors considérés comme des « traîtres » ou du moins comme des personnes « ingrates ».

À Strasbourg, le leader charismatique explique son décalage vis-à-vis du reste des membres. Il ressent un fort rejet de la part du groupe, sinon une forme de trahison :

« Et je me suis tiré, les gens je les voyais, ils supportaient pas ce que je disais et je leur ai dit : “ou on change tout ou je me tire”, et je me suis tiré, au milieu de la réunion, ils m'ont même pas regardé, ils ont voté pour un autre. Ils ont même pas écouté la fin de ce que j'avais à dire ça été très surprenant, ça été moche, les gens ils sont pas dans le sensible. Après tout ce que j'ai fait, j'ai fait ça pour les copains, j'ai fait ça en gros on était 4-5 dans ce groupe-là, et on a rajouté des gens parce que c'était pas pour nous qu'on le faisait. Les 4-5, notamment Stéphane, Fabienne, vous les voyez ils m'en veulent pas ces gens-là, mais les autres ça été le rejet total quand j'ai mis des mots... » (Alain, 17 octobre 2018, Strasbourg)

À ce moment, il commence à faire le bilan et dresse une liste de tout ce qu'il a « donné » pour l'association, en mobilisant une rhétorique défensive :

« C'est moi qui roulais dans les camions c'est moi qui dessinait tout parce que j'ai le logiciel, c'est moi qui imprimais les plans papiers, c'est moi qui avais le site internet, mais c'était un hasard ça c'est parce que je suis à mon compte, j'ai pas de patron et j'ai tout le matériel (...) Et les autres ils m'ont viré, parce qu'ils étaient dans l'attentisme et ils se sont pas rendus compte du mode de fonctionnement qu'on avait pas du tout quoi. » (*Ibid.*)

À Rome, le leader attribue sa mise à l'écart à l'allocation des parcelles. Comme à Strasbourg, il estime avoir fourni un fort investissement pour le groupe, selon une rhétorique sacrificielle propre à la légitimité charismatique, et dénonce ainsi l'utilitarisme qui a conduit à son congédiement une fois sa mission achevée.

« Le fil s'interrompt tu sais quand, il y a eu cette participation de groupe, parce que vraiment c'était la participation de groupe à 90 %, les gens venaient aider même s'ils ne voulaient pas de parcelle. Tout s'est dégradé quand on a commencé à attribuer les parcelles. Tous autant qu'ils sont... quand personne ne savait quelle serait sa parcelle et à un certain point nous avons dû attribuer les potagers (...) Dans le groupe, après que les parcelles aient été attribuées, chacun est allé travailler sa parcelle et les travaux communs se sont terminés. Et puis tu te rends compte que celui-ci ne vient pas, l'autre parce que... je me suis rendu compte que j'ai été un peu utilisé, quand tu te retournes et tu vois que tu avances et ils ne te suivent pas... (...) J'ai dit je me retire et c'est tout, aussi parce qu'être utilisé par d'autres personnes ça ne me va pas, quand je me suis senti utilisé, j'ai dit ça suffit ». (Boris, 19 juillet 2017, Rome).

¹²² Entretien avec Andrea 6 juillet 2017, Rome.

À la différence du leader strasbourgeois qui a quitté le jardin, le leader romain a conservé une place de simple membre dans l'association, ainsi que sa parcelle, bien que sa fréquentation du lieu ait décliné. Il participe encore occasionnellement à la vie politique de l'association en occupant une position de dissident vis-à-vis de la direction. En effet, lors de certains ateliers, nous avons pu observer qu'il participait souvent pour critiquer la ligne dominante et défendre des positions alternatives.

iii. Les leaders collaboratifs

Suite au départ de ces leaders, se met en place une « direction collégiale ». En effet, les décisions et l'impulsion de la dynamique du groupe reposent sur un petit groupe, dont la taille varie de 3 à 6 membres selon les périodes. Après le départ de « la personne porteuse de charisme », l'autorité se « quotidianise », dans notre cas par le passage à une direction statutaire (Weber 2014 [1922]). Lors de cette transition, une forme de « flottement »¹²³ apparaît au moment de la réorganisation du groupe. Finalement, un nouveau président est élu, mais le mode de gestion devient plus collégial et les décisions reposent sur un petit collectif présent au sein du comité directeur. Nous dégageons les caractéristiques de ces nouveaux leaders et la manière dont ils se perçoivent et se distinguent du leader précédent. Nous questionnons les processus par lesquels ce comité restreint se forme, comment ses membres sont choisis et quel sont leurs profils.

À Strasbourg, le successeur à la tête de l'association estime qu'il ne brigait pas personnellement cette position, mais qu'il s'est porté volontaire faute d'autre candidat.

« Oui, parce qu'il y avait personne d'autre comme candidat et que non, mais sérieusement je ne voulais pas prendre de fonction... ma vie personnelle fait que je suis obligé d'être très très prudent par rapport aux charges que je prends en extérieur et j'essaie de limiter au maximum et vraiment au maximum. Donc ça a pas été de gaieté de cœur que je me suis dit je vais être président. » (Guillaume, 7 juillet 2018, Strasbourg).

À Rome, le nouveau président, au contraire, ne cache pas son intérêt pour la fonction et affirme qu'il en apprécie les activités afférentes :

« L'aspect de médiation, d'interlocution ne me déplaît pas. (...) cette fonction je me la suis un peu taillée. C'est de dialoguer avec les administrations (...) je fais toujours attention à l'aspect autoréférentiel, parce que quand tu te poses comme médiateur, il semble que tu es un peu une référence complexe... (...) je ne suis pas un chef, je n'ai jamais réussi. Mais au contraire

¹²³ En effet, le groupe étant principalement structuré autour de la dynamique proposée par le leader charismatique, une partie importante de l'organisation et du fonctionnement reposait sur ses prises de décisions et sa vision. Après le départ de celui-ci, le leader charismatique n'ayant pas d'héritier et les membres désirant expérimenter un autre mode d'organisation, un temps de débat et d'échange se met en place.

dialoguer avec l'administration c'est un rôle que j'aime bien. » (Fabio, 14 juillet 2017, Rome)

C'est une approche de la fonction de leader en rupture avec la précédente puisque les nouveaux responsables se positionnent en tant que médiateur entre l'association et l'administration, mais aussi au sein de l'association. Ainsi, ils ne désirent pas dicter l'ensemble des règles et le mode de fonctionnement, mais préfèrent coordonner ou déléguer. À Strasbourg, le président actuel réitère le fait qu'il prend le statut de président au sein du comité directeur avec pour objectif de changer le fonctionnement par rapport au précédent :

« Ouais, il a fallu trouver des gens quoi et dans un conseil ça me dérange pas trop, mais après prendre des responsabilités où là je réfléchis un peu plus. (...) Et je fais bon j'y vais, mais ce sera pas à titre définitif d'une part et d'autre part ce sera pas le fonctionnement d'Alain. Ce sera un autre fonctionnement que je ne connais pas encore à l'époque, mais en tous cas nécessairement différent de celui d'Alain par la force des choses... » (Guillaume, 7 juillet 2018, Strasbourg)

La volonté de se distinguer du leader précédent s'exprime au niveau du mode de gestion interne de l'association, mais aussi dans le rapport entretenu avec les interlocuteurs institutionnels. En effet, les leaders autoritaires sont irrités par les contraintes liées à la négociation et préfèrent exprimer leur désaccord « haut et fort » alors que les leaders collaboratifs entament un dialogue plus consensuel avec les interlocuteurs pour protéger également les intérêts du jardin. À Rome, le président actuel explique qu'il est en rupture avec le leadership quelque peu « autocratique » de son prédécesseur, peu enclin à partager son pouvoir :

« Nous allions souvent faire du bateau ensemble (lui et Boris) (...) sur son bateau il prend les décisions. Dans l'association c'est différent. Tu ne peux pas... tu peux donner une orientation... Mais pour celui qui influence cette direction, tu dois savoir te rapporter aux personnes autour et tu dois par exemple favoriser l'initiative de ceux qui sont plus en accord avec toi... » (Fabio, 14 juillet 2017, Rome)

C'est également le cas à Strasbourg :

« Ça c'est mon rôle de président, mon rôle c'est de défendre l'association vis-à-vis des partenaires, mais c'est aussi d'expliquer vis-à-vis des adhérents. Il faut mesurer on peut avoir des exigences, mais il faut qu'elles soient justifiées. En l'occurrence, ça me paraît être un bon équilibre, il y a une pollution de l'eau, ils ont traité le problème. Et la contrepartie, il va falloir payer l'eau, mais en revanche on a tout le reste qui est gratuit. Finalement par personne, ça va coûter peut-être 10 ou 15 euros par an. » (Guillaume, 7 juillet 2018, Strasbourg)

Ces leaders mènent collégialement leur action en se reposant sur une équipe de direction : à Strasbourg, le président s'appuie sur quelques figures officielles comme le président adjoint, le

trésorier ou le secrétaire. Effectivement, le comité directeur se réunit plusieurs fois par an pour discuter et prendre des décisions, émettre des propositions sur l'aménagement et la gestion du jardin par exemple. À Rome, Arturo témoigne de la manière suivante :

« J'avais l'éducation et la capacité de faire un travail de persuasion, de dialogue (...) J'ai tout de suite trouvé des alliés en Fabio et Ciro. Lui, il est arrivé deux ans après, mais il vient du parti communiste, non ? Donc il a l'approche. J'ai trouvé une alliée en Simona, c'est une personne intelligente et elle a beaucoup travaillé dans l'église catholique donc elle a le sens du groupe, du social... » (Arturo, 18 juin 2017, Rome)

Cette dimension est reconnue par certains membres de l'association, dont Andrea qui était là dès les origines du projet et qui fait partie de ceux qui ont connu l'époque de Boris, et reconnaissent son mérite, mais adhèrent néanmoins au changement de mode de gestion :

« Avec le risque de compromettre la partie politique, parce que de toute façon, je te répète, Boris n'était pas très diplomatique. Au contraire, Ciro et Arturo se sont révélés capables de dialoguer avec les administrations et trouver une manière pour nous faire retourner à la légalité, pour l'instant. Nous verrons ce qui se passera, mais nous sommes prêts à retourner dans l'illégalité, mais au moins une tentative a été faite, et donc à l'heure actuelle, j'espère que cette association continue à être toujours plus ouverte » (Andrea, 7 juillet 2017, Rome)

Le président de l'association le formule ainsi :

« il y a Arturo qui se charge de choses... Ciro fait aussi un travail impressionnant... c'est devenu un travail d'équipe comme ça me plaisait et comme je l'imaginai. Donc maintenant on est plus viable, disons... » (Fabio, 14 juillet 2017, Rome)

Ainsi, la collégialité établie avec l'arrivée du pouvoir collaboratif semble marquer une période de stabilité et se rapproche alors de la domination légale décrite par Weber : « l'administration d'un parlement et d'un comité, ainsi que toutes sortes de corps collégiaux de domination et d'administration relèvent de ce type lorsque leur compétence repose sur des règles codifiées et que l'exercice du droit à la domination correspond au type de l'administration légale » (Weber 2014 [1922] : 7).

Pour reprendre la distinction faite dans la section précédente entre les militants expérimentés et les néophytes, les leaders charismatiques ont une riche expérience professionnelle qui les a dotés de compétences pratiques et de savoirs techniques, mais ne possèdent pas une connaissance (suffisante) du milieu associatif ni militant, ce qui permet d'expliquer leur difficulté à gérer la coordination d'un groupe sur le long terme. Ayant maintenu des positions trop rigides et n'ayant pas su s'adapter au changement de dynamiques au sein de ces groupes, ils ont été écartés au profit de personnes qui ont une expérience militante relativement longue, comme c'est le cas des trois profils décrits dans la

première section. Cependant, ces nouveaux leaders font également l'objet de critiques pour leur gestion bureaucratique de l'association :

« Parce que c'est pas du tout transversal, les membres du bureau qui prennent des décisions de haut un peu sur le reste des jardiniers alors que jamais tout le monde est convoqué pour prendre des décisions. Il y a un petit groupe du bureau qui prend des petites décisions et le petit groupe c'est juste Guillaume qui est président. Et Guillaume qui prend parfois des décisions tout seul quoi. (...) Il est pas expert en rien du tout. Après il arrive à la tempérance. » (Jérôme, 21 juin 2018, Strasbourg)

Un autre jardinier, arrivé en septembre 2017 souligne « la petite hiérarchie » qui fait référence aux personnes membres du comité directeur notamment.

« Je pense que c'est une structure assez horizontale : on a les responsables du jardin, mais c'est plutôt quelqu'un qui coordonne plutôt que quelqu'un qui impose des choses à faire. C'est souvent la personne avec plus d'expérience. J'ai assisté à une réunion avec tout le monde et c'était assez participatif càd tout le monde a le droit de la parole et tout ça. Donc c'est, il y a une petite hiérarchie, mais c'est pas vraiment imposant. (Henry, 7 septembre 2018, Strasbourg).

Malgré les différents contextes et l'éloignement géographique, les mêmes dynamiques ont pu être observées à Rome et à Strasbourg concernant la mise en place de ces jardins.

b. Les experts : des compétences variées allant du savoir au savoir-faire

Nous appuyant sur une démarche qualitative empirique, les profils décrits émergent des observations et entretiens réalisés. La catégorie des experts apparaît comme une catégorie structurante. En effet, peu importe leur degré d'engagement dans les aspects organisationnels, les experts décrits ici sont des spécialistes — parce qu'ils ont reçu des formations *ad hoc* ou parce qu'ils sont autodidactes — des questions agricoles et techniques (faire des escaliers, fabriquer des clôtures en bois, gérer les citernes). Les observations ont permis d'en identifier certains, ce qui est confirmé lors des entretiens avec d'autres membres qui s'y réfèrent, les prenant en exemple, reconnaissent leurs savoirs et leurs compétences et s'en inspirent à l'occasion dans la pratique.

Parmi la catégorie des experts, nous avons pu observer différents profils qui vont de l'expert détenteur de savoirs principalement théoriques à celui qui possède des savoirs principalement techniques. Ces deux catégories définissent un continuum de positions plutôt qu'une dichotomie tranchée, chaque « expert » rencontré sur le terrain se caractérisant par un mélange des deux types de connaissances, à plus forte raison au sein d'un projet de jardin caractérisé par une dimension pratique importante. Dans la littérature sur le monde associatif, des discussions sur la construction du savoir et la reconnaissance de celui-ci comme étant légitime émergent. Certains auteurs (Lochard et

Simonet 2009) opposent le savoir des experts professionnels à celui que construisent les militants dans le milieu associatif. Nous nous intéressons présentement uniquement aux figures d'experts associatifs et à leur positionnement au sein de l'association et non vis-à-vis d'acteurs extérieurs.

En effet, le savoir profane, acquis dans des sphères militantes et associatives, est notamment connecté à l'expérience des personnes ce qui « fonde sa prétention à la reconnaissance » (*Ibid.* : 5).

Ces auteurs synthétisent les enjeux que soulève l'étude de la figure de l'expert associatif : « Loin d'être unitaire, l'expert associatif apparaît bien comme une figure tout à la fois complexe et plurielle. Acteur individuel ou collectif, professionnel en exercice ou autodidacte en cours de formation, il échappe aux critères définitionnels classiques en ce qu'il enjambe bien des dichotomies qui permettent traditionnellement au sociologue d'ordonner la réalité étudiée. L'erreur serait de vouloir à tout prix chercher à le catégoriser. Au fil de l'analyse, il semble en effet que c'est sans doute moins dans sa dimension substantialiste que dans sa dimension performative, que l'expert associatif peut interroger et alimenter les réflexions de la sociologie des professions » (Lochard et Simonet 2009 : 33).

Nous observons donc les figures d'experts qui se détachent au sein de l'association et influencent surtout les pratiques au sein du jardin. Une partie de ces experts est plutôt orientée vers la dimension du « faire » (Pruvost 2015). Ils sont caractérisés par un capital culturel relativement faible. Au sein du jardin, la possession d'expériences manuelles et techniques s'impose comme une qualité reconnue et valorisée pour la construction du jardin et son entretien dans la durée. Cette figure « pure » de l'expert-faiseur n'a été observée qu'à Rome, car, les membres du jardin strasbourgeois sont dotés d'un capital culturel plus élevé : ils ont notamment tous poursuivi des études supérieures (Art déco, ingénieurs, médecine, langues étrangères pour en citer quelques-uns). À Rome, ce sont des personnes que j'ai rencontrées lors de travaux communs ou d'événements organisés au jardin. Je n'ai cependant pas réalisé d'entretien avec ces personnes puisqu'elles n'étaient pas forcément à l'aise avec le dispositif, révélant la question de l'évitement de la relation d'entretien par les personnes issues des classes populaires (Mauger 1991)¹²⁴. Cependant, les autres membres les mentionnent dans des entretiens mettant en valeur ce qu'ils ont fait pour l'association, ici Lorenzo et Beatrice parlent d'Alfonso :

¹²⁴ Cet extrait de l'article de Mauger synthétise la situation rencontrée sur le terrain où des interlocuteurs privilégiés se sont détachés, d'autres en revanche restent plus distants, du moins se prêtent à des échanges uniquement dans des cadres « informels » : « En dehors de toute obligation, et de tout avantage matériel ou symbolique à en retirer, refuser de se prêter à l'enquête, c'est simplement se soustraire à un rappel à l'ordre inutile de la domination (économique et culturelle), préserver la frontière entre « Eux » et « Nous ». Les membres des classes populaires, « que rien n'autorise ou n'incite à raconter une vie dans laquelle la qualité de leur propre personne ne semble pas suffire à conférer un intérêt d'ordre plus général » et qui ne sont pas en mesure d'imposer face à l'enquêteur les libertés du « franc-parler » réservé à l'usage interne et les critères d'appréciation qui prévalent « entre soi », n'ont pas d'autre issue pour éviter de « perdre la face » que la fuite dans l'abstention et le silence ou les tentatives vaines de se conformer à ce que la situation leur semble exiger d'eux, efforts désespérés vers « la correction » qui les contraignent au reniement de ce qu'ils sont et qui les vouent finalement au désarroi face à l'enquêteur et à son magnétophone. (...) A l'inverse, il faut supposer que « ceux qui parlent » ont des intérêts et disposent de ressources qui sont au principe de leur « disposition à parler

« Lui, il fait beaucoup de travaux, les escaliers, les choses... les travaux physiques... il se met au travail »¹²⁵. (Lorenzo et Beatrice, 5 juillet 2017, Rome)

Lors de mes observations, je constate que Alfonso, retraité — ancien infirmier en hôpital public, puis responsable de l'infirmierie dans une usine de charcuterie — réalise de nombreux travaux dans le cadre de sa fréquentation régulière du jardin. À l'occasion, il me demande les raisons de ma présence sur le lieu et me taquine en me demandant quand est-ce que je vais vraiment me mettre à travailler, sous-entendant que le travail universitaire n'est pas un véritable travail, illustrant la nécessité de comparer les mérites du travail physique au travail intellectuel et le besoin de valoriser l'activité physique qui s'accompagne d'une dévalorisation du travail intellectuel comme stratégie de défense contre la domination sociale et symbolique (*Ibid.*).

À Strasbourg, des figures d'experts-faiseurs existent cependant. Ils sont capables d'exposer leurs connaissances techniques, comme Aurélien ou Christelle, qui possède une grande connaissance des plantes médicinales et des associations de plantes. Ils sont sollicités par les autres comme des spécialistes de certains domaines techniques au sein de l'association.

L'expertise se base aussi sur une connaissance théorique, acquise par un travail de formation, qu'il s'agisse de stages, de lectures, de visionnage de tutoriels sur Internet ou par un apprentissage sur le tas. À Rome, la figure d'Antonio illustre la spécialisation technique de certains membres des associations dans l'activité de jardinage. Auparavant, il était steward pour la compagnie aérienne *Alitalia* sur les avions, mais a été victime avec sa femme de licenciements économiques. Il choisit alors de reprendre une formation de jardinage et se reconvertit dans le métier de jardinier. Il est donc reconnu comme une référence et écouté par les membres du jardin. En effet, il coordonne un groupe dénommé le « jardin urbain », qui s'occupe d'aménager et entretenir les espaces communs.

« Je suis responsable de ce “jardin urbain”, qui se veut un jardin avec des plantes qui fleurissent tout au long de l'année, elles sont entretenues par un groupe de membres passionnés de jardinage. Ça se veut un environnement agréable, reposant, pour ceux qui l'apprécient, ou ceux qui viennent simplement manger un sandwich ou faire une promenade » (Antonio, 19 mars 2017, Rome)

Il m'explique comment il a pensé l'implantation des arbres et arbustes, selon un souci esthétique en lien avec l'évolution des saisons :

« Ce “jardin urbain” est né avec l'idée d'une séquence de floraisons, il est organisé un peu par couleur. Ici, les plantes commencent à fleurir au début de l'année entre février et mars et elles sont toutes entre le jaune, le clair,

» et qui les distinguent de « ceux qui se taisent ». De façon générale, on peut définir ceux qui deviennent les informateurs de l'enquêteur comme des « spécialistes en façades verbales », porte-parole désignés par le groupe mais le plus souvent autodésignés en raison de leur compétence particulière. » (Mauger 1991 : 135).

¹²⁵ Entretien avec Lorenzo et Beatrice, 5 juillet 2017, Rome. Ceux-ci parlent d'Alfonso.

l'orange et le rouge. Et puis au fur et à mesure qu'on descend elles vont vers le rose, le blanc, le bleu et le céleste (...) donc l'idée c'est d'avoir une évolution chromatique de plantes qui commencent avec une couleur (...) et puis il y a une contamination de couleurs, tu trouves du blanc au milieu du jaune, orange, rouge... » (*Ibid.*)

À Strasbourg, Stéphane bénéficie également d'une formation en lycée agricole, en plus d'une expérience horticole réalisée dans le cadre familial :

« Finalement, je baignais dedans aussi par mon père. Là où j'ai grandi, et plus tard, en fait mon frère, il s'est intéressé à ça parce qu'il voulait faire paysagiste. Et après j'ai été dans un lycée agricole, à Obernai. Et comme le lycée agricole, on fait des sorties, des cours là-dessus quoi. C'est quand même vachement théorique, mais la pratique, à part le jardinage, j'ai pas eu une pratique très rigoureuse ou je fais un truc de A à Z enfin ça me manquait un peu quoi. Il y a des gens qui trouvent que j'ai la connaissance, mais la mise en pratique ça pêchait un peu dans la connaissance que j'ai. C'est ça qui m'a attiré à Saint Gall, 2014, c'était de dire je vais mettre en pratique des choses que j'ai envie d'expérimenter. Ben je m'y connaissais bien en botanique, c'est du savoir que j'ai appris par moi-même, la botanique j'ai appris tout seul, à la fac un petit peu, mais à la fac c'était surtout des connaissances sur "biologie", "anatomie des plantes", "physiologie". Mais j'ai aussi beaucoup appris moi-même dans les bouquins et sur le terrain. En regardant chaque plante sauvage, je vais voir ce que c'est, ça, c'est encore un truc qui m'a aidé. Donc il y a des gens ça leur plaît bien que je sache ça. » (Stéphane, 6 décembre 2017, Strasbourg)

Ainsi, lorsqu'il parle de jardinage, il emploie un vocabulaire technique :

« En fait ils ont mis tellement de compost, la demande biologique chimique en oxygène est trop importante, du coup tout ce compost, il n'arrive pas à se décomposer, le sol, la vie du sol, les bactéries du sol n'arrivent pas à le décomposer assez vite. Donc, il y a une partie de la masse organique qui s'est transformée différemment que le compostage classique. » (*Ibid.*)

Un autre élément qui illustre la construction de la figure d'expert est la circulation des savoirs entre jardins partagés. Un jour où je participais au jardin pédagogique, des membres d'un autre jardin romain sont venus consulter les responsables du groupe pour savoir comment ceux-ci s'organisaient :

« Et puis nous avons fait les familles botaniques parce que selon moi c'est fondamental. Nous avons vu que quand les enfants viennent, savoir que là il y a les légumineuses et les caractéristiques des légumineuses, les ombellifères, les liliacées... nous en avons choisi... il y a tellement de familles botaniques. (...)

La troisième partie, en descendant, nous avons fait les officinales (...) à part les spontanées, la mauve, le calendula, tarrassaco (pissenlit) (...) puis nous avons donné beaucoup d'importance à l'échinacée, parce qu'elle n'est pas assez connue, mais c'est une plante importante. Et puis, nous avons donné de l'importance à la bourrache. Et puis les semis d'eschscolzia qui sont ces pavots jaunes... achillée millefeuille... » (Rencontre entre des membres du jardin partagé *Isaac Newton* et les membres du groupe jardin pédagogique du jardin partagé Tre Fontane, 25 mai 2017, Rome)

Au sein du jardin, à Strasbourg, une demande de transmission et d'échange entre membres expérimentés et néophytes est exprimée par ces derniers, car ils souhaitent acquérir savoirs et savoir-faire. Ainsi, certaines pratiques se diffusent au sein des jardins comme nous avons pu l'observer : par exemple, l'utilisation de structures de bambou pour les tomates à Rome, l'utilisation du BRF¹²⁶ pour couvrir le sol dans le cadre de pratiques permaculturelles à Strasbourg.

« Les gens qui ont des connaissances, je crois qu'ils préfèrent jardiner tous seuls, et là c'est mon avis. Mais les débutants par contre ils vont avoir besoin de conseils donc ils aiment bien être dans un jardin collectif, et moi d'ailleurs c'était ça quand je suis arrivé, j'étais content que Julien m'explique tout ; parce que j'avais vraiment aucune connaissance. (...) Il était pépin¹²⁷ à l'époque et il m'a tout appris. Après il y a pas que lui parce que j'ai discuté avec d'autres personnes. Donc Christelle, Aurélien, Ludovic enfin tous ces gens-là, ils m'ont nourri, ils m'ont fait comprendre des choses, et après moi je me suis nourri moi-même en lisant des bouquins. Et puis voilà et puis on continue parce que c'est jamais acquis on n'a jamais tout compris. » (Benoit, 6 juin 2018, Strasbourg)

« J'ai énormément appris avec Émilie en fait. Au début je venais tout le temps avec Émilie parce que sinon je savais pas quoi faire, j'étais perdue. Au début je savais pas quelle plante on pouvait arracher et quelle plante fallait surtout pas... et euh... vu que j'étais jamais dispo les samedi matins, avant qu'elle ait cette histoire d'accident elle était assez accessible un peu en semaine, j'allais essentiellement avec elle. » (Mélanie, 12 juin 2018, Strasbourg)

Enfin, les experts ont tendance à se spécialiser dans une thématique plus ciblée du jardinage : la responsable du jardin botanique pédagogique de Rome connaît les plantes officinales et sauvages notamment, un autre membre du comité directeur s'est formé en apiculture, ce que l'on a pu observer à Strasbourg également. D'autres membres se spécialisent sur la connaissance des arbres et de leur entretien :

« Mais lui ça l'intéresse absolument pas de récolter des courgettes, il le dit clairement, par contre il aimerait bien avoir des arbres en bonne santé qui donnent plein de fruits. Il m'a appris plein de choses. De soigner les arbres comme des êtres humains, il faut les nettoyer, cautériser les plaies, et puis il faut être doux avec les arbres, faut pas faire n'importe quoi, quand on leur coupe des branches. Faut pas les couper n'importe comment, faut mettre du mastic, enfin c'est des choses auxquelles... enfin dont j'avais pas trop conscience avant, et ça demande une surveillance régulière, faut avoir un œil pour eux... » (Benoit, 6 juin 2018, Strasbourg)

¹²⁶ Bois Raméal Fragmenté « Cette technique utilise le bois des rameaux d'arbres découpées en petits fragments. Cette technique représente plus qu'un simple paillis car elle permet le développement des champignons (mycélium) et la création d'humus stable afin de développer la fertilité du sol. » Extrait du site : <http://www.monjardinpermaculture.fr/pages/le-brf>

¹²⁷ Le terme « pépin » est employé dans le jardin strasbourgeois pour se référer aux responsables de chacun des 6 sous-groupes de jardin cf. chapitre 1 pour la description du jardin.

La figure de l'expert recouvre des profils variés qui sont centraux pour le fonctionnement du jardin. Pour rappeler les principales figures dégagées, la catégorie des experts purement faiseurs existe seulement à Rome et correspond à des personnes issues de classes populaires. Ils sont importants pour la manutention et l'entretien des petites infrastructures du jardin, ils ne sont pas forcément dans une démarche de transmission. À côté, les experts des questions horticoles et botaniques allient la connaissance à la pratique et sont souvent sollicités parce qu'ils servent de référents aux nouveaux venus, ainsi la transmission des savoirs passe aussi par ces figures. Comme nous l'avons vu ils transmettent à l'occasion certains savoirs en dehors du jardin en formant des réseaux de connaissance informels. Ce sont des personnes aux profils sociaux plus diversifiés - intermittent du spectacle, ingénieur, céramiste à Strasbourg – dont l'âge et le sexe ne semblent pas déterminants puisqu'ils ont entre 25 et 60 ans et que les hommes et les femmes sont également représentés. À Rome, l'âge constitue un critère discriminant : ce sont plutôt des personnes de 50 ans et plus qui occupent la place d'experts.

Au sein du jardin, l'expertise concerne l'activité concrète de jardinage alors que dans la négociation avec les villes et les administrations locales, la question de l'expertise porte sur la capacité à proposer des projets d'aménagement viables et durables et à coordonner des collectifs. Ces figures ne sont pas les mêmes, mais plutôt les militants expérimentés décrits précédemment.

c. Les dilettantes : entre choix et contraintes extérieures

La dernière grande catégorie de jardiniers est celle des « dilettantes » qui consacrent moins de temps au jardinage ou à la participation à la vie associative que les autres types et ne fournissent pas d'investissement régulier et constant. Nous distinguons, comme pour la catégorie précédente, des variations parmi ces profils : certains conçoivent leur participation au jardin comme une activité occasionnelle de loisirs, alors que d'autres limitent leur engagement associatif à certains moments de leurs carrières de jardiniers à cause de ruptures biographiques sur le plan personnel (mariage, enfants) ou professionnel (changement d'activité, retraite, chômage).

Parmi les personnes qui participent plus ponctuellement, nous nous focaliserons sur le profil de Mélanie à Strasbourg et celui de Gabriele à Rome. Mélanie fait partie du groupe de jardiniers avec lequel j'ai participé plus régulièrement. Je l'ai rencontrée au jardin certains week-ends et parfois en semaine. Elle est étudiante en médecine et n'a donc pas beaucoup de temps à consacrer au jardin. Travaillant souvent les week-ends, elle ne peut pas participer à l'essentiel des travaux communs du jardin, mais prend ponctuellement part à l'activité d'un sous-groupe dans lequel elle s'est insérée. Elle

est aussi présente lors de certains moments conviviaux en dehors du jardin. Elle expose ainsi ses motivations :

« Moi ça me relaxe de venir ici, d'un côté j'aime bien venir quand il y a personne, mais bon je sais que c'est pas le but d'une association, mais... après mes horaires font que voilà souvent je peux venir en semaine et pas le week-end et du coup ça me relaxe vachement. Et après j'ai quand même rencontré des personnes sympas. Et puis sinon bah ça montre aussi que tu peux faire une agriculture durable. Alors certes tu peux pas tout avoir je pense que tu peux avoir toutes les variétés que tu veux sur le marché ailleurs, mais je trouve d'autres choses et ouais t'arrives à avoir des choses sans arroser en mettant zero pesticide et tout, ça j'y croyais à fond... » (Mélanie, 12 juin 2018, Strasbourg)

La dimension de loisirs est la première mise en avant, c'est le plaisir d'aller au jardin, la déconnexion et le contraste avec son activité professionnelle qui la motive à venir. Elle a rencontré des personnes avec qui elle développe une relation cordiale, mais cette dimension ne semble pas primordiale dans son discours. L'évocation du type d'agriculture révèle l'intérêt qu'elle porte au jardinage et sa dimension écologique. Mais comme elle l'explique à d'autres moments d'échanges informels, ce n'est pas le besoin d'être productif, mais le plaisir de venir au jardin qui est sa première motivation.

Bien que sa fréquentation du jardin soit occasionnelle, elle a intégré des représentations partagées qui émergent dans son discours mettant en avant une certaine conception de ce qu'est être « un bon citoyen » (Lichterman et Cefai 2006 : 399) dans notre cas un « bon jardinier ».

À Rome, Gabriele est informaticien et a deux enfants, il vient plutôt le week-end pour leur faire découvrir le potager :

« Je fais le potager avec un ami qui a découvert cet endroit il y a quelques années (...) il m'a montré le potager, il me l'a fait connaître. Ça m'a beaucoup plu, en particulier pour les enfants... parce qu'il y a beaucoup d'activités organisées...
J'ai deux enfants, et j'aime bien les amener pour les activités extra-jardin qu'ils font ici et pour la partie didactique qu'ils ont ici... et le potager je leur montre, on regarde ensemble. Moi non plus je ne l'avais jamais fait... » (Gabriele, 12 juillet 2017, Rome)

La façon dont il évoque l'association révèle qu'il ne se considère pas comme un membre actif, mais plutôt comme un usager, considérant le jardin comme un espace de sociabilité et d'activité familiale pour lui et ses enfants. En effet, il parle de l'association à la troisième personne du pluriel, faisant référence au comité directeur et aux personnes qui impulsent les décisions au sein de l'association. Dans l'extrait ci-dessus il se réfère aux activités proposées par l'association « *lo sono* »¹²⁸, association très active au sein du jardin.

¹²⁸ C'est une association de promotion sociale et de développement éducatif, à destination de l'individu et de la communauté, active sur tout le territoire national. Le but est de soutenir l'individu à travers la connaissance de

Ensuite, nous avons évoqué le fait qu'une partie des jardiniers occasionnels ne modèrent pas leur investissement par choix, mais parce que leur emploi du temps ne le leur permet pas. Certains cas mettent en lumière la tension entre travail salarié et participation au jardin. En miroir, cette tendance est confirmée par la fréquentation plus active du jardin par les retraités à Rome et par des personnes en situation de chômage à Strasbourg.

« L'année dernière j'ai eu ma période de 30 mois de chômage où là j'y étais 15 h par semaine. Et puis maintenant c'est plutôt 6 entre 3 et 6 (heures) grand max. Mais bon c'est pas évident et depuis que j'ai commencé mon nouveau boulot à l'Eurométropole aussi il y a pas mal de soirs où je suis complètement à plat et j'ai plus d'énergie. Je suis venu plusieurs fois, mais je déambule un petit peu comme ça dans les allées et du coup j'arrive même pas à être efficace. » (Benoit, 6 juin 2018, Strasbourg)

Les degrés d'implication des jardiniers sont variés et variables, comme l'illustre le témoignage de Nicolas qui déclare parfois être motivé et d'autres fois se rendre au jardin par obligation. Cet élément met en évidence le fait que la fréquentation du jardin représente pour certains jardiniers une activité qui s'apparente parfois à du travail et ne peut être considérée comme un simple loisir.

« Parce que ça a des contraintes, les contraintes après on peut dire c'est des contraintes, c'est quelque chose de enfin ça dépend quel point de vue on a, ça peut être 5 h par semaine, 5 h par semaine si on travaille beaucoup, si en plus c'est pas forcément près du lieu d'habitation. Ça demande un quart d'heure/20 minutes pour y aller donc 40 minutes A/R, le temps de reprendre ses esprits parce qu'il fait chaud l'été (rires). Donc après arrivé dans une serre où il fait 50 degrés. Donc ouais des fois, j'ai pas trop envie d'y aller maintenant, après c'est des, ça peut être des contraintes, et des fois j'y vais parce que j'ai envie d'y aller et des fois j'y vais parce qu'il faut y aller sinon c'est beaucoup de travail, c'est beaucoup d'initiatives perdues, si j'y retourne pas régulièrement voilà. » (Nicolas, 8 août 2018, Strasbourg)

En effet, la particularité du jardinage est l'investissement constant exigé par l'entretien des plantes. Si la pratique est trop irrégulière, le jardin devient « autonome » et le jardinier perd alors le contrôle de sa « production ». Ainsi, le jardin demande une présence régulière, requise par le cycle de vie des plantes.

Cet élément s'ajoute au contrôle par les pairs de la présence et de l'activité au jardin que nous développons dans la section suivante. D'après le témoignage d'Ivana, les personnes qui ne participent pas régulièrement, ont conscience de la disqualification de leur conduite et du risque de mise à l'écart par les membres plus actifs du groupe :

soi, l'éducation dans la nature, l'exploration des émotions, le partage, l'analyse des dynamiques relationnelles (familiales et sociales), pour créer une communauté éducative ouverte, autonome, attentive aux besoins de la personne, privée de préjugés et de jugements, active et éthique. Extrait du site : <http://www.associazioneiosono.it/chi-siamo/>

« Maintenant je suis plus en fuite dans les travaux communs parce que je suis temporairement loin, dans l'attente de retourner je dois aider mes collègues du potager sinon ils me chassent... j'optimise les déplacements avec la voiture, quand je viens j'essaie de rester au potager (sa parcelle) et je ne vais pas au jardin pédagogique... j'ai dû faire des choix, ça ne va pas pour l'association, mais bon... ils m'ont vu un peu disparaître du jardin pédagogique... » (Ivana, 5 juillet 2017, Rome)

De cet extrait émerge la même observation que chez Mélanie qui évoque la représentation de ce qu'est être un « bon membre de l'association ». La participation aux travaux communs est un élément qui semble acquis pour l'ensemble des membres.

d. Synthèse des profils de jardiniers

Le tableau ci-dessous (Figure 15) croise les profils de jardiniers décrits précédemment avec leur degré d'expérience dans le milieu associatif ou militant. C'est un outil pour clarifier la lecture, cependant, les caractéristiques peuvent se cumuler notamment la catégorie d'experts.

L'élément le plus remarquable concerne les leaders. En effet, à Rome comme à Strasbourg, le leader charismatique correspond à un profil de néophyte dans l'engagement associatif et militant. Ils sont tous les deux caractérisés par une expérience professionnelle riche et diversifiée, et bénéficient de connaissances techniques et de compétences pratiques qui, comme nous l'avons dit en début de section, légitiment leur position. Pour initier le projet, les qualités requises semblent plus reposer sur la connaissance de la technique du jardinage et sur le charisme — basé sur la maîtrise technique et des caractéristiques particulières (capacité à croire et faire croire à la faisabilité du projet notamment) — de ces personnes qui réussissent à motiver un groupe de 40 à 60 personnes dans la réalisation de ce projet. En revanche, les leaders collaboratifs, dont la plupart sont arrivés juste après la création du jardin, bénéficient tous, à l'exception de Fabio à Rome, d'une expérience militante passée et des savoirs et compétences qui y sont associés. Cela explique en partie leur capacité à créer une tension interne avec le mode de fonctionnement précédent pour isoler le leader charismatique et « prendre le pouvoir » pour ensuite être capable de gérer la situation de crise et redéfinir le mode de fonctionnement passant d'un modèle de domination charismatique à un modèle plus proche de la domination légale-rationnelle¹²⁹.

¹²⁹ En effet, la situation décrite ne correspond pas au type pur de la domination légale-rationnelle représentée par la bureaucratie administrative, cependant les formes de gestion adoptées par les leaders collaboratifs.

		Militants « expérimentés »	Néophytes — 1 ^{re} expérience associative ou forme d'engagement social avec l'arrivée au jardin
Leaders	<i>Charismatiques</i>		Boris (60-65) Alain (45-50)
	<i>Collaboratifs</i>	Arturo (60-65) Ciro (45-50) Guillaume (35-40) Benoit (35-40)	Fabio (45-50)
Experts	<i>Faiseurs</i>	Souane (55-60)	Giovanni (60-65) Alessandro (45-50) Lorenzo (30-35)
	<i>Faiseurs-savants</i>		Giacomo (35-40) Antonio (35-40) Henry (30-35) Jérôme (25-30) Emilie (35-40)
Dilettantes		Dalia (40-45) Stéphane (35-40) Fabienne (55-60)	Ivana (45-50) Andrea (35-40) Gabriele (30-35) Bertrando (65-70) Giorgia (55-60) Beatrice (25-30) Anna (30-35) Thomas (35-40) Mélanie (25-30) Nicolas (25-30)
Autres		Sofia (30-35) (membre en tant que responsable d'une association extérieur)	

Figure 15. Tableau récapitulatif des typologies de jardiniers selon leur degré d'expérience dans le milieu associatif ou militant (tranche d'âge entre parenthèses) et type de profil, en rouge les membres du jardin Tre Fontane, en noir les membres du jardin de St-Gall. Source : Victoria Sachsé.

La catégorie des experts constitue un groupe central dans la maîtrise et la transmission des savoirs, que ce soit par la transmission orale ou par la pratique. La plupart avaient des connaissances préalables, d'autres se sont formés au jardin et deviennent des référents. La présence régulière est un critère indispensable pour « devenir expert ». Parmi les dilettantes, certains n'aspirent pas à être plus présents ou à se spécialiser. Cette diversité des fonctions et des rôles ne semble pas problématique pour le fonctionnement du jardin tant que la composition est variée : si tout le monde voulait être experts ou prendre une place plus importante, cela pourrait créer des conflits récurrents (des visions

s'opposant parfois entre jardiniers) ; si tout le monde était dilettante, le jardin ne pourrait avoir cette dimension productive et « entretenue ».

La plupart des jardiniers, qu'ils appartiennent aux catégories des experts ou des dilettantes, qu'ils aient une présence régulière ou occasionnelle au jardin, sont des néophytes dans le milieu associatif. Le jardin représente alors pour une majorité un premier contact avec le milieu associatif et parfois une forme d'engagement politique plus marquée, comme c'est le cas à Rome. À Strasbourg, les discours sont davantage tournés vers les questions environnementales, dont la tonalité politique au sens strict est moins saillante. Dans le chapitre suivant, nous aborderons la question de l'environnementalisme ordinaire (Blanc et Paddeu 2018) pour analyser la dimension plus ou moins politique de ces pratiques.

3. Participer et « faire participer », en quête de dispositifs pour mobiliser au sein de l'association.

Après avoir étudié les profils de jardiniers dans leur diversité, nous nous intéressons aux modes d'organisation observés dans les deux associations et à la structuration des collectifs. En effet, les jardins partagés, que nous inscrivons dans la réflexion sur les « communs », renvoient à « un espace ou une ressource dont l'usage et la jouissance sont communs à une communauté de personnes » (Queffelec 2013¹³⁰). Nous nous interrogeons sur leur structure, les logiques d'intégration et de sélection, mais aussi aux logiques collectives qui animent ces jardins. Dans un premier temps, nous décrivons le fonctionnement de ces jardins, la structure, les modalités d'accès, et les mécanismes et raisons qui poussent certains à sortir selon une stratégie de défection (Hirschman 1970). Ensuite, nous analysons les incitations à la participation (Biorcio et Vitale 2010, Bresson 2014) pour étudier comment ces associations répondent à cet enjeu qui semble traverser l'ensemble du monde associatif (Lichterman 1996, Ion 1997, Laville 2009, Eliasoph 2010). Enfin, nous mettons en lumière l'ambivalence des modes d'organisation observés entre participation citoyenne et gestion managériale d'un projet de jardin (Pudup 2008).

a. « En tous cas les membres adhèrent à l'idée de cultiver de telle manière et de se soumettre à une certaine forme de société » (Guillaume, 7 juillet 2018, Strasbourg)

i. La structure des jardins

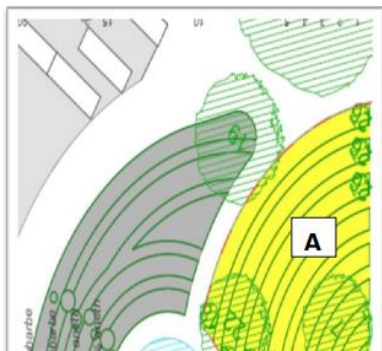
Comme nous l'avons étudié, les jardins sont régis par le statut d'association et possèdent donc une structure formelle. Une partie du fonctionnement de chaque jardin a été exposée dans le chapitre 1, aussi nous ne revenons pas en détail sur la question, mais nous rappelons le mode de fonctionnement global pour l'intégrer à la suite de la réflexion sur la participation.

À Strasbourg, le jardin de St-Gall compte environ une quarantaine de membres. L'association est dotée d'un comité de direction composé de 9 membres. Le jardin est divisé en 6 sous-jardins qui définissent en interne l'organisation de l'espace et la répartition des tâches. Par exemple, le sous-groupe dont j'ai fait partie est géré collectivement et les parcelles ne sont pas attribuées nominativement. L'occupation du sol est définie par type de culture (racines, solanacées, médicinales...) et est organisée selon un dessin précis (Figure 16).

D'autres sous-groupes, en revanche, ont fait le choix de « privatiser » certaines parcelles et de les attribuer individuellement. Cela est notamment dû à la volonté de certains membres de suivre

¹³⁰ Cette notice en ligne ne possède pas de pagination.

l'évolution de leur parcelle et d'être autonomes dans la gestion de celle-ci¹³¹. En ce qui concerne l'ensemble de l'association, les jardiniers se réunissent une fois par mois pour réaliser des travaux communs et créer de la cohésion au sein du groupe (ce que nous développons ultérieurement dans ce chapitre). La cotisation annuelle de membre est de 35 euros et une caution de 40 euros est demandée pour obtenir la clef du portail. Des malles sont mises à disposition dans le jardin pour entreposer les outils communs¹³². Cependant, la plupart des jardiniers apportent leur matériel, notamment les gants et le petit outillage (sécateur, transplantoir notamment).



Dans les communs gris en vrac :

Gaillet gratteron, soucis, millet, vigne, chicorée, lavande, origan, rose trémière, hémérocolle, thym, sauge, rubharbe, laurier, mauve, livèche, sauge panachée, fenouil et angélique mais séparés des cultures/courge+mais + origan/haricots / melon/pastèque/ tournesol mais pas avec le fenouil/ lin /amaranthe/moutarde

Dans la partie jaune A :

Menthe, Mélisse, roquette, choux d'aubenton, rumex patienta, groseilliers à maquereaux, tussilage, soucis, crambe maritime, rose et rose trémière



Groseilliers sur les côtés n15 ciboulette aux pieds

Parcelles 19/20/21/22 :

framboisiers, fraises , néflier + kaki (22/30) ails/tanaisie/myosotis/moutarde

Parcelle 23 :

Mâche, haricots ortels, noix de terre(apios americana), radis betterave/céleri

Parcelle 24 /32:

Haricots à rame, fraises, radis/ betterave/céleri/concombre

Parcelle 25/33 :

Fraises, courge ou concombre mais pas les deux en même temps, bourrache/oignons

Parcelle 26/28/30/34/ :

Framboisiers, fraises/ails/tanaisie/myosotis

Parcelles 27/29 :

Courge, vigne, salade, fraises/oignons/ bourrache/dahlia/ attention les courges sont autotoxiques ne pas replanter au même endroit/

Parcelle 31 :

Haricot, noix de terre, fraises, radis et vigne / concombrou cornichons/betterave/céleri concombre

Parcelle 35/36 :

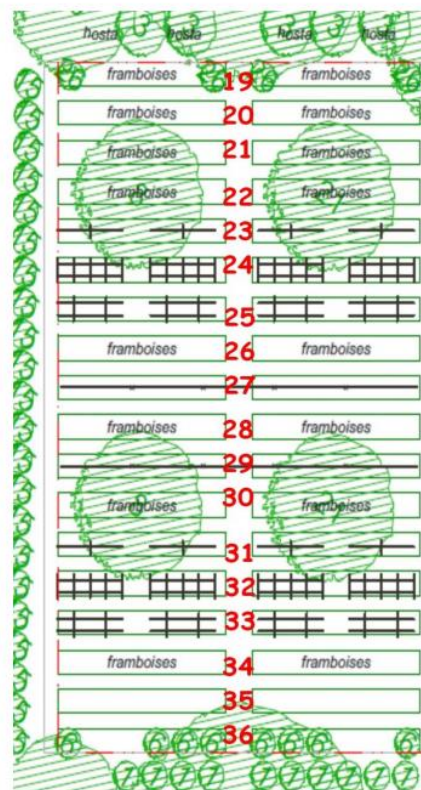


Figure 16. Dessins et répartition des cultures du sous-jardin des Solanacées. Source : Fondateur du jardin (dessins) et responsable du jardin Solanacées (cultures en rouge)

¹³¹ Dans le groupe que j'ai suivi, il semble que l'impulsion donnée par la responsable de ce jardin va dans le sens d'un ensemble non divisé. Ainsi, les personnes qui adhèrent à ce mode de fonctionnement restent, les autres peuvent aussi aller dans d'autres sous-groupes.

¹³² Dans les malles, on trouve des outils à main (pelles, bèches, rateaux, pioches, grelinettes, serfouettes, binettes).

À Rome, le jardin Tre Fontane est organisé différemment. En effet, l'association compte au moment de l'enquête environ 300 membres, jardiniers et simples adhérents¹³³ confondus. Le terrain est également fréquenté par des personnes extérieures. Au-delà des espaces communs, le potager est divisé en plus d'une centaine de parcelles de 50 m² chacune. L'adhésion à l'association est d'un montant de 10 euros et la cotisation annuelle par parcelle s'élève à 50 euros (à diviser entre les personnes qui la cultivent). Les outils sont personnels et chaque parcelle est dotée d'un espace de rangement individuel.

Contrairement à Strasbourg, le jardin n'est pas divisé spatialement en sous-groupes et les parcelles individuelles sont gérées de manière indépendante les unes des autres.

Il existe cependant des groupes structurés par type d'activités. Le jardin a des règles d'usage spécifiques qui ont été définies par certains participants, notamment les initiateurs :

« ...nous sommes organisés en groupes de travail [...] Il y a un groupe qui s'occupe de l'entretien, un groupe qui s'occupe de la botanique, deux agronomes, un groupe qui gère le compost [...]. Et il y a le comité qui coordonne l'ensemble... » (Arturo, 6 octobre 2014, Rome)

En 2017, les groupes de travail actifs sont les suivants : le « jardin pédagogique », le « jardin urbain », la « serre » et le groupe « événements ». Les personnes qui ont déjà une parcelle, mais aussi celles qui sont sur liste d'attente, peuvent contribuer à l'entretien et à la gestion du jardin pédagogique ou des espaces collectifs et s'inscrire dans ces différents groupes.

Malgré certaines différences, les jardins sont structurés en groupes, ils cotisent, des travaux communs sont organisés dans les deux lieux.

ii. Entrer au jardin — montrer patte blanche

Après avoir exposé les structures de ces deux jardins, nous décrivons les modalités d'accès aux associations afin d'éclairer les parcours d'intégration des membres. Concernant la période qui succède immédiatement à la phase de création, à Rome comme à Strasbourg, l'ensemble des personnes qui ont participé aux travaux de nettoyage et de mise en place du jardin sont éligibles à l'attribution d'une parcelle et à une place de membre de l'association. Une fois que la situation est stabilisée, le groupe évolue : certains partent tandis que de nouveaux venus rejoignent l'association. Ces flux engendrent la mise en place progressive de règles pour définir les conditions d'accès au jardin. Établir des règles dérive de la nécessité de garantir la pérennité et la régularité de l'engagement à l'opposé d'une participation « opportuniste ». À plusieurs reprises lors d'échanges informels, les membres ont déploré un phénomène saisonnier de recrudescence des adhésions à la période du printemps et de l'été. Ainsi,

¹³³ Nous faisons référence aux adhérents qui n'ont pas de parcelles attribuées, certains cotisent parce qu'ils soutiennent la démarche mais ne s'investissent pas nécessairement dans l'activité de jardinage.

les jardiniers dont la fréquentation est régulière tout au long de l'année ont l'impression que certains nouveaux entrants viennent stratégiquement récolter les fruits de leur travail.

Dans les deux associations, l'intégration des jardiniers se réalise ainsi en deux temps afin de limiter cet effet pervers. La plupart des jardiniers découvrent le jardin par bouche-à-oreille. Une première prise de contact s'effectue avec l'association pour visiter le jardin et pour découvrir le fonctionnement et les principes de celui-ci. Ensuite, une forme de participation est requise pour démontrer la motivation des futurs membres à contribuer aux activités dans la durée. À Strasbourg, ce fut mon mode d'entrée sur le terrain. Lors de cette première découverte du jardin, le président explique ainsi le fonctionnement :

« Alors comment ça se passe, au tout début, il y a, ça va être la personne sera accompagnée avec une sorte de parrain ou marraine, pour expliquer comment ça fonctionne, mais surtout favoriser l'intégration au sein du jardin, puis après au fur et à mesure que la personne est présente, s'investit, soit elle reste dans le jardin avec la personne qui l'a accompagnée ou soit elle peut aller dans un autre jardin...

Soit elle peut aller dans un autre jardin pour une question d'affinités...

...au feeling quoi..

Il y a 6 groupes et en fait chacun des groupes a une petite particularité, il y a certains qui vont plutôt faire des plantes médicinales, d'autres des solanacées, de la famille des patates, des tomates, des aubergines, des... c'est un peu les légumes si tu veux, après t'as un jardin pépère, c'est vraiment le jardin traditionnel par excellence, après t'as les herbes sauvages, plantes sauvages pardon et racines. » (Guillaume, 30 septembre 2017, Strasbourg)

À Strasbourg, les personnes prennent souvent contact le samedi, journée où le jardin est ouvert au public. Le président, ou un des membres présents, fait visiter le jardin et explique son fonctionnement à la personne. Si celle-ci est intéressée, elle est invitée à participer à des travaux communs et à venir jardiner avec différents jardiniers. Deux enquêtées témoignent ainsi de leur expérience personnelle de ce parcours d'intégration, effectué pour la première à l'automne 2017, et pour la seconde en mars 2018 :

« Et donc il m'a présenté il m'a fait faire le tour du jardin. Il m'a dit de venir le samedi suivant pour rencontrer Guillaume. C'est ce que j'ai fait, je suis venue le samedi suivant. Guillaume ; m'a présenté à Émilie. Il m'a demandé si j'avais un jardin dans lequel je préférerais aller, mais je n'avais aucune préférence, je voulais juste jardiner et puis il m'a intégré avec l'équipe d'Émilie. En disant qu'Émilie elle avait une bonne culture sur le jardinage, qu'elle était assez... enfin qu'elle communiquait bien sur ce qu'elle connaissait. » (Dalia, 26 juillet 2018, Strasbourg)

« Moi je suis venue, je suis allée sur le site internet, au mois de février et il n'y avait personne. Sur le site il est marqué que le premier samedi du mois on vient, alors c'est ce que j'ai fait et j'ai vu le président et j'ai discuté un peu avec Aurélien. Il m'a dit que lui il veut bien me prendre. » (Souane, 8 août 2018, Strasbourg)

À Rome, une première prise de contact peut avoir lieu soit par le bouche-à-oreille, soit par une visite sur place ou encore par le site internet. La personne doit s'inscrire sur une liste d'attente et son dossier sera examiné en cas de libération d'une parcelle. Il est nécessaire, au préalable, de participer aux travaux communs qui constituent une première étape pour s'intégrer à l'association. Ensuite, le profil est étudié et évalué selon certains critères, notamment la participation aux travaux communs, la distance du lieu de vie, le statut (actif, chômeur, retraité...). Dans les deux jardins, le trésorier du comité directif est en charge des adhésions et s'occupe de faire les rappels et de vérifier que chacun a bien payé sa cotisation.

Les processus d'intégration à l'association sont similaires à Rome et à Strasbourg au niveau de la prise de contact et de l'obligation de participation aux travaux communs et d'entretien de sa parcelle individuelle. Le jardin romain se distingue par l'établissement d'une liste de critères précis attribuant des points en fonction de la situation (actif, chômeur, retraité), du lieu de vie (distance au jardin) et de la participation aux travaux communs. Ces points servent à la décision d'intégration ou non.

iii. Les différents motifs de sortie : éviction ou défection

Après avoir étudié les modalités de l'intégration au jardin, nous nous intéressons aux motifs de l'« exit » (Hirschman 1970), c'est-à-dire aux raisons qui poussent certains à quitter l'association. Comme nous l'avons vu, l'adhésion aux règles de participation est primordiale au fonctionnement d'associations reposant sur le travail bénévole (Simonet 2010). Cependant, on observe des tensions concernant les modalités de l'engagement associatif, qui ne fait donc pas l'objet d'un consensus permanent. Néanmoins, les effets socialisateurs de la militance « sont en partie déterminés par les règles et modes de fonctionnement des organisations, entendues comme univers de contrainte (statuts, activités proposées ou réservées, *leadership*, etc.) » (Fillieule 2009a : 14) et permettent à l'association de fonctionner malgré des divergences internes. Une des manières de permettre la coexistence d'aspirations et de visions différenciées est l'organisation de la gestion des activités en sous-groupe, qui permet aux personnes de se réunir par affinité ou par intérêt commun.

Cependant, « l'un des traits permanents des organisations politiques, qu'elles soient partisans, syndicales ou associatives, est le *turn-over* et par conséquent la défection » (Fillieule 2009b : 1). Parmi les différents motifs qui poussent certains membres à quitter l'organisation, nous passons rapidement sur les motifs externes qui ne dépendent pas de l'organisation ou de la personne concernée, tels que les déménagements ou la reprise d'un travail réduisant la disponibilité temporelle. Nous nous penchons ici plutôt sur les raisons inhérentes à la vie associative qui motivent le départ volontaire ou l'exclusion par le collectif.

J'ai pu prendre contact avec d'anciens membres du jardin strasbourgeois dans un cadre informel sans lien direct avec ma démarche d'observation sur site ce qui m'a permis d'explorer la question des raisons du départ pour ces personnes. Concernant le terrain romain, je n'ai pas eu l'opportunité de faire des rencontres comparables permettant de recueillir ce type de témoignages.

Les deux enquêtés strasbourgeois qui ont opté pour la voie de l'« exit » (Hirschman 1970), se caractérisent par un fort attachement aux questions écologiques et environnementales. Ils ont adopté des modes de vie « radicaux ». Stéphane, 34 ans, livreur à vélo, a fait le choix de vivre dans une caravane et d'entamer une démarche d'autonomisation : pas de voiture, pas de maison en dur, autoproduction alimentaire et mutualisation des moyens (outils divers) avec un groupe d'amis. Fabienne, qui a environ 60 ans et vit à la campagne, a assuré par le passé l'instruction scolaire de ses trois enfants. Elle suit par ailleurs un parcours alimentaire « alternatif » : elle est devenue végétarienne, puis végane et enfin crudivore. Tout au long de l'entretien elle offre une vision critique de la société actuelle et de son fonctionnement par exemple dans l'extrait suivant ou elle se qualifie de « jusqu'au-boutiste » :

« On (elle et Stéphane) est assez puriste si on veut dire, sans que ce soit forcément positif. Juste assez, par rapport à l'éthique aussi. Jusqu'au-boutiste (...) c'est pas évident dans notre société parce que, je pense que, de manière générale, l'être humain aime bien la facilité. Dans notre société, il y a beaucoup de facilités. T'appuies sur un bouton on a l'électricité, on a tout, ce genre de facilités, on en a énormément. Et par exemple les téléphones portables, les gens ont beaucoup moins de mémoire, parce qu'on fait tout, on va faire les courses, on n'a plus de liste, qu'on a fait sur la semaine ou sur le mois. On y va et on dit bah tiens, je sais pas qu'est-ce qu'il faut ou pas... ou alors les magasins qui sont un peu partout, on y va pour acheter juste ce dont on a besoin, on est beaucoup dans l'immédiat et pas tellement dans le prévoir et dans plein de choses qui font intervenir la mémoire et tout va très vite et du coup aussi très superficiel et on fait un peu tout et n'importe quoi... » (Fabienne, 11 octobre 2017, Strasbourg).

Stéphane et Fabienne ont fait le choix de quitter l'association parce que la configuration de l'association, le mode d'organisation et la dimension autoritaire du leader charismatique ne leur convenaient pas, bien qu'ils aient connu la personne auparavant.

« Au moment où je suis arrivé, il fallait vraiment de la régularité et c'était prévu que tel sous-jardin a un certain nombre de membres et il faut être régulier parce qu'après derrière on partage la récolte. Dans l'optique d'Alain, on partage une récolte c'est-à-dire il faut partager le travail aussi. Ce qui est tout à fait correct et normal il n'y a aucun problème. Mais moi c'est un peu le bordel. Au début c'était vachement le samedi. S'il y avait eu d'autres jours, j'aurais mieux tenu la régularité et le travail. Et après je m'en suis voulu, je culpabilise et de pas toujours être là. Du coup je me suis dit je préfère partir. Après il y a toute une conjonction de choses qui ont fait que je suis parti, tu vois. » (Stéphane, 6 décembre 2017, Strasbourg)

Fabienne préfère également disposer de plus de liberté dans l'expérimentation du jardinage et n'arrive pas à se plier à ce mode de fonctionnement qu'elle considère contraignant.

« Il y a commencé à y avoir des personnes responsables enfin différents groupes qui se sont partagé différents endroits du terrain. Et après pour chaque groupe, il y avait des représentants qui s'appelaient des pépins, je crois. Et après il y avait aussi une espèce de charte où on devait être là les samedis et peut-être je sais pas 2 samedi par mois ou 3 samedis par mois enfin il y avait des espèces d'obligations comme ça et tout ça pour moi ça n'allait pas du tout. D'un côté je comprenais qu'on avait des impératifs et qu'il fallait le faire, mais d'imposer d'être là les samedis ben par exemple euh moi avec ma maison dans la campagne j'étais pas là tous les week-ends. Par contre j'étais là une semaine sur deux à Strasbourg (...), mais ça ça n'allait pas et quand j'ai essayé de dire : "est-ce qu'il peut y avoir des exceptions ?" ... et puis j'avais pas envie moi d'être une exception et que tout le monde après et les autres soient obligés... Donc ça me plaisait pas ça non plus, j'aurais voulu que tout le monde ait la possibilité peut-être de s'engager pour 4 jours ou je sais pas moi un certain nombre de jours par semaine ou par mois et d'être responsable et d'assumer et de s'organiser quand on pouvait pour que le travail soit fait. Bon visiblement Alain il devait pas trop croire à ça. Bon après c'est son jugement, je pense que c'est comme l'éducation il y a des choix de penser, des convictions donc moi ma conviction c'est que c'était possible et lui je pense que sa conviction son côté de vouloir être efficace et tout. »
(Fabienne, 11 octobre 2017, Strasbourg)

Les défections « volontaires » concernent donc des personnes qui sont caractérisées par une plus grande autonomie (ils mènent leurs projets alternatifs en dehors du jardin) et qui désirent un modèle d'organisation promouvant un type d'organisation basée sur des formes d'autogestion plus horizontale ou chacun est responsable et où il n'y a pas une hiérarchie aussi marquée.

À côté de cette configuration, certains membres sont « invités » à quitter l'organisation ainsi, « la sélection des personnes peut s'opérer de manière plus ou moins formelle et insidieuse en fonction d'attributions explicites ou implicites » (Fillieule 2009a : 15). Un phénomène similaire aux commérages observés par Elias (1985) est présent au jardin qui permet d'écarter les personnes qui ne sont plus désirables au jardin. Le commérage correspond à une forme de contrôle social, ce « n'est pas un phénomène autonome et la définition de ce qui est digne de devenir un commérage dépend des normes, des croyances et des relations communautaires ». Une dimension à souligner également est le lien entre commérage positif et négatif, puisque « structurellement, le commérage qui blâme est inséparable du commérage qui glorifie réservé le plus souvent à soi-même ou aux groupes auxquels on s'identifie » (Elias et Muel-Dreyfus 1985 : 24). Cela permet un tri et un autocontrôle sur le long terme, le pendant positif se retrouve dans le partage des connaissances et pratiques, les membres comparent les jardins et les manières de cultiver, estiment que certains jardins sont « beaux » et critiquent ceux qui ne s'occupent pas de leur parcelle.

C'est également ce phénomène de commérage qui a conduit à la remise en question de la légitimité des leaders charismatiques. D'après les récits récoltés, un groupe de mécontents a progressivement émergé sur la base d'échanges informels et s'est coalisé pour mener un « putsch » : lors d'une assemblée ou d'une réunion collective, cette « opposition » a exposé une liste de critiques et de reproches qui ont poussé la direction à démissionner.

Ce phénomène s'observe également à l'occasion de l'exclusion des personnes jugées trop absentes ou ne s'investissant pas assez dans l'association, notamment dans les activités de jardinage. Cependant, ce mode de régulation semble plus légitime à la majorité des membres, car il consiste à appliquer des règles « officielles ». À Strasbourg, le président de l'association soulève le problème et essaie de cadrer les commérages « négatifs » pour que la cohésion de groupe ne soit pas menacée par les désaccords entre personnes :

« ... en revanche ce que je n'accepte pas c'est les problèmes de personnes. Lorsqu'il y a des personnes qui sont pointées du doigt et que ça peut bousiller un effet de groupe, et ça peut bousiller une association, ça je n'accepte pas... » (Guillaume, 7 juillet 2018, Strasbourg).

« F : alors il y en a qui sont complètement absents, alors là on demande qu'est-ce que tu fais, tu rends ta clef ? tu reviens ? »
Les gens qui sont impliqués soit ils s'impliquent, ils travaillent soit ils s'en vont... On a deux trois personnes qui s'en vont bon parce qu'ils disent ils comprennent que ils sont plus en odeur de sainteté avec les gens...
(Benoit, 6 juin 2018, Strasbourg)

Pour contrebalancer ces phénomènes et maintenir un groupe uni et actif, un certain nombre d'activités sont mises en place pour rassembler. Certains se positionnent comme médiateurs :

« Bah au départ tu vois quand je suis arrivé, je faisais un peu le médiateur. Parce qu'il y avait des gens qui se fritaient. Essayer de recoller les morceaux. Et puis un moment, Guillaume aussi il a beaucoup fait le médiateur. Cette année il a dit : je veux bien rester président. Je veux bien me représenter, mais j'en ai marre de faire le médiateur. C'est pas mon rôle et j'ai pas envie. Enfin voilà... il y a des gens qui prennent cette place, si c'est pas moi pas Guillaume, je sais pas ce qu'il fait enfin si J. l'a un peu fait l'autre jour... Où je me suis énervé contre ce Thomas. Après Thomas et J. ont parlé pendant une heure et demie Je sais pas ce qu'il se sont dit, je ne l'ai jamais su d'ailleurs. Mais je crois que tu avais fini par comprendre que je ne supportais plus son attitude. Donc ils ont dû quand même parler un peu de ça peut être... voilà c'est l'humain, Il y a des bons côtés, des mauvais côtés... » (Benoit, 6 juin 2018, Strasbourg)

Au-delà des médiations effectuées en réponse à des problèmes précis, des « dispositifs » sont mis en place de manière permanente pour favoriser la cohésion et les échanges au sein du jardin.

Ainsi, les motifs de sortie viennent soit d'un décalage entre les attentes des membres et le fonctionnement de l'association soit d'un décalage décidé par un groupe de membres vis-à-vis d'un

membre qu'ils décident alors de pousser vers la sortie que ce soit une décision prise en comité ou de manière informelle.

b. Travaux communs et événements : impliquer par la pratique et la convivialité

Au jardin, comme dans d'autres formes d'organisation, la question de la participation — entendue dans ce cadre comme l'implication des membres de l'association dans les activités et le fonctionnement de celle-ci — est prégnante. En effet, ces associations étant composées uniquement de travailleurs bénévoles (Simonet 2010), leur fonctionnement dépend de l'engagement de chacun. Certains problèmes qui viennent entraver la dynamique collective sont évoqués par les acteurs, notamment l'émergence d'un rapport proche de la consommation de services. Nous entendons par là qu'une partie des membres interrogés considèrent qu'ils adhèrent à l'association pour accéder à la fourniture de services. Ces personnes sont critiques vis-à-vis de certaines manières de gérer l'association (comme certains profils de dilettantes). De l'autre côté, les membres du comité directif, souvent les plus actifs dans l'association, se plaignent du manque d'investissement de la part des membres et se sentent investis d'un rôle de moteurs pour assurer leur implication. Une contradiction apparaît donc entre les requêtes des membres « usagers » et la volonté des « responsables » de faire participer l'ensemble des jardiniers. Ils se renvoient la responsabilité, les premiers critiquent le manque de transparence et de communication, les seconds, le manque de participation et d'initiative. Nous exposons deux outils mis en place par les membres « actifs » pour susciter de la participation et créer des dynamiques collectives : des travaux communs et des moments festifs.

En effet, sur les deux terrains, les travaux communs sont des moments clefs pour maintenir la cohésion du groupe. Rappelons que la mise en place du jardin s'est fait grâce à ces moments de travaux communs, alors activité exclusive des jardiniers. Une fois que la nécessité de travailler tous ensemble pour mettre en place le jardin n'est plus, les travaux communs ne sont plus indispensables pour le fonctionnement du jardin. Cependant, ils se révèlent cruciaux pour maintenir cette cohésion dans le temps. Plusieurs explications émergent du terrain, au premier rang desquelles la fonction d'intégration des nouvelles recrues, comme l'explique Guillaume, alors président du jardin :

« L'insertion d'une personne dans quelque chose qui est déjà établi c'est toujours un peu plus délicat, la personne elle sait pas trop ce qu'elle peut faire, ce qu'elle peut pas faire... les interactions entre les personnes immédiates et les autres personnes du groupe c'est plus délicat. Curieusement on pensait que ce serait plus compliqué d'intégrer les gens quand on a des gros travaux ; en réalité c'est beaucoup plus simple. C'est pour ça que cette notion de travaux communs mensuels ça a aussi son intérêt. Voilà voilà... donc tu veux venir quand ? » (Guillaume, 30 septembre 2017, Strasbourg).

La dimension agrégative des travaux communs comme mode d'inclusion des nouveaux-venus n'est pas seulement affirmée par le président de l'association, elle est confirmée par certains membres récents du jardin, comme Nicolas arrivé en septembre 2017, qui valorise également ces moments de travaux collectifs :

« Alors ça fait même pas un an que je suis dans le jardin, au début, je me suis très vite investi dans le commun parce que c'était forcément une manière de s'intégrer par rapport au groupe. D'aller travailler avec les gens, mais dans le commun, de faire (par exemple, c'était quoi dans le commun ? C'était les haies, gérer les haies), bref, c'était les travaux communs, etc. » (Nicolas, 8 août 2018, Strasbourg).

En plus, les moments collectifs servent à créer de la sociabilité. Dans l'hypothèse où un cahier des tâches à réaliser serait établi et chacun pourrait venir quand il veut, les membres du jardin pourraient ne jamais se rencontrer, étant donné que certains viennent tôt le matin, d'autres le soir, certains uniquement en semaine et d'autres le week-end. Ainsi, définir une date pour travailler ensemble permet également aux membres de se rencontrer, de contrôler la présence et d'échanger sur les pratiques. Les travaux collectifs, comme l'argumente Putnam, sont donc « des occasions pour apprendre des vertus civiques comme la participation active à la vie publique, la confiance et la réciprocité » (Putnam 2000 : 338) ; ils constituent donc une institution qui assure la socialisation des membres aux valeurs communautaires. Putnam souligne également que l'adhésion passive (*passive membership*), ne suffit pas pour créer des effets démocratiques de la participation et qu'il faut un engagement actif, et plus particulièrement l'interaction en personne (Glover *et al.* 2005). Les leaders collaboratifs ont donc la volonté de faire participer les membres, de les impliquer. Comme nous l'avons vu, ce sont les acteurs dotés de la plus grande expérience des milieux militants qui vont mobiliser des outils disciplinaires, comme Ciro, ancien militant du parti communiste, devenu parti démocrate :

« Les journées de nettoyage sont avant tout (...), surtout pour ceux qui veulent obtenir une parcelle et viennent avec nous pour faire le ménage. (...) et comme ça tu simplifies. Ce jour-là tu fais l'appel, le même jour tu prends les présences et à la fin tu vois qui a participé et tu donnes 7 points. » (Ciro, 17 juillet 2017, Rome)

Il s'agit d'un dispositif de contrôle social reposant sur un système d'incitations (accès à la parcelle individuelle), ou de rétributions du militantisme (Gaxie 1977) soit un procédé en apparence opposé au principe d'émancipation du sujet. L'efficacité prime alors sur l'idéologie :

« Mais certainement, il doit toujours y avoir un travail d'implication... nous c'est vrai qu'on veut parler à l'extérieur. Mais d'abord à l'intérieur et puis à l'extérieur. D'abord, tu dois impliquer les membres. Par exemple quand nous

avons présenté le livre ici¹³⁴, ce jour-là nous avons donné à manger à 300 personnes. Et ça tu ne pouvais pas le faire si tu n'avais pas impliqué tous les jardiniers, tu leur as fait sentir que ce projet est le leur. (...) les membres ont cuisiné, ont servi... stand, vente... ce jour-là nous avons vendu 200 livres. (...) donc ça été un grand succès pour l'association. (...) ce jour-là, j'ai fait 50 cartes d'adhésion... » (*Ibid.*)

En l'occurrence, la volonté de faire appel à des moyens variés (incitation et contrôle) est revendiquée par ce membre du comité directeur à Rome, ce qui s'observe également à Strasbourg.

« Beaucoup de personnes sont venues, elles ont nettoyé et ensemble nous avons organisé un déjeuner. Comme ça, ça devient intégratif cette journée de nettoyage, non ? C'est fondamental pour créer un climat interne positif et tu dois chercher des instruments variés pour créer du collectif... » (*Ibid.*)

La nécessité apparaît donc de maintenir cette dynamique collective, pour éviter les dérives individualistes, à savoir la tendance à se refermer sur son potager et sur sa parcelle :

« A un certain moment, un peu de mécontentement s'était créé, de choses comme ça. Donc les personnes se sont de nouveau fermées dans leur propre jardin. C'est parce que c'est évident qu'il est difficile si on n'est pas beaucoup à faire les choses. (...) Au comité directeur, le thème de la participation a été discuté et débattu, et disputé et on ne s'est pas entendus parce qu'il y avait quelqu'un qui a commencé à parler de taxer, de faire payer ceux qui ne participent pas aux travaux communs. Et clairement ça a été contesté par moi et d'autres. Puis quelqu'un qui proposait une structure... des structures pyramidales, avec un chef d'équipe. Et puis sincèrement, je l'ai contestée aussi. Je ne le fais même pas au travail la structure pyramidale ! Je n'aime pas ça. Et donc du point de vue idéologique... » (Ivana, 27 juin 2017, Rome)

Comme certains l'évoquent, les travaux communs sont aussi des moments de partage bénéfiques à la cohésion, parfois à l'occasion d'un déjeuner collectif qui permet de prolonger l'échange à travers un moment plus convivial. La sociabilité est en effet un des éléments de la participation dans les associations de jardins partagés, lieu où des liens peuvent se construire autour de valeurs non marchandes, en dehors des sphères professionnelle et domestique (Glover *et al.* 2005).

Concernant la dimension organisationnelle et politique, les jardins partagés se fondent sur des modèles qui possèdent une structure avec un comité restreint qui donne des impulsions et orientent l'organisation et le fonctionnement de l'association. L'objectif reste la participation du plus grand nombre et l'implication de chacun dans les activités quotidiennes du jardin. Nous déplaçons un peu le prisme, ci-dessous, pour observer dans quelle mesure ces jardins sont porteurs ou critiques de logiques néolibérales, en dépassant le débat qui oppose la dimension critique à la dimension néolibérale des

¹³⁴ Un livre a été conçu pour l'anniversaire des jardins intitulés : « Le domaine Tre Fontane : du Moyen-âge aux potagers », écrit par un journaliste freelance, vivant à Rome depuis plus de 40 ans, qui a travaillé pour des journaux nationaux mais aussi responsable du mensuel du 11^{ème} arrondissement de Rome, il a publié des travaux de recherche historique. Dans le cadre d'une collaboration avec le jardin partagé, ce livre est publié permettant de présenter le projet de jardin comme étant cohérent avec l'histoire du territoire.

agricultures urbaines (McClintock 2014) pour montrer comment les individus et les structures négocient avec les dynamiques dans lesquelles ils sont insérés.

Gestion managériale de l'association : les jardins partagés comme lieux de tensions entre contexte néolibéral, responsabilité sociale et volonté d'émancipation.

Comme nous l'avons mentionné dans le chapitre 1, nous nous appuyons sur une définition de l'État dans un contexte de *roll-out neoliberalism* que Peck et Tickell (2002) analysent en détail. Nous retenons notamment que : « *even if the overriding dynamics of neoliberalized spatial development involve regulatory undercutting, state downsizing, and races to the bottom, the outcomes of this process are more variegated than is typically assumed to be the case. Rather than some rapidly accomplished "bottoming out" of minimalist regulatory settlements, it tends to result in ongoing institutional restructuring and externally leveraged "reform" around new sets of axes* » (Peck et Tickell 2002 : 396).

Dans ce contexte, les associations « ont été amenées à prendre en charge des volets importants de l'action publique, notamment de l'État social depuis 1945, et ce processus s'est très largement accéléré au cours des dernières décennies » (Hamidi 2017 : 22). Les jardins partagés s'insèrent dans le « tournant participatif de l'action publique pendant les années 1990 et participent à la mise en place du « *New Public Management* ». L'auteur souligne également la transformation venue du champ associatif avec l'influence des « mouvements autogestionnaires militants pour une plus grande reconnaissance du rôle de la société civile » (*Ibid.*).

Après une phase d'engouement pour l'agriculture urbaine et comme instrument de lien social et de nature en ville, une critique émerge (cf. chapitre 1) qui souligne notamment l'insertion du phénomène dans des logiques néolibérales (Pudup 2008). Nous contribuons donc aux réflexions menées sur l'inscription de ces initiatives dans des logiques néolibérales reprenant l'approche développée par Barron autour de la subjectivité néolibérale : « *a sense of self pervaded by market logic that reflects a consumerist mindset, accepts the retrenchment of the state from its former social welfare responsibilities, and embraces the ideals of individualism, choice, entrepreneurship, and selfhelp* » (Barron 2016 : 5).

Les membres de jardins partagés, comme cela peut s'observer dans d'autres projets alimentaires alternatifs reproduisent inconsciemment des logiques néolibérales, pris dans des forces sociales qui les influencent. Dans une partie des recherches plus récentes, des auteurs s'intéressent aux ambivalences que révèlent les initiatives d'agriculture urbaine, que ce soit au niveau des institutions ou même au niveau de l'individu (McClintock 2014, Barron 2016 et Ernwein 2017).

Bien que les jardins partagés ne soient pas concernés par des logiques de marché puisque les jardiniers consomment ce qu'ils produisent, les modes d'organisation et la façon dont les personnes évoquent et conçoivent les modalités d'organisation laissent cependant transparaître, notamment à travers le

langage, des logiques entrepreneuriales, surtout à Strasbourg. Les ambivalences qui émergent au sein des jardins partagés peuvent être lues au prisme de ce que Laville (2009) appelle la tension entre managérialisme et gestion sociale. Les associations et notamment les leaders collaboratifs expriment des considérations qui allient souci de performance et d'efficacité tout en ayant une vision du sens de l'action collective. Dans ce travail de recherche, l'analyse des différentes dynamiques observées a pour visée de définir dans quelle mesure ces « nouvelles modalités d'engagement (à la différence de l'engagement militant traditionnel) peuvent être lues comme des formes anomiques de la participation, qui perdent le format et les contenus de l'action collective » ou si elles permettent d'élargir les occasions de participer en rompant avec « des modes de militantisme au caractère totalisant » (Ramella 1994 : 122).

i. Des individus ou des citoyens : de la mise à disposition de soi temporaire (Lambelet 2009) à un engagement enraciné

Dans un premier temps, nous abordons la question au niveau de l'acteur singulier, et la tension entre l'individu et le citoyen. Nous avons établi en introduction que nous considérons la citoyenneté comme un concept dynamique qui doit se redéfinir en contexte. La tension naît de l'observation « d'une modification profonde de la nature de l'engagement » (Lambelet 2009 : 1). En effet, tout un pan de la littérature souligne le nouveau modèle de l'engagement « où l'individu devenu "acteur individu concret" (Ion 1997 : 80) refuse de se fondre dans une entité abstraite » (Lambelet 2009 : 3). Les compétences particulières sont mises en valeur, ce que nous avons pu voir dans les profils qui se détachent au sein du jardin, les compétences de certains leur permet d'accéder à des positions de leader ou d'expert. En outre, l'engagement dans l'activité sociale ne représente qu'un pan de leur vie parmi d'autres (travail, vie « privée », familiale, autres loisirs). Certains enquêtés estiment que les horaires des réunions ne conviennent pas à leur emploi du temps personnel et professionnel, et l'activité du jardin reste secondaire par rapport à ces autres types d'occupation. Nous avons ainsi observé des formes différenciées d'engagement correspondant à une typologie de profils d'acteurs divers. En effet, certains membres, en particulier les dilettantes, ont une vision relativement distanciée de l'engagement et ne perçoivent pas la dimension « politique » du projet.

« C'est pas une initiative citoyenne dans le sens où pour "citoyen" ça veut dire que tu rentres, que tu réponds à un projet de ville ou un projet politique. Et moi je suis plus dans l'initiative individuelle, voilà c'est mon plaisir, c'est ma curiosité intellectuelle, réflexive, manuelle. C'est une sorte de challenge aussi pour moi. Je me sens pas rentrer dans une initiative citoyenne. (...) Moi je pars du principe qu'une association, un mouvement associatif, c'est des individualités qui se retrouvent. Dans le milieu associatif si t'as pas l'initiative individuelle il se passe rien. C'est ça qui compte c'est pas, c'est ça l'énergie

en fait d'une association c'est pas l'association en elle-même c'est les individus qui composent l'association. » (Dalia, 26 juillet 2018, Strasbourg)

Dans cet exemple, cette enquêtée a fréquenté le jardin de manière ponctuelle et travaillait plutôt en solitaire. Elle s'est progressivement désengagée de l'association sans que cela n'impacte son fonctionnement. D'autres en revanche, viennent 20 h par semaine et se découvrent une vocation pour le jardin et son impact dans le quartier. Ainsi, l'intérêt de la forme « jardin partagé » est qu'elle permet la diversité des engagements et des profils de membres.

ii. Management ou organisation collective ?

Le néolibéralisme « mobilise un appareil conceptuel dont le but est de convaincre et d'enrôler, grâce à des champs lexicaux et des expressions types qui organisent une certaine perception du monde et justifient l'action sur celui-ci » (Ernwein 2015 : 119). Le néomanagéralisme accompagne ces transformations ajoutant « un fonctionnement inspiré des entreprises, érigées en modèles pour leur rentabilité et leur efficience » (*Ibid.* : 120). Certains membres emploient des termes empruntés au management et à une conception gestionnaire de l'organisation. Ainsi, les membres du comité directif du jardin partagé strasbourgeois développent de manière relativement détaillée leur conception de la gestion du jardin faisant référence à une nomenclature liée au management :

« Alors dans les modes de management on dit toujours il y a 4 manières de manager, il y a le directif, collaboratif, puis après il y a deux autres des sous-produits on va dire ça comme ça. Et Alain — il faut bien replacer les choses dans l'installation du jardin — et donc du coup, la seule manière de faire du management à ce moment-là, c'est d'être directif parce qu'il faut gérer 40 personnes ou même plus. Il faut que ça fonctionne, il y a un temps limite parce que la culture fait qu'il faut que tout soit installé avant telle date. Il y a de la préparation, etc etc etc. Il faut accompagner des gens qui ne savent pas. Du coup il y a que le mode directif qui peut fonctionner et c'est ce qu'il a utilisé et je pense qu'il a bien fait. Le mode directif est très bien dans cette phase-là, mais une fois que tout est installé que les gens commencent à avoir du temps, du temps pour réfléchir c'est là que les problèmes commencent à arriver. Donc moi mon mode de management c'est plutôt collaboratif et délégatif. Je délègue énormément, volontairement parce qu'il faut responsabiliser les choses et puis il y a pas à avoir tout dans les mains d'une personne. Et mon idée personnelle c'est, ça se défend ou ça s'attaque, peu importe, c'est que chaque jardin¹³⁵ doit être autonome. Dans l'esprit qui est développé autour de l'association. » (Guillaume, 7 juillet 2018, Strasbourg)

Le président reprend ce qu'il a vraisemblablement appris dans le milieu professionnel (chef de service dans une entreprise publique) et l'applique à sa façon d'occuper le rôle de président. Illustrant une

¹³⁵ Il fait référence au 6 sous-groupes de jardin, ainsi, il y aurait une coordination de l'ensemble de l'association et des modes d'organisation décidés au niveau de chaque sous-jardin.

forme d'« importation des techniques de ressources humaines pour encadrer les populations de bénévoles, signe parmi d'autres de la professionnalisation de la gestion du militantisme dans le secteur associatif, et de l'avènement potentiel d'un militantisme par projet qui fait écho à la "cité par projets" dont Luc Boltanski et Eve Chiapello observent l'avènement dans *Le Nouvel Esprit du capitalisme* » (Sawicki et Siméant 2009 : 19). En revanche, le trésorier utilise le terme management spontanément, mais se reprend et cherche un autre vocabulaire, puisque plus tôt dans l'entretien, sa compagne, qui fait également partie du jardin, était présente et l'avait « corrigé » en disant que ce n'était pas le terme approprié.

« Où on expérimente vraiment un système il y a des chefs, mais on essaye quand même d'être plutôt dans un management, enfin dans un management, des (il cherche ses mots) des prises de décision plutôt à l'horizontale, on se parle tous les uns les autres. » (Benoit, 6 juin 2018, Strasbourg)

« Ça serait différent, ce serait nécessairement différent puisque c'est une question de personnes. Après ma manière de faire est sûrement très critiquable parce qu'il y a des gens qui ont besoin d'être pris par la main. Et voilà... et puis il y a des personnes qui ont besoin qu'on prenne position lorsqu'il y a des situations un peu conflictuelles, et le mode déléгатif il y a justement tu ne prends pas position... » (Guillaume, 7 juillet 2018, Strasbourg)

Comme nous l'avons mentionné plus haut, nous postulons que les expériences de jardins partagés ne répondent ni purement à des logiques néolibérales ni à des modes d'engagement radicaux¹³⁶, mais se trouvent dans des dynamiques parfois contradictoires. Nous soulignons l'inscription de ces initiatives dans la logique de projet. Par souci de clarté nous reprenons la distinction effectuée par Ernwein entre « le fait d'avoir des projets, qui renvoie à une constante humaine, tant individuelle que collective, de celui de gouverner par le projet, qui renvoie à une idéologie et une pratique politico-économique particulière ». Et le fait que le projet « comme méthode d'organisation du social et de gestion des comportements » (Ernwein 2015 : 126) se diffuse depuis les années 1970 (Boltanski et Chiapello 1999).

À Strasbourg, la logique de projet est explicite notamment dans la démarche engagée par l'institution avec les ateliers de projets mis en place lors de la création du Parc Naturel Urbain (PNU). En effet, la responsable du projet de PNU gère de manière transversale tous les aspects qui concernent le PNU. En outre, à l'échelle du jardin, comme nous l'avons vu, la logique de la part de certains acteurs

¹³⁶ Le terme 'radical', dans ce contexte, fait référence aux travaux de McClintock selon lequel ces initiatives d'agriculture urbaine s'inscrivent dans une critique du système agro-alimentaire dominant pour réimplanter le système alimentaire dans les relations sociales, accompagné également par une tentative de relocalisation et de reconnexion entre production et consommation (McClintock 2014 : 147). Ces derniers éléments sont traités dans le chapitre 3.

correspond à un mode de gestion par projet (notamment dans la phase de conception lorsqu'il faut convaincre l'institution). À Rome, le terme n'est pas évoqué pour parler de la gestion du jardin. Cependant, répondre à des appels d'offres pour chercher des financements incite également les acteurs à penser et concevoir leur action en termes de projet(s).

Ces logiques coexistent avec les enjeux participatifs présents dans les jardins partagés qui s'inscrivent dans des formes de démocratie participative qui, « examinée avec l'horizon émancipateur [...] semble éclairer deux processus antinomiques et contradictoires » (Tarragoni 2013). En effet, ces jardins représentent des espaces de politisation ouverts aux profanes, qui permettent à certains d'accéder à des rôles sociaux de direction (président du jardin à Rome ou Ivana membre du comité directeur) ainsi qu'à des compétences comme la prise de parole, ou encore à « la découverte de l'intersubjectivité dans la genèse d'espaces publics » (*Ibid.*). Cependant, l'impératif participatif (Blondiaux 2008) et l'injonction « du pouvoir à l'autonomie, à la prise en charge de soi » (Tarragoni 2013) peuvent produire des effets contraires ou du moins modifier les formes d'engagement et de production d'initiatives citoyennes. Finalement, les acteurs plus combatifs et qui s'affirment politiquement de manière plus prononcée sont ceux du terrain romain puisqu'ils évoluent dans un contexte hostile. À Strasbourg, les enjeux ne sont pas les mêmes puisqu'une fois le terrain obtenu la Ville soutient le projet et ne remet pas en cause son existence. La dimension la plus importante est que le projet « fonctionne » et que les membres réagissent aux demandes de la Ville.

Conclusion du chapitre 2

Dans ce chapitre nous nous sommes concentrée sur l'étude du jardin en tant qu'association en l'inscrivant dans les réflexions sur le monde associatif et les formes de l'engagement. Ainsi, les jardins partagés comme d'autres espaces sont traversés par les questionnements qui traversent les pratiques, les organisations et les identités militantes. Les jardins partagés sont pour certains un premier pas dans le monde associatif et de l'engagement pour d'autres une manière « d'inventer de nouvelles formes d'action et de nouvelles utopies comme en atteste le succès de la thématique altermondialiste » (Sawicki et Siméant 2009 : 18). Les jardins partagés sont également lieu de l'affirmation d'un engagement par le « faire » en opposition à la politique représentative (*Ibid.* : 23). Cette dimension s'exprime au sein des jardins partagés en lien avec les questions écologiques et environnementales, où une mobilisation du registre de l'action contre le registre de l'idéologie se déploie pour implémenter des modèles de société. En effet, de nombreux auteurs ont identifié le passage de simples consommateurs à producteurs que produisent les jardins partagés en donnant la possibilité aux jardiniers de cultiver leur propre nourriture (Barron 2016).

Chapitre 3 - De l'environnementalisme ordinaire à la remise en question du modèle de production agricole

Dans le présent chapitre, à partir des entretiens, des observations et des questionnaires, nous mettons en lumière les formes d'engagement particulières que nous pouvons observer au sein des jardins partagés. Les pratiques et les représentations des jardiniers offrent une vision complexe des dynamiques à l'œuvre alliant les questions de participation citoyenne et les enjeux environnementaux. Notre travail interroge l'engagement et la politisation au sein d'initiatives citoyennes. Après avoir analysé ces éléments par l'entrée « associative » nous nous focalisons sur l'entrée « environnementale » pour éclairer les formes particulières de l'engagement que nous observons au sein de ces jardins.

Précédemment, nous avons établi que les jardins partagés sont le lieu d'une politisation ordinaire à travers l'engagement associatif. « Parler d'ordinaire permet ainsi de mettre en lumière les compétences que tout un chacun tire de ses expériences quotidiennes » (Carrel 2017a : 25).

Au sein de ces jardins, nous observons des habitants urbains qui expriment un « besoin d'établir de nouveaux rapports avec la nature dans les espaces publics, une véritable demande de savoirs sur la nature et un désir de pratiques concrètes » (Auricoste 2003 : 30). Les pratiques et les représentations sont ici analysées à l'aune de l'environnementalisme ordinaire défini ainsi par Blanc et Paddeu : « il se déploie au sein de groupes d'individus qui se sentent concernés par des questions environnementales qui touchent à leur territoire, incluant le vivant humain et non humain, et qui s'investissent de manière collective (au travers de formes variées), significative (en termes de temps et de prise de responsabilités) et régulière (structuration de leur quotidien autour de cet engagement). Définir les contours de cet environnementalisme ordinaire nous permet de rendre compte, d'une part, des reconfigurations des formes d'engagement environnemental collectif et, d'autre part, des transformations à bas bruit qu'elles engendrent dans les espaces publics des métropoles occidentales » (Blanc et Paddeu 2018). À travers l'étude des pratiques et représentations des jardiniers, nous interrogeons le rapport à la nature en ville ainsi que le rapport à la question environnementale, comme prise de conscience des enjeux écologiques. En effet, l'action quotidienne, « concrète » entraîne une montée en généralité rendant plus sensibles les membres des jardins partagés à la question politique de l'environnement.

Nous situons notre réflexion entre le *quiet activism* (Pottinger 2016) ou encore la « politisation du moindre geste » (Pruvost 2015) et les questionnements sur la « citoyenneté ordinaire » (Carrel et Neveu 2015) qui se penchent sur l'engagement et la participation ordinaires dans des domaines variés

et la littérature qui l'associe aux enjeux écologiques comme l'environnementalisme ordinaire (Blanc et Paddeu 2018).

Ce chapitre est composé de trois sections, dans la première nous exposons les cultures politiques (Lichterman et Cefai 2006) et les imaginaires sociaux dans lesquels s'inscrivent ces pratiques quotidiennes. Dans une deuxième section, nous explorons le lien entre la culture de la terre et la culture de soi (Zask 2016) que nous observons ici à travers les motivations, les pratiques mises en œuvre et la réciprocité nourrie avec les imaginaires décrits dans la première section de ce chapitre. Cette section est également l'occasion d'illustrer la multifonctionnalité des jardins partagés et comment autour de la fonction alimentaire, des rapports sociaux se structurent qui déploient des valeurs de partage, d'échange, et sensibilise les membres à la production agricole. Enfin, la dernière section est plus particulièrement consacrée aux rapports entre production et consommation qui émergent au sein de ces jardins. Nous observons comment l'engagement dans un environnement proche permet de s'intéresser aux questions de l'environnement global. Ce rapprochement entre enjeux liés à la production et enjeux liés à la consommation apparaît comme une critique du modèle de production alimentaire à l'œuvre, et fait donc émerger une question politique, puisqu'elle questionne l'organisation des modes de production.

1. Des pratiques reliées à des cultures politiques ?

Dans les jardins étudiés que ce soit à Rome ou à Strasbourg, la pratique du jardinage s'inscrit dans des imaginaires sociaux et politiques. Que cela soit revendiqué ou non, la sensibilité aux questions environnementales émerge du discours des acteurs. Les cultures politiques observées dans les associations étudiées sont en lien avec les pratiques ordinaires. Le terme « culture politique » est entendu ici comme « l'ensemble de symboles, significations ou styles d'action qui organisent la construction de causes politiques et la formation des opinions, des individus et des collectivités. (...) La culture est donc ce qui permet et contraint ce que les gens peuvent dire et faire » (Lichterman et Cefai 2006 : 392). Nous faisons dialoguer ces cultures politiques avec les pratiques observées et les expériences relatées pour comprendre comment celles-ci s'influencent réciproquement.

Afin d'introduire cette notion, nous nous appuyons sur le cas concret de l'approche permaculturelle proposée dans le jardin strasbourgeois. Les membres du jardin se l'approprient de manière diversifiée, mais se positionnent tous par rapport à cette dimension. À Rome, la culture politique est moins uniforme, notamment parce que les membres de l'association sont plus nombreux et les imaginaires sociaux ne sont pas les mêmes pour l'ensemble des jardiniers. Comme nous l'avons exposé dans le chapitre 2, les leaders collaboratifs sont porteurs d'un certain type de culture politique ; ancrée dans la gauche extra parlementaire notamment. Ils sont minoritaires en nombre à posséder une telle expérience bien qu'ils impulsent et donnent une orientation particulière à l'association. Il existe ainsi une tension entre deux visions principales qui opposent volonté d'ouverture sur le territoire et « simple » envie de jardiner. Le « respect » de l'environnement cependant, unifie les pratiques des jardiniers au quotidien.

a. La permaculture comme culture politique et imaginaire social au jardin de St-Gall

Le jardin strasbourgeois est le fruit de la rencontre des fondateurs du jardin et de la volonté de la ville de promouvoir des pratiques écologiques alternatives « pionnières »¹³⁷. Malgré l'évolution de la présidence du jardin, l'empreinte du fondateur persiste, comme en témoigne encore aujourd'hui l'intitulé de la structure : « jardin en permaculture partagée St-Gall »¹³⁸. Les membres sont donc tous confrontés au terme et se l'approprient de manière différente : certains valorisent les approches plus pratiques (paillage, associations de plantes par exemple), d'autres y incluent des réflexions plus

¹³⁷ Le processus de mise en place du jardin partagé de St-Gall est étudié en détails dans le chapitre 5 pour analyser les dynamiques entre citoyens et acteurs institutionnels au sein d'un dispositif participatif.

¹³⁸ Lors de la création du jardin partagé celui-ci était nommé « jardin à croquer », le changement de nom est associé au changement de statut de l'association.

théoriques. Afin d’appréhender les enjeux de la permaculture, nous rappelons quelques dates clefs de la structuration du mouvement.

i. Les dates clefs de la permaculture : origine et diffusion du mouvement

Balayer le mouvement de la permaculture depuis sa naissance dans les années 1970 jusqu’à nos jours, nous permet d’en exposer les principaux enjeux. Les Australiens Holmgren et Mollison sont reconnus comme étant les « inventeurs du concept et les initiateurs du mouvement » (Centemeri 2019 : 26)¹³⁹. Mollison propose une définition de la permaculture dans son *designer’s manual* : « *Permaculture is the conscious design and maintenance of agriculturally productive ecosystems which have the diversity, stability, and resilience of natural ecosystems. It is the harmonious integration of landscape and people providing their food, energy, shelter, and other material and non-material needs in a sustainable way* »¹⁴⁰ (Mollison 1988 : ix).

La permaculture, en développant une « critique de l’économie et de la culture industrialisée de l’occident moderne » et en proposant une alternative utopique (Veteto et Lockyer 2008 : 50), offre un cadre de représentation et une culture politique sur laquelle appuyer des pratiques concrètes. Le mouvement s’est diffusé de manière structurée dans les années 1980 et 1990. En effet, des cours sont organisés, des livres publiés et plus récemment des formations diplômantes organisées (Scott 2013, Centemeri 2019). Les années 2000 sont marquées par un renouveau de la permaculture avec l’arrivée de nouvelles alternatives concrètes (Cottin-Marx, Flipo, Lagneau 2013) comme les *transition towns* en Angleterre avec le permaculteur Rob Hopkins¹⁴¹, porteur et promoteur de ce modèle. Ce que nous retenons ici est « l’image d’un mouvement-mosaïque, éclectique dans ses inspirations intellectuelles et politiques : la théorie des systèmes, la pensée de la complexité, les agricultures traditionnelles, les philosophies orientales, la culture aborigène, la contre-culture, l’écologie profonde, le biorégionalisme, l’anarchisme » (Centemeri 2019 : 59). Outre la diversité des références théoriques, ce mouvement est caractérisé par la place qu’il accorde à la dimension expérimentale et à la « place décisive laissée aux savoirs issus de l’expérience, à l’intuition, à la création artistique et à la

¹³⁹ Pour une histoire détaillée de la naissance de la permaculture et des parcours individuels de David Holmgren et Bill Mollison voir Centemeri, L. (2019). *La permaculture ou l’art de réhabiter*. Versailles : Quae.

¹⁴⁰ Traduction de l’auteure : « La permaculture est le design conscient et l’entretien d’écosystèmes agricoles productifs qui ont la diversité, la stabilité et la résilience des écosystèmes naturels. C’est l’intégration harmonieuse du paysage et des personnes qui assurent/produisent leur nourriture, énergie, abri et d’autres besoins matériels et immatériels d’une façon durable ».

¹⁴¹ “Enseignant de permaculture” qui porte le mouvement des « villes en transition », mouvement né en Angleterre et dont le réseau se structure depuis 2006. Les grands traits qui caractérisent la transition écologique peuvent se résumer ainsi : la « transition implique [...] une transformation d’un système sociétal à un autre », en l’occurrence, le passage d’un « modèle de production et de consommation non soutenable vers un modèle socio-économique qui a un impact environnemental « acceptable » ou soutenable à long terme » (Stamm 2015 : 5).

transmission des pratiques vernaculaires » (*Ibid.*). La méthode permaculturelle « ayant vocation à être une proposition capable de circuler au-delà des différences géophysiques et climatiques aussi bien que culturelles et politiques des territoires peut faire l'objet de plusieurs formes d'appropriation, chacune accentuant certaines de ses composantes » (*Ibid.* : 60). Nous exposons, à partir des entretiens et observations menés au jardin de St-Gall, l'appropriation faite par les jardiniers de l'approche permaculturelle. Ceux-ci s'approprient autant les pratiques agricoles liées à la permaculture que la vision d'ensemble portée par ce mouvement.

ii. « C'est ça d'ailleurs la permaculture, c'est un laboratoire. » (Émilie, 10 septembre 2018, Strasbourg)

La société civile se renouvelle en même temps que les individus adhèrent et s'adaptent aux cadres sociaux en place (Lichterman et Cefai 2006). Comme il existe différentes manières d'être « citoyen », il existe différentes manières d'être permaculteur. Cette caractéristique est propre au mouvement de la permaculture qui revendique l'importance de rester « perméable aux dynamiques locales et de [stabiliser] des formats de fonctionnement issus de la pratique localisée » (Centemeri 2019 : 62). La permaculture fonctionne dans une logique de *pattern*, que ce soit des formes spécifiques ou des modèles d'organisation que l'on retrouve dans le vivant (*Ibid.*). « Le concept de *pattern* peut donc renvoyer, d'un côté, à un élément fixe et immuable (le *pattern* comme modèle ou schéma logico-mathématique) et de l'autre, à un principe d'organisation qui structure un processus jamais répétable à l'identique, parce qu'en prise avec les conditions du contexte » (*Ibid.* : 40). Les jardiniers de St-Gall n'emploient pas le terme *pattern* directement, mais la logique décrite ci-dessus est présente dans les discours des acteurs :

« Bref ce que je veux dire la permaculture c'est quelque chose qui s'unit à la gestion d'un écosystème vivant, vivace et comestible. C'est comme ça que je le conçois : pour moi un jardin en permaculture c'est un jardin comestible et vivace pour faire simple. » (Thomas, 11 octobre 2017, Strasbourg)

Ce témoignage d'un ancien membre présent au moment de la création du jardin illustre cette vision complexe. Bien que le jardin soit un élément spatialisé qui se rapporte à un environnementalisme « enraciné » (Centemeri 2010), la référence à la permaculture renvoie à des enjeux plus globaux, « dés-spatialisé ». En effet, Thomas¹⁴² exprime le souci de faire partie et de contribuer au fonctionnement

¹⁴² Thomas, la trentaine, faisait partie des premiers jardiniers et a quitté le jardin de puis. Il est salarié, possède une formation du supérieur et travaille dans l'analyse des sols.

d'un système complexe et vivant. Henry¹⁴³, arrivé au jardin en septembre 2017, exprime une vision similaire exposant la dimension globale et systémique en puissance au jardin partagé :

« C'est-à-dire, c'est pas que cultiver des légumes (...), mais c'est vivre en harmonie avec les gens, la terre et il y a aussi cette notion de design. Comment on peut s'inspirer de la nature et construire un espace de vie qui est intelligent et qui a un impact minimum sur l'environnement. » (Henry, 7 septembre 2018, Strasbourg)

Henry exprime une sensibilité à l'environnement considéré comme un ensemble et le souci d'insérer sa pratique locale de jardinage dans une démarche globale (Centemeri 2010). La biodiversité végétale et animale est une réelle préoccupation et apparaît dans certains discours, illustrant une pensée riche sur la nature qui n'est pas uniquement tournée vers la production alimentaire. L'exemple des plantes mellifères évoquées ci-dessous illustre la vision à l'œuvre au sein du jardin et l'importance de la complémentarité des éléments :

« Et après, l'autre chose ici c'est que tu vas retrouver une diversité d'espèces beaucoup beaucoup plus importante que dans un jardin traditionnel. Des espèces qui vont avoir une utilité directe par rapport à ta consommation et d'autres choses qui n'auront pas d'utilité directe, mais qui vont favoriser le développement d'autres espèces. Et enfin la dernière chose (...) si on développe pas mal de fleurs, c'est aussi pour attirer les abeilles et faire en sorte qu'elles aient l'habitude de venir par ici... » (Guillaume, 30 septembre 2017, Strasbourg)

Le jardin est donc un outil de transmission de cet imaginaire holistique. En effet, les nouveaux venus transforment leurs visions et leurs savoir-faire en étant actif et en participant. Ainsi, la pratique influence l'imaginaire et réciproquement :

« On pourrait le définir sur un plan technique tout le savoir-faire purement technique, la création des buttes, l'association des plantes, le paillage des sols, ça c'est les trucs principaux qui me viennent en tête et puis t'as la dimension aussi presque, je sais pas comment dire ça... c'est presque une façon d'être ou de penser c'est pas qu'un savoir-faire c'est aussi un savoir-être. » (Dalia, 26 juillet 2018, Strasbourg)

Benoit, entré au jardin en 2015, déclare ne rien connaître de ce mode de jardinage avant de rejoindre le jardin. Par la pratique, il a développé sa vision du jardin et utilise certaines pratiques dérivées de la permaculture.

« Je connaissais pas la permaculture avant. Et je suis surtout venu dans ce jardin parce que c'était du jardinage bio et pas forcément le jardinage permaculturel. J'ai trouvé ça sympa l'idée et j'aime bien l'idée des rapports entre les plantes, de trouver des associations de plantes qui se complètent, ça j'aime bien... » (Benoit, 6 juin 2018, Strasbourg)

¹⁴³ Henry, 30 ans, est professeur d'anglais contractuel à l'Université de Strasbourg. C'est un musicien qui pour des raisons médicales a dû arrêter. Il a trouvé dans le jardin partagé, en particulier en permaculture, un lieu où mettre en œuvre sa créativité. Il compare le jardin à la musique, comme lieu d'apprentissage infini.

Tous les jardiniers ne développent pas de la même manière ce rapport entre la culture des légumes et un système plus complexe, mais tous en saisissent des éléments et les intègrent dans leurs pratiques et leur conception du jardin comme Mélanie autour de la notion d'organisation :

« En plus je connaissais rien du tout à la permaculture donc... la première fois que je suis venue ici, j'étais un peu choquée quand j'ai vu le jardin comme ça... parce que j'étais habituée au jardin conventionnel quand c'est bien organisé. Le contraire d'ici, enfin si, c'est organisé, mais c'est une organisation un peu... différente. » (Mélanie, 12 juin 2018, Strasbourg)

Une partie des jardiniers découvrent donc la permaculture en intégrant le jardin, d'autres, connaissant le mouvement, adhèrent aux pratiques associées et ont lu des références théoriques, comme Jérôme¹⁴⁴ qui fait référence à Fukuoka¹⁴⁵, et s'approprie la théorie qui va avec la pratique, poussant plus loin l'adhésion au concept :

« Dans son livre *La révolution d'un seul brin de paille*, il parle d'un mode de vie où tu prends ce qui marche, tu prends ce qui vient et faut savoir reconnaître la valeur de ce qui est venu tout seul sans la main de l'homme. Du coup ici on le fait comme ça, en tous cas avec Christelle j'ai appris à faire ça. » (Jérôme, 21 juin 2018, Strasbourg)

Parmi les éléments communs et diffus au sein de ce jardin, la transmission de pratiques culturelles, la sélection, l'usage et la diffusion de certaines plantes plus ou moins valorisées est manifeste. Ainsi, la présence du chénopode bon-Henri¹⁴⁶ peut être appréhendée comme une forme d'allégorie de la permaculture, sa présence dans le jardin et la façon dont les jardiniers le considèrent marque le mode de culture du jardin. En effet, chaque jardinier, rencontré individuellement, m'a évoqué la présence du chénopode bon-Henri. C'est une plante valorisée et appropriée par les membres qui semble représenter une spécificité de ce jardin :

« Bah l'organisation déjà t'as, il y a tout ce qui est association de plantes, j'ai découvert plein de fruits et de légumes aussi, enfin surtout des légumes que je connaissais pas : le fameux chénopode. (Elle rit) » (Mélanie, 12 juin 2018, Strasbourg)

« C'est pas l'état d'esprit, moi j'apprends à consommer d'autres plantes aussi, j'ai consommé beaucoup de chénopode blanc, de l'arroche, un épinard... c'est vrai que j'ai acheté moins d'épinard du coup. Voilà... » (Jérôme, 21 juin 2018, Strasbourg)

¹⁴⁴ Jérôme, 26 ans, a une formation aux arts-décoratifs de Strasbourg, est intermittent du spectacle et a 2 enfants.

¹⁴⁵ Fukuoka, M. (1983). *La révolution d'un seul brin de paille*. Guy Trédaniel Editions, Paris. Première parution en japonais en 1975.

¹⁴⁶ « C'est une plante « oubliée » de la famille de l'épinard. C'est une plante vivace qui une fois plantée revient chaque année au même endroit. Elle ne commence à faire des graines que la deuxième ou troisième année. Ses graines une fois séchées remplacent le quinoa. Elle se mange comme l'épinard. L'avantage est qu'elle n'est pas invasive et une fois plantée il n'y a rien à faire » (Emilie, suite à demande de précision par mail le 25 août 2019).

« Les blettes, ça marche hyper bien, le chénopode bon-Henri ça marche hyper bien, les choux avant ça marchait bien » (Émilie, 10 septembre 2018, Strasbourg)

« J'aime bien les blettes et il y a plein de trucs que tu peux manger que t'as pas l'habitude de manger comme le chénopode... » (Henry, 7 septembre 2018, Strasbourg)

« J'avais trouvé ça rigolo. Petite histoire quoi de l'épinard, le chénopode bon-Henri je savais même pas que c'était un épinard. Je pense que tout le monde aura retenu ça dans l'équipe d'Émilie. » (Dalia, 26 juillet 2018, Strasbourg)

Un légume qui n'est ni répandu dans les circuits commerciaux ni connu dans les standards de la consommation devient un élément symbolique du jardin par la transmission au quotidien et par l'échange avec les autres membres, cela révèle également un rapport identitaire quant à la manière de jardiner, puisque l'accès à ces connaissances et ces pratiques n'est pas accessible à tout le monde. Concernant les techniques liées à la permaculture, le paillage est un élément présent et visible au jardin, évoqué lors des entretiens par les jardiniers :

« Et ici on a fait un bon paillage et ça pousse tout seul c'est parfait cette plante. » (Jérôme, 21 juin 2018, Strasbourg)

« Tout ce qui est paillage aussi je connaissais pas. Le fait de pas arroser pour moi c'était, je me disais, mais punaise un jardin c'est pas possible de pas l'arroser. » (Mélanie, 12 juin 2018, Strasbourg)

Le phénomène de transmission par l'observation et l'échange et par l'expérimentation est caractéristique des jardins partagés. Dans le cas particulier du jardin strasbourgeois, la transmission¹⁴⁷ de pratiques permaculturelles est à l'œuvre au jardin. Le témoignage de Dalia en est un bon exemple. Celle-ci, arrivée au jardin en 2017, a intégré une conception globale de ce qu'est la pratique de la permaculture associant les techniques précises à la vision qui les accompagne. L'extrait suivant exemplifie l'inversion du regard que sa participation au jardin a entraîné. Bien qu'elle ne politise pas explicitement son changement de prisme, son discours illustre l'adoption d'un imaginaire radicalement différent par rapport « au précédent » :

« Je la (la démarche permaculturelle) trouve particulière, mais en même temps, je la trouve naturelle. Je trouve ça évident finalement de respecter cet équilibre. Enfin, je ne la trouve plus particulière maintenant, la démarche particulière et bizarre ça va être les gens qui utilisent des pesticides, voilà ça je trouve ça bizarre. » (Dalia, 26 juillet 2018, Strasbourg)

¹⁴⁷ Nous abordons plus en détail les questions de transmission au sein des jardins étudiés à la fin de ce chapitre (3.b.iii).

À travers ces propos, c'est une vision de la société qui se dessine, la dimension politique de la permaculture est donc à mettre en lumière, bien que celle-ci ne soit pas revendiquée par ses promoteurs.

iii. *La permaculture : un mouvement apolitique ?*

Concernant la question de la culture politique qui accompagne les pratiques permaculturelles, nous nous appuyons sur les travaux de Centemeri (2019), cités précédemment, qui signalent que le mouvement de la permaculture est parfois présenté par ses promoteurs comme étant apolitique. Or, comme elle le souligne, la permaculture peut être appréhendée, au contraire, comme un mouvement social et l'expression d'un environnementalisme particulier. « La permaculture n'est donc pas simplement la méthode qui guide la conception d'un système socioécologique conçu pour être pérenne : il s'agit également d'une vision du monde, sur le plan éthique et politique » (*Ibid.* : 34).

Pour illustrer les tensions qui peuvent être générées autour de la dimension politique de ce mouvement, nous exposons un épisode qui concerne le leader charismatique strasbourgeois. En effet, celui-ci a été soupçonné¹⁴⁸ de connivence avec *Égalité et Réconciliation*¹⁴⁹ lorsque certaines de ses vidéos¹⁵⁰ concernant la permaculture et l'explication de ses principes ont été relayées sur le site internet de ce mouvement. Lors des moments d'observation participante, j'ai demandé aux jardiniers avec lesquels j'avais le plus d'affinités, et qui étaient présents depuis les débuts de l'association, ce qu'ils en savaient. Cet événement est raconté comme un élément d'un passé « honteux ». En effet, cette anecdote fait partie des raisons qui justifient la décision d'écarter ce leader. L'enjeu n'est donc pas ici d'établir si cette personne l'a fait délibérément ou si ses vidéos ont été relayées sans qu'il le sache, mais d'identifier les différentes positions prises par les membres autour de ces questions. En effet, l'ensemble des jardiniers a réagi fortement pour se distinguer de l'approche sociopolitique proposée par *Égalité et Réconciliation* puisqu'ils ne tiennent pas à être assimilés à ce groupe auquel ils ne s'identifient pas.

¹⁴⁸ J'ai découvert les rumeurs autour de cette personne lors de discussions informelles avec des membres d'autres jardins partagés strasbourgeois. Des personnes qui n'étaient pas connectées entre elle. Il y a une espèce de phénomène de commérage (Elias 1985) à l'œuvre et de contrôle de ce qui est juste ou pas dans la pratique et le monde du jardinage partagé. Le fait que les jardiniers partagent ces informations avec moi peut être considéré comme un signe de mon intégration dans les réseaux locaux et parfois de ma position de témoin.

¹⁴⁹ *Égalité et réconciliation* est une association politique fondée en juin 2007 par Alain Soral, ainsi que par des responsables de l'organisation d'extrême droite Groupe union défense (GUD). Les questions des liens entre *Égalité et Réconciliation* et la question écologique est discutée dans un article de la revue du Crieur (Carle 2017).

¹⁵⁰ Alain est très actif sur internet, il anime un blog sur la permaculture et poste des vidéos (des techniques culturelles, construction de ruches, mais aussi sur la transformation des plantes : faire des ficelles avec les ronces, faire des conserves pour l'hiver...) sur la permaculture sur YouTube notamment.

En outre, le leader collaboratif qui devient président de l'association après le leader charismatique est membre du groupe local Europe Écologie – Les Verts, bien qu'il ne le revendique pas au jardin, distinguant les différents rôles et fonctions qu'il remplit dans chaque arène. Lors des observations, j'ai pu constater qu'il ne fait jamais référence à son appartenance politique. C'est uniquement lorsque je lui demande lors de l'entretien qu'il mentionne son investissement dans ce parti politique. Cela fournit néanmoins des informations sur la vision qu'il porte et sur sa pratique de jardinage partagé dans un ensemble complexe d'activités qui caractérisent son type d'engagement (cf. chapitre 2). En revanche, les autres membres interrogés n'ont pas évoqué leur affinité avec des partis politiques, illustrant un détachement entre l'activité au jardin et la politique spécialisée (Duchesne et Haegel 2004). Hormis pour les « leaders » ou membres du comité directeur, qui ont ou ont eu des affinités avec des partis, les autres membres évoluent dans un rapport au politique moins explicite. Ils développent cependant une vision et des références variées autour des questions d'écologie et d'environnement comme nous l'illustrons dans cette section.

Comme le souligne Centemeri (2019), il semble important de mettre en relation les pratiques permaculturelles et écologiques en général avec leur dimension sociale et politique, notamment pour l'analyse et la compréhension de ces mouvements. En outre, si la dimension politique est éludée, il existe un risque de récupération par des mouvements qui ne sont pas nécessairement porteurs de valeurs démocratiques, comme le montre l'appropriation de la permaculture par *Égalité et Réconciliation*¹⁵¹. Nous développons cette question dans le chapitre 6 pour souligner l'importance de reconnecter les enjeux écologiques et sociaux autour d'un modèle démocratique comme les réflexions autour de la question des communs le proposent.

b. À Rome : des rapports au jardinage diversifiés

Contrairement à Strasbourg où l'inscription du jardin dans une dynamique de permaculture fournit un cadre, des représentations et des pratiques, à Rome, les cultures politiques sont plus diversifiées. Il est alors difficile de dessiner une carte précise et unique de ces alliances qui fluctuent selon les périodes parfois au gré de l'évolution des rapports de force au sein du jardin, parfois en fonction du contexte politique local (sur ce contexte voir chapitre 4). Sans prétendre à l'exhaustivité, nous exposons certains des imaginaires sociaux observés durant les mois de terrain et qui se déploient au jardin.

À Tre Fontane, l'élément clivant dans les représentations réside dans l'opposition entre un jardin conçu comme lieu ouvert sur le quartier avec une visée sociale et politique explicite (insertion du mouvement

¹⁵¹ Dans le chapitre final nous explorons l'émergence de nouvelles propositions et modèle politique au prisme des communs notamment.

dans la lutte pour les biens communs, chapitre 4, 2.b.) ou comme simple lieu de jardinage. En effet, certains membres considèrent le jardin comme une opportunité pour développer des activités sociales, politiques, culturelles et d'autres se satisfont de la dimension horticole de celui-ci.

Lors de mes périodes d'observation (de janvier à août 2017 et en mars 2018), le fonctionnement du jardin est influencé par les leaders collaboratifs caractérisés par leur militantisme ancré à gauche¹⁵². Ces leaders s'allient parfois avec des personnes qui favorisent les dimensions de partage et de « valorisation » du territoire bien qu'ils n'appartiennent pas aux mêmes courants politiques ou sociaux. Par exemple, les membres du comité directif se sont rapprochés de Simona, la responsable du groupe « jardin pédagogique » qui a un parcours ancré dans le catholicisme social¹⁵³. Cette partie des membres promeut une communauté ouverte, avec l'inscription du jardin dans le quartier pour en faire un lieu de rencontre et d'échange. Le président de l'association explique que le choix de créer un potager est lié à cette volonté de construire du lien social sur le territoire, il exprime ainsi sa vision :

« L'idée de potager est née tout de suite... elle est venue naturellement parce que je crois que l'autoconsommation peut favoriser la participation. Le soin quotidien des légumes permet la défense du territoire immédiatement. Ça me semble la meilleure idée. Et puis le meilleur moyen pour enseigner la biodiversité, la cyclicité des éléments...

(...)

Il y a un mécanisme, la finance mondiale est en train de bouger... sans prendre position, mais au moins faire prendre conscience. Ces aspects c'est ce qu'on devrait porter et, je te répète, le potager pour son aspect un peu populaire c'est ce qui se prête le mieux pour transmettre les messages.

(...)

Mais aussi comment va le marché alimentaire. Si tu penses qu'un steak dans ton assiette fait quasiment le tour du monde avant d'arriver dans ton assiette c'est une chose complètement folle (...). C'est de ce point de vue que je crois que c'est un monde mauvais (erroné). Amener les concepts de ces mécanismes (au public) me semble fondamental. » (Fabio, 14 juillet 2017, Rome)

Les leaders collaboratifs, membres du comité directif comme Fabio, Arturo, Ciro et Ivana, mais aussi d'autres membres du jardin, nourrissent cette culture politique construite autour de valeurs comme le partage, la transmission, l'écologie. Ils voient dans le jardin une opportunité et un outil pour promouvoir une vision du monde construite autour d'une « culture du faire » (Centemeri 2010). En outre, « ce passage à l'action directe ouvre des espaces de collaboration pratique avec d'autres

¹⁵² J'ai appris récemment (automne 2019) par le biais de mon contact avec Arturo et ma collègue Beatrice Del Monte, que le terrain étudié étant en mouvement, il semble que la configuration ait changé et que le groupe des retraités ait pris le dessus, les activités du jardin se seraient donc recentrées autour de la pratique du jardinage, perdant de sa volonté transformatrice du territoire.

¹⁵³ Le catholicisme social est un catholicisme ancré à gauche, caractéristique de certaines formes de l'activisme italien. C'est une composante du christianisme ouverte aux réformes sociales.

associations qui sont l'occasion de reconnaître un même attachement au territoire et (...) l'enracinement de l'action militante dans le local » (*Ibid.* : 9).

L'autre partie des membres, dont la majorité est composée de retraités, désire principalement bénéficier d'un espace pour cultiver, ce qui correspond notamment à la vision du leader charismatique. En effet, de son discours émane essentiellement une passion pour le jardinage, la botanique et la nature. Comme expliqué dans le chapitre 2, nous avons pu observer et être en interaction lors de discussions « informelles » au jardin, avec cette partie des membres du jardin, même s'ils se sont montrés peu disposés à se prêter à l'exercice de l'entretien. Ils assurent une présence régulière et quotidienne sur le lieu qui, en plus d'être un lieu de jardinage, représente pour eux un réel lieu de socialisation voire de convivialité¹⁵⁴. Par exemple, certains profitent de cet espace pour jouer aux cartes. Dans la pratique, j'ai pu observer que tous les membres se croisent au jardin et échangent, notamment lors des événements collectifs et des travaux communs. Mais, le jardin est aussi, comme signifié précédemment, un lieu de tensions et de visions conflictuelles qui apparaissent notamment lors des réunions du comité directeur pour l'orientation à donner à l'association, et les priorités pour les activités à mener. Au-delà de la question du type d'organisation promue, des visions s'opposent en ce qui concerne la conception de la pratique du jardinage, ce qui nous intéresse plus particulièrement ici. Ainsi, parmi l'ensemble des membres avec lesquels nous avons mené des entretiens que ce soit à Rome ou à Strasbourg, l'environnementalisme ordinaire — c'est-à-dire « la sauvegarde d'espaces non bâtis et l'expérimentation de modes d'occupation alternatifs » (Blanc et Paddeu 2018) et « l'émergence d'une sensibilité écologique qui percole dans de multiples pans des sociétés urbaines » (*Ibid.*) — émerge et s'affirme. À Rome, l'orientation écologique est moins marquée qu'à Strasbourg où la permaculture est inscrite dans le nom du jardin (jardin en permaculture partagée St-Gall). Cependant, dans les statuts, dans les pratiques et les discours, comme nous l'avons exposé, ces associations jouent « un rôle significatif dans la configuration et l'évolution des espaces publics métropolitains. En effet à travers les transformations qu'elles impriment sur le territoire, ces initiatives engagent une dimension politique avec celui-ci (*Ibid.*).

¹⁵⁴ Cependant, ces membres ne sont pas favorables à l'organisation d'événements publics et aux discours d'ouverture sur le territoire. En effet, lorsqu'il s'agit d'aller contre l'administration pour défendre une vision plus sociale et « politique », ils expriment leur désaccord.

2. La pratique horticole comme entrée pour repenser le rapport à la nature et à l'alimentation

Comme nous l'avons évoqué précédemment, les jardins partagés se distinguent d'autres formes de jardinage urbain par le rapport à la nature — et en particulier à l'agriculture qui se déploie en leur sein¹⁵⁵. Nous observons comment « cultiver la terre tout en en prenant soin est une sorte d'«éducation des choses» »¹⁵⁶ (Zask 2016 : 16). En effet, Zask développe l'idée que « la valeur éducative de l'expérience réside dans le fait qu'il s'agit de *mon* expérience ». Le jardinage est alors « un accomplissement de l'expérience elle-même et apporte les moyens de la perpétuer » (*Ibid.* : 62). Nous explorons ce dialogue entre l'individu et l'environnement au sein de l'expérience des jardins partagés en nous penchant d'abord sur la dimension plus globale du rapport à la nature et à la culture de la terre, et ensuite en explorant la dimension alimentaire et sa fonction au sein des jardins étudiés.

a. Prendre soin de la terre, de l'environnement, de la nature

Une des motivations qui incitent les jardiniers à s'investir dans un jardin partagé relève de préoccupations globales, d'interrogation sur la place et le rapport de l'être humain à son environnement. Comme nous l'avons vu dans la première section de ce chapitre, une réflexion théorique accompagne ces pratiques locales qu'elle soit conscientisée ou non. Nous présentons ici les enjeux liés à la culture de la terre comme manière de prendre soin de soi et de la nature pour ensuite aller plus loin dans l'analyse des rapports complexes entre humains et non-humains qui se tissent au jardin.

i. *Respect de la nature et de soi : remettre l'être humain à sa place*

Le souci quotidien de l'environnement est visible dans les jardins. Bien que le concept ne soit pas central dans notre travail, nous pouvons dire que l'éthique du *care* (Gilligan 1982, Tronto 1993, Molinier, Laugier et Paperman 2009) se retrouve au sein des jardins dans le rapport développé à la nature comme l'exprime Lorenzo :

« C'est déjà une chose, tu dois en prendre soin, mettre de l'effort, faire attention. Et puis, tu vois les plantes qui poussent et tu manges ce que tu as cultivé. Tu dois enlever les mauvaises plantes, disons. Et donc c'est une

¹⁵⁵ La dimension collective apporte des manières de faire différentes de la gestion en parcelle individuelle ; et comme nous l'avons expliqué en introduction, les jardins partagés promeuvent, pour la plupart, des pratiques respectueuses de l'environnement, les règlements interdisent l'usage de pesticides et d'engrais chimiques.

¹⁵⁶ Référence à *Émile* de Rousseau.

certaine philosophie, non ? Il y a un certain soin. » (Lorenzo, 5 juillet 2017, Rome)

En effet, le *care* correspond à « l'attention à cette vie humaine ordinaire, à l'ordinaire de la vie et à ce qui fait sa continuité. Il renvoie au fait que des gens s'occupent et se soucient d'autres humains ou non-humains. Cette éthique affirme l'importance des soins et de l'attention portée aux autres, en particulier ceux dont la vie et le bien-être dépendent d'une attention particularisée, continue, quotidienne » (Blanc et Paddeu 2018). Le jardinage requiert cette attention renouvelée pour pouvoir perdurer. Au-delà de cette dimension du soin, et complémentaire à celle-ci émerge la nécessité de remettre l'être humain à sa place, au cœur d'un environnement. En effet, « le jardinier participe à la nature » (Zask 2016 : 97), il atteint ses buts en comprenant la logique de la nature en ne se positionnant ni en serviteur ni en dominateur de celle-ci (*Ibid.*). « Cultiver la terre c'est donc la modifier », mais en maintenant la possibilité d'interactions futures (*Ibid.* : 50). Cette réflexion rejoint le tournant en sciences sociales de la fin du « grand partage » entre nature et culture (Charbonnier 2015). Ainsi, notre interprétation est inspirée par l'ensemble des théories socio-environnementales qui ont réfuté l'universalité de la dichotomie nature/culture (Latour 1991, 1999, Rival 1998, De Castro 2009, Descola 2010). Ces éléments ont pu être observés chez certains jardiniers, majoritaires à Strasbourg et minoritaires à Rome. Par exemple, Dalia explique sa vision du jardin :

« J'ai découvert des trucs qui pouvaient se manger. Je dis des trucs parce qu'au départ je savais pas ce que c'était, mais en fait c'est des plantes comestibles. Regarder un jardin potager de manière différente, dire que quand on cultive des légumes c'est pas que de la culture de légumes. C'est un écosystème un tout qui vit, qui enrichit le sol, qui enrichit ça : tous les insectes, les animaux qu'il y a autour. » (Dalia, 26 juillet 2018, Strasbourg)

L'entrée en contact avec la « nature » par le jardin nourrit une approche complexe de l'environnement qui dépasse la simple question de la production potagère. Cette conception de la nature et de l'environnement comme un système complexe est répandue chez les membres des jardins partagés — ce qui rejoint l'analyse effectuée dans la première section de ce chapitre.

À Rome, un des jardiniers explique la distinction qu'il opère entre une conception de la nature extérieure — dé-spatialisée — à l'être humain et un dépassement de cette division nature/culture avec le souci explicite d'inclure l'humain au sein de son écosystème, dans un environnement spatialisé :

« Parce que souvent ces initiatives sont conditionnées, comment dire par un environnementalisme comme j'ai dit — c'est-à-dire la défense de l'environnement et c'est tout. Et puis en défendant l'environnement, on oublie que dedans il y a aussi les êtres humains. Donc je défends l'environnement, mais avec les êtres humains, tu comprends ? En revanche l'adoration de l'environnement pour soi-même ça devient autre chose... c'est indissociable la réalité humaine de la réalité matérielle du lieu où tu vis. (...) »

la Terre est l'environnement de l'être humain, non ? » (Alessandro, 15 juin 2017, Rome)

Les jardiniers prennent soin de leur environnement pour en recevoir les bienfaits en retour. Ce changement dans la conception du rapport au vivant pose les fondations pour permettre de penser un changement social plus ample, réflexion que nous étayons dans le chapitre 6. En outre, la dimension de nature comme lieu de recueil des urbains surmenés et « déconnectés » des rythmes naturels émerge dans les discours à Rome et à Strasbourg :

« Vivant en ville dans un environnement... donc, être dans un environnement qui te fait débrancher de la ville. Et puis je l'ai fait pour les enfants et puis pour nous aussi... » (Gabriele, 12 juillet 2017, Rome)

« Et donc avoir l'occasion, dans une ville comme Rome, une routine, maison, travail, si pressant, avoir la possibilité d'avoir un contact comme ça... c'est déjà beaucoup. Et donc nous avons commencé à fréquenter le jardin pédagogique et les potagers » (Ivana, 27 juin 2017, Rome)

« Au début, je cherchais à avoir une place de jardin parce que quand on habite en ville, ça fait un espace de liberté, un peu de nature dans ce monde de béton. Et c'est aussi parce que je voulais produire, pas être en autosuffisance, mais déjà mettre un pied, apprendre et avoir beaucoup. Je voulais développer mes connaissances au niveau d'agriculture, enfin de la culture... jardiner... » (Nicolas, 8 août 2018, Strasbourg)

Ainsi, ces réflexions s'inscrivent dans une vision particulière de l'environnement qui se traduit également par un rapport aux non-humains original que nous développons ci-dessous.

ii. Des non-humains plus ou moins désirables

Bien que la présente recherche soit centrée sur les sujets humains, nous avons prêté attention aux « matérialités particulières et aux capacités agentives » (Pottinger 2016) des non-humains rencontrés au sein des jardins partagés en suivant les jardiniers et en observant comment les non-humains émergent comme des présences actives (Callon 1986, Latour 1991, Pitt 2015). En effet, l'activité du jardinage implique un contact quotidien ou du moins régulier avec un ensemble de non-humains vivants, des interactions avec la faune et la flore présentes. Les rapports à cette « nature » sont ambivalents qu'il s'agisse de plantes ou d'animaux, invertébrés en l'occurrence.

Concernant le rapport aux plantes, la manière de les sélectionner et d'entretenir le jardin ne relève pas uniquement de la technique mais « ressort aussi de considérations sociales et culturelles » (Menozzi 2007 : 8). Par exemple, l'objet « mauvaises herbes » « s'élabore dans les interactions entre des modalités techniques d'entretien, des représentations des plantes et des espaces, des relations sociales » (*Ibid.*). Dans les jardins observés, bien que le terme « mauvaises herbes » soit interrogé

(Figure. 17), dans la pratique, il existe des hiérarchies. En effet, certaines plantes « ont le droit d’être plantées et de grandir, d’autres doivent être éradiquées. Les plantes les plus soignées sont souvent celles qui « ont une fonction alimentaire, esthétique ou ornementale selon une perspective humaine » (Del Monte et Sachsé 2018).



Figure 17. Lors d’un événement public au jardin, des dictons liés au jardin sont exposés, celui-ci fait référence aux mauvaises herbes et la citation sur la photo illustre une approche littéraire et poétique de cette notion et une évolution des représentations de ces plantes, 2017. Source : Victoria Sachsé.

L’exemple du liseron au jardin de St-Gall permet d’illustrer le rapport à une plante non désirée. En effet, la présence du liseron est considérée comme un problème récurrent lors des premières années, et le sujet émerge dans de nombreux entretiens et échanges.

“Si le liseron la recouvre il y a un moment où les framboises meurent ou peut être que par absence de lumière, les framboisiers ne font pas de framboises, ils ont poussé en hauteur, mais ils ont pas fait de fruits.” (Benoit, 6 juin 2018, Strasbourg)

La plupart des jardiniers sont ainsi “gênés” par ces plantes qui viennent concurrencer les cultures désirées. Cependant, la plupart d’entre eux sont conscients de la fonction du liseron et parlent notamment de plantes bio-indicatrices¹⁵⁷. En effet, les jardiniers interrogés, qui deviennent, pour certains, des experts (voir chapitre 2), connaissent les raisons de la présence du liseron et son éventuelle utilité pour le sol. Ils mobilisent des connaissances techniques pointues pour expliquer cela.

“(…) il y avait quand même beaucoup de liseron à enlever. C’est le temps que ça stabilise avec l’azote, ça peut prendre plusieurs années que l’azote soit consommé quoi” (Stéphane, 6 décembre 2017, Strasbourg)

“Finalement, on voit que le liseron il s’est autorégulé parce que maintenant il n’y en a quasi plus du liseron. Comme le coquelicot d’ailleurs. Donc le sol commence à se réguler au niveau nitrates… À la base, il y avait beaucoup d’azote…” (Émilie, 10 septembre 2018, Strasbourg)

Certains jardiniers de St-Gall, adeptes et formés à la permaculture, développent des analyses sur ces plantes non désirables au jardin.

“Les adventices, entre guillemets, sont les satans au jardin. Alors qu’ils jouent chacun un rôle en tant que plante régulatrice ou juste en nettoyant le sol. Le pissenlit bah c’est une plante qui nettoie le sol, et qui est dépolluante. En plus, on peut faire de la confiture, on peut la manger, ou ça sert juste à la nourriture aux limaces, mais ça aussi ça posait problème. Une plante peut poser problème si elle convient pas à l’ensemble de la communauté.” (*Ibid.*)

L’extrait précédent illustre également la dimension politique qui émerge des pratiques ordinaires (Blanc et Paddeu 2018). En effet, le choix des plantes, leurs usages, leur perception soulèvent des questions de définition des limites du collectif, employé ici avec le sens défini par Latour (1999) qui est un outil intéressant pour observer, dans une entreprise expérimentale, les « multiplicités d’associations d’humains et de non-humains qui ne sont plus divisés a priori par le grand partage entre le domaine de la nature et celui de la société » (Descola 2016)¹⁵⁸.

¹⁵⁷ Ce terme est utilisé en permaculture et mobilisé par les jardiniers rencontrés. La définition suivante est fournie sur un site dédié à la permaculture : « Les plantes bio-indicatrices sont des plantes qui poussent spontanément et donnent des indications sur le sol. Le sol est un énorme réservoir de graines. Ces graines ne germent pas tant que des conditions particulières ne sont pas réunies. Elles sont dites "en dormance". Une fois les conditions particulières réunies, la levée de la dormance s'effectue : les graines germent. Les conditions particulières à la levée de la dormance des graines sont la géologie, le climat, l'hydrologie (le cycle de l'eau), l'environnement végétal et le sol. » source : <http://www.monjardinpermaculture.fr/pages/les-plantes-bio-indicatrices>

¹⁵⁸ L’absence de pagination est dû au fait que cette définition est extraite de la leçon donnée au Collège de France le 9 mars 2016.



Figure 18. Parcelles individuelles dans le jardin partagé Tre Fontane, 2017. Source : Victoria Sachsé.

À Rome, en revanche, le discours sur les mauvaises herbes dites « *erbacce* »¹⁵⁹ en italien est plus « classique » c'est-à-dire que la nécessité d'éliminer les adventices n'est pas remise en cause par la plupart des jardiniers. Visuellement, les parcelles correspondent à des potagers plus "traditionnels" avec des rangées de légumes, des allées dégagées que nous illustrons ici dans la Figure 18. Certains développent des pratiques inspirées des modèles de la permaculture tels que le couvert du sol, le paillage ou les associations de plantes. Cependant, contrairement au jardin de St-Gall où la permaculture est le "maître-mot", à Rome, les pratiques horticoles dépendent des curiosités individuelles.

Après avoir vu la question des "mauvaises herbes", nous nous focalisons sur les plantes "désirables", souvent importées de l'extérieur, préparées en semis chez les jardiniers qui les plantent au jardin une fois qu'elles sont assez robustes. C'est le cas de Benoit, qui explique l'importance de cette pratique, selon lui, révélatrice de l'implication des membres du jardin dans l'activité :

"Ça fait deux ans que je fais des graines ici¹⁶⁰, que je mets des tables devant les fenêtres. Et puis je fais des pousses, des petits plants avant de les mettre au jardin. Dans la pratique de chaque jardinier on sent une implication particulière, enfin qui augmente, quand les gens commencent à faire leurs godets chez eux. Tant qu'ils les font pas on peut avoir un doute un peu sur l'envie réelle de faire, d'avoir de la production." (Benoit, 6 juin 2018, Strasbourg).

Par ailleurs, concernant l'approvisionnement en semences et en plants, des accords sont passés avec des structures éducatives comme un lycée agricole pour le jardin strasbourgeois et une université pour Rome. Ces

¹⁵⁹ Le suffixe *-acce* est péjoratif en italien.

¹⁶⁰ L'entretien a lieu chez lui, il me montre les fenêtres, à côté de nous dans le salon.

liens illustrent un véritable ancrage dans le territoire avec des institutions diverses et la volonté de créer et d'entretenir des liens localement. Une des motivations est également économique : se procurer en plants auprès de ces structures est soit gratuit soit meilleur marché que chez des pépiniéristes.

« Alain s'est occupé à Obernai de lycée agricole, ils ont des serres... Ils ont fait démarrer pas mal de petites plantes, donc en fait en gros, on savait qu'on allait lancer certaines plantes et il y en a beaucoup plus qui ont été lancées enfin, d'après ma mémoire. » (Stéphane, 6 décembre 2017, Strasbourg)

Concernant Rome, l'association de jardin a développé un programme avec l'université de la Tuscia, la seule université du Latium qui propose des cours de sciences agraires et environnementales. Le programme consiste à fournir des plants de tomates endogènes (Figure 19) (de la région Latium) et à étudier leur développement dans des conditions de culture « réelle » et non en laboratoire. Les jardiniers profitent de nombreuses variétés de tomates fournies en échange d'un suivi et de relevés occasionnels réalisés avec les étudiants et responsables qui suivent le projet. Les jardins partagés révèlent, à travers cette dimension, la question de la transmission des savoirs entre profanes et experts (Adell 2011). De plus, cet échange de savoirs se fait sur une base non marchande entre membres du jardin et chercheurs académiques.



Figure 19. Les semis de tomates stockés dans la serre du jardin Tre Fontane, 2017. Source : Victoria Sachsé.

Notons qu'à Rome, concernant la question des semis, un groupe thématique s'est créé lors des premières années de l'association. Son fonctionnement n'est pas évident et l'organisation évolue au fil des ans en fonction de l'expérience vécue. Comme l'explique le responsable de la serre :

« Alors la serre a été faite en 2014 ou 2015, au départ ce n'est pas un groupe qui gérait la serre. Elle était à disposition des jardiniers (...). Et puis nous avons commencé à le proposer comme un service, moi et un autre gars, comme activité d'autofinancement. C'est-à-dire, nous achetions le nécessaire, les semis, la terre et tout le reste et puis nous vendions les plants aux jardiniers et avec le produit nous nous remboursions les dépenses et le reste nous le donnions à l'association comme fonds de caisse. (...) Et puis il a été décidé que nous ne gérons plus l'argent directement et donc nous faisons les semis avec l'argent de l'association pour tous les membres. L'association fournissait le matériel et nous fournissions les plants à tous les jardiniers. Ce changement a été décidé en Assemblée, comme étant plus traçable... Au début de l'année, un budget est alloué à chaque groupe... » (Giacomo, 4 juillet 2017, Rome)

Lors de mon deuxième terrain en mars 2018, un nouveau laboratoire autour des semences s'était mis en place appelé « *semi ribelli* » — semences rebelles, qui se définit comme un « laboratoire expérimental de sensibilisation et de formation collective, né au sein du jardin Tre Fontane. Partant de l'idée que les semences sont un bien commun, l'objectif est de promouvoir l'utilisation de semences reproductibles et de créer, dans le temps, une réserve de semences reproductibles accessible à tou•tes »¹⁶¹. La question des semis est donc présente au jardin et connaît une réelle évolution depuis la création du jardin jusqu'à récemment, soulevant les questions de production des végétaux, sujet que nous analysons plus particulièrement dans la troisième section de ce chapitre. Notons que les jardiniers ne sont pas obligés de s'approvisionner auprès du groupe et peuvent aller chercher leurs plants ailleurs.

Concernant les animaux, nous avons pu constater que les abeilles font l'unanimité et sont présentes dans les deux jardins avec des ruches installées dans les deux lieux. En effet, des membres de chaque jardin sont formés à l'apiculture. Outre la reconnaissance de l'importance des abeilles pour la pollinisation, certains se passionnent pour le sujet et apprennent à gérer un rucher, connaissant les intérêts et l'importance de respecter un protocole quant à l'installation de ruches.

« C'est pas interdit, c'est réglementé. Et heureusement que c'est réglementé parce qu'il faut pas qu'il y en ait trop sinon tu crées un déséquilibre. Du coup, tu déposes un rucher, il faut que tu déposes une déclaration, ça permet à la collectivité de savoir s'il y en a trop, s'il y en a pas assez, et de réguler. Donc c'est pas pour emmerder le monde, c'est vraiment important, on peut pas faire n'importe quoi, et il y a des gens qui vivent de ça... Et puis d'un seul coup tu vas avoir les abeilles qui vont se barrer et tu sais même pas pourquoi, mais voilà tandis que d'autres, eux, c'est leur boulot donc il faut aussi tenir compte de ça. » (Guillaume, 30 septembre 2017, Strasbourg)

À Rome, un des leaders collaboratifs s'est formé en apiculture et a réalisé un travail de « campagne » pour convaincre les autres membres d'installer des ruches au jardin.

¹⁶¹ Traduction par l'auteure du site : <https://ortiurbanitrefontane.it/attività/semi-ribelli/>

« Quand j'ai proposé les abeilles, ils m'ont dit non. Mais je l'ai dépassé parce que j'ai dit : vous me donnez un petit morceau de terre qui est inutilisable pour faire du potager et je mets des abeilles, je suis responsable et je vous fournis en miel. (...) »

La deuxième étape, ça a été... j'ai fait une sorte de coopérative. J'ai demandé à tous les membres intéressés et j'ai trouvé 21 personnes qui ont mis des sous pour les abeilles. En parallèle, j'ai appelé celui de l'ASL¹⁶² et un autre apiculteur j'ai fait deux événements ici (au jardin) et ils ont expliqué ce que signifiait avoir des abeilles. Le témoignage de celui de l'ASL a été décisif parce que c'est l'autorité... il a dit non seulement c'est bien, mais vous devez le faire parce qu'elles sont en train de disparaître... » (Arturo, 18 juin 2017, Rome)

Après cette démarche, les abeilles ont été acceptées au jardin : lors de mon terrain, les ruches sont installées (Figure 20) et leur nombre est doublé lorsque je retourne au jardin en mars 2018.



Figure 20. Les ruches au jardin partagé Tre Fontane, lors d'une journée pédagogique avec les enfants d'une école du quartier, mai 2017. Source : Victoria Sachsé.

Outre les abeilles, les vers de terre sont les « alliés » des jardiniers puisqu'ils contribuent à enrichir et à aérer le sol et leurs mérites sont vantés tant à Rome qu'à Strasbourg. À Rome, la responsable du *orto didattico* [potager didactique] raconte qu'elle est allée chercher des lombrics chez une personne spécialisée pour réaliser un *lombricaio*¹⁶³ (Figure 21) pour expliquer leur rôle au potager aux enfants notamment.

« Il nous a offert beaucoup de lombrics. Nous sommes allées les chercher, il a été très gentil, il nous a expliqué de les garder dans la litière. (...) Il travaille

¹⁶² Azienda Sanitaria Locale – Agence Sanitaire Locale - est un organisme public de l'administration publique italienne, dédiée à la fourniture de services sanitaires.

¹⁶³ Espace dédié aux vers de terre qui permet d'expliquer aux enfants le fonctionnement de la décomposition du sol grâce à l'action des vers de terre.

avec des grandes quantités, des montagnes et des montagnes de lombrics. Il nous en a donné environ 10 000. » (Simona, 25 mai 2017, rencontre entre un jardin partagé extérieur et le groupe jardin pédagogique de Tre Fontane)



Figure 21. Lombriciaio du jardin pédagogique au jardin Tre Fontane, mai 2017. Source : Victoria Sachsé

À Strasbourg également, les jardiniers témoignent et expriment une forme d'enthousiasme à l'égard des vers de terre :

« C'est chouette de savoir que le terre grouille de vers de terre. » (Dalia, 26 juillet 2018, Strasbourg)

Ils ont encouragé la multiplication des vers de terre en enrichissant le sol avec un apport de BRF (Bois Raméal Fragmenté). Une démarche volontaire a donc été réalisée dans les deux jardins pour faire venir des vers de terre dans leur sol.

« On s'est aperçu aussi qu'il y avait pas du tout de vers, il y avait vraiment des zones où il y avait des petits groupes de vers de terre, mais sur tout l'ensemble du jardin, il y en avait pas... donc Alain a décidé de mettre du BRF » (Émilie, 10 septembre 2018, Strasbourg)

Cependant, il n'y a pas que des « alliés » au jardin : les deux principaux « ennemis » du jardin sont les fourmis à Rome et les limaces à Strasbourg.

« J'ai dû enlever la blette. Au lieu de me débarrasser des fourmis, j'ai enlevé la plante. Par exemple, sur les haricots rien, mais par contre les fourmis sont très attirées par les courgettes j'ai remarqué... » (Lorenzo, 5 juillet 2017, Rome)

« Par exemple, les fourmis m'ont mangé toutes les aubergines, qui étaient magnifiques ! Et comme on ne peut rien mettre (sous-entendu de produits phytosanitaires) il n'y en a plus... » (Giovanni, 28 juin 2017, Rome)

À Strasbourg, ce sont les limaces l'ennemi numéro un à cause de l'humidité et de la position du jardin.

« Il y avait rien pour réguler les populations de limaces donc ça c'était super chaud. (...) Du coup ben quand tu dois gérer 600 m2 de limace c'est presque un cauchemar » (Thomas, 11 octobre 2017, Strasbourg)

Des solutions sont cherchées pour réduire la population de limaces, certains parlent du coureur indien, un canard qui mange les limaces, des hérissons, ou encore des techniques de culture qui permettent d'attirer les limaces loin des légumes. Ces gastéropodes animent régulièrement les discussions au jardin :

« Puisqu'on a les serres basses et puis finalement ils m'ont convaincu, ils m'ont dit qu'on allait encore diversifier les cultures, qu'on allait mieux gérer l'hydrométrie, mieux gérer les limaces. Et c'est vrai qu'il y a beaucoup moins de limaces dans la serre... » (Benoit, 6 juin 2018, Strasbourg)

« Il utilise que du compost parce que quand tu couvres le sol avec des mauvaises herbes que tu arraches ou de la paille, selon lui ça attire des limaces et ça donne un abri pour les limaces. Et je pense qu'on parle beaucoup des limaces dans le jardin dans la permaculture, ça devient une petite obsession » (Henry, 7 septembre 2018, Strasbourg)

Tout semble alors être une question de bonne distance entre « entretien et éléments sauvages présents en ville » (Menozzi 2007 : 19). Ainsi, les « mauvaises herbes », mais aussi les alliés et les nuisibles¹⁶⁴, toutes les formes de non humains rencontrés au jardin « participent de la vie sociale et politique urbaine » (*Ibid.*). Cela illustre le constat émis par Menozzi dans la lignée des travaux de Latour (1991, 1999), « à savoir que les relations sociales ne sont pas faites que de relations sociales, mais sont aussi constituées des objets qui peuplent le social » (Menozzi 2007 : 19).

Par ailleurs, la Ville, bien qu'elle ne s'occupe pas de la gestion interne de l'association, veille et contrôle le jardin puisque celui-ci est situé sur l'espace public, elle a un « droit de regard ». En effet, lors de l'assemblée générale, qui a eu lieu en janvier 2018, le président de l'association explique qu'il faut nettoyer l'extérieur de la clôture du jardin parce que la Ville ne veut pas de ronce sur l'espace public pour éviter un aspect de « désordre ».

Bien que ce point ne soit pas central dans notre réflexion, nous avons tout de même jugé opportun de développer brièvement les questions liées aux politiques de la nature (Latour 1999) dont ces éléments font partie. En effet, ces problématiques s'insèrent dans une réflexion plus globale sur les

¹⁶⁴ Sur ces questions, voire, entre autres, la thèse de doctorat de Nathalie Blanc (1996) interrogeant la place idéale et matérielle de la nature en ville consacrant un chapitre au rapport aux blattes dans les appartements urbains ou la publication plus récente *L'animal sauvage entre nuisance et patrimoine* (Frioux et Pépy (eds) 2017).

cosmopolitiques et comme le souligne Stengers (2007) il est important de faire de la place « au ralentissement dans la construction de ce monde commun, créant un espace pour l'hésitation concernant ce que signifie le "bien" » (*Ibid.* : 47). Abrahamsson et Bertoni (2014) poussent la réflexion autour du politique plus loin que la cosmopolitique en proposant une « *compost politics* » dans laquelle « une harmonisation charnue [s'effectue] constituée par le compostage avec des vers de terre »¹⁶⁵ (*Ibid.* : 127). Ainsi, les jardiniers sont motivés par des raisons globales qui les poussent à prendre soin de la terre en replaçant l'humain parmi les êtres vivants, ils découvrent à leur contact et dans la pratique la complémentarité, la richesse et la complexité du vivant (Philippot et Glatron 2018). Même au sein d'un « simple » jardin partagé « des coalitions, des alliances, mouvantes et variables s'exercent » bien que « pour le moment, donc, ce type d'activisme ne s'affiche pas sous la forme d'un mouvement organisé et bien identifiable (...) » (Centemeri 2019 : 106).

Ainsi, les membres des jardins présentent par leurs pratiques et leurs représentations un rapport particulier à la terre et au vivant dont le souci et le soin sont des motifs pour mener des activités de jardinages respectueuses de l'environnement. Dans un autre registre, qui apparaît comme complémentaire dans les pratiques des jardiniers, émerge le souci de l'alimentation, de la nourriture, de la « culture de soi » (Zask 2016). Ces formes de motivation ont un caractère individuel dans le sens où c'est à travers la découverte par le corps et l'alimentation que les membres s'intéressent aux conditions de production agricole.

b. Prendre soin de soi par l'alimentation

Bien que la question alimentaire ne soit pas centrale dans ce travail, les enjeux de l'alimentation sont étroitement corrélés à la production agricole et font partie des multiples fonctions qui se déploient au sein des jardins partagés. Au-delà de la question de la production horticole au jardin nous exposons le rapport à l'alimentation en général que nous avons pu observer chez les jardiniers pour comprendre quels mangeurs ils sont. Dans un premier temps, nous décrivons leur sensibilité et leur rapport à l'alimentation à travers les discours qu'ils développent, et, dans un deuxième temps, nous évoquons la question des régimes alimentaires des jardiniers pour analyser les caractéristiques qui s'en détachent.

i. La fonction alimentaire dans les jardins partagés au cœur de nombreuses problématiques

La fonction alimentaire au jardin est une entrée très riche puisqu'elle est connectée à de nombreux autres enjeux et pratiques, imbriqués les uns dans les autres. Nous distinguons trois aspects liés à

¹⁶⁵ Traduction par l'auteure.

l'alimentation que nous avons pu observer : cuisine et transformation, la place du biologique dans l'alimentation et le rapport social qui se développe autour de celle-ci.

Les jardiniers rencontrés déclarent avoir développé un intérêt supplémentaire pour la cuisine. La plupart du temps, leur goût pour cette activité préexistait à la participation au jardin, cependant, l'investissement actif stimule cette dimension comme le dit Dalia :

« Moi je sens pas que j'ai bouleversé mes habitudes alimentaires, mais plus que je les ai enrichies ou élargies. » (Dalia, 26 juillet 2017, Strasbourg)

Outre les discussions informelles — lors de moments de jardinage ou de repas collectif — autour des recettes expérimentées avec telle ou telle plante, la plupart évoquent la question culinaire en entretien :

« Les plantes sauvages il y en a beaucoup que je mange crues parce que je sais pas trop comment faire autrement. Certaines il faut les cuire parce que sinon c'est pas bon. Et Christelle elle a ce côté plus cuisine, elle sait comment faire, y compris la cuisine crue. J'exagère en disant qu'elle sait tout faire, mais elle s'y connaît vraiment bien. » (Stéphane, 6 décembre 2017, Strasbourg)

La question de la transmission et de la formation accompagne la fonction culinaire. Les jardiniers vont chercher des nouvelles recettes pour cuisiner des légumes qu'ils ne connaissent pas ou pour diversifier les plats. Certaines plantes étant très présentes à certaines périodes comme les blettes à Strasbourg de l'automne au printemps, les jardiniers développent une curiosité en cuisine :

« Mais ça met du temps à apprendre à cuisiner, à trouver les recettes, et donc on se dit qu'il faudrait qu'on prenne des cours de cuisine végétarienne pour qu'on varie un petit peu ce qu'on fait puisque voilà, faire tous les jours la même chose. (...) Et on se dit qu'avec le jardin qu'on a on pourrait peut-être cuisiner beaucoup plus varié. Quand on écoute Christelle parler, elle arrive à faire des choses c'est hallucinant tout ce qu'elle fait avec les plantes du jardin. Enfin plein d'exemples, il y a des racines de bardane qu'on peut cuisiner. (...) Julien là il mange les escargots... » (Benoit, 6 juin 2018, Strasbourg)

Nous pouvons relever ici que la figure de Christelle, citée par ces deux jardiniers, est reconnue comme étant une « experte ». En effet, elle devient une personne ressource concernant les plantes sauvages et la transformation des aliments.

Des ateliers de transformation sont organisés comme l'événement (Figure 22) organisé autour de la lactofermentation¹⁶⁶.

¹⁶⁶ Cet événement précède ma période d'observation au jardin, puisque je suis arrivé en septembre 2017.



Figure 22. Atelier de transformation au jardin permaculture partagée St-Gall, mars 2017. Source : page Facebook du jardin.

À Rome, la question de la transformation est également présente notamment lors de moments de travaux communs ou de repas collectifs. Les échanges culinaires transcendent même les ressources des jardins et la question de la production et de la transformation va plus loin, mobilisant des ressources extérieures, en l'occurrence du lait. Par exemple, lors d'une assemblée extraordinaire le 28 mai 2017, un des jardiniers profite de l'occasion qui réunit une grande partie des membres du jardin pour organiser un laboratoire de fabrication de fromage (Figure 23). Lors de l'entretien réalisé avec lui un mois plus tard, il explique qu'il aimerait développer les laboratoires de cuisine et de transformation au jardin avec la fabrication du pain ou des pâtes par exemple, élargissant la question de l'alimentation à des enjeux plus globaux.



Figure 23. Atelier fabrication de fromage animé par un membre du jardin lors de l'Assemblée constitutive (vote des nouveaux statuts de l'association Tre Fontane), 28 mai 2017, Rome. Source : Victoria Sachsé.

Notre analyse confirme l'idée qu'un ensemble de pratiques autour de la production liée à l'alimentation est à l'œuvre au sein des jardins partagés tels que la transformation, le don, l'échange (Pourias, Daniel et Aubry 2012).

Une deuxième dimension liée à l'alimentation est la sensibilité à la provenance et aux modes de production de la nourriture. En effet, même si les jardiniers ne mangent pas tous des aliments issus de l'agriculture biologique, c'est un sujet récurrent, notamment parce que les associations de jardins partagés ont inscrit dans leur règlement l'interdiction d'utiliser des intrants de synthèse et l'injonction

à utiliser des techniques de culture respectueuses de l'environnement. Ces sujets demeurent complexes et complémentaires, certains jardiniers s'interrogent sur leur alimentation et élargissent leurs questionnements aux modes de production :

« C'est que je crois que c'est un truc que j'avais toujours eu en tête, de faire du jardinage et puis comme là j'ai un petit peu changé mon alimentation, je fais plus attention à ce que je mange, plus de produits bio. Du coup, je me suis dit, mais regarde un peu ce qui se passe dans les jardins. (...)

Au départ, c'était des questions sur la qualité de vie pour moi-même. Je vais de temps en temps acheter des légumes bio, et puis après je me suis intéressée aux légumes. Qu'est-ce que je mange vraiment ? Qu'est-ce qu'il y a comme pesticides et comme saloperies dans les légumes ? Et après j'ai compris ce que c'était que la permaculture. » (Dalia, 26 juillet 2018, Strasbourg)

« Avec la nourriture est née la question de ne pas manger des choses traitées avec des pesticides... » (Andrea, 26 juillet 2017, Rome)

« Donc disons que c'est un peu parce que nous étions déjà sensibles à la question, un peu parce que nous avons approfondi la question avec le jardin... le résultat du point de vue de la santé alimentaire aussi... il y a eu du progrès. » (Lorenzo, 5 juillet 2017, Rome)

Ces trois extraits illustrent donc une question récurrente au sein des jardins partagés, leur rapport aux enjeux écologiques. La question des pesticides et des produits utilisés dans le cadre de l'activité de jardinage soulèvent des interrogations au sujet de la de santé individuelle à travers le fait d'ingérer des aliments qui ont été traités et qui peuvent avoir un impact sur la santé. Ces éléments suscitent également des réflexions sur des enjeux globaux comme la pollution de l'environnement, l'appauvrissement des sols et de la biodiversité. Le fait d'être membre d'un jardin augure de nouvelles pratiques de consommation : « les jardins semblent participer à un effet d'entraînement sur la consommation en fruits et légumes qui est tout à fait intéressant du point de vue de la nutrition » (Pourias, Daniel et Aubry 2012 : 42) et en général, la participation à une activité de jardinage associatif améliore le régime nutritionnel des jardiniers (Alaimo, Packnett, Miles et Kruger 2008).

Au-delà des moments collectifs de jardinage lors des travaux communs notamment, les moments collectifs au jardin ont souvent lieu autour de repas partagés. Ces moments permettent de renforcer les liens, d'échanger autour des pratiques et notamment autour des questions de transformation.

« Pour le terrain, j'étais assez content de jardiner, j'étais content d'avoir des moments où on cuisine, on cueille des trucs du jardin direct et on cuisine. Souvent, c'était des salades, des plantes qu'on cueille, de la roquette, plein de plantes qu'on peut cueillir qui se mangent. On faisait des salades avec ce qu'on cueillait direct quoi. Ça je trouvais ça super chouette. Camille faisait pas mal ça, Thomas, Julien, Christelle, tout un groupe qui faisait ça souvent. J'en profitais du coup de manger là-bas, c'est un truc que j'aimais beaucoup faire. » (Stéphane, 6 décembre 2017, Strasbourg)

Ainsi, les repas deviennent un prétexte pour instaurer des « formes créatives de production, d'échange, de consommation, de citoyenneté et de convivialité construites autour d'espaces de partage » (Aria 2015 : 62). À Rome, cet aspect est notamment visible dans les deux extraits de journal de terrain présentés ci-dessous. Je l'expose à travers mon expérience, ayant vécu ces moments de convivialité à plusieurs reprises lors de mes terrains romains et strasbourgeois. Le premier est un événement public, ouvert à tous pour célébrer la fête de la Libération¹⁶⁷, la fête a donc lieu le 25 avril 2017.

« Des activités sont organisées de 10 h jusqu'en fin d'après-midi. J'arrive après le déjeuner vers 15 h, il y a un concert en cours, environ 100-150 personnes sont rassemblées. Le premier membre que je connais et que je vois est Alessandro qui me salue avec enthousiasme. On discute un peu et je salue les personnes présentes au stand de distribution de boissons et de nourriture, dont Fabio, le président de l'association. Puis des chœurs recommencent, le premier est un groupe de gospel, un deuxième groupe de chansons partisans — Bella Ciao par exemple est joué. Au stand, sont présents Ciro et Elena, Arturo, Lina, Alessandro et Ivana. Je discute avec un ami d'Alessandro, médecin, qui est venu pour la fête, mais qui ne fait pas partie du jardin. Alessandro me présente deux personnes il me dit que ce sont ceux des amis, des personnes intéressantes. »

(Extrait du journal de terrain, Fête de la Libération, 25 avril 2017)

Lors de cet événement festif, les jardiniers se réunissent et offrent l'opportunité aux habitants du quartier ou à leurs cercles d'amis et de connaissances de se joindre à eux. Bien que des « groupes » distincts se forment, la diversité des membres du jardin est représentée notamment en termes d'âge, des enfants aux retraités. Les leaders collaboratifs et les membres du groupe « événement » sont au stand. Arturo anime parfois en faisant des annonces au mégaphone.

La convivialité s'exprime ici à travers l'organisation d'un événement, la fête de la Libération en l'occurrence, pour les membres, mais aussi pour les personnes extérieures. Les moments collectifs des groupes de travail (serre, jardin pédagogique) constituent un autre type d'évènement qui ont lieu au jardin. J'ai pu assister à un dîner organisé par et pour le groupe du jardin pédagogique où le moment collectif sert à se connaître, à échanger, mais aussi à évoquer les questions d'organisation. Ainsi s'organise une sorte de réunion informelle sous forme de repas partagé.

« J'ai cuisiné les haricots verts du jardin, récoltés quelques jours plus tôt. Chacun amène quelque chose en mode auberge espagnole. J'arrive vers 19 h 30 (je fais un tour au jardin et salue quelques personnes). Et puis, on retourne vers l'espace central et on se met à organiser les tables pour le dîner. Chacun met sur la table ce qu'il a apporté et cuisiné. Salvatore et son ami qui fait du fromage en ont amené c'est de la ricotta et du primosale. Certains font un tour de la table pour distribuer ce qu'ils

¹⁶⁷ Le 25 avril en Italie correspond à l'Anniversaire de la Libération de l'Italie. C'est un jour férié qui marque l'anniversaire de la Résistance et la commémoration de la fin de la Seconde Guerre mondiale.

ont cuisiné, les gens plaisantent et discutent dans tous les sens. Autour de moi ça discute cuisine, et comment on prépare ceci et cela. À un moment une discussion émerge autour de l'organisation du potager. » (Extrait du journal de terrain, dîner au jardin avec le groupe « jardin pédagogique », 15 juin 2017)

Ce deuxième type d'événement a pour but d'échanger, de prendre des décisions, de communiquer des informations internes au groupe dans un cadre convivial. Les divers exemples cités à Strasbourg et à Rome illustrent un rapport qui n'est pas exclusivement « utilitaire puisque ces jardiniers mettent en pratique des parcours de partage dans lesquels les individualités se fondent temporairement en un "nous" » (Del Monte et Sachsé 2017 : 207) qui permet d'« être, de sentir, de produire, d'agir et de consommer ensemble » (Aria 2015 : 64) sans produire de valeur de marché (Campiglio 2012).

ii. *Des mangeurs ordinaires ?*

Nous interrogeons également les régimes alimentaires adoptés par les membres des jardins partagés pour observer si les jardiniers ont des « alimentations particulières » (Fischler 2013). En effet, les jardins partagés semblent être associés au végétarisme¹⁶⁸, cependant d'après nos observations et entretiens, les jardiniers n'ont pas tous le même profil de mangeur. Nous exposons la diversité des types rencontrés tout en mettant en évidence des caractéristiques générales qui ressortent dans les jardins étudiés à Rome et à Strasbourg. Nous utilisons quelques extraits d'entretiens, mais aussi le questionnaire présenté en introduction (annexe 2 et 3). Le questionnaire réalisé a permis de récolter des données chiffrées¹⁶⁹. Les résultats du questionnaire ne peuvent être recoupés avec les entretiens réalisés, cependant ils fournissent des informations complémentaires (Figure 24) qui nourrissent la réflexion autour de la question de l'alimentation au jardin.

¹⁶⁸ Pour partir de mon expérience personnelle, l'annonce de mon sujet de thèse lors de situations diverses, m'a souvent valu des questions sur mon alimentation pour savoir notamment si j'étais végétarienne. Bien que cela puisse paraître anecdotique, la récurrence de l'événement au fil des ans, révèle que les membres des jardins partagés sont associés à un régime alimentaire végétarien ou qui se fournit uniquement dans des magasins biologiques.

¹⁶⁹ Le traitement des données a permis d'élaborer une statistique descriptive, un traitement plus complet pourrait être mené ultérieurement. En outre, nous exposons séparément les éléments liés au questionnaire puisqu'il a été soumis via la liste de diffusion et les réponses sont anonymes.

Le régime alimentaire est varié, ainsi, en moyenne, les jardiniers consomment par semaine :

	Rome	Strasbourg
Viande	2,12	2,08
Fruits	7,27	8,93
Légumes (frais)	7,47	8,64
Légumineuses	2,26	3,36
Céréales	4,16	7,5
Plats préparés	0,61	0,23
Surgelés (aliments simples ou préparés)	1,31	0,17

Figure 24. Consommation par catégorie d'aliments des jardiniers, nombre de fois/semaine. Source : Victoria Sachsé.

Dans les deux jardins, les fruits et légumes frais sont les premiers postes de consommation. Les céréales viennent en troisième position, la quantité déclarée consommée est supérieure à Strasbourg. Les légumineuses et la viande arrivent en quatrième position à Rome et en cinquième à Strasbourg. Un élément saillant est la faible consommation de plats préparés ou surgelés dans les deux jardins.¹⁷⁰ Les jardiniers sont donc des « cuisiniers » dans le sens où ils consomment des produits frais plutôt que d'acheter du « prêt à consommer ». Ces résultats ne démontrent pas une statistique généralisable, mais illustrent la diversité des aliments consommés aux jardins. Ces éléments sont clairement identifiés dans les entretiens :

« J'ai encore changé, je mange beaucoup plus de céréales et de légumes. J'ai redécouvert l'orge, parce que j'en mangeais déjà quand j'étais chez mes parents, la semoule d'orge. Et puis maintenant j'essaie d'équilibrer mes repas, des légumineuses, alors des légumes ça c'est sûr. Et puis des céréales. » (Dalia, 26 juillet 2018, Strasbourg)

« J'essaie de manger pas trop de viande, mais j'en mange quand même un peu... Sinon je mange tout » (Mélanie, 12 juin 2018, Strasbourg)

Concernant la question de l'alimentation, bien que nous ayons rencontré quelques végétariens, aucun régime alimentaire ne domine au sein du jardin. Les éléments saillants sont notamment une attention particulière portée à la provenance des aliments et à leur saisonnalité. Plus que de catégoriser les pratiques, nous avons choisi de souligner la diversité de celles-ci et leur variation entre le

¹⁷⁰ Nous n'avons pas les données équivalentes au niveau national, cependant, les données Insee attestent qu'en France, « depuis 1960, la consommation de plats préparés s'accroît de 4,4 % par an en volume par habitant (contre + 1,2 % pour l'ensemble de la consommation alimentaire à domicile) ». Italie ?

« mainstream » et « l'alternatif » (Wolff, Adamiec et Fidolini 2019 : 11) créant des profils diversifiés où chacun s'approprie des éléments différents dans cet éventail de pratiques et de valeurs. Ce type de pratiques alimentaires est formulé ainsi par Anna et Benoit qui expliquent leurs choix comme suit :

« A : On est flexitarien. Parce qu'on mange de la viande soit quand il y a pas de choix soit quand on est dans notre famille et qu'eux mangent de la viande...

B : quand ils ont préparé un bon plat, c'est quand même...

À : Mais à la maison on n'achète jamais de viande. Même au restaurant j'ai quand même pris le réflexe maintenant quand je peux manger végétarien au restaurant, je prends l'option végétarienne. Après en France et en Alsace, c'est pas si évident que ça, il y a quand même pas mal de restaurants où malheureusement, il y a pas...

B : ça fait plaisir une fois de temps en temps de manger de la bonne viande. Si elle est bien cuisinée.

À : ... on est végétariens pour la planète, impact sur la planète. On n'est pas végétarien, ni parce qu'on n'aime pas ça, ni tellement en raison de la maltraitance de l'animal, voilà c'est pas ça. Donc du coup, on peut tout à fait manger de la viande.

VS : Pour la planète ?

À : C'est vraiment le fait qu'on produit des céréales pour nourrir des bêtes qui elles-mêmes produisent des gaz. Bon c'est tout le cycle de l'agriculture intensive aussi de la culture de l'animal intensive... » (Benoit et Anna, 6 juin 2018, Strasbourg)

Dans cette section, à travers l'étude des pratiques alimentaires et culturelles des jardiniers, nous avons pu observer la complémentarité et la circularité de ces deux pôles (alimentation et culture). En effet, les jardiniers sont parti-pris et partie prenante dans la production des consommables (Zask 2016), générant « un avenir en quelque sorte commun entre le cultivateur et sa parcelle » (*Ibid.* : 63).

Dans la section suivante, nous analyserons plus en détail la relation entre production et consommation qui émerge dans les jardins partagés. Contrairement au *food movements* (Pratt et Luetchford 2014), les membres des jardins partagés ne concentrent pas leurs actions uniquement autour de la question de la nourriture, mais interrogent plus globalement les enjeux liés à la production alimentaire. Nous explorons donc cette question en reliant les deux aspects pour interroger la dimension politique et militante des alimentations alternatives (Wolff, Adamiec, Fidolini 2019).

3. Du consommateur au producteur : la consolidation des pratiques et de l'engagement par l'expérimentation

Nous explorons les jardins partagés à l'aune des *autonomous food spaces* [espaces alimentaires autonomes]. Ce concept est développé par Wilson (2013) pour décrire des territoires où des activités de production alimentaire sont mises en place situant la question de la nourriture au sein d'une critique plus ample du modèle capitaliste. Ces espaces sont créés par des communautés qui cherchent à ouvrir des intervalles d'expérimentation indépendants par rapport aux modèles capitalistes, tentant de construire des relations d'aide mutuelle et d'échanges non marchands. Par non marchand, nous entendons ici des relations qui, bien qu'entraînant parfois de la circulation monétaire et pratiquant des échanges, n'obéissent pas à la logique mercantile (Latouche 2004). Toutes les activités menées au sein des jardins sont basées sur le partage et des rapports d'échanges et de socialités qui ne sont pas définis par une valeur monétaire (Del Monte et Sachsé 2017 : 197). Ces modalités d'échange se distinguent donc du marché capitaliste, mais aussi du modèle de redistribution étatique, créant de nouvelles logiques dont nous proposons une lecture au prisme des communs à la fin de cette thèse. Un des éléments qui permet de considérer les jardins partagés comme des espaces alimentaires autonomes est que, bien qu'ils ne puissent être totalement isolés du système capitaliste dans lequel ils s'inscrivent, comme nous l'avons souligné avec McClintock (2014), ces espaces proposent des réalités sociales et économiques (Wilson 2013) particulières à travers les pratiques ordinaires et les cultures politiques exposées ci-dessus. Dans un premier temps, nous mettons en évidence la tension qui émerge entre l'envie d'autonomie alimentaire et le jardin comme lieu d'expérimentation, dans un deuxième temps, nous montrons que les jardins partagés sont avant tout un outil pertinent pour reconnecter les questions de consommation et de production à plusieurs niveaux.

a. Du projet d'autosuffisance alimentaire au lieu d'expérimentations

« Il y a certaines personnes qui sont vraiment sur des objectifs et d'autres personnes qui sont plutôt dans le processus en fait. Donc d'abord c'est l'activité de jardiner et peu importe le résultat. » (Anna, 6 juin 2018, Strasbourg)

Le témoignage d'Anna révèle la présence d'approches différentes au jardin entre certains membres qui ont des objectifs de production et l'envie d'être « efficaces » et d'autres qui vivent le jardin plutôt comme un lieu d'expérimentation et où l'activité prime sur la production. Nous déclinons ici les différentes approches et rapports à l'activité de jardinage comme activité horticole au sein des jardins partagés.

i. *L'autonomie alimentaire : projet réaliste ou utopie ?*

La question de l'autonomie alimentaire¹⁷¹ est une question récurrente concernant les agricultures urbaines. Cependant, comme évoquée dans le chapitre 1, la « fonction alimentaire *quantitative* peut être déclinée selon un gradient, l'autosuffisance complète n'étant qu'une extrémité de ce gradient » (Pourias, Daniel, et Aubry 2012). En effet, certains jardiniers (des jardins partagés) atteignent l'autosuffisance parfois pour un type de production, mais jamais pour l'ensemble de la production alimentaire. Lors des entretiens, un membre du jardin Tre Fontane soulève cette question estimant qu'il a atteint une forme d'autosuffisance dans la production de légumes.

« Nous sommes arrivés à la quasi-autonomie végétale avec les légumes du potager. Et surtout, nous avons appris quelque chose sur la question de la saisonnalité. » (Lorenzo, 5 juillet 2017, Rome)

Rarement considéré comme étant réalisable à court terme, l'autosuffisance reste un horizon désiré même chez certains profils de jardiniers « dilettantes » comme Mélanie :

« Moi ce que j'aimerais bien m'enfin ça c'est complètement impossible, c'est un jour être autonome complètement en fruits et légumes ; de toute façon c'est impossible. » (Mélanie, 12 juin 2018, Strasbourg)

Au moins trois membres¹⁷² du jardin strasbourgeois entretiennent un imaginaire survivaliste revendiqué comme une motivation pour atteindre l'autosuffisance.

« C'était l'idée aussi de produire ses propres légumes et j'ai un peu le côté survivaliste... enfin un fantasme qui est sous-jacent qui est de pouvoir en vivre et d'être autosuffisant. C'est un peu une histoire qu'on se raconte et à laquelle on croit pas complètement à 100 %, mais le jour où il y aura la guerre, le jour où il y aura une grande famine, nous, au moins, on arrivera à cultiver nos légumes. » (Benoit, 6 juin 2018, Strasbourg).

En effet, cette vision proche des mouvements de la collapsologie émerge du discours de Benoit comme une raison de « se préparer » (Tasset 2019).

« Ça dépend des années, il y a des années ça représente pas grand-chose et il y a des années où ça marche. Je sais plus si c'était il y a un an ou il y a deux ans où j'avais l'impression que ça diminuait quand même vraiment la quantité de nourriture qu'on achetait au marché. Parce qu'on fait le marché toutes les semaines. (...) du coup, je me disais on pourrait quasiment tenir toute la semaine avec les productions du jardin (...) c'est peut-être deux mois seulement où on arrive à être presque autosuffisants. » (Benoit, 6 juin 2018, Strasbourg).

¹⁷¹ Dans ce paragraphe nous employons de manière indistincte le terme autonomie et autosuffisance alimentaire puisque les jardiniers utilisent l'un ou l'autre sans effectuer de distinction. Bien les termes soit distinct, le sens qui ressort des entretiens par l'usage de ces termes relève de la capacité à répondre à ses besoins.

¹⁷² Dont un en entretien et deux rencontrés lors de moments de participation qui ont évoqué les enjeux de survivalisme.

Ainsi, l'autosuffisance peut exister soit pour un type de production ou pour des périodes de l'année, mais la question de l'autosuffisance — parfois assimilée à l'autonomie — comme horizon est présente.

« On va être frustrés quand ça marche pas. On essaie d'améliorer la façon de faire pour réussir à produire. Donc on voit la difficulté que c'est de produire toutes les espèces qu'on voudrait sur un terrain qui a des particularités. On mesure au fur et à mesure des années tout ce qu'il faut faire pour amender des terrains, rajouter de la terre, la fertiliser. On voit aussi que les promesses de la permaculture, du jardinage facile entre guillemets, bah sont complètement fausses enfin c'est, on voit bien, les inconvénients de la permaculture. » (Benoit, 6 juin 2018, Strasbourg)

Par ailleurs, le jardin est aussi et surtout un lieu d'expérimentation qui permet aux membres de se confronter à la production horticole par la pratique, avec les difficultés que cela engendre. Le témoignage de Basile, ci-dessous, souligne les enjeux d'une autonomie « totale », tout au long de l'année qui demande une organisation certaine. Cela illustre, qu'en l'état actuel des choses, les jardins partagés, à l'instar d'autres formes de jardinage urbain, ne fournissent pas les conditions d'une autonomie réelle¹⁷³, mais sensibilisent les jardiniers à ces enjeux et aux difficultés de créer les conditions de l'autosuffisance.

« Le problème c'est que si tu veux être autosuffisant avec un jardin il faut savoir comment consommer en hiver et faut être à même de préparer la nourriture d'été pour la conserver pour l'hiver, du moins à mon sens. Déjà faudrait se rendre compte de ce que ça veut dire être autosuffisant donc essayer de jauger la consommation et ensuite tripler à mon avis cette production pour ensuite avoir des apports suffisants en hiver. Donc pour moi le jardin est très intéressant pour jauger une autoconsommation. » (Intervention de Basile, pendant l'entretien avec Guillaume, 7 juillet 2018)

Comme il le met en évidence, en plus de l'expérience agricole, le jardin sert à « jauger » les besoins. Le jardin est un lieu qui permet par la pratique d'expérimenter, de faire des essais, de rater pour comprendre et s'entraîner.

ii. Lieu d'expérimentation et de formation

Comme cela a été évoqué, les jardiniers se forment à travers différentes sources, livres, internet (tutoriels YouTube, groupes Facebook, réseaux sociaux en ligne), mais explorent aussi eux-mêmes différentes techniques. La dimension exploratoire et le passage par l'expérience comme forme d'apprentissage nous semblent être un élément caractéristique du jardin. En effet, l'important réside dans l'expérience¹⁷⁴ parce que le sujet est engagé (Zask 2015) :

¹⁷³ L'autonomie est entendue ici comme une production suffisante pour couvrir les besoins des membres du jardin.

¹⁷⁴ Sans entrer dans un débat philosophique trop poussé, nous nous inspirons des travaux de Dewey tels qu'ils ont été mobilisés récemment puisque c'est l'écoute et la lecture des travaux de Zask (2015) qui nous ont inspiré

« J'étais allée chercher ce que c'était, mais c'est différent. Je regardais beaucoup de vidéos en fait sur YouTube parce que t'as quand même des gens qui t'expliquent ce qu'ils sont en train de faire, mais c'est quand même mieux d'y être, c'est quand même mieux de le vivre. C'est encore une autre dimension. » (Dalia, 26 juillet 2018, Strasbourg)

« Donc voilà c'est aussi une grande découverte, ça je savais pas trop, naïvement au début, je me suis dit il faut regarder des bouquins. Je pensais que ce qui était dans les bouquins était plus facilement applicable et plus facilement vrai, mais on se rend compte aujourd'hui que dans notre jardin c'est très difficile de cultiver des choux. Parce que les limaces adorent les choux et c'est les premières, enfin toute la famille pour roquette, radis, choux raves, choux rouges, brocoli, chou-fleur tout ce que j'aime enfin tout ce que j'aimerais cultiver, les limaces les ont très vite, c'est hyper compliqué de faire pousser tout ça et c'est hyper compliqué pour tout... on n'est pas les seuls. » (Benoit, 6 juin 2018, Strasbourg)

L'expérience se décline donc à travers la pratique personnelle dans le cadre d'interactions. Le jardin est un lieu d'observation où écouter, regarder et apprendre de ses erreurs. En effet, le jardin partagé est un lieu de transmission d'apprentissage sur l'alimentation (découverte de nos nouveaux aliments, de techniques de transformation, de vertus...) :

« Du coup je mange des légumes que je mangeais quasiment jamais avant, genre les blettes je connaissais, mais j'en mangeais je sais pas une fois tous les ans. Là j'en mange quand même régulièrement. » (Mélanie, 12 juin 2018, Strasbourg)

Sur la provenance des semences et les conséquences du choix de celles-ci :

« On achète surtout des semences commerciales, l'année dernière on a essayé de prendre les semences de nos plantes, le problème c'est que certaines sont hybrides, sur la deuxième génération tu ne sais pas ce qui sort. (...) j'avais fait une file expérimentale sur mon potager, parmi elles des tomates cerises sont sorties, d'autres des tomates jaunes et d'autres encore des tomates allongées type olivines. » (Giacomo, 4 juillet 2017, Rome)

ces réflexions sur l'expérience comme expérimentation. Truc (2005) introduit ainsi le texte de Dewey qui synthétise nos questionnements autour de l'expérimentation comme rapport à la réalité : « La réalité comme expérience » et la place qu'il accorde dans sa conception de l'expérience à l'interaction entre l'organisme vivant et son milieu. C'est bien parce qu'elle est d'abord active que l'expérience peut être interactive : comme le note à ce propos Joëlle Zask, « l'interaction est essentielle pour comprendre l'expérience dans sa complétude et sa dynamique ». « La réalité elle-même doit être conçue comme expérience. Chaque expérience, parce qu'elle est incomplète, en appelle d'autres, qui la vérifient et ce faisant, la complètent. La réalité est donc de part en part expérimentale : seule la multiplication des expériences, « l'accumulation des détails », peut nous permettre de connaître d'une manière toujours plus complète la réalité du monde qui nous entoure. Suivant une « logique » expérimentale, la réalité est toujours en « transformation-vers », en changement et production perpétuels. L'unité de la réalité et de l'expérience n'est donc pas « relative à un monde harmonieux et complet qui formerait l'arrière-plan, le substrat ou le fondement de la vie et de la connaissance humaine », mais plutôt à la « continuité qui s'instaure entre des phases, des objets ou des expériences, au développement cohérent d'une tendance » (Zask 2003). La réalité est toujours ouverte et inachevée. Les termes présents et anticipés de la réalité ne sont jamais réductibles à ses termes précédents : la continuité est sans cesse fabriquée au travers de l'expérience. » (Truc 2005 : 6).

Sur les techniques agricoles, les jardiniers apprennent les rudiments pour certains et développent des savoirs techniques pour d'autres.

« J'ai appris les rudiments sur comment on travaille la terre, comment on met les plantes, les distances... parce qu'ils te donnent tous des conseils » (Lorenzo, 5 juillet 2017, Rome)

« Les haricots, délicieux, en quantité... et donc on les a remis, et ils ont fait trois bourgeons et ils ont séché. Je ne sais pas si on a fait des erreurs ou si c'est l'année qui n'est pas bonne. On n'est pas experts. On met quelque chose et on voit si ça pousse. » (Beatrice, 5 juillet 2017, Rome)

Comme l'expérience est un élément clef de la formation du sujet et de sa transformation, la dimension pédagogique et la transmission aux enfants est un élément important. À Rome notamment où des accords sont passés avec les écoles du quartier :

« C'est important pour eux de savoir comment les plantes naissent, nous les éduquons à récupérer les choses, à faire le compost par exemple. À ne rien jeter, à chercher à trier le plastique, on essaie de leur fournir une éducation à l'environnement en somme. » (Giacomo, 4 juillet 2017, Rome)

« Nous sommes tous environnementalistes, mais dans les pratiques quotidiennes nous avons du mal à maintenir certains principes. Pour cela l'espérance est d'initier les plus petits — notre petit potager s'y prête très bien, non ? — à l'alimentation, la biodiversité, il y a tout ici pour le faire. » (Fabio, 14 juillet 2017, Rome)

Le fait de ne pas être obligé d'être rentable en termes de production laisse la liberté de faire des tentatives. La transmission à l'interne s'effectue entre les jardiniers notamment avec les figures d'expert et certaines pratiques se transmettent par mimétisme entre membres au jardin.

« Donc l'année dernière j'ai pris l'initiative d'acheter des parpaings pour les surélever. On a acheté des robinets, enfin on était à plusieurs, mais je l'ai fait d'abord dans mon jardin pour montrer l'exemple. Parce qu'il y a des dynamiques enfin c'est des dynamiques de groupe classiques. C'est pas parce que c'est du jardinage que ça change quelque chose dans les pratiques. Et moi je pense que dans la force de l'exemple. Parfois, ça débloque complètement une situation en deux trois semaines. (Benoit, 6 juin 2018, Strasbourg)

Ainsi, la question de l'autonomie (alimentaire, mais pas uniquement notamment pour les survivalistes) dans les jardins partagés plane comme un idéal à atteindre, un horizon qui inspire ces jardiniers et leur permet de développer un imaginaire autour de cette perspective. L'objectif d'autosuffisance pour certaines productions est déjà une première étape plus réaliste bien qu'elle soit atteinte uniquement en été et pour quelques productions. C'est pourquoi, à l'heure actuelle, la dimension exploratoire et expérimentatrice des jardins partagés est la plus intéressante à souligner puisqu'elle permet aux

participants de se confronter aux questions techniques et de pouvoir expérimenter sans risquer de manquer. Ils peuvent être plus audacieux et se mettre à l'épreuve. Le jardin urbain de manière générale, et partagé en particulier, permet de développer la sensibilité des consommateurs que sont les jardiniers, ce que nous étudions dans le point suivant.

b. Des consommateurs engagés

Au-delà de la question de la production au sein du jardin, les membres des jardins partagés développent une attention particulière à la saisonnalité, à la provenance des aliments qu'ils consomment en dehors du jardin. En effet, les activités de consommation étant « des pratiques sociales (entre contraintes et capacités d'action) » (Garabuau-Moussaoui 2010 : 3), nous évoquons ici la question de la consommation en nous appuyant plus particulièrement sur la littérature existante autour de la question de la « consommation engagée » (Balsiger 2009, Dubuisson-Quellier 2009). « La consommation engagée se décline sous des formes très diverses, individuelles et collectives, publiques et privées, sur le marché ou en dehors de celui-ci » (Balsiger 2009 : 6). Bien que l'ensemble des pratiques ordinaires ne soient pas érigées comme une revendication des associations de jardins partagés étudiés, elles correspondent dans les faits aux critères associés à la consommation engagée : « les principaux enjeux qui se trouvent attachés aux produits et qui font l'objet de mobilisations dans le marché sont ainsi, à côté des préoccupations consuméristes (qualité des produits, sécurité alimentaire, santé), des enjeux environnementaux, les conditions sociales de production, mais aussi des enjeux identitaires (acheter local, acheter ethnique) » (Balsiger 2009 : 3). En effet, nous avons vu précédemment que les jardiniers prêtent attention à la saisonnalité, à la provenance, au type d'agriculture utilisée pour produire. L'impact potentiel sur leur santé et la qualité de l'alimentation joue également un rôle dans leurs choix. Dans un premier temps, nous exposons la situation à Strasbourg où la pratique du jardinage renforce des pratiques de consommateurs « responsables » déjà en place. Ensuite, nous développons le modèle romain inséré dans un contexte favorable lié à un modèle agricole relativement ancré dans le territoire qui permet un accès facile à la production locale - *kilometro zero* notamment. Enfin, nous terminons ce chapitre en soulignant le fait que les jardins partagés constituent un lieu qui fait germer des interrogations sur le rapport entre consommation et production en reconnectant les enjeux liés à ces deux pôles.

i. Des acteurs déjà sensibilisés qui renforcent leurs pratiques

À Strasbourg, les fondateurs du jardin sont déjà engagés dans des démarches « critiques » de la façon de consommer et de produire et « agissent aussi en dehors du marché, dans des circuits marchands

alternatifs comme les systèmes d'échange alternatifs ou à travers des formes de résistance qui passent par une réduction de la consommation afin de promouvoir la décroissance » (Balsiger 2009 : 6) :

« Au début c'était pas une association c'était juste un groupe de permaculture ou il (Alain) partageait des trucs qu'il savait faire. Au fur et à mesure, moi je faisais une crème ou un déodorant ou d'autres produits comme ça qu'on pouvait montrer aux gens. Il y avait aussi la lactofermentation. Donc il faisait différentes soirées où il nous montrait comment faire ou quelqu'un d'autre montrait et partageait et après on s'entraînait à le faire soi-même. Donc c'était un partage de connaissances, et après je pense qu'il manquait un support, un sol pour faire de la permaculture vraiment à une échelle plus grande, en permettant à tout le groupe de s'impliquer. » (Fabienne, 11 octobre 2017, Strasbourg)

« C'est parce qu'on consomme déjà d'une certaine façon qu'on est allé au jardin aussi, c'est pas... voilà c'est pas parce qu'on a commencé à jardiner que tout d'un coup... enfin moi déjà dans la pratique perso, j'avais essayé déjà d'être végétarien ça faisait quand même quelques années que j'ai essayé d'être vraiment végétarien complètement. Je le suis pas parfaitement et puis surtout d'acheter de plus en plus local c'est venu crescendo, c'était le deuxième critère en fait : végé, local et puis bio après. C'est les trois critères. » (Benoit, 6 juin 2018, Strasbourg)

D'après le questionnaire réalisé (annexe 2), les membres du jardin font majoritairement leur course dans des magasins biologiques (81,25 % des répondants) et au marché local (56,25 %), alors que 50 % disent aller au supermarché « traditionnel ». Enfin, parmi les répondants, 25 % achètent leurs légumes au sein d'une AMAP. Les témoignages recueillis lors des entretiens illustrent également ces questions et montrent la diversité de provenance des produits alimentaires des jardiniers dont certains vont favoriser l'agriculture biologique comme premier critère à l'instar d'Henry :

« Mais l'idée c'est d'adhérer à un panier bio quand même et de faire des courses de temps en temps et dans l'idéal sur le marché, mais de temps en temps on va au supermarché... je suis pas dogmatique. Parfois je vais au magasin et j'achète pas bio, j'achète, on essaie quand même d'acheter bio, la plupart du temps, je vais souvent à la Biocoop. » (Henry, 7 septembre 2018, Strasbourg)

D'autres, comme Mélanie, insistent sur la dimension locale qui prime sur le biologique :

« Non, en général, j'essaie de faire mes courses au marché, de choisir ceux qui sont producteurs. Si je bosse le jour du marché bah je vais au supermarché, j'essaie essentiellement de prendre du bio. Après je suis pas stricte je vais pas faire un caca nerveux si c'est pas bio ou... » (Mélanie, 12 juin 2018, Strasbourg)

Les répondants du jardin strasbourgeois sont des consommateurs qui se fournissent principalement en agriculture biologique et qui ont des comportements « responsables » (Dubuisson-Quellier 2013,

Makaoui et Taphanel 2018)¹⁷⁵. L'arrivée au jardin en particulier permet d'acheter moins de légumes en supermarché, et de transformer plus, d'être attentifs à la saisonnalité et au régime nutritionnel.

« Comment dire je crois que déjà avant, on achetait des légumes que de saison et maintenant comme on est au jardin, on est de plus en plus sensibles au fait que par exemple... juste pour dire qu'on se rend bien compte quand on jardine que c'est pas encore, dans nos contrées, la saison des tomates. » (Anna, 6 juin 2018, Strasbourg)

Ils opèrent « consciemment un choix personnel de changer (leurs) manières de consommer et d'organiser (leur) vie quotidienne » (Dobré et Juan 2009 : 297)¹⁷⁶.

« Moi ça m'apporte des réponses à des questions spirituelles, disons où que je me pose moi vis-à-vis de ce que j'ai fait en faisant des enfants... Faut qu'on les nourrisse avec la meilleure des nourritures que la terre produise donc on paye 800 € de bouffe par mois. C'est "Vivre bio". (...) en fait, on dépense beaucoup d'argent parce que c'est une école payante¹⁷⁷, mais c'est la bouffe qui coûte plus cher. » (Jérôme, 21 juin 2018, Strasbourg)

La pratique du jardinage partagé s'insère donc dans un ensemble de pratiques de consommation critiques, du moins ayant une orientation particulière dictée par des considérations écologiques et une sensibilité à l'impact environnemental de ces modes de consommation. On peut encore noter la diversité des profils certains étant plus exigeants et ne se fournissant qu'en alimentation issue de l'agriculture biologique, d'autres alternant entre alimentation biologique, locale ou issue des filières « classiques ».

ii. Un contexte favorable et la découverte de pratiques durables

Historiquement, Rome est caractérisée par un lien fort entre la population urbaine et l'agriculture locale jusqu'aux dernières décennies quand l'industrie agroalimentaire avec des circuits longs s'est imposée (Cavallo, Di Donato et Marino 2016). Un réseau alimentaire local remarquable y existe, animé par différents acteurs : associations, coopératives, AMAP notamment qui mettent en place des marchés de producteurs locaux et des points de distribution avec les groupes d'achat solidaires. La présence de nombreuses coopératives agricoles et sociales représente un système de production

¹⁷⁵ La question du consommateur responsable a été traitée en détail dans l'article de Makaoui et Taphanel (2018) ici nous n'entrons pas dans le débat mais nous fournissons des éléments qui soulignent également les convergences ou les tensions qui peuvent exister entre les représentations et les pratiques des jardiniers.

¹⁷⁶ Nous tenons ici à rappeler la dimension sociale qui accompagne ces pratiques, en effet, ces modes de consommation ne sont pas accessibles à toutes les couches de la population. Certains auteurs sans analyser de manière précise les niveaux de vie et les modes de consommation soulignent les enjeux de repenser la pauvreté au sein des questions de « développement durable » (Ballet, Dubois et Mahieu 2011). D'autres comme Comby (2015) que nous mobilisons dans le chapitre 6 explore les rapports de classe et l'appropriation des questions écologiques.

¹⁷⁷ Ici, il fait référence à l'école Steiner où sont inscrits ses deux enfants.

alternatif fourni. Ainsi, le contexte romain offre des possibilités de se procurer des produits frais localement.

Concernant le jardin étudié, les jardiniers vont toujours beaucoup au supermarché (80 %), mais diversifient les lieux de consommation pour l'alimentation : 66 % fréquentent le marché de quartier, environ 30 % des magasins biologiques et 11 % ont recours aux groupes d'achat solidaires (plus ou moins équivalent des AMAP françaises). Dans la sélection des produits alimentaires, les jardiniers accordent plus d'importance à la saisonnalité, ensuite vient la provenance (lieu de production) ce qui est confirmé par le contenu de certains entretiens, comme Lorenzo qui explique l'attention qu'il porte à la provenance de ses aliments :

« Au marché à Garbatella qui est ouvert le samedi et le dimanche. Il y a des producteurs du Latium, ils font partie de la Coldiretti¹⁷⁸. Par exemple si tu veux acheter du parmesan, tu ne le trouves pas parce que ce n'est pas un produit du Latium. Tout est lié au territoire. C'est un peu parce que nous étions déjà sensibles à l'argument et avec le jardin on s'est retrouvé à l'approfondir. » (Lorenzo, 5 juillet 2017, Rome)

En outre, Fabio, le président de l'association, lui, considère pleinement le jardin partagé comme un outil qui devrait permettre de sensibiliser l'ensemble des membres à la question de la production agricole. Il s'appuie sur l'idée que le faire et l'expérience permettent d'asseoir le discours, de fournir des preuves que produire local et biologique est plus pertinent que de passer par l'industrie agroalimentaire.

« Ils ont l'occasion de manger la fraise de leur potager et la fraise qu'ils achètent au marché et ils comprennent la différence parce que c'est immédiat. Nous devrions avoir la capacité de communiquer sur ce discours de la fraise (et de sensibiliser). » (Fabio, 14 juillet 2017, Rome)

De la même manière qu'à Strasbourg, certains jardiniers sont déjà sensibilisés à la question de la consommation. À Rome, les membres sont très nombreux et leurs motivations sont plus ou moins connectées à la question environnementale ; le lien avec la production naît également de la pratique comme nous l'exposons dans le point suivant.

iii. Reconnecter production et consommation

Nous partons du constat exposé par Lamine et Chiffolleau qu'« au cours des dernières décennies, le processus de modernisation agricole a généré une dissociation croissante des enjeux agricoles et alimentaires, qui se traduit notamment par le fait que, malgré leurs interdépendances, l'agriculture et l'alimentation sont le plus souvent traitées séparément tant par les disciplines scientifiques que par

¹⁷⁸ La Coldiretti (Confederazione Nazionale Coltivatori Diretti – Confédération Nationale de Cultivateurs Directs) est l'association principale de représentation et d'assistance de l'agriculture italienne.

les politiques publiques » (*Ibid.* : 1). À l'encontre de cette tendance, les jardins partagés sont des lieux qui permettent de reconnecter ces deux dimensions. Ces éléments corroborent les résultats d'autres études selon lesquels « les jardins associatifs participent à retisser un lien entre production et consommation » (Pourias, Daniel et Aubry 2012 : 43).

« Pourquoi c'est important toute la démarche ? Comment expliquer ça ? C'est que je pense que, vue la situation actuelle des choses dans le monde, il faut commencer à avoir un autre mode de consommation et un autre mode d'agriculture. On doit arrêter de balancer des pesticides partout et pas forcément faire de la permaculture je pense que tout le monde peut pas adhérer à ça, mais au moins arrêter de balancer de la merde partout. » (Mélanie, 12 juin 2018, Strasbourg)

Des discours critiques du modèle de production agricole intensif émergent et illustrent l'insertion de la pratique de jardinage dans une vision d'ensemble qui interroge les modes de production et remet en cause les pratiques des agriculteurs.

« En fait c'est ça, les agriculteurs, s'ils labourent — et ils labourent de plus en plus profondément — c'est parce qu'ils utilisent des engins qui sont de plus en plus lourds et c'est ça qui crée des vrais problèmes, c'est pour ça qu'ils font des concours de labour, en fait c'est des concours de génocide de vers de terre. » (Guillaume, 30 septembre 2017, Strasbourg)

D'un côté, émerge la critique du modèle agroalimentaire industriel, de l'autre l'apprentissage d'alternatives par la pratique. Comme nous l'avons vu tout au long de ce chapitre, les jardins partagés sont « des espaces d'apprentissage des pratiques agroalimentaires pour les citoyens qui prennent conscience des efforts et du travail nécessaire pour cultiver la terre » (Giacchè et Le Caro 2018 : 59). Tout en restant un loisir, le jardinage urbain permet de soulever des interrogations sur le système de production, la prise de conscience des aléas, des difficultés des métiers liés à l'agriculture :

« J'ai toujours aimé être dans la nature. J'ai commencé à acheter seulement des choses biologiques et j'ai commencé à penser que si je les cultivais moi-même ce serait mieux, je ne pensais pas que ce serait fatigant. C'est très fatigant. Ils me l'avaient dit, mais je ne pensais pas à ce point-là. » (Andrea, 6 juillet 2017, Rome)

La plupart ont aussi conscience de ce que représente le travail d'agriculteur. Cependant, ils reconnaissent que le jardin reste un plaisir étant donné que la productivité n'est pas vitale dans un jardin partagé et que leur subsistance n'en dépend pas¹⁷⁹ :

« Ça te relaxe beaucoup. C'est très fatigant, mais c'est un petit morceau donc on ne se tue pas. Au contraire, c'est plaisant. À ces niveaux c'est plaisant, et puis si tu devais en faire un travail pour pouvoir en vivre alors ça devient plus

¹⁷⁹ Les jardins partagés étudiés, comme nous l'avons évoqué dans la section 3.a., se révèlent être plus des lieux d'expérimentation. Il serait intéressant de comparer le rapport à la production et à la productivité en fonction des types de jardinage urbain observé et notamment avec les jardins familiaux où les profils sociaux des participants diffèrent de ceux observés dans les jardins partagés.

exigeant et alors tu dois atteindre l'objectif, tu dois en vivre. Alors qu'ici si ça pousse ça pousse, sinon patience. » (Giacomo, 28 juin 2017, Rome)

Le lien à la production, la satisfaction de voir pousser ce qu'ils ont planté sensibilisent les jardiniers aux questions de la production agricole en général :

« Ça donne de la satisfaction de voir une plante qui pousse, que tu as plantée. L'année dernière j'avais ressenti de l'enthousiasme, je n'avais jamais eu mon blé avant. » (Alessandro, 15 juin 2017, Rome)

Nous soulignons ici que l'intérêt des jardins partagés réside notamment dans l'articulation entre gestes individuels et action collective (Dubuisson-Quellier et Barrier 2007). En effet, la « reconnexion des enjeux agricoles et alimentaires se joue dans l'interaction de différents mondes sociaux que sont les acteurs économiques, ceux de la société civile, ceux des politiques publiques. Cela se traduit par des modalités diverses de mise en œuvre d'une gouvernance alimentaire locale » (Lamine et Chiffolleau 2012 : 12). Ainsi, il serait intéressant de creuser les rapports entre critique et action par le marché (boycott, buycott) et action qui sollicitent les autorités politiques (mise en place de politiques publiques favorables à des modèles agricoles locaux par exemple) (Balsiger 2009) que développent ces associations et leurs membres. « Autrement dit, la question est posée de savoir comment producteurs et consommateurs peuvent se rassembler pour réfléchir et décider collectivement et souverainement quoi et comment produire et consommer » (Deléage 2010 : 18).

Conclusion du chapitre 3

L'analyse des pratiques des jardiniers et de leurs représentations au prisme de l'environnementalisme ordinaire a permis de mettre en lumière la diversité des formes d'engagement que ce soit conscientisé ou non. Les gestes sont révélateurs de cultures politiques certaines. Pour une partie des membres, notamment les néophytes et dilettantes, les jardins ne sont pas synonymes de lieu d'engagement politique, mais « seulement » de pratiques culturelles et signe d'une certaine sensibilité aux questions environnementales. C'est précisément cette dimension qui fait du jardin un espace « rassembleur ». En effet, le jardin — ses multiples fonctions — attire des profils différents — pas en termes d'origine sociale — néanmoins rapproche des personnes dont les rapports au militantisme sont très variés, créant des espaces d'échanges, de dialogue, parfois de conflit. Ces éléments ont donc pu être observés à Rome et à Strasbourg comme nous l'avons démontré dans les chapitres 2 et 3.

Outre les questions relatives à l'engagement associatif et environnementaliste au sein de ces structures, dans notre thèse nous envisageons le jardin partagé comme un espace qui contribue à la fabrique de la ville puisque ceux-ci s'installent sur des espaces publics. Nous avons donc choisi de focaliser la suite de notre étude sur le rapport de ces associations aux autorités locales pour comprendre comment elles s'insèrent dans les territoires locaux. Ayant observé des contextes variés entre Rome et Strasbourg, nous avons choisi de consacrer un chapitre à l'étude de chaque jardin dans chacune de ces villes pour revenir dans le chapitre final sur une réflexion plus globale autour des communs.

Transition : des formes d'engagement individuel à la participation comme mode de production de l'espace public

Après avoir exposé dans la première partie de ce travail, le fonctionnement interne des associations étudiées, nous déplaçons la focale pour étudier la place de ces acteurs au sein de l'arène institutionnelle locale, et notamment leurs formes d'engagement et d'action collective. Un des éléments qui caractérise leurs modalités d'engagement est la valorisation de la pluralité et « du rôle des individus, plutôt que (...) le sacrifice au collectif » (Della Porta 2004 : 76). Cependant, ce changement dans les formes de l'engagement n'empêche pas l'action collective de prendre corps, ce que nous analysons à Rome et à Strasbourg. En effet, des espaces se créent, des réseaux se forment afin de proposer des solutions concrètes et pratiques pour assurer la gestion du bien public (Lichterman et Cefai 2006).

Dans la partie suivante, nous nous intéressons à la manière dont les jardins partagés sont érigés comme des nouveaux enjeux publics. Les cultures politiques que nous avons mises en avant dans le chapitre précédent ont permis d'analyser ce qui renforce ou pas ces *civic groups* notamment à travers l'étude de la politique ordinaire (*Ibid.*). Nous étudions maintenant les formes de participation dans la fabrique de la ville.

La question de la participation du public¹⁸⁰ et notamment « en matière de planification spatiale et d'urbanisme remonte au moins aux années 1960 » et « s'est imposée dans le champ de l'urbanisme et des études urbaines » (Bacqué et Gauthier 2011 : 8). Cependant, le bilan est mitigé et bien que la rhétorique se soit imposée, l'application et « la mise en œuvre [de ces politiques] demeurent contrastées » (*Ibid.* : 25). Ces formes de participation sont diversifiées et les dispositifs participatifs institutionnalisés sont critiqués parce qu'ils limitent « considérablement la portée réelle de la démocratie participative quant à la transformation de l'ordre politique, à la possibilité de remettre en question les valeurs dominantes » (Jouve 2005 : 21), en effet, ces espaces imposent au public « de respecter les règles du jeu imposées et fixées par le politique » (*Ibid.*).

Les initiatives de jardins partagés s'insèrent dans l'éventail des formes de participation qui remettent en question le « rôle du concepteur, négocient la prise en compte de différents types de savoirs (professionnels, d'usage, politiques), mais aussi en arrière-plan, de différentes représentations et images de la ville » (Bacqué et Gauthier 2011 : 23). Nous analysons dans quelle mesure les associations sont actives dans l'élaboration des normes et des usages du territoire. Il semble que par le faire et

¹⁸⁰ Ce terme provient de l'article cité. Le public correspond alors aux habitants ou citoyens convoqués, invités à participer dans les dispositifs d'aménagement participatifs.

l'action, les jardins s'imposent de fait comme des manières de produire de l'espace public. Les jardins partagés s'inscriraient alors dans cette période post-collaborative ou finalement l'enjeu pour les chercheurs et les praticiens serait « de dépasser l'opposition entre une image enchantée et souvent très théorique de la participation et une critique radicale pour plutôt insister sur les difficultés et les défis, éclairer les différents types de contextes et les conditions qui contribuent à produire des "épisodes participatifs" » (*Ibid.* : 26).

Nous analysons donc, comment, à Rome et à Strasbourg, la construction de ces jardins comme enjeux publics ne relève pas d'un processus lisse et révèle des moments de négociation, parfois conflictuels, avec les institutions locales. Ces questionnements, qui se veulent ancrés dans le terrain, permettent de déceler dans quelle mesure la participation est « un outil politique pour remédier aux biais et aux limites de la démocratie représentative » (Hatzfeld 2011 : 56) ou comment ces jardins proposent de nouvelles formes d'auto organisation du social qui peut « s'articuler avec le système politique à travers des modalités de participation qui tendent à redéfinir les lieux et les significations du politique » (Ramella 1994 : 123).

C'est ce que nous faisons en contextualisant « pour prendre en compte l'ensemble des controverses locales sur un projet (...) à ne pas considérer seulement le fonctionnement interne des dispositifs, pour saisir la façon dont certains moments de participation peuvent être insérés au sein du processus de mise en débat (...) et en considérant également leurs rapports – très souvent ambivalents et variables dans le temps – avec les institutions et les espaces de consultation et de débat » (Bobbio et Melé 2015 : 51). En effet, ces organisations deviennent des partenaires des pouvoirs publics et « se trouvent prises dans une série de tensions et de contradictions politiques, qui tiennent au fait de devoir travailler avec l'État, de chercher à obtenir des financements de sa part, d'être parfois pris dans des relations de convention ou de délégation de service public, tout en cherchant à contrôler, à encadrer voire à contester ses orientations et ses décisions » (Hamidi 2017 : 23). L'État ici est considéré comme la pluralité d'interlocuteurs publics, mais aussi les acteurs, sous-traitants de l'action publique.

Partie II.

Vers une nouvelle façon de faire la ville

Chapitre 4 - L'appropriation de l'espace public à Rome comme planification informelle dans un urbanisme fragmenté

Le chapitre 4 est l'occasion d'explorer dans le détail les rapports qui se construisent entre des initiatives « citoyennes » et les institutions locales dans le contexte romain. À partir d'un exemple de participation qui naît hors de dispositifs institutionnels, mais qui ne rejette pas pour autant le contact avec l'administration, nous analyserons le processus de co-construction des normes. Nous porterons une attention particulière aux stratégies évolutives des acteurs, déployées dans l'arène politique locale.

Ce chapitre est structuré en trois sections ; la première revient sur les débuts du jardin partagé Tre Fontane dans le contexte romain au prisme du droit à l'appropriation et à la participation que nous empruntons à la littérature du droit à la ville (Lefebvre 1968) et à ses déclinaisons plus récentes (Purcell 2002, Mitchell 2003). La deuxième section permet d'exposer ensuite la place du jardin au sein du réseau local qui se structure progressivement (Figure 25) comme un acteur dans le débat local en nous appuyant sur les réflexions autour de la participation (Bacqué et Sintomer 2011, Neveu 2011a). Enfin, la dernière section est l'occasion de décortiquer et d'analyser le processus de négociation comme forme d'aménagement particulier que nous examinons au prisme du concept de planification informelle (Certomà 2016).



Figure 25. Frise chronologique des étapes de l'association Tre Fontane et du réseau Ortincomune. Source : Victoria Sachsé (conception)/Marie Rio (réalisation).

Vue d'ensemble à partir du terrain

En préambule, nous exposons les acteurs étudiés dans l'arène locale (Figure 26) pour donner une représentation synthétique des acteurs en présence et des connexions qui existent entre eux. En outre, nous ouvrons l'analyse avec la description d'un événement qui illustre les dynamiques à l'œuvre et soulève une partie des enjeux analysés dans ce chapitre sur les rapports entre les associations et les institutions locales.

En janvier 2017, le réseau des jardins partagés envoie une lettre à la Maire Virginia Raggi pour demander la reconnaissance du parcours effectué par le réseau romain¹⁸¹. Après deux mois de silence de la part de la Ville, le 8 mars 2017, les associations reçoivent sur l'adresse mail du réseau une convocation pour participer à la « Commission capitoline « environnement » qui aura pour objet « la situation des potagers et jardins partagés de la ville ». La commission a lieu le 10 mars, soit deux jours après la convocation. Nous décrivons ci-après la réunion « improvisée » par les membres du réseau pour se préparer à la rencontre avec les assesseurs et les services de la Ville qui aura lieu le jour suivant.

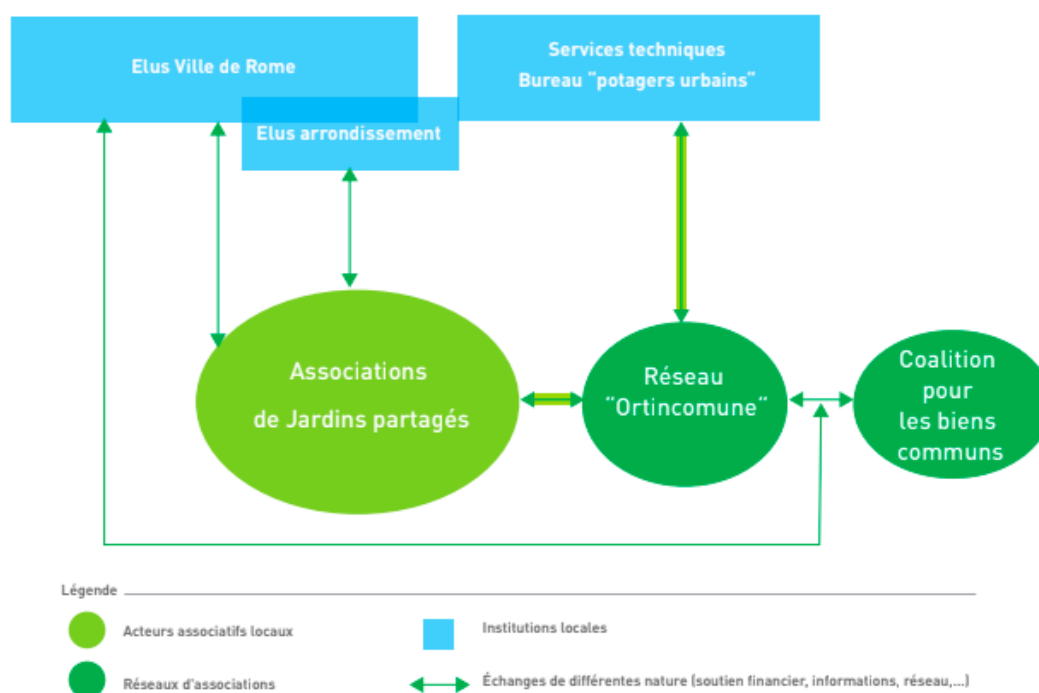


Figure 26. Insertion des jardins partagés dans les cadres institutionnels locaux, le cas de Rome. Source : Victoria Sachsé (conception)/Marie Rio (réalisation).

9 mars 2017 — réunion improvisée par le réseau *Ortincomune* en vue de la commission capitoline « environnement » du 10 mars 2017

Cette rencontre est donc organisée au dernier moment et six participants et moi-même nous réunissons. À ce moment précis, je suis observatrice et je n'exprime jamais mon point de vue sur la situation, un des membres fait parfois référence à moi en s'amusant de l'assiduité avec laquelle je

¹⁸¹ Il s'agit de l'élaboration, à l'initiative d'associations de jardin et de la responsable du bureau "potagers urbains" de la Ville de Rome, de la Delibera 38 qui doit fournir un cadre légal et administratif aux jardins partagés sur le territoire romain. Ces éléments sont tous développés au cours de ce chapitre.

suis leurs activités, mais je ne prends pas part aux échanges et ne contribue pas à la prise de décision. Parmi les présents : Dario (jardins partagés Garbatella), Maya (Casetta rossa - Garbatella), Maria (projet européen Sidigmed), Fabio (Tre Fontane), 2 hommes que je n'avais jamais vus et que je n'ai pas identifiés).

Ils commencent par faire un point sur la situation de la mise en œuvre de la *Delibera 38*, réglementation élaborée conjointement par des associations de jardins partagés et la responsable du bureau *orti urbani* [potagers urbains] à la Ville de Rome. Certains jardins ont bénéficié de la mise en place de celle-ci et d'autres en revanche, comme en témoigne Fabio pour le jardin Tre Fontane, n'ont jamais obtenu de réponse à leur demande de régularisation. Ensuite, concernant la commission du lendemain, ils veulent demander le recensement des potagers sur le sol de la ville, ils évoquent le problème du règlement, et mentionnent que si quelqu'un veut faire une nouvelle association de potagers, il peut le faire d'une autre manière qu'en passant par cette réglementation.

Puis, Dario dit qu'il a appelé la responsable des « potagers urbains » de la ville. Celle-ci l'a informé que la commission capitoline a été convoquée en avance, la communication de l'information aussi tardivement au réseau serait le fruit d'un choix délibéré. Il souligne alors le problème de méthode sur la manière de convoquer les personnes et la contradiction avec la *Delibera 38* — qui est le fruit d'un processus délibératif — et la manière dont les choses sont faites à l'heure actuelle, venant d'en haut. Ainsi, au-delà de la question des jardins et de leur mise en place, ce sont les modalités de dialogue qui ne les satisfont pas et ils estiment qu'ils devraient être associés aux questions de gestion des potagers, et pouvoir créer une coordination au niveau de la Ville.

Dario rappelle que le réseau rassemble environ 200 expériences de potagers. Et que le cadre normatif est le résultat d'un parcours partagé, ce qui pourrait être cohérent avec la campagne politique menée par le Mouvement 5 Étoiles. Maya ajoute que les organisations sont les protagonistes, et que le réseau représente des associations présentes sur l'ensemble. Les organisations faisant aussi le pont entre les quartiers peuvent être gérées de manière décentralisée. Les présents songent également à enregistrer la rencontre (du lendemain) ou à la publier en *live* sur Facebook ; ils évoquent cette idée en mettant en avant l'obsession du Mouvement 5 Étoiles d'être transparent, en jouant la provocation, « faisons-leur faire de la transparence/obligeons-les à être transparents ».

La responsable du programme *Sidigmed* évoque les problèmes dans le IX^e arrondissement, en effet concernant la question des jardins partagés le département, la municipalité, le bureau « potagers urbains », les élus, les assesseurs se renvoient le dossier. Dario explique que l'objectif du Mouvement 5 Étoiles est de « couper les jambes aux initiatives qu'il (le Mouvement 5 Étoiles) considère liées à l'administration précédente ». En voulant faire des appels à projet pour recommencer à zéro, ils estiment que le Mouvement 5 Étoiles crée « un désastre pour toutes les initiatives », un « massacre des citoyens ». Certains estiment que la Ville peut faire des appels à projet pour les lieux qui sont encore à investir, mais pas pour les lieux où il y a déjà des projets en place.

Ils expriment leur inquiétude vis-à-vis de cette modalité d'attribution des projets en pensant que l'administration peut les piéger par des critères sélectifs pour l'assignation qui ne leur permette pas d'y avoir accès (des questions de statut, d'objectifs et de but de l'association par exemple).

Finalement, l'idée est de revendiquer le parcours citoyen qu'ils ont élaboré au fil des ans et de le faire reconnaître par la nouvelle administration qui ne peut pas seulement critiquer, mais doit aussi expliquer ce qu'elle compte faire et valoriser les expériences qui fonctionnent. Enfin, le référent

CEMEA¹⁸² exprime que le réseau *Ortincomune* a une longue histoire : « c'est une histoire qui traverse beaucoup d'administrations qui ont une histoire longue, « *è passato di tutto* » (nous avons tout vu/on a beaucoup vécu) nous avons survécu à toutes les administrations ».

Un des membres demande quelle est l'attitude à adopter lors de la réunion du lendemain : « est-ce que nous y allons "énervés" ? » Une autre répond : « déterminés et ensuite on s'énerve ».

¹⁸² Centre d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active, partenaire local du projet EUGO (European Urban Gardens Otesha). Giulio qui coordonne la partie romaine de ce projet est également actif dans le projet Gardeniser – outil de formation en trois modules (connaître et donner vie à un potager urbain partagé, travailler efficacement avec les volontaires et personnel, viabilité financière dans un potager urbain partagé).

1. S'approprier le territoire « abandonné »

La ville de Rome et son extension dans la *Città Metropolitana di Roma* [Ville Métropolitaine de Rome] sont dotées d'une superficie agricole importante (Cavallo *et al.* 2015) qui représente 45 % de sa superficie totale, ce qui en fait la plus grande ville agricole d'Europe (Gramiccia 2010). La ville est ainsi caractérisée par la présence de l'*Agro Romano* [la campagne romaine], de réserves naturelles et de parcs agricoles. Le tissu urbain même est fortement caractérisé par une dimension spontanée et informelle, particularités locales cruciales (Insolera 1976) qui le rendent différent de la plupart des autres grandes villes italiennes. Rome en effet croît et s'étend, surtout dans les périphéries, au-delà de plans régulateurs et de la planification institutionnelle (Cerasoli 2008). L'informalité urbaine¹⁸³ est caractérisée par l'absence de réglementation et de planification formelle (Roy 2005) et est généralement basée sur l'appropriation d'espaces ou de bâtiments publics à des fins privées (Certomà 2016). Festa explique la situation actuelle où, les fonctions de planification ayant été profondément transformées, les villes n'ont pas su « résister à une expansion urbaine incontrôlée (ni) rester indépendantes à l'égard du lobby des grands intérêts immobiliers » (Festa 2016 : 4). De manière plus générale, « la planification contractée et les instruments de *dérégulation* deviennent l'expédient technique qui transfigure le modèle de développement urbain : à travers des mécanismes complexes de négociation avec les entreprises privées, on en vient à configurer des droits de construction difficilement susceptibles de réorientation par les futurs administrateurs » (*Ibid.*).

Les pratiques d'agriculture collective, qui prennent place à Rome dans un contexte structurellement caractérisé par l'informalité, partagent des caractéristiques avec de telles formes de transformation de l'espace : elles émergent en dehors de la planification institutionnelle, à travers l'appropriation d'espaces verts publics, souvent caractérisée par une période d'occupation illégale¹⁸⁴. Dans le cadre d'un déficit institutionnel et en l'occurrence d'un urbanisme fragmenté, ces « citoyens » qui se

¹⁸³ Nous ne traitons pas la question de l'informalité urbaine isolément, nous la citons ici pour poser les bases de la réflexion qui est développée dans ce chapitre, autour de la planification informelle telle que définie par Certomà, Chelleri et Notteboom : « *This informal planning practice deviates significantly from the concept of urban informality itself, because it 'leads us to reconsider the post-Lefebvrian critique of planning as a tool of domination and it suggests that planning per se can be a cocreative process, empowering citizens in selfproducing public space'* (Certomà and Notteboom, 2017: 16). *As a consequence, while urban informality can be described as an antagonistic expression of people's dissensus towards institutional spatial and organisational plans, or even as a form of private self-help initiatives, informal planning refers to collectively organised and structured initiatives aimed at designing the form and functions of public spaces and services in the absence of a legal definition, guidance and funds provided by the public or private sector* (Corsi'n Jime'nez, 2014; Vestbro, 2013). *This allows the entering of informal actors in institutional planning processes and the redefinition of what is urban, and for whom* » (Certomà *et al.* 2019a : 4).

¹⁸⁴ Ce moment correspond donc à un moment d'informalité où l'initiative est temporairement en situation illégale puisque non reconnue par les autorités locales. Nous pouvons noter ici qu'elle s'inscrit également dans une approche qui valorise la valeur d'usage de la terre plus que la valeur immobilière/propriétaire (Mitchell 2003).

définissent comme tels s'approprient les enjeux de la participation et le revendiquent comme un droit, pour ensuite pouvoir être actifs et ancrés sur le territoire, devenant un acteur local visible.

Dans cette section, pour exposer les différents mécanismes d'appropriation à l'œuvre, nous analysons successivement des phénomènes qui prennent place simultanément. Ainsi, nous détaillons d'abord la phase d'appropriation du territoire par les membres du jardin Tre Fontane, pour ensuite analyser leurs liens avec le réseau de jardins partagés (*Ortincomune*) qui s'est créé pendant ma période d'observation ainsi que la structuration et la pérennisation de celui-ci. Enfin, nous appréhendons le modèle de planification informelle (Certomà 2016) qui émerge de ces processus qui contribuent à la transformation de la ville "par le bas". Par expérience d'"en bas" (*dal basso*), nous faisons référence à l'ensemble de pratiques collectives d'occupation, d'entretien, de transformation et d'animation de territoires, qui s'organisent pour agir directement et créer des espaces qui ne sont pas produits par les acteurs institutionnels ou par une planification par le "haut"¹⁸⁵ (Scandurra et Attili 2013). Ce type de planification qui s'oppose à une planification conçue par les acteurs institutionnels émerge dans un contexte que nous qualifions d'urbanisme fragmenté.

a. Une appropriation de l'espace favorisée par un urbanisme fragmenté

Une des dynamiques qui animent la mise en place du jardin partagé romain est la critique de la « mauvaise gestion » de l'espace public par la ville. Les personnes engagées dans ces initiatives revendiquent leur droit à l'appropriation (Purcell 2002), en étant critiques de l'abandon de zones spécifiques dans la ville et de la tendance des autorités urbaines à laisser ces lieux dégradés. Rome, comme évoqué plus haut, s'étend surtout dans les périphéries, en dehors de plans d'urbanisme et de planification institutionnelle (Cerasoli 2008). Delpirou retrace les origines historiques de cette situation expliquant la fragmentation de cette ville « longtemps marquée par une structure incomplète et un "déficit de modernité"¹⁸⁶ » (Delpirou 2011 : 10). L'auteur fournit trois raisons principales pour expliquer ce modèle de développement. Premièrement, les logiques spéculatives et extensives qui, venues du milieu entrepreneurial romain, génèrent une forme d'urbanisme en proie à des intérêts privés. Cet élément émerge également dans le discours des acteurs rencontrés :

« Surtout les potagers et jardins partagés se caractérisent comme phénomène spontané lié à la nécessité de défendre des zones urbaines vertes, abandonnées et souvent dégradées, c'est-à-dire qui se trouvent dans les conditions idéales pour être objet de spéculation immobilière. »

¹⁸⁵ L'usage des guillemets permet de souligner la distance que nous mettons avec ces expressions, cependant ils permettent de distinguer des dynamiques différentes.

¹⁸⁶ Formule de Francesco Rutelli, maire de Rome de 1993 à 2000.

(Lettre ouverte du réseau « Ortincomune » du 11 janvier 2017 adressée en particulier à la Maire de Rome Capitale, à l'Assesseur pour la Durabilité Environnementale [sostenibilità ambientale] et à l'Assesseur à l'urbanisme et aux infrastructures)

La deuxième raison, empruntée à l'analyse de Bocquet (2007), qui freine la modernisation de la ville est l'environnement institutionnel conflictuel : l'État a limité « les ressources techniques et financières attribuées à la municipalité, rendant purement formelle son autonomie administrative » (Delpirou 2011 : 12). La troisième raison concerne les « carences historiques de l'urbanisme opérationnel en Italie » qui se vérifie d'autant plus à Rome où la planification urbaine « a été systématiquement contournée et la plupart de ses instruments de mise en œuvre échappent encore aujourd'hui, à des degrés divers, au contrôle public » (*Ibid.* : 13). Le jardin étudié naît dans le sud de la ville en réaction à « l'incurie », ou du moins à l'usage considéré comme inapproprié par les acteurs des espaces publics où ils se sont implantés¹⁸⁷.

À cela s'ajoute le peu de moyens humains et financiers mis à disposition par la ville pour suivre ces questions. En effet, la personne responsable du bureau *orti urbani* [potagers urbains], à la ville de Rome, est seule pour une ville d'une superficie de 1 285 km² ce qui informe sur l'intérêt relativement faible pour ces questions de la part de la Ville. Cette personne témoigne lors de la Commission capitoline du 10 mars 2017 :

« C'est sûr, il faut refaire le recensement et une cartographie décente. Mais sans aucun doute pour faire un recensement des potagers, le bureau (le service) ne peut pas être composé d'une seule personne, et éventuellement il doit être en possession, l'éventuelle personne, d'installations logistiques qui puissent permettre de faire une chose de ce genre... »

Dans ce contexte général, nous revenons en détail sur le parcours qui a donné lieu à la création du jardin Tre Fontane pour détailler le processus d'appropriation de l'espace déployé par quelques habitants¹⁸⁸ du quartier Montagnola. Le début du processus remonte à 2012, lorsqu'un petit groupe de résidents, cinq personnes environ, décide de faire une distribution de tracts dans le voisinage pour "inviter" les habitants du quartier à se joindre à l'initiative. L'affichage dans la rue, dans les halls d'immeubles du quartier permet également d'interpeller un plus grand nombre de personnes. Ce premier événement consistait en l'organisation d'une rencontre dans un lieu que la ville met à disposition des habitants pour héberger des réunions. Environ quarante personnes se présentent à la réunion, un nombre supérieur aux attentes des organisateurs. À partir de ce moment s'organise l'action sur la zone concernée.

« ... Il n'y avait pas l'association, j'ai écrit qu'il y avait l'association, mais on était moi, Fernando, et quelques amis qui commençaient à passer des coups

¹⁸⁷ Concernant la description du quartier, se référer à l'encadré X dans le premier chapitre.

¹⁸⁸ Pour les profils des habitants, voir le chapitre 2 qui détaille les rôles et profils des membres des jardins.

de fil, chercher des adhésions. Mais l'association n'était pas encore créée. L'association, la première étape qui se fait, c'est l'acte de constitution qui a été chez moi, le 28-29 décembre 2012. Ensuite, j'ai fait, j'ai écrit des flyers, j'ai écrit que nous étions en train de créer des potagers urbains et qu'on cherchait des personnes pour adhérer à cette association et que la ville nous aurait donné un terrain. » (Boris, 19 juillet 2017, Rome)

Dès le départ, le contexte de création de l'association soulève la question du respect des temps de l'administration. L'initiateur du projet explique que la lenteur de la bureaucratie italienne ralentit la démarche et constitue un obstacle aux initiatives citoyennes. Pour réagir, il propose d'anticiper et de commencer les travaux avant d'avoir obtenu la permission officielle.

« Si nous attendons l'autorisation, le groupe va finir par se désagréger et l'histoire finit là. 15 jours après avoir présenté la demande, nous sommes allés là, nous avons mis un panneau sur lequel (nous expliquions) qui nous sommes, ce que nous voulons réaliser et que nous avons présenté une demande à la ville. (...) Nous voulions montrer que nous avons présenté ce projet à la ville, qu'ils avaient accepté cette demande. » (*Ibid.*)

La fin de l'extrait illustre le fait que l'institution locale, qui correspond ici aux services administratifs du VIII^e arrondissement¹⁸⁹, n'est pas rejetée « par doctrine », en effet, le leader à l'époque critique l'inefficacité de la bureaucratie, mais ne remet pas en cause l'institutionnalisation potentielle du jardin. Contrairement à d'autres initiatives qui refusent toute forme de dialogue avec l'administration locale (Mudu et Marini 2016), le jardin étudié et le réseau dans lequel il s'insérera par la suite tendent vers une reconnaissance légale de leur existence pour exercer leurs activités sans risquer d'être expulsés.

Au moment de la première initiative sur le terrain, le territoire convoité est à l'abandon, largement utilisé comme décharge et recouvert d'une épaisse végétation inculte. Environ 20 personnes supplémentaires participent au deuxième temps fort du groupe puisque les organisateurs estiment à 60 personnes les présents. Cet événement est l'occasion de retirer les déchets accumulés et les volontaires procèdent à la taille et au débroussaillage des plantes invasives présentes sur le terrain. À partir de cette première initiative sur le terrain, le groupe se stabilise et se donne des rendez-vous réguliers pour continuer le nettoyage de cette zone et la transformer en un jardin collectif. Une fois le terrain nettoyé, l'aménagement de l'espace se stabilise notamment avec la réalisation de parcelles (lotti) pour les répartir par groupes d'amis ou de famille.

Cet extrait de notes de terrain soulève un paradoxe important, dans le rapport qu'entretiennent les acteurs avec les pouvoirs locaux. En effet, celle-ci, par absence de décision formelle, engendre une forme de laissez-faire inscrivant cette initiative dans une démarche de planification informelle (Certomà *et al.* 2019a) que nous développons dans ce chapitre. À noter cependant que le président de

¹⁸⁹ La ville de Rome est « divisée en dix-neuf arrondissements (Municipi), qui ont des compétences spécifiques et sont gouvernés par un président (élu directement par les citoyens), un exécutif et un conseil d'arrondissement » (Allegretti *et al.* op.cit : 159).

l'association d'alors reçoit une plainte :

« Fabio, comme président a reçu une plainte pour *abuso edilizio* [abus immobilier]. Et pour éviter le pénal, nous avons déclaré, nous avons demandé la mainlevée de celle-ci. » (Arturo, 19 juin 2017, Rome)

Le témoignage de Boris confirme les premiers rapports conflictuels avec les autorités locales :

« Mais quand cette occupation a été faite, c'était encore quelque chose de mal vu, les policiers sont venus, ils sont venus nous dénoncer, parce qu'il y a toujours quelqu'un qui va voir les policiers pour se plaindre. Disons qu'heureusement, au début ils nous ont vu un peu comme ça puis ils ont vu que nous étions en train d'assainir la zone, de la nettoyer, la rendre accessible (...). » (Boris, 19 juillet 2017, Rome)

C'est la seule plainte que les membres de l'association reçoivent. L'administration ne prend aucune mesure concrète pour empêcher la présence des futurs jardiniers et finalement, une situation de tolérance s'installe. Dans ce contexte, nous pouvons également distinguer l'administration technique des élus. En effet, Arturo¹⁹⁰ spécifie que ce sont les bureaux techniques qui sont responsables de ces contrôles, alors que l'élu du VIII^e arrondissement ignorait la situation. Ainsi, le rapport à l'administration n'est pas toujours linéaire¹⁹¹, en effet, hormis la question de la plainte exposée ci-dessus, c'est le contexte global d'absence d'orientation politique et de gestion du bien public (Certomà *et al.* 2019a) par les administrations qui laisse une marge de manœuvre pour l'appropriation de la ville par les habitants. En effet, l'initiative du jardin émerge de la volonté de s'approprier une ville que les habitants en question ne sentent pas « leur ». Le sentiment d'abandon de la part de la sphère politique spécialisée (Duchesne et Haegel 2004) et de l'administration municipale comme garante du bien commun poussent les futurs jardiniers à agir. Lors d'un entretien, Fabio¹⁹² explique notamment que ce quartier n'est pas très animé, que c'est « une vieille périphérie », qu'il y a « peu (de choses) dans le territoire ». Une fois l'appropriation matérielle du territoire effective, se déploie alors le droit à la participation (Purcell 2002). Cette deuxième dimension du droit à la ville correspond à l'affirmation d'une forme de participation particulière qui « s'est déclinée comme un état de mobilisation diffuse parmi les associations et mouvements sociaux, face aux manques et aux ambiguïtés de l'administration locale » (Allegretto *et al.* 2010 : 157).

¹⁹⁰ Entretien avec Arturo, 19 juin 2017, Rome.

¹⁹¹ Nous revenons sur cette question dans les points suivants.

¹⁹² Entretien du 14 juillet 2017, au Casale Ciribelli, Rome.

b. Faire vivre le territoire

Cette initiative, qui représente une expression du droit à la ville à travers l'appropriation puis la participation, est aussi porteuse d'une certaine vision d'envisager la nature en ville. Comme cela a été évoqué dans le chapitre 3 à travers les parcours individuels, nous étudions comment en tant qu'initiative collective, le jardin représente ce qu'on appellera ici une forme de revendication du droit à la nature, reliant la littérature du droit à la ville à celle d'*urban political ecology* comme nous invitent à le faire Angelo et Wachsmuth (2015). En effet, les membres du jardin expriment un respect pour la nature, la volonté de la préserver et de remettre en cause l'exploitation de l'espace public tel que conçu par les projets de spéculation immobilière et par les constructeurs.

Une fois la première période d'appropriation — physique et matérielle — du territoire passée, l'association se structure et une forme de droit à la participation (Purcell 2002) émerge. Ce droit à la participation se décline ici sous différentes formes que nous exposons en deux moments. Dans un premier temps, nous exposons les aspects qui concernent la contribution du jardin à l'aménagement du territoire, dans un deuxième temps, nous mettons en lumière comment, à travers les pratiques quotidiennes (Blanc et Emelianoff 2008), l'association participe à l'animation d'un espace public.

i. Le droit à la participation ou la gestion de l'espace public par les citoyens

L'aménagement de l'espace public par ces initiatives met en valeur une forme d'engagement qui valorise la participation sur le territoire comme expression de la citoyenneté. Deux membres du jardin qui font partie du comité directeur détaillent et expliquent la contribution de l'association dans la gestion du territoire et les bénéfices que cela a pu apporter au quartier. Pendant la Commission capitoline, Fabio déploie un discours au nom des acteurs du jardin, se plaçant en porte-parole dans une arène institutionnelle pour justifier et légitimer l'action de l'association :

« J'ajoute (...) que notre jardin fait partie de la troisième catégorie, de ceux qui sont partis d'en bas, et le travail a été de restaurer la légalité, parce qu'il y avait une décharge de 3 000 m³, la plus grande de l'arrondissement, et là les citoyens se sont activés pour réhabiliter un environnement public, il y avait des écoles *via Berto* qui n'étaient pas fréquentées par les enfants de la zone *Tintoretto* parce qu'ils ne pouvaient pas passer dans le parc, maintenant ils passent dans le parc, là la forme saine de « protagonisme » du citoyen a été exaltée, en créant un espace où la promotion environnementale est réelle, parce que l'espace ouvert est utilisable. » (Extrait de l'enregistrement de la commission capitoline, 10 mars 2017, Rome)

Ainsi, ils se positionnent comme des acteurs actifs, en se présentant comme des « citoyens » qui contribuent à la gestion et la transformation de la ville. Par rapport à la réflexion sur la participation citoyenne, le terme *cittadino* [citoyen] est utilisé à plusieurs reprises et approprié par les acteurs

étudiés comme étant un gage de légitimité. Dans l'extrait ci-dessus, l'exemple des enfants qui doivent aller à l'école fait appel à des valeurs fondamentales, ici l'éducation, pour justifier l'action entreprise. De surcroît, la dimension environnementale apparaît dans le discours. Cette parole publique nourrit par conséquent une représentation de ce que devrait être un espace public, en particulier un espace vert public, et comment celui-ci devrait être « vivant ». Pour abonder dans son sens, Arturo, membre du comité directeur du jardin, complète avec les propos suivants :

« Je voudrais insister sur deux choses. La première c'est que de toute façon, il y a un non-dit sur lequel nous sommes en train de discuter, le non-dit c'est qu'il est difficile de réglementer le mécanisme de la participation du citoyen qui devient protagoniste, qui récupère un morceau de vert, qui fait des potagers, et le tout volontairement. Ce mécanisme que nous avons mis en route a des difficultés et a toujours eu des difficultés à avoir une interface, des lieux institutionnels, qu'on l'appelle ville ou 'arrondissement', ou lieux où ce genre d'activités soient non seulement reconnues, mais aidées. » (Arturo, 18 juin 2017, Rome)

Ces éléments viennent nourrir les réflexions autour de la citoyenneté et de la participation soulevée en introduction, illustrant l'appropriation de ces termes par les acteurs étudiés. En l'occurrence ceux-ci construisent leur légitimité par rapport à des acteurs institutionnels dont ils sont critiques.

ii. Participer et animer le territoire : droit à la ville et droit à la nature

Le deuxième aspect que nous mettons en valeur dans la gestion du territoire est qu'en plus de la dimension de participation dans la ville et de contribution à l'aménagement de l'espace, les initiateurs du jardin expriment la volonté explicite de s'insérer dans un réseau local pour renforcer leur position et s'inscrire dans le territoire :

« Immédiatement, j'avais commencé à me connecter/communiquer avec le président de l'arrondissement, à trouver des voies administratives et j'ai cherché tout de suite... le parcours¹⁹³ avec les associations du territoire. Ça, j'ai voulu le faire tout de suite parce que j'avais la perception nette que nous étions extrêmement fragiles. Pour cela nous avons besoin d'un réseau de relations pour nous insérer dans le territoire » (Fabio, 14 juillet 2017).

Ces positions sont portées par les leaders collaboratifs qui bénéficient des compétences apprises lors de leur passé militant (cf. chapitre 2). Suite à cela, de nombreuses activités émergent au jardin, comme le revendique Arturo, illustrant sa dimension sociale :

« (...) pendant ces 5 ans nous avons développé une série d'initiatives qui ne sont pas seulement la récupération d'un petit revenu à travers la culture du potager, nous avons des ruches, nous faisons des actions dans les écoles du

¹⁹³ Le mot *percorso* [parcours] est très utilisé dans le milieu militant italien pour désigner des thématiques abordées. Ce mot illustre une évolution, un parcours sous-entend une notion de processus.

quartier, en somme il y a toute une activité autour du jardin... » (Intervention d'Arturo lors de la Commission capitoline, 10 mars 2017, Rome)

Nous détaillons ces activités dans le dernier chapitre pour illustrer les formes de communs que ces initiatives proposent. Cependant, nous soulignons de manière générale les aspects qui en font un espace public produit par "en bas" (Certomà *et al.* 2019a). La dimension didactique du potager est soulignée et mise en valeur à de nombreuses reprises que ce soit à travers l'animation d'un espace dédié l'*orto didattico* [le potager didactique] ou avec les liens récurrents entretenus avec les écoles de la zone par les visites des classes dans le jardin ou par l'animation d'ateliers liés à l'activité horticole au sein des écoles. On peut ajouter à cela la collaboration avec des associations locales, comme le souligne Ciro¹⁹⁴ :

« Après le Petalo Rosa, il y a le chœur Musica Nova et puis « il viandante », et puis les scouts, et la coopérative Aleteia qui fait de l'insertion de jeunes avec des problèmes psychologiques, et il y a l'association du *Peperoncino*. Et il y a une association qui fait de l'insertion des cours d'italien, des Latino-américains, et d'autres nationalités... Donc le 15 septembre nous ferons cette réunion avec tout le monde (...). Nous proposerons un programme d'activités à faire ensemble. L'idée que nous avons c'est de faire une journée que les associations organisent une fête au jardin. Avec toutes les associations qui présentent leur projet, ce qu'elles font, pour se faire connaître. » (Ciro, 17 juillet 2017, Rome)

En général, le jardin partagé est vécu par les habitants — qu'ils soient membres ou non de l'association — comme un lieu de sociabilité¹⁹⁵, comme cela a été étudié et révélé dans de nombreux cas (Ferris *et al.* 2001, Hou 2017, Duchemin *et al.* 2008, Certomà *et al.* 2019a) :

« C'est un endroit où tu peux venir le soir à 19 h, tu manges quelque chose ensemble, tu peux rester tard comme c'est l'été. Et puis, il y a toute la partie du potager didactique qui est jolie... » (Gabriele 12 juillet 2017, Rome).

J'ai également pu le constater lors de mes observations :

« J'arrive l'après-midi vers 16 h, il y a du monde sur la zone commune, je ne reconnais personne du potager. Un peu plus loin, je vois Antonio (rencontré à l'événement du groupe jardin urbain). Il m'explique que c'est une fête de fin d'études de personnes qui ne sont pas du potager. » (Extrait du journal de terrain, 25 mars 2017).

Le jardin se structure¹⁹⁶ et au fil du temps de nombreuses fonctions sont élaborées par les membres, qui sont en partie reconnues par l'administration locale. En effet, lorsque l'association signe la

¹⁹⁴ Entretien avec A. trésorier de l'association, membre du comité dire

¹⁹⁵ Souvent entendus comme un lieu où des personnes se retrouvent pour échanger, dans notre cas, les publics restent relativement homogènes (italiens de classe moyenne inférieure à supérieure). La dimension intergénérationnelle du public est cependant à noter.

¹⁹⁶ Nous entendons par là toutes les activités qui accompagnent la pérennisation et l'organisation du jardin partagé. En effet, l'initiative perdure, adopte des statuts associatifs, les membres se multiplient.

convention (renouvelable) avec les responsables de l'arrondissement, ils obtiennent l'autorisation de gérer cet espace pendant un an. Cette situation ne satisfait pas les membres de l'association, qui aimeraient avoir une vision plus pérenne pour continuer à mener leurs activités en pouvant se projeter dans l'avenir.

Dans les faits, le nombre de personnes qui fréquentent le jardin et deviennent membres de l'association augmente. Une liste d'attente se crée, et encourage les membres à élargir l'espace cultivé et les espaces communs. Ainsi, « la ville a assigné l'autre morceau de terrain, de l'autre côté, une zone qui a été réhabilitée, nettoyée, mise en ordre¹⁹⁷ ». Enfin, faire vivre le territoire a un coût, et dans le cas romain, la gestion des espaces verts par des volontaires peut être vue comme une gestion à bas coût pour l'administration :

« et ils ont fait tellement d'initiatives, ça n'a pas aidé seulement à réhabiliter le territoire, mais ça a fait économiser beaucoup d'argent parce que nous avons eu un événement public où le président de notre arrondissement, du précédent mandat a expliqué que l'arrondissement a économisé au moins 200-300 000 euros dans cette opération d'assainissement parce que, eux, tous les 2-3-4 mois, devaient envoyer du personnel pour le nettoyage qu'ils n'ont plus fait à partir de notre arrivée... pour cela c'était un espace de décharge, et maintenant c'est devenu un espace de potagers, un espace réel qui a un sens achevé. » (Intervention de Fabio, commission 10 mars 2017, Rome)

Cet extrait illustre les questions qui traversent les initiatives de jardinage urbain sur la manière dont des pratiques associées au droit à la ville sont des moyens de rendre les individus responsables de services publics (Ernwein 2017). En effet, les rapports entre l'état (local) et la société civile se redéfinissent mettant au centre de l'action public des citoyens « activés » (Rosol 2012).

Dans la ville de Rome, les jardins partagés sont le lieu de formation de la critique d'une certaine forme d'urbanisme (pensé d'en haut), de spéculation et d'*abusivismo*¹⁹⁸. Une des revendications est l'accès à la nature. En effet, le jardin naît pour montrer la nécessité de préserver un espace vert comme lieu de rassemblement pour le voisinage. L'accès aux potagers et aux espaces communs qui ont remplacé les anciennes décharges abusives est ouvert à l'ensemble des habitants.

Dans le jardin étudié, une serre pour cultiver des semences locales a été créée dès les débuts du jardin. Les participants contribuent à la préservation d'espèces qui font face au risque de disparition. La décision collective de ne pas utiliser de pesticides et de produits chimiques pour respecter les cycles

¹⁹⁷ Entretien avec Salvatore, 28 juin 2017, Rome, au jardin.

¹⁹⁸ En italien, le terme *abusivo* [Abusif - non autorisé] est plus approprié, mais n'a pas d'équivalent français. L'entrée *abusivismo* du glossaire de l'ouvrage de Berdini, P. (2008). *La città in vendita*. Donzelli, Roma est un signe de l'existence de ce phénomène particulier qui concerne 20% de la capitale italienne. L'*abusivismo* est défini comme les zones non prévues dans la planification urbaine (*piano regolatore*).

de vie « naturels » relève de cette même appréhension de la nature. Pour améliorer la pollinisation, des ruches ont été installées. Des espaces sont dédiés à des expérimentations permaculturelles ou synergiques. En outre, les cultures suivent les saisons et les jardiniers sont sensibles à cette approche, comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent. Les acteurs du jardin revendiquent leur action sur et pour le territoire comme étant une substitution à un service public. Cette dimension les relie à d'autres acteurs avec lesquels ils se sont associés, comme nous avons pu l'observer au cours de notre enquête.

Utilisant une démarche de filature ethnographique (Berger 2009), j'ai suivi les membres du jardin dans leur réunion avec le réseau. Le suivi des événements du réseau *Ortincomune* m'a permis de voir que ce jardin n'est pas isolé, que la démarche décrite dans cette section est valable pour d'autres initiatives dont certaines sont évoquées dans la partie suivante.

Nous exposons et analysons le processus de mise en réseau des initiatives qui s'organisent pour devenir un interlocuteur légitime.

2. . La mise en réseau pour « peser » dans les négociations, devenir un interlocuteur légitime

Les éléments présentés précédemment nous permettent d'analyser comment ce réseau a transformé un fait social, le développement de jardins partagés, en un enjeu de débat public (Neveu 1999). En effet, les membres d'*Ortincomune*, à travers leurs actions, revendiquent la nécessité d'élaborer un règlement qui encadre le développement et la gestion des jardins partagés.

Ces éléments permettent de nourrir les réflexions sur la construction de l'action collective et des revendications, et d'observer comment une mobilisation qui naît hors des cadres institutionnels se tourne vers ceux-ci pour asseoir sa légitimité et se faire reconnaître comme un interlocuteur légitime. À partir des moments d'observations lors des échanges au sein du réseau et lors des interactions avec l'administration locale, nous nous attachons à décrire les logiques à l'œuvre et les stratégies appliquées par les acteurs en présence, mettant en lumière l'enchevêtrement de ces logiques sociales (Olivier de Sardan 1995).

a. Naissance et structuration d'un réseau

Ces initiatives qui se structurent par « le bas », visant la redéfinition de l'usage d'espaces publics abandonnés ou menacés par la spéculation immobilière, se structurent et s'organisent en réseau. Dans cette partie, l'analyse s'appuie sur des réflexions autour des publics soulignant que leur pluralité ouvre des espaces de déploiement de contre-discours (Aubin 2013). Ces contre-publics laissent la place à deux types d'espaces. Le premier est « un espace de repli et de regroupement comme bases et terrain pour des activités “agitationnelles” adressées à des publics plus larges » (*Ibid.* : 7). En effet, le réseau se positionne comme un acteur visible et déploie des outils de communication pour toucher des publics extérieurs. Le deuxième espace créé sont des « arènes discursives parallèles dans lesquelles les membres des groupes sociaux subordonnés élaborent et diffusent des contre-discours, ce qui leur permet de développer leur propre construction de leurs identités, de leurs intérêts et de leurs besoins » (Aubin 2013 : 8). Cette double fonction se retrouve dans notre cas d'étude puisque d'une part, les jardins à travers l'organisation d'événements publics et d'activités ouvertes sur le territoire, s'adressent en effet à des publics plus larges, d'autre part, à travers l'organisation d'AG, la participation à des moments collectifs internes à l'association ils se confrontent, débattent et élaborent leurs visions.

Les origines de ce réseau illustrent comment ces acteurs se sont structurés et rendus visibles progressivement dans l'arène locale. Les prémises remontent à 2012, alors que la responsable du bureau *orti urbani* [potagers urbains] de la ville de Rome décide d'aller à la rencontre des associations actives sur le territoire avec un projet de « règlement » qui devait s'appliquer aux terrains cultivés par

des groupes de personnes à l'intérieur du *Grande Raccordo Anulare* [périphérique romain]. Au début des années 2010, ce groupe se réunit régulièrement et ses lignes directrices ont pour objectif de ne pas limiter les initiatives participatives et impulsées par le bas qui caractérisait au départ ce phénomène. Toutes les expériences concernées sont invitées à participer, notons ici que certaines font le choix de ne pas prendre part au processus pour des raisons de défiance vis-à-vis de l'administration capitoline et parce qu'elles considèrent que l'institutionnalisation tend à miner les fondements de la participation horizontale qui peut exister dans les contextes d'actions isolés. Cet élément permet d'illustrer les rapports complexes et de défiance qui peuvent s'observer dans le milieu militant et associatif romain.

De cette démarche naît un document intitulé « règlement pour le droit d'utilisation gratuite et pour la gestion des zones vertes qui appartiennent à la Ville de Rome Capitale et compatibles avec l'usage en potagers et jardins urbains ». Le texte est finalement voté en juillet 2015 par une assemblée capitoline¹⁹⁹. Le processus de mise en application est cependant encore en cours à la fin du terrain. Les débuts de l'élaboration de ce texte constituent les prémises de la formation du réseau qui s'appelle aujourd'hui « *Ortincomune* »²⁰⁰.

De retour sur le terrain en septembre et en octobre 2016, j'ai pu observer la création d'une plateforme en ligne (hébergée par *basecamp*²⁰¹ qui fournit l'accès gratuit au réseau en soutien à la démarche). Depuis cette date jusqu'au dernier terrain en mars 2018, le mouvement se structure et prend forme. En effet, le groupe s'est doté d'un nom et commence à se présenter comme un acteur à part entière. Au sein de ce groupe, de nombreuses initiatives se sont agrégées. Les personnes les plus actives, les porte-parole du mouvement que nous avons identifiés comme tels par leur présence à la plupart des réunions du réseau et dans les instances institutionnelles (Commission capitoline, interface avec la responsable du bureau Potagers urbains) restent identiques depuis le début du processus. Parmi eux, les plus actifs sont : la responsable du projet européen Sidigmed²⁰², un représentant des CEMEA²⁰³, le

¹⁹⁹ « L'Assemblée capitoline est un organe élu de gouvernement avec des fonctions d'orientation et de contrôle politico-administratif de la Ville. Elle est composée du maire et de 48 conseillers. Elle est compétente sur les actes fondamentaux de l'organisme ». Source : <https://www.comune.roma.it/web/it/assemblea-capitolina.page>.

²⁰⁰ Littéralement : « potagers en commun » ou « potagers en commune ». En italien, le mot *comune* signifie « commun » aussi bien que « commune ».

²⁰¹ Basecamp est une application de gestion de projet disponible sur Internet et sur mobiles.

²⁰² « *Social and Intercultural Dialogue through Governance for Local development: Mediterranean Urban and Peri-urban Agriculture (UPA)* ». Ce projet est financé par l'Union Européenne et a pour but de promouvoir les initiatives d'agriculture urbaine pour combattre l'exclusion sociale et la pauvreté à travers des pratiques agricoles durables.

²⁰³ « Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Actives »

porte-parole du jardin partagé Garbatella²⁰⁴, la porte-parole de Casetta Rossa²⁰⁵, trois membres du comité directif (composé de 10 personnes) du jardin Tre Fontane qui se relaient et sont parfois présents tous les trois simultanément.

Le tract suivant (Figure 27) constitue la première communication publique du réseau : elle dote celui-ci d'un nom et en définit l'action et le rôle pour un large public. Le réseau structuré informellement à l'origine prend alors une forme plus précise et se définit comme rassemblant des « individus, groupes et associations qui se soucient du vert urbain, de la biodiversité et de l'inclusion sociale »²⁰⁶. Il revendique la diversité de ses membres :

« représentants d'institutions et d'universités qui partagent la même passion pour un projet global de reconversion écologique de la ville sous le signe de la lutte contre la consommation du sol, de l'autoproduction et d'une approche critique à la consommation alimentaire ». Enfin, les acteurs de ce réseau se positionnent comme étant « protagoniste[s] d'un passage institutionnel important avec la constitution d'un conseil pour le "vert" et pour les potagers à Rome ».

(Traduction du tract de présentation du réseau)

²⁰⁴ Jardin partagé emblématique, considéré comme le premier du genre à l'intérieur de périphérie (Grande Racordo Anulare).

²⁰⁵ Espace social autogéré dans le quartier Garbatella né en 2001 et impliqué dans de nombreuses activités politiques sur le territoire ainsi que les militant se décrivent sur le site

²⁰⁶ Les extraits de ce paragraphe sont des traductions du flyer (Figure 2).



Figure 27. Tract de présentation du réseau, septembre 2017. Source : plateforme Basecamp.

Le réseau existe de fait, et c'est aussi sur la plateforme, qui sert également de liste de diffusion, que la vie du réseau est visible. La plateforme est organisée comme suit : des archives avec tous les documents liés aux réglementations, les comptes-rendus des réunions du réseau, et des documents divers (événements, fiches, informations diverses sur les jardins et potagers), une section des choses à faire et enfin une section qui reprend toutes les discussions, les débats et les prises de décision du réseau. 116 personnes sont inscrites sur la plateforme et reçoivent et peuvent échanger sur cette liste de diffusion.

Pour reprendre les grandes étapes de la formation de ce réseau, outre les moments décrits ci-dessus de formation et de réunions, le premier document mis en ligne dans les archives du réseau est un compte-rendu de réunion en date du 12 octobre 2016. Le document est un résumé de la prise de position de ces acteurs et l'expression de la volonté de créer un « Forum des jardins ». Le constat est donc le suivant :

« En l'absence d'orientation politique, la machine administrative, qui sort d'une saison de suspicions et d'hyperbureaucratismation pour la défense et la garantie de sa propre subsistance, ne donne suite ni à l'application de la *Delibera 38* ni n'en respecte l'esprit » (Giulio, membre d'Ortincomune, représentant de la CEMEA, plateforme du réseau, 12 octobre 2016).

Comme on peut le voir sur le tract (Figure 27), les membres du réseau ont décidé de créer une adresse mail pour être identifiables et joignables. Le logo atteste également d'une identité visuelle qui identifie leur existence et revendique leur « unité » en tant qu'interlocuteur. Malgré des désaccords internes, ce réseau s'affirme comme un interlocuteur porteur d'une vision de la ville et de la participation comme elle devrait se faire.

Les membres du réseau se réunissent régulièrement : sur la période d'observation, j'ai assisté à quatre réunions de ce réseau et j'ai suivi les échanges sur la plateforme relativement réguliers. Entre janvier et août 2017, 53 discussions ont été lancées sur la plateforme. Et en mars 2018, 8 fils de discussion sont lancés sur différentes thématiques (biodiversité, biens communs, événements divers).

Ces différents éléments témoignent d'une activité qui s'amplifie au départ et maintient un rythme soutenu au fil des mois. Le réseau dépendant de l'action d'acteurs « bénévoles », il y a des périodes de creux, mais si on considère l'ensemble de la période d'observation, l'activité est soutenue.

b. La position du jardin dans le réseau : entre engagement et critiques

Le jardin Tre Fontane, est un des acteurs actifs dans l'animation du réseau notamment par la présence et la participation du président Fabio et d'Arturo, leaders collaboratifs du jardin et de Ciro, le trésorier. Notons qu'ils participaient déjà activement aux réunions préliminaires lors des observations menées en 2014. D'après le terrain réalisé entre 2017 et 2018, lors des réunions notamment, la parole est répartie entre 5 à 6 membres de différentes initiatives qui sont les moteurs du réseau. Nous exposons d'abord l'engagement des membres du jardin Tre fontane dans ce groupe pour ensuite exposer les critiques qu'ils formulent à l'égard du réseau et de certains de ses membres. L'extrait suivant, issu de la liste de diffusion témoigne de cette présence :

« En tant que jardins partagés Tre Fontane, nous sommes en train d'organiser une journée de rencontre, vers fin septembre avec toutes les initiatives horticoles ou pas. L'événement est aussi une continuation du parcours participatif qui a mené à la délibération communale du 17 juillet 2015 sur les jardins, utile pour évaluer des initiatives futures et mieux définir les dernières décisions prises par le Réseau. Ce sera aussi un jour de fête qui veut stimuler la multiplication des initiatives de réhabilitation urbaine comme la nôtre. Nous demandons donc à toutes les associations intéressées d'envoyer leur propre adhésion dans l'espoir de renforcer le réseau romain »
(Fabio, 12 juillet 2017, discussion sur la plateforme du réseau).

Cet engagement au sein du réseau n'empêche pas les membres de l'association de développer un regard critique sur celui-ci et même d'avoir des relations ambiguës avec ce dernier. Fabio, Ciro et Arturo soulignent deux éléments critiques vis-à-vis du réseau : le premier concerne les incohérences entre les discours et les actes soulignées par les membres du jardin et le deuxième la dimension utilitariste à l'œuvre au sein du réseau. Ces derniers se distinguent d'autres représentants qui se sont positionnés en tant que porte-parole de certaines associations alors qu'ils ne participent pas aux activités de jardinage. La division entre les activités menées par l'association et les activités de représentants apparaît à leurs yeux comme une forme d'incohérence. Cela représente une critique d'un décalage entre l'action et la représentation, le dire et le faire, une rupture qui est celle reprochée à la démocratie représentative.

« Je lui (Fabio) demande ce qu'il pense du réseau *Ortincomune*. Il est assez sceptique au sujet du réseau, il pense qu'il n'est pas encore bien défini, qu'il y a beaucoup d'expériences différentes en leur sein, et qu'il est difficile d'avoir une voix unie : "à l'intérieur, il y a des personnes qui ne jardinent pas". Il semble faire la différence entre les personnes membres du réseau qui ont "les mains dans la terre" et ceux qui sont plus en représentation, en référence au représentant des potagers de Garbatella et de la représentante du projet Sidigmed : "avec elle, il y a une différence parce qu'elle est douée pour tout un tas de choses, mais elle a ses manières d'être" (...) Il dit que ça aurait pu être un beau projet les potagers des zones populaires, de lieux qui en ont besoin dans les villes méditerranéennes, mais que Sidigmed n'a pas consulté les expériences qui existaient déjà et du coup, le projet s'est mal passé. De même au sujet du représentant des CEMEA : « c'est une ONG qui ne s'occupe pas directement de potagers, ils y voient une opportunité. »

En général, il est critique de toutes ces structures qui parlent alors qu'ils ne pratiquent pas directement, du coup, « il y a un problème de définition de ce qu'est ce réseau : qui, pour quoi ? » (Extrait du journal de terrain, 19 mars 2017).

Les leaders collaboratifs du jardin Tre Fontane expriment leurs différences et insistent sur la dimension connectée au "faire", selon eux indispensable pour éviter de reproduire les biais liés à la logique de la représentation. Ils érigent le "faire" comme un critère de légitimité pour prendre la parole au nom des membres du jardin. Ils « savent de quoi ils parlent », et ils mettent œuvre ce qu'ils prônent comme étant un modèle à suivre. Cela illustre les divisions qui apparaissent au sein d'un réseau d'associations, des formes de compétition entre ceux qui sont les plus légitimes pour s'exprimer. Certains reproduisent finalement des logiques « politiciennes », s'appuyant sur une initiative ancrée dans le territoire et le représentant, comme Maria et Dario qui se positionnent alors qu'ils ne fréquentent le potager que lors d'événements, mais ne jardinent pas au quotidien.

Le deuxième élément concerne les rapports potentiellement « utilitaristes » qui peuvent se créer au sein de telles structures.

« Nous sommes disons, nous voulons, pour nous une coordination est nécessaire. Le problème c'est que par rapport à cette coordination, nous avons été utilisés de manière instrumentale. Dans le sens où lorsqu'il s'est agi de faire la visite à la FAO coréenne, c'est vrai, dans quel potager ils les ont amenés ? Aux potagers Tre Fontane. S'il y a une émission radio ou télé pour donner la meilleure image des potagers, où est-ce qu'ils vont ? ici. En même temps, ils ne nous donnent jamais de contact, ils ne nous ont jamais donné une idée de financement, ils ne nous ont jamais aidés à présenter un projet, etc. » (Arturo, 2 mars 2017, Rome)

Malgré ces aspects critiques, les représentants du jardin trouvent un intérêt à être présents et actifs dans ce réseau notamment pour poursuivre le parcours engagé concernant l'élaboration des règlements et pour être visibles dans l'arène locale. Pour cela, ils développent une position de compromis entre des désaccords ponctuels, l'impression d'être « utilisés » et l'intérêt de faire partie activement de ce réseau. Ils élaborent une position au sein des contradictions structurelles et effectuent des compromis constants avec des positions institutionnelles dont ils attendent une forme de reconnaissance.

Dans l'ensemble, la volonté de s'insérer dans le territoire et de défendre une vision de la ville qu'ils estiment plus juste ou adéquate les incite à être actifs et partie prenante dans l'organisation et l'animation de débats. L'insertion des membres de ce réseau dans un mouvement plus large de revendication concernant les biens communs illustre cette volonté. En effet, le réseau *Ortincomune* rejoint la coalition pour les biens communs créée en janvier 2018 avec pour objectif de faire approuver le « règlement d'administration partagée des biens communs ». Ces éléments illustrent un parcours de généralisation du propos qui porte à un processus de politisation (Duchesne et Haegel 2004).

c. Devenir un interlocuteur légitime

Après avoir vu comment le réseau s'est structuré depuis 2012, a unifié son discours et a élaboré une liste de revendications pour affirmer son existence en 2016 — et ce, malgré des divergences internes communes à toutes les formes d'organisation collective — nous exposons ici le rapport de ce réseau aux institutions locales. Nous explorons la relation ambivalente entre critique des institutions et quête de reconnaissance que nous faisons dialoguer au prisme des analyses entre domestication des mouvements sociaux et ensauvagement des institutions (Neveu 2011). En effet, ce que nous interrogeons ici est le processus d'institutionnalisation de la participation, qui pose comme « question fondamentale la délimitation du système d'action (...) et le rapport de force qui se construit autour de la reconnaissance, par le politique, de certains acteurs dotés du statut fonctionnel de « représentants » de la société civile » (Jouve 2005 : 23). Autrement dit, comment des habitants qui s'approprient des espaces publics transforment l'initiative localisée en une interaction et un rapport

de force avec les pouvoirs publics. L'analyse de la structuration du réseau et la description des relations avec l'administration locale permettent de détailler et révéler les dynamiques à l'œuvre.

i. Élection du Mouvement 5 Étoiles à Rome et premiers contacts avec les élus

Le Mouvement 5 Étoiles est un parti politique fondé à Milan en 2009 par le comique et activiste Beppe Grillo. Ce qui nous intéresse en particulier est la dimension critique de la démocratie représentative qui est portée par ce parti avec la volonté de promouvoir des formes de démocratie directe. Ils se déclarent comme n'étant ni de gauche, ni de droite et comme un mouvement différent des partis politiques « classiques ». Ils sont cependant représentés dans les institutions et adoptent des méthodes propres à la démocratie représentative. On peut noter que la critique de la représentation fait autant partie des discours du Mouvement 5 Étoiles que du réseau *Ortincomune*. Cependant, ceux-ci ne s'accordent pas sur la manière de répondre à ces enjeux. Nous exposons ici les premiers contacts et processus de négociation qui se mettent en place entre ces deux mouvances.

Le point de départ que nous prenons ici est la rencontre avec la commission capitoline qui a eu lieu le 10 mars 2017, et constitue la première rencontre entre les associations du réseau *Ortincomune* et la nouvelle commission 5 Étoiles, élue en juin 2016. Rappelons ici que les membres des bureaux de l'administration technique sont les mêmes depuis le début du processus. Ce sont donc les élus qui ont changé, en effet en 2016, ceux-ci sont en début de mandat et apparaissent dans l'arène comme un nouvel élément autour duquel doivent se recomposer les logiques et les stratégies des acteurs du réseau. Le réseau appuie sa légitimité sur le parcours qui se compte dorénavant en années et qui a mené à l'élaboration de la *Delibera 38*. En effet, les acteurs du réseau rappellent, lors de la commission du 10 mars :

« Un des plus grands mérites de la *Delibera 38* est d'avoir activé ce parcours, coïncidant et similaire avec le parcours institutionnel... alors (...) ça peut être une grande occasion pour Rome, pour activer et développer ce genre de partage, d'institutions, d'administrations politiques et d'associations »²⁰⁷.

Cette version est également rappelée par la responsable du bureau « potagers urbains » qui rappelle la démarche :

« (...) donc une tentative de rapprochement de l'administration aux requêtes des citoyens et donc des potagers urbains a été faite, le règlement qui a été fait, approuvé en assemblée capitoline avec la *Delibera* n° 38 de 2015, reflétait cette volonté des citoyens, si bien que le règlement a été rédigé après diverses réunions avec les associations et la commission environnement. » (Paola Marzi, responsable du bureau « potagers urbains », Commission Environnement, 10 mars 2017, Rome).

²⁰⁷ Entretien avec Paolo, Jardin partagé Garbatella, 10 mars 2017, Rome

Le président de la Commission, élu 5 Étoiles en juin 2016, approuve publiquement la démarche et exprime son soutien :

« Ayant déjà un règlement, revoir le règlement et en créer un exprès qui élimine les diverses critiques et problématiques, créons un règlement similaire à celui qui existe, spécifique pour les potagers urbains, nous le revoyons et nous poursuivons le règlement innovant, toujours avec une participation d'en bas, avec la coordination des associations. » (Président de la commission, Mouvement 5 Etoiles, 10 mars 2017)

Cet événement marque un tournant : l'administration annonce qu'elle constituera un groupe d'interlocuteurs composé principalement d'associations, qui sera consulté autour de ces questions. Les membres du réseau souhaitent se positionner et être reconnus comme interlocuteur et un appel est fait pour compter les forces disponibles :

« Devant commencer à organiser un parcours qui se relie à l'administration et en devenant partie, il est nécessaire que les associations intéressées déclarent leur intérêt, pour pouvoir établir une liste. Selon le Règlement de Roma Capitale celles-ci seront choisies à la discrétion de l'Administration ou celle-ci pourra insérer d'autres associations qu'elle retient nécessaires en plus de celles suggérées. Je demande donc votre disponibilité dans ce parcours qui, comme nous l'avons spécifié à maintes reprises lors des réunions, ne sera qu'un accompagnement au rôle fondamental que joue notre forum du Réseau des Potagers (*Rete degli Orti*), mais nécessaire dans l'expression de la démocratie encore à mettre en œuvre. » (Maria, Représentante Sidigmed, 22 mars 2017, message posté sur la plateforme du réseau)

Ce parcours avec l'administration n'est pas linéaire tout au long du mandat des 5 Étoiles, les représentants de ce parti organisent notamment une consultation en s'adressant à des associations singulières au lieu de s'adresser au réseau en tant qu'acteur. En réaction les membres actifs du réseau réitèrent les appels à agir sous la même bannière pour se donner plus de légitimité.

ii. « Récupération » des jardins partagés par la politique

En général, l'arrivée du Mouvement 5 Etoiles est marquée par un phénomène décrit par Bacqué et Sintomer concernant les rapports entre mouvements sociaux et dispositifs participatifs institutionnalisés, dont un écueil possible « la marginalisation de la société civile au profit exclusif des "citoyens ordinaires" vierges de tout engagement » (Bacqué et Sintomer 2011 : 16). En effet, le Mouvement 5 Étoiles, exprime la volonté de faire « table rase » du passé et d'engager un nouveau processus qui ne serait pas marqué par les histoires de corruption des administrations précédentes. Les élus de la Ville de Rome au moment du terrain ont donc un rapport ambivalent aux associations

de jardins partagés, puisque d'un côté ils remettent en cause le parcours effectué qui précède leur élection, cependant, sur le plan de la communication elle s'approprie le sujet et le met notamment en scène dans une vidéo qui apparaît sur le site internet de la ville (Figure 28).



Figure 28. Capture d'écran du site internet de la ville, vidéo sur les jardins partagés. Source : <http://www.urbanistica.comune.roma.it/prog-eur-smarticipate/video.html>

Cette vidéo illustre la mise en œuvre du programme intitulé *Smarticipate* programme financé par l'Union européenne, programme Horizon 2020 dans le but de concevoir des espaces publics, « pour donner aux citoyens la possibilité d'utiliser rapidement et de manière simple le patrimoine d'informations de l'Administration locale et donc de simplifier et inciter leur participation à la planification d'espaces publics »²⁰⁸. Cependant, elle correspond plus à une communication valorisante pour les élus de la Ville qui s'approprie les mérites d'un processus auquel elle n'a pas contribué. Son apport constitue à autoriser l'usage du sol après négociations, comme nous le verrons dans la section suivante. La vidéo semble unifier ces expériences donnant l'impression d'une politique cohérente et promue par la Ville. En revanche, les annonces faites lors de la commission du 10 mars ne seront pas suivies de faits :

²⁰⁸ Extrait qui illustre la vidéo publiée sur le site de la Ville de Rome, section Urbanisme. <http://www.urbanistica.comune.roma.it/prog-eur-smarticipate/video.html>

« La reconnaissance de la *Delibera 38*, qui semble être devenue évanescence, mettant en sérieux danger chaque association (il est inconcevable que) qui dans les années précédentes a mis de l'énergie pour améliorer le territoire et se trouve maintenant attaquée pour dommages économiques »

(Maria, message publié le 14 juin 2017, dans le fil de discussion 'un avocat pour les potagers urbains')

Les acteurs associatifs dénoncent donc ces comportements paradoxaux de la part de l'administration. En effet, les associations sont menacées²⁰⁹, le jardin Tre Fontane y compris, créant un climat de méfiance entre les associations membres du réseau et l'administration locale qui engendre la réaction suivante.

iii. De la négociation au conflit

Les associations, membres du réseau *Ortincomune*, proposent alors un changement de répertoire d'action collective (Tilly 1984, Blondiaux 2008) et passent d'un mode de négociation à un mode plus offensif suggérant un recours légal pour défendre leur cause. En effet, une des membres les plus actives du réseau envoie un message sur la plateforme pour exprimer son désarroi et propose un changement de stratégie. Elle considère que les associations de jardins, après avoir essayé d'être entendues dans l'arène institutionnelle locale, en respectant les modalités mises en place par les élus et l'administration (rencontre lors des commissions thématiques notamment), ont la sensation de ne pas être entendues, et en outre d'être menacés par la Ville (avec l'annonce d'une mise en jeu de certains terrains en les soumettant à un appel à projets) amène cette personne à proposer un recours juridique :

« Pour faire suite à la dernière assemblée, dans laquelle a été établi qu'il n'est plus possible de subir des attaques sans réagir, et que la réaction doit être égale ou supérieure à l'attaque, j'ai contacté l'avocat qui pourrait nous suivre. (...) maintenant ça suffit de pleurnicher... il faut se mettre à chercher des idées et surtout des actions, faisons-nous voir, que chacun travaille BEAUCOUP sur la communication avec sa propre association. »

(Maria, message publié le 14 juin 2017, dans le fil de discussion 'un avocat pour les potagers urbains')

Au mois de juin 2017, l'action du réseau s'organise autour de ce recours légal, signifiant que bien qu'il ne reconnaisse pas la légitimité des acteurs au pouvoir en place, « dans une logique de Réseau à renforcer, comme réponse à la non-réponse de l'Administration et de la Politique sur l'application de

²⁰⁹ Je n'ai pas assisté à cette Assemblée, mais les acteurs présents du réseau reviennent de cette rencontre déçus et prêt à mobiliser les nouveaux moyens d'action décrits, estimant que les élus du Mouvement 5 Etoiles changent d'orientation et ne semblent plus soutenir les associations de jardins partagés à ce moment.

la *Delibera 38*, diverses possibilités de mobilisation se sont envisagées et définies »²¹⁰. Dans un compte-rendu de réunion, les critiques adressées à l'administration sont détaillées :

« 1. Application absente de la *Delibera 38* :

La non-application de la *Delibera 38* (pour tous les jardins de Rome à l'exception de ceux Sidigmed) représente d'un côté un sérieux coup d'arrêt dans le développement des potagers à Rome, politiquement inacceptable. D'un autre côté la non-conformité administrative due au non-respect de la norme en vigueur communale en matière de potagers urbains. »

(Paolo, 14 juin 2017 en complément du message de Giulio, plateforme).

Après avoir dénoncé ces manquements de l'administration, à travers une démarche légale, un des membres du réseau énumère les actions possibles envisagées lors de la rencontre du 12 juin 2017 :

« a. Une initiative légale (proposition de Maria) ;

b. Avec une réponse politique articulée sur diverses idées à développer :

* États Généraux des Potagers de Rome (ou comme vous voulez les appeler) à faire en automne pour nous compter et impliquer le plus grand nombre possible non seulement d'associations, mais aussi de personnes ;

* 10-100-1000 jardins/potagers, augmenter le nombre de jardins à réaliser dans les zones adéquates de notre ville avec pour but de faire face à la demande croissante de jardins et pour ouvrir une contradiction interne à l'administration de proximité sur le thème de l'application de la *Delibera 38*.

* Article à publier sur certains journaux qui analyse l'état de l'art ;

* Flash mob à faire au Campidoglio ; * Délibération d'initiative populaire avec pétition et tout le reste.

L'extrait que nous décortiquons dans ce paragraphe illustre la volonté des membres de ce réseau d'être un acteur reconnu et identifié comme interlocuteur légitime. La manière de formuler les constats et revendications atteste de la maîtrise des outils et des enjeux qui traversent ces arènes²¹¹. Cela montre également la volonté d'être engagé dans une certaine forme de politique, comme engagement des citoyens dans la vie publique (Eliasoph 2010).

Dans la première partie de l'extrait, « la non-volonté des organes institutionnels compétents de poursuivre la relation engagée avec difficultés par *Ortincomune* il y a quelques mois »²¹² est rappelée et prise comme point de départ de la justification des suites de la démarche. Ensuite, le constat est fait que « cette commission ne peut pas négliger le phénomène des potagers à Rome, autant parce qu'à

²¹⁰ (Giulio, plateforme, 14 juin 2017, en réponse au message sur les avocats)

²¹¹ Les acteurs du jardin Tre Fontane sont décrits dans le chapitre 2, les autres membres du réseau *Ortincomune* qui se sont positionnés comme figure de « représentants » sont également dotés de parcours académiques et militants sur le territoire romain. Focalisant à ce moment de leur carrière leurs investissements autour de la question des jardins partagés.

²¹² Les extraits de ce paragraphe sont issus du message envoyé le 14 juin 2017 sur la plateforme par un des représentants du réseau.

l'interne ils soutiennent le parcours de réhabilitation urbaine, autant pour des raisons de consensus politique ». La stratégie mise en place par la ville est analysée par les acteurs du réseau comme le développement d'une « interaction avec des initiatives individuelles non structurées (associations, comités de quartier, etc.) » pour permettre à la ville d'être informée sans que cela l'engage de manière trop forte vis-à-vis d'un acteur collectif que serait le réseau. Tout en maintenant « un semblant de démocratie participative », le réseau est donc menacé à ce moment précis et la démarche « participative d'en bas » est remise en cause. Les acteurs d'*Ortincomune* s'approprient les enjeux de cette démocratie participative (Bacqué et Sintomer 2011) et dénoncent l'aspect construit parfois superficiel de celle-ci. Le réseau serait le garant d'une « vraie » participation.

Ainsi, pour être visibles et légitimes comme acteur, certains membres centraux du réseau demandent aux associations membres « d'interagir avec l'administration capitoline non comme sujets singuliers, mais comme *Ortincomune* ». Cette invitation à agir sous la même bannière est justifiée par la nécessité de « garantir une plus grande transparence, participation, partage et pour induire les organes institutionnels à une confrontation juste avec tous les sujets engagés dans la protection et le développement des potagers à Rome »²¹³. Dans cette configuration, le réseau adapte son mode d'action et réintroduisant de la conflictualité, tente de peser sur « les décisions à partir d'« espaces publics oppositionnels » ou autonomes » (Neveu 2011 : 26), mettent en place des pratiques de participation en dehors des dispositifs institués (*Ibid.*).

En ce qui concerne la proposition de démarche légale, elle est suivie de faits et les membres du réseau rencontrent deux avocats avec lesquels ils identifient « une stratégie pour lancer cette initiative de lutte en défense de la *Delibera 38* et de beaucoup de potagers. »

« En accord avec les avocats, nous imaginons d'entreprendre le parcours suivant :

Recensement des initiatives présentes dans notre réseau

Soumission d'un questionnaire, que nous lancerons sous peu, avec lequel seront définis :

- Les typologies d'associations,
- Le titre avec lequel elles possèdent ou utilisent la zone,
- Les éventuelles demandes de libérations ou de location/occupation ou autres documents qui démontrent les rapports entrepris avec l'administration.

Tout ce qui permet aux avocats de composer un état des différents dossiers et de définir une stratégie commune (...) »

(Parocchieta delle gocce, 21 juin après le rendez-vous avec les avocats).

Les acteurs du réseau sont soutenus par la référente du bureau « potagers urbains » de la ville qui répond dans ce fil de discussion. Elle les encourage à mener ce genre d'action, témoignant également de ses propres difficultés pour mettre en place les projets à l'interne :

²¹³ Message de Dario adressé à l'ensemble des membres du réseau, 14 juin 2017, plateforme.

« Il était temps ! ça fait deux ans que je vous dis de faire ce genre d'action ! Les choses vont mal. À l'arrondissement 4, l'assesseur à l'environnement m'a fait une scène au téléphone me disant, en hurlant même, que des zones ne s'octroient pas sans appel à projets au premier citoyen qui passe par là (...). J'ai immédiatement demandé au cadastre de vérifier si la zone est en charge du département ou du *Municipio* [arrondissement] et j'attends encore la réponse. J'ai, je ne sais combien de zones en standby, je ne peux pas avancer comme ça. »

(P. Marzi, 14 juin 2017, plateforme).

Cet extrait illustre également les tensions internes à l'administration, mais aussi les tensions entre les services techniques et les élus. Étant toujours abonnée à la plateforme et recevant les nouvelles discussions du réseau, un message reçu le 18 décembre 2018 m'a permis de constater que la situation n'avait pas évolué à ce stade :

« Je (membre d'une association) suis allée à la réunion *Adottare il verde*, Roma ti assicura, par le département Environnement (présence de la maire, de Matassa, Diaco,...). J'ai demandé des nouvelles du règlement (...). J'ai été très déçue par les réponses autant de Diaco, que de Cicerani ils m'ont dit qu'ils ne savent pas quand le processus du règlement pourra se conclure. »

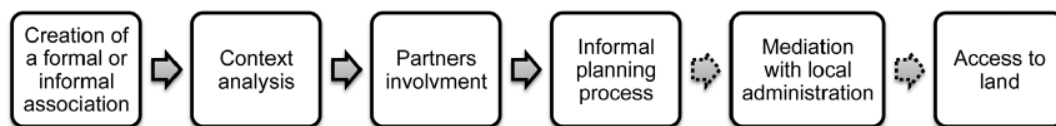
(Association membre du réseau, publié le 11 décembre 2018 sur la plateforme, dans le fil de discussion du 14 juin 2017 'un avocat pour les potagers urbains')

Ce qui se joue sur ces échanges est un rapport ambigu où un parti comme le Mouvement 5 Etoiles qui dans ses discours souhaite se distinguer de la politique représentative classique en s'adressant au citoyen, s'oppose à ces associations. Apparaît donc dans cette arène, la dispute pour savoir qui sera le plus légitime pour parler au nom des « citoyens ».

Le réseau *Ortincomune* développe donc des stratégies pour rester visible sur la scène politique locale. Essayant de s'insérer dans les instances où ses propositions et ses revendications sont entendues et reconnues comme légitimes. Comme toute forme d'organisation collective, sa structure et ses modes d'action évoluent en fonction du contexte rencontré, des acteurs, de la recomposition des arènes locales pour adapter ses stratégies. Sur la période d'observation, de janvier 2017 à mars 2018 (grâce au suivi de la liste de diffusion), le réseau est actif qu'il soit ou non inséré dans les débats locaux par les élus — évoluant entre des modes d'action plus ou moins institutionnalisés. Les contacts des membres du réseau avec la responsable du bureau « potagers urbains » sont continus. Le suivi est donc réel bien que l'influence sur la prise de décision effective et la mise en œuvre des règlements ne soient pas à la portée des acteurs associatifs. Dans la section suivante, nous revenons sur le rapport à « la politique » comme sphère spécialisée (Duchesne et Haegel 2004) qui se déploie au sein du réseau et du jardin.

3. Processus de planification informelle : de la négociation au conflit

Cette dernière section est l'occasion d'approfondir les éléments apportés jusqu'ici et d'expliquer comment un passage d'une politique extra institutionnelle vers une politique dans l'institution s'opère. Cela réactive les questionnements et enjeux autour des risques de l'institutionnalisation d'un mouvement qui peut limiter la capacité de contestation (Neveu 2015). Plus particulièrement, la réflexion se porte sur les formes de l'engagement entre milieu associatif et milieu "politique" ; comment ces sphères s'influencent réciproquement pour élaborer des formes d'urbanisme participatif ? C'est ce que nous étudions à partir de la notion de planification informelle (Certomà 2016) pour la faire dialoguer avec le cas étudié à Rome. Nous analysons dans quelle mesure le processus correspond à la démarche décrite et dans quelle mesure celui-ci s'en écarte. Ci-dessous, le processus de planification informelle schématisé (Figure 29) :



Informal planning process

Figure 29. « Workflow » de l'informalité urbaine comparé à la planification informelle (les pointillés indiquent des étapes optionnelles. Source : Certomà (2016: 118).

La remise en cause de la politique dans son modèle représentatif incite ces acteurs à participer, en s'appropriant des espaces publics, en les gérant et en les animant comme nous l'avons vu tout au long de ce chapitre. Comme le résume Aubin : « la démocratie participative s'inscrit dans un tournant délibératif et procédural plus ample. La démocratie « est "participative" en ce qu'elle vient coupler aux structures de la démocratie représentative des structures fondées sur la démocratie directe » (Bacqué et Sintomer : 256) » (Aubin 2013 : 13). La participation s'exprime alors par l'affirmation d'un droit à participer revendiqué par les acteurs étudiés. Ces acteurs appuient leur revendication en mettant en avant leur « statut » de citoyen et le droit à user des prérogatives attachées à ce statut. Leurs actions s'assimilent à un processus de négociation duquel émergent des modèles d'aménagement originaux qualifiés ici de planification informelle (Certomà 2016). Ce concept permet de montrer que les expériences de jardinage urbain ne s'opposent pas simplement aux processus institutionnels, mais proposent un autre mode de planification collaboratif qui interroge les formes participatives institutionnalisées en passant par des propositions impulsées par des citoyens.

Dans cette partie, nous nous appuyons particulièrement sur les données et témoignages des membres du jardin étudié. Nous mobilisons également des données concernant le réseau *Ortincomune* pour illustrer ce rapport complexe et riche entre associations et Ville. La spécificité du contexte romain, caractérisé par un urbanisme fragmenté (Insolera 1976, Berdini 2008) permet de mobiliser le concept de planification informelle comme outil analytique. À Rome, le rapport à la Ville comme institution et à l'administration qui la gère est caractérisé par des formes de dépit et de résignation du fait que la gestion de la « chose publique » n'est pas assurée par la Ville. Cela vaut également pour le ressenti vis-à-vis du politique entendu ici comme les élus de la Ville de Rome et des arrondissements. La question des politiques élus qui gèrent la ville semble centrale dans la manière dont les acteurs s'organisent. En effet, des chercheurs qui ont travaillé sur les questions de la participation à Rome (Allegretti *et al.* 2010) introduisent leurs travaux par un rappel des alternances et des différents gouvernements de la ville de Rome pour illustrer l'importance du contexte politique local et analyser le phénomène dépendant de ces aléas. Nous rappelons ici quelques dates clés : la ville de Rome a connu quinze ans de « gouvernement de centre gauche (1993-2008) (...) et les élections du printemps 2008 ont vu la victoire du centre droit » avec un maire issu de l'aile radicale dite de « droite sociale » de 2008 à 2013 (*Ibid.* : 157). La période successive que nous étudions est caractérisée par une alternance du parti démocrate (2013-2015) — période marquée par le scandale « Mafia capitale » fruit d'une enquête révélant un réseau de corruption important impliquant l'ancien maire et des élus du parti démocrate — à l'arrivée du Mouvement 5 Etoiles — précédée par une courte période sous commissariat²¹⁴.

Dans un premier temps, nous nous focalisons sur le processus de co-élaboration entre les membres du réseau et les institutions. Pour ce faire, nous étudions la structuration dans le temps et dans l'espace du dialogue qui se crée avec les institutions locales, porteur d'évolutions normatives et réglementaires concernant la gestion de ces initiatives. Et puis, nous analysons le passage d'une forme de négociation à un mode d'action plus défensif et revendicatif lié au contexte politique local. Enfin, nous détaillons le passage de certains membres de ce réseau d'une critique de la politique telle qu'elle est menée par les élus à un engagement personnel dans la sphère politique en tant que candidats locaux.

²¹⁴ Période où la gestion de la Ville est prise en charge par un organisme extérieur, en l'occurrence lorsque des problèmes de corruption sont apparus, un membre de l'administration publique italienne a été nommé en charge de la Ville jusqu'à l'organisation de nouvelles élections.

a. Négociations et co-construction des normes

Le rapport des initiatives étudiées aux institutions varie selon l'échelle politique et institutionnelle considérée. En effet, une certaine défiance est exprimée en Italie vis-à-vis des institutions nationales et locales : les scandales à répétition et les affaires de corruption contribuent à ce climat de lassitude (Della Porta et Vannucci 2007). Cependant, dans le cas étudié, les processus de négociation se déroulent au niveau des *Municipii* [arrondissements] et du *Comune di Roma* [Ville de Rome]. Bien que les rapports à ces administrations locales ne soient pas privés de tension, le dialogue a lieu à ces niveaux. Les interlocuteurs des associations sont donc les assesseurs élus à la Ville ou les élus des arrondissements. Concernant le potager urbain Tre Fontane, le groupe de résidents qui a lancé le processus est en « dialogue » avec les institutions locales, et ce, depuis le début de l'initiative en novembre 2012. Puis, progressivement, émerge la volonté d'influencer le cadre légal pour établir des normes qui permettent de donner une reconnaissance à la gestion des espaces par des associations.

Les premiers interlocuteurs de l'association sont les représentants du VIII^e arrondissement :

« Je me suis informé auprès de l'arrondissement, j'ai dit ce terrain, quelle est la situation, j'ai décrit qu'on voulait faire ces potagers... J'ai vu sur internet, la ville de Rome donnait l'opportunité à des associations de demander l'affectation des terrains, des terrains de la ville. Pour ça, il y avait une loi, et aussi un bureau « potagers urbains » de la ville de Rome. Tout a commencé en octobre 2012, quand a commencé la recherche. En octobre, j'ai trouvé cet endroit. En novembre, j'ai commencé à demander au bureau technique (à celui) des potagers urbains. Ils m'ont répondu après deux semaines... les délais de la bureaucratie italienne ont toujours été comme ça... » (Boris, 9 juillet 2017, Rome)

« Grâce à l'intercession du président de l'arrondissement, je dois dire ***** nous a toujours accompagné. Il a donné l'impulsion initiale au nettoyage à travers le service « jardins ». Puis nous avons fait l'assainissement... » (Fabio, 14 juillet 2017, Rome)

Le rapport à l'administration locale est donc ambivalent et se déploie de l'insatisfaction à la reconnaissance de soutiens ponctuels.

Ce parcours de négociation a permis à l'association de se voir attribuer à la fin du mois d'octobre 2014 la gestion de la zone sous la forme d'un « contrat » d'un an à renouveler tous les ans en délibération directe avec le *Municipio* [arrondissement]. Cependant, cette situation n'était pas considérée comme satisfaisante par les membres du jardin en raison de sa « précarité » et de la durée d'un an ne leur permettant pas d'élaborer des projets à moyen terme. Après une autre période de négociation [date], l'association obtient à partir de novembre 2017, l'attribution du terrain pour 4 ans accordée par le bureau « potagers urbains » de la ville de Rome. Ce changement permet d'établir un rapport sur le plus long terme avec le territoire et ses acteurs (des écoles et d'autres associations notamment) et change

également la façon d’interagir avec l’administration que ce soit au niveau du *Municipio* [arrondissements] et du *Comune di Roma* [Ville de Rome].

Concernant le parcours de rédaction du règlement pour les potagers urbains (en annexe 5 la délibération et en annexe 6 le règlement issu du processus d’élaboration) évoqué dans l’introduction, nous soulevons la démarche de la responsable de ce bureau des « potagers urbains ». En effet, celle-ci explique le début du parcours :

La chose que j’ai faite c’est de chercher le plus possible à entrer en communication avec les associations qui existaient. Et d’une certaine manière, comme superviseur, mais profane qui demande de l’aide, j’ai un peu retourné la situation. Normalement on voit l’administration comme une chose d’en haut, de règlement, en revanche, je me suis mise dans un autre esprit et je dois dire peut-être que c’est ça qui m’a permis de commencer à être vraiment utile aux citoyens. (Responsable du bureau “potagers urbains” de la Ville de Rome, 6 novembre 2016).

Les associations ont trouvé dans cette responsable du bureau des « potagers urbains » une interlocutrice disponible et à l’écoute de leurs attentes, essayant de bénéficier « d’un accès routinisé aux instances politico-administratives qui gèrent un problème reconnu comme tel » (Neveu 1999 : 8). Pour relier ces questions aux profils des jardiniers développés dans le chapitre 2, nous pouvons souligner que les groupes et les individus ont une capacité inégale d’accéder « aux arènes de débat public » (*Ibid.*). Comme souligné plus haut, le manque de moyens et de personnel mis à disposition pour gérer ces questions révèle un intérêt relatif de la part du reste de l’administration locale.

Une fois le réseau formé et nommé, ces associations échangent avec les institutions locales en tant qu’*Ortincomune* et entament une démarche de négociation sur le long terme avec la volonté explicite de transformer les règles qui régissent ces espaces et la possibilité d’initier plus facilement et légalement ce genre d’initiatives. Dans la lettre ouverte adressée à la Maire, ces acteurs revendiquent et soulignent la particularité du parcours mis en place pour arriver à cette *Delibera* qui, selon eux, représente une chose « inédite plutôt singulière dans l’histoire administrative de (notre) ville, dans la mesure où elle a été réalisée ensemble avec des expériences horticoles déjà présentes sur le territoire, qui ont partagé entre elles la base du règlement et puis avec les institutions compétentes, à travers un long processus d’élaboration (...) »²¹⁵.

Pour poursuivre cette dynamique, les associations se réunissent régulièrement au sein d’un coworking ou dans une salle à côté du potager Tre Fontane pour faire un point sur la situation et se répartir les tâches (organisation d’événement, rédaction de lettres ouvertes, courriers aux élus).

²¹⁵ Lettre ouverte du réseau « *Ortincomune* » du 11 janvier 2017 adressée en particulier à la Maire de Rome Capitale, à l’Assesseur pour la Durabilité Environnementale (*sostenibilità ambientale*) et à l’Assesseur à l’urbanisme et aux infrastructures.

Lors de ces rencontres, la personne responsable du bureau « potagers urbains » est présente, elle y assiste cependant de manière informelle, c'est-à-dire qu'elle n'est pas mandatée par la Ville pour assister à ces réunions. Elle représente néanmoins un point de connexion entre les deux arènes et fournit des informations aux membres du réseau :

« P. Marzi m'a appelé et m'a dit qu'outre l'assesseur à l'environnement de la Ville, les assesseurs municipaux en plus des participants à la Commission Environnement ont été invités. Le temps de préavis est très court, cependant, il serait opportun de nous voir avant pour partager une ligne à suivre » (Dario, Jardin partagé Garbatella, 8 mars 2017)

Les échanges officiels entre le réseau associatif et l'administration se font notamment lors des commissions capitoline, lieux de débat et de décision entre élus, services techniques et associations. L'objectif des actions menées par les acteurs des expériences étudiées est de faire reconnaître leurs initiatives, leur donner un cadre, des moyens d'action légaux : les initiatives étudiées — en l'occurrence le jardin Tre Fontane, mais aussi les autres membres du réseau — entretiennent un dialogue avec l'administration, et ce sur toute la période d'étude²¹⁶.

Cependant, elles franchissent toutes à un moment donné la frontière de la légalité, sous des formes différentes. Dans un premier cas, ces situations se présentent du fait d'un manquement de la part de l'administration ou d'un temps de réaction que les citoyens estiment trop long. Parfois, du fait de l'absence de règlement officiel, des décisions se prennent, notamment concernant la construction de structures comme le système d'irrigation, les toilettes ou les cabanes pour ranger les outils. Les jardiniers justifient leurs actions en évoquant des valeurs « supérieures » qui légitiment l'infraction à la loi. En effet, les acteurs étudiés expliquent que l'administration locale (de la municipalité et/ou de la ville) est défaillante ou manque à son devoir. La mauvaise gestion de l'espace public est pointée. Ainsi, les valeurs évoquées pour justifier l'intervention sont notamment la nécessité de gérer le bien commun, de promouvoir des activités d'intérêt général et de protéger l'environnement (Del Monte et Sachsé 2018).

Les revendications à la participation observées révèlent ainsi la volonté de reconnaissance et de faire inscrire dans la loi leur droit à exister, cependant, l'objectif n'est pas nécessairement d'obtenir une institutionnalisation qui limiterait les actions des associations. En effet, certains membres interrogés désirent maintenir une certaine souplesse dans la gestion et l'organisation de leurs espaces et de leurs activités.

« Disons que ça nous arrangerait tous, mais la contradiction réside aussi dans le fait que si tu affilies à une administration de proximité la gestion l'organisation du potager urbain, tu risques d'avoir une parcellisation... ou toutefois que ça devienne une autre source de contrôle social, appelons-le comme ça, pour cela disons que nous cherchons, même dans ces règlements,

²¹⁶ Nos premiers terrains remontent à août 2014 et s'échelonnent jusqu'en mars 2018

la possibilité que les associations deviennent des acteurs centraux. » (Arturo, 18 juin 2017, Rome)

Ces expériences aimeraient être reconnues comme légitimes sans être cependant limitées par un cadre légal trop contraignant (*Ibid.*) et elles restent critiques vis-à-vis d'une certaine façon de faire la politique, comme nous le développons dans le point suivant.

b. Remise en question de la politique et processus de politisation

Dans ce point nous faisons référence à la politique spécialisée comme « une activité sociale spécifique, réservée à des spécialistes, orientée vers la conquête du pouvoir d'État et impliquant des compétences particulières » (Challier 2018 : 25). Nous ajoutons également des membres de l'administration parfois considérée comme l'extension technique de la politique, ou qui devrait mettre en œuvre les décisions prises par les élus. Cependant, les administrations sont des espaces où il existe une marge de manœuvre et où la définition des problèmes publics se dessine également. Ainsi, selon les orientations des employés, les stratégies et approches diffèrent.

Une première critique émerge, formulée par Arturo qui considère le réseau comme « une structure très instrumentale », liée à des partis tels que « SEL (*Sinistra Ecologia Libertà*) et la partie de la gauche italienne romaine, gouvernée en même temps par le PD (Parti Démocrate) de Marino »²¹⁷. Il exprime sa vision de l' élu d'arrondissement et de son équipe, considérant ceux-ci comme une opportunité de promouvoir l'association. Ainsi, les membres du jardin ne se présentent pas uniquement comme subissant l'instrumentalisation, mais utilisent aussi l'administration pour faire avancer leurs intérêts :

« (...) en entrant en contact pour l'assignation avec l'arrondissement et donc avec le staff de Catarci etc., je me suis rendu compte qu'il y avait, ils sont intéressés à se « faire beau » avec les jardins partagés, parce que c'est une expérience (un phénomène) qui a explosé. Et donc là, j'ai compris que nous pourrions en tirer quelque chose. » (Arturo, 18 juin 2017, Rome)

Cependant, malgré la participation effective du jardin Tre Fontane à l'élaboration du règlement des potagers urbains de Rome, Arturo exprime une certaine méfiance à l'égard du politique — comme le font d'autres membres du réseau. Il exprime explicitement la volonté de ne pas « transformer ce potager en un point de référence, quelle que soit l'organisation politique. Parce que ça ne marche pas comme ça. Ça ne peut ni être un bassin de votes ni un instrument de pression contre d'autres ». Ou encore le témoignage d'Ivana²¹⁸ :

« (...) Et puis ceux de 5 Etoiles, que moi, sincèrement je n'ai jamais appréciés, ils se sont révélés pour ce qu'ils sont. C'est-à-dire qu'ils sont intéressés à

²¹⁷ Les citations du paragraphe sont extraites de l'entretien avec Arturo, membre du comité directeur du jardin Tre Fontane, 2 mars 2017, Rome.

²¹⁸ Entretien avec Ivana, le 27 juin 2017, chez elle, Rome.

contrôler les choses. Et ils sont en train de le montrer avec les jardins. (...) Comme l'attaque à la politique, à l'idée de participation, à tenir ouvert. À un certain moment, on aurait dit qu'ils devaient faire les chérifs au jardin... »

Ce changement de cap politique impacte le réseau et ses actions comme nous l'exposons ci-dessous. Les éléments critiques vis-à-vis de la nouvelle administration sont également visibles sur la plateforme d'échange des membres du réseau *Ortincomune*. En effet, se sentant menacés collectivement, certains formulent le constat suivant, vécu comme une attaque de la part des nouveaux élus :

« Comme nous l'avons toujours soutenue, tous les jardins partagés sont, par nature, « abusifs », mais ils le sont toujours moins que ceux qui utilisent le sol pour spéculer. Avec leur habituel « zèle à intermittence » les grillini²¹⁹ romains, commencent à fermer des jardins partagés. Le désert qu'ils ont créé dans le monde associatif de base ne suffit pas, la fermeture d'associations comme ***, des ludothèques, des centres culturels, ne suffit pas, maintenant, ils s'en prennent aussi à ceux qui font de la réhabilitation urbaine, qui est un parmi d'autres de leurs faux chevaux de bataille dans la campagne électorale. Peut-être devrions-nous commencer à nous faire entendre et renverser cette logique absurde de gibets et faussement légaliste. »
(Plateforme, 12 juillet 2017)



Premessa: ci sono voluti diversi anni di lavoro comune e di autoregolamentazione per ottenere una delibera sugli Orti Urbani a Roma, un lavoro trasversale, passato attraverso diverse amministrazioni. La rete informale degli orti urbani condivisi si è consociata in un forum, una struttura leggera ma condivisa, che ha preso il nome di **Orti in Comune**, per dialogare con la politica e l'amministrazione con una sola voce, per accompagnare l'attuazione della delibera 38/2015 e il suo miglioramento. Per 8 mesi, dietro mandato di centinaia di ortisti, Orti in Comune ha tentato tutte le vie istituzionali del dialogo strutturato cittadino-politico-amministrazione senza esito. Anche dopo un'audizione pubblica alla Commissione Ambiente, a cui avrebbero dovuto seguire fatti concreti, è evidente la volontà di sovrascrivere un risultato ottenuto dai cittadini con uno studiato a tavolino con chi conta a Roma. Una legge, la delibera 38 del 2015, che è stata de facto applicata dal Comune di Roma quando c'era l'interesse a farlo e negata a tutti gli altri cittadini, che silenziosamente e rispettosamente attendevano. Un urlo di sdegno quindi, quello che dedichiamo a chi a Roma conta davvero e fa comunque e sempre quello che vuole, che non ascolta, che non studia, che non cresce, che non rappresenta:

La rete degli orti urbani di Roma non conta niente, ma adesso vogliamo fare contare a te i 10, 100, 1.000 orti urbani che aiuteremo a nascere. Dove? Dove chiunque avrebbe potuto legalmente chiedere di farlo e non può, grazie a te che conti e che non vuoi applicare la delibera 38 2015, legge del Comune di Roma, pur facendo come mestiere proprio quello che le leggi le deve applicare. A te faremo contare gli orti nuovi e mentre ti assopisci dall'alto del tuo schermo faremo anche in modo che, come tutti i normali lavoratori, se non lavori a beneficio dei cittadini tu smetta di contare o quanto meno tu non venga più pagato da noi cittadini per non fare il tuo lavoro. Vogliamo essere risarciti per la tua inadempienza, vogliamo che tu restituisca quanto hai indegnamente sottratto allo sviluppo sociale, culturale ed ambientale del nostro territorio. Vogliamo che ad essere chiamato illegale sia il tuo comportamento e non gli orti urbani condivisi a cui la legalità è da te negata!

Figure 30. Tract du réseau Ortincomune qui exprime le désaccord avec la gestion en cours de la ville. Source : Plateforme Basecamp.

²¹⁹ Noms donnés aux membres du Mouvement 5 Etoiles.

La traduction du tract (Figure 30), ci-dessous, illustre qu'au-delà de la défiance vis-à-vis du politique, une volonté de demander des comptes aux responsables élus s'affirme. En effet, le texte revendique une conception de la citoyenneté (Neveu 2011b) comme étant un statut rattaché à des droits. Dans ce contexte précis, le droit de demander des comptes aux membres de l'administration est mis en avant :

« Même après une audition publique à la Commission Environnement, dont auraient dû suivre des faits concrets, il s'est avéré évident la volonté de passer outre un résultat obtenu par les citoyens avec un « intellectuel » à table. Une loi, la délibération 38 de 2015, qui a été, de fait, reçue par Rome Capitale quand cela intéressait et niée à tous les autres citoyens qui silencieusement et respectueusement attendent son application. Un hurlement d'indignation donc que nous dédions à qui devrait administrer cette ville, mais qui, de fait, n'écoute pas, n'étudie pas, ne grandit pas, ne représente pas.

Pour cette raison, à toi administrateur au zèle à intermittence, nous ferons compter tellement de nouveaux jardins et pendant que tu t'assoupis du haut de ta place, nous ferons en sorte que, comme tous les travailleurs, si tu ne t'engages pas au bénéfice des citoyens tu devras arrêter d'administrer ou, au moins, de percevoir un salaire payé par nous citoyens pour ne pas faire ton travail »

(Urlo orticante, 12 juillet 2017)

Le rapport au politique génère donc des tensions, et les membres du réseau renoncent aux processus de négociation qui avaient été entamés pour adopter un ton plus offensif vis-à-vis des responsables politiques. Ce qui n'amène cependant pas à une stratégie d'évitement (Hirschman 1970), mais génère une recomposition et au contraire l'engagement dans l'arène politique spécialisée.

c. Investir les élections locales — un engagement nécessaire ?

Nous avons donc vu que les acteurs associatifs étudiés expriment une certaine méfiance vis-à-vis de la politique spécialisée (Duchesne et Haegel 2004, Challier 2018), cependant, ils ne la rejettent pas totalement. Nous avons effectivement exposé précédemment la volonté des membres du réseau d'être visibles et entendus dans les arènes institutionnelles locales (au niveau de la mairie et des arrondissements). Ainsi, contrairement à tout un pan de la littérature qui illustre l'évitement du politique (Eliasoph 2010) dans certains milieux associatifs, le rapport au politique se construit, à ce moment, différemment sur le terrain romain étudié où l'opposition à l'administration et aux élus est érigée comme un droit en tant que « citoyen » de réclamer son dû. Le conflit « devient par-là même légitime s'il ne se résume pas à la dimension destructrice du monde, mais s'il porte avec lui un principe alternatif de réfection (des) institutions » (Sauvêtre 2015 : 20). Ainsi, la « réalité associative trouve ses racines dans l'auto-organisation locale (et illustre le) passage d'une attitude simplement revendicative à la lutte contre le mauvais gouvernement de la ville » (Allegretti *et al.* 2010 : 167). Dans cette section nous exposons le passage de cette approche critique des institutions et en particulier de l'arène

politique au choix de l'investir « personnellement » et de présenter des candidats sur une liste municipale. Pour cela nous nous basons sur les discours portés par les acteurs interrogés en suivant l'ordre chronologique pour observer l'évolution des prises de position et les changements dans la manière de s'engager sur le territoire. En juillet 2017, le président du jardin Tre Fontane, expose dans un entretien individuel la vision qu'il a de la politique :

« ... un espace d'ouverture maximale pour tous. D'idées variées, ouverture non seulement visuelle, mais aussi mentale, que tu es libre de te proposer et de proposer tes idées dans l'échange. (...) Mais en somme un peu de conflits sains, non ? De nombreuses associations ont mal digéré cette partie de la gauche qu'elles ne retenaient plus adéquates. Et puis maintenant selon moi (...) ces composantes (de la gauche) influençaient le réseau. Et nous devons sortir de ces logiques selon moi... ça n'a plus de sens... (...) tu dois agir dans le quotidien, dans la confrontation. Tu ne peux pas présenter un programme bien précis, sorti d'un courant politique bien déclaré. » (Fabio, président du jardin Tre Fontane, 14 juillet 2017, Rome).

Le président distingue la logique de l'association de celle des partis et des « logiques » programmatiques de ceux-ci, défendant une vision et un processus dynamique de confrontation. Ciro, trésorier de l'association et membre du comité directeur, explique le rapport de négociation qui s'est construit avec l'arrondissement :

« Depuis que nous sommes arrivés, tout le parcours qui a été fait pour obtenir la concession ça a été une négociation politique et avec l'arrondissement et avec la Ville de Rome. Plus avec l'arrondissement. Puis ça été un parcours et avec l'arrondissement il y a toujours eu un bon rapport, ils ont toujours soutenu les initiatives que nous voulions faire et que ça a toujours été sans gros problème... Jusqu'à la dernière « commission » (mandat). » (Ciro, Trésorier jardin Tre Fontane, 17 juillet 2017)

La fin de l'extrait fait référence à l'arrivée du Mouvement 5 Etoiles à la mairie de Rome et dans les arrondissements lors des élections de juin 2016. En effet, lors des élections du président d'arrondissement, l'association du jardin Tre Fontane se positionne en tant qu'animateur et prend part à l'organisation de débats. Ce passage marque une évolution dans les modes d'action, en effet, au départ, l'association ne se voulait pas un lieu de « référence quelle que soit l'organisation politique (...) ça ne peut être ni un bassin de vote ni un instrument de pression »²²⁰. Or cette prise de position dans l'arène politique locale est revendiquée à ce moment-là comme une manière de faire partie du territoire de manière active :

« Nous avons invité tous les candidats, de tous les groupes, à la nomination du président de l'arrondissement, nous les avons invités ici. Les questions nous les avons posées... nous avons posé 3 questions à chacun. Nous avons renversé la chose. C'est nous qui vous demandons, compris ? (...) Nous avons fait une vraie conférence politique, sur le jardin, sur la loi des

²²⁰ Déjà cité : entretien avec Arturo, membre du comité directeur du jardin Tre Fontane, 2 mars 2017, Rome

jardins, sur quelle idée vous avez de l'environnement. (...) Un modérateur qui est membre. C'était Ivana qui a géré la chose (...). C'est la seule fois que tous les présidents d'arrondissement sont venus à une réunion électorale. (...) Le président Pace est le candidat 5 Etoiles, il n'est allé à aucune autre conférence politique préélectorale. Il est venu seulement à celle-là. » (*Ibid.*)

Cet événement marque l'engagement dans le débat politique local, la volonté de l'orienter vers des questions que les membres du jardin considèrent pertinentes. Cette démarche illustre une forme d'appropriation de la politique en promouvant une participation initiée par le bas. Les acteurs sortent de la pure logique représentative et prennent la parole en dehors du moment circonscrit qu'est le vote pour proposer une approche de démocratie délibérative (Sintomer et Talpin 2011). En effet, l'événement est considéré comme un succès par les membres du comité directeur, et montre l'importance accordée aux enjeux locaux et à la résolution d'être un acteur ancré sur le territoire, limitant l'importance du vote :

« Ça été un succès pour nous. De manière transparente, ça s'est bien passé. Nous l'avons fait au jardin et nous l'avons envoyé sur les réseaux, tous. Et puis il y avait du monde... beaucoup des jardins partagés, beaucoup de représentants. Disons que la communauté des potagers est une communauté attrayante parce qu'il y a 300 membres. Au niveau électoral ça intéresse. » (*Ibid.*)

Ce mandat ne durera pas longtemps puisque le président du VIII^e arrondissement démissionne en mars 2017. Il justifie son geste dans un communiqué officiel :

« Devant la délégitimation continue du soussigné et de mes assesseurs, devant l'impossibilité de recomposer un rapport humain et politique avec l'aile dissidente, devant les tentatives continues de saboter l'action de changement que nous portons dans l'arrondissement, j'ai décidé comme précité d'enregistrer ma démission afin que le chaos provoqué par les dissidents du 8^e arrondissement ne contamine pas les autres administrations ».

(Communiqué officiel Paolo Pace, mars 2017, Rome)

Suite à cette démission, l'arrondissement est dirigé pendant un an et trois mois par un commissaire nommé par la Ville. Finalement, des élections sont organisées en juin 2018, c'est alors que deux membres du réseau s'engagent sur une liste locale et écrivent ce message à l'adresse des membres du réseau où l'on observe une forme de justification de ce choix qui peut en effet, sembler contraire aux trajectoires empruntées par ces acteurs :

« Avec Fabio du jardin *Tre Fontane*, nous avons accepté de nous présenter aux prochaines élections du 10 juin dans le 8^e arrondissement où nous habitons. Ce n'est pas un passage facile, surtout dans des temps où la politique ne bénéficie pas d'une santé optimale et surtout parce que nous venons tous les deux d'un monde de l'« associationisme » de base qui a toujours mis une certaine distance

entre les activités sociales et la politique institutionnelle. Non par scepticisme, mais pour une distinction des rôles. Nous l'avons fait, donc, en assumant une grande responsabilité, et en nous mettant en jeu directement. Nous l'avons fait parce que dans une liste civique Super 8 d'Amedeo Ciaccheri²²¹, dont le programme et l'histoire nous représentent puisqu'il vient du même monde associatif auquel nous appartenons. Nous l'avons fait parce que nous croyons que nos territoires méritent d'être gérés par la contribution créative et proactive des associations. Nous avons voulu participer avec *Ortincomune*, non pour une simple recherche de consensus électoraux, mais pour vous informer de notre choix que nous pensons qu'il est juste de partager dans un organisme comme le nôtre. Nous ne savons pas comment finira cet étrange pari, mais nous sommes certains que nous partagerons avec vous tous notre expérience. »

(Message sur la plateforme du réseau, 24 mai 2018)

C'est cette liste qui remporte les élections et un des membres du réseau *Ortincomune* se retrouve en charge de la présidence du sport, de l'environnement et des services sociaux de l'arrondissement. Ce membre, économiste et employé de banque, a un passé marqué par un fort environnementalisme et une militance extraparlamentaire (Frattaroli 2019). Il se caractérise par un capital culturel élevé et une expérience politique forte avec l'engagement sur les jardins partagés de Garbatella gérés avec *Legambiente*²²² (*Ibid.*).

Ainsi, le processus décrit dans ce chapitre illustre « la vaste organisation traditionnelle des tissus sociaux romains (pour) conquérir des espaces de "démocratie associative" » (Allegretti *et al.* 2010 : 172). En effet, les initiatives de jardins représentent une partie de la « pluralité des formes d'organisations de la société civile » qui proposent une critique et qui cependant, dialoguent « avec plus de force avec les institutions » (*Ibid.*).

²²¹ Ce candidat est issu de la politique locale, et se présente comme une alternative politique et électorale « dal basso » construite autour d'expériences passées de la gauche institutionnelle dans le quartier garbatella-san paolo-tor marancia. Les objectifs atteints par leurs élections est une réduction de l'âge moyen au Conseil municipal et la possibilité de trouver des alliances sans passer par le Parti Démocrate.

²²² *Legambiente* naît en 1989, héritière des premiers noyaux écologistes et du mouvement anti-nucléaire qui s'est développé en Italie et dans le monde à partir des années 1970. (<https://www.legambiente.it/legambiente/chi-siamo>, consulté le... . C'est une association nationale qui a des branches locales dont la branche Garbatella (quartier du sud de Rome) est très active.

Conclusion du chapitre 4

À partir du terrain romain, nous avons analysé le processus par lequel des acteurs locaux se saisissent et s'approprient un espace public. Par le prisme du droit à la ville et à la prise en considération de la dimension écologique du droit à la nature propre aux jardins partagés, nous avons analysé comment ces individus s'emparent et revendiquent leur droit à la participation et mettent en œuvre l'engagement politique. La deuxième et la troisième section ont permis d'analyser la forme que prend la participation dans la fabrique de la ville et d'observer les enchevêtrements de logiques et de stratégies déployées pour exister sur ce territoire. En effet, les processus ne sont pas linéaires et évoluent selon les contextes, les moments, les acteurs en présence. L'action se recompose continuellement, les acteurs s'adaptent et ajustent leurs stratégies. Par cela, nous avons donc observé le passage de la critique à la négociation, pour voir le conflit émerger de manière plus explicite que ce soit au sein des arènes institutionnelles ou par des mesures comme le recours aux avocats. Enfin, la dernière stratégie observée est le choix de l'engagement en politique comme solution pour se faire entendre. Les jardins partagés étant des objets physiques ancrés dans l'espace et dans le territoire, ils soulèvent la question de l'aménagement de la ville et c'est avec la notion de planification informelle que nous avons entamé notre lecture du phénomène dans la ville. Elle constitue un outil utile pour souligner comment une démarche initiée par le bas entre en contact et négociation avec l'institution locale. Cependant, chaque situation est particulière et évolutive et si l'accord est atteint à un moment donné, cela ne garantit pas le *statu quo*. Ainsi, un contexte où il existe un déficit institutionnel permet aux initiatives citoyennes d'occuper des espaces qui ne sont pas gérés par la Ville. Cependant, le manque de moyen et l'absence de soutien constituent parfois des freins à la mise en place de ces initiatives.

C'est pourquoi la dimension comparative de notre étude permet d'enrichir la réflexion sur différents processus de participation en observant dans le détail les dynamiques et mécanismes à l'œuvre qui les assimilent et qui les distinguent. Dans le chapitre suivant, nous observons donc comment ces initiatives se structurent, à Strasbourg, dans un contexte où l'institution locale est promotrice de politiques environnementales et développe un discours autour de la participation et de la citoyenneté.

Chapitre 5 - La coproduction de l'espace public à Strasbourg : entre dispositifs institutionnels et participation habitante

Le chapitre 5 est l'occasion d'explorer dans le détail les rapports qui se construisent entre des initiatives « citoyennes » et les institutions locales dans le contexte strasbourgeois. Ce cas d'étude illustre une dynamique participative où les jardins partagés comme initiatives habitantes rejoignent les intérêts et les dispositifs mis en place par l'institution locale. Nous analysons dans le détail les dynamiques et les rapports de force qui se déploient entre ces différents acteurs.

Ce chapitre est structuré en trois sections. La première section est l'occasion de détailler les enchevêtrements de logiques et de stratégies des acteurs en présence dans ces dispositifs participatifs. Nous nous appuyons principalement sur les travaux de Blondiaux (2008) pour analyser les rouages de cette démocratie participative. La deuxième section permet de mettre en lumière les réseaux dans lesquels s'inscrit le jardin étudié illustrant que la mise en réseau sur le terrain strasbourgeois est plutôt le fruit de démarches institutionnelles pour rendre visible les expériences de jardins partagés. Enfin, la dernière section est l'occasion d'analyser la mise en place des jardins partagés sur le territoire strasbourgeois au prisme des logiques de domestication des associations et d'ensauvagement des institutions locales (Neveu 2011a).

Vue d'ensemble du terrain strasbourgeois

Comme nous l'avons fait pour l'arène romaine, nous exposons les acteurs qui sont présents à Strasbourg autour de la question des jardins partagés. Ce schéma (Figure 31) permet de présenter les acteurs et les liens qui les connectent.

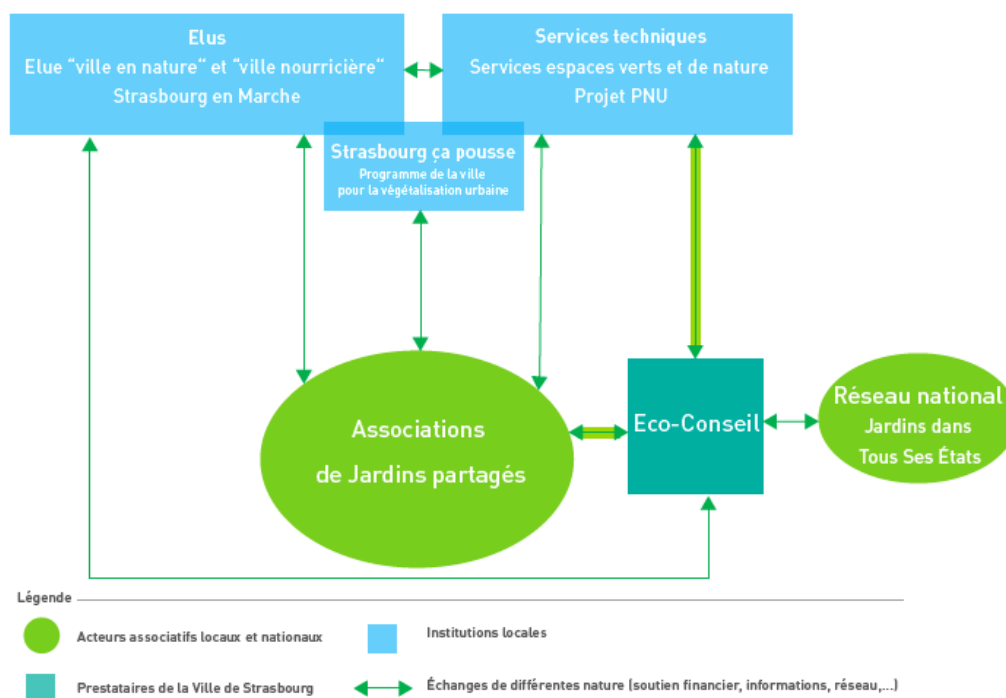


Figure 31. Insertion des jardins partagés dans les cadres institutionnels locaux, le cas de Strasbourg. Source : Victoria Sachsé (conception)/Marie Rio (réalisation).

Par ailleurs, nous ouvrons l'analyse avec la description d'un événement qui illustre les dynamiques à l'œuvre et soulève une partie des enjeux analysés dans ce chapitre. Nous décrivons une réunion organisée par ECO-Conseil à l'initiative de la Ville. Cela permet de mettre en lumière les rapports entre services techniques, sous-traitants, élus et associations que nous développons tout au long de ce chapitre. Le mail envoyé (Figure 32) fournit un certain nombre d'informations sur la démarche institutionnelle en cours à Strasbourg. Effectivement, c'est la Ville qui sollicite les représentants des associations pour des échanges et pour présenter la nouvelle convention qui a été élaborée par la Ville.

INVITATION À UNE RÉUNION D'ÉCHANGES ENTRE ASSOCIATION ET GESTIONNAIRE DE TERRAINS

Jardins partagés & collectifs de Strasbourg et environs

Nous proposons à chaque président d'association (ou de leur représentant) ainsi qu'à un membre du jardin à participer à une réunion d'échanges et de présentation de la nouvelle convention et des nouvelles dispositions avec la Ville pour la gestion des jardins collectifs.

Cette réunion sera l'occasion également de vous présenter les dossiers de subvention qu'il vous est possible de renseigner pour toute demande d'équipement lourd.

le mercredi 20 juin 2018, de 17h30 à 19h30

dans la salle du Conseil – 1^{er} étage du Centre administratif

1 parc de l'Étole à Strasbourg

Merci de nous indiquer votre présence à cette réunion d'information par retour de mail avant le lundi 18 juin 2018, à midi, afin de vous accueillir dans les meilleures conditions.

Figure 32. Invitation envoyée par ECO-Conseil à l'ensemble des jardins partagés du territoire strasbourgeois. Source : liste de diffusion des jardins collectifs de la Ville.

20 juin 2018 — réunion d'échanges entre associations et gestionnaire de terrains pour présenter la nouvelle convention — élaborée par la Ville — et les nouvelles dispositions avec la Ville pour la gestion des jardins collectifs

La réunion a lieu dans la salle du Conseil, dans le bâtiment de l'Eurométropole. Le bâtiment est relativement grand. Je demande à l'accueil où est la salle et je me dirige vers les ascenseurs pour arriver au premier étage du bâtiment. Il y a déjà beaucoup de monde, je reconnais le président de l'association du jardin dont je fais partie et je m'installe à côté de lui. Le choix d'organiser la réunion dans les locaux de l'Eurométropole marque un rapport structuré où les associations sont « reçues » par la Ville. Cette réunion diffère de celles organisées pour la mise en place par exemple des 48 h de l'agriculture urbaine qui ont lieu soit à la Maison des Associations, soit dans un espace à disposition des associations dans le Parc Naturel Urbain. En effet, sur le deuxième type de réunion, les associations jouent un rôle moteur dans la co-construction d'événement et sont impliquées de la conception à l'organisation de l'événement.

La réunion que je décris ici a lieu dans la salle du conseil : circulaire, elle symbolise l'instance démocratique et représentative, mais aussi l'institution, puisque c'est la salle où se réunit le conseil

municipal. Les organisateurs (ECO-Conseil) et membres de la ville (élus et membres de l'administration) sont installés d'un côté et font face aux membres des associations. À la tribune, parmi les organisateurs et responsables de la Ville, sont présents : l'adjointe au maire en charge de Ville en nature et Ville nourricière, les responsables des services espaces verts et jardins familiaux, le référent jardins partagés et collectifs d'ECO-Conseil, une personne de l'administration en charge des jardins partagés qui vient de reprendre son poste. En face, les représentants des associations sont assis et installés comme un public qui reçoit l'information. En effet, l'événement est annoncé comme une réunion d'échanges, mais les personnes de la Ville « mènent » la réunion et l'ont organisée et structurée sans consulter les associations. Ainsi, les élus et les services font des discours introductifs pour expliquer la situation, dresser un bilan et exposer la nouvelle convention qui a été écrite au préalable. Ensuite, les associations s'expriment, certaines émettent des doutes et des critiques vis-à-vis de cette nouvelle convention. Cependant, cela ne sera pas pris en compte pour la décision finale. Les discours glissent vers des considérations techniques et des requêtes précises. Ce changement de focale déplace la discussion vers l'expression de doléances qui met la Ville, notamment l'élue, en posture de responsable qui offre des solutions techniques. Ces solutions sont individuelles, ce qui casse la dynamique collective. En effet, ce mécanisme crée une forme de division entre les associations qui témoignent alors de manière isolée et ne s'expriment pas comme un acteur collectif uni, créant un modèle où les « élus gardent le monopole de l'arbitrage entre les différentes demandes » (Blondiaux 2008 : 67).

Cet extrait de journal permet de mettre en lumière l'imbrication des dispositifs et « moments » participatifs mis en place par la Ville et les démarches initiées par les « citoyens » puisque, comme nous l'expliquons au cours de ce travail, certains jardins sont initiés sur proposition des habitants. Dans ce chapitre, nous étudions les questions de fabrique de la ville et de gestion de l'espace public notamment à partir de la mise en place et de la gestion de jardins partagés. Dans une première section, nous nous intéressons au moment de la création du jardin pour analyser le phénomène d'appropriation du territoire négociée. Dans une deuxième section, nous analysons les réseaux mobilisés pour appuyer les actions de ces jardins et relier les enjeux locaux à d'autres éléments transversaux (la permaculture ou le réseau national de jardins partagés). Enfin, nous nous intéressons à la façon dont la mise en place de ces jardins impacte l'aménagement de la ville et induit une manière de faire la ville qui implique, en partie, les habitants.

1. S'approprier le territoire en jardinant : point de rencontre entre « citoyens » et municipalité pour la mise en place de projets urbains

a. L'intégration progressive de l'enjeu des espaces verts dans l'urbanisme strasbourgeois

La ville de Strasbourg est caractérisée par une présence notable d'espaces verts — 116 m² par habitant soit 2,5 fois plus que la moyenne nationale, sans compter les surfaces agricoles²²³. Historiquement marquée par la présence de jardins ouvriers devenus jardins familiaux en 1952, la ville en recense aujourd'hui 4800²²⁴. Nous rappelons l'histoire récente de l'urbanisme strasbourgeois pour mettre en perspective la construction de cette ville devenue une des plus « vertes » de France selon l'observatoire des villes vertes²²⁵. Afin de comprendre l'émergence des jardins partagés à Strasbourg, un point sur l'histoire des jardins familiaux permettra d'offrir une perspective historique sur cette nature urbaine cultivée.

i. Quelques notions historiques de l'urbanisme strasbourgeois

En quelques phrases, la construction de la ville moderne passe par « une quadruple révolution urbanistique » (Gyss 1996 : 9). La première remonte à la fin du XVII^e et au XVIII^e siècle alors que la politique est marquée par une tentative d'ouverture de « la ville à la "modernisation" ouvrant celle-ci à la circulation des armées, des marchands, des carrosses, avec des sacrifices en vue » (Gyss 1996 : 10). La deuxième révolution, du XIX^e, « municipale et limitée » (*Ibid.*) est caractérisée par l'inspiration haussmannienne. La troisième révolution, Strasbourg en pleine révolution industrielle et ville principale du Reichsland²²⁶, voit la volonté politique d'en faire une ville de prestige. Enfin, la quatrième révolution a lieu au XX^e siècle, alors que « l'urbanisme a conquis ses lettres de noblesse » (*Ibid.*) et dispose de « moyens techniques à la mesure de l'époque » (*Ibid.*) : des générations de plans directeurs voient le jour et le plan devient « inhérent à la ville » (*Ibid.*) Nous nous focalisons sur cette dernière

²²³ Observatoire des Villes Vertes Palmarès des Villes Vertes 2017, <http://www.observatoirevillesvertes.fr/wp-content/uploads/2015/01/PALMARES-DES-VILLES-VERTES-VDEF.pdf>

²²⁴ <https://www.strasbourg.eu/jardins-familiaux>

²²⁵ Méthodologie : Les 50 plus grandes villes de France ont été interrogées via leur direction Espaces verts et leurs élus, d'août à octobre 2016. Plus de 1 500 données quantitatives et qualitatives ont été collectées, analysées selon 25 indicateurs et regroupées en 5 catégories : patrimoine vert, investissement en faveur du vert en ville, politique de préservation de la biodiversité, politique de promotion du patrimoine vert, gestion des déchets verts. Le cumul des points obtenus sur les différents critères détermine la note (sur 100) et le classement général au sein du Palmarès. Source : Les villes les plus vertes de France, palmarès 2017, www.observatoirevillesvertes.fr

²²⁶ Dénomination de l'Alsace entre 1871 et 1918 en tant que terre d'Empire.

partie de l'histoire de l'urbanisme pour exposer les différents outils d'aménagement et de planification qui sont apparus pour gérer la ville et qui constituent encore un cadre de référence.

La loi sur l'orientation foncière (L.O.F.) voit le jour en 1967 et les schémas d'aménagement (comme le S.D.A.U – schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme) et plans d'occupation des sols (P.O.S.) « clarifient la destination des terrains et contribuent ainsi à juguler la spéculation foncière » (Gyss 1996 : 121). En général, « l'appareil législatif de l'urbanisme est long à émerger » (*Ibid.*). Différents dispositifs et processus administratifs tels que les Zones à Urbaniser en Priorité (ZUP) et les Plans d'Urbanisme Directeur (PUD) en 1958 ou encore les Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) en 1968, apparaissent. Ils sont le fruit de négociations et de répartition des prérogatives entre l'État et les communes. En 1983, un transfert des pouvoirs est acté pour les communes qui bénéficient d'un P.O.S, retirant les prérogatives de l'État sur ces enjeux. Le maire peut alors « délivrer les permis de construire, mais l'État doit faire respecter des règles telles que la mixité résidentielle » (*Ibid.*). En 1977, le Conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement est créé au niveau de certaines grandes agglomérations (agences d'urbanisme). Concernant l'agglomération de Strasbourg la Communauté Urbaine de Strasbourg, entre en fonction en janvier 1968. L'Agence d'urbanisme pour la région strasbourgeoise naît en 1967 et devient ADEUS (Agence de Développement et d'Urbanisme de l'Agglomération Strasbourgeoise) en 1991. La Société d'équipement de la région strasbourgeoise (S.E.R.S), société d'économie mixte, « cumule les missions d'aménageur, de constructeur et de gestionnaire » (*Ibid.* : 122). Historiquement, le maire Pierre Pfimlin confie à l'architecte-urbaniste Pierre Vivien la mission d'élaborer le Plan d'Urbanisme Directeur (PUD) en 1959 : achevé en 1965 et bien que le décret d'approbation n'ait jamais été promulgué, il reste cependant une référence pour le cadre des aménagements (Gyss 1996). Ces quelques éléments historiques sur la structuration de l'urbanisme et de l'aménagement en France et à Strasbourg permettent de mettre en lumière la différence avec les éléments de l'urbanisme romain exposés dans le chapitre 4. À Strasbourg, les cadres institutionnels et administratifs sont structurants pour l'élaboration de la ville contrairement à l'informalité qui caractérise la construction de la ville de Rome. En effet, Rome est une « capitale tardive, incomplète et à la structure productive déséquilibrée, marquée par l'incurie municipale et par la culture de l'illégalité, Rome serait une ville postmoderne qui n'est pas passée par l'étape de la modernité » (Delpirou 2009 : 9).

Ce que nous retiendrons ici concernant les espaces verts est la sacralisation de la « ceinture verte », qui est érigée comme le « poumon vert » qui sépare les grands quartiers strasbourgeois (Gyss 1996). La protection des espaces verts restera une constante dans les documents d'urbanisme qui se succèdent (S.D.A.U., P.O.S.). Les différentes versions du Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme jouent un rôle contre l'étalement urbain et sont des « outils de protection des milieux naturels et des espaces boisés intéressants » (*Ibid.* : 123). Une autre structure qui s'occupe

d'aménagement à Strasbourg est Habitation Moderne, « société d'économie mixte créée en 1951 préférentiellement pour logements pour des personnes défavorisées ». La multiplicité d'acteurs potentiellement concernés pour les questions d'aménagement d'espaces publics est donc grande.

Enfin, à cette période, entre 1950 et la fin du siècle, l'attitude de la ville envers le patrimoine naturel évolue radicalement, passant d'une « attaque des forêts rhénanes » (*Ibid.* : 134) — 1 400 hectares de forêt périurbaine rasés entre 1958 et 1973 — à une attitude protectrice, avec le déploiement de mesures qui favoriseront la fonction récréative des espaces verts plus que la fonction productive à travers des opérations de « renaturation », et une volonté d'étendre les espaces verts urbains. En 1960, la Ville compte 55 hectares de parcs et de jardins et 300 en 1996 (*Ibid.*). Aujourd'hui, la Ville de Strasbourg annonce sur son site 430 hectares d'espaces verts à disposition des habitants²²⁷. « Aujourd'hui la ville peut se targuer d'une linéaire (de) 20 km de berges aménagées » (*Ibid.*) et des secteurs de jardins familiaux. Ceux-ci ont connu un « fort développement après-guerre » (*Ibid.* : 135) comme rôle d'appoint alimentaire réel. Un déclin du nombre de jardins familiaux marque l'époque des Trente Glorieuses qui laisse plus de place aux logements dans un « contexte de croissance démographique et d'urbanisation accélérée » (Strub 2001²²⁸). Cependant, l'aménagement de jardins familiaux perdure avec l'ambition de « corriger les aspects négatifs des grands ensembles d'habitation » (*Ibid.*). Ainsi, ils s'intègrent dans les grandes opérations d'urbanisme qui concernent différents quartiers de Strasbourg (Neudorf-Sud, Meinau, Robertsau, Neuhof, Montagne-Verte, HautePierre notamment). Contrairement à la période précédente, « le jardin devient un espace de loisir et de repos, l'occasion d'occupation saine et physique » (*Ibid.*) et la fonction alimentaire n'est plus primordiale.

Finalement, bien que la filiation entre les jardins familiaux et les jardins partagés soit un sujet de discussion comme nous l'avons traité dans le chapitre 1, les jardins partagés voient le jour à la fin des années 1990 en France et au début des années 2000 à Strasbourg et trouvent leur place de manière complémentaire sur la scène strasbourgeoise.

ii. Les jardins partagés comme exemple de co-construction de la ville

Notre analyse se situe donc dans une phase précoce du développement de ce phénomène qui semble être en expansion, comme en témoigne l'inscription de ces questions dans les documents d'aménagements, dans les politiques publiques, ou encore dans les formations d'agents des

²²⁷ <https://www.strasbourg.eu/espaces-verts>

²²⁸ Source : http://www.crdp-strasbourg.fr/data/patrimoine-culturel/jardin-01/jardins_ouvriers.php?parent=25

collectivités territoriales²²⁹. Nous tâchons ici de retracer les dynamiques et logiques des acteurs en présence, nous appuyant sur les observations et entretiens réalisés avec les acteurs de jardins partagés, une élue (En Marche) adjointe au maire en charge de la « ville en nature et ville nourricière »²³⁰, avec des personnels du service « espaces verts et de nature » et avec la responsable du Parc Naturel Urbain où se situe le jardin partagé étudié.

Ce chapitre suit une construction similaire au précédent dans le souci de faciliter les comparaisons entre les deux terrains et de mettre en parallèle les deux modèles de participation observés. Dans cette partie nous analysons la mise en place de jardins partagés comme forme de gestion de la participation citoyenne dans des espaces publics. Nous observons si finalement la démocratie participative « sous couvert de renouveau du rapport à la politique et de recherche de nouvelles formes de gouvernance, conduit finalement à repositionner les élus au centre de la régulation politique et, surtout, à limiter considérablement toute remise en question de l'ordre politique local et des valeurs qui s'y rattachent » (Jouve 2005) ou s'il y a des « raisons d'espérer » et de penser que « l'introduction de participation dans l'action publique a toutes chances de produire des effets » (Blondiaux 2008 : 98) qui impacteraient la manière même de concevoir la politique aujourd'hui.

Dans le contexte strasbourgeois, l'appropriation du territoire par les citoyens résulte de la rencontre de deux dynamiques, une qui est impulsée par la Ville et l'autre par des citoyens. De manière générale, la ville de Strasbourg met en place depuis quelques années des politiques municipales qui promeuvent la participation publique. En effet, la Ville a initié un travail autour de la création d'un « Pacte pour la démocratie » qui se veut être « une co-construction entre citoyens-nes, élus-es et agents-es de la collectivité »²³¹. Bien que ce dispositif n'impacte pas directement l'expérience étudiée, il illustre l'esprit dans lequel s'inscrit la politique urbaine locale. Concernant le jardin étudié, la ville de Strasbourg développe une approche participative autour de la mise en place du Parc Naturel Urbain, de l'autre côté, des citoyens formulent des demandes et construisent des projets de jardins partagés notamment. En vue de mieux appréhender l'appropriation de ces outils de gestion, nous allons détailler les logiques de l'offre (Petit 2017) et la manière dont les citoyens s'emparent de ces dispositifs.

²²⁹ Par exemple le séminaire « agricultures urbaines : de leur connaissance à leur mise en œuvre dans les territoires » organisé par AgroParisTech, du 21 au 23 mai 2019 à destination des collectivités et des agents du ministère.

²³⁰ Description issue du site de la Ville.

²³¹ <https://participer.strasbourg.eu/accueil>

b. L'atelier de projet lors de la conception du Parc Naturel Urbain : une opportunité de négociation avec la Ville

Dans cette section, nous focalisons la description et l'analyse sur le contexte et la démarche de création du jardin partagé de St-Gall. Plus loin dans ce chapitre nous utilisons des éléments qui concernent l'ensemble des jardins partagés de la Ville, ce qui nous permet d'observer des dynamiques à l'échelle municipale²³². Nous interrogeons le dispositif participatif mis en place pour l'élaboration du projet d'aménagement du PNU pour caractériser les rôles que « sont censés y jouer les citoyens convoqués » (Blondiaux 2008 : 76) et comprendre dans quelle mesure ces citoyens peuvent « s'émanciper du format imposé (...) pour se transformer en public actif » (*Ibid.*) ?

i. La Ville de Strasbourg en quête de porteurs de projets

Concernant le terrain strasbourgeois sur lequel s'est installé le jardin partagé, il n'était pas « en friche » comme dans le cas romain. La Ville de Strasbourg a « libéré » cet espace dans le cadre du projet de PNU (Parc Naturel Urbain)²³³ pour l'intégrer à la dynamique de développement « durable » et local du territoire. En effet, le terrain appartient à la Ville et était loué à un agriculteur qui cultivait du maïs. La responsable du projet explique que la Ville « a discuté » avec lui parce qu'elle et ses collègues avaient « repéré que ces terrains de maïs à proximité de la ville, ça avait pas tellement de sens, c'était un endroit où on pouvait vraiment faire autre chose ». En outre, elle explique que l'arrivée de partenaires prêts à s'investir dans d'autres types de projets a amené la Ville à « résilier le contrat et (à) payer une indemnité²³⁴. »

« Et d'ailleurs dans les réunions publiques ou dans les soirées de travail qu'on a eu dans le cadre du chantier PNU on a intégré finalement cette demande, leur demande et on leur a mis à disposition, on a constitué ce jardin, ils étaient là, ils étaient présents et ce projet-là est né dans le cadre du PNU et 8 000 m² ils sont complètement autonomes, je pense qu'il y a à peu près une cinquantaine de familles qui bossent dessus alors collectivement, individuellement avec des thématiques différentes en fonction de l'endroit dans le jardin, mais ils partaient d'une parcelle de maïs en périphérie proche du centre-ville de Strasbourg que la ville a préempté, qui a été réaménagé quoi. » (Technicien espaces verts et de nature, 25 août 2016, Strasbourg).

²³² Nous insistons sur ce point étant donné que chaque initiative de jardin partagé connaît des spécificités, d'autant plus qu'au moment de la création du jardin dans les années 2010, le phénomène était relativement récent à Strasbourg et la Ville n'avait pas de politique dédiée à ce genre d'initiatives.

²³³ Le projet de Parc Naturel Urbain est décrit dans le chapitre 1.

²³⁴ Les extraits cités dans ce paragraphe sont issus de l'entretien réalisé avec la personne en charge du PNU à la Ville de Strasbourg, le 25 juillet 2018 dans son bureau.

Ainsi, le changement d'usage de ce foncier urbain et la volonté de le valoriser différemment résultent d'une nouvelle politique de la Ville dans le cadre du développement du PNU. La démarche PNU étant inscrite dans un processus de démocratie participative, des étapes, appelées ici « ateliers de projet », sont mises en place (Figure 33). Le PNU de Koenigshoffen²³⁵ est un exemple de la nouvelle manière de concevoir l'aménagement à Strasbourg et des ateliers sont mis en place dans une démarche de « coproduction avec les acteurs du territoire »²³⁶.

« Ce qui était nouveau, c'était de travailler avec les habitants pour un projet de territoire. Ça, c'était quand même nouveau. Et donc là, on est partis avec la méthode que je vais retrouver... Voilà, C. *****, elle s'appelait. Elle est plus là. Et c'est sa méthode... en fait, c'est une méthode d'ateliers de projets. Donc pour faire un atelier de projets... elle en a mené plusieurs, des ateliers de projets. On définit une question, un périmètre, et on y va, quoi. Et là, la question, c'était : quelles orientations pour le PNU de Strasbourg ? » (Responsable PNU, Ville de Strasbourg, 25 juillet 2018).



Figure 33. Couverture de la brochure qui résume le processus participatif a posteriori. Source : site de la Ville de Strasbourg, <https://www.strasbourg.eu/documents>

Ce modèle de projet urbain s'inscrit dans une période où la participation et les dispositifs institutionnalisés qui l'accompagnent (Bacqué et Sintomer 2011, Blondiaux 2008) s'affirment et se

²³⁵ Quartier se situant à l'ouest de Strasbourg.

²³⁶ Extrait de la brochure de présentation du PNU.

multiplient dans les politiques urbaines. Il existe plusieurs formes d'outils pour la mise en place de la participation politique, ils sont par définition variés et différents selon les contextes (Blondiaux 2008). Les ateliers décrits ici constituent un outil mobilisé ponctuellement au moment de la conception du projet. En effet, les « habitants » sont sollicités pour prendre part à ces ateliers et proposer des idées pour aménager cet espace. Nous verrons plus loin comment la participation des membres du jardin évolue et prend forme dans le temps hors de ce premier cadre formel de participation institutionnalisée.

ii. La formation du groupe de jardiniers

Avant de détailler le processus d'échange et de négociations qui s'est amorcé entre les services de la Ville et les acteurs du territoire lors de la conception du projet, nous décrivons le processus entamé par les futurs jardiniers de St-Gall. Ce groupe s'est rencontré suite à l'initiative du leader charismatique de réunir les membres du forum « Alsace » du réseau Brin de paille²³⁷. Ce forum spécifique aux membres alsaciens ayant été créé, le groupe décide de se rencontrer pour initier des activités 'concrètes'.

« Alain²³⁸ a proposé une première réunion pour parler de la permaculture à Strasbourg (...) il faut que j'aille à cette réunion parce que j'étais déjà inscrite au niveau national (...) c'est comme ça que j'ai rencontré Julien d'ailleurs qui était le seul alsacien sur ce forum. Donc on s'est rencontré comme ça. Et puis après voilà, il fallait que je rencontre ce Alain et le groupe qu'il allait créer. » (Fabienne, 11 octobre 2017, Strasbourg).

La recherche d'un terrain disponible ou abandonné pour monter leur projet de jardin était par conséquent initiée avant l'opportunité de s'insérer dans le projet de PNU :

« Quand on était dans la recherche, dans la définition du projet (...) la mairie voulait pas nous donner de terrain donc lui (un autre membre) et moi on avait décidé de faire une ferme constituée de terres entièrement abandonnées donc on avait sélectionné sur la CUS (Communauté Urbaine de Strasbourg) plein de friches, friches SNCF, bords d'autoroute ce genre de trucs qui contenaient des anciennes bergeries abandonnées depuis longtemps » (Alain, 17 octobre 2018, Strasbourg).

²³⁷ Association de promotion de la permaculture dont le nom fait référence à l'ouvrage de référence : Fukuoka, M. (1983). La révolution d'un seul brin de paille. Paris : Guy Trédaniel Editions. Site internet : <https://asso.permaculture.fr>

²³⁸ Alain, Fabienne, Stéphane et Thomas sont quatre des membres à l'origine du projet, leurs profils sont décrits dans le chapitre 2. Ce que nous pouvons rappeler ici est que ces membres « fondateurs » sont tous portés par une volonté d'expérimenter et de valoriser des changements dans les modes de vie par la pratique et le « faire », en l'occurrence par la mise en place d'un jardin partagé en permaculture.

Cet extrait montre que la mise en place des ateliers n'est pas à l'origine du projet de jardin partagé. Néanmoins, le PNU constitue le lieu de déploiement de celui-ci créant une possibilité concrète dont se sont saisis les initiateurs du projet.

Les jardins partagés observés à Strasbourg naissent d'une demande citoyenne, en effet, qu'il s'agisse de St-Gall ou des autres jardins partagés étudiés lors de la phase exploratoire du travail de terrain. En effet, les entretiens réalisés avec des membres de jardins partagés (Jardin des Alisiers, Jardin du Lombric Hardi, Jardin partagé du quartier gare notamment) confirment cette dynamique *bottom-up* présente dans les différents projets. Les membres, souvent un petit groupe d'habitants, se réunissent, identifient un terrain et vont s'adresser à la ville pour demander l'autorisation d'installer un jardin sur la parcelle repérée. Le technicien du Service Espaces Verts et de Nature décrit le processus de mise en place d'un tel projet de la même manière. En 2016, la procédure n'est pas encore « officielle ». Cependant le passage par l'administration constitue une étape indispensable pour pouvoir acter la démarche. Nous verrons dans la troisième section de ce chapitre, comment la procédure a évolué et continue d'évoluer (mise en place de charte et de convention notamment), en montrant les coulisses de la construction des cadres et des normes qui régissent ce phénomène né « d'en bas »²³⁹.

iii. Appropriation d'un dispositif participatif par un groupe d'habitants

« La présente convention résulte de la rencontre de :

- la volonté de la Ville de Strasbourg d'encourager le développement de jardins collectifs et notamment de jardins partagés ;
- la volonté de l'association, née de la réunion et la mobilisation d'un ensemble d'habitants dans le but de créer et gérer un jardin partagé »

(Extrait de la Convention de mise à disposition d'un espace clôturé aménagé à usage de jardin partagé de quartier)

Dans la situation étudiée, un groupe d'habitants en quête d'un territoire pour cultiver un jardin partagé en permaculture rencontre une administration qui cherche à valoriser un espace dans le cadre d'un projet de PNU. N'ayant pas assisté à cette phase puisqu'elle a eu lieu avant le début du terrain ethnographique à Strasbourg, les événements sont retracés à partir des récits des membres actuels et anciens du jardin, ainsi que de la responsable du PNU qui organisait les ateliers. Ces ateliers correspondent à des « pratiques (qui) procèdent toutes de ce nouvel impératif délibératif (...) (qui) ont pour origine une sollicitation du pouvoir » (Blondiaux 2008 : 18). La responsable du projet relate la démarche proposée et la logique de la mise en place des ateliers :

²³⁹ On entend par « en bas » une initiative proposée par des habitants, comme nous l'avons vu dans le chapitre 2 dotés d'un certain capital culturel et social qui leur permette de dialoguer avec l'administration.

« C'est une initiative collective, on va dire, qui est sortie du Livre blanc du PNU, suite à l'atelier projet. On avait ciblé le parc potager Saint-Gall comme un site de projet potentiel, mais on savait pas quoi. Et donc on a fait un Livre blanc qui a permis de faire le tour des envies des uns et des autres. »
(Responsable du PNU, 25 juillet 2018, Strasbourg)

L'objectif initial consistait à mettre en valeur un territoire prenant en considération les enjeux locaux. Cette démarche a engendré l'exclusion du producteur de maïs qui exploitait ce terrain et l'intégration d'acteurs locaux, plutôt associatifs, dans une démarche de « développement durable ». Du côté des futurs jardiniers, une des pionnières évoque la phase des ateliers et la manière dont ils se sont insérés dans la démarche :

« Et donc elle a commencé à mettre en place des réunions et là j'y suis allée avec Alain bien sûr et avec une, deux autres personnes et donc on essayait enfin Alain voulait avoir ce terrain de Saint Gall donc il avait fait des projets en tant que paysagiste, en tant qu'architecte aussi donc on a essayé, on a participé à ces groupes (...) de travail c'était assez intéressant (...) parce qu'il y avait des méthodes (...). On pouvait chacun parler à tour de rôle, il y avait enfin cette dame de la CUS, elle utilisait une méthode de travail de groupes. »
(Fabienne, 11 octobre 2017, Strasbourg).

La volonté affichée de la part des techniciens est de concevoir le projet d'aménagement en intégrant les propositions des acteurs présents. Cependant, « derrière chacun de ces instruments, se profile une définition de la participation légitime — une manière de construire l'opinion et de gérer les citoyens participants » (*Ibid.* : 23). En effet, si lors de ces ateliers une diversité de projets est proposée, c'est le projet de jardin en permaculture qui « s'impose ».

« Et donc pour Saint Gall, alors il venait à la fois avec ses plans et (la responsable du PNU) lui disait, mais attendez c'est trop tôt on n'est pas encore là-dedans... et après comme on faisait ces groupes et que nous on était assez nombreux du groupe Saint Gall on se retrouvait dispatchés dans ces groupes et puis alors c'était par nous-mêmes on essayait de transmettre notre envie de faire ce rêve, au début les gens étaient arrivés avec l'idée de jardin partagé, enfin jardin qui sera parcelles, découpé, etc. et comme Alain lui il venait avec un immense jardin, tout ouvert où tout serait aussi comme ça, mais pas cloisonné ça a ouvert des horizons et au fur et à mesure on voyait que les gens ils commençaient à rêver alors qu'avant ils étaient dans leurs petits jardins fermés et très privatisés et tout ça... » (Fabienne, 11 octobre 2017, Strasbourg).

Ainsi, on observe un phénomène d'« entrisme » non délibéré par ce groupe de permaculteurs. En effet, Fabienne évoque le partage d'un rêve et participe dans une démarche « sincère ». Ce groupe déjà constitué est arrivé dans cet espace participatif pour défendre sa vision et son projet en réalisant un travail de conviction auprès des autres participants jusqu'à ce que ceux-ci s'approprient le projet :

« J'étais assez épatée que les gens des autres associations et ben commençaient à parler de notre projet en disant « nous », et bon moi je

pense toujours que les meilleures idées c'est les idées que les gens s'approprient et c'était tout à fait ça » (Fabienne, 11 octobre 2017, Strasbourg).

Une fois le projet accepté et validé, les moyens sont mis en œuvre pour le réaliser (cf. supra pour les éléments liés à cette phase de réalisation et mise en œuvre du projet). Nous ne présentons pas toutes les actions par ordre chronologique et nous anticipons des éléments advenus ultérieurement pour montrer que cette appropriation de l'espace public par ce groupe d'habitants ne se fait pas sans contrepartie. Dans le cas de Strasbourg, cette dimension est le fruit d'une requête formulée explicitement par la Ville notamment dans la Convention qui « impose » plus ou moins explicitement des conditions et accords avec les participants pour pouvoir occuper cet espace.

c. Faire vivre le territoire : entre privatisation et ouverture au public

Le projet de jardin étudié, comme la plupart des jardins partagés rencontrés à Strasbourg, ne s'affirme pas en opposition à la municipalité ou en réaction à une mauvaise gestion de la ville qui serait déplorée. Notons ici que les entretiens et les observations révèlent des formes de critique de la politique spécialisée, cependant les acteurs interrogés ne mentionnent pas la gestion et l'état de la ville comme étant problématiques. Les projets de jardins partagés naissent plutôt de l'envie de créer des espaces verts cultivés autour du partage et de l'expérimentation (chapitre 3).

En effet, les habitants interrogés ont le « réflexe » de s'adresser aux services de la Ville pour s'informer et pour demander la possibilité de créer et de mettre en œuvre un projet. L'appropriation du territoire est considérée, dans le cas de Strasbourg, comme une démarche légitime. L'issue n'est pas toujours positive selon la situation du foncier concerné, mais les acteurs étudiés font la démarche en attendant une réaction de la part de l'administration qui a su s'adapter à cette demande. En outre, concernant la politique de la Ville, les projets de jardins partagés sont alignés avec la logique développée par le programme « Strasbourg, grandeur nature » que nous décrivons dans la troisième section de ce chapitre. Le terme appropriation prend son sens ici comme une appropriation matérielle puisque la plupart des jardins partagés strasbourgeois sont clôturés et leur accès est conditionné par la possession d'une clef. Cependant, ils doivent assurer des moments d'animation et de contact avec le « public » comme cela est mentionné dans la convention signée avec la Ville. Le terme public est repris de la convention : « garantir le bon fonctionnement du jardin partagé, en offrant au public accueilli l'ensemble des prestations faisant partie de l'objet de l'association » et « par ailleurs, elle fera en sorte d'être présente sur le site pour accueillir et renseigner le public, en particulier le samedi ou le dimanche ». Ceci révèle une distinction que la Ville effectue entre les habitants « actifs » qui mettent en place et gèrent les jardins en l'occurrence, et le public qui serait composé d'autres habitants, le

voisinage, qui sont alors envisagés comme plus passifs, recevant une « prestation » de la part des membres des jardins partagés.

i. Jardiner pour une communauté fermée, l'appropriation comme « privatisation » de l'espace

Pour revenir à la vision des membres du jardin, comme l'explique l'initiateur du projet, l'objectif était au départ de gérer un espace et de pouvoir cultiver et expérimenter sur une parcelle :

« Donc il y avait pas de revendications... C'était juste « vous vous en occupez pas : on s'en occupe ». Mais c'était pas méchant, c'était bienveillant comme attitude, c'était juste on se souvenait, on faisait un remembrement de terres abandonnées et on les revendiquait pas on disait juste on les occupe et puis c'est tout on récolte, on taille les arbres, on plante... » (Alain, 17 octobre 2018, Strasbourg).

La dimension d'appropriation telle qu'elle est développée par les théoriciens du droit à la ville n'est pas présente dans le discours des acteurs strasbourgeois. L'initiative de jardin n'est pas reliée à un discours critique de la façon de concevoir la ville, dans le sens générique. Contrairement à Rome où ce discours est explicite et revendiqué en tant que tel, à Strasbourg, c'est une forme d'appropriation collective qui engendre la création d'un espace fermé et d'une communauté de jardiniers « ayant droit ». Ce type de jardins partagés peut être considéré comme une forme de ressources communes — *common pool resources* — (Ostrom 1990) dans le sens où le jardin profite à une communauté d'usagers (*Ibid.*) qui définit des critères pour pouvoir faire partie de ce groupe. Cela constitue donc une forme de privation de cet espace et empêche un usage potentiel par d'autres acteurs. En deçà de l'aspect légal et théorique, la délimitation physique et matérielle de l'espace dédié au jardin est marquée par une clôture relativement haute, fermée par un cadenas, dont seuls les membres du jardin possèdent la clef. En revanche, à l'intérieur du jardin, la configuration a été pensée sans clôture bien que des zones soient dessinées pour diviser la surface en six « sous-jardins », chacun géré de manière différente. Les 8 000 m² que ce jardin occupe sont clos à la circulation extérieure. Les raisons données sont diverses pour justifier ce choix : le risque de vols et de dégradation par les animaux, comme les chiens.

« ça peut être bien, mais factuellement parlant c'est rare que ça se passe comme ça... parce que quelqu'un qui est isolé reste isolé, ce que je veux dire par là c'est que factuellement parlant depuis les 4 ans où on est ici, comment dire ? les gens ont toujours peur de passer la clôture, parce que tu l'as l'impression que tu rentres chez les gens... parce que le fait par exemple que ce soit pas ouvert qu'il y ait cette clôture, c'est pour éviter aussi de se retrouver avec des gens qui piétinent partout, qui se servent et qui saccagent. C'est des réalités aussi. » (Guillaume, 30 septembre 2017, Strasbourg).

Au-delà des risques mentionnés, l'envie de garder une dimension « intime » et privée du jardin est revendiquée par un certain nombre de jardiniers qui estiment que le temps dédié aux visites et aux interactions avec le public ne leur permet pas de se consacrer suffisamment au jardinage :

« Après c'est toujours un peu un compromis à trouver... accueillir des gens... c'est surtout... faut accompagner, il y a un temps, ce temps-là je peux pas l'utiliser pour jardiner. Un jardin a besoin de temps aussi. » (*Ibid.*)

La dimension clôturée est également présente dans le titre de la convention officielle : « Convention de mise à disposition d'un espace clôturé aménagé à usage de jardin partagé de quartier ». La configuration spatiale répond à une logique différente de celle observée à Rome. Dans le cas du jardin Tre Fontane, l'espace est ouvert, les non-membres du jardin partagé peuvent se promener ou même s'installer au milieu, sur les bancs mis à disposition, mais les parcelles cultivées sont séparées par des clôtures de bambous d'une hauteur d'un mètre environ laissant visible l'intérieur.

À Strasbourg, les jardiniers s'approprient donc le territoire pour développer leurs activités et utiliser cet espace pour cultiver, expérimenter ou pour des activités de « loisirs ». Cependant, le terrain appartient à la Ville et une convention définit les droits et les devoirs des personnes qui en bénéficient ; elle « contraint » les membres des jardins à ouvrir ces espaces au public et à organiser des événements. Nous analysons comment cet accord est présenté et perçu par chaque partie en présence. Ces éléments interrogent la distinction entre propriété et droits d'usage que nous développons dans le chapitre 6.

ii. Les contreparties : gestion et animation des espaces verts par les associations

La Ville — élus et membres de l'administration — attend des associations de jardins partagés qu'elles se comportent comme des « gestionnaires associatifs »²⁴⁰. Au-delà de ce qui est affirmé dans le document officiel, le rôle de gestionnaires assigné aux membres des jardins est évoqué par l'élue en charge de ces questions lors de la réunion citée en ouverture de ce chapitre. Elle signifie aux jardiniers que le terrain :

« est mis à disposition (...) gratuitement, et pour le coup, en votre qualité de gestionnaires associatifs, vous devez inscrire dans vos comptes de résultat respectifs, l'évaluation de la contribution volontaire en nature que représente la mise à disposition gratuite de ce terrain. Donc c'est facile, c'est 0,50 euro par m² qu'il faut faire apparaître dans les comptes 800 et quelques de votre compte de résultat. Normalement, vous devez tous avoir une petite comptabilité, j'imagine... même si elle est pas vue par un expert-comptable, il faut pouvoir nous rendre ce type de documents. (Élue nature, réunion Ville – associations de jardins partagés, 20 juin 2018, Strasbourg).

²⁴⁰ Expression utilisée par l'élue nature en ville et ville nourricière lors de la réunion Ville-associations de jardin face à tous les responsables de jardins partagés présents, juin 2018.

Cet extrait met en lumière plusieurs éléments, et notamment la notion de contrepartie entre la mise à disposition et la gestion de l'espace. Ainsi, un contrat est signé qui spécifie les engagements de chacun, et les contreparties que les associations doivent fournir pour être légitimes dans l'utilisation de cet espace. Deux axes principaux structurent ce contrat : une forme d'autonomie dans l'organisation interne et l'entretien et l'animation de ces espaces verts.

Le premier axe rejoint la question du transfert de la gestion d'espaces publics des administrations locales aux citoyens. En effet, cet élément fait partie de la tendance plus globale à l'externalisation des services publics au *third sector* (en anglais, parfois traduit par troisième secteur ou secteur volontaire (Ernwein 2017)). Le témoignage suivant d'un membre du service Espaces Verts de la Ville illustre le phénomène à Strasbourg :

« En fait quand vous avez un cadre associatif, après vous leur laissez la main et l'autonomie. On ne voulait pas que ça nous coûte du temps de les border tous les soirs, que ces gens-là soient autonomes et en même temps dynamisent, il y avait aucun souci de leur donner du foncier si derrière ils faisaient un petit peu le boulot d'animation. » (Technicien Espaces Verts et de Nature, 25 août 2016, Strasbourg)

Cette question a été traitée dans le chapitre 2 à travers l'analyse des différents profils et des modes de gestion des jardins. Nous développons donc ici le deuxième axe qui concerne le rapport au public et la tentation de l'instrumentalisation (ou de gouvernance performative) ou comment les jardins partagés deviennent un outil de communication pour la Ville qui développerait un « art de communiquer plus que de gouverner » (Blondiaux 2008 : 74).

En général, il est signalé dans la convention citée plus haut que le jardin partagé « suppose une implication forte des participants, ainsi qu'une concertation et une coopération entre les jardiniers et les partenaires éventuels, et ceci dans la durée »²⁴¹. Cet aspect s'exprime par de nombreux éléments : le premier est la présence visuelle de la ville de Strasbourg à travers l'affichage de panneaux à l'entrée de chaque jardin partagé et de toute forme de végétalisation urbaine. Comme illustré ci-dessous (Figure 34) à l'entrée de deux jardins partagés, les panneaux mettent en exergue l'implication de la Ville, soulignant la démarche participative, sociale et environnementale.

²⁴¹ Extrait de la « convention de mise à disposition d'un espace clôturé aménagé à usage de jardin partagé de quartier »



Figure 34. Panneaux d'affichage de la Ville à l'entrée de deux jardins partagés, Jardin permaculture partagé St-Gall et Jardin partagé des Alisiers. Source : Victoria Sachsé 2017 et 2016 .

Ensuite, plusieurs attentes sont formulées vis-à-vis des jardiniers. Lorsqu'un jardinier est présent dans le jardin, les « passants » doivent pouvoir le visiter. Dans le contrat passé avec la ville, le jardin doit être ouvert tous les samedis « au public », ainsi un roulement présentiel est organisé pour que le jardin soit accessible et puisse être visité.

« 7,4 L'association s'engage à laisser l'accès libre du jardin à tout visiteur, dès lors qu'un des jardiniers de l'association est présent. Par ailleurs, elle fera en sorte d'être présente sur le site pour accueillir et renseigner le public, en particulier le samedi ou le dimanche. Les créneaux de présence devront être indiqués sur le panneau d'affichage à l'entrée. »

(Extrait de la convention de mise à disposition d'un espace clôturé aménagé à usage de jardin partagé de quartier)

Ce moment permet également aux personnes intéressées par les activités du jardin de s'informer pour éventuellement devenir membre, c'est ainsi que j'ai découvert le jardin lors de ma première visite dont l'extrait du journal suivant relate la perception pour un visiteur qui ne connaît pas les lieux :

« Au fond d'un espace ouvert et vert assez étendu, je vois la clôture qui encercle l'immense parcelle qui forme le Jardin Partagé Saint-Gall. Il n'y a personne. Je lis sur la pancarte à l'entrée (fermée à l'aide d'une grille et d'un cadenas) qu'il y a 40 jardiniers au sein du jardin partagé, il est ouvert le samedi de 14 h à 17 h pendant la belle saison. »

(Extrait du journal de terrain, 6 septembre 2017)

Je suis donc retournée au jardin le 30 septembre 2017 et c'est en me présentant un samedi à 14 h 15 que j'ai pu rencontrer le président de l'association et recevoir une présentation générale du jardin. Au-delà de l'ouverture hebdomadaire du jardin « au public », l'association s'engage à animer le territoire :

« 7,11 Tel que prévu par son projet associatif, l'association organisera une manifestation publique et conviviale sur le site, à l'attention des habitants du quartier. Le contenu et la forme de la manifestation seront transmis à la Ville de Strasbourg pour vérification de leur bonne conformité avec la présente convention. »

(Extrait de la « Convention de mise à disposition d'un espace clôturé aménagé à usage de jardin partagé de quartier », avril 2014)

Le jardin en permaculture partagée de St-Gall étant situé dans le PNU, la Ville attend des jardiniers qu'ils organisent des visites lors de la fête du PNU qui a lieu tous les ans au printemps. Durant ma période d'observation (cf. extrait du journal de terrain du 7/04/2018 ci-dessous) la fête du PNU a donné lieu à la mise en place d'un parcours fléché et de l'installation de panneaux (Figure 35) avec le nom des plantes mettant en valeur la dimension didactique du jardin.

L'extrait suivant, qui relate une journée de travaux communs au jardin, met en évidence la convergence des intérêts entre la demande de la ville et le fonctionnement interne du jardin. En effet, les travaux communs ont lieu toute l'année au moins une fois par mois. Ce sont des moments qui servent à entretenir le jardin et notamment les structures (serres, sentiers, parcelles communes, clôture et alentours). L'observation choisie est une journée de travaux communs organisée en vue de la fête du PNU (14 avril 2018) et des 48 h de l'Agriculture Urbaine²⁴² (21 et 22 avril 2018) qui sont deux événements promus par la Ville.

« C'est le premier week-end après mon retour de terrain italien en mars. Ce sont les travaux communs. Quand j'arrive, à 9 h 30, il y a déjà du monde. L'objectif est de préparer les parcours, les sentiers pour la visite du public pour la journée du PNU le 14 avril et les 48 h de l'AU les 21 et 22 avril. Un groupe a préparé les panneaux à l'avance, en pyrogravure sur du bois.

²⁴² Les 48h de l'Agriculture urbaine ne sont pas propres à Strasbourg : l'événement est né à Paris à l'initiative de la SAUGE (Société d'Agriculture Urbaine Généreuse et Engagée) à Strasbourg c'est le responsable du jardin l'Arrosoir qui a proposé la mise en place de l'événement, depuis promu par la Ville.



Figure 35. Panneaux préparés pour la fête du PNU, mai 2018, Jardin permaculture partagé Saint Gall, Strasbourg. Source : Victoria Sachsé.

On doit fixer les noms sur les bouts de bois pour les planter dans le jardin, certains scient les bouts de bois, d'autres préparent les trous. Avec deux autres membres, des hommes, dont un me montre et m'explique comment utiliser la perceuse, je perce les bouts de bois pour fixer les noms dessus. Et certains vont répartir les panneaux dans le jardin.

(...) je suis deux autres membres, le président et une autre plus récente du jardin que je suis, et nous cherchons où placer les derniers panneaux. On ne sait pas à quoi ressemblent les plantes qui sont inscrites dessus. Nous demandons aux autres jardiniers.

Quelques-uns sont en train de boire et de manger dans l'espace commun central. Et puis le barbecue pour l'ensemble des présents est prévu à midi. »

(Extrait du journal de terrain, journée de travaux communs, 7 avril 2018)

Les membres se plient volontiers à l'exercice, et la mise en place d'éléments pour l'organisation de ces événements devient l'occasion de créer des moments collectifs au jardin. L'ambiance est similaire à celle des travaux communs habituels et les membres du jardin ne sont pas critiques de cette dimension.

Comme cité dans le journal de terrain, les 48 h de l'agriculture urbaine donnent également lieu à des événements qui prennent place dans l'ensemble du territoire strasbourgeois depuis 2016. Le jardin partagé est invité à y participer et prend alors une dimension « vitrine » en étant cité par la Ville comme un exemple de gestion originale d'un espace vert urbain. La Ville met en valeur notamment les dimensions sociale et écologique, l'aspect expérimental et novateur qui repose notamment sur la permaculture. Le rapport à la nature de manière plus globale est également questionné dans la mise en place d'initiatives de ce genre, ce que nous mettons en lumière dans le point suivant en intégrant la question du droit à la nature pour mettre en parallèle la façon dont celui-ci est affirmé à Rome.

iii. La convergence de vision entre institution et acteurs associatifs autour de la nature

Dans le cas strasbourgeois, nous pouvons observer l'influence qu'a la mise en place du jardin sur la manière dont se font les relations nature-société (Apostolopoulou et Adams 2019). Nous utilisons le concept de droit à la nature comme un outil d'analyse *a posteriori* pour inscrire la création d'espaces verts co-gérés par la ville et par des habitants comme étant un élément parmi d'autres qui nourrit la réflexion sur ces questions. En effet, l'intérêt réside dans l'inclusion des enjeux stratégiques « *around the right to the production of nature in the agenda of radical geographical research and practice in order to begin again to encourage a revolutionary imaginary for social change as politically possible* » (Cortes-Vazquez et Apostolopoulou 2019).

Dans le cas de Strasbourg, une convergence émerge entre la volonté de la ville de promouvoir des pratiques écologiques dans la gestion des espaces verts et les usages et envies des jardiniers, comme nous l'avons vu dans le chapitre 3.

La convention, signée par les jardiniers lors de la mise en place d'un jardin partagé, stipule :

« 7,9 L'association s'engage à mettre en œuvre un niveau élevé de respect de l'environnement, notamment :

- l'interdiction d'employer des produits phytosanitaires et des engrais chimiques, en dehors de ceux autorisés en agriculture biologique.
- la mise en pratique d'un tri des déchets dans le jardin, et le développement du compostage des déchets verts,
- une gestion économe des ressources naturelles, et en particulier de l'eau ; l'usage de motopompes est interdit.

7.10 Aucune activité susceptible de polluer le sol et aucun départ de feu au sol ne sont autorisés. »
(Extrait de la Convention de mise à disposition d'un espace clôturé aménagé à usage de jardin partagé de quartier)

Bien que la Ville et les associations soient en accord sur certains points, les observations et échanges informels avec les jardiniers révèlent que La Ville réalise une forme de contrôle. Lors de l'Assemblée Générale du jardin, le président explique qu'un membre du service Espaces Verts de la Ville lui a signifié qu'il fallait couper les ronces qui avaient poussé autour de la clôture du jardin parce que cela fait « désordre ».

La Ville promeut jusqu'à un certain point, des conceptions différentes d'une agriculture conventionnelle. En effet, l'effet d'affichage permaculture est promu par la Ville cependant, la dimension trop « sauvage » ou non maîtrisée est critiquée, notamment par le service jardins familiaux de la Ville. Ainsi, les membres des services techniques contrôlent la « bonne » tenue des jardins partagés. À l'intérieur du jardin, en théorie, les membres sont « libres » de cultiver ce qu'ils veulent

tant qu'ils respectent les normes environnementales précisées dans la convention. Un certain ordre doit être respecté qui fait appel à des notions subjectives d'esthétique que nous n'étayons pas ici. Notons cependant que la réflexion autour de l'ordre et du désordre avait fait l'objet d'un colloque à Strasbourg en mars 2016 — Ordres et Désordres au jardin. Les jardins peuvent en effet se révéler des outils de contrôle de l'espace public puisque ce sont des activités qui permettent d'éviter d'autres usages du lieu qui sont considérés comme moins « acceptables » que nous évoquons dans le chapitre 6.

Le jardin St-Gall a investi un espace à travers l'appropriation de dispositifs participatifs mis en place par la ville pour accéder à un terrain. Bien que les démarches divergent entre Rome et Strasbourg, les résultats sur le territoire sont en partie comparables, notamment sur les questions de gestion de ces espaces verts publics par des habitants. Cependant, les initiatives de jardins partagés étant globalement soutenues par la ville à Strasbourg, les acteurs n'ont pas ressenti la nécessité de se mettre en réseau pour devenir un interlocuteur collectif plus puissant, comme c'est le cas à Rome. Des réseaux existent cependant qui gravitent autour des jardins partagés. Nous détaillons ceux que nous avons observés sur le terrain strasbourgeois.

2. Différents réseaux pour différentes stratégies

Le premier réseau que nous avons pu observer émerge avant la création du projet de jardin et concerne uniquement le jardin partagé de Saint Gall. Le second apparaît après la mise en place du jardin et concerne l'ensemble des jardins partagés du territoire. Le premier réseau observé est celui de Brin de paille, réseau national de permaculture. Les initiateurs du projet du jardin partagé de Saint Gall se sont connus par l'intermédiaire de ce réseau et l'utilisent comme une plateforme d'échange. Le réseau de jardins partagés strasbourgeois émerge en revanche progressivement pendant la période d'observation. Il prend forme à l'initiative de la Ville et est animé par un chargé de mission d'ECO-Conseil.

a. Brin de paille, réseau national de permaculture comme espace de rencontre et de lancement de la dynamique locale

Comme évoqué dans le chapitre 2, ceux qui seront les futurs créateurs et, pour certains, membres du jardin partagé St-Gall se sont rencontrés sur le site internet du réseau Brin de paille. Brin de paille est une association de promotion et de mise en réseau des initiatives de permaculture. Le site internet permet de créer des forums thématiques ou des groupes locaux. Ainsi, ces acteurs sont d'abord reliés par des valeurs et intérêts communs qui vont au-delà du projet de jardin. L'approche en permaculture offre une vision du monde spécifique, comme nous le révèlent les entretiens avec trois membres. Ils sont engagés dans des modes de vie très cohérents avec la vision qu'ils promeuvent.

Ensuite, le réseau est utilisé comme un « tremplin ». En effet, comme l'explique l'initiateur, il considère qu'il est inutile de « réinventer » une autre plateforme ni chercher un autre nom :

« Et alors ce que j'ai fait pour des questions d'assurance (...) on va dire de réseau, il y a une association qui ne fait rien d'autre que de mettre des outils à disposition de groupes, qui s'appelle Brin de Paille, et avec laquelle je n'ai absolument rien à foutre, j'ai fait une réunion avec eux. J'étais pas content du tout, les mecs ils parlaient, mais vous avez jamais rien fait, pourquoi vous faites pas des démonstrateurs c'est-à-dire des jardins qui montrent ce que c'est parce que là vous parlez de trucs, mais on voit pas ce que vous faites... (...) C'est comme une enseigne, c'est comment on appelle ça, ... une franchise quoi, c'est rien d'autre que ça, on bénéficie des réseaux (...) » (Alain, 17 octobre 2018, Strasbourg)

Cet extrait illustre un rapport utilitariste à ce réseau qui permet d'obtenir des contacts, et de légitimer l'approche en permaculture adoptée par les initiateurs du projet de jardin. L'association Brin de paille constitue également une opportunité d'insérer l'initiative locale, qui n'avait pas encore de statut, dans

un réseau qui ait une visibilité auprès de la Ville. Le logo de Brin de Paille figure d'ailleurs sur le panneau de présentation du jardin (Figure.36).



Figure.36. Pancarte à l'entrée du jardin de Saint-Gall, septembre 2017. Source : Victoria Sachsé.

Finalement, après le changement de gestion, comme nous l'avons décrit dans le chapitre 2, le jardin sort de ce réseau, les statuts sont clarifiés avec l'arrivée du nouveau président, pour qu'il n'y ait plus qu'une association et un nom de jardin. Celui-ci devient alors « jardin en permaculture partagée St-Gall ». Ci-dessous, nous reprenons l'explication fournie par le président de l'association :

« G : non c'est que quand j'étais devenu président là que j'ai commencé à suivre les choses et surtout essayer de décanter des situations qui étaient peu claires par exemple au tout début c'était l'association brin de paille. Et les gens je pense qu'ils avaient très peu, tu vois t'es au début, (il parle à Q.) tu es là depuis le début ?

Je pense que très peu de personnes étaient au courant ou en avaient conscience que quand ils adhéraient à l'association, en fait ils adhéraient à l'association Brin de paille nationale.

Et donc du coup quand il y avait nos AG, les gens pensaient qu'on parlait du jardin ici en réalité c'était par rapport aux activités de brin de paille nationale déclinées en local qui s'appelaient Brin de paille alsace. J'ai découvert que

tardivement qu'il y avait cette confusion qui était faite. Donc ce sur quoi on a mis les choses au clair en quittant la structure. Je dis pas qu'ils font pas du bon boulot c'est pas ça, mais c'est que c'est pas le but.

V : quand est-ce que vous êtes sortis ?

G : lors qu'on a fait les changements de statut. C'était l'année dernière, il y a deux ans, 2016. Septembre 2016.

V : maintenant c'est association permaculture partagée ?

G : voilà et donner un peu plus de visibilité parce que Brin de paille, Jardin à croquer, voilà donc j'aime bien les titres (...) c'est jardin permaculture partagée Saint Gall, voilà. » (Guillaume, président de l'association, 7 juillet 2018, Strasbourg)

Ainsi, le premier réseau observé dans le contexte strasbourgeois est un réseau national qui sert ponctuellement d'appui pour la création du jardin, mais ne structure pas l'initiative dans le temps. Le deuxième phénomène de réseau qui diffère et se révèle au niveau local, est amorcé par la Ville de Strasbourg dans un souci de gestion et d'animation des jardins partagés sur le territoire strasbourgeois.

b. Sous-traitance à ECO-Conseil de la gestion et de l'animation du réseau des jardins partagés strasbourgeois

À Strasbourg, la nécessité d'aborder ces questions n'apparaît pas dans le discours des associations, et le besoin de se connecter aux autres initiatives n'a pas été évoqué. Comme cité plus haut, ces éléments sont mentionnés dans la convention signée entre la Ville et les associations de jardins partagés. Dans les faits, ECO-Conseil²⁴³ est l'organisme mandaté par la Ville qui assure certaines missions d'animation et de gestion de ce réseau de jardins partagés.

« Parce qu'un groupe qui est constitué peut pas forcément fonctionner, on s'est rendu compte qu'un projet avait besoin d'un suivi pour arriver à maturité et arriver vers l'autonomie. (...) On s'est rendu compte que des fois c'était compliqué et donc on a missionné ECO-Conseil pour justement suivre tous nos projets, pour que justement on dépense de l'argent tous les ans c'est une ligne budgétaire service, service Espaces verts et nature. » (Technicien Espaces Verts et de Nature, 25 août 2016, Strasbourg)

En effet, le responsable « jardins partagés et collectifs » d'ECO-Conseil explique qu'au moment de l'entretien, en novembre 2017, le bureau d'études venait d'obtenir un marché renouvelé pour quatre ans. Cette gestion de l'espace public par des acteurs intermédiaires s'inscrit dans la logique de sous-

²⁴³ Cette sous-partie étant consacrée à ECO-Conseil, les matériaux proviennent principalement de l'entretien réalisé avec cet acteur, les membres du jardin étudié n'ayant pas eu recours « aux services » d'ECO-Conseil. La réception par les membres du jardin est observée principalement lors des moments collectifs dont la réunion décrite en ouverture de ce chapitre.

traitance de la gestion du service public en matière d'aménagement et d'animation du territoire (Ernwein 2015).

i. Acteur intermédiaire entre les jardiniers et la Ville

ECO-Conseil est l'un de ces acteurs intermédiaires pour la gestion des jardins partagés. Nous distinguons ici trois éléments principaux : le premier est le rôle d'intermédiaire entre la Ville et les associations que joue le chargé de mission. Le deuxième est le rôle de conseiller aux associations pour la gestion de celles-ci. Enfin, le chargé de mission ECO-Conseil est aussi porteur de valeurs, comme nous l'exposons dans la description des profils des membres institutionnels ci-après.

Le premier élément concerne le rapport à la ville qui, lorsqu'il se fait sans médiation, peut être perçu comme un rapport de force, alors que le passage par un intermédiaire permet de lisser les échanges.

« C'est plutôt une mission d'accompagnement, et puis après, en lien avec les services espaces verts de la ville de Strasbourg, pour justement créer cette animation, parce qu'on se rend bien compte que, des fois, la mobilisation des gens est plus compliquée. Et la ville n'a pas les capacités de faire... n'a pas les moyens, ou c'est compliqué pour elle d'agir, parce que, quand c'est la ville, c'est toujours un peu soit l'inspecteur... c'est toujours considéré un peu comme le contrôle... voilà, des choses comme ça... alors que là, si ça passe par un prestataire, c'est peut-être mieux perçu, quoi. » (Chargé de mission, responsable jardins collectifs ECO-Conseil, 16 novembre 2017, Strasbourg)²⁴⁴

Cette personne est donc en contact avec différents acteurs institutionnels notamment la Ville de Strasbourg et l'ADEUS (Agence de Développement et d'Urbanisme de l'Agglomération Strasbourgeoise). Au sein des services de la ville, ECO-Conseil a de nombreux interlocuteurs : service espaces verts et de nature (chef de service espaces verts et chargés de mission jardins partagés et jardins familiaux), les responsables de la plateforme « Strasbourg ça pousse »²⁴⁵, la responsable du PNU notamment. Dans l'autre sens, ECO-Conseil fait aussi remonter les demandes de création de jardin car il est en contact régulier avec les membres des associations de jardins partagés dont il accompagne le fonctionnement :

« Donc là, quand il y a une sollicitation, on dit : « Est-ce que, nous, dans le cadre de notre marché... », (...) Donc en fait, on a une enveloppe maximale à pas dépasser, mais après, c'est pour des missions précises. Et donc, nous, à chaque fois, on va vers eux pour dire : « Est-ce que ça, vous êtes d'accord, que ça puisse rentrer dans ce marché ? » Une sorte de validation parallèle... Et souvent, c'est le cas, ils sont d'accord. Et puis, le service espaces verts crée le jardin, et ensuite, délègue la gestion administrative et du suivi aux jardins familiaux. »

²⁴⁴ L'ensemble des extraits de ce point sont extraits de ce même entretien, nous ne remettons donc pas la référence systématiquement.

²⁴⁵ Cf. chapitre 1.

Nous avons pu constater que sa mission d'accompagnement n'est pas systématique et ne s'applique pas à tous les jardins. Il s'agit cependant d'une pratique observée tantôt menée à l'initiative d'ECO-Conseil tantôt sollicitée par les membres des jardins. La structure prend alors un rôle de « consultant » :

« On peut en parler. En fait, quand on voit qu'il y a un gros problème, on se rapproche de la structure, ou la structure vient vers nous. Nous, ce qu'on aimerait bien, c'est que les structures viennent vers nous. On peut solliciter sans arrêt les gens, s'ils ont besoin de machin, mais c'est bien aussi qu'on compte comme une personne qui peut éventuellement aider à redynamiser, à remobiliser les habitants autour d'un projet. »

Par ailleurs, le site internet d'ECO-Conseil représente un support, un lieu d'information que peuvent mobiliser les membres des jardins. En outre, le référent jardins collectifs et partagés d'ECO-Conseil témoigne également en tant que membre d'un jardin partagé :

« Et du coup, pour les relations entre jardins, ils ont pris connaissance que le jardin Fridolin fonctionnait plutôt bien, ça roule... (...) Du coup, là, ils ont contacté directement le jardin Fridolin, donc je suis au courant... voilà... pour savoir comment nous on s'y prenait, pour qu'eux puissent mieux faire ou mieux mobiliser les habitants. Donc il y a quand même de temps en temps des croisements sans que ça passe par notre fait. Mais il y a les outils en place, ils ont retrouvé facilement les coordonnées (sur le site ECO-Conseil), donc ça participe aussi au réseau. »

Il est à souligner que le responsable jardin partagé d'ECO-Conseil et la personne qui le précédait sur le poste sont tous les deux membres de jardins. Ils bénéficient d'une connaissance interne des enjeux que rencontrent les membres des jardins partagés. Cela signifie également qu'ils ont un point de vue sur ce que devrait être un jardin, ce qui peut influencer leur manière de promouvoir les jardins partagés et de vouloir orienter le fonctionnement.

« Chose que B. (ancienne responsable jardins partagés à ECO-Conseil), c'est elle qui était à l'origine de ce jardin aussi, elle avait dit : "Surtout, évitez de délimiter parce qu'on est dans un espace partagé, oui, chacun peut cultiver sa parcelle, mais ne soyez pas dans un système de jardins familiaux". »

En plus de la mission d'accompagnement de la gestion des jardins, la Ville mandate ECO-Conseil pour animer et rendre plus visibles les jardins partagés en les incitant à participer à des actions collectivement.

ii. Animation et mise en visibilité des jardins partagés dans la ville

L'animation du réseau et l'organisation d'événements ponctuels reposent également sur la mission de l'écoconseiller en charge. ECO-Conseil est sollicité pour la gestion « au quotidien » et le suivi des initiatives dans leur fonctionnement global, mais aussi pour l'organisation d'événements ponctuels

comme les 48 h de l'agriculture urbaine à Strasbourg. Une partie de ses missions concerne l'animation au quotidien et la mise en place d'outils :

« Y a des outils qu'on met sur le site, donc la carte de référence, il y a un annuaire qui liste tous les jardins sur Strasbourg, mais aussi sur le grand Est, après, il y a la page Facebook qui permet d'avoir des infos de temps en temps... Et des liens, aussi des listes, qu'on appelle « palabres », qui permettent aux jardins de converser entre eux, mais qui sont peu utilisées. Là, on va envoyer une note pour préciser tous ces outils-là, suite à la fête des jardins partagés. » (Chargé de mission, responsable jardins collectifs ECO-Conseil, 16 novembre 2017, Strasbourg)

Ensuite, une forme de sollicitation plus directe est mise en œuvre, à travers la demande explicite de participer à des actions, qui est nourrie par une vision de ce que devraient être les jardins partagés tels qu'ils sont envisagés par cet acteur dans le cadre de sa mission pour la Ville.

« (...) les inscrire dans une démarche un peu plus d'ouverture, recruter des adhérents, faire connaître le jardin et autres... Du coup, là, on les sollicite pour déjà faire les fiches, les référencer sur la carte. Et puis, ensuite, leur proposer de participer à des événements parce que la vocation d'un jardin partagé, c'est pas un pré carré de quelques-uns, sinon, c'est injuste... enfin, voilà. Donc c'est aussi des ouvertures, des découvertes de ce que l'association, du coup, crée au cœur du quartier. » (*Ibid.*)

Concernant l'organisation d'événements, le moment principal en est l'organisation des 48 h de l'agriculture urbaine qui commence par des réunions plusieurs mois à l'avance. Nous décrivons ici des éléments clefs de l'organisation de cet événement présent sur l'ensemble de territoire municipal. Lorsque des réunions sont organisées, le responsable fait une présentation et anime la séance. Les membres des jardins partagés sont invités à participer, mais restent dans la position d'un public qui est consulté. Ainsi, à Strasbourg, des ateliers et chantiers sont organisés pour faire participer les membres des associations pour que ceux-ci « s'approprient » l'organisation et l'animation de l'événement, comme en témoigne le tract suivant (Figure 37), envoyé dans un mail sur la liste de diffusion²⁴⁶ créée à l'initiative d'ECO-Conseil à destination de tous les jardins partagés.

²⁴⁶ Cette liste est un outil de communication unilatérale, les messages sont envoyés par ECO-Conseil, ce n'est pas un lieu d'échanges entre jardins.

Chantier participatif à la Fabrique pour le festival du jardinage urbain

Jardins partagés et sites de compostage de proximité

Pour mettre à l'honneur toutes les initiatives citoyennes du jardinage, du compostage et de végétalisation urbaine, nous vous proposons de participer à un chantier participatif.

2 créneaux proposés :

Vendredi 6 avril, de 16h à 18h45 / Samedi 7 avril, de 10h30 à 16h
l'événement prendra la forme d'un véritable festival du jardinage urbain.

à la Fabrique, 91 route des Romains à Koenigshoffen.

*Nous prenons en charge l'adhésion à l'association pour les premiers inscrits.
Boissons et encas prévus sur place.*

*Merci de nous indiquer votre souhait de participer à ce chantier à l'un ou l'autre créneau,
avant jeudi 5 avril à midi à olivier.moreuil@ecoconseil.org
pour organiser au mieux ces journées-chantier.*

Ce sera aussi l'occasion d'échanger sur l'organisation de l'événement.

Figure 37. Flyer annonçant l'organisation d'un chantier participatif. Source : Liste de diffusion des jardins collectifs, envoyé par ECO-Conseil qui coordonne et l'événement.

Dans ce document, des éléments nourrissent la réflexion sur les questions de participation citoyenne, qui sont dans ce cas impulsées par la Ville, les rendant communicables par les institutions (Morovich 2013). En effet, ce cas illustre la volonté de souligner la dimension participative de ces activités. L'événement en lui-même consiste à communiquer sur les activités de jardinage urbain pour informer et inciter les Strasbourgeois à « végétaliser » la ville.

Lors de la réunion organisée par la Ville décrite en début de chapitre, ECO-Conseil est présent en tant que sous-traitant de la Ville et participe à l'animation de la discussion. Une des actions menées par le chargé de mission consiste à proposer un atelier d'échanges moins formel par rapport au discours cadré de la ville. Ci-dessous, la retranscription de l'intervention du chargé de mission ECO-Conseil lors de cet événement permet de montrer sa position particulière : en effet, il est animateur extérieur, mais également membre d'un jardin partagé et promeut cependant une vision de la participation des membres des jardins. Il s'adresse alors à l'ensemble des membres de jardins partagés présents en ces termes — toujours en présence des élus et autres membres des services de la Ville.

« OK, donc on arrive à un point de la séance. Je vais vous proposer... je vous expliquais, pour certains, les post-its, pour travailler sur trois choses, dans le cadre de l'animation du réseau... enfin, par rapport à vos besoins que vous avez au niveau des jardins. Donc il y a trois points. Donc en fait, sur chaque

post-it, un sur ce qui pourrait vous intéresser. Sur des rencontres inter-jardins et comment on pourrait faire en sorte que les gens puissent se rencontrer, échanger, et puis organiser des choses qui pourraient servir à favoriser des rencontres et l'engouement sur le jardin. Des événements festifs qui pourraient vous intéresser, donc 2. Et puis, en 3, quelle mutualisation on pourrait inventer pour justement permettre de faciliter l'action des jardiniers. Donc 3, on peut imaginer plein de choses. Donc des services, par exemple, si vous avez besoin de broyat, par exemple, pour les allées, pour d'autres choses, pour voir comment certains jardins pourraient en avoir, pourraient aller poser une certaine quantité dans un jardin, et puis, dans un autre. Et faire du car-broyage de camionnettes 1.15.10 par rapport à un prestataire, ça réduit les coûts. Des choses à inventer sur vos besoins que vous avez. Sur la question des déchets, ça pourrait, justement, éventuellement des équipements qui puissent tourner entre jardins, de passer entre... Tout ça, ça s'organise.» (Chargé de mission, responsable jardins collectifs ECO-Conseil, réunion du 20 juin 2018, Strasbourg)

En plus de jouer le rôle d'accompagnement à la gestion et d'animation du réseau, le bureau d'étude s'est retrouvé également porte-parole des jardins partagés strasbourgeois au niveau du réseau national JTSE — Jardins dans Tous Ses États.

iii. Relais au niveau national

Ayant assisté au rassemblement national des jardins partagés qui se déroulait à Lille en octobre 2017, j'ai pu observer qu'aucun membre de jardins partagés strasbourgeois n'était présent. Les membres du jardin en permaculture de St-Gall n'avaient pas entendu parler de cet événement et ne semblaient pas être concernés par le sujet lorsque je l'évoquais dans des échanges informels. Lors de ces rencontres, j'ai réalisé un entretien avec un des responsables du réseau lillois les AJONC (Amis des Jardins Ouverts et Néanmoins Clôturés) qui fait partie des initiateurs du réseau national JTSE (Jardin dans Tous Ses États). Celui-ci m'a indiqué que le seul Strasbourgeois présent était le chargé de mission jardin partagé d'ECO-Conseil, alors que les autres membres du réseau (donc d'autres villes françaises comme Rennes, Brest ou Lyon) sont des acteurs associatifs qui emmènent les membres des jardins partagés à cet événement. La configuration est donc différente à Strasbourg. La Ville ne valorise pas l'appartenance au réseau national et ne finance pas le déplacement des associations de jardin.

« Chose que, nous... enfin, voilà, on avait d'autres choses... Moi, je suis tout seul sur ce truc-là. Au niveau de l'engouement, je voyais pas comment interpellier les jardiniers et dire : « Oui, venez à Lille, c'est les 13, 14, 15 octobre... » Moi, j'avais demandé à la ville si, éventuellement, on pourrait bénéficier de subventions pour aider à acheminer les gens là-bas, mais j'ai pas eu vraiment de réponse. Et quelque part, avec mon collègue, lui, il m'a dit : « Oui, on sait pas pourquoi la ville devrait donner de l'argent, alors que ça participe plutôt à un réseau... » Enfin, ça bénéficie pas directement à l'animation réseau sur Strasbourg. Voilà, pour Rennes, en fait, ils ont déjà les gens... enfin, ils ont une espèce de réseau, ils sont je sais pas combien à... ils

sont une dizaine, au moins... » (Chargé de mission, responsable jardins collectifs ECO-Conseil, 16 novembre 2017, Strasbourg)

ECO-Conseil prend l'initiative d'envoyer le responsable jardins partagés au niveau national :

« Oui, et ils ont des aides de la région, du département... Ils ont plus de financements au niveau régional pour accueillir des acteurs et créer une émulation. Nous, on est correspondants régionaux JTSE, mais en fait, c'est sur nos fonds propres qu'on intervient. On aimerait bien qu'il y ait d'autres structures sur le grand Est, qui soient des relais et autres. Sauf qu'on n'a pas vraiment de moyens. » (*Ibid.*)

Le réseau national sert à échanger autour des pratiques locales :

« ce qu'on fait dans le réseau, voilà, comment ça avance. C'est un peu le tour des popotes, de savoir ce qui se passe chez soi, les choses qui marchent, les choses qui marchent pas, et essayer d'avoir des réponses, des retours sur tout ce qui pourrait être amélioré... » (*Ibid.*)

Cela permet aussi à l'animateur de trouver de l'inspiration : plus qu'un porte-parole pour les jardins partagés strasbourgeois, c'est en tant qu'acteur, animateur et gestionnaire des jardins qu'il est présent :

« Moi, ça m'a aidé à comprendre comment eux fonctionnent, comment eux animent le réseau, comment eux interviennent sur les dispositifs, sur les jardins partagés, et le lien qu'ils ont avec les communes ou les régions et autres. » (*Ibid.*)

Le choix d'assister au rassemblement national des jardins partagés était motivé par la recherche de réseaux de jardins partagés et comprendre comment les différentes initiatives locales et régionales pouvaient être reliées. Il s'est avéré que les jardins partagés strasbourgeois, quant à eux, ne sont pas intégrés dans ce réseau national. Cette place n'étant pas occupée par les membres associatifs, le responsable des jardins partagés de Strasbourg, sous-traitant de la Ville, s'est investi dans la participation à ce réseau, mais l'utilise plus comme lieu de formation, d'échange de « bonnes pratiques ». Il a donc une position ambivalente parce qu'il n'est mandaté, ni par les associations de jardins partagés ni par la Ville, mais a pris l'initiative au sein de sa mission de participer aux activités, rencontres et événements organisés par le JTSE.

À Strasbourg, le réseau de jardins partagés est donc créé, animé par un acteur extérieur aux associations de jardins et ne représente pas la voix des jardiniers, comme c'est le cas à Rome, mais se positionne comme un acteur intermédiaire, gestionnaire sur le territoire local. Cependant, isolément, les jardins partagés étudiés (Jardin de St-Gall mais aussi les jardins observés lors de la phase exploratoire de ce travail) naissent à l'initiative de groupes d'habitants. Ainsi, les formes d'aménagement correspondent à des démarches où la participation des membres est un élément

caractéristique de ce type d'urbanisme. Dans la troisième section de ce chapitre, nous analysons l'imbrication des dynamiques entre institutions et initiative citoyenne.

3. Dispositifs d'aménagement participatif : entre domestication des associations de jardin partagé et ensauvagement de l'administration locale

Nous empruntons les termes de domestication et d'ensauvagement à Neveu qui met en lumière à travers le premier terme, le phénomène d'intégration institutionnelle des mobilisations et avec le second, les changements qu'induisent ces relations sur les institutions locales. En effet, celles-ci se mettent à tâtonner et à initier des pratiques sans nécessairement les formaliser ni les officialiser (Neveu 2011).

Après analyse des matériaux, il est apparu que la forme d'aménagement observée à Strasbourg ne peut être qualifiée de planification informelle comme nous l'avons fait pour le cas romain dans le chapitre précédent. Cependant, le processus n'est pas complètement linéaire et ne suit pas une logique uniquement *top-down* comme dans l'aménagement moderne du XX^e siècle. Nous approfondissons les détails des dynamiques à l'œuvre pour décrire et analyser les transformations des politiques publiques en train de se faire. L'entrée sur l'urbanisme participatif du *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*²⁴⁷ synthétise clairement les dynamiques qui animent récemment le débat : l'intégration des enjeux du « développement urbain durable » (Gauthier, Gariépy et Trépanier 2008) comme levier pour intégrer la participation citoyenne comme moyen de répondre aux problématiques locales. Ainsi la nécessité de maintenir des formes de dialogue et d'échange entre maîtres d'ouvrage, institutions et habitants semble marquer ces nouvelles formes de l'urbanisme participatif. Cependant, « l'urbanisme participatif comme démarche ouverte aux citoyens ordinaires et intégrée à un processus de projet, reste dépendant en France d'une forte volonté politique locale. Il suppose aussi de savoir interpréter la norme et la réglementation pour en faire les bases d'un jeu inventif permettant de faire face collectivement à des problèmes de plus en plus imprévisibles » (Zetlaoui-Léger 2013). Dans cette section, nous analysons les processus à l'œuvre sur le terrain strasbourgeois, mettant en lumière dans un premier temps, le cadre institutionnel et les acteurs qui l'animent. Dans un deuxième temps, nous révélons les rapports au politique — entendu ici comme les élus de la Ville — qui émergent du côté des services techniques et des acteurs associatifs. Enfin, nous soulignons l'imbrication de ces acteurs et dynamiques qui aboutissent à une cogestion de l'espace public.

²⁴⁷ « Le projet éditorial d'un dictionnaire sur la Participation est né au sein du Gis Démocratie et Participation pour « recenser » les mots à travers lesquels on définit, on pratique et l'on théorise la participation ». Voir : <https://www.dicopart.fr>

a. Un cadre politique et institutionnel favorable

i. Des politiques publiques en faveur de l'environnement

La Ville de Strasbourg, suivant une logique nationale, est marquée par une série de plans et programmes qui témoignent d'une intention de communiquer et d'être visibles sur les questions environnementales et écologiques. Des politiques et des plans qui fournissent un cadre global orienté vers des politiques mettent la « nature » au cœur des questions de la planification.

« En fait au départ, quand j'ai pris mon mandat, j'ai tout de suite lancé une grande concertation pour essayer de bâtir un plan sur la nature en ville qui s'appelle « Strasbourg grandeur nature » qu'on a avec les associations naturalistes, des habitants dans le thème d'ateliers de projet et une des actions ciblées par le plan, c'était Strasbourg ça pousse. Donc c'est vraiment issu de quelque chose qu'on a imaginé avec les différents acteurs du territoire. C'était en 2015, Grandeur nature et Strasbourg ça pousse, on l'a sorti en mai de l'année dernière. » (Élue nature en ville et ville nourricière de la Ville de Strasbourg, 4 septembre 2018, Strasbourg)

Ces orientations ne sont pas en rupture avec les politiques menées par le passé : la personne en charge de ces questions avant l'élue actuelle est citée par l'élue en poste. Le chargé de mission du Service espaces verts et de nature l'évoque également, reconnaissant le travail réalisé et mettant en valeur la continuité qui s'opère sur ces politiques :

« Donc je suis en charge de cette thématique (ville nourricière, nature en ville) depuis 2014. C'est une politique qui a été initiée déjà sous l'ancien mandat dès 2008 par ma collègue Françoise Buffet. Aujourd'hui, je suis en charge de l'agriculture on va dire « citoyenne » qui se développe via les 4 800 parcelles de jardins familiaux, des jardins partagés, des PUC (potagers urbains collectifs), et elle, elle est en charge de l'agriculture professionnelle. » (*Ibid.*)

En outre, lors de la réunion de consultation des associations de jardins partagés évoquée en introduction, l'élue fait un discours public officiel aux membres des jardins pour montrer que la Ville reconnaît leur contribution à la gestion des espaces verts et au développement de la biodiversité en ville :

« En préalable, je voulais vous informer de deux choses. Nous avons à nouveau cette année été retenus au titre du prix capitale française de la biodiversité pour un certain nombre de visites. (...) Et puis, nous avons été entendus aussi par le Conseil économique, social et environnemental national, au titre de la politique que nous menons, la politique donc de la ville en nature et nourricière. Et donc, il y aura une restitution en plénière le 13 juillet par le Conseil économique, social et environnemental, qui a pour objet d'émettre des avis au gouvernement. Strasbourg est présenté comme un modèle pour ces thématiques. Donc je souhaitais vous en informer et vous en remercier aussi, parce que vous contribuez à la réussite de cette

politique. » (Introduction de la séance réunion Ville-association, 20 juin 2018).

Des moyens financiers sont mis à disposition pour accompagner et mettre en œuvre ces politiques et ces programmes. L'élue évoque un budget dédié spécifiquement aux questions de nature en ville par les citoyens, dont une ligne budgétaire est affectée aux jardins partagés :

« En fait on a une ligne jardins partagés, on a aussi ce qu'on appelle la ville en nature et ça me permet de déployer des jardins partagés, mais aussi de mettre en œuvre "Strasbourg ça pousse". » (Élue ville en nature et ville nourricière de la Ville de Strasbourg, 4 septembre 2018, Strasbourg)

Bien que de l'argent public soit dédié à la création de jardins partagés, le questionnement autour de la gestion de l'espace public par les 'citoyens' reste un enjeu et une manière de déléguer un travail qui était réalisé par des services spécifiques auparavant. Enfin, la vision présentée par l'élue, mais également par la responsable du projet PNU va dans le sens d'un aménagement plus « souple », d'un allègement des procédures administratives pour mettre en place des projets du type jardin partagé.

« On pose aucun critère, aucune limite, j'aurais même tendance à dire qu'on a essayé de faciliter encore plus les choses, puisqu'avant on était très... comment dire, on voulait vraiment garder la maîtrise du domaine public donc très stricts dans les conventions qu'on a posées aux associations. Aujourd'hui même un simple collectif tant qu'on a un référent qui accepte la charte voilà on accepte de partir en projet. » (Élue Nature, rencontre Ville-Associations jardins partagés, 20 juin 2018, Strasbourg)

Ce discours propose une vision simplifiée de ce qui correspond à la mise en place du nouveau management public. Nous illustrons ces dynamiques en détaillant trois profils parmi les membres institutionnels.

ii. Des acteurs institutionnels « engagés » et flexibles

En effet, la logique et gestion par projets représentent un des aspects du nouvel esprit du capitalisme (Boltanski et Chiapello 1999) « dessinant une nouvelle moralité du travail, « exigeant de la part des travailleurs flexibilité, engagement » (Ernwein 2015 : 307). Les nouvelles formes d'organisation au sein de l'administration marquent un passage de la simple réalisation du travail à la promotion de projets. En effet, les acteurs institutionnels rencontrés dans les services ou les sous-traitants témoignent d'un engagement personnel et d'une adhésion aux valeurs qu'ils promeuvent, illustrant ce déplacement de « la contrainte de l'extériorité des dispositifs organisationnels vers l'intériorité des personnes » (Boltanski et Chiapello 1999 : 125). Nous discutons cet aspect dont nous considérons qu'il contribue cependant au climat favorable au développement de ces initiatives. Nous dressons trois portraits de ces acteurs impliqués dans la mise en place de projets de jardins partagés.

Le chargé de mission ECO-Conseil

Le chargé de mission jardins collectifs chez ECO-Conseil, en poste depuis 2017, bénéficie d'une expérience professionnelle et personnelle sur les enjeux environnementaux. Sa mission porte sur l'animation des questions d'agriculture urbaine, en particulier sur l'animation des jardins partagés et collectifs de Strasbourg. Il est en contact avec les services Espaces verts et de nature, mais aussi avec le service jardins familiaux et de manière plus rare avec les élus concernés. Précédemment, à son arrivée en poste chez ECO-Conseil, il s'est formé d'abord dans le domaine agricole, puis progressivement, a acquis de l'expérience dans les collectivités territoriales, entre autres :

« Une expérience, sept ans, gestion d'un parc forestier dans les Yvelines. Voilà, et avant, j'ai fait des études agricoles, fac de bio... . Et puis, à l'issue de la formation d'ECO-conseil en 2010, j'ai travaillé à Saverne, au Smictom, et puis, à la ville de Saverne, pour mettre en place des choses autour du développement durable, donc principalement les déchets, la prévention des déchets, donc en lien avec les jardins, le commerce équitable, le marché des producteurs, les pistes cyclables... la mobilité, tout ça. Et puis après, j'ai été à Kaysersberg et à Ribeauvillé, dans les deux communautés de communes, pour animer les programmes locaux de prévention des deux entités. Et c'était axé sur le compostage collectif, en lien avec les associations de jardins. »
(Chargé de mission, responsable jardins collectifs ECO-Conseil, 16 novembre 2017, Strasbourg)

Au-delà de son travail, il s'investit personnellement et nourrit la dimension écologique et alternative dans ses moments personnels — il est membre d'un jardin partagé à Strasbourg. Lors de l'entretien, il exprime sa vision de l'éducation et du lien à la terre que les enfants devraient développer dès le plus jeune âge. Ainsi, ses discours, son travail et ses pratiques personnels se rejoignent et forment un ensemble cohérent.

« Vraiment sur les enfants privés du lien à la terre. Parce qu'on est dans des villes, qui sont urbanisées, le moindre espace vert, on essaie de mettre un immeuble, où on fait ça, tu ouvres la fenêtre, il y a plus d'espace pour jouer, se cacher, faire des cabanes et des choses comme ça. Voilà, l'École du dehors essaie d'aller à l'encontre de ça. » (*Ibid.*)

Il fait également partie d'un jardin partagé, ce qui légitime sa position d'animateur du réseau des jardins partagés et collectifs puisqu'il « sait » de quoi il parle. Il rompt la distinction entre animation du réseau et mise en place et gestion des jardins :

« Oui, certains jardins en fait, ils font des cabanes en saule, justement, pour que les enfants puissent jouer. C'est un espace de jeu. Et je vois, au jardin Fridolin où je suis, il y a cette cabane en saule, et en haut, on a dit : « Tiens, ça sera un endroit pour les enfants. » Et en fait, les enfants, ils aiment bien. En fait, c'est un endroit qu'on n'a pas cantonné, parce que la cabane en saule, finalement, elle sert pas trop. Elle est jolie, ils y vont de temps en temps, c'est

magique... Mais ils préfèrent gratter la terre, prendre des branches, faire des cabanes... bon, c'est le bazar, mais voilà... » (*Ibid.*)

Parmi les acteurs qui sont en contact avec les associations de jardins partagés, le service Espaces verts et de nature de l'Eurométropole de Strasbourg est très actif. Avant que le phénomène ne soit identifié et « régularisé », ce service gérait les initiatives naissantes et a notamment accompagné les premières initiatives de jardins partagés. Le profil d'un des chargés de mission que nous avons interrogé au début de l'enquête témoigne également d'un engagement personnel et de l'appropriation personnelle de la mission menée.

Le chargé de mission Service Espaces Verts et de Nature

Formé en biodynamie, ce chargé de mission est investi d'une croyance qu'il promet ; cet engouement personnel rend compte d'une forme d'ouverture d'esprit envers des pratiques agricoles relativement à la marge dans le sens où elles ne sont pas encore employées dans la gestion des espaces verts publics. Cependant, il n'est pas le seul : toute une dimension d'expérimentation caractérise ces membres du service espaces verts.

« Après des jobs comme ça il peut y en avoir partout, j'allais dire dans le monde après il faut une volonté politique, il faut une niaque personnelle, des convictions c'est quand même aussi des convictions perso quoi, c'est pas je veux dire, je dis les collègues, j'ai des collègues c'est pas ça, ils comprennent même pas... ils savent enfin ils comprennent même pas que j'aie cherché, des démarches comme ça par rapport à des projets... De passion et de j'allais dire de croyances réelles, de conscience, avant de passion, de conscience » (Technicien Espaces Verts et de Nature, 25 août 2016, Strasbourg)

Comme le précédent profil, ce sont des personnes qui « font », qui savent de quoi elles parlent, et en cela, elles se distinguent des élus qui sont souvent associés à la représentation et notamment au dire (Pruvost 2015).

« Avec Jean on fait plein de tests de façons de cultiver sinon on pourrait même pas proposer finalement. Ça fait partie aussi de mon taf c'est de tester des façons de jardiner alors soit sur buttes, soit sur terrains pleine terre, voilà et de faire des tests pour voir ce qui marche et ce qui ne marche pas. Et de pouvoir proposer dans des projets en fonction des gens, s'ils sont pressés ou pas, des choses qui fonctionnent parce qu'au début on a essayé des trucs où là ça marchait pas,... » (*Ibid.*)

Cependant, les éléments de productivité et de rentabilité entrent en compte et, bien qu'il y ait une ouverture à des pratiques alternatives, la question de l'efficacité et de la performance reste présente :

« On a un petit peu des gens qui ont des approches très différentes qui viennent d'horizons un petit peu différents et des gens qui n'y connaissent absolument rien, des gens qui sont très performants. Les permaculteurs Brin de paille c'est des gens qui sont très performants sur le plan, j'allais dire,

rendement, en légumes et en fruits et d'ailleurs eux ce qu'ils recherchent c'est l'autosuffisance. » (*Ibid.*)

Enfin, le jardin partagé étudié, en plus d'être sur un espace public, se situe dans le périmètre du Parc Naturel Urbain. Le profil de la responsable du programme PNU illustre également cette approche par projet et l'investissement personnel qui est mis dans la mission à réaliser. Ainsi, elle est également porteuse de discours et de valeurs liés à l'environnement, en plus de promouvoir une vision plus souple de l'administration et de la bureaucratie.

La responsable du projet Parc Naturel Urbain

Sa carrière est marquée par une évolution : d'une approche plutôt techniciste elle est passée à une vision plus globale de la gestion des « problèmes » publics.

« Fin de carrière... Donc de formation, je suis scientifique, je suis ingénieure. Ingénieure centralienne. Après, j'ai travaillé un petit peu à EDF, après, j'ai fait de la formation, du social... j'ai fait la formation d'ECO-conseil, et j'ai travaillé à la Ville après ça, depuis 1993. Ce qui m'intéresse, *grosso modo*, c'est le développement durable... Enfin, c'est cette manière de fonctionner, qui m'a toujours plu. Et c'est pour ça que j'étais en collectivité. Donc une fois arrivée en collectivité, j'ai travaillé sur l'éducation à l'environnement, la communication, l'environnement, les cours d'eau, j'ai refait le modèle hydraulique de l'agglomération avec des bureaux d'études, le transfert des compétences des cours d'eau vers la ville... enfin, des choses très techniques en environnement. » (Entretien avec la responsable du PNU, 25 juillet 2018, Strasbourg)

On peut noter qu'elle a suivi la même formation d'ECO-conseiller que le chargé de mission jardins partagés et collectifs d'ECO-conseil. Elle rejoint donc le « groupe » d'acteurs qui gravitent autour des valeurs et méthodes de gestion de projets telles qu'elles sont annoncées dans les objectifs et les compétences proposées par la formation d'Eco — conseil (Figure 38).

Objectif

Former des pilotes de la transition écologique.

Transmission de connaissances

- Bases théoriques de la transition écologique et outils pour sa mise en œuvre.
- Bases du droit de l'environnement.
- Enjeux environnementaux.
- Politiques et démarches associées.
- Les acteurs, leurs compétences et champs d'intervention.

Développement de compétences

- Conduite de projets participatifs.
- Travail en équipe.
- Communication auprès de tous publics.
- Accompagnement au changement.
- Mission professionnelle.

Figure 38. Description de la formation d'éco-conseiller. Source : site d'ECO-Conseil, <http://www.ecoconseil.org/la-formation/informations-pratiques>

Au cours de sa carrière professionnelle, son approche technique « ingénieure » se transforme suite à la formation et aux rencontres réalisées dans le milieu professionnel pour devenir plus flexible. Le programme du PNU est l'occasion de mettre en œuvre cette nouvelle approche.

« Et puis, en 2009, 2010, j'ai commencé le PNU, sachant que j'avais déjà travaillé ça avec l'agence d'urbanisme. Donc j'avais déjà des idées de ce qu'on pouvait faire, mais à partir de 2010, c'est là qu'on m'a dit : « Tu vas faire ça avec les habitants. » Donc c'est là que ça a changé, et j'ai pu me débarrasser de toutes les autres missions que je faisais pour faire que ça. »
(*Ibid.*)

En effet, sa hiérarchie la missionne de prendre en charge ce projet, et elle entame une nouvelle phase dans sa carrière professionnelle, moins technique et spécialisée pour s'intéresser à la gestion de l'espace public en intégrant la vision des habitants. Elle décrit cette évolution, cette 'inversion de regard', pour reprendre ses mots :

« Après, le reste, c'est l'encouragement. Globalement, inversion de regard, regarder les choses autrement, regarder les choses de manière plus créative, plus collaborative, changer sa manière de travailler avec les habitants, être moins dans la position du technocrate et plus dans la position de partenaire. » (*Ibid.*)

Il est intéressant d'observer à l'échelle d'une carrière professionnelle cette évolution dans la pratique et la conception de l'action de l'administration. La mise en place de jardins partagés s'inscrit selon ses dires parfaitement dans cette conception et dans ce changement de gestion de la chose publique :

« Mais dans les jardins familiaux... comment dire... On n'a pas la même ambiance que dans un jardin partagé. On n'a pas le même esprit collectif, collaboratif, responsable. Donc c'est pour ça qu'on cherche un peu... Les jardins partagés, pour nous, c'est précieux pour faire passer un état d'esprit. (...) L'état d'esprit du PNU, c'est : développement durable, éco-citoyenneté, zéro pesticides, culture ensemble, etc., partage... » (*Ibid.*)

La présentation de ces profils permet d'illustrer comment localement, concrètement, les logiques néolibérales de gestion par projets et de responsabilisation des individus s'insinuent dans le fonctionnement des administrations locales. À partir des discours présentés, la promotion d'une société « active » (Ernwein 2015 : 132) transparait, valorisant les initiatives « durables » et porteuses de valeurs comme le partage, le collectif en les mettant cependant, en compétition — lors de la phase d'ateliers de projet.

Après avoir considéré les dynamiques internes à l'administration locale, nous nous intéressons au lien entre la politique — représentée ici par les élus locaux — et les associations et les services de la Ville.

b. La réception du politique par les acteurs associatifs et les services de la Ville

Après avoir vu que le cadre politique et institutionnel strasbourgeois est favorable au développement d'initiatives citoyennes pour la gestion et l'animation d'espaces verts, nous nous intéressons à la vision que les associations se font de la politique spécialisée ainsi que par les personnes en charge au niveau de l'administration.

i. L'association de jardin partagé : un rapport ambivalent à la sphère politique

L'analyse fournie par le fondateur du jardin illustre une vision de la politique « désillusionnée » dans laquelle il considère que les acteurs de la politique spécialisée (Duchesne et Haegel 2004) sont utilitaristes et opportunistes.

« Tout s'est fait parce qu'on était au moment des élections. Les hommes politiques quels qu'ils soient, ont besoin de projets, porteurs de vote, d'adhésion sociale, d'identification et de nouvelles idées. J'ai envie de dire que n'importe qui a une nouvelle idée, bah il est courtisé par les politiques c'est tout et ça s'est fait uniquement parce que c'est tombé au moment des élections municipales quoi (...) » (Alain, 17 octobre 2018, Strasbourg).

Ce discours se retrouve également chez le nouveau président qui succède à Alain. Malgré des styles de gestion différents, ces deux types de leader ont un rapport de méfiance à la politique institutionnelle, ce qui peut apparaître comme une forme de contradiction venant du témoignage suivant puisqu'il fait partie de la cellule locale de EELV.

« Et en même temps approfondir ce que dit la ville parce que la ville, l'EMS ou d'autres institutions publiques sont pas les premiers à dire la vérité. Et je

peux te garantir que des mensonges à ce niveau-là c'est ce qui exacerbe, c'est ça qui nuit le plus à la notion de politique ; dans le sens vie de la cité. C'est vraiment le côté insincérité. (...) il y avait des mensonges qui étaient sciemment faits. C'était pas de l'omission et c'était dégueulasse, c'était écœurant, c'est ce qui m'écœure le plus dans la politique et pourtant j'en fais... » (Guillaume, 7 juillet 2018, Strasbourg)

Le premier décrit la difficulté à convaincre le personnel des services de la ville, notamment lorsqu'il s'est adressé à eux alors qu'il était un acteur isolé et sans réseau sur lequel s'appuyer. Il explique comment la mise en réseau avec l'association Brin de Paille est le fruit d'une stratégie de sa part pour renforcer sa proposition. Cependant, cette démarche ne suffit pas à convaincre l'administration de mettre en place le projet. Le jardin se réalise finalement en période d'élections lorsqu'un candidat en campagne se saisit de l'opportunité. La manière dont il parle de ce candidat exprime une forme de mépris :

« J'étais pas une association j'étais affilié à rien, pomper l'autocollant Brin de paille, ils savaient pas ce que c'était... (...) Donc ça été très dur pour moi pendant 6 mois ; je leur ai couru après sans avoir de réponse et un jour, parce que j'ai été dans un meeting politique où là il y avait une espèce de petit coq qui pérorait, je vais pas donner son nom aucun intérêt, il parlait de lui, ses amours, ses emmerdes comme disait Aznavour... pour se vendre et puis j'ai dû présenter la chose » (Alain, 17 octobre 2018, Strasbourg).

Après cette période de négociation et de tentative de visibilisation auprès des élus et des services de la ville, il reçoit un soutien de la part d'une « femme politique » comme il la nomme pour reprendre ses termes. Il opère une distinction entre la fonction et l'individu qui incarne ce rôle. Des formes de contradiction apparaissent dans le discours de cet acteur qui exprime tantôt du mépris, tantôt de la reconnaissance.

« D'abord ce terrain on l'a eu grâce à une femme politique. Si elle l'avait pas fait, si elle l'avait pas défendu bec et ongles pour nous le filer, on l'aurait pas et j'ai toujours rendu hommage à cette femme. Je n'aime pas la politique, mais je distingue la politique de la personne donc je lui ai toujours rendu hommage. Les gens de la ville nous soutiennent, nous ont soutenu, on avait des liens très étroits, ils nous ont filé des pompes, du matériel, on leur doit presque tout. Donc la moindre des choses c'est de pas jeter le bébé avec l'eau du bain (...) » (*Ibid.*)

Cet élément illustre, qu'outre les ateliers de projet, des éléments se jouent dans des formes de négociations et de tactiques auprès des élus.

Enfin, bien que le jardin soit inséré dans le PNU, certains membres du jardin sont critiques vis-à-vis de la dimension d'affichage que représente ce « label ». En effet, un des jardiniers critique l'aspect superficiel de certains choix d'aménagement qui sont orientés par des critères établis sans l'aval de la population sous prétexte qu'ils sont plus durables.

« J'ai toujours été très critique par rapport à, alors il y a des actions qui sont très bien qui se font, ça j'en doute pas, individuellement. Là où je suis critique c'est ce PNU : c'est mettre en valeur des terrains qui étaient de toutes façons inconstructibles par leur caractère inondable, par leur caractère géographique, topographique donc inconstructibles et dans lesquels il y avait déjà des choses qui existaient. Donc c'est pas le fait qu'on ait créé le PNU qui y ait d'un seul coup des choses : ça existait déjà. C'est uniquement mettre en lumière et en avant, coup de projecteur sur des initiatives déjà existantes. Et donc du coup on en fait une grande, on a l'impression que ça été avant ça que c'était le néant, moi ça me gêne. C'est pour ça que ça m'agace. Et la deuxième chose c'est qu'on utilise maintenant le terme PNU à toutes les sauces, 1 pour empêcher la construction de telle ou telle chose qui sont pourtant des choses utiles pour le quartier, 2 maintenant on te sort des labels, mais qui sont ahurissants. Maintenant c'est le label, l'école **** est PNU compatible, alors là, je crois qu'on a la quintessence de la connerie. »

Les membres de l'association développent un rapport plutôt critique vis-à-vis des élus et, notamment, de la dimension utilitariste de leurs actions et de leurs soutiens. Dans les faits, on observe que ces membres, en l'occurrence les présidents d'association font avec et négocient pour répondre aux besoins de l'association. Cependant, leurs discours révèlent une certaine méfiance et un certain mépris vis-à-vis de leurs « représentants » locaux. Ces rapports complexes se lisent également entre les élus et les services de la Ville.

ii. Le rapport des services de la Ville aux élus

Au-delà des acteurs associatifs, certains membres de l'administration ouvrent un espace « critique », exprimant leur désaccord avec les élus malgré le supposé « droit de réserve ». Le technicien du service Espaces Verts et de Nature formule ce reproche concernant l'aspect stratégique et la récupération de certains projets organisés lors de moments de « mise en scène » politique :

« Mais le politique à chaque fois est là pour couper le ruban, pour inaugurer. Quand on voit une organisation derrière, voilà, Monsieur Untel ou madame Unetelle veut inaugurer, on sait qu'il y a, ils veulent... tant mieux hein moi je préfère ça que de faire je sais pas moi... je sais même pas ce que je pourrais prendre en exemple en opposition, une centrale nucléaire, moi je trouve que c'est (les jardins partagés) plutôt agréable... (...) Moi c'est ce que je ressens c'est (les jardins partagés) devenus d'intérêt public et ça a été et c'est encore hyper politisé. » (Technicien Espaces Verts et de Nature, 25 août 2016, Strasbourg)

Cet acteur qui s'investit 'personnellement' dans son travail et est convaincu par son action estime que les questions liées à l'agriculture urbaine et aux jardins partagés en particulier n'étaient pas « politisées » auparavant, mais qu'avec la recrudescence de l'intérêt porté par de nombreux acteurs (associatifs, professionnels, institutionnels) pour ces enjeux, les élus locaux opèrent une forme de récupération.

Le rapport au politique est ambivalent également pour les acteurs administratifs interrogés. En effet, la même personne, parfois critique des méthodes, reconnaîtra également l'intérêt du « forçage » politique. On entend par là, la mise en place d'un projet, qu'ils avaient considéré comme relevant d'« un caprice » de la part d'un élu, qui devient finalement une satisfaction globale suite à la mise en place du projet. Le chargé de mission Espaces verts et de nature témoigne ainsi :

« Oui enfin je veux dire on demande pas ça comme ça. Il faut trouver des solutions un petit peu avant de dire oui. Vous voyez c'est beau de dire oui, politiquement c'est super. Mais derrière nous on rame. C'est bien si on *débriefe* avant, ça n'a pas été fait, ça nous a été imposé, et tant mieux aujourd'hui je le dis. Je le dis clairement parce que c'est bien, ça ouvre tellement d'espaces, voilà ça fait un petit peu, ça rend plus intelligent. » (Technicien Espaces Verts et de Nature, 25 août 2016, Strasbourg)

Dans la même logique, la responsable du PNU tient un discours similaire puisque sa mission et les conditions de sa réalisation lui ont été dictées par un élu. Elle transforme également l'injonction originelle en une expérience positive, et met ainsi en récit son expérience :

« Oui, c'était un conseil. Il était au cabinet du maire, donc c'était un peu un conseil appuyé, on va dire... Et puis, moi, j'aime bien les défis, donc voilà... Moi, je suis un peu une chercheuse, dans ma manière de fonctionner, c'est-à-dire j'ai toujours développé de nouveaux projets. » (Entretien avec la responsable PNU, 25 juillet 2018, Strasbourg).

Les membres des services de la Ville interrogés ont un rapport moins conflictuel aux élus dont ils dépendent plus directement dans leur travail et auxquels ils sont liés. Cependant, on constate un détachement entre la vision politique, parfois détachés des problématiques concrètes et techniques. Notre travail étant plus focalisé sur l'articulation entre initiatives citoyennes et administration et politique locale, l'analyse n'est pas approfondie sur l'articulation entre administration et élus, néanmoins nous avons choisi de l'évoquer puisque ces éléments ont émergé du terrain, illustrant les imbrications et rapports complexes qui s'élaborent pour produire des politiques publiques. Dans le point suivant, nous étudions la conception de ces expériences et comment certaines dynamiques se mettent en place entre les différents types d'acteur (citoyens/habitants, services techniques et élus).

c. Les jardins partagés, des espaces publics coproduits

En Italie, nous avons construit l'analyse et la réflexion autour du concept de planification informelle élaboré à partir du contexte romain (Certomà 2016). Malgré les différences de contexte, lorsque nous appréhendons le cas strasbourgeois, nous considérons qu'il « serait problématique de traiter ces relations entre une sphère de mobilisations sociales et politiques et une sphère institutionnelle comme s'il s'agissait là d'univers clairement distincts et disjoints » (Neveu 2011). Nous nous appuyons donc

sur l'analyse de l'action publique et de l'imbrication des logiques entre domestication des initiatives citoyennes et ensauvagement des institutions pour mettre en exergue la production de nouvelles normes comme fruit de ces enchevêtrements. Nous nous appuyons ici notamment sur la réunion entre la Ville de Strasbourg et les associations telle que décrite au début de ce chapitre, étant donné que celle-ci concentre les enjeux et les rapports qui s'instituent à travers la mise en scène et les discours des acteurs.

i. Les jardins partagés : enjeu transversal qui intéresse et implique une multitude d'acteurs

Comme nous avons pu le relever tout au long de ce chapitre, la mise en place de jardins partagés implique de nombreux acteurs, des habitants, des élus, des services de la Ville (espaces verts et de nature puis jardins familiaux). Le programme transversal PNU ou encore des sous-traitants de la ville comme ECO-Conseil. Nous revenons ici sur quelques exemples liés à cette multiplicité d'acteurs pour montrer la dimension pas toujours linéaire de l'action publique et de la gestion des espaces publics. Premièrement, plusieurs services sont parfois concernés par les questions d'aménagement, comme en témoigne le membre du services espaces verts et de nature :

« Et c'est pas dans notre service, c'est elle, la direction de la construction, et c'est parce que c'est pas que des aménagements, on va dire structurants, végétal, extérieurs, urbanistiques (...) ça parle aussi de restauration historique de bâtiments, des choses de ce type-là, c'est tout, une démarche. Nous on intègre ce groupe de travail dans notre partie par rapport aux zones qui sont restaurées ou qu'on va réaménager. » (Technicien Espaces Verts et de Nature, 25 août 2016, Strasbourg)

En outre, il ajoute des éléments concernant les rapports au politique qui ne sont pas toujours lisses et évidents, comme nous l'avons détaillé précédemment.

« Aujourd'hui la volonté de la ville de Strasbourg de tout projet créé doit avoir une vision qui soit réaliste. Je veux dire c'est terminé de faire des plates-bandes fleuries, des trucs, ça coûte de la main d'œuvre, ça coûte des fournitures, c'est là où ça devient de nouveau intelligent et ça développe à nouveau le sens de l'aménagement et de trouver des nouvelles idées. C'est-à-dire qu'il faut que ce soit structurant, esthétique, en équilibre sur le plan environnemental et en même temps que ça plaise aussi aux élus, c'est pas parce que c'est esthétique et c'est structurant que ça va plaire aussi à l' élu. » (Technicien Espaces Verts et de Nature, 25 août 2016, Strasbourg)

Les services techniques doivent s'adapter à la demande politique et travailler également entre eux selon les compétences requises et satisfaire les exigences de chacun. À côté de ces questions de territoire, des acteurs « extérieurs » comme ECO-Conseil agissent également dans ce champ et

contribuent à la valorisation des jardins partagés sur le territoire. Ils sont en contact avec un projet de végétalisation de la ville mis en place au printemps 2017, 'Strasbourg ça pousse'.

« On a référencé tous les jardins de Strasbourg. Donc à chaque fois, il y a une fiche, un descriptif du jardin, avec le contact, la description, des objectifs, etc. Donc, ça, vous pouvez le retrouver, il y a une carte, aussi, plutôt utilisée comme Google map, avec des punaises, en fait, qui permettent de localiser les jardins, etc. Et là, on est en train de voir avec "Strasbourg ça pousse", s'ils peuvent pas éventuellement bénéficier de nos fiches, pour pouvoir relater de façon plus exhaustive la description des jardins. Donc là, c'est en cours... »
(Chargé de mission ECO-Conseil, 16 novembre 2017, Strasbourg)

Ce sont également des projets qui peuvent soulever des contentieux entre différents acteurs impliqués dans l'aménagement de la ville. Ainsi, l'élue interrogée rapporte les conflits qu'elle a pu avoir avec l'office public de l'habitat de l'EMS (CUS Habitat) autour de l'usage du sol. Elle exprime la volonté de placer la politique environnementale au-dessus des autres enjeux et que celle-ci soit prise en compte dans la mise en place des diverses politiques publiques.

« Un programme immobilier de CUS Habitat qui voulait acquérir la parcelle pour étendre... et j'ai pas réussi à avoir gain de cause et ça m'énerve, on dit qu'on compense. Je veux dire la compensation ça se fait pas au même endroit, c'est comme quand on coupe un arbre on lui fait, passer le tram, on compense pas au même endroit, c'est compliqué puis c'est toujours de gens qu'on expulse entre guillemets, parce qu'ils ne sont pas propriétaires, mais bon donc je me bats... il y a pas assez dans nos politiques publiques de prise en compte de la thématique environnementale en amont du projet et je souhaiterais qu'on mette un avis de l'autorité environnementale, ils y travaillent, qui se positionneraient en amont de tous les grands projets, d'urbanismes, d'aménagement d'infrastructures, mais c'est bien... je pense que c'est des vraies questions qui seront posées lors des prochaines élections (...) c'est sûr que ça fait partie du programme de 2014, mais je suis toujours obligée de me battre contre d'autres politiques publiques qui vont parfois à l'encontre de ces thématiques-là. Et quand c'est comme ça, c'est le maire qui arbitre » (Responsable du PNU, 25 juillet 2018, Strasbourg)

Cela illustre également l'engouement autour des jardins partagés par des acteurs diversifiés. C'est le cas de certains promoteurs immobiliers qui, voulant attirer des acheteurs, essaient de promouvoir également ce type d'espaces verts dans leur projet. Cependant, la question de la responsabilité et du suivi de ces espaces se pose, et le problème soulevé par le responsable des jardins familiaux. En effet, les jardins partagés, comme d'autres formes associatives et projets d'animation du territoire, requièrent un engagement au quotidien. Ainsi, si les habitants ne font pas partie de la conception du projet, le risque d'abandon ou le manque d'adhésion au projet est une possibilité. Par exemple, le responsable du service jardins familiaux montre que les services publics récupèrent parfois les « problèmes » du privé. La question de la responsabilité et du suivi des projets se pose alors :

« C'est pas compliqué, je comprends votre souci. J'ai la même chose dans le cadre d'autres projets, où des promoteurs immobiliers privés ont aménagé

des jardins partagés au sein d'un lotissement. Et maintenant, vous m'excusez du peu, ils souhaitent, je m'excuse du terme, s'en débarrasser et les confier à la ville. C'est un petit peu trop simple. Je veux dire, ces jardins partagés ont été créés de toutes pièces par un promoteur immobilier, ça a certainement attiré des copropriétaires ou des personnes qui souhaitent investir, mais maintenant, le bébé est confié, enfin, refile, à la ville. Alors, c'est pas toujours évident que la ville s'investisse ou investisse encore quelque chose, surtout que c'est peut-être un projet qui a été mal composé, mal orienté, mal structuré. » (Intervention du responsable jardins familiaux, réunion ville-associations 20 juin 2018, Strasbourg)

Ainsi, la multiplicité d'acteurs concernés et mobilisés autour des jardins partagés apporte des formes de négociations, de conflits autour de l'usage du sol, de la gestion et du suivi. L'intégration des différentes contraintes et surtout la volonté d'intégrer les 'habitants' dans la conception et la gestion de ces espaces amène à intégrer différentes visions. Le point suivant illustre les frottements entre domestication des mobilisations et ensauvagement des institutions.

ii. Évolution du processus de mise en place des jardins partagés

D'abord, nous revenons sur la mise en place des jardins partagés, pour montrer comment depuis la naissance du phénomène dans le contexte strasbourgeois, les services l'administration ont dû s'adapter et trouver des solutions pour accompagner la création de ces nouveaux espaces verts. Comme nous l'avons évoqué, les premiers jardins partagés se sont créés sans cadre prédéterminé : le service Espaces Verts et de Nature s'est alors adapté et a mis en place des conventions pour chaque cas. Le chargé de mission interrogé souligne l'attention qu'il porte à la co-construction des projets de jardins.

« ... en fait nous quand on constitue, un jardin potager... urbain collectif, enfin ou alors quand on fait jardin partagé tout simple, et qu'on le met à disposition d'un groupement ou de certains habitants ensuite on leur donne la main, (...) quand on constitue un projet, on le constitue toujours en amont avec le groupe d'habitants, avec l'assoc', on le monte de toutes pièces, c'est-à-dire on part d'une parcelle, d'une parcelle d'herbe, et on essaye alors, on sait exactement ce qu'on veut entre guillemets, ce qui peut être structurant pour le jardin et on leur propose des choses, mais on souhaite monter le projet avec eux. » (Technicien Espaces Verts et de Nature, 25 août 2016, Strasbourg)

Au fil des ans, cependant, le processus se structure et l'élue nature le décrit ainsi deux ans après l'entretien mené avec le chargé de mission espaces verts :

« En tout état de cause, c'est un département du service espaces verts qui réceptionne votre demande. Cette demande est soumise à Madame **** (élue nature en ville). Bien entendu, au préalable, il y a une étude urbanistique, à savoir s'il y a des contraintes au niveau du sol, au niveau de

l'environnement. Il y a des analyses, bien entendu, du sol, de l'eau, qui sont effectuées, avant de vous donner une réponse positive. Quand cette réponse positive vous est donnée, la municipalité débloque une certaine enveloppe budgétaire pour réaliser le jardin. Voilà. Ça, c'est une chose. Cette exécution, cette réalisation peut s'échelonner sur quelques mois, et c'est seulement après que la gestion est confiée à mon département.» (Intervention du responsable jardins familiaux, Services espaces verts de la Ville de Strasbourg, réunion Ville-associations, 20 juin 2018, salle de conférence, siège de l'EMS, Strasbourg)

En outre, le jardin étudié est caractérisé par sa localisation dans le PNU, ce qui, comme nous l'avons vu, ajoute des cadres de référence. Il est le fruit d'une démarche participative initiée par la ville et la « méthode PNU » est délibérément participative et revendiquée comme telle. La flexibilité de ces nouveaux types de gestion de l'espace public séduit certains mais rencontre des formes de résistance auprès d'autres qui sentent leur pré carré menacé.

« Oui si vous voulez c'est toujours difficile pour un gestionnaire l'espace public de se dire : « les choses vont m'échapper ». Donc on a une administration qui est ce qu'elle est qui, il y a encore quelque temps l'espace public c'est l'administration qui le gère c'est pas le citoyen donc il faut que les citoyens on leur permette de s'approprier l'espace public pour deux raisons : 1) c'est facteur de bien être que de pouvoir, tout le monde n'a pas la chance d'avoir un jardin, donc si on peut permettre aux citoyens de s'approprier l'espace public c'est un facteur de bien-être c'est un facteur aussi de communication puisque c'est un vecteur social très fort le jardinage et puis c'est aussi un moyen de dire tout ce que les citoyens vont gérer comme espace public c'est autant que l'administration n'a pas à gérer, donc c'est aussi un facteur économique pour l'administration. Vous voyez, donc moi j'y vois plein de bénéf..., et puis la santé c'est plein de choses et puis le visuel, on a une approche dans le cadre de l'appropriation citoyenne de l'espace public par le jardinage qui n'est pas une approche uniforme, l'administration elle va imposer sa vision du fleurissement, sa vision... » (Élue nature en ville et ville nourricière, 4 septembre 2018, Strasbourg)

Au-delà de la demande sociale exprimée « spontanément » (les habitants qui s'adressent aux élus ou aux services de la ville pour mettre en place un jardin), l'élaboration du cadre normatif est influencée par les acteurs associatifs lors des moments de consultation comme lors de la réunion décrite. Ainsi, l'élue et les services administratifs organisent cette consultation pour informer les membres de jardins partagés d'une évolution dans les règlements qui régissent les jardins partagés. Certains s'emparent de cette arène pour exprimer des requêtes :

« La seule doléance que j'aurais à exprimer... bon, je l'avais exprimée directement... c'était éventuellement d'avoir la possibilité... j'ai bien compris que c'est une convention-type qui était passée par les fourches caudines des services juridiques... (...) qu'on ait l'avantage d'avoir une annexe à ces conventions qui permet de s'adapter aux spécificités de chacun des jardins, au contexte... voilà. De telle sorte à ce qu'il y ait une trace continue de l'ensemble des échanges sur tel ou tel site, de telle sorte à garder un

historique, et que cet historique soit partagé par rapport à des investissements, par rapport à des modifications de fonctionnement, etc. Ça me paraît important, parce qu'une association, comme vous l'avez indiqué, il y a des renouvellements et l'histoire est importante parfois. » (Un jardinier s'adresse à l'élue nature en ville, réunion Ville-Associations de jardins partagés du 20 juin 2018, Strasbourg).

« Est-ce que, éventuellement, il pourrait y avoir une solution de cette nature, c'est-à-dire venez nous confirmer par mail que cette convention reprendra pour l'année à venir. Essayons de trouver, peut-être, d'autres modes, aujourd'hui, que le mode très contractuel, très juridique qui entraîne des contraintes administratives assez lourdes. Merci. » (Membre de l'association Compostra, réunion Ville-Associations de jardins partagés du 20 juin 2018, Strasbourg).

Dans l'ensemble, la mise en place des jardins partagés et leur mode de gestion sont plus flexibles que celle des jardins familiaux qui répondent à un cadre plus rigide en ce qui concerne leur fonctionnement et la manière dont ils doivent être entretenus. Les jardins partagés, en revanche, peuvent avoir des fonctionnements relativement variés. En effet, l'élue nature en ville, mais aussi les techniciens concernés témoignent d'une volonté de suivre les logiques proposées par les acteurs :

« J'imagine que ça va être au niveau des berges, quelque chose d'un peu en pente. Donc des jardins partagés, j'aurais tendance à dire qu'il y a autant de jardins partagés qu'il y a de projets. Nous on s'inscrit vraiment comme facilitateurs et à l'écoute c'est-à-dire que les gens viennent avec leur projet, certains vont vouloir envisager des jardins partagés qui eux-mêmes intègrent des parcelles individuelles. D'autres vont vraiment vouloir une approche collective du jardinage donc tout partager. D'autres vont vouloir mêler les deux, certains vont vouloir jardiner hors-sol...

(...) On pose aucun critère, aucune limite, j'aurais même tendance à dire qu'on a essayé de faciliter encore plus les choses, puisqu'avant on était très comment dire, on voulait vraiment garder la maîtrise du domaine public donc très stricts dans les conventions qu'on a posées aux associations. Aujourd'hui même un simple collectif tant qu'on a un référent qui accepte la charte voilà on accepte de partir en projet. » (Élue nature en ville et ville nourricière, 4 septembre 2018, Strasbourg)

La responsable du programme du PNU résume cette nouvelle approche, qui s'applique ici en particulier au modèle mis en place à Strasbourg, mais qui se retrouve dans différents contextes autour des dynamiques d'urbanisme participatif (Nez 2011, Bacqué et Gauthier 2011).

« C'est-à-dire un projet de territoire, d'une vision de territoire. Au début, quand on commence à travailler sur le PNU, on savait pas où on allait vraiment. Si, on savait qu'il y avait du potentiel. Et c'est en creusant le potentiel, en comprenant comment il fonctionne qu'on commence à voir où est-ce qu'il faut aller.

(...) On prend pas le territoire comme ça, brut de décoffrage, et sans se mettre en route. On se met en route dans une recherche commune, qui va mettre du temps à aboutir. On se place dans le temps. On n'est pas seulement dans la réponse court terme : une sollicitation, réponse. On est

plutôt sur : je questionne un espace, un territoire pour essayer de le comprendre, je prends le temps, et un jour, tombe, comme le fruit mûr, un concept. Et ça, ça change quand même le mode opératoire. » (Responsable PNU, Strasbourg, 25 juillet 2018)

L'évolution des démarches bureaucratiques et leur flexibilisation amènent à des formes de participation accrues de la part des habitants qui sont consultés, sollicités — dans la mesure et avec les limites décrites des dispositifs participatifs. La critique parfois formulée est la responsabilisation des individus comme technique de gouvernement (Ernwein 2015 : 137). Comme nous l'avons évoqué plus haut, les nouvelles formes de gestion de l'espace public impliquent des changements dans la configuration et l'implication des personnels municipaux (*Ibid.*). Comme le mettent en valeur Carrel et Talpin concernant les comités de quartier de Roubaix, il ne s'agit pas « de privatiser le service public en s'appuyant sur la participation des notables et/ou des retraités), capables d'une gestion de proximité que les services municipaux ont peut-être — du fait notamment des contraintes financières qui pèsent sur les collectivités locales — de plus en plus de mal à assurer seuls. » (Carrel et Talpin 2012 : 9).

Du côté des membres des associations, ils se positionnent comme étant des acteurs légitimes pour établir un jugement et une analyse. La faisabilité du projet est étudiée en amont sans nécessairement avertir l'administration.

« J'ai fait ces relevés, ces photos, tout ça c'était notre partie sur le terrain où Alain nous disait allez faire ces relevés, on va faire le projet, enfin lui, il voilà, il traitait ça comme un projet d'architecture et alors que **** (la responsable du PNU) elle était encore au côté administratif, on réfléchissait qu'est-ce qu'ils allaient en faire ? Est-ce qu'ils allaient en faire UN jardin ou alors des jardins différents jardins partagés... et c'était assez intéressant parce que lors de ces réunions, je sais pas trop ce qu'elle avait dans la tête vraiment, à part de suivre son programme, sa méthode et tout ça, c'était assez... » (Fabienne, 11 octobre 2017, Strasbourg)

Comme évoqué plus haut, la posture d'experts au sein des dispositifs participatifs permet à ces acteurs de prendre la place, de s'approprier l'arène et d'influencer le projet en leur faveur.

« Les réunions et bon ça semblait quand même beaucoup sur les autres qui venaient en tant que une ou deux personnes. Et on prenait beaucoup de places, on avait les plans, les grands plans, les photos, les études, on avait fait des choses que même à la CUS ils avaient pas fait, qu'Alain c'est un... un bulldozer, donc on avait fait même des études de terre, on avait pris des échantillons de terre, bon on les avait pas étudiés chimiquement parce que bon ça coûte cher, on n'avait pas vraiment les moyens, on avait fait différentes choses... » (Fabienne, 11 octobre 2017, Strasbourg)

Les jardins partagés étudiés à Strasbourg illustrent ces nouvelles techniques de gouvernement et de gestion de l'espace public où dans le cadre de réduction des coûts, et de responsabilisation des individus, des modèles de projet sont élaborés ensemble. La mise en lumière l'ambivalence de ces

dispositifs qui, d'un côté, permet de laisser de l'espace d'expression et d'action pour les citoyens, de l'autre, reproduisent, promeuvent des valeurs intrinsèques au modèle néolibéral.

Conclusion du chapitre 5

Pour conclure, nous avons choisi un extrait d'entretien qui résume l'enchevêtrement des logiques d'acteurs, de l'imbrication des stratégies et des actions entre citoyens, services et élus. Ainsi, l'action publique se met en place dans des cadres globaux et des mouvances qui apparaissent dans des contextes diversifiés, mais se composent et se négocient au quotidien.

« C'est la rue j'allais dire, c'est le contribuable qui fait, qui a déclenché finalement la prise de conscience politique, mais nous on était prêts, en fait. C'est que derrière, en sous-marin, on avait préparé, finalement, on sentait venir un petit peu les choses et on était prêts. Au début ça nous a fait un peu bizarre parce que ça été récupéré par le politique. Mais bon c'est un problème d'égo, voilà des fois on s'est fait, on s'est fait expliquer les choses, c'est comme ça... » (Technicien Espaces Verts et de Nature, 25 août 2016, Strasbourg)

Comme dans le cas romain, l'installation de jardins partagés sur le territoire strasbourgeois constitue une forme d'appropriation d'espaces publics. Cependant, la démarche n'a pas la même dimension de conflictualité qui a pu être observée à Rome. Les chapitres 4 et 5 nous ont permis d'exposer dans le détail les différentes formes d'appropriation de l'espace public par les initiatives de jardins partagés. À Rome, la participation dans le cadre de la mise en place des jardins partagés diffère des dispositifs participatifs observés à Strasbourg. En effet, comme détaillé précédemment, la participation à Rome prend une forme particulière avec une prise de parole négociée par les acteurs concernés, dans l'arène institutionnelle locale. Alors que le cas de Strasbourg fait partie de ces nombreuses politiques locales qui ont intégré le thème de la participation (Jouve 2005).

Cependant, certaines dynamiques peuvent être rapprochées, telles que le phénomène d'appropriation de l'espace public par un groupe d'habitants du quartier. En effet, que l'appropriation soit un processus généré volontairement et entériné par une vision politique comme à Strasbourg, ou de manière plus erratique comme à Rome, où la responsable du bureau « potagers urbains » part à la rencontre des jardiniers de sa propre initiative, les jardins se sont installés sur ces espaces publics et perdurent²⁴⁸.

Un autre élément qui rassemble les deux initiatives est la méfiance et le rapport majoritairement critique vis-à-vis des élus et de la politique spécialisée. La crise de la représentation est donc visible dans ces deux contextes relativement différents. Le début du chapitre 6 est consacré à la reprise de la

²⁴⁸ On peut noter que ces deux jardins créés en 2013 sont encore actifs au moment de l'écriture.

comparaison entre les deux terrains. Il exposera ensuite les éléments mis en valeur au cours de ce travail à l'aune des communs.

Chapitre 6 - Appropriation des espaces publics et construction des communs

Ce travail est né, comme expliqué en introduction, à partir de questionnements autour de la participation et de la citoyenneté : pourquoi et comment dans différents contextes, des habitants « sortent » de leur quotidien pour prendre part (Zask 2011) et contribuer à l'aménagement des villes - domaine qui était historiquement la prérogative du personnel politique, des administrateurs, des architectes et des urbanistes, dans une approche *top-down* ?

La réflexion élaborée dans ce travail a permis, dans une première partie, de comprendre les mécanismes de la participation individuelle au sein des organisations et de décrire les motifs de l'engagement ainsi que les rapports de pouvoir qui s'y jouent (chapitre 2). Nous avons vu ensuite que cet engagement au sein des jardins partagés prend la forme particulière d'une citoyenneté environnementale dans le cadre de pratiques ordinaires (chapitre 3). Les chapitres 4 et 5 s'intéressent aux processus de mise en place de ces initiatives dans leur territoire, illustrant à Rome une démarche de planification informelle et à Strasbourg une appropriation de dispositifs participatifs institutionnels. Après avoir mis en évidence les dynamiques à l'œuvre au sein de ces organisations et les différences entre ces deux territoires, nous pointons les principaux éléments qui ressortent de l'analyse comparée pour ensuite articuler la réflexion sur les démarches participatives — plus ou moins institutionnalisées — avec la notion de commun(s).

Ce chapitre est structuré en trois sections, la première reprend la question de la participation et de l'appropriation des espaces publics pour synthétiser les enjeux observés à Rome et à Strasbourg. La deuxième section traite plus en détail les éléments théoriques des communs. À partir des travaux d'Ostrom (1990, 1994), mais aussi de la littérature plus récente (Dardot et Laval 2014, Laval, Sauvêtre et Taylan 2019), nous effectuons une sélection au sein des *common studies* pour mettre en lumière et en dialogue avec les terrains étudiés, les éléments qui nous semblent les plus pertinents dans notre travail. La parution d'un dictionnaire des biens communs qui propose « une approche synoptique des communs » (Rochfeld, Cornu et Orsi 2017 : xi) illustre le foisonnement de champ et fait « droit à la pluralité de la notion de communs (au pluriel, au singulier, saisie par le droit, l'histoire, la sociologie, l'économie) » (Lamy 2019 : 2). Enfin, la troisième section met en exergue les éléments qui permettent de qualifier les jardins partagés de communs considérés ici comme des alternatives qui s'inscrivent dans les interstices des modes de gestion de la ville néolibérale.

1. Appropriation des espaces publics comme forme de participation citoyenne et expression du politique

a. . Les jardins partagés comme lieux de participation impulsée par les citoyens

Les jardins partagés s'insèrent dans des thèmes consensuels (Chateauraynaud 2014), proposant des réponses aux enjeux environnementaux aussi bien qu'aux questions de participation déclinée sous des formes différentes — de la participation institutionnalisée avec des dispositifs institués ou des formes de participation plus « sauvage » (Blondiaux 2008). D'un côté l'ensauvagement des institutions (Neveu 2011) s'observe à Rome par la mise en place de la planification informelle, et à Strasbourg à travers l'adoption de méthodes « nouvelles » — passage de pratiques bureaucratiques « lourdes » à des méthodes de gestion plus « souples » et moins sectorialisées. D'un autre côté, la domestication des initiatives (*Ibid.*) se lit dans divers éléments : l'adoption du statut associatif « imposé » par les contextes institutionnels locaux ou encore les rapports à faire lors des moments de réunion publique avec la Ville. Les initiatives étudiées ne critiquent pas dans l'absolu le système des partis, mais « cherchent à lui donner un plus ample contenu démocratique, tout en s'engageant aussi dans la création de sphères publiques alternatives et ouvertes où puissent être expérimentés d'autres modèles de démocratie » (Aubin 201 : 3). En effet, comme nous l'avons vu, un des membres strasbourgeois fait partie du groupe local EELV montrant qu'il existe une forme d'investissement partisan au niveau local et illustrant la dimension multipositionnelle de l'engagement (Agrikoliansky 2017). À Rome, comme exposé dans le chapitre 4, des membres du comité directif du jardin se présentent sur des listes citoyennes aux élections d'arrondissement (*municipio*). Bien qu'il soit critiqué, en particulier au niveau national, le système représentatif n'est pas remis en cause de manière radicale. Ceci n'empêche pas les membres des jardins d'interroger les formes du pouvoir et la manière dont les décisions sont prises dans les arènes locales²⁴⁹.

La mise en place de jardins partagés dans deux villes situées dans deux pays différents révèle des processus de participation hétérogènes. L'objectif n'est pas de fournir une « recette », puisque « la portée des innovations n'est pas tracée d'avance et les acteurs ne sont pas condamnés à suivre une voie rectiligne » (Bacqué et Sintomer 2011 : 14). Cependant, certains éléments semblent être des conditions nécessaires à l'émergence et au maintien de ces expériences sur le long terme. Rappelons que les jardins partagés sélectionnés sont des jardins dont l'initiative est lancée par des membres qui

²⁴⁹ On se réfère ici à la politique locale puisque les membres de ces associations ont des rapports ambivalents aux élus locaux qui représentent parfois des soutiens, parfois des obstacles, mais avec lesquels ils doivent composer pour mener à bien leur projet.

sont pour la plupart issus des classes moyennes, ayant notamment des capitaux culturels et sociaux développés²⁵⁰.

Le premier élément qui a conditionné l'émergence des projets de jardin partagé est la formation d'un groupe de personnes réunies autour de l'envie de cultiver en ville²⁵¹²⁵². Un noyau dur (qui évolue lui aussi) impulse les dynamiques au début du projet et conditionne sa capacité à le concrétiser. Au moment de la création, le rôle des institutions locales est également crucial, l'accès à l'espace public est conditionné par l'autorisation, le refus ou le laissez-faire des institutions, propriétaires de ces terrains.

Dans un deuxième temps, pour le maintien dans la durée de l'activité de jardin, le nombre de participants représente également un enjeu. Il est nécessaire qu'un nombre « suffisant » de membres animent le jardin pour pouvoir gérer la surface à disposition. Si les membres sont trop peu nombreux (en fonction de la surface à gérer et du temps de travail à fournir), ils peuvent se lasser et la dimension « loisir » et plaisir du jardin perdra de la place face à la dimension contraignante de l'entretien d'un espace. Pour cela, la diversité des profils d'engagement (Contamin et Delacroix 2009), qu'ils soient inscrits dans le règlement²⁵³ ou qu'ils se distinguent dans la pratique, est importante pour que chacun puisse s'investir selon ses moyens et ses disponibilités.

Un autre aspect qui semble conditionner la pérennité des initiatives est le dialogue avec les institutions qui se révèle être un élément clef puisque la présence de ces associations qui se situent sur des espaces publics dépend pour beaucoup du bon vouloir de l'administration et des élus locaux²⁵⁴.

L'étude ethnographique de la participation révèle des pratiques et des visions très variées, allant d'approches très critiques des institutions — avec l'émergence d'espaces publics oppositionnels (Negt 2007) par exemple, dans lesquels la démocratie est envisagée comme « sauvage » ou purement agonistique — à des formes de conformation à l'ordre social (Blondiaux 2008). Les jardins partagés

²⁵⁰ Ce qui ne signifie pas que les projets de jardins collectifs impulsés par la ville ou des bailleurs sociaux ne fonctionnent pas, mais que ce ne sont pas les habitants les moteurs et la configuration est alors différente. Notons que la comparaison est pertinente entre ces deux approches, mais n'est pas l'objet de cette thèse.

²⁵¹ Bien que cette remarque puisse paraître relever de l'évidence, lors d'un colloque sur les agricultures urbaines, un bailleur social est venu me voir à la pause pour me demander ce qu'il faut faire pour que les jardins partagés fonctionnent. Parce qu'il en avait inséré un dans un projet, mais personne ne s'en occupait ce qui avait l'air de le surprendre.

²⁵² Pour abonder en ce sens, l'annexe 9 illustre une situation observée à Bologne, un appel à projets organisé par la Ville pour organiser des jardins partagés, mais dont la conception (par un cabinet d'architecte), la réalisation et la participation (des habitants) sont des moments scindés. Il en résulte un processus lent, une appropriation difficile de la part des habitants qui ne sont pas à l'origine du projet.

²⁵³ À Strasbourg, une distinction est opérée entre membre visiteur, et membre actif permettant des pratiques plus ou moins suivies et exigeant un investissement en temps différent selon les envies et possibilités de chacun.

²⁵⁴ Cependant, à Rome lors de périodes de tensions avec l'administration locale, la possibilité d'occuper illégalement le terrain a été mentionnée (oralement et hors des réunions officielles) ce qui n'a pas eu lieu jusqu'à présent.

étudiés²⁵⁵ illustrent une forme de participation où les citoyens sont engagés dans un dialogue — qu'il soit consensuel ou conflictuel — avec les administrations. Nous pensons donc que le maintien des espaces de liberté pour que les initiatives puissent voir le jour « sans être prises dans un corset réglementaire appauvrissant » (Bacqué et Sintomer 2011 : 14) est délicat, mais nécessaire si l'on considère que la démocratie participative représente « un horizon qu'on veut atteindre en mettant en place des dispositifs dans lesquels la société civile joue un rôle fort de contre-pouvoir coopératif (...), où des règles du jeu claires, élaborées en commun par les citoyens et par les décideurs publics permettent l'émergence d'un quatrième pouvoir, et où participation et justice sociale sont étroitement liées » (Sintomer et Allegretti 2009).

Rappelons ici que nos réflexions s'inscrivent dans une conception ouverte du politique « pour y inclure l'ensemble des processus au cours desquels des questions d'intérêt collectif se forment, se débattent et s'imposent comme des problèmes publics qu'une société [...] décide de devoir résoudre » » (Ogien et Laugier 2014 : 65). Les jardins partagés sont un exemple de formation de groupes et de questionnements autour d'intérêts collectifs. Ces jardins ne naissent pas forcément d'une démarche subversive délibérée, mais souvent par désir de créer un espace où cultiver en ville, et ils deviennent des objets politiques où le droit à la nature (Cortes-Vazquez et Apostolopoulou 2019) — entre autres — s'exprime.

b. L'appropriation des espaces publics comme forme d'expression du droit à la ville

Dans les chapitres 4 et 5, nous avons exposé et analysé les processus d'appropriation physique et matérielle en particulier pour illustrer l'impact de ces initiatives sur la fabrique de la ville. Pour cela nous avons montré comment les expériences de jardinage en ville font valoir la légitimité de leurs actions sur le territoire urbain.

En introduction, nous avons fait le choix de définir ultérieurement la notion d'appropriation. À partir des éléments empiriques observés et récoltés, exposés dans les chapitres 4 et 5, nous pouvons désormais reprendre les sens de l'appropriation rencontrés dans ces espaces publics que sont les jardins partagés pour en dévoiler le potentiel émancipateur et formuler les critiques et limites du phénomène.

²⁵⁵ Ici, on ne fait pas uniquement référence aux deux jardins étudiés de manière ethnographique, mais l'ensemble des jardins que nous avons pu observer depuis nos premiers travaux de recherche sur l'agriculture urbaine en 2014 (à Rome, Bologne, Strasbourg, Paris, Lille notamment).

i. Appropriation comme lutte pour des usages et des représentations d'un lieu

Le sens de l'appropriation comme « action de s'approprier une chose, d'en faire sa propriété » (entrée « appropriation » du CNRTL²⁵⁶) ne correspond pas précisément au phénomène observé au jardin puisque l'espace utilisé est public et reste propriété de la Ville. Au contraire, ces formes d'occupation de l'espace public permettent d'interroger le rapport à la propriété. Ces espaces sont plutôt appropriés dans le sens où ils adaptent quelque chose (ici des espaces publics) à des usages déterminés (*Ibid.*) (ici des jardins partagés). Cette appropriation passe par un certain nombre d'éléments concrets, comme la production de signes ou de marquages qui « accompagnent des processus d'appropriation et relèvent à la fois du matériel et de l'idéal » (Ripoll et Veschambre 2005 : 26). Les clôtures qui encerclent les jardins sont des signes physiques de l'appropriation (sur l'ensemble du jardin à Strasbourg et autour des parcelles pour le jardin romain), ou encore les panneaux qui mentionnent des règles qui régissent les jardins. À Strasbourg, au moment de la mise en place du jardin, les participants ont eu le choix entre une clôture basse (1mètre) ou une clôture haute (plus de 2 mètres). Ils ont opté pour la clôture haute, justifiant leurs choix pour des questions de préservation de l'espace et contre la détérioration du lieu. Par ailleurs, il existe différents types d'appropriation, en effet, l'appropriation de ces espaces et l'investissement régulier dans ces jardins révèle un rapport sensible aux lieux qui recouvre de nombreuses dimensions : de l'apprentissage, de la familiarisation à un attachement affectif, un rapport réciproque au lieu, une appropriation symbolique. Des travaux s'intéressent par exemple à la mobilisation du sensible à travers l'activité du jardinage qui sollicite les cinq sens (Robert-Bœuf 2018). Ainsi, ces jardiniers font *leur* ces lieux. Ils se sentent *chez eux*, l'espace public devient partagé et familier. Cet aspect est d'ailleurs un des éléments du droit à la ville puisque l'appropriation se fait vis-à-vis d'acteurs considérés comme étant illégitimes (spéculation immobilière, projet de centres commerciaux, culture agricole intensive) parce qu'ils achètent, vendent des espaces, y construisent sans les vivre. L'idée d'appropriation représente alors un outil conceptuel pour que les habitants s'approprient leur quartier, leur ville et soient acteurs de leurs espaces et de leur quotidien. Cependant, le phénomène d'appropriation par ces « habitants » peut cacher des usages, des appropriations faites par d'autres habitants moins désirables, non parce qu'ils ne vivent pas dans ces espaces, mais parce qu'ils ne sont pas considérés comme légitimes.

²⁵⁶ Centre National des Ressources Textuelles et Lexicales, site internet : <https://www.cnrtl.fr/definition/appropriation>.

ii. Appropriation c'est aussi exclure : l'appropriation de l'espace par des classes moyennes et la relégation des classes populaires migrantes

L'appropriation se fait au profit des personnes qui usent de ces espaces à leur guise, « des espaces qu'ils ont produits, ou ont fait produire, à leur image et à leur mesure » (Ripoll et Veschambre 2005 : 29). Les jardins partagés en font partie, ce sont notamment les classes moyennes urbaines qui en ont fait un vecteur pour exploiter ces espaces « désaffectés » (*Ibid.*). Or, ces espaces sont rarement vides ou inutilisés.

À Rome, concernant la question de l'usage antérieur du jardin, les acteurs interrogés l'évoquent comme un territoire abandonné, en friche, dégradé. Cependant, lors de moments d'observation participante et d'échanges informels, nous avons pu constater que le terrain était utilisé par d'autres personnes. Le territoire est abandonné par les services publics, et il a l'aspect d'une friche. Pour autant il est parfois déjà occupé par d'autres acteurs : des communautés Roms y étaient présentes avant l'arrivée des jardiniers qui se sont alors déplacées. Sur cette question, le témoignage de l'initiateur du jardin relate les premiers contacts et l'évolution du rapport avec ces communautés :

« Avant les gens ne passaient pas (par là) la nuit ni le jour, il y avait tous ces campements de gitans... et par contre quand nous sommes arrivés, il n'y avait plus personne, les gens se sont sentis plus sûrs. Et puis il y avait dans la zone des "nouveaux potagers" »²⁵⁷, un campement de gitans, vraiment nomades. Je suis allé leur parler, pour comprendre en somme, à qui nous avons affaire... et ils cuisinaient avec le feu, ils jetaient même le plastique dans le feu parce qu'ils sont un peu bruts, ignorants... Alors je suis allé leur parler, j'ai dit "nous sommes en train de faire cette chose, etc., si vous ne nous embêtez pas, nous ne vous embêtons pas". Et comme nous trouvions beaucoup de vieux fer, venez le prendre... Il y en a un, j'ai son numéro de téléphone, dit "S. le gitan", etc. Enfin on était arrivé à avoir un bon rapport avec eux (...) » (Boris, 19 juillet 2017, Rome)

Il semble que le rapport ait évolué de la défiance à une négociation sur l'usage de l'espace. N'ayant pas plus d'éléments sur cette période antécédente à mon terrain, je ne peux développer sur cette question, mais il me semble évident que l'espace, notamment en milieu urbain, est rarement « vide » ou inoccupé. Un autre acteur présent sur cette zone et qui y vivait toujours lors de l'enquête est Emil, un bulgare installé avec sa femme sur les abords du parc.

« Il y avait des campements, des Bulgares, dont un qui, quand je suis arrivé, a mis la tête dehors. Et quand j'ai vu ses mains de paysan, il ne parlait pas un mot d'italien. Je dis celui-là est ici, moi je ne sais pas où mettre les outils. Je lui dis : "tu veux m'aider, tu veux travailler ?" Il n'a pas compris, je lui ai montré 50 €, il a commencé à collaborer avec nous. Il travaillait un peu, je lui ai fait confiance, le premier soir, je lui ai laissé tous les outils, en espérant qu'il ne les vende pas, il n'avait pas l'air d'être une personne comme ça... et

²⁵⁷ L'espace sur lequel s'est étendu le jardin partagé en 2016 doublant la surface de culture.

en revanche, il a été fondamental, parce que c'est une personne qui a vécu à la campagne » (*Ibid.*)

Emil a une présence régulière, il vit dans le parc et fait des allées-venues entre l'Italie et la Bulgarie, mais lorsqu'il est à Rome, il vit sur le site du jardin et est présent pour des travaux de manutention et d'entretien. Nous avons été présentés par Arturo et lors de mes séances d'observations, je l'ai rencontré à plusieurs reprises, nous avons discuté également sur sa vision du jardin et de son évolution.

« Dans une parcelle, je vois Emil qui s'affaire, je vais lui parler, il me raconte qu'il est là depuis le début, il donne un coup de main ici, "avant c'était plus beau parce que c'était comme une famille, maintenant chacun fait sa petite parcelle" »

(Extrait de journal de terrain, 21 mars 2017).

Il évolue dans le jardin comme dans un espace familier, qu'il maîtrise. Le cas d'Emil illustre la diversité des formes d'appropriation de cet espace. En effet, l'arrivée des jardiniers n'a pas compromis sa présence sur le terrain. Une forme d'inclusion ou d'adaptation réciproque entre lui et les jardiniers s'est développée dans laquelle celui-ci est engagé de manière informelle pour réaliser des petits travaux au jardin (installer des clôtures, construire des structures en bambous dans les parcelles, faire les allées). Il n'est cependant pas intégré comme un membre de l'association, mais comme un travailleur informel. Dans son témoignage, nous constatons aussi qu'il a suivi l'évolution de l'association et a un regard critique de celle-ci.

À Strasbourg, le sujet des communautés Roms n'est pas évoqué par les membres du jardin, ainsi, il est difficile d'établir les modalités d'interactions entre les jardiniers et celles-là. Cependant, le sujet est mentionné par un des membres des services de la ville qui parle de l'expropriation des Roms comme un élément évident :

« Donc en fait, on avait des Roms dans ce secteur-là. Ils se sont installés après qu'on ait fait ça. (...) C'était des terrains qui étaient cultivés. Ils avaient été dénoncés par l'agriculteur, et les Roms se sont installés pendant l'hiver. Et du coup, on a perdu deux ans, le temps qu'ils les délogent et qu'ils trouvent une autre manière de les gérer. » (Un membre des services de l'Eurométropole, Strasbourg²⁵⁸).

Les différents éléments exposés ici permettent de mettre en évidence les nuances qui émergent des situations : parfois des discours réactionnaires laissent place à des pratiques inclusives, parfois des

²⁵⁸ Dans le cadre du Règlement Général sur la Protection des Données, étant donné les contenus de cet extrait, la position et la date de l'entretien ne sont pas révélées.

discours sur la participation cachent des pratiques d'exclusion qui ne sont questionnées ni par les acteurs institutionnels ni par les associations²⁵⁹.

L'appropriation de ces espaces sous forme de jardins partagés reste donc une manière de « réguler les usages des espaces publics » ; implanter un jardin partagé « c'est aussi implanter volontairement un type de public et un type d'usagers, et en éloigner d'autres » (Ernwein 2015 : 365). Les Roms qui occupaient ces espaces n'ont pas été impliqués dans les dispositifs participatifs pour en définir les usages potentiels. Ainsi, à « la hiérarchie socio-économique correspond bien une hiérarchie des espaces habités et même plus largement pratiqués » (Ripoll et Veschambre 2005 : 31) qui prennent ou perdent de la valeur selon les circonstances et les usages.

iii. Déclinaison du droit à la ville : du droit à l'appropriation aux droits à la participation et à la nature²⁶⁰

Trois dimensions du droit à la ville — empruntées aux travaux de Lefebvre (1968) et des auteurs anglophones qui inscrivent leur réflexion dans sa lignée (Purcell 2002, 2003, Mitchell 2003, Cortes-Vazquez et Apostolopoulou 2019) — nous semblent pertinentes pour synthétiser les enjeux soulevés par les jardins partagés : le droit à l'appropriation, le droit à la participation et le droit à la nature.

Le droit à l'appropriation (*Ibid.*), correspond à une critique de l'espace tel qu'il est conçu et utilisé, et à la promotion d'un usage alternatif — dans notre cas des jardins partagés — des espaces urbains, liés à des enjeux environnementaux.

Le droit à la participation fait référence au droit des citoyens de contribuer aux décisions qui concernent la production de l'espace urbain en particulier (Purcell 2003). Ce droit à la participation s'exprime autant dans les échanges avec les administrations locales que dans les processus de socialisation et d'échange au sein des jardins. En effet, les pratiques quotidiennes encouragent la participation, des formes d'échanges et de solidarités entre participants. La gestion collective des espaces communs, les groupes de travail, ou encore la dimension pédagogique développée au jardin sont des éléments qui illustrent la richesse de la vie au sein et autour de ces espaces.

Nous ajoutons à ces deux aspects reconnus du droit à la ville, un nouvel élément, le droit à la nature (Cortes-Vazquez et Apostolopoulou 2019) qui soulève des problématiques liées à l'écologie, au rapport avec les milieux « naturels ». Dans les jardins étudiés, des relations originales se déploient entre

²⁵⁹ Tous ces éléments sur l'appropriation de l'espace rappellent les travaux de Tissot (2009) sur les associations de quartiers de South End à Boston. En effet, elle montre comment des résidents issus de classes moyennes, à travers des dispositifs participatifs s'investissent pour l'amélioration des infrastructures et voulant améliorer le quartier contribue à le gentrifier.

²⁶⁰ Cette partie est issue de réflexions et travaux menés avec Beatrice Del Monte. Notamment d'une présentation réalisée lors du Geoforum workshop « Rights to Nature, Tracing alternative political ecologies to the neoliberal environmental agenda », 23-24 juin 2016, Cambridge.

humains et non humains interrogeant le rôle de la nature dans un contexte urbain (chapitre 3), parfois luttant contre d'autres usages comme la spéculation immobilière (chapitre 4). Les jardins partagés bien qu'ils puissent sembler anecdotiques (en termes de nombre de participants et de superficie) soulèvent de nombreuses questions, paradoxes et enjeux sur les types de villes et de société à venir.

c. . Des réponses à la « crise de la démocratie » et à la « crise environnementale »

« Ce que nous avons pris coutume de nommer démocratie est en fait la démocratie représentative » (Villalba 2015 : 3). Or, la focalisation sur la démocratie représentative (et participative) laisse de côté « un troisième terme (qui) a complètement disparu : plus de référence à la démocratie directe et encore moins à l'autogestion²⁶¹ » (Blondiaux 2008 : 38). Pourtant, les approches et conceptions de la démocratie qui émergent autour des enjeux de la participation devraient contribuer à penser de nouvelles formes de la décision politique (*Ibid.* 94) et peut être à « penser autrement les relations entre « institutions » et « mouvements sociaux ». Ces relations pourraient prendre des formes d'« autonomie réciproque » (Neveu 2011 : 1) pour établir des « compromis territoriaux » (Marco 1999) qui feraient place à « de véritables innovations tant architecturales qu'administratives et techniques » (Pattaroni 2011 : 15).

Les pistes proposées par Blondiaux sont pertinentes pour synthétiser les enjeux soulevés dans ce travail et prolonger la réflexion pour penser et expérimenter de nouvelles formes de la démocratie. Dans un premier temps, repenser la relation à la décision semble une étape importante puisque la démocratie participative ne crée pas directement de la décision, mais « exige un horizon d'action plus ou moins proche » (Blondiaux 2008 : 109). Si l'objectif n'est pas nécessairement de produire de la décision immédiate, les effets qu'amène, selon lui, l'introduction de participation dans l'action publique sont cruciaux. Ces processus participatifs, bien qu'ils tendent à exclure certains pans de la population²⁶², permettent d'intégrer des profanes (*Ibid.*). En effet, nous avons pu l'observer, ceux que nous avons qualifiés de « néophytes » se sont intéressés aux jardins partagés et participent au sein des associations à des formes de vie collectives auxquelles ils ne contribuaient pas avant. Du côté du rapport entre « société civile » et institutions, il est important de « limiter l'autorité symbolique légitime » des institutions qui sont alors « condamnées à faire une place à d'autres points de vue » (*Ibid.* : 94). Outre l'importance de résultats, la manière dont les décisions sont prises dans l'arène institutionnelle locale est donc au cœur de nos réflexions mettant en lumière le processus qui mène à

²⁶¹ On peut le dire que pour voir l'état de la France aujourd'hui, année de manifestations réprimées, il y a une contradiction apparente entre les politiques locales et la manière de faire de la politique au niveau national.

²⁶² Pour cela il est nécessaire de réaffirmer sans cesse l'idéal d'inclusion. Chaque instant de la mise en œuvre d'un instrument de participation il faut porter une attention vigilante aux effets de clôture à la symétrie des positions, au respect de toutes les formes d'opinion et de prise de parole (Blondiaux 2008).

la décision. Pour cela, une généralisation des méthodes participatives semble être une piste pertinente plutôt que de fournir des outils précis à appliquer indifféremment dans des contextes distincts. Les méthodes ont l'avantage de pouvoir être adaptées aux contextes locaux.

Comme nous inscrivons nos réflexions dans la lignée des penseurs de l'écologie politique et de l'écologie sociale, il est nécessaire de relier et souligner le rapport à cette ressource qui représente une dimension très concrète et pratique. L'idée étant de réinsérer l'humain comme faisant partie de son milieu, où les humains joueraient « un rôle d'aide et de soutien afin de préserver l'intégrité de la biosphère » dans une logique où les institutions sociales seraient au service du bien-être des êtres humains et de celui du monde non humain (Bookchin 2019 [1993] : 172). Au milieu des contradictions entre « exigence croissante de participation et rencontre d'autres phénomènes également puissants (néolibéralismes, conservatismes) » (*Ibid.* : 99), la démocratie participative apparaît comme une voie. Ce point de vue est partagé par tout un pan de la littérature, et peut être complété par des courants de l'écologie politique qui affirment notamment que ces crises sociales et environnementales « obligent la démocratie à reformuler son projet politique, dans un délai de plus en plus réduit » (Villalba 2015 : 1). La dimension du rapport au temps s'ajoute dans le débat. Ainsi, aux questions d'inclusion et de participation doivent s'ajouter les conditions matérielles de la réalisation qui permet « de maintenir l'existence du débat démocratique (...) de mieux prendre en considération le contexte effectif de la délibération : un cadre matériel qui permet l'existence et l'effectivité de ces processus » (*Ibid.* : 9) où il faudrait lier les questions sociales aux enjeux écologiques (Villalba 2010). Les écrits de Bookchin sur l'écologie sociale soulignaient déjà l'importance de l'imbrication des problèmes sociaux et des problèmes économiques et donc la nécessité d'élaborer une pensée autour de la « reconstruction sociale selon des principes écologiques » (Bookchin 1993 : 171). Cependant, un tel but « demeure purement théorique à moins qu'un mouvement ne lui confère une matérialité sociale et pratique » (*Ibid.* : 173).

L'émergence des communs apparaît comme une possibilité de penser une nouvelle voie qui permette de « redonner un souffle à des systèmes vieillissants » (Blondiaux 2008 : 100). Croire et raconter un autre modèle possible est notamment ce qui explique la profusion que génère la notion de commun(s). En outre, depuis la résurgence de la thématique avec les travaux d'Ostrom, la question des communs

est liée aux questions écologiques²⁶³. L'horizon du commun²⁶⁴ s'impose comme étant l'alternative au capitalisme néolibéral qui inclut les questions sociales et environnementales.

2. Les communs : un concept ambivalent entre critique constructive et reproduction du modèle dominant

Le principe du commun apparaît comme une manière de penser des alternatives possibles, de créer de nouveaux imaginaires et de nourrir une démarche constructive. En effet, la volonté des penseurs du commun est de dépasser la posture de la gauche critique qui « s'est trop longtemps enfermée dans une dénonciation stérile des méfaits du système sans prendre la peine d'ouvrir la voie à une alternative positive à partir des mouvements en cours » (Dardot et Laval 2016). L'effervescence qui apparaît autour de ce concept permet de définir le mouvement et de le distinguer notamment d'expériences passées. La tentative effectuée autour de la pensée des communs est de proposer une alternative qui se distingue du socialisme d'État et du communisme autant que du capitalisme néolibéral dans lequel l'État n'a d'ailleurs pas disparu ni ne s'est retiré, mais a perdu sa centralité dans la régulation²⁶⁵ politique (Jouve 2005). Ainsi, les communs, en interrogeant la question de l'échelle territoriale à laquelle se prennent les décisions, proposent un « réétalonnage politique » dans lequel les groupes et mouvements sociaux peuvent être pensés dans l'action publique autant que les élus et les administrations (*Ibid.*).

a. Apports et limites de l'analyse institutionnelle des communs

i. Gérer des ressources collectivement en dehors du marché et de l'État

Dans la littérature sur les communs qui se développe depuis les années 2010 notamment, les critiques des travaux d'Ostrom se multiplient. Cependant, ayant mis en lumière la question des communs et

²⁶³ Dans ce sens, l'ouvrage cité *L'alternative du commun* (Laval, Sauvêtre, Taylan 2019) contient une partie qui réunit cinq contributions autour de la thématique « commun et écologies politiques ». Cependant, les communs concernent dorénavant tous les pans de la société (numérique, de la connaissance). Concernant ce travail, ayant travaillé sur des communs urbains matériels que sont les jardins partagés, nous contribuons à la réflexion sur les communs et leur lien avec les questions d'écologie politique puisque ce sont les éléments qui ressortent des observations menées et des problématiques rencontrées sur le terrain.

²⁶⁴ Rappelons ici que nous utilisons le terme « commun(s) » ou « biens communs » apparu sur le terrain romain, mais qui n'apparaît pas dans le discours strasbourgeois. Cependant, nous le mobilisons comme un outil d'analyse *a posteriori* pour enrichir les observations menées. Nous précisons lorsque le terme et les définitions sont fournis par les acteurs observés.

²⁶⁵ « La régulation pouvant être comprise comme l'ensemble des activités politiques permettant l'arbitrage des conflits entre groupes sociaux, la mise en place de politiques redistributives entre ces groupes sociaux, la production d'identités collectives localisées et la diffusion d'une idéologie dominante. » (Jouve 2005 : 32)

renouvelant la pensée autour de la gestion des ressources autrement que par une gestion privée ou publique, elle a établi des éléments qui ont permis de sortir d'une approche néoclassique des biens et de leur mode de gestion (Ostrom 1994). Les auteurs plus récents, bien qu'ils développent des approches critiques, construisent leur pensée à l'aune de ses apports. Nous rappelons ici les éléments de sa théorie particulièrement saillants dans le cadre de cette recherche.

Le premier élément qui mérite d'être retenu est la critique à l'égard de la théorie d'Hardin (1968), selon laquelle « les biens gérés collectivement seraient voués à la surexploitation s'ils ne sont pas privatisés ou gérés par les pouvoirs publics » (Deleixhe 2018 : 84). Ostrom montre que les communs peuvent être durables (Ostrom 1990) et que les « appropriateurs sont capables d'élaborer et d'appliquer leurs propres règles » et d'en assurer le respect donc de se gouverner et de « contrôler l'usage qui est fait de leurs ressources communes ou du système de ressources et de leurs institutions » (Ostrom 2010 [1990] : 73). À partir de ses cas d'étude, Ostrom met en évidence des similitudes et dégage notamment huit principes (Figure 39) qui permettent de révéler des récurrences quant à la gestion en commun de ces ressources. Nous insérons ici cette figure et nous y ferons référence à différents moments de ce chapitre.

1. Des limites clairement définies
Les individus ou ménages possédant des droits de prélever des unités de ressource d'une ressource commune doivent être clairement définis, ainsi que les limites de la ressource commune en tant que telle.
2. La concordance entre les règles d'appropriation et de fourniture et les conditions locales
Les règles qui restreignent, en termes de temps, d'espace, de technologie et/ou de quantité l'appropriation des unités de ressource sont liées aux conditions locales et aux obligations en termes de main-d'œuvre, de matériels et/ou d'argent.
3. Des dispositifs de choix collectif
La plupart des individus concernés par les règles opérationnelles peuvent participer à la modification des règles opérationnelles.
4. La surveillance
Les surveillants, qui examinent les conditions de la ressource commune et le comportement des appropriateurs, rendent compte aux appropriateurs ou sont les appropriateurs eux-mêmes.
5. Des sanctions graduelles
Les appropriateurs qui transgressent les règles s'exposent à des sanctions graduelles (en fonction de la gravité et du contexte de l'infraction) par les autres appropriateurs et/ou par des agents travaillant pour le compte des appropriateurs.
6. Des mécanismes de résolution des conflits
Les appropriateurs et leurs représentants disposent d'un accès rapide à des arènes locales bon marché pour résoudre les conflits entre appropriateurs ou entre les appropriateurs et leurs représentants ou agents.
7. Une reconnaissance minimale des droits d'organisation
Les droits des appropriateurs d'élaborer leurs propres institutions ne sont pas remis en cause par des autorités gouvernementales externes.
8. Des entreprises imbriquées
Les activités d'appropriation, de fourniture, de surveillance, d'application des règles, de résolution des conflits et de gouvernance sont organisées par de multiples niveaux d'entreprises imbriquées.

Figure 39. Tableau récapitulatif des principes de conception communs aux institutions durables de ressources communes.
Source : Ostrom (2010 : 114).

Un autre élément pertinent pour éclairer notre travail est la réflexion qu'Ostrom développe autour des systèmes socioécologiques (McGinnis et Ostrom 2014) qui interrogent la capacité à maintenir la soutenabilité « entre, d'une part, les systèmes socio-économiques et, d'autre part, les systèmes écologiques, à l'intérieur d'unités appelées systèmes socioécologiques » (Létourneau 2015 : 9). Cette vision peut être associée aux approches évoquées en écologie politique puisque ces systèmes rappellent la dépendance des « sociétés humaines (...) à l'eau, l'air, des éléments de la Terre et du biote qui le constitue pour survivre et se développer » (*Ibid.*).

Enfin, l'apport d'Ostrom à propos de la propriété éclaire particulièrement notre recherche puisqu'elle interroge les régimes de propriété sur lesquels nous reviendrons plus en détail dans la troisième section de ce chapitre. Cependant, ici nous exposons la base de sa théorie synthétisée ainsi par Létourneau (Figure 40) : « Ostrom explique qu'il y a deux autres types de régimes (en plus de la

propriété publique et privée), qui pour elles sont de nouveaux modes de propriété ; de type club et de types ressources communes (les *common pool resources* ou CPR). Elle fait entrer en ligne deux critères permettant de comprendre cela : “rivalité” et “exclusion”. Les biens sont dits *rivaux* ou *non rivaux* : quand le prélèvement d’un appropriateur diminue ou ne diminue pas la quantité disponible pour les autres (alors non-r). (...) Un bien est *excluible* ou non : quand il est possible ou requis d’exclure l’usage de tiers appropriateurs de l’usage, ou non. (...) » (Létourneau 2015 : 16).

	Excluables	Non excluables
Rivaux	Biens privés (vêtements, ordinateurs personnels, voitures, nourriture)	Biens communs (CPR ou <i>common pool resources</i>) : cheptels de poissons, bois de coupe, eau de l’océan
Non rivaux	Biens de club (entrée au cinéma, club de pêche, télévision satellite)	Biens publics (télévision en diffusion libre, défense nationale)

Figure 40. Typologie des biens en économie. Source : Létourneau (2015 : 16).

Ostrom et l’école de Bloomington²⁶⁶ ont contribué à rendre visible et à enrichir les réflexions autour des communs, fournissant de riches études empiriques partout dans le monde. Il ne s’agit pas de revenir sur les apports fondamentaux, mais de continuer la réflexion, de la complexifier, voire de la politiser (Sauvêtre 2016).

ii. Critiques et limites d’Ostrom : politiser les communs

Les recherches d’Ostrom sont fondamentales notamment parce qu’elle propose une troisième voie pour envisager la gestion collective des ressources. Elle apporte donc la preuve que ces communs sont le fruit d’une organisation sociale et non uniquement caractérisée par leur dimension naturelle (Deleixhe 2018). Cependant, comme le souligne Deleixhe, « elle reste derrière ce postulat que ce sont les qualités intrinsèques (sa rivalité et son absence d’exclusivité) d’un bien qui le qualifie ou non comme un commun et elle s’enferme alors dans une approche naturaliste » (*Ibid.* : 84). L’analyse fournie par Ostrom repose toujours sur la rationalité individuelle : selon elle les communs existent comme une option possible au milieu du marché et de l’État, mais pas comme un « principe général de réorganisation de la société » (Dardot et Laval 2014 : 155). Elle ne prend alors pas en considération dans ses réflexions le poids du contexte économique et politique général et ne s’affranchit pas du cadre existant sur les possibilités de penser autrement « les arrangements institutionnels locaux hors des contraintes du capitalisme » (*Ibid.* : 156).

²⁶⁶ Les chercheurs de l’École de Bloomington formulent des propositions autour des travaux structurants d’Ostrom.

Sauvêtre émet une critique d'Ostrom en inscrivant ses travaux dans « la politique développementaliste des communs auxquels ils ont donné lieu » (Sauvêtre 2019 : 48). En effet, un acteur comme la Banque mondiale promeut des politiques et des programmes qui contribuent à « encadrer la gestion des ressources en propriété commune en s'inspirant de l'analyse des ressources communes (*Common Pool Resource Analysis*) » (Sauvêtre 2019 : 47). Ostrom reste dans une approche rationnelle en termes de coûts et bénéfiques et ne rend pas compte du « sens politique dont les individus recourent leurs actes alors que des liens complexes [se] tissent avec le marché et l'État » (Eynaoud 2018 : 105).

Pour élaborer des logiques qui guident l'institution des communs, l'expression d'un projet politique, d'une institution et d'une revendication active sont nécessaires, ce que nous avons pu observer à Rome, mais pas à Strasbourg. Il existe donc une tension entre une vision politico-instituante, c'est-à-dire la pratique collective d'auto-institution et d'autogouvernement (Dardot et Laval 2014) opposée à une vision des communs comme un système de ressources géré par une communauté d'utilisateurs. D'un côté, les pratiques concrètes de mise en commun et de l'autre l'invocation politique de la catégorie. Afin de compléter l'approche et de comprendre les mécanismes qui conduisent vers la dimension politique du commun, la subjectivité des acteurs concernés doit être intégrée à l'étude et à l'analyse des communs.

Cette dimension politique est d'autant plus importante à souligner que le commun est porteur d'ambivalence ce qui nous incite à maintenir une certaine vigilance lorsqu'on parle de commun(s). En effet, les concepts et les idées sont enracinés dans un contexte, en l'occurrence le néolibéralisme, lui-même capable de générer du commun (Dardot et Laval 2014). Des pratiques de résistance à la marge peuvent être récupérées et érigées comme « forme courante de l'agir individuel et commandées comme telles par la société dominante » (Petrescu, Querrien et Petcou 2007 : 13). Puisque l'économie contemporaine est marquée par un « entremêlement d'activités capitalistes et non capitalistes (qui ont été) jusqu'à présent rendues invisibles par le discours dominant » (Festa 2016 : 48), nous essayons d'observer ces éléments en tension dans l'univers des jardins partagés.

b. Les communs : émergence d'une catégorie d'analyse à partir du terrain romain

Nous soulignons ici les tensions entre le mouvement des communs, revendiqué en tant que tel et l'utilisation du concept comme outil d'analyse.

Comme une partie du terrain a été réalisé en Italie, les travaux menés sur les mouvements des communs en Italie ont une résonance singulière. En effet, l'Italie représente un des foyers d'expérimentation très ancrés dans les mouvements sociaux et de théorisation des communs (Sauvêtre 2016). Il nous semble important de rappeler plus en détail les éléments du contexte italien. L'Italie est considérée comme un des grands foyers du mouvement des communs (*Ibid.*), avec le mouvement des biens communs (*beni comuni*) fruit de la rencontre « entre les travaux des juristes de la Commission Rodotà en 2007 pour introduire la catégorie de “biens communs” dans le Code civil italien et un ensemble d'initiatives sociales et d'actions d'occupation » (*Ibid.* : 9) de lieux culturels notamment auxquels s'ajoutent une production écrite abondante de traités, essais et manifestes dont celui de Mattei (2012). Les années 2000 en Italie sont, en effet, porteuses de nombreux éléments qui mettent les communs à l'ordre du jour. Un élément majeur qui a constitué un débat national est le référendum de 2011 contre la privatisation des services publics et la marchandisation de l'eau. La spécificité de cette période est qu'elle a permis une réelle articulation entre « un mouvement social, des formes institutionnelles, et des opérations conceptuelles et normatives » (Charbonnier et Festa 2016 : 6). En Italie, l'expression *beni comuni* est couramment utilisée pour évoquer ces questions. La référence aux « biens » a été critiquée à maintes reprises cependant. Festa rappelle les raisons de l'utilisation de l'expression *beni comuni* en Italie : « Rappelons brièvement que l'adoption de ce terme répond à des caractéristiques linguistiques spécifiques (*comuni* renvoie en italien aux municipalités) et à des circonstances particulières (notamment l'intention de reformuler le titre du Code civil sur les biens) qui ont conduit à l'émergence du concept en Italie. Cette matrice lexicale a partiellement influencé les contours du débat, et a accru le risque d'objectivation des communs et de confusion entre le processus social et la chose. D'ailleurs, la réappropriation des communs urbains a contribué à mettre l'accent sur l'activité qui les sous-tend plutôt que sur le bien sous-jacent lui-même. Dans la langue italienne, l'utilisation des termes “biens communs” et “communs” est devenue, dans les faits, quasi interchangeable, dès lors que les processus de *commoning* ont fait exploser la question des biens communs en mettant en avant les luttes et les pratiques de mise en commun » (Festa 2016 : 30).

Durant le terrain italien réalisé en mars 2018, la question des communs connaît une résurgence avec la formation de la Coalition pour les biens communs à Rome au sein de laquelle le jardin Tre Fontane s'est engagé activement, à travers l'impulsion des leaders collaboratifs, dans les actions menées par cette coalition. La coalition pour les biens communs se présente comme un « réseau informel

d'initiatives (...) avec pour objectif de faire approuver par la Ville de Rome (*Comune di Roma*) un règlement pour la gestion, l'entretien et la régénération partagés des biens communs ». La Coalition est composée de 167 initiatives relativement diversifiées : des comités de quartier, des associations de potagers urbains, diverses branches de *Legambiente*, des associations environnementales, mais aussi des associations comme *Retake Roma* qui sont empreintes d'une vision conservatrice du bien commun avec un sens de l'ordre particulier²⁶⁷. La dernière rencontre en date, le 8 août 2018, illustre le dialogue maintenu entre les acteurs du territoire et les élus locaux dans ce cas précis :

« En date du 08 août 2018, nous avons été convoqués dans les bureaux de Rome Capitale par les deux commissions consulaires, Patrimoine et Environnement, pour illustrer la proposition d'arrêté populaire (*delibera popolare*) déposée. La réunion a été certainement positive — après un moment initial où les positions semblaient particulièrement distantes, un climat de compréhension et de collaboration s'est créé, comme vous pourrez le constater dans le rapport joint et sur l'enregistrement audio de la rencontre. Nous nous sommes quittés avec l'engagement de se revoir en septembre et nous souhaitons que ce soit le début d'un parcours/processus qui conduise réellement à l'approbation du Règlement. »

(Note extraite du site de la Coalition pour les biens communs²⁶⁸)

En plus de participer aux réunions et assemblées organisées, les représentants du jardin se sont engagés dans le recueil de signatures pour la pétition qui demande l'approbation du règlement cité plus haut. Un événement est organisé par l'association Tre Fontane le 25 mars 2018 (Figure 41) pour promouvoir ce règlement, communiquer publiquement et récolter des signatures.

²⁶⁷ Ici, nous étudions la Coalition comme un porte-parole, mais un travail approfondi sur sa structuration et ses composantes serait nécessaire pour saisir l'ensemble des enjeux qui animent ce réseau.

²⁶⁸ <https://coalizionebenicomuni.it> depuis la note en question a été supprimée du site.



BIENS COMMUNS

Nous récoltons 5000 signatures pour faire approuver à la Ville de Rome le règlement sur la collaboration entre citoyens et administrations pour l'entretien, la régénération et la gestion partagés des biens communs urbains.

Un règlement qui donne la possibilité aux citoyens et aux associations de prendre soin, de requalifier et de défendre des rues, des places, des parcs, des jardins, des écoles, biens culturels, etc. comme lieux de socialité, d'agrégation, d'histoire locale, d'intégration, de culture, de manière publique et transparente.

Une manière d'éviter la dégradation, prendre soin du public en dépassant l'actuel arbitraire fait trop souvent d'obstacles bureaucratiques.

Fête au jardin partagé Tre Fontane,
Dimanche 25 mars, 10h30.

DÉBAT PUBLIC, MUSIQUE, JEUX POUR ENFANTS, TÉMOIGNAGE D'EXPÉRIENCES.

Figure 41. Tract (et traduction faite par l'auteure) pour promouvoir le recueil de signatures lors d'un événement de la coalition pour les biens communs organisé le 25 mars 2018, jardin partagé Tre Fontane. Source : Plateforme Basecamp.

Comme évoqué en introduction de la thèse, la notion de commun(s) dans ce travail émerge du terrain italien et romain en particulier et s'est donc imposé comme un élément clef à étudier sur le terrain. Le commun apparaît comme un concept analytique pertinent pour qualifier ces jardins et les pratiques observées, aussi nous faisons dialoguer les deux expériences étudiées à Rome et à Strasbourg pour analyser dans quelle mesure celles-ci peuvent s'inscrire dans cette mouvance des communs.²⁶⁹

c. Les communs pour penser les enjeux écologiques et sociaux au sein d'un même paradigme

Dans un cadre de rejet de la représentation et de méfiance vis-à-vis des discours et de l'idéologie, avec un retour au faire et aux pratiques, comme nous avons pu l'observer au sein des jardins, le commun apparaît comme une notion qui serait la remise en question du rapport entre moyen et fin (Dardot et Laval 2016), sans apparaître comme une fin ultime et surplombante, mais un outil qui permette de penser et d'expérimenter de nouvelles pratiques et d'envisager des possibles, en dehors du

²⁶⁹ Nous pouvons rappeler ici que ce travail s'est construit à partir du terrain italien et du travail de recherche réalisé avant la thèse, ainsi les catégories et les questions émergent des observations et s'élaborent dans le temps à la rencontre du terrain strasbourgeois.

néolibéralisme. Dans le mouvement des communs, le socialisme est écarté puisqu'il a été discrédité notamment « en raison du désastre du communisme d'État dans les pays de l'Est » (*Ibid.*). Cependant, l'idée n'est pas de faire table rase de l'existant et de prétendre créer un modèle *ex nihilo*, mais bien d'ancrer la réflexion sur l'institué et l'instituant en rappelant que « la création de "l'absolument nouveau" n'exclut pas, mais présuppose au contraire la préexistence de ces conditions et leur caractère conditionnant » (*Ibid.*). Nous inscrivons notre réflexion dans cette approche en conjuguant la littérature sur les communs avec la littérature issue de l'écologie politique et de la participation mobilisée tout au long de ce travail. Considérant qu'il faut « rééquilibrer nos modes de vie » (Villalba 2017 : 24), il est nécessaire de penser différemment l'ensemble du système juridique, économique et social. Alors que le « modèle démocratique pluraliste libéral promeut une conception politique indissociable de l'idée d'une liberté de choisir son mode de vie » (*Ibid.* : 25), il est nécessaire de repenser la démocratie en même temps que la place de l'homme dans son environnement²⁷⁰. Les jardins partagés sont des espaces parmi tant d'autres qui mettent en « relief la relation intime qu'il existe entre l'acte banal et quotidien de manger et ses conséquences sur le monde vivant » (Pelluchon 2015 citée par Villalba 2017 : 26) et peuvent être considérés comme des outils, des lieux où se rencontrent les enjeux sociaux d'accès aux espaces publics et des pratiques environnementales ordinaires. Les communs peuvent être considérés comme une voie pour élaborer des modèles qui permettent de ne pas « déplorer une régression qui nous ferait perdre des possibles, mais de constater qu'il serait vain de continuer à mobiliser un imaginaire de choix sans limites et sans conséquence » (Villalba 2017 : 16), mais élaborer une société où l'on puisse concilier « l'exercice de nos droits et sa compatibilité avec les limites du monde naturel » (*Ibid.*).

Confrontés à l'« actually existing neoliberalism » (Brenner et Theodore 2002), ces communs sont toujours menacés d'être enfermés — *enclosed* — et de devenir des forces de reproduction capitaliste (De Angelis 2007). Cependant, ils représentent pour certains des « actually existing commons » (Eizenberg 2012) qui méritent d'être rendus visibles, les jardins partagés constituent un aperçu d'autres modalités d'organisation et d'habiter l'espace que nous explorons ici.

²⁷⁰ Ici, nous pensons au moment où les slogans des gilets jaunes et des marches pour le climat où pour de brefs moments, les enjeux de justice sociale et de justice climatique ont pu être associés dans les revendications.

3. Les jardins partagés au prisme des communs

Dans cette section, nous nous attelons à démontrer en quoi les jardins partagés peuvent être considérés comme des communs. Eizenberg (2012), à partir du cas new-yorkais, assimile les jardins communautaires (*community gardens*) à des communs, du fait qu'ils sont considérés comme « une manière de penser et d'agir dans le monde, une manière d'organiser les relations sociales et les ressources »²⁷¹ (*Ibid.* : 764). Les auteurs de *L'alternative du commun* (2019) affirment également dans leur ouvrage la nécessité d'observer les pratiques du commun dans leur diversité pour analyser comment celles-ci « transforment nos manières de faire de l'économie, de l'écologie, du droit, de la politique, donc en un mot notre manière de faire société » (Laval, Sauvêtre et Taylan 2019 : 11). D'abord, la tradition ostromienne a établi que les communs sont constitués²⁷² :

- D'une ressource matérielle ou immatérielle qui va être partagée.
- D'une communauté, c'est-à-dire un ensemble d'acteurs auxquels sont donnés des droits et des obligations concernant l'accès, l'usage, éventuellement le partage des bénéfices de cette ressource.
- D'un mode de gouvernance²⁷³ qui garantit la manière dont ces droits et ces obligations sont appliqués.

Cependant, comme expliqué précédemment, l'approche institutionnaliste ne suffit pas à décrire toutes les dynamiques à l'œuvre au sein des jardins partagés. Nous enrichissons donc ces éléments avec un corpus d'auteurs variés (Dardot et Laval 2014, Sauvêtre 2016, Zask 2016) issus de différentes disciplines (droit, philosophie, économie, sociologie) pour compléter notre analyse.

a. Le foncier comme ressource primordiale

La question de la ressource dans la construction des communs a été mise en évidence d'abord dans les travaux d'Ostrom qu'elle définit comme suit : les « *common-pool resources (CPRs) are natural or human-made facilities (or stocks) that generate flows of usable resource units over time* » (Ostrom 1994 : 2). Nous rappelons ici que ce n'est pas la nature du bien qui en fait un commun dans notre analyse. Cependant, la ressource fait autant partie de ce qui constitue un commun que la communauté

²⁷¹ La traduction est réalisée par l'auteur.

²⁷² La définition suivante est empruntée à une présentation de Benjamin Coriat lors de la conférence suivante : *Les communs : pour quoi faire et jusqu'où ? Discussion ouverte autour du concept et d'exemples concrets*, Cycle de conférences Utopia, 10 juin 2014, Maison des Sciences Economiques, Paris.

²⁷³ Le terme vient des travaux d'Ostrom, bien que la critique du terme 'gouvernance' ne soit pas à négliger nous l'employons en ayant conscience des limites et paradoxes dont est porteur ce concept (cf. Gaudin 2014).

et ses règles d'usage. S'attarder sur la ressource, matérielle en l'occurrence, constitue un passage nécessaire d'autant plus que « les choses au sein de la catégorie des communs [sont] rarement saisies d'investigation à part entière » (Eynaud 2018 : 102). Les jardins partagés sont des « installations » (*facilities*), mélanges complexes d'éléments non humains et humains. Sur les huit principes de conception (Figure 39) dégagés par Ostrom, le premier concerne la ressource matérielle dont les limites doivent être clairement définies. C'est le cas des jardins puisque les ressources en lien avec les communautés observées sont composées d'un terrain dont la superficie est délimitée à Strasbourg par la Ville, à Rome par les futurs jardiniers qui s'approprient l'espace à ce moment précis. La ressource est donc constituée d'un fonds de terre que les jardiniers s'approprient et valorisent autour de différentes activités (jardinage, laboratoire, moments conviviaux). La première action que les jardiniers réalisent est de nettoyer le sol puisqu'en effet, les deux terrains étaient pollués et comportaient des déchets conséquents en particulier à Rome. Le jardin est ensuite à concevoir, à construire, à planter²⁷⁴.

Le jardin romain réunit environ 300 jardiniers et s'étend sur 2,8 hectares (après l'agrandissement de la zone de potagers en 2016), le jardin strasbourgeois occupe un espace de 0,8 hectare et peut accueillir environ 40 membres. Les deux potagers sont composés de parcelles individuelles qui sont souvent cultivées par des familles, des groupes d'amis ou des associations, et d'espaces communs, entretenus lors de travaux collectifs ou par des groupes de travail (entretien, jardin urbain, potager didactique, serre...). La ressource matérielle ici correspond à du foncier²⁷⁵ que la communauté d'acteurs s'est approprié et gère selon des règles définies à l'interne. En outre, la ressource commune — contrairement à l'air, l'eau par exemple qui sont érigés comme des biens communs de manière intrinsèque — l'espace urbain n'est pas défini comme un commun, mais l'accès à cette ressource représente cependant une condition de sa réalisation. En effet, l'accès au terrain est un élément préalable à la possibilité de réalisation d'un jardin potager.

i. Le bundle of rights (faisceau de droits) ou comment sortir de la conception absolue de la propriété

La notion de faisceau de droits remonte à la tradition du réalisme juridique du début du XX^e siècle. Aux États-Unis notamment avec les travaux de juristes, mais aussi d'économistes comme Commons (1893). Orsi (2014) met en lumière l'apport d'auteurs qui ont marqué l'élaboration de cette catégorie à l'origine des travaux de Schlager et Ostrom (1992). Le point commun de ces auteurs est d'avoir élaboré

²⁷⁴ Notons ici que la ressource évolue puisqu'elle est composée du sol, des plantes, des animaux et des personnes (Eizenberg 2012). Ainsi, l'arrivée des jardiniers engendre la transformation du sol, le choix de certaines plantes, l'apport de compost, BRF, paillage. L'ensemble du système socioécologique et ses caractéristiques évoluent donc au fil du temps.

²⁷⁵ En termes d'occupation du sol aux échelles municipales : à Strasbourg, en 2019, il existe plus d'une trentaine de jardins partagés sur un peu plus de 2 hectares. À Rome, les derniers chiffres datent de 2013 et plus de 150 jardins occupaient alors 55 hectares²⁷⁵ (Lupia, Pulighe et Giarè 2016).

des réflexions autour des régimes de propriété. Tous ces travaux remettent en cause le caractère absolu du droit de propriété sans interroger l'existence de celui-ci. Orsi reprend le terme de Commons qui affirme que « la propriété n'est pas un droit absolu, mais un faisceau de droits. Les différents droits qui la composent peuvent être distribués entre les individus et la société, certains sont publics, d'autres privés, certains sont définis, d'autres restent à définir » (Commons 1893 : 92 cité par Orsi 2014 : 11).

Les travaux de Schlager et Ostrom renouvellent cette approche un siècle plus tard pour penser les communs. Leurs travaux s'appuient sur des matériaux empiriques et « la question posée est celle de savoir quel régime de propriété, dans une situation donnée, se présente comme le plus approprié pour assurer la consommation de la ressource tout en garantissant sa préservation et son développement durable. Pour étudier le type de propriété associé à une *common-pool resource*, Ostrom et Schlager (1992) proposent une définition de la propriété décomposée en cinq droits : le droit d'accès, le droit de prélèvement, le droit de gestion, le droit d'exclure, le droit d'aliéner. Dans leur article, ces auteurs distinguent le niveau opérationnel (*operational level property rights* : droits d'accès aux ressources et droit de prélèvement), du niveau de choix collectif (*collective-choice rights* : droit de gestion, droit d'exclure et droit d'aliéner) « où se définissent les règles qui seront appliquées au niveau opérationnel » (*Ibid* : 250). Le tableau (Figure 42) ci-dessous synthétise les droits et les positions associées à ces droits :

	Propriétaire (<i>Owner</i>)	Propriétaire sans droit d'aliénation (<i>Proprietor</i>)	Détenteur de droits d'usage et de gestion (<i>Claimant</i>)	Utilisateur autorisé (<i>Authorized user</i>)
Accès et prélèvement (<i>Access and withdrawal</i>)	X	X	X	X
Gestion (<i>Management</i>)	X	X	X	
Exclusion	X	X		
Aliénation	X			

Figure 42. Faisceau de droits associés aux positions. Source : Schlager et Ostrom (1992 : 251).

Au sein des jardins partagés, la question de la propriété et de l'usage se pose puisque les terrains appartiennent à des acteurs publics (ville ou arrondissement). Cependant ils sont gérés, entretenus et exploités par des collectifs, organisés sous forme d'association. Le président du jardin strasbourgeois formule certains enjeux liés à ces questions entre gestion et propriété du sol.

« C'est pour ça que je parlais d'annexes qui permet de faire un état des lieux de ce que la ville avait fait et ce que nous on a fait de telle sorte que le jour où la ville dit finalement je reprends le terrain, moi, la serre par exemple c'est

pas la ville qui l'a payée et c'est 1 000 balles quand même, enfin 950 euros, la serre elle est récupérée quoi. Voilà c'est pour ça quand je parle de choses justes, claires et transparentes c'est important pour tout le monde.» (Guillaume, 7 juillet 2018, Strasbourg).

Les membres de cette communauté définissent collectivement les règles, tout en respectant la convention établie avec la ville. Ainsi, nous pouvons considérer au moins deux échelles au niveau de nos cas d'étude : l'échelle de la Ville et l'échelle interne du jardin. En effet, la municipalité, propriétaire du terrain donne accès, peut exclure, a le droit d'aliéner le bien et de le gérer. Cependant, à partir du moment où elle signe la concession avec l'association, elle renonce, du moins temporairement, au droit de gestion et donc de définition des règles de fonctionnement. Les règles de gestion de ces terrains sont décidées par les membres de l'association qui, à leur tour, peuvent décider qui inclure ou exclure du groupe. Ces éléments illustrent le fait qu'au-delà du faisceau de droits, la multitude d'ayants droit ajoute à la complexité du système. Si l'on intègre également les droits des non-humains, les acteurs en présence se multiplient rendant les situations particulières plus complexes. Ostrom et Schlager (1992) ont donc ouvert une brèche, mais « leur approche demeure, en réalité, tributaire du droit de propriété puisque les droits partiels sur les ressources semblent être présentés par elles comme des démembrements du droit de pleine propriété qui est, *in fine*, caractérisé par le droit de vendre ou d'aliéner » (Crétois et Guibet Lafaye à paraître). Dans l'approche critique d'Ostrom et de son héritage, la propriété est considérée comme « ayant pour fin la coordination des agents » (*Ibid.*). En effet, « ce modèle juridique démystifie le droit de propriété et ouvre des possibles plus complexes et plus larges dans un contexte où les régimes d'appropriation sont de plus en plus divers et ambigus et où des régimes plus inclusifs et collaboratifs ont vocation à côtoyer des régimes plus exclusifs et rivaux » (*Ibid.*). Nous nous penchons sur ces éléments pour penser la propriété comme relation sociale. Si la propriété est une relation sociale, cela implique que des intérêts différents coexistent et qu'elle est au milieu de rapports de force. Ostrom et Schlager sont aussi critiquées pour « la sous-estimation du rôle des logiques de pouvoir » (Weinstein 2013 : 83) qui représente une faiblesse dans l'analyse. La description des positions et de la répartition des droits entre les positions cache de nombreux éléments de rapports de force pour négocier ces droits (*Ibid.*). Comme nous l'avons montré dans les chapitres 4 et 5, les communs ne sont pas « donnés », mais sont le fruit d'intérêts convergents à certains moments.

ii. Changer de paradigme : la propriété comme relation sociale

Pour réaliser ce changement de paradigme, de nombreux éléments entrent en jeu, les auteurs nommés ci-dessus et ceux que nous exposons ensuite contribuent à renouveler la pensée autour de la

propriété fournissant non seulement des cadres théoriques pour sortir de l'approche dominante jusqu'ici, mais aussi des outils techniques et juridiques.

En Italie, la commission Rodotà²⁷⁶ s'est penchée sur la question des biens communs. Les travaux de cette commission rappellent que l'enjeu essentiel « n'est plus celui de la propriété du bien, mais celui de sa gestion, qui doit garantir l'accès au bien et prévoir la participation des sujets concernés aux choix fondamentaux qui les affectent » (Festa 2016 : 31). Ainsi, l'accent est mis sur l'accès et donc l'usage du bien et non sur l'appropriation²⁷⁷ de celui-ci (Rodotà 2013). Comme nous invite à le faire Festa, l'intérêt est aussi d'insister sur le rapport aux territoires qui se développent, de mettre en valeur « la réciprocité engagée avec le lieu et avec les autres » (Festa 2016 : 40). L'ambivalence soulignée plus haut concernant les communs s'applique également au sujet de la propriété, les politiques urbaines néolibérales « reconnaissent aujourd'hui de plus en plus les pratiques de prise en charge directe par les citoyens » (*Ibid.* : 42). En suivant cette approche, saisir ces opportunités nous paraît un moyen de s'approprier l'espace pour y créer des liens, une relation affective (*Ibid.*). Une fois que cette relation particulière au lieu est créée, bien qu'elle naisse de l'absence de gestion de l'espace public par la ville et qu'elle constitue une gestion à bas coût de celui-ci pour la collectivité, elle permet une appropriation citoyenne du lieu et une forme de participation dans la ville qui redonne du pouvoir à ceux qui l'habitent.

« En Italie, les terrains sont très précieux. Les villes se les volent... elles sont jalouses de cette possession parce que le premier constructeur qui fait des immeubles... tu dois toujours prévoir que tôt ou tard les terrains libres sont menacés. Tu peux le défendre si tu as un peuple qui y croit, qui y est attaché. Donc les événements servent à créer un attachement autour du terrain... et puis t'en sais rien, dans 10 ans, mais peut-être moins, ils te l'enlèvent, fini la concession. Donc créer un quartier qui tient à cette chose signifie qu'au moment nécessaire, le quartier peut se bouger pour le défendre. » (Beatrice, 5 juillet 2017, Rome)

En effet, les jardins partagés font partie de ces espaces urbains — physiques et symboliques — qui permettent d'interroger les régimes de gouvernance locale. En outre, le sujet propriétaire n'est pas au cœur des considérations des jardins, mais c'est bien l'usage et la fonction sociale et écologique que ces espaces remplissent qui est au cœur de leur fonctionnement. Ces éléments interrogent la production du droit qui pourrait être « être dérivée et imposée par les efforts des citoyens à travers un mouvement social » (Bailey et Marcucci 2013 : 400). De manière concrète, pour compléter cette

²⁷⁶ La Commission Rodotà est nommée en juin 2007 par décret du Ministre de la Justice et chargée de rédiger un schéma constructif de loi délégation pour la réforme des normes du Code Civil sur les biens publics. La Commission, composée de Stefano Rodotà (Président), Ugo Mattei (Vice-président) et de juristes. a rendu son rapport au Ministre en février 2008

²⁷⁷ L'appropriation dans ce sens se réfère à la possession qu'à l'appropriation comme nous l'avons considéré dans le droit à la ville.

réflexion autour des outils juridiques, nous nous appuyons sur les travaux de la juriste Vanuxem qui présente dans son ouvrage, *La propriété de la terre* (2018), trois formes de propriété d'après le lien des « occupants » à la terre. Les trois formes de propriété qu'elle distingue sont : la propriété simultanée (utilités de la terre)²⁷⁸, la propriété définie suivant la théorie classique (domination de la terre immobilisée)²⁷⁹, la propriété définie suivant une doctrine renouvelée²⁸⁰.

Elle déplace ensuite le cadre juridique vers une conception de la propriété comme faculté d'habiter. Elle s'inscrit dans une critique de la propriété pensée « comme un pouvoir exclusif d'un sujet sur un objet qui lui est extérieur » (Vanuxem 2018 : 60), elle appelle également à faire évoluer la propriété focalisant sur sa fonction sociale, sur les usages de la terre pour penser la propriété comme soutien à une politique écologique (*Ibid.*).

Après avoir exposé la tradition civiliste, elle se tourne vers la propriété comme faculté d'habiter considérant les choses comme des lieux où un rapport d'identité s'élabore et où une continuité se forme entre les choses et les personnes. Elle décline sa réflexion en décrivant trois modes d'habiter : la demeure, le communal et le territoire.

Se déploie dans ce modèle la figure du propriétaire-habitant, cette figure a des « droits sur l'usage de la chose, une place en elle, mais [les droits] ne porte pas directement sur les choses-mêmes » (*Ibid.* : 67). L'auteure propose de revisiter les articles 544 et 542 du *Code civil* pour exposer un droit positif qui intègre les limites posées par l'article 544. L'article 544 est le suivant : « la propriété foncière peut être définie entre un droit d'habiter la terre, opposable à tous et le droit d'en user, d'en récolter les fruits et d'en disposer aussi bien matériellement que juridiquement, mais dans le respect des lois et règlement constituant règlement intérieur » (*Ibid.* : 69) et la communauté peut être composée des habitants humains et non humains. La propriété devient alors une faculté d'habiter les choses-milieux (*Ibid.* : 75) « car les choses représentées tels des milieux dans lesquels demeure et séjourne la

²⁷⁸ Selon ce modèle, il existe différents droits de propriété sur le même fonds de terre, chaque droit de propriété est associé à un usage distinct, selon des jouissances d'utilités. La notion de saisine dans ce contexte signifie le droit à être inclus dans tel ou tel collectif des usagers de la terre. Ce type de régime apparaît dès le Ve siècle, mais disparaît entre le XIe et le XIIe.

²⁷⁹ Le fonds de terre est conçu comme un immeuble par excellence où la terre n'est plus un élément vivant du cosmos, mais une entité ciselée et passive marquée par l'opposition entre le propriétaire (sujet actif et volontaire) et la chose appropriée (passive) ce qui correspond à une vision occidentale du droit. Cependant, il y a des limites à la propriété individuelle puisque dans les faits, la figure du propriétaire comme seul souverain est un modèle référentiel. L'auteure considère donc que la propriété moderne individuelle et exclusive n'existe pas.

²⁸⁰ Ce modèle promeut une propriété exclusive, hors sol. La propriété est alors considérée comme ligne de la volonté du sujet sur les choses opposant sujet et objet comme deux éléments hétérogènes. Cependant, la copropriété renferme des contradictions, puisque si l'essence de la propriété est l'exclusivité et s'oppose aux communs. Il existe une rupture entre usage et propriété où le propriétaire bénéficie de la jouissance d'exclusivité, mais pas d'utilités.

communauté universelle des personnes sont in fine conçues à l'image de la terre même, notre lieu commun de vie, notre demeure à tous » (*Ibid.* : 76).

Habiter un communal, c'est réinvestir l'article 542 du Code civil, « les biens communaux sont ceux à la propriété ou au produit desquels les habitants d'une ou plusieurs communes ont un droit acquis. » L'auteure explique qu'à l'heure actuelle, l'interprétation qui en est faite est la suivante : ces biens appartiennent à la commune comme personne morale, ce qui engendre une « négation du caractère collectif des propriétés communales ou sectionales » (*Ibid.* 82). Alors que le propriétaire-habitant n'a accès qu'à des droits, des places ou bien en elles, mais pas à la chose elle-même²⁸¹. Enfin, le dernier aspect, habiter un territoire, ouvrir la communauté aux habitants non humains fait référence par exemple à la constitution équatorienne qui a reconnu la qualité de sujet de droit à la Nature (*Ibid.* : 87). À partir de là, Vanuxem développe son raisonnement, expliquant que « personnifier les entités extérieures aux humains » (*Ibid.* : 91) pour leur permettre d'être représentées ne fait qu'ajouter à la représentation pourtant en crise. Cette conception reste liée à la pensée juridique moderne. Aussi plutôt que de revendiquer un parlement des choses²⁸², elle propose de « regarder les choses comme des Parlements » (*Ibid.* : 94), développant non plus des représentants, mais des « diplomates » qui présenteraient les droits de chaque partie, considérant que le droit ne serait pas le propre de l'Homme et l'intentionnalité ne serait pas réservée aux humains, mais aussi aux non-humains²⁸³.

Nous pensons ici que cette proposition audacieuse mérite d'être considérée, dans le cadre de nouvelles formes d'organisation écologique de nos sociétés ; elle évoque déjà la loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages²⁸⁴ qui crée une ouverture dans ce sens. Comme l'auteure le propose : « la propriété-habitation pourrait aider à penser la transition, le passage ou le tournant d'une conception moderne subjectiviste à une conception écologique réaliste (...) et rendre plus visible un droit veillant sur la solidité des interrelations entre les personnes à l'égard des choses, et entre les personnes et les choses mêmes » (*Ibid.* : 103).

Le rapport à la terre et au sol est riche de sens et peut être appréhendé par différents outils et différentes disciplines (droit, économie, géographie, pédologie...). Ces différentes approches fournissent des informations sur l'importance de cette ressource qui est à préserver au niveau global. À notre échelle, nous avons pu montrer la possibilité de repenser, à partir des expériences de jardins

²⁸¹ L'auteure fournit des exemples de communautés rurales notamment qui fonctionnent selon ces principes : les *allmenden* suisses, les communs gérés par les *jmâa* berbères, l'institution romaine du consortium.

²⁸² L'auteure se réfère ici aux travaux de Latour.

²⁸³ Vanuxem s'appuie sur des exemples venus du Moyen-âge pour illustrer que les humains reconnaissent des droits aux animaux, cependant, il semble que « les Hommes n'entreprenaient pas de négocier ni de transiger avec les bêtes » (Vanuxem 2018 : 100) ces décisions viennent notamment de l'Église qui semble avoir voulu récupérer l'influence que pouvaient avoir les sorcières sur ces questions. Ainsi, ces décisions, « concomitantes de l'Inquisition, tendaient avant tout, à montrer aux villageois la capacité de l'Église) résoudre des conflits jusqu'alors traités par les sorcières » (Vanuxem 2018 : 101).

²⁸⁴ LOI n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages.

partagés, l'organisation de nos cadres normatifs locaux en l'occurrence. Le rapport au sol est alors redéfini, déplaçant la priorité de la propriété vers les usages de celui-ci.

Les deux jardins étudiés sont animés par des acteurs humains — les *commoners* — qui décident et choisissent délibérément d'agir ensemble pour gérer un territoire précis. S'engageant dans cette démarche, ils acceptent de mettre en œuvre un mode de gestion collectif avec ses aspects constructifs, mais aussi ses contraintes. « Le groupe communautaire est aussi celui qui veille à la distribution des ressources devenues communes et les met à la portée des individus qui en sont membres » (Zask 2016 : 15) nous détaillons ce que nous entendons par communauté dans le cadre de notre analyse.

b. Une communauté de participants

La ressource définie précédemment est liée à une communauté caractérisée par « la coopération, la collaboration, la communication autour de l'usage, de la production, de la maintenance de cette ressource commune » (Eizenberg 2012 : 776). Cette communauté n'est pas constituée par des individus qui partagent une caractéristique commune. En effet, elle n'est pas construite selon des prérequis puisque l'individu « participe aux activités communes et s'intègre au groupe exclusivement en tant que participant (et non en tant que possesseur d'une même origine, religion ou d'un même statut que les autres) » (Zask 2016 : 15). Cette communauté se structure progressivement et définit ses finalités en commun. Les jardins partagés sont effectivement fréquentés par des personnes qui sont intéressées par le lieu pour des motifs divers (la dimension collective, l'inscription dans le territoire, le partage, le jardinage, cf. chapitre 2 et 3) et qui doivent composer pour agir ensemble sur cet espace. Ces éléments sont perçus et évoqués par les jardiniers eux-mêmes, que ce soit notamment sur des questions politiques qui semblent émerger de leurs commentaires ou sur des enjeux d'organisation.

« Il y a une variété de positions politiques, il y a une représentation assez hétérogène de tous (...). Nous qui proposons et faisons²⁸⁵, nous appartenons tous à une zone politique qui est à gauche. (...) ça génère des contrastes. Il y a des membres de l'association qui par exemple ne sont pas favorables aux événements ils pensent que nous sommes des potagers et on ne devrait faire que des potagers (...) Donc on se retrouve à parler avec des gens qui pensent différemment » (Lorenzo, 5 juillet 2017, Rome).

Au-delà des questions politiques qu'implique le choix des modes de gestion et d'organisation du jardin, les divergences d'opinion et d'orientations politiques qui émergent au jardin concernent des sujets

²⁸⁵ Il fait référence au groupe de travail « événements » notamment et ces personnes qui contribuent activement à la dynamique collective et d'ouverture sur le quartier.

plus éloignés. Par exemple, au sujet de la présence des Roms évoquée précédemment, Lorenzo décrit les différents types de réactions des membres qui illustrent des rapports à l'autre diversifiés et des cultures politiques (Lichterman et Cefaï 2006) différentes :

« Il y avait la présence de Roms, pendant une période, sur le parking à côté, ils viennent dormir parfois. Et donc (les réactions) vont de "je les brûlerais" à "je les emmènerais chez moi". Il y a donc ces deux extrêmes » (Lorenzo, 5 juillet 2017, Rome)

En outre, lors de discussions pendant les séances d'observation participante, j'ai pu assister à des discours autour de l'« inclusion » et de l'échange avec les réfugiés notamment. Certains membres sont allés solliciter l'association Refugeescart²⁸⁶, dont le siège est à cinq minutes à pied du jardin, pour collaborer ou partager des expériences. D'autres, en revanche, tiennent des discours violents à l'égard des immigrés que j'ai pu surprendre lors de moments d'observation. Au jardin strasbourgeois, sous une autre forme, la différence est accueillie de manière diversifiée également :

« : Guillaume aussi il était hyper accueillant, très chaleureux. Assez sympa quoi et les autres dans les travaux communs aussi. Parfois il y a des gens qui te regardent bizarrement quand tu ouvres ta bouche, t'as pas un accent alsacien. (...) Il y a des gens qui sont plus naturels et des gens qui sont plus perturbés... » (Henry, 7 septembre 2018, Strasbourg)

« Il y a du racisme aussi même dans ce jardin (...) en fait ici l'alternative permaculture c'est le point de convergence de gens très réactionnaires avec des gens très altermondialistes. » (Jérôme, 21 juin 2018, Strasbourg)

Ces éléments complètent et vont dans le sens de certaines analyses du monde associatif selon lesquelles le processus de socialisation qui a lieu au sein des associations crée des formes de confrontation entre citoyens pour prendre des décisions collectivement (Young 2000 : 51). Cette dimension crée des échanges, les participants apprennent, se forment et découvrent des perspectives différentes (Glover *et al.* 2005 : 78).

« Tellement de types de position... c'est inévitable, non ? Par ailleurs, la communauté parfaite n'existe pas. Disons que les personnes avec qui je me suis lié très fort, avec certaines personnes avec qui techniquement je pourrais ne rien partager, non ? Du point de vue culturel, de la formation... mais je discute aimablement, et pas seulement de la pluie et du beau temps... » (Lorenzo, 5 juillet 2017, Rome).

Nous pouvons affirmer que la production de l'espace est imbriquée étroitement à la définition de la communauté. En effet, la communauté n'est pas un « groupe qui occupe un environnement désigné et agit dessus, mais un groupe qui participe à la production de son propre environnement matériel »

²⁸⁶ Cette ONG s'occupe de récolter et transformer du plastique pour produire des colliers, boucles d'oreilles, sacs. C'est le produit d'une ONG italienne et une ONG californienne avec la participation de réfugiés qui dégagent un revenu de ces activités.

(Eizenberg 2012 : 776) et doit donc composer avec les différentes visions qui l’animent. Ces espaces sont donc caractérisés par la « co-activité, co-obligation, co-opération et réciprocité » (Dardot et Laval 2014 : 50), c’est pourquoi nous nous penchons plus spécifiquement sur ces aspects collectifs et décisionnels pour observer les aspects concrets et les implications théoriques qui les accompagnent.

c. Mode de gouvernance ou « agir commun »

i. Gouvernance d’un bien commun et limites de l’analyse institutionnelle

« Tout bien commun conjugue une communauté et des règles » (Krikorian *et al.* 2013 : 11) — en plus de la ressource. Effectivement rien n’est commun par nature. C’est la façon dont ces communs sont gérés qui permet de les qualifier comme tels. Les modes de gestion sont directement liés à la communauté et à sa composition évoquée précédemment. La question de la gouvernance permet de se focaliser sur l’intendance (« *stewardship* » chez Bollier et Weston 2014) et non sur la propriété (Krikorian *et al.* : 18) — dimension que nous détaillons dans la dernière section de ce chapitre. Par conséquent, il n’y a aucune règle unique ni de modèle à suivre, mais un processus de gestion participative où les décisions sont prises par les participants et où les procédures qu’ils élaborent et les enjeux qu’ils définissent caractérisent le commun (*Ibid.*).

Concernant les jardins étudiés, ils sont tous les deux dotés d’un règlement intérieur qui a été conçu par les membres de la communauté. Parmi les revendications, à Rome, figure la volonté de définir un règlement commun à toutes les initiatives de ce genre sur le territoire de la ville. À Strasbourg, les statuts des associations de jardin sont écrits par les membres, mais rappelons que c’est la Ville qui a élaboré la convention (annexe 4) qui s’applique à l’ensemble des jardins. À l’interne²⁸⁷, il existe donc une marge de manœuvre sur le mode de gestion et d’organisation. Cependant, l’ultime référent reste l’institution locale avec en l’occurrence une convention à renouveler tous les ans à Strasbourg.

Nous pouvons situer ces éléments dans les principes définis par Ostrom, car la plupart des individus concernés par les règles opérationnelles peuvent participer à la modification de celles-ci bien que dans les faits, des jeux de pouvoir et des rapports de force soient à l’œuvre comme cela est décrit dans le chapitre 2. La surveillance à travers ce que nous avons appelé le processus de commérage rejoint trois des conditions décrites par Ostrom pour une institution durable des ressources communes (Figure 39) : la surveillance, des sanctions graduelles et des mécanismes de résolution des conflits. Ces

²⁸⁷ En ce qui concerne la gestion interne, nous renvoyons le lecteur au chapitre deux et notamment à la partie sur la troisième section qui se réfère aux enjeux liés à la participation.

éléments ont pu également être observés dans les jardins étudiés bien qu'ils ne soient pas institutionnalisés. En effet, les sanctions pour les personnes qui ne participent pas assez activement sont des « invitations » à se retirer ou à changer de statut au sein du jardin et si vraiment les personnes sont inactives, on peut leur demander de se retirer. À Strasbourg, le processus a toujours été informel c'est-à-dire au sein des sous-groupes²⁸⁸. Alors qu'à Rome, le comité directif peut parfois se saisir du sujet et décider collégalement de retirer la parcelle à des membres qui ne seraient pas assez actifs selon leurs conceptions et attentes. Au-delà de ces désaccords, des mécanismes de résolution des conflits se mettent également en place de manière informelle, des médiateurs s'improvisent selon qui est présent et se sent légitime pour intervenir. Le huitième point qui souligne l'imbrication de ces différents éléments s'applique également à l'analyse des jardins partagés.

Ainsi, le commun grâce à la délibération inhérente à son mode de fonctionnement « garantit à la fois un progrès de la démocratie et les conditions de préservation de la ressource contre son épuisement précoce » (Coriat 2015 : 12). Sur ce point, l'attention est à maintenir, la communauté étant par définition mouvante, les rapports de force à l'interne peuvent se déplacer, comme dans toutes formes d'organisation humaine et laisser place à des modes de gestion qui peuvent aller à l'encontre des valeurs inhérentes au commun.

ii. L'agir commun comme exploration de formes de partage et de solidarité

Si l'on s'intéresse aux jardins partagés étudiés, il existe deux phases principales dans la constitution de la communauté. La première, qui précède l'existence du jardin, est constituée de personnes qui partagent une envie commune de créer un projet de jardinage urbain — certains motivés par le désir de cultiver, d'autres par la participation à un projet collectif sur le territoire notamment — et dont l'action est tournée vers l'obtention de l'accès à la ressource. La deuxième phase, une fois le jardin créé, soulève les questions de gestion et d'usages de la ressource. Nous nous appuyons ici sur la définition proposée par Laval selon laquelle les communs correspondent à : « un ensemble de pratiques instituant et d'institutions constituées répondant au principe selon lequel un groupe plus ou moins étendu s'engage dans une activité collective (...) mis à la disposition des *commoners* ou d'une collectivité plus large, selon des règles démocratiques d'auto-organisation » (Laval 2016 : 2). La dimension pratique, liée à l'agir et au faire s'ajoute à la ressource et au mode de gouvernance. À travers cette vision l'auteur défend la nécessaire « force créatrice » (*Ibid.*) que représentent les communs, ne

²⁸⁸ J'ai connaissance de 4 personnes qui ont été écartées de cette manière. Le premier cas concerne le leader charismatique décrit dans le chapitre 2. Les trois autres cas ont pu être observés durant ma période d'ethnographie. On reprochait à deux d'entre eux de ne pas s'investir assez et de ne pas être assez actifs au jardin, et la dernière personne avait des conflits d'intérêts sur la manière de gérer les parcelles avec les membres de son sous-groupe.

les considérant pas uniquement comme des lieux de résistance ou de réaction à un certain modèle, mais comme des lieux où la logique de construction, la promotion d'une vision et l'envie de créer des ponts, des liens entre micro-institution et macro-institution peut se lire où « il ne s'agit ni de prendre le pouvoir central ni de créer un isolat protégé du monde marchand, mais de modifier à toutes les échelles le rapport de pouvoir entre les individus au sein d'une société regardée sous l'angle des activités qui la produisent » (*Ibid.* : 4). Les formes de jardinage urbain exposées dans ce travail illustrent comment, à travers leurs pratiques quotidiennes, les membres mettent en œuvre la participation, l'inclusion sociale, des formes de partage et d'échange au sein de l'association et parfois avec le quartier. Ces éléments représentent des expressions de l'« agir commun ».

Conclusion du chapitre 6

Ce chapitre a permis d'analyser des jardins partagés au prisme des communs qui est un champ en mouvement et qui voit se développer et s'opposer des approches plus ou moins contradictoires. Nous avons d'abord analysé ces expériences comme des formes d'appropriation de l'espace public qui traduisent des démarches de participation citoyenne.

Après avoir mis en lumière la richesse des processus et fourni une synthèse des éléments observés à Rome et à Strasbourg, nous avons positionné l'étude au sein de la discussion sur les communs, urbains en l'occurrence.

À partir, des terrains ressort l'idée que les jardins partagés correspondent par certains aspects aux communs tels qu'ils sont décrits par Ostrom puisqu'ils représentent des ressources gérées en commun par une communauté caractérisée par sa participation à la gestion du commun. La focalisation sur les usages plutôt que sur la propriété vient également interroger ce rapport à la ressource et la nécessité de relativiser le pouvoir des individus sur ces ressources. En outre, les jardins partagés sont le lieu de l'agir commun. Cependant pour que la dimension politique de celui-ci s'affirme dans ces espaces, il faut qu'elle soit revendiquée par la communauté, ce qui est plus observé à Rome qu'à Strasbourg.

Conclusion : Les jardins partagés comme lieu de participation et d'expression du politique

Dans ce travail, nous avons abordé les jardins partagés comme des lieux de participation citoyenne — entendu comme des initiatives impulsées par des habitants — et par conséquent comme des formes d'expression du politique. Considérant que « tout se politise et se dépolitise (...), mais dans des temps et à des échelles différentes » (Déloye et Haegel 2017 : 35), nous avons observé les jardins partagés dans une phase de politisation et de multiplication de ce phénomène. Établir des jardins et des potagers sur l'espace public n'est pas nécessairement politique, cependant, l'étude des jardins partagés sélectionnés nous a permis d'établir qu'en plus des multiples fonctions que ceux-ci remplissent, la dimension politique qui les accompagne s'est affirmée.

Ces jardins sont en effet et en premier lieu un support de découverte ou d'affirmation de formes d'engagement environnementaliste ordinaire. Leur présence sur l'espace public et les échanges qui se développent entre associations et institutions locales représentent par ailleurs une deuxième dimension politique — littéralement dans le sens de la vie de la cité. D'une manière plus générale, ces espaces apportent la possibilité de penser, de relier les questions sociales aux problématiques environnementales notamment à travers le prisme de l'écologie politique et sociale.

1. Engagements et environnementalisme ordinaire

- La dimension collective qui caractérise les jardins partagés est accompagnée de modes d'organisation qui incitent les gens à participer. En effet, que les membres aient choisi de participer pour la dimension collective ou pour l'accès à un espace cultivé en ville, ils intègrent un même groupe et doivent décider ensemble comment gérer cet espace. Un des intérêts soulignés au cours de ce travail réside dans la diversité des profils militants (du néophyte au militant expérimenté) qui se fréquentent au jardin. Bien que socialement, la plupart des membres proviennent de classes moyennes, un des intérêts de l'objet jardins partagés est qu'il représente un tremplin pour faire participer et transformer le regard par le faire. Comme nous l'avons signalé, parmi les membres, tous ne sont pas porteurs des mêmes cultures politiques. Le jardin est alors un lieu qui rassemble autour de l'activité du jardinage des personnes de catégories socio-professionnelles variées en termes d'âge, de genre, ou encore d'orientation politique (affinités plus ou moins conservatrices).

- Nous avons démontré par ailleurs le rapport particulier des jardiniers à la nature. À travers l'entretien quotidien d'espaces verts publics, ils engagent leur temps, leur corps dans l'activité du jardinage. Par

la pratique horticole, ils se reconnectent aux non humains en ayant un rapport actif à la nature. Ils opposent le « faire », la pratique concrète, à l'engagement idéologique. Ainsi, ils pratiquent pour eux, pour l'environnement, pour mettre en pratique une vision de la société. Cette participation active constitue un appui pour construire une légitimité et pour s'exprimer dans la conception de la ville.

2. La participation dans la ville : s'approprier l'espace public, un difficile équilibre entre liberté et soutien

En complément de la dimension politique qui se déploie au sein de ces jardins, ces espaces représentent un enjeu politique dans la manière de concevoir la ville. L'inscription de ces associations sur des espaces publics, dont la propriété est, dans les cas étudiés, communale, crée des liens et des échanges entre celles-ci et les institutions locales. Ce dialogue qui s'instaure — plus ou moins conflictuel selon les contextes et les périodes — permet le déploiement de formes d'aménagement « participatif ».

- L'insertion des jardins partagés dans le contexte romain présentée dans le chapitre 4 illustre l'inscription d'un phénomène initié par des habitants dans un contexte d'urbanisme fragmenté. Nous avons exposé comment les jardins partagés se sont progressivement structurés en réseau pour devenir un interlocuteur reconnu et légitime sur la scène politique locale. Ceux-ci s'adaptent aux aléas électoraux, survivant au passage du parti démocrate et à l'arrivée du Mouvement 5 Étoiles. Un des facteurs de la continuité repose sur le lien constant que les membres du réseau entretiennent avec la responsable du bureau *orti urbani* [potagers urbains], le service administratif dédié aux jardins partagés de la Ville de Rome.
- Le chapitre 5 s'intéresse aux jardins partagés strasbourgeois, ayant émergé à l'initiative des habitants à l'origine, mais pour lesquels la collectivité cherche à fournir un cadre légal et administratif (par le biais de conventions ou créant un ligne budgétaire dédiée notamment). Elle promeut par ailleurs les initiatives en finançant les missions d'un acteur sous-traitant (ECO-Conseil) pour animer et visibiliser les jardins partagés et collectifs sur le territoire strasbourgeois.
- Ces éléments ont permis de souligner les enjeux liés à la construction urbaine notamment à travers le prisme du droit à la ville (Lefebvre 1968, Purcell 2002, Mitchell 2003) comme reconnaissance du droit des citoyens à co-construire leur ville. Cette participation revient finalement à récupérer du pouvoir, être capable d'habiter et pas seulement de subir des aménagements et des constructions pensées par les institutions et les aménageurs. Ce sont des outils pour penser l'urbanisme hors des cadres

classiques et des codes institutionnels. Bien que l'intégration des visions différentes ne soit pas une évidence ni une tâche linéaire, la multiplicité des savoirs en dehors de ceux portés par les « experts » sont de plus en plus reconnus (Bacqué et Gauthier 2011). Afin de concilier les postures des aménageurs et urbanistes et la légitime aspiration à une participation active dans la construction de la ville des citoyens, certains proposent la création « d'arènes où se discuteraient différentes modalités de connaissance » (*Ibid.* : 29). Ces éléments questionnent le rôle des professionnels de l'urbanisme, la construction de l'expertise et justement le droit à la ville qui représente une manière de questionner cette production de l'espace par ces professionnels qui constituent un nombre restreint de personnes.

- En réponse à cette critique de l'urbanisme une solution possible, est la promotion d'un urbanisme pragmatique et situationnel. Le géographe Lussault, entre autres, propose d'intégrer « modalités d'agencement des réalités sociales » qui caractérisent les situations urbaines avec la prise en compte notamment des « opérateurs, de leurs langages, leurs jeux avec les distances et les places » (Lussault 2014 : 12). Cette même tendance se retrouve chez certains juristes qui promeuvent la conception des « instruments qui ne dérivent pas des mécanismes de la démocratie représentative, mais qui sont issus des pratiques elles-mêmes, avec la contribution de juristes experts » (Festa 2016 : 27). Cette invitation à repenser l'aménagement et l'urbanisme en partant des pratiques se retrouve dans des disciplines variées et se révèle être une piste à approfondir pour élaborer et habiter les villes.
- Le récent ouvrage de Sennett (2019), *Bâtir et Habiter — pour une éthique de la ville* — interroge, à l'instar de nombreux auteurs (réf), la construction de la ville, en reliant ces questions aux enjeux écologiques. Il explique comment « le bouleversement climatique nous oblige à accepter de perdre le contrôle complet que nous pensions avoir sur la ville et la nature » (Sennett 2019) nous faisant entrer dans une démarche d'adaptation au changement climatique. Les solutions toutes faites, clef en main semblent dépassées. Nous avons donc saisi la question des communs comme une occasion de déplacer la focale vers des nouvelles manières de penser la construction de l'espace de vie et de relier les enjeux écologiques aux enjeux démocratiques, en mettant en valeur les spécificités des territoires et des situations.

3. Écologie politique et sociale : réconcilier la question sociale et la question écologique

- À travers l'étude des jardins partagés dans deux contextes urbains différents, nous avons pu observer comment des habitants s'approprient des espaces publics pour en proposer un usage et un sens qui leur appartient. L'affirmation du souci de la soutenabilité environnementale qui se révèle au sein de

ces espaces invite à se tourner vers un « urbanisme de la sobriété » (Lussault 2014 : 12). À partir de cette affirmation, il est indispensable de s'interroger sur les manières de gérer, de s'organiser, « d'assurer le "fonctionner optimal" des environnements spatiaux consommant le moins de ressources possibles, afin de satisfaire les besoins du plus grand nombre » (*Ibid.*). Le concept de communs valorise les usages plutôt que la propriété de la terre. En effet, dans les cas présentés, aucun des acteurs rencontrés n'est propriétaire ni ne revendique la volonté de le devenir. Le discours porte principalement sur les droits d'usage et le droit de participer à la définition de ce que la ville pourrait ou devrait être.

- Bien que ces nouvelles formes de communs n'apparaissent pas comme le signe d'un changement de modèle, ils révèlent de nouvelles manières de penser l'aménagement qui pourrait voir « la participation des communautés "auto-organisées" aux processus politiques dans les domaines qui les touchent » (Chanteau et Labrousse 2013 : 82). La dimension pratique, liée à l'agir et au faire que nous pouvons observer dans ces jardins, s'ajoute à la ressource et au mode de gouvernance. En effet, ces formes de jardinage illustrent une gestion des espaces qui s'insère dans ce que Dardot et Laval (2015) qualifient d'« agir commun » à travers leurs pratiques quotidiennes, la participation, l'inclusion sociale, des formes de partage et d'échange parmi les membres et parfois avec le voisinage. À travers cette vision Laval (2016) défend la nécessaire force créatrice que représentent les communs. Il ne les considère pas uniquement comme des lieux de résistance ou de réaction à un certain modèle, mais comme des espaces où la logique de construction, la promotion d'une vision et l'envie de créer des ponts peut se lire où « il ne s'agit ni de prendre le pouvoir central ni de créer un isolat protégé du monde marchand, mais de modifier à toutes les échelles le rapport de pouvoir entre les individus » (*Ibid.*). Les communs offrent donc un cadre de pensée qui ouvre de nouvelles voies pour sortir des dichotomies du passé, de la critique telle qu'elle s'était élaborée pour devenir force de proposition.

Analyser les questions de citoyenneté et d'engagement à travers les jardins partagés a permis de contribuer à la réflexion sur des formes d'engagement environnementaliste, approchant l'emprise individuelle et collective d'expériences localisées qui viennent nourrir un mouvement plus global à l'échelle de la planète.

Postface : « Écologiser la société, matérialiser le politique »²⁸⁹

Mon travail de recherche ayant été l'occasion de développer quelques réflexions relatives aux liens entre la crise environnementale et les modalités de l'action politique collective, j'ai souhaité réunir celles-ci dans une postface afin de les soumettre au lecteur sans les mêler à l'appareil strictement scientifique de la thèse.

Ces réflexions ont été inspirées par les jardiniers et les acteurs rencontrés chemin faisant durant la période de préparation de cette thèse, mais aussi en dehors du cadre de l'enquête : militants, *attivisti*, chercheurs et autres formes de vivant. Ces questionnements s'inscrivent dans un processus continu dont la thèse a été le prolongement dans un format académique. L'enjeu est de mettre en lumière, d'autres modèles possibles, en m'appuyant notamment sur les auteurs de l'écologie politique et sociale et sur les acteurs qui mettent en œuvre leur pensée dans le monde entier. Pour autant, l'objectif est moins de proposer des solutions techniques que de contribuer à l'ouverture de l'horizon des possibles.

Dans un premier temps, il apparaît nécessaire, à la suite de certains des auteurs que je cite, de mentionner la nécessité de passer par une décolonisation de l'imaginaire (Latouche 2003). En effet, dans ce travail, le néolibéralisme comme force de transformation des subjectivités, créant des individus entrepreneurs d'eux-mêmes (Feher 2007), sujet-entreprises (Ernwein 2015) et responsables (Hache 2007) a été évoqué. Ainsi, travailler sur l'imaginaire et les représentations apparaît donc comme un préalable nécessaire pour envisager la démocratie autrement, c'est-à-dire comme un mode de vie où la nécessité de s'émanciper des structures étatiques s'affirme. Les spécificités locales de chaque territoire fournissent, de ce point de vue, des ressources permettant d'élaborer ces nouveaux modes de vie, hors des institutions traditionnelles.

Je voudrais ensuite montrer que les communs peuvent être envisagés comme des éléments qui nourrissent une nouvelle manière de concevoir l'aménagement, l'urbanisme et le vivre ensemble. Il ne s'agit pas ici de recenser de façon exhaustive les apports théoriques relatifs à cette question, mais plutôt d'emprunter à des courants divers, en longue période, puisque c'est de la diversité des approches que naissent les modèles innovants. En effet, les nouvelles façons d'envisager une question et les nouvelles manières de faire et de s'organiser n'émergent jamais *ex nihilo*, mais procèdent au contraire du réagencement d'idées déjà existantes dans des contextes nouveaux. C'est à travers l'interrogation du rapport à la propriété que je prolonge cette réflexion.

Il me semble, enfin, indispensable de traiter de la nécessité de politiser les enjeux environnementaux, en illustrant ces réflexions par des exemples internationaux actuels. Politiser l'écologie signifie, dans ce contexte, reconnecter les questions écologiques aux questions de rapports de force, de domination, d'exploitation des hommes et de la « nature ».

²⁸⁹ Ce titre reprend l'intitulé d'un colloque organisé à l'Université de Strasbourg : « Écologiser la société, matérialiser le politique. Mouvements sociaux et Transitions vers la durabilité », 25-27 Juin 2018 dont l'objectif consistait à « rassembler et discuter des enquêtes sur le renouvellement de l'équipement politique de mouvements sociaux qui sont engagés, d'une façon ou d'une autre, dans la promotion d'une dynamique de transition socio-écologique ». Ce colloque a rassemblé « des spécialistes des mobilisations et des mouvements sociaux contemporains, d'une part, et des chercheurs impliqués dans la recherche sur l'écologie politique, les sciences de la soutenabilité et la galaxie des recherches sur les transitions socio-écologiques ».

1. Décoloniser l'imaginaire de la croissance

Les communs sont un outil pour penser un autre modèle de société et sortir d'une posture défensive et critique. Ils offrent un moyen pour « tenter de définir, dès le départ, *pour* quoi on lutte et pas seulement *contre* quoi » (Gorz 1975 : 10).

Briser les croyances qui sont associées au modèle dominant est un passage nécessaire pour être capable de se dégager des conceptions que nous avons incorporées et dont nous sommes porteurs. Cette analyse n'est pas inédite, mais mérite d'être renouvelée si nous voulons pouvoir « sortir du piège de l'alternative "première gauche productiviste" versus "libéralisme productiviste", qui s'est refermé mortellement sur les expériences des gouvernements socialistes en France de 1981 à 2002 » (Guibert 2004 : 22). Ainsi, pour que les délibérations puissent s'émanciper des schémas convenus et fallacieux, il faut que les esprits « décolonisent leur imaginaire de croissance » (Guibert 2004 : 25). Deux auteurs ont particulièrement marqué mon cheminement sur ces questions et je voudrais présenter ici en quelques mots une contribution de chacun d'eux. Leur point commun réside dans l'analyse de la construction et de l'imposition de la pensée économiste comme modèle incontournable dans laquelle la figure fictive de l'homo œconomicus est érigée comme la seule option pour penser les rapports sociaux.

Le premier est celui que Serge Latouche²⁹⁰ a publié en 2003, *Décoloniser l'imaginaire, la pensée créative contre l'économie de l'absurde*. L'auteur y présente la nécessité de freiner le modèle de développement occidental qui produit des effets négatifs sur la plus grande partie de l'humanité et sur l'environnement. Ce livre constitue à ce titre une critique du développement et vise à remettre en cause la vision économique de l'Occident.

Le second ouvrage est celui de Gilbert Rist (2010), *L'économie ordinaire entre songes et mensonges*. Ce travail fournit une critique détaillée et argumentée de la logique économique qui soumet l'ensemble des activités humaines et replace la vision « ordinaire » de l'économie dans son contexte historique et remet en cause tant l'obsession de la croissance (*Ibid.* : 145) que la « science » économique comme religion (*Ibid.* : 185). Il propose en fin d'ouvrage des voies de sortie et fait d'ailleurs référence à l'invitation de Latouche à décoloniser l'imaginaire. Il souligne néanmoins l'insuffisance de la démarche de décolonisation qui ne suffit pas pour s'extraire du modèle dominant. Il faudrait, selon lui, « sortir de l'économie » (*Ibid.* : 202) au singulier, comme modèle universel fondé sur le marché qui serait la seule forme possible d'échanges pour au contraire appréhender la diversité des formes économiques. L'auteur pointe également la nécessité d'inventer un nouveau paradigme qui mette en lien l'économie et l'écologie et qui reconnecte la théorie à l'empirie en s'appuyant sur les autres sciences, sociales notamment (*Ibid.*). Rist dans cet ouvrage ne présente pas des solutions, mais souligne l'urgence de travailler sur la construction d'un autre paradigme qui permette de se préparer à l'avenir.

C'est dans ce sens qu'en m'appuyant sur des auteurs venus de disciplines différentes (économistes, juristes, sociologues, politistes, géographes notamment) je mets en exergue la critique transversale de la politique²⁹¹, de la démocratie telle qu'elle est conçue aujourd'hui notamment autour de la

²⁹⁰ Serge Latouche est un économiste qui a notamment élaboré une critique du développement, de l'utilitarisme et développé une théorie autour de la notion de décroissance.

²⁹¹ La critique formulée dans *Maintenant* (2017) du Comité Invisible synthétise la critique : « « politique » n'aurait jamais dû devenir un nom. Ça aurait dû rester un adjectif. Un attribut, et non une substance. Il y a des conflits, il y a des rencontres, il y a des actions, il y a des prises de paroles qui sont « politiques » (...) parce qu'ils portent

représentation. L'exercice consiste à décoloniser d'abord mon propre imaginaire en le nourrissant d'autres possibles, de nouveaux horizons. La crise de ladite démocratie représentative est une opportunité pour pousser plus avant la critique des institutions et passer à une conception de la démocratie ancrée dans le quotidien, comme mode de vie, afin d'intégrer la critique formulée par Bookchin qui constate que « les mots de l'expression "démocratie représentative" se contredisent mutuellement. Un peuple ne peut s'engager dans le *polisnomos* en déléguant l'élaboration du *nomos*, la législation ou le *nomothesia* à des organismes de remplacement, en s'excluant ainsi de discours, des réflexions et des prises de décision qui donne à sa politique son identité même » (Bookchin 2018 [1984] : 21). Ce même auteur a développé une pensée riche et complexe pour penser un modèle « alternatif », en mettant notamment en garde contre les confusions fréquemment effectuées entre société et État ; il appuie plus particulièrement cet avertissement sur le constat selon lequel « l'État prend corps à partir d'un arrière-plan plus large de relations hiérarchiques » (Bookchin 2003 [1984] : 14). Dans cette perspective, il lui paraît nécessaire de réancrer le politique dans les autres sphères, le social et l'économique notamment.

Pour cela, « se réappropriier la signification de ce que nous vivons » (Guibert 2004 : 23) est un préalable indispensable pour imaginer une démocratie capable de répondre aux enjeux environnementaux sans tomber dans le piège de l'écofascisme²⁹². Pour éviter un tel écueil, il est en effet nécessaire de concevoir les solutions à la crise écologique dans le même mouvement que la refonte du modèle démocratique.

2. La démocratie comme mode de vie

Lors de l'étude des jardins partagés, en particulier à Rome, j'ai été particulièrement interpellée par la manière dont ces initiatives se structurent par « le bas », en visant la redéfinition d'espaces publics abandonnés ou menacés par la spéculation immobilière. En effet, ces expériences s'organisent en réseaux et proposent des modèles d'aménagement originaux qui émergent sous des formes différentes selon les contextes. Ainsi, à Strasbourg, la démarche est largement insérée dans des cadres institutionnels, bien qu'une fois le terrain obtenu, les membres du jardin bénéficient d'une certaine autonomie dans la gestion de l'espace et dans l'organisation du groupe.

Que ce soit à Rome ou à Strasbourg, les expériences de jardinage urbain ne s'opposent pas simplement aux processus de planification institutionnels, mais proposent un nouveau mode de planification dans lequel les habitants sont intégrés. Bien que ces formes de participation présentent des limites — notamment sur la question de l'inclusion/exclusion des publics — elles ont le mérite de remettre en cause les formes d'aménagement participatif classiques, c'est-à-dire des dispositifs mis en place par la puissance publique (Bresson 2014).

Le modèle romain, en raison de son contexte et de son histoire particulière, a vu naître une forme d'aménagement originale où les associations se retrouvent à la table des élus et des administrateurs pour proposer et concevoir les règles qui régissent la gestion des espaces publics. Ce processus n'est pas fluide et constitue un rapport de force continu entre les différents acteurs impliqués. Une telle configuration permet de nourrir la réflexion sur les communs, qui sont par définition diversifiés et ne

une affirmation quant au monde qu'ils désirent. (...) Mais il n'y a rien de tel que « la politique ». Il n'y a pas de domaine propre qui rassemblerait tous ces événements (...) pas de sphère particulière où il serait question des affaires de tous ». (Comité Invisible 2017 : 59).

²⁹² L'écofascisme est un modèle autoritaire mis en place pour la préservation de l'environnement.

doivent pas être conçus selon un modèle unique, susceptible d'être appliqué à tous ces espaces. Au contraire, il est utile de souligner la diversité des expériences, leur complémentarité, ainsi que les tensions qui peuvent exister entre différentes conceptions des communs.

Revenant aux jardins, ces espaces ouverts, généralement en friche, peuvent en effet être appropriés et aménagés par les habitants de diverses façons, selon, notamment, les issues du processus de négociation engagé avec les institutions locales.

On peut donc imaginer la possibilité de penser un « urbanisme des communs »²⁹³ dans lequel l'incertitude et le lâcher-prise (Chartier et Rodary 2016, Soubeyran 2015) seraient intégrés et qui permettrait, plutôt que de développer des modèles de planification rigides, de faire émerger « un pouvoir d'incitation à l'auto-expression » (Garnier 2004), susceptible d'agir comme une force de transformation de la ville. Dans une telle conception, la démocratie deviendrait alors un mode de vie, en ce sens que les citoyens ne seraient pas mobilisés en tant que tels uniquement pour se rendre aux urnes ponctuellement, mais trouveraient leur place au quotidien dans la vie de la cité. Nous devrions donc « repenser la démocratie, non pas comme un type de gouvernement, mais comme un mode de vie personnel qu'il faut encourager, développer et éduquer dans la sphère sociale » (Point 2016 : 6).

On ne peut cependant ignorer le rôle des autorités publiques, dans la mesure où celles-ci bien qu'elles aient perdu leur « pouvoir sur » les politiques urbaines, ont gardé leur « pouvoir de » structurer l'action collective » (Jouve 2005 : 71). Cela s'observe dans le cas des jardins partagés que j'ai étudiés, puisque si les institutions locales avaient refusé de laisser place à ces initiatives, elles n'auraient pas pu se déployer de la même manière. La comparaison effectuée dans ce travail a permis de montrer comment ces initiatives évoluent et se structurent différemment en fonction de la disposition de leurs interlocuteurs à les soutenir ou non. Selon une conception institutionnaliste, Ostrom définit l'autonomie et la *self-governance* comme la « capacité à s'organiser pour que chacun puisse participer activement à tous — du moins aux principaux — processus de décision concernant la gouvernance de la communauté » (McGinnis 2011 : 171). Cela « n'implique donc pas une absence d'État — du niveau local au niveau fédéral —, mais signifie une participation des communautés “auto-organisées” aux processus politiques dans les domaines qui les touchent » (Chanteau et Labrousse 2013 : 82).

Bookchin adresse également une critique à l'urbanisation qui crée des modèles où les habitants de l'*urbs* sont « réduits à des abstractions ; un peuple dont la seule fonction “politique” est d'élire des délégués [n'est] pas un peuple, c'est une masse » (*Ibid.* : 18) alors que la politique comme il l'entend « entraîne la recorporalisation des masses en assemblées richement articulées, pour former un corps politique dans un lieu de discours, de rationalité partagée, de libre expression et de modes de prises de décision radicalement démocratiques » (Bookchin 2003 : 18). Sa conception d'une démocratie libertaire est fondée sur les « assemblées populaires depuis les quartiers jusqu'aux petites villes, qui maintiennent une vigilance et une surveillance des plus exigeantes sur tout corps confédéral de coordination » (*Ibid.* : page). S'appuyant sur des expériences plus récentes, John P. Clark, qui rédige la postface du livre de Bookchin, *Pour un municipalisme libertaire*, invite à examiner la potentialité des politiques participatives qui doivent être examinées, malgré le caractère fragmentaire et déchiré de leurs formes. Les jardins partagés peuvent être pensés, dans ce cadre, comme des espaces où les membres de la société agissent et manifestent leur présence sur le territoire, les espaces publics en l'occurrence, par le « faire », l'activité concrète. En outre, ils sont en interaction avec les institutions locales : on peut ainsi noter qu'à Rome, à certains moments du processus étudié dans cette thèse, le

²⁹³ Comme le font des chercheurs de l'Université Catholique de Louvain à travers le cours en ligne intitulé « récits d'urbanisme et question des communs ».

réseau de jardins partagés — *Ortincomune* — se positionne véritablement comme acteur qui surveille les discours et les actes des commissions et des assemblées capitoline, bien que le rapport de force soit en leur défaveur.

Sur ces bases, il devient possible de concevoir une nouvelle politique civique qui érige comme « un contre-pouvoir capable de placer en contrepoint à l'État centralisé des assemblées et des institutions confédérales » à travers une organisation basée sur des formes radicales d'association civique participative²⁹⁴. Allant dans ce sens, la reconnexion aux territoires semble devoir accompagner de manière indispensable ce réancrage de la démocratie dans la vie quotidienne.

Intégrer le conflit comme élément inhérent à la démocratie ?

« Les communs peuvent être considérés comme le produit de la rencontre entre deux tendances contradictoires. Les biens deviennent communs en raison d'une praxis démocratique collective. Et la menace de leur privatisation est la source du conflit » (Deleixhe 2018 : 91). Cette lutte constante contre la privatisation potentielle des communs ne contribue cependant pas au débat démocratique qui se déroule parmi les personnes prenant part à la gestion de ces communs (*Ibid.*). Deleixhe soutient que la plus grande partie de la littérature qui érige le commun comme principe politique focalise la lecture du conflit entre le commun et ses opposants. Or à l'instar de ceux qui défendent une approche radicale de la démocratie, dans laquelle le conflit est une dimension inhérente à son fonctionnement, il estime qu'il est important de s'intéresser aux conflits internes au mouvement des communs pour éviter de les présenter comme des « pratiques coopératives d'autogouvernance à la fois spontanées et harmonieuses » (Deleixhe 2018 : 95). Ainsi, la conflictualité présente au sein des communs émerge par exemple de la répartition inégale du pouvoir entre les acteurs autant au sein du jardin qu'au sein des réseaux (*Ortincomune*). Ces inégalités peuvent être le fruit d'intérêts divers, mais aussi de situations sociopolitiques différentes, qui produisent d'autant plus facilement des effets que les processus de décision sont loin d'être égalitaires. Les communs peuvent ainsi représenter « des formes de marginalisation et d'exclusion de groupes sociaux les plus faibles » (*Ibid.*). Les conflits peuvent en outre naître de perceptions différentes de la bonne gestion des communs, puisque les acteurs sont « diversement situés dans l'espace social et ne partagent pas les mêmes visions du monde » ce qui génère des approches différentes sur « la manière de gérer les ressources et d'organiser les procédures de prise de décision, d'identification des problèmes au sein de la communauté et donc sur la formulation de solution » (Deleixhe 2018 : 96). Comme cela a été évoqué au sujet de la communauté de jardiniers, des points de vue antagoniques peuvent coexister. Le jardinage apparaît alors comme un vecteur de rassemblement et de confrontation. En effet, cette activité attire des profils variés, aussi bien en termes d'âge (de 20 à 80 ans), de genre (des hommes et des femmes) que, tout particulièrement, d'affinités politiques. Les jardins partagés, contrairement à d'autres lieux d'engagement qui ont tendance à réunir les personnes selon des logiques affinitaires, offrent la possibilité de réunir des personnes qui ne se seraient pas rencontrées dans d'autres contextes. Cet aspect présente un intérêt majeur dans la formation de modèles d'engagements ordinaires, en cela qu'il permet de casser les dynamiques d'entre-soi.

²⁹⁴ Et dans ce sens, il ne rejette pas la participation à des conseils municipaux, parce qu'il distingue la cité et l'État. Bien que l'État exerce une influence sur tous les aspects de la vie aujourd'hui, il ne faut pas « vertueusement s'abstraire de toute forme organisée d'interrelation humaine » (Bookchin 2003 [1984] : 39).

Le risque inhérent à l'intégration de visions antagoniques est que les oppositions s'affirment à l'intérieur du groupe et que les logiques privatives — qui ne représentent pas seulement une menace extérieure au modèle des communs, mais aussi dans la gestion même de ceux-ci — prennent le dessus. Dans un tel devenir, ce genre d'initiative peut alors se refermer sur une communauté définie par des caractéristiques (et donc un rapport identitaire à la communauté) et non plus par la coproduction et l'agir commun.

La plupart des communs ne s'inscrivent pas dans des démarches d'autonomie radicale, mais apparaissent au contraire comme étant au cœur d'enchevêtrements d'acteurs, de logiques, de droits et de règlements. Les rapports que ces espaces entretiennent avec les institutions locales et la politique spécialisée influencent, de manière plus ou moins directe, les activités qui se déploient au sein des communs et des jardins partagés en particulier.

En faisant le lien entre ces enjeux et les réflexions menées sur les espaces publics comme lieux de délibérations, je tiens à souligner que ces délibérations n'apporteront pas toujours des solutions positives ou idéales (Aubin 2013). En effet, Aubin reprend la pensée de Fraser en ce qui concerne « la conception civique-républicaine de l'espace public » qui espère créer « un court-circuit entre l'idée de délibération et celle de bien commun en supposant que la délibération doit être une délibération au sujet du bien commun » alors que la délibération ne peut être limitée à une discussion « depuis le point de vue d'un nous unique et global » (Fraser 2005 : 135), mais doit « aider les participants à clarifier leurs intérêts, y compris lorsque ces intérêts se révèlent en opposition » (*Ibid.*). Cette vision s'inscrit, comme chez les défenseurs de la démocratie radicale, dans une conception du conflit comme étant part du processus démocratique. Dans cette même veine, Miège explique que l'espace public « se perpétue (...) s'élargit (...) voit ses fonctions s'étendre régulièrement et à tendance à se fragmenter » (Miège 1995 : 174). La condition qui s'ajoute ici reste la nécessité d'inclure la délibération dans le cadre de considérations écologiques primordiales.

3. L'urbanisme des communs : reconsidérer le rapport au territoire et en finir avec l'idéologie propriétaire

Cette réflexion sur un urbanisme des communs est structurée en deux moments, à savoir d'une part une réflexion sur l'aménagement, la conception des villes et des lieux de vie de manière plus générale, en partant des territoires et de leurs spécificités, et, dans un deuxième temps, la réflexion autour de la propriété comme relation sociale dans le but de repenser le rapport à l'espace public.

a. Repartir du territoire

« Mais comment la diversité et la densité propres à la ville contribuent-elles à configurer une spécificité des communs urbains ? Comment le thème des communs urbains a-t-il relancé la question de la production territoriale en tant que processus diffus et pluriel d'appropriation non propriétaire ? En définitive, qu'est-ce qui fait *ressource commune* dans la ville ? Comment la pratique et le débat menés sur les communs urbains ont-ils servi à se défaire de certaines évidences en se demandant *qui* fait partie de la communauté

et *comment* les pratiques de gouvernement reflètent cette spécificité ? »
(Festa 2016 : 10)

En effet, penser les communs en termes d'aménagement et d'urbanisme semble être une voie à explorer notamment dans le contexte urbain, caractéristique forte de notre temps (Brenner et Schmid 2014). L'urbanisme et la géographie invitent à réfléchir en termes de territoire, au-delà des frontières de la ville à l'instar des territorialistes (Magnaghi 2000) ou des réflexions autour du métabolisme urbain (Barles 2002). Je n'entre pas ici dans la description de chacune de ces approches, mais je souhaite inscrire ma réflexion dans ce souci de considérer plus globalement les territoires pour les penser, les faire évoluer en fonction des besoins et des moyens, et de proposer des organisations — spatiales, sociales, économiques — possibles. Ainsi, « inventer des systèmes de régulation, ou un régime territorial, qui permettent une forme d'autonomie des communs, pour qu'ils puissent devenir une force de proposition et de transformation de la ville, sans entrer néanmoins dans une régulation exclusive de la part des autorités publiques, ni dans un système de privatisation qui peut les isoler de la réalité de la ville et leur enlever leur urbanité » (Mezoued 2018).

Giacchè et Le Caro mobilisent le mouvement des territorialistes italiens pour l'appliquer aux jardins partagés. Cette approche défend en effet l'idée que « chaque territoire peut, par hypothèse, produire ses propres réponses, en mettant en valeur les particularités identitaires des lieux à travers la reconstruction et la mobilisation des énergies socioterritoriales » (Giacchè et Le Caro 2018 : 9). Cette vision s'inscrit dans la lignée directe de ce qui a été établi précédemment sur la nécessité de réinvestir la démocratie comme mode de vie, puisque les territorialistes « reconnaissent une place fondamentale à la présence et aux compétences des "habitants-producteurs" qui prennent soin des lieux qu'ils habitent parce qu'ils les connaissent et les font leurs » (*Ibid.*). L'élaboration des villes devrait intégrer l'attention aux habitants en tant que producteurs de « leurs énergies socioterritoriales » (*Ibid.*) et l'attention au territoire pour penser l'expérience des habitants, dans la conception des systèmes alimentaires en l'occurrence, mais pas uniquement. D'autres auteurs parlent de « communautés de pratiques » (Di Giovanni 2009 : 5) pour mettre en lumière « ces formes de vies capables de produire des projets de territoires en dehors des cadres institutionnellement reconnus » (Roy 2009 : 151). Ces éléments s'inscrivent ainsi dans la pensée du droit à la ville, présenté en introduction, et l'objectif est alors de tendre vers un équilibre, certes difficile à atteindre, entre laisser les propositions émerger du territoire et leur donner des moyens sans imposer un cadre institutionnel trop contraignant. Cet urbanisme élaboré à partir des territoires prendrait en compte les acteurs existants sur les territoires, déconstruirait les dispositifs de concertation et de participation classiques pour reconnaître la légitimité des acteurs concernés par les problèmes et laisser la place à des formes d'auto-organisation.

b. Pour un urbanisme des communs : redéfinir le rapport à la propriété dans l'espace public et se saisir du débat public

J'ai choisi de focaliser ensuite ma réflexion sur la propriété puisqu'elle apparaît comme un enjeu de pouvoir important et constitue donc un levier possible pour l'émancipation et la préservation des ressources. C'est l'idéologie propriétaire (Coriat 2015) qui doit être remise en question. L'idéologie propriétaire correspond à une société où la propriété privée est érigée comme modèle absolu de durabilité des ressources. En effet, la « croyance économique selon laquelle la propriété privée et son aliénabilité marchande sont la forme d'organisation qui permet l'allocation des ressources la plus efficace » repose sur « le caractère naturel de la propriété privée comme mode de préservation des

fruits du travail individuel, conviction juridique dans le droit français », mais qui se retrouve également dans la DDHC et l'article 544 du Code civil²⁹⁵ sur le droit sur les ressources » (Bertrand *et al.* 2018 : 13). Historiquement, la Révolution française a joué un rôle important à ce sujet puisqu'« avec le code civil, la propriété exclusive s'est imposée comme la condition de la liberté individuelle proclamée » (Rochfeld 2015 : 87). L'auteure souligne que l'article 544 du Code civil doit être lu avec ces éléments historiques en tête étant donné que le « long XIX^e siècle a posé la question de la propriété à l'échelle de la société tout entière » faisant de celle-ci « un droit fondamental qui divise la société en propriétaires et non-propriétaires » (Ripoll 2005 : 8).

Outre la propriété privée, de l'autre côté, la puissance publique est également un facteur de contournement des communs puisque la propriété publique s'est imposée pour répondre aux questions d'utilités communes (Rochfeld 2015). La construction historique du rapport à la propriété a laissé peu de place à d'autres manières de la concevoir, en dehors de la distinction public/privé.

Le mouvement des communs est donc porteur d'une critique radicale de l'idéologie propriétaire même si, cependant, ceux-ci « ne sont pas la négation des droits de propriété, mais une réaffirmation et un renouvellement de la notion même de propriété (...) en rompant avec la conception exclusiviste de la propriété privée, ils rendent possible l'existence d'une propriété communale associée non à des individus, mais à une collectivité » (Coriat 2015 : 25). Les communs permettent de passer d'une conception de la propriété comme un droit absolu et exclusif à une conception de la propriété comme relation sociale. Le rapport à la propriété dans la vision de Dardot et Laval est celui d'un « usage des choses comme fondamentalement inappropriables » (Dardot et Laval 2014 : 233). Ils estiment donc qu'il n'y a pas d'appropriation privative possible et que la praxis collective est prioritaire sur l'allocation aux individus de contrôles absolus sur les choses (*Ibid.*).

L'idée principale réside dans le fait de penser la propriété autour des relations sociales et de « politiser les enjeux qui sont liés au droit de propriété en le réencastrant dans un questionnement régulationniste non-dogmatique » (Crétois 2018 : 64).

Dans l'examen de cette question, il me semble enfin utile de rappeler l'importance de reconnecter les enjeux écologiques aux enjeux sociaux et d'exposer et de discuter quelques exemples d'expérimentation à l'échelle internationale de société qui se revendiquent dans une démarche de changement social et écologique.

4. Politiser la question climatique

L'analyse proposée dans cette dernière partie vise à insister sur le fait que les enjeux environnementaux et, plus largement, tout ce qui touche à l'écologie, doit être repolitisé. Mon souhait est ici d'articuler dans la réflexion ces questions aux enjeux sociaux en partant de la critique et de l'analyse des limites du traitement de l'écologie par la politique actuelle. En effet, comme l'avait anticipé André Gorz, entre autres, il valait « mieux essayer de prévoir comment le capitalisme sera affecté et changé par les contraintes écologiques que de croire que celles-ci provoqueraient sa disparition » (Gorz 1975 : 10). En effet, nous observons aujourd'hui que les mesures prises par les États et les firmes multinationales sont des mesures d'ordre cosmétique (Bookchin 1982), qui ne remettent

²⁹⁵ Article 544, créé par Loi 1804-01-27 promulguée le 6 février 1804 : « La propriété est le droit de jouir et disposer des choses de la manière la plus absolue, pourvu qu'on n'en fasse pas un usage prohibé par les lois ou par les règlements ».

nullement en cause les fondements du problème. Nous nous appuyons donc sur des exemples internationaux qui permettent de penser un écologisme qui soit profondément connecté à la question sociale et politique.

a. Reconnecter l'écologie et les enjeux sociaux et économiques

Jusqu'à une date récente, la mobilisation « écocitoyenne » reposait principalement sur une forte médiatisation, d'une part, et sur une action publique incitative, d'autre part (Comby 2017). Cette pensée construite autour d'une vision de l'individu « autonome, responsable, réflexif, rationnel, affranchi de toutes déterminations sociales, qui tendrait à agir en bon Homo ecologicus dès lors qu'il serait en situation d'information parfaite » (*Ibid.* : 5) ne suffit plus et les mouvements sociaux de cette année 2018-2019, tels que celui des Gilets Jaunes et les manifestations pour le climat, l'ont illustré. En effet, les changements individuels ne suffisent pas pour engendrer un changement social, mais servent uniquement à mettre la focale sur « la sphère privée des agissements personnels et domestiques plutôt que dans la sphère publique des débats et choix collectifs » (*Ibid.*). Il est alors nécessaire de repenser l'organisation sociale et « les principes qui la régissent pour remettre en cause la question climatique » (*Ibid.* : 8). Affirmer cela, c'est remettre au centre du débat public les rapports de classe et leurs liens à la question climatique (*Ibid.*).

Ainsi, critiquer l'écologie en tant que champ de politiques publiques, qui redéploie et renforce des conditions d'exclusion sociale (Centemeri 2019), n'empêche pas ou au contraire doit encourager à observer les liens entre inégalités sociales et environnementales et leurs imbrications. Centemeri et Renou exposent les travaux de Martinez-Alier (2002) autour de la notion d'« écologisme des pauvres » qui permet de penser un « environnementalisme populaire ». Cet environnementalisme est défini comme des formes de lutte et de mobilisation « pour la qualité environnementale des espaces et lieux de vie des personnes et des collectivités humaines » (Centemeri et Renou 2017 : 1), ce qui permet de rassembler au sein du « mouvement pour une “justice environnementale globale”, les luttes paysannes et indigènes du Sud contre les ravages de l'agriculture industrialisée, les mobilisations contre les inégalités environnementales et les alternatives promouvant la transition vers une société sobre » (*Ibid.*).

b. Agir ici et maintenant : quelques inspirations internationales

Quatre exemples d'organisations, de mouvements et de sociétés qui revendiquent un tel changement de prisme permettront d'illustrer la mise en pratique de ce principe, avec les difficultés et limites que le passage à l'acte engendre. Ces expériences variées — que ce soit par la taille (région, international, pays), la forme (Commune, réseau, organisation de soutien) ou les modalités d'organisation — peuvent toutefois être regardées comme des moyens pour « reconfigurer autour d'une tout autre vision de ses causes et solutions, donc à partir d'un système éthique ontologiquement différent » (Centemeri et Renou 2017 : 26).

Le premier exemple, rencontré en Italie, est celui de *Genuino Clandestino*, réseau national italien né en 2010, qui se définit comme un réseau de « communautés en lutte pour l'autodétermination alimentaire ». Ce réseau rassemble des paysans, des artisans, des étudiants, des travailleurs des

communautés rurales et des villes, des chefs, des personnes et des familles qui font leurs courses dans des marchés clandestins. Ils revendiquent l'utilisation des ressources abondantes comme le temps et le travail humain et l'économie des ressources précieuses comme l'eau et la terre. Ils vendent leurs produits localement. En outre, ils luttent contre les industries alimentaires qui ont contribué à l'interdiction de la transformation de la nourriture avec la mise en place de normes « injustes » pour les paysans. Ils revendiquent donc la « libre transformation des nourritures paysannes, pour récupérer des droits expropriés par le système néolibéral »²⁹⁶.

Le deuxième exemple que je cite ici est le réseau de la Via Campesina²⁹⁷ qui regroupe aujourd'hui 182 organisations dans 81 pays. La Via Campesina (« La Voie paysanne » en espagnol) est un mouvement international qui coordonne des organisations de petits et moyens paysans, de travailleurs agricoles, de femmes rurales, de communautés indigènes d'Asie, des Amériques, d'Europe et d'Afrique. Ce réseau, qui a vu le jour en 1993, milite pour le droit à la souveraineté alimentaire et pour le respect des petites et moyennes structures paysannes.

A une autre échelle, au Mexique, les activités de DESMI²⁹⁸ (Développement Économique et Social des Mexicains Indigènes) articulent la souveraineté alimentaire et la construction de l'autonomie, en travaillant auprès des peuples du Chiapas qui les sollicitent pour renforcer les processus communautaires construits autour de pratiques agroécologiques, de réseaux d'économie solidaire résilients en reliant la défense du territoire contre la dépossession des biens naturels et en nourrissant la conscience politique des acteurs investis. L'approche de genre est également présente au sein de ces formations.

Enfin, le dernier exemple que j'ai choisi d'exposer ici est celui du Rojava²⁹⁹ — à la frontière turque et syrienne — dont la Commune internationaliste du Rojava a publié un livre — *Make Rojava Green Again*³⁰⁰. Ce manifeste rassemble les idées promues par cette Commune et décrit les choix techniques et pratiques déjà mis en œuvre comme ceux qui restent à élaborer. Les membres de ce groupe appellent la communauté internationale à créer des échanges théoriques et pratiques autour de l'organisation écologique de la société. Le texte appelle également à relier la crise écologique à la crise sociale et illustre le fait que les problèmes environnementaux sont liés au développement du mode de production capitaliste. En ce sens, il est clair que pour les militants du Rojava ce ne sont pas des solutions techniques qui résoudront les problèmes environnementaux, mais des choix politiques et sociaux. En effet, les auteurs du texte élaborent une pensée qui relie les questions de justice sociale et de justice environnementale. Le texte fait référence explicitement à Ocalan, Bookchin, Engels ou encore Federici, reliant des enjeux féministes, écologiques, sociaux dans une transformation globale des modes d'organisation et de production.

Le contexte actuel de négation du droit d'expression populaire au niveau international (la répression dans la violence au Chili, en Equateur, au Rojava, à Hong Kong, en France - les mouvements de contestation réprimés au cours de l'année 2019 sont trop nombreux pour en dresser ici une liste exhaustive) ne laisse pas entrevoir des changements globaux positifs pour la

²⁹⁶ Les éléments de description proviennent de la page de présentation du réseau sur le site : <http://genuinoclandestino.it/chisiamo/> . Traduction faite par l'auteur.

²⁹⁷ <https://viacampesina.org/fr/>

²⁹⁸ <http://www.desmi.org/mision.html>

²⁹⁹ A l'heure où je finalise ce texte, les kurdes du Rojava subissent des attaques de l'armée turque et des milices djihadistes.

³⁰⁰ <https://makerojavagreenagain.org/book/>

démocratie à court ou moyen terme. Ces « crises » et cette violence s'inscrivent cependant dans une crise globale devenue structurelle.

Il semble donc important de mettre en avant les initiatives qui se déploient dans les interstices du capitalisme à l'instar du matsutake qu'Anna Tsing décrit, ce champignon qui évolue dans une nature détruite ou abîmée par l'activité humaine. Sa présence est en effet issue de nouveaux agencements entre espèces et d'enchevêtrements inédits (Tsing 2017). Ces approches consacrées à ces micromondes (Chateauraynaud et Debaz 2017), qui sont autant d'espaces de respiration dans l'anthropocène, devraient cependant être intégrées à une critique du système de production et d'organisation de la société de manière plus systématique.

Plutôt que de renforcer l'opposition entre initiatives radicales et initiatives plus institutionnalisées, j'ai au contraire souhaité souligner les continuités entre toutes ces formes de résistance et de résilience et mettre en valeur ces points de contestation.

Écologiser la société donc, à travers des décisions politiques, économiques et sociales qui ne responsabilisent pas seulement les individus, mais renversent « le système des normes qui menace maintenant très directement l'humanité et la nature » (Dardot et Laval 2014 : 13). Et *matérialiser le politique* à travers des pratiques quotidiennes, l'appropriation des espaces d'échange, de démocratie, de vie.

SIGLES

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Énergie

AFAUP : Association Française d'Agriculture Urbaine Professionnelle

AMAP : Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne

ANCeSCAO : Association Nationale des Centres Sociaux, Comités d'Anciens et de Potagers

ANCI : Association nationale des Communes d'Italie

BRF : Bois Raméal Fragmenté

CUS : Communauté Urbaine de Strasbourg, devenue EMS à partir de ?

DRIAAF : Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt

EELV : Europe Ecologie Les Verts

EMS : Eurométropole de Strasbourg

FAO : Food and Agriculture Organization of the United Nations – Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

GRA : Grande Raccordo Anulare – périphérique romain

JTSE : Jardin dans Tous Ses États

LOF : Loi sur l'Orientation Foncière

Mipaaf : Ministère italien des politiques agricoles, alimentaires et forestières

ONU : Organisation des Nations Unies

PNU : Parc Naturel Urbain

POS : Plan d'Occupation des Sols

PUD : Plan d'Urbanisme Directeur

SAUGE : Société d'Agriculture Urbaine Généreuse et Engagée

SDAU : Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme

SERS : Société d'Équipement de la Région Strasbourgeoise

ZAC : Zone d'Aménagement Concertée

BIBLIOGRAPHIE

A

Abrahamsson, S., & Bertoni, F. (2014). Compost politics: experimenting with togetherness in vermicomposting. *Environmental Humanities*, 4(1), 125-148.

Adell, N. (2011). *Anthropologie des savoirs*. Armand Colin.

Agrikoliansky, É. (2007). La démocratie entre valeurs et pratiques. Le cas des mouvements altermondialistes lors du deuxième Forum social européen. In C. Neveu (Ed.), *Cultures et pratiques participatives. Perspectives comparatives* (pp. 33-54). Paris : L'Harmattan.

Agrikoliansky, É. (2017). Les « carrières militantes » : Portée et limites d'un concept narratif. In O. Fillieule (Ed.), *Sociologie plurielle des comportements politiques : Je vote, tu contestes, elle cherche...* (pp. 167-192). Paris : Presses de Sciences Po.

Alaimo, K., Packnett, E., Miles, R. A., & Kruger, D. J. (2008). Fruit and vegetable intake among urban community gardeners. *Journal of nutrition education and behavior*, 40(2), 94-101.

Allegretti, G., Cellamare, C., & Uttaro, A.M. (2010). La démocratie participative à Rome : un horizon inachevé. In M.H. Bacqué et Y. Sintomer (Eds.). *La démocratie participative inachevée, genèse, adaptations et diffusions* (pp. 157-172). Gap : Yves Michel.

Angelo, H., & Wachsmuth, D. (2015). Urbanizing urban political ecology: A critique of methodological cityism. *International Journal of Urban and Regional Research*, 39(1), 16-27.

Apostolopoulou, E., & Adams, W. M. (2019). Cutting nature to fit: Urbanization, neoliberalism and biodiversity offsetting in England. *Geoforum*, 98, 214–225.

Aria, M. (2015). Condivisione. *Antropologia Museale*, 34-36, 62-64.

Arnstein, S. R. (1969). A ladder of citizen participation. *Journal of the American Institute of planners*, 35(4), 216-224.

Attili, G. (2013). Gli orti urbani come occasione di sviluppo di qualità ambientale e sociale. Il caso di Roma. In E. Scandurra & G. Attili (Eds.). *Pratiche di trasformazione dell'urbano* (pp. 47-68). Roma : FrancoAngeli.

Aubert, N. (2018). Introduction. In N. Aubert (Ed.), *@ la recherche du temps : Individus hyperconnectés, société accélérée : tensions et transformations* (pp. 7-8). Toulouse, France : ERES.

Aubin, F. (2013). Entre espace (s) public (s) et sphère (s) publique (s) : bilan des travaux francophones sur une notion. *Canadian Journal of Communication*, 39(1).

Aubry, C., Dabat, M.-H., & Mawois, M. (2010). Fonction Alimentaire de l'agriculture urbaine au Nord et au Sud : Permanence et renouvellement des questions de recherche. *ISDA 2010*. Montpellier.

Auricoste, I. (2003). Urbanisme moderne et symbolique du gazon. *Communications*, 74(1), 19–32.

B

- Bacqué, M.-H., & Gauthier, M. (2011). Participation, urbanisme et études urbaines : quatre décennies de débats et d'expériences depuis « *A ladder of citizen participation* » de S. R. Arnstein. *Participations*, 1(1), 36-66.
- Bacqué, M. H., & Sintomer, Y. (2011). *La démocratie participative. Histoires et généalogies*. Paris : La Découverte.
- Bailey, S., & Marcucci, M. E. (2013). Legalizing the occupation: The Teatro Valle as a cultural commons. *South Atlantic Quarterly*, 112(2), 396-405.
- Bailly, A., Beguin, H., & Scariati, R. (2016). *Introduction à la géographie humaine*. Malakoff : Armand Colin.
- Balibar, E. (2001). Une citoyenneté sans communauté ? In E. Balibar (Ed.), *Nous, citoyens d'Europe ? Les frontières, l'État, le peuple*, (93-126). Paris : La Découverte.
- Ballet, J., Dubois, J. & Mahieu, F. (2011). La soutenabilité sociale du développement durable : de l'omission à l'émergence. *Mondes en développement*, 156(4), 89-110.
- Balsiger, P. (2009). Consommation engagée. In O. Fillieule (Ed.), *Dictionnaire des mouvements sociaux* (pp. 139-146). Paris : Presses de Sciences Po.
- Banzo, M. (2009). *L'espace ouvert pour une nouvelle urbanité*. Thèse de doctorat, Université Michel de Montaigne (Bordeau 3).
- Banzo, M. (2015). L'espace ouvert pour recomposer avec la matérialité de l'espace urbain. *Articulo-Journal of Urban Research*, Special issue 6.
- Barles, S. (2002). Le métabolisme urbain et la question écologique. *Les Annales de la recherche urbaine*, 92 (1), 143-150.
- Barron, J. (2016). Community gardening: cultivating subjectivities, space, and justice. *Local Environment*, 22(9), 1142-1158.
- Barthe, Y., de Blic, D., Heurtin, J.-P., Lagneau, É., Lemieux, C., Linhardt, D., ... Trom, D. (2013). Sociologie pragmatique : mode d'emploi. *Politix*, 103(3), 175-204.
- Bastien, S. (2007). Observation participante ou participation observante ? Usages et justifications de la notion de participation observante en sciences sociales. *Recherches qualitatives*, 27(1), 127-140.
- Baud, P., Bourgeat, S., & Bras, C. (2013). *Dictionnaire de Géographie*. Paris : Hatier.
- Baudelet-Stelmacher, L. (2015). Pollution et risque alimentaire dans les jardins partagés franciliens. *Revue d'ethnoécologie*, 8, 1-22.
- Baudelet-Stelmacher, L. (2018). Les 20 printemps des jardins partagés français. Bilan et perspectives. *In Situ*, 37, 1-26.
- Budelot, C., & Establet, R. (2006). *Suicide, l'envers de notre monde*. Paris : Éditions Seuil.
- Baudry, S. (2010). *Cultiver son jardin, s'inscrire dans la ville : approche anthropologique des community gardens de New York City*. Thèse de doctorat, Paris 7.

Baudry, S. (2012). Reclaiming Urban Space as Resistance: The Infrapolitics of Gardening. *Revue française d'études américaines*, 131(1), 32-48.

Baudry, S. (2014). Quelle place pour le jardinage collectif dans l'aménagement urbain ? Le cas des community gardens de New York City. In M.J. Menozzi (Ed.). *Jardins, espaces de vie, de connaissances et de biodiversité*. Presses Universitaires de Rennes.

Becker, H. S. (1985). *Outsiders. Essais de sociologie de la déviance*. Paris : Métailié [1^{re} éd. 1963].

Becker, H. S. (2006). « Notes sur le concept d'engagement ». *Tracés*, 11, 1-45.

Bell, S., Fox-Kämper, R., Keshavarz, N., Benson, M., Caputo, S., Noori, S., & Voigt, A. (Eds.). (2016). *Urban allotment gardens in Europe*. London : Routledge.

Benelli, N. (2011). Rendre compte de la méthodologie dans une approche inductive : les défis d'une construction a posteriori. *Recherches qualitatives*, 11, 40-50.

Bardini, P. (2008). *La città in vendita: centri storici e mercato senza regole* (p. 120). Rome : Donzelli.

Berger, M. (2009). *Répondre en citoyen ordinaire. Une ethnographie des compétences profanes dans un dispositif de concertation urbaine à Bruxelles*. Thèse de doctorat en sociologie, Bruxelles, ULB.

Berger, M., Cefaï, D., Gayet-Viaud, C. (2011). *Du civil au politique : ethnographies du vivre-ensemble*. Berne : Peter Lang.

Bertrand, E., Crétois, P., Guibet-Lafaye, C., Poinot, P., Rio, C. (2018). Introduction générale. In P. Crétois (Ed.). *L'Accaparement des biens communs* (pp. 9-16). Paris : Presses Universitaires de Paris Nanterre.

Beyers, C. (2008). The cultural politics of "community" and citizenship in the District Six Museum, Cape Town, *Anthropologica*, 50(2), 359-373.

Biorcio, R. (2007). Democrazia e populismo nella Seconda Repubblica. In M. Maraffi (Ed.). *Gli italiani e la politica* (pp. 187-207). Bologne : Il Mulino.

Biorcio, R., & Vitale, T. (2010). Associazionismo e partecipazione, in *Magnier A., Vicarelli G., Lo stato dell'Italia*.

Black, R. (2013). Taking Space to Grow Food and Community: Urban Agriculture and Guerrilla Gardening in Vancouver. *Cuizine: The Journal of Canadian Food Cultures/Cuizine: Revue des cultures culinaires au Canada*, 4(1), 1-26.

Blanc, G., Demeulenaere, E., & Feuerhahn, W. (2017). *Humanités environnementales. Enquêtes et contre-enquêtes*. Paris : Éditions de la Sorbonne.

Blanc, N. (1995). *La nature dans la cité*. Géographie. Université Panthéon-Sorbonne - Paris I. Français.

Blanc, N. (2013). Le face-à-face citadins/nature. *Multitudes*, 54, 129-139.

Blanc, N. & Emelianoff, C. (2008). *L'investissement habitant des lieux de vie et milieux de vie : une condition du renouvellement urbain ? Etude européenne et prospective (France, Pays bas, Allemagne, Russie)*. PUCA.

- Blanc, N. & Paddeu, F. (2018). L'environnementalisme ordinaire. Transformer l'espace public métropolitain à bas bruit ? *EspacesTemps.net*, Travaux. <https://www.espacestems.net/articles/lenvironnementalisme-ordinaire-transformer-lespace-public-metropolitain-a-bas-bruit/>
- Blatrix, C. (2009). La démocratie participative en représentation. *Sociétés contemporaines*, (2), 97-119.
- Blondiaux, L. (2008). *Le nouvel esprit de la démocratie. Actualité de la démocratie participative*. Paris : Editions Seuil.
- Blondiaux, L., Fourniau, J. & Mabi, C. (2016). Introduction. Chercheurs et acteurs de la participation : liaisons dangereuses ou collaborations fécondes ? *Participations*, 16(3), 5-17.
- Bobbio, L. & Melé, P. (2015). Introduction. Les relations paradoxales entre conflit et participation. *Participations*, 13(3), 7-33.
- Bocquet, D. (2007). Rome, ville technique (1870-1925) : Une modernisation conflictuelle de l'espace urbain. Publications de l'École française de Rome.
- Bollier, D., & Weston, B. (2014). Advancing ecological stewardship via the commons and human rights. In *State of the World 2014* (pp. 91-104). Washington : Island Press.
- Boltanski, L., & Chiapello, E. (1999). *Le nouvel esprit du capitalisme*. Paris : Gallimard.
- Bonneuil, C., & Fressoz, J. B. (2013). *L'événement Anthropocène : la Terre, l'histoire et nous*. Paris : Éditions Seuil.
- Bookchin, M. (1982). *The Ecology of Freedom*. Chester : Cheshire Books.
- Bookchin, M. (1993). Qu'est-ce que l'écologie sociale ? In M.E. Zimmerman (Ed.), *Environmental Philosophy: From Animal Rights to Radical Ecology*. Englewood Cliffs, NJ: Prentice Hall.
- Bookchin, M. (2019). *Pouvoir de détruire, pouvoir de créer. Vers une écologie sociale et libertaire*. Paris : L'échappée. (Recueil de textes)
- Bories, O., Fontorbes, J. P., & Granié, A. M. (2018). Quand l'agriculture prend de la hauteur. Filmer au jardin potager sur le toit de la clinique Pasteur à Toulouse. *VertigO: La Revue Électronique en Sciences de l'Environnement*, Hors-série 31, 1-29.
- Boudes, P., & Glatron, S. (2016). Les citoyens et leur rapport à la nature en ville : entre environnementalisme et territorialisation. *Revue des Sciences sociales*, 55, 20-31.
- Bourdieu, P. (1973). L'opinion publique n'existe pas. *Les temps modernes*, 1292-1309.
- Bourg, D., & Arnsperger, C. (2017). *Écologie intégrale : Pour une société permacirculaire*. Presses Universitaires de France.
- Branduini, P., & Laviscio, R. (2016). Agricoltura urbana in Italia: primi esiti di un lavoro di confronto. *Agriregionieuropa*, 44, 39-42.
- Braud, P. (2014). *Sociologie politique*. Paris : Lextenso Éditions [11e éd.].
- Brenner, N., & Schmid, C. (2014). The 'urban age' in question. *International journal of urban and regional research*, 38(3), 731-755.

Brenner, N., & Theodore, N. (2002). Cities and the geographies of “actually existing neoliberalism”. *Antipode*, 34(3), 349-379.

Bresson, M. (2014). La participation : un concept constamment réinventé. Analyse sociologique des enjeux de son usage et de ses variations. *Socio-logos. Revue de l'association française de sociologie*, 9, 1-65.

C

Callon, M. (1986). Éléments pour une sociologie de la traduction : la domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc. *L'Année sociologique (1940/1948)*, 36, 169-208.

Callon, M. (2006). Sociologie de l'acteur réseau. Sociologie de la traduction. In M. Akrich, M. Callon & B. Latour (Eds.). *Sociologie de la traduction, textes fondateurs* (pp. 267-276). Paris : Presse des Mines.

Campiglio, E., (2012). *L'economia buona*. Milano-Torino : Bruno Mondadori.

Carle, Z. (2017). Contre-révolutions écologiques : Quand les droites dures investissent la défense de la nature. *Revue du Crieur*, 8(3), 44-61.

Carrel, M. (2013). *Faire participer les habitants ? Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires*. Lyon : ENS Éditions.

Carrel, M. (2017a). *Pouvoirs d'agir dans les quartiers populaires. Pour une sociologie de la citoyenneté au croisement de l'ordinaire, du mouvement social et des institutions*. Habilitation à Diriger des Recherches.

Carrel, M. (2017b). Injonction participative ou empowerment ? Les enjeux de la participation. *Vie sociale*, 19(3), 27-34.

Carrel, M., & Neveu, C. (2014). *Citoyennetés ordinaires. Pour une approche renouvelée des pratiques citoyennes*. Paris : Karthala Éditions.

Carrel, M. & Talpin, J. (2012). Cachez ce politique que je ne saurais voir : Ethnographie des conseils de quartier roubaisiens. *Participations*, 4(3), 179-206.

Cavallo, A., Di Donato, B., Guadagno, R., & Marino, D., (2015), Cities, Agriculture and Changing Landscapes in Urban Milieu: The case of Rome. *Rivista di studi sulla sostenibilità*, 1, 79-97.

Cavallo, A., Di Donato, B., & Marino, D. (2016). Mapping and assessing urban agriculture in Rome. *Agriculture and agricultural science procedia*, 8, 774-783.

Cefaï, D., Carrel, M., Talpin, J., Eliasoph, N., & Lichterman, P. (2012). Ethnographies de la participation. *Participations*, 3, 7-48.

Centemeri, L. (2010). De 'radicaux' à 'enracinés'. Réflexions sur l'engagement environnementaliste local. In F. Colonna et L. Le Pape (Eds.), *Traces : désir de savoir et volonté d'être. L'après colonie au Maghreb* (pp.432-452). Paris : Actes Sud.

Centemeri, L. (2019). *La permaculture ou l'art de réhabiter*. Versailles : Quae.

Centemeri, L., & Renou, G. (2017). Jusqu'où l'économie écologique pense-t-elle l'inégalité environnementale ? Autour de l'oeuvre de Joan Martinez-Alier. In Catherine Larrère (Ed.). *Les inégalités environnementales* (pp. 53-72). Paris : PUF.

Cerasoli, M., (2008), *Periferie Urbane Degradate. Regole insediative e forme dell'Abitare*, Cittalia, ANCI Ricerca.

Certomà, C. (2015). Expanding the 'dark side of planning': Governmentality and biopolitics in urban garden planning. *Planning Theory*, 14(1), 23-43.

Certomà, C., (2016), "A new season for planning": urban gardening as informal planning in Rome'. *Geografiska Annaler: Series B, Human Geography*, 98(2),109-126.

Certoma, C., & Tornaghi, C. (2015). Political gardening. Transforming cities and political agency. *Local Environment*, 20(10), 1123-1131.

Certomà, C., Chelleri, L., & Notteboom, B. (2019a). The 'fluid governance' of urban public spaces. Insights from informal planning practices in Rome. *Urban Studies*, 1-20.

Certomà, C., Sondermann, M., & Noori, S. (2019b). Urban gardening and the quest for just uses of space in Europe. In C. Certomà, M. Sondermann, S. Noori (Eds.). *Urban gardening and the struggle for social and spatial justice*. Manchester University Press.

Challier, R. (2018). « Simples militants » Sociologie comparée de l'engagement politique (FN, JC, UMP) en milieu populaire dans la France contemporaine. Thèse de doctorat, Université de Paris 8.

Champion, T., & Hugo, G. (2004). Introduction: Moving beyond the urban-rural dichotomy. In T. Champion & G. Hugo (Eds.). *New forms of urbanization: Beyond the urban-rural dichotomy* (pp. 3-24).

Chanteau, J. P., & Labrousse, A. (2013). L'institutionnalisme méthodologique d'Elinor Ostrom: quelques enjeux et controverses. *Revue de la régulation*, 14, 1-93.

Charbonnier, P. (2015). *La fin d'un grand partage. Nature et société de Durkheim à Descola*. CNRS Éditions.

Charbonnier, P., & Festa, D. (2016). Biens communs, beni comuni. Introduction. *Tracés. Revue de Sciences humaines*, 16, 187-194.

Chartier, D., & Rodary, E. (2016). *Manifeste pour une géographie environnementale : géographie, écologie, politique*. Paris : Presses de Sciences Po.

Chateauraynaud, F. (2014). Les topiques environnementales entre controverses et conflits. Écologie politique et sociologie pragmatique en France. In L. Charles, H. Lange, B. Kalaora, F. rudolf (Eds.). *Sciences sociales et environnement en Allemagne et en France*. Paris : L'Harmattan.

Chateauraynaud, F., & Debaz, J. (2017). *Aux bords de l'irréversible. Sociologie pragmatique des transformations*. Paris : Éditions Pétra.

Chatterton, P. (2005). Making autonomous geographies: Argentina's popular uprising and the 'Movimiento de Trabajadores Desocupados' (Unemployed Workers Movement). *Geoforum*, 36(5), 545-561.

Clergeau, P. (2014). Les relations écologiques ville-agriculture. *Pour*, 224(4), 67-72.

- Colli, E. (2015). *Gli orti urbani nella città contemporanea, uno studio di caso su pratiche e strumenti di policy*. Tesi di Laurea Magistrale in Sociologia, Università degli Studi di Milano-Bicocca.
- Comby, J. (2015). À propos de la dépossession écologique des classes populaires. *Savoir/Agir*, 33(3), 23-30.
- Comby, J. (2017). Dépolitisation du problème climatique : Réformisme et rapports de classe. *Idées économiques et sociales*, 190(4), 20-27.
- Commons, J. R. (1893). *The distribution of wealth*. Macmillan and Company.
- Consales, J. N. (2000). Les jardins familiaux marseillais : laboratoires territoriaux d'une agriculture urbaine en Méditerranée. *Méditerranée*, 95(3), 81-88.
- Contamin, J. & Delacroix, R. (2009). Les transformations des formes d'engagement au prisme du local : L'exemple de la CGT du Nord. *Politix*, 85(1), 81-104.
- Cook, I. R., & Swyngedouw, E. (2012a). Cities, social cohesion and the environment: towards a future research agenda. *Urban Studies*, 49(9), 1959-1979.
- Cook, I. R., & Swyngedouw, E. (2012b). Cities, Nature and Sustainability. In R. Paddison & E. McCann (Eds.). *Cities and Social Change* (pp. 1959-79). London: Sage.
- Coriat, B. (2015). *Le retour des communs : & la crise de l'idéologie propriétaire*. Éditions Les Liens qui libèrent.
- Cortes-Vazquez, J. A., & Apostolopoulou, E. (2019). Against Neoliberal Natures: Environmental Movements, Radical Practice and "the Right to Nature". *Geoforum*, 98, 202-205.
- Cottin-Marx, S., Flipo, F., & Lagneau, A. (2013). La transition, une utopie concrète ? *Mouvements*, (3), 7-12.
- Cottin-Marx, S., Hély, M., Jeannot, G. & Simonet, M. (2017). La recomposition des relations entre l'État et les associations : désengagements et réengagements. *Revue française d'administration publique*, 163(3), 463-476.
- Crane, A. (2011). *Intervening with agriculture: a participatory action case study of guerrilla gardening in Kingston, Ontario*. Mémoire de Master, Queen's University.
- Crétois, P. (2018). L'appropriation comme relation sociale. In P. Crétois, *L'Accaparement des biens communs* (pp.47-64). Paris : Presses Universitaires de Paris Nanterre.
- Crétois, P. et Guibet Lafaye, C. (à paraître). Affranchir les choses ? De la propriété aux communs. In D. Bourcier, G. Hériard Dubreuil, S. Lavelle (Eds.). *Dynamiques du commun, État, marché et société*. Paris : Éditions de la Sorbonne.
- Crowley, J. (2003). The spaces and scales of citizenship. Some thoughts on "locality". *De la citoyenneté locale, Paris, Travaux et recherches de l'IFRI*, 111-126.
- D
- Dardot, P. (2016). Les limites du juridique. *Tracés. Revue de Sciences humaines*, (16), 257-270.

- Dardot, P. & Laval, C. (2009). *La nouvelle raison du monde. Essai sur la société néolibérale*. Paris : La Découverte.
- Dardot, P. & Laval, C. (2014). *Commun. Essai sur la révolution au XXIe siècle*. Paris : La Découverte.
- Dardot, P. et Laval, C. (2016). De l'autonomie au commun. Sur Cornelius Castoriadis. Entretien réalisé par Amador Fernández-Savater sur : <https://vacarme.org/article2899.html>
- Déalle-Facquez, F. (2013). « L'agriculture en ville : un projet urbain comme un autre », *Métropolitiques*
- De Angelis, M. (2007). *The beginning of history: Value struggles and global capital*. Pluto Press.
- De Castro, E. V. (2009). *Métaphysiques cannibales : lignes d'anthropologie post-structurale*. Presses universitaires de France.
- Declève, B. (2018). Module 1 : Théorie : essais de définition. Commun et communs. In *LouvainX : Louv15x : Récits d'urbanisme et question des communs*.
- Deléage, J.-P. (2010). En quoi consiste l'écologie politique ? *Ecologie politique*, 40(2), 21-30.
- Deleixhe, M. (2018). Des conflits en commun ? La démocratie radicale et la gouvernance des biens communs. In P. Crétois (Ed), *L'Accaparement des biens communs* (pp. 85-100), Paris : Presses Universitaires de Paris Nanterre.
- Della Porta, D. (2004). Démocratie en mouvement. Les manifestants du Forum social européen, des liens aux réseaux. *Politix*, 68(4), 49-77.
- Della Porta, D., & Vannucci, A. (2007). *Mani impune. Vecchia e nuova corruzione in Italia*. Roma : Laterza.
- Delmas, C. (2010). Pierre Dardot, Christian Laval, *La nouvelle raison du monde. Essai sur la société néolibérale. Lectures* [En ligne], Les comptes rendus, 2010.
- Del Monte, B., Sachsé, V. (2017). Coltivare la città. Gli orti urbani condivisi come pratica di riappropriazione dello spazio pubblico nel contesto romano. *Antropologia*, 4(3), 195-212.
- Del Monte, B., Sachsé, V. (2018). La contestation dans la ville : lutter pour ou avec les « non-humains » ? Une exploration de cinq expériences « environnementalistes » à Rome. <https://offres.hypotheses.org/travaux-en-ligne/desobeir-pour-le-non-humain-uee-prague-2017/la-contestation-dans-la-ville-lutter-pour-ou-avec-les-non-humains-une-exploration-de-cinq-experiences-environmentalistes-a-rome>
- Déloye, Y. & Haegel, F. (2017). Chapitre 12 – Politisation : Temporalités et échelles. In O. Fillieule (Ed.), *Sociologie plurielle des comportements politiques : Je vote, tu contestes, elle cherche...* (pp. 321-346). Paris : Presses de Sciences Po.
- Delpirou, A. (2009). *La fin de la ville loin du fer ? Transport et urbanisation dans la Rome contemporaine : les politiques publiques face aux héritages territoriaux*. Thèse de doctorat, Université de Paris 10.
- Delpirou, A. (2011). La « thérapie du chemin de fer » à Rome : les impasses de l'articulation entre urbanisme et transport. *L'Espace géographique*, 40(4), 352-366.

- Demailly, K. E. (2014a). Les jardins partagés franciliens, scènes de participation citoyenne ? *EchoGéo*, 27, 1-40.
- Demailly, K. E. (2014b). *Jardiner les vacants : fabrique, gouvernance et dynamiques sociales des vacants urbains jardinés du nord-est de l'Île-de-France*. Thèse de doctorant, Université Paris I en géographie.
- Den Hartigh, C. (2013). Jardins collectifs urbains : leviers vers la transition ? *Mouvements*, 3, 13-20.
- Descola, P. (2010). *Diversité des natures, diversité des cultures*. Paris : Bayard.
- Descola, P. (2016). *Les usages de la terre. Cosmopolitiques de la territorialité*, Cours au Collège de France, 9 mars 2016. [En ligne]
- De Verdalle, L., Vigour, C., & Le Bianic, T. (2012). S'inscrire dans une démarche comparative. *Terrains travaux*, 2, 5-21.
- Deverre, C., & Lamine, C. (2010). Les systèmes agroalimentaires alternatifs. Une revue de travaux anglophones en sciences sociales. *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, (317), 57-73.
- Dewey, J. (1993). *Logique : la théorie de l'enquête*. (G. É. scientifique Deledalle, Trad.). Paris : Presses universitaires de France.
- Dewey, J. (2005). La réalité comme expérience. *Tracés. Revue de sciences humaines*, 9, 83-91.
- Di Giovanni, A. (2009). "Città, popolazioni, politiche" Una lettura del libro di Gabriele Pasqui per un diverso approccio al progetto urbanistico. *Planum*, 2, 1-17.
- Dobré, M., & Juan, S. (2009). *Consommer autrement. La réforme écologique des modes de vie*. Paris : L'Harmattan.
- Doidy, E. (2014). La mise en récit de l'engagement : Contribution à une sociologie de l'expérience publique, In Michel, J. *Subjectivation et redéfinition identitaire : parcours sociaux et affirmation du sujet*. Presses universitaires de Rennes.
- Donadieu, P. (2015, 14 et 15 Octobre). *Construire les communs agriurbains : Utopies ou réalités ?* Conférence donnée aux Rencontres internationales de de Reims : agricultures urbaines.
- Douay, N. (2008). La planification métropolitaine montréalaise à l'épreuve du tournant collaboratif. In M. Gauthier, M. Gariépy, M.-O. Trépanier (Eds.). *Renouveler l'aménagement et l'urbanisme* (pp. 109-136). Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal.
- Dubuisson-Quellier, S., & Barrier, J. (2007). Protester contre le marché : du geste individuel à l'action collective. *Revue française de science politique*, 57(2), 209-237.
- Dubuisson-Quellier, S. (2009). *La consommation comme pratique sociale. Traité de sociologie économique*. Paris : PUF.
- Dubuisson-Quellier, S. (2013). Pluralité des figures de la consommation responsable. *Après-demain*, 25(1), 31-32.

Duchemin, E., Wegmuller, F., & Legault, A. M. (2008). Urban agriculture: multi-dimensional tools for social development in poor neighbourhoods. *Field Actions Science Reports. The Journal of Field Actions*, 1, 1-34.

Duchemin, E. (2012). Agriculture urbaine : quelle définition ? Une actualisation nécessaire ? *AgriUrbain – Carnet de recherche du Laboratoire sur l'agriculture urbaine (AULAB)*. <https://agriurbain.hypotheses.org/2705>

Duchesne, S. & Haegel, F. (2004). La politisation des discussions, au croisement des logiques de spécialisation et de conflictualisation. *Revue française de science politique*, 54(6), 877-909.

Durkheim, E. (1893). *La division sociale du travail*. Paris : PUF, (rééd. 1991).

E

Eizenberg, E. (2012). Actually existing commons: Three moments of space of community gardens in New York City. *Antipode*, 44(3), 764-782.

Ejderyan, O., & Calvin, S. (2012). *Urban agriculture in Geneva*. Working report not published.

Elias, N., & Muel-Dreyfus, F. (1985). Remarques sur le commérage. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 60(1), 23-29.

Eliasoph, N. (2010). *L'évitement du politique. Comment les Américains produisent l'apathie dans la vie quotidienne*. Paris : Economica.

Ernwein, M. (2015). *Jardiner la ville néolibérale : la fabrique urbaine de la nature*. Thèse de doctorat, Université de Genève.

Ernwein, M. (2017). Urban agriculture and the neoliberalisation of what? *ACME: An International E-Journal for Critical Geographies*, 16(2).

Eynaud, L. (2018). La part des choses : enquête autour de la fondation politique de la catégorie de communs. In P. Crétois (Ed), *L'Accaparement des biens communs* (pp. 101-120), Paris : Presses Universitaires de Paris Nanterre.

F

Feher, M. (2007). S'apprécier, ou les aspirations du capital humain. *Raisons politiques*, 4, 11-31.

Ferris, J., Norman, C., & Sempik, J. (2001). People, land and sustainability: Community gardens and the social dimension of sustainable development. *Social Policy & Administration*, 35(5), 559-568.

Festa, D. (2016). Les communs urbains. L'invention du commun. *Tracés. Revue de sciences humaines*, 16, 233-256.

Fillieule, O. (2009a). Carrière militante. In O. Fillieule (Ed.). *Dictionnaire des mouvements sociaux* (pp. 85-94). Paris : Presses de Sciences Po.

Fillieule, O. (2009b). Désengagement. In O. Fillieule (Ed.). *Dictionnaire des mouvements sociaux* (pp. 180-188). Paris : Presses de Sciences Po.

Fischler, C. (2013). *Les alimentations particulières : Mangerons-nous encore ensemble demain ?* Paris : Odile Jacob.

Fleury, A., & Donadieu, P. (1997). De l'agriculture périurbaine à l'agriculture urbaine. *Courrier de l'environnement de l'INRA*, 31, 45-61.

François, B., & Neveu, É. (2015). *Espaces publics mosaïques : acteurs, arènes et rhétoriques des débats publics contemporains*. Presses Universitaires de Rennes.

Fraser, N. (2001). Repenser la sphère publique : une contribution à la critique de la démocratie telle qu'elle existe. *Hermès*, 31, 125-156.

Frattaroli, S. (2019). *Il fenomeno degli orti urbani a Roma: Una risposta "dal basso" al paradigma neoliberalista? I casi di studio di Tre fontane e Garbatella nell'VIII municipio*. Mémoire de laurea magistrale (équivalent du master).

Frauenfelder, A., Delay, C., & Scalambri, L. (2011). "Joindre l'utile à l'agréable" : le jardin familial et la culture populaire. *Rapport final sur mandat de la Direction de l'aménagement du territoire/État de Genève, Genève, ceres/hets*.

Frauenfelder, A., Delay, C., & Scalambri, L. (2014). Potagers urbains vs jardins familiaux ? Réforme urbaine et controverses autour du beau jardin et son usage légitime. *Espaces et sociétés*, 3, 67-81.

Frioux, S. et Pépy, É. A. (2017). *L'animal sauvage entre nuisance et patrimoine : France, xvie-xxie siècle*. Lyon : ENS Éditions.

Fukuoka, M. (1983). *La révolution d'un seul brin de paille*. Paris : Guy Trédaniel Editions.

G

Garabuau-Moussaoui, I. (2010). La consommation, entre pratiques, échanges et politique. *Sociologies pratiques*, 20(1), 1-7.

Garnier, J.P. (2004). Architecture et anarchie, un couple mal assorti. *Réfractioins*, 11.

Gasperi, D., Giorgio Bazzocchi, G., Bertocchi, I., Ramazzotti, S., & Gianquinto, G. (2012). The Multifunctional Role of Urban Gardens in the Twentieth Century. The Bologna Case Study. In *XI International People Plant Symposium on Diversity: Towards a New Vision of Nature, september 2012* 91-98.

Gaudin, J. P. (2014). *Critique de la gouvernance : une nouvelle morale politique ?* La Tour-d'Aigues : Éditions de l'Aube.

Gauthier, M., Gariépy, M., & Trépanier, M. O. (2008). *Renouveler l'aménagement et l'urbanisme : planification territoriale, débat public et développement durable*. Les Presses de l'Université de Montréal.

Gaxie, D. (1977). Économie des partis et rétributions du militantisme. *Revue française de science politique*, 27 (1), 123-154.

Ghose, R., & Pettygrove, M. (2014). Urban community gardens as spaces of citizenship. *Antipode*, 46(4), 1092-1112.

Giacchè, G. (2014). L'agriculture urbaine révélatrice de formes de résistance. *ESO, travaux & documents*, 37, 17-25.

Giacchè, G. et Le Caro, Y. (2018). Jardins partagés : une contribution habitante au système agri-alimentaire territorialisé rennais, *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, Hors-série 31, 1-63.

Gilligan, C. (1982). *In a Different Voice: Psychological Theory and Women's Development*. Harvard University Press.

Gintrac, C. (2012). Géographie critique, géographie radicale : Comment nommer la géographie engagée. *Carnets de géographes*, 4, 1-13.

Glatron, S. (2016, 23 et 24 mars)). *Les jardins urbains entramés dans les corridors écologiques (TVB) ?* Communication lors du colloque Ordres et Désordres au jardin, enjeux écologiques et sociaux, Strasbourg.

Glatron, S., & Granchamp, L. (2018). Places and People of Urban Gardens. Elements for an Introduction. In S. Glatron et L. Granchamp (Eds.), *The Urban Garden City* (pp. 1-14). Springer, Cham.

Glover, T. D., Shiner, K. J., & Parry, D. C. (2005). Association, sociability, and civic culture: The democratic effect of community gardening. *Leisure Sciences*, 27(1), 75-92.

Goffman, E. (1973). La mise en scène de la vie quotidienne. Tome 1. *La présentation de soi*. Paris : Editions de minuit.

Gorz, A (1975). *Écologie et politique*. Paris : Galilée.

Gorz, A. (2008). *Ecologica*. Paris : Galilée.

Gramiccia, P. (Ed.) (2010), *ISTAT, Censimento dell'agricoltura del 2000 e 2010*, Elaborazioni Ufficio di Statistica e Censimento Roma Capitale.

Granchamp-Florentino, L. (2012). L'agriculture urbaine : un enjeu de la ville durable. *Revue des sciences sociales*, 47, 142-152.

Guibert, B. (2004). Décoloniser notre imaginaire de croissance ? Ça urge!. *Mouvements*, 33-34(3), 241-244.

Guitart, D., Pickering, C., & Byrne, J. (2012). Past results and future directions in urban community gardens research. *Urban forestry & urban greening*, 11(4), 364-373.

Gutwirth, S. & Stengers, I. (2016). Theorie du droit : Le droit à l'épreuve de la résurgence des *commons*. *Revue juridique de l'environnement*, volume 41(2), 306-343.

Gyss J.L. (Ed.) (1996). *Strasbourg, urbanisme et architecture : des origines à nos jours*, Strasbourg, Oberlin : Difal.

H

Hache, É. (2007). La responsabilité, une technique de gouvernementalité néolibérale ? *Raisons politiques*, 28(4), 49-65.

Hadj Belgacem, S. (2015). *Représenter les « quartiers populaires » ? : une sociohistoire de l'engagement électoral et partisan dans les cités d'une municipalité communiste*. Thèse de doctorat en sociologie, École des hautes Études en sciences sociales – centre Maurice Halwachs.

Hamidi, C. (2010). *La société civile dans les cités. Engagement associatif et politisation dans des associations de quartier*. Paris : Economica.

Hamidi, C. (2017). Associations, politisation et action publique : Un monde en tensions. In O. Fillieule (Ed.). *Sociologie plurielle des comportements politiques : Je vote, tu contestes, elle cherche...* (pp. 347-370). Paris : Presses de Sciences Po.

Hardin, G. (1968). The tragedy of the commons. *science*, 162(3859), 1243-1248.

Hardman, M., Larkham, P. J., Curzon, R., & Lamb, J. (2012). *Considering the Impact of Illegal Food Cultivators: A Critical Exploration of Guerrilla Gardening and the "Local Trap"*. Salford Postgraduate Annual Research Conference.

Harvey, D. (1996). Cities or urbanization?. *City*, 1(1-2), 38-61.

Harvey, D. (2004). *Space as a key word*. Paper presented at Marx and Philosophy Conference, Institute of Education, London.

Harvey, D. (2005). *Spaces of neoliberalization: towards a theory of uneven geographical development*. Stuttgart : Franz Steiner Verlag.

Harvey, D. (2008). The right to the city. *The New Left Review*, 53, 23-40.

Hatzfeld, H. (2011). De l'autogestion à la démocratie participative : des contributions pour renouveler la démocratie. In M.-H. Bacqué, Y. Sintomer (Eds.). *La démocratie participative. Histoire et généalogie* (pp. 51-64). Paris : La Découverte.

Hély, M. (2009). *Les métamorphoses du monde associatif*. Presses universitaires de France.

Heynen, N., Kaika, M., & Swyngedouw, E. (2006). Urban political ecology: Politicizing the production of urban natures. In N. Heynen, M. Kaika, E. Swyngedouw (Eds.). *In The nature of cities: Urban political ecology and the politics of urban metabolism* (pp. 1-20). London : Routledge.

Hirschman, A. O. (1970). *Exit, voice, and loyalty: Responses to decline in firms, organizations, and states*. Harvard university press.

Hou, J. (2017). Urban Community Gardens as Multimodal Social Spaces. In P. Y. Tan & C. Y. Jim (Eds.). *Greening cities: forms and functions* (pp. 113-130). Singapore : Springer.

I

Illich, I. (1973). *La convivialité*. Paris : Éditions Seuil.

Immerfall, S., Priller, E., & Delhey, J. (2010). Association and community. In *Handbook of European Societies* (pp. 7-37). New York : Springer.

Insolera, I. (1976). *Roma Moderna, Un secolo di storia urbanistica 1870-1970*. Torino: Einaudi.

Ioannou, B., Morán, N., Sondermann, M., Certomà, C. et Hardman, M. (2016). Grassroots gardening movements: towards cooperative forms of green urban development? In S. Bell, R. Fox-Kamper, N. Keshavarz, M. Benson, S. Caputo, S. Noori, A. Voigt (eds.). *Urban allotment gardens in Europe* (pp. 84-112). London : Routledge.

Ion, J. (1997). *La fin des Militants ?* Éditions de l'Atelier (programme ReLIRE).

Isin E., (2008). Theorizing acts of citizenship. In E. Isin, G. Nielsen (Eds.). *Acts of citizenship* (pp. 15-43). Londres : Palgrave Macmillan.

J

Jacob, J. P., & Delville, P. L. (Eds.). (1994). *Les associations paysannes en Afrique : organisation et dynamiques*. Paris : Karthala Éditions.

Jessop, B. (2002). Liberalism, neoliberalism, and urban governance: A state–theoretical perspective. *Antipode*, 34(3), 452-472.

Jouve, A. M., & Vianey, G. (2012). Le foncier, une ressource territoriale difficile à construire en périurbain. *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, (330-331), 27-41.

Jouve, B. (2005). La démocratie en métropoles : gouvernance, participation et citoyenneté. *Revue française de science politique*, 55(2), 317-337.

K

Kaplan, R. (1973). Some psychological benefits of gardening. *Environment and behavior*, 5(2), 145-162.

Kaufmann, J. C. (2011). *L'entretien compréhensif*. Malakoff : Armand Colin.

Kokoreff, M. (2003). *La force des quartiers. De la délinquance à l'engagement politique*. Editions Paris : Payot & Rivages.

Krikorian, G., Duchêne, L., Wahnich, S., Henneton, T., & Guillibert, P. (2013). L'anti-recette des biens communs. *Vacarme*, 2, 1-29.

L

Lagneau, A. (2015). Lieux et pratiques culturelles. In A. Lagneau, M. Barra, & G. Lecuir. *Agriculture urbaine : vers une réconciliation ville-nature*. Paris : Le Passager clandestin.

Lakhiar, I. A., Gao, J., Syed, T. N., Chandio, F. A., & Buttar, N. A. (2018). Modern plant cultivation technologies in agriculture under controlled environment: A review on aeroponics. *Journal of Plant Interactions*, 13(1), 338-352.

Lambelet, A. (2009). Engagement distancié. In O. Fillieule (Ed.). *Dictionnaire des mouvements sociaux* (pp. 206-212). Paris : Presses de Sciences Po.

Lamine, C. & Chiffolleau, Y. (2012). Reconnecter agriculture et alimentation dans les territoires : dynamiques et défis. *Pour*, 215-216(3), 85-92.

Lamy, J. (2019). Marie Cornu, Fabienne Orsi, Judith Rochfeld (Eds.). *Dictionnaire des biens communs. Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique* [Online], 141, 1-10.

Lascoumes, P. (2018). *Action publique et environnement*. Paris : Presses Universitaires de France.

Latouche, S. (2003). *Décoloniser l'imaginaire : La Pensée créative contre l'économie de l'absurde*. Lyon : Parangon.

- Latouche, S. (2004). *Altri mondi, altre menti, altrimenti: oikonomia vernacolare e società conviviale*. Soveria Mannelli : Rubettino.
- Latouche, S. (2006). *Le pari de la décroissance*. Paris : Fayard.
- Latour, B. (1991). *Nous n'avons jamais été modernes. Essai d'anthropologie symétrique*. Paris : La Découverte.
- Latour, B. (1999). *Politiques de la nature : comment faire entrer les sciences en démocratie*. Paris : La Découverte.
- Latour, B. (2017). *Où atterrir. Comment s'orienter en politique*. Paris : La Découverte.
- Laval, C. (2016). « Commun » et « communauté » : un essai de clarification sociologique. Dossiers, Des communs au commun : un nouvel horizon sociologique ? *SociologieS*, 1-17.
- Laval, C., Sauvêtre, P., Taylan, F. (Eds.) (2019). *L'alternative du commun*. Paris : Hermann.
- La Valle, D. (2006). La partecipazione alle associazioni in Italia. Tendenze generali e differenze regionali. *Stato e mercato*, 26(2), 277-306.
- Laville, J.L. (2009). Management et régulation dans les associations. *Connexions*, 91(1), 149-161.
- Lawson, L. J. (2005). *City bountiful: A century of community gardening in America*. University of California Press.
- Le Bossé, Y. (2018). Le pouvoir d'agir à la rescousse. *Revue Projet*, 363(2), 68-73.
- Lefebvre, H. (1968). Le droit à la ville. *L'Homme et la société*, 6(1), 29-35.
- Lefebvre, H., Kofman, E., & Lebas, E. (1996). *Writings on cities*. Oxford : Blackwell.
- Lefort, C. (1986). *Essais sur le politique (XIXe-XXe siècles)*. Paris : Éditions Seuil.
- Létourneau, A. (2015). La théorie des ressources communes : cadre interprétatif pour les institutions publiques?. *Éthique publique. Revue internationale d'éthique sociétale et gouvernementale*, 17(2), 1-30.
- Lichterman, P. (1996). *The search for political community: American activists reinventing commitment*. Cambridge University Press.
- Lichterman, P., & Cefaï, D. (2006). The Idea of Political Culture. *Oxford Handbooks Online*.
- Lochard, Y. & Simonet, M. (2009). Les experts associatifs, entre savoirs profanes, militants et professionnels. Dans : Didier Demazière éd., *Sociologie des groupes professionnels : Acquis récents et nouveaux défis* (pp. 274-284). Paris : La Découverte
- Locke, D.H. (2017). *A New Look at Residential Ecosystems Management: Heterogeneous Practices and the Landscape Mullets Concept*. Thèse de doctorat, Clark University.
- Lupia, F., Pulighe, G. (2014). *Orti residenziali, orti sociali e altri usi degli spazi verdi urbani. Una mappatura del territorio del Comune di Roma*. Seminario coltivare la città, INEA, 30 giugno 2014.

Lupia, F., Pulighe, G., Giarè, F. (2016). Coltivare l'urbano: una lettura in chiave territoriale del fenomeno a Roma e Milano. *Agriregionieuropa*, 44, 76-80.

Lussault, M. (2014). Déconstruire l'urbanisme 2. L'oubli de la vie urbaine. *Tous urbains*, 3, 12-13.

Lussault, M. (2016). L'informel comme principe. *Tous urbains*, 3, 34-35.

M

Magnaghi, A. (2000). *Il progetto locale*. Torino: Bollati Boringhieri.

Makaoui, N. & Taphanel, L. (2018). Interagir avec le consommateur responsable : Un client atypique soumis à des tensions identitaires ? *La Revue des Sciences de Gestion*, 289-290(1), 31-40.

Marco, D. (1999). Mouvements d'habitant et compromis territorial. In F. Walter (Ed.), *La Suisse comme ville*. Basel : Itinera.

Marcolini, P. (2007). L'Internationale situationniste et la querelle du romantisme révolutionnaire. *Noesis*, 11, 31-46.

Martinez-Alier, J. (2014). *L'écologisme des pauvres. Une étude des conflits environnementaux dans le monde*. Paris : Les Petits Matins/Institut Veblen.

Mathieu, N. (2000). Des représentations et pratiques de la nature aux cultures de la nature chez les citadins : question générale et étude de cas (From representations and practices of nature towards culture of nature or urban inhabitants). *Bulletin de l'Association de Géographes Français*, 77(2), 162-174.

Mattei, U. (2012). *Beni comuni: un manifesto*. Bari, Roma : Laterza & Figli Spa.

Mauger, G. (1991). Enquêter en milieu populaire. *Genèses*, 6, 125-143.

Mazoyer, M., & Roudart, L. (2002). *Histoire des agricultures du monde. Du néolithique à la crise contemporaine*. Paris : Éditions du Seuil.

M'baye, A., & Moustier, P. (2000). Market-oriented urban agricultural production in Dakar. In N. Bakker, M. Dubbeling, S. Guendel, U. Sabel Koschella, H. de Zeeuw (Eds.). *Growing cities, growing food: Urban agriculture on the policy agenda* (pp. 235-256). Feldafing : Deutsche Stiftung für internationale Entwicklung (DSE).

McClintock, N. (2014). Radical, reformist, and garden-variety neoliberal: coming to terms with urban agriculture's contradictions. *Local Environment*, 19(2), 147-171.

McGinnis, M. D. (2011). An Introduction to IAD and the Language of the Ostrom Workshop: A Simple Guide to a Complex Framework for the Analysis of Institutions and Their Development. *Policy Studies Journal*, 39(1), 169-183.

McGinnis, M., & Ostrom, E. (2014). Social-ecological system framework: initial changes and continuing challenges. *Ecology and Society*, 19(2), 169-183.

Menozi, M. (2007). « Mauvaises herbes », qualité de l'eau et entretien des espaces. *Natures Sciences Sociétés*, 15(2), 144-153.

- Menozzi, M.J. (2014). *Jardins, espaces de vie, de connaissances et de biodiversité*. Presses Universitaires de Rennes.
- Menozzi, M. J., Manusset, S., & Bioret, F. (2014). *Les jardins dans la ville entre nature et culture*. Presses Universitaires de Rennes.
- Mezoued, A. (2018). Module 4 : De la renaissance des communs aux communs urbains. In LouvainX : Louv15x : Récits d'urbanisme et question des communs. Retrieved from courses.edx.org
- Michalon, J. (2017). *Panser avec les animaux : sociologie du soin par le contact animalier*. Paris : Presses des Mines.
- Miège, B. (1995). L'espace public : perpétué, élargi, fragmenté. In I. Paillart (Ed.). *L'espace public et l'emprise de la communication* (pp. 163-175). Grenoble : Ellug.
- Mitchell, D. (2003). *The right to the city: Social justice and the fight for public space*. New York : Guilford press.
- Molinier, P., Laugier, S., & Paperman, P. (Eds.). (2009). Qu'est-ce que le *care* ? Souci des autres, sensibilité, responsabilité. Paris : Payot.
- Mollison, B. (1988). *Permaculture: a designer's manual*. Tagari Editions.
- Morovich, B. (2013). Entre stéréotypes et contradictions : comment imaginer le quartier populaire ?. *Cahiers thématiques du LACTH n° 12, Représentations de l'architecture contemporaine*. ENSAP Lille, 155-166.
- Morovich, B. (2017). *Miroirs anthropologiques et changements urbains. Qui participe à la transformation des quartiers populaires ?* Paris : L'Harmattan.
- Mougeot, L. J. (2000). Urban agriculture: Definition, presence, potentials and risks, and policy challenges. *Cities feeding people series; rept. 31*.
- Mougeot, L. J. (Ed.). (2005). *Agropolis: The social, political, and environmental dimensions of urban agriculture*. IDRC.
- Mousselin, G., & Scheromm, P. (2015). Vers une mise en politique des jardins collectifs urbains. Approche comparée de deux trajectoires municipales à Montpellier et à Lisbonne. *Articulo-Journal of Urban Research*, 6, 1-35.
- Moustier, P., & M'Baye, A. (1999). Introduction. In P. Moustier, A. M'baye, H. De Bon, H. Guérin & J. Pagès (Eds.). *Agriculture périurbaine en Afrique subsaharienne : actes de l'atelier international du 20 au 24 avril 1998*. Montpellier : CIRAD.
- Mudu, P. (2013). Resisting and challenging neoliberalism. The development of Italian social centers. In *Squatting in Europe: Radical spaces, urban struggles*, 61-88.
- Mudu, P., & Marini, A. (2016). Radical urban horticulture for food autonomy: Beyond the community gardens experience. *Antipode*, 50(2), 549-573.
- Muramatsu, K. (2018). Shared gardens in Strasbourg: Limited sharing spaces. In S. Glatron & L. Granchamp (Eds.). *The Urban Garden City* (pp. 307-335). Cham : Springer.

N

Nahmias, P. & Le Caro, Y. (2012). Pour une définition de l'agriculture urbaine : réciprocity fonctionnelle et diversité des formes spatiales. *Environnement Urbain*, 6, 1–16.

Nahmias, P. (2017). *L'habiter citoyen interrogé par l'agriculture urbaine*. Thèse de Doctorat en géographie, Université Rennes 2.

Naudier, D. & Simonet, M. (2011a). Introduction. In D. Naudier (Ed.). *Des sociologues sans qualités : Pratiques de recherche et engagements* (pp. 5-21). Paris : La Découverte.

Naudier D., & Simonet, M. (eds.) (2011b). *Des sociologues sans qualités ? Pratiques de recherche et engagements*. Paris : La Découverte.

Negt, O. (2009). L'espace public oppositionnel aujourd'hui. *Multitudes*, 39(4), 190-195.

Neveu, C. (2005). *Anthropologie de la citoyenneté, Anthropologie sociale et ethnologie*. Habilitation à diriger des recherches, Université de Provence - Aix-Marseille I.

Neveu, C. (2011a). Démocratie participative et mouvements sociaux : entre domestication et ensauvagement ? *Participations*, 1(1), 186-209.

Neveu, C. (2011b). Habitants, citoyens : interroger les catégories. In M.H. Bacqué et Y. Sintomer (Eds.), *La démocratie participative inachevée, genèse, adaptations et diffusions* (pp. 39-50). Yves Michel.

Neveu, C. & Vanhoenacker, M. (2017). La participation buissonnière, ou le secret dans l'ordinaire de la citoyenneté. *Participations*, 19(3), 7-22.

Neveu, E. (1999). L'approche constructiviste des « problèmes publics ». Un aperçu des travaux anglo-saxons. *Études de communication. Langages, information, médiations*, (22), 41-58.

Neveu, E. (2015). I. Qu'est-ce qu'un mouvement social ? In E. Neveu (Ed.). *Sociologie des mouvements sociaux* (pp. 5-26). Paris : La Découverte

Nez, H. (2011). Nature et légitimités des savoirs citoyens dans l'urbanisme participatif. Une enquête ethnographique à Paris. *Sociologie*, vol. 2(4), 387-404.

O

Ogien, A. (2014). Pragmatismes et sociologies. *Revue française de sociologie*, 55(3), 563-579.

Ogien, A., & Laugier, S. (2014). *Le principe démocratie. Enquête sur les nouvelles formes du politique*. Paris : La Découverte.

Olivier de Sardan, J. P. (1995). *Anthropologie et développement : essai en socio-anthropologie du changement social*. Paris : Karthala Éditions.

Olivier de Sardan, J. P. (2000). Le « je » méthodologique. Implication et explicitation dans l'enquête de terrain. *Revue française de sociologie*, 41(3), 417-445.

Orsi, F. (2014). Réhabiliter la propriété comme *bundle of rights* : des origines à Elinor Ostrom, et au-delà ? *Revue internationale de droit économique*, 3, 371-385.

Orsini, F., Kahane, R., Nono-Womdim, R., & Gianquinto, G. (2013). Urban agriculture in the developing world: a review. *Agronomy for sustainable development*, 33(4), 695-720.

Ostrom, E. (1990). *Governing the commons: The evolution of institutions for collective action*. Cambridge university press.

Ostrom, E. (1994). *Neither market nor state: Governance of common-pool resources in the twenty-first century*. Washington, DC: International Food Policy Research Institute.

Ostrom, E. (2010). *Gouvernance des biens communs. Pour une nouvelle approche des ressources naturelles*. Edition de Boek.

P

Paddeu, F. (2017). Agir à l'heure de l'anthropocène. Les quatre familles de l'environnementalisme urbain. *L'Information géographique*, 81(3), 32-53.

Paquot, T. (2009). *L'espace public*. Paris : La découverte.

Passeron, J. C. (1990). Biographies, flux, itinéraires, trajectoires. *Revue française de sociologie*, 31(1), 3-22.

Pattaroni, L. (2011). Le nouvel esprit de la ville : Les luttes urbaines sont-elles recyclables dans le « développement urbain durable » ?. *Mouvements*, 65(1), 43-56.

Paugam, S. & Van de Velde, C. (2012). Le raisonnement comparatiste. In S. Paugam (Ed.). *L'enquête sociologique* (pp. 357-376). Paris : Presses Universitaires de France.

Peck, J., & Tickell, A. (2002). Neoliberalizing space. *Antipode*, 34(3), 380-404.

Pelluchon, C. (2015). *Les Nourritures. Philosophie du corps politique : Philosophie du corps politique*. Paris : Editions du Seuil.

Perrin, C. (2015). Pour une comparaison internationale constructiviste : une recherche sur l'agriculture urbaine en Méditerranée. *Espaces et sociétés*, 163(4), 89-105.

Petit, G. (2017). *Pouvoir et vouloir participer en démocratie. Sociologie de l'engagement participatif : la production et la réception des offres institutionnelles de participation à l'échelle municipale*. Thèse de doctorat, Université de Paris 1.

Petrescu, D., Querrien, A. & Petcou, C. (2007). Agir urbain. *Multitudes*, 31(4), 11-15.

Philippot, V., & Glatron, S. (2018). Le compostage collectif urbain à l'épreuve de ses interdits. *Vertigo-la revue électronique en sciences de l'environnement*, 18(2), 1-59.

Pitt, H. (2015). On showing and being shown plants-a guide to methods for more-than-human geography. *Area*, 47(1), 48-55.

Point, C. (2016). Jean-Pierre Cometti, La démocratie radicale, Lire John Dewey. Comptendu. *Lectures*, 1-8.

Poli, D. (2003). *Attraversare le immagini del territorio: un percorso fra geografia e pianificazione*. Florence : All'insegna del Giglio.

Pottinger, L. (2016). Planting the seeds of a quiet activism. *Area*, 49(2), 215–222.

Pourias, J., Daniel, A. & Aubry, C. (2012). La fonction alimentaire des jardins associatifs urbains en question. *Pour*, 215-216(3), 333-347.

Pourias, J., Aubry, C., & Duchemin, E. (2016). Is food a motivation for urban gardeners? Multifunctionality and the relative importance of the food function in urban collective gardens of Paris and Montreal. *Agriculture and Human Values*, 33(2), 257-273.

Pratt J., Luetchford P. (2014). *Food for change: The politics and values of social movements*. Londres : Pluto Press/Macmillan.

Prouteau, L., & Wolff, F.-C. (2013). Adhésions et dons aux associations : permanences et évolutions de 2002 à 2010. *Economie et Statistique*, 459(1), 27-57.

Pruvost, G. (2015). Chantiers participatifs, autogérés, collectifs : la politisation du moindre geste. *Sociologie du travail*, 57(1), 81-103.

Pudup, M. B. (2008). It takes a garden: Cultivating citizen-subjects in organized garden projects. *Geoforum*, 39(3), 1228-1240.

Purcell, M. (2002). Excavating Lefebvre: The right to the city and its urban politics of the inhabitant. *GeoJournal*, 58(2-3), 99-108.

Purcell, M. (2003). Citizenship and the right to the global city: Reimagining the capitalist world order. *International journal of urban and regional research*, 27(3), 564-590.

Putnam, R. D. (2000). *Bowling alone: The collapse and revival of American community*. New York : Simon and schuster.

Q

Queffelec, B., (2013). Commons. In I. Casillo, R. Barbier, L. Blondiaux, F. Chateauraynaud, J.M. Fourniau, R. Lefebvre, C. Neveu et D. Salles (Eds.), *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*. Paris : GIS Démocratie et Participation. <http://www.dicopart.fr/es/dico/commons>.

R

Ramella, F. (1994). Gruppi sociali e cittadinanza democratica. L'associazionismo nella letteratura sociologica. *Meridiana*, 20, 93-133.

Revol, C. (2012). Le succès de Lefebvre dans les *urban studies* anglo-saxonnes et les conditions de sa redécouverte en France. *L'Homme & la Société*, 185-186(3), 105-118.

Ripoll, F. (2005). S'approprier l'espace... ou contester son appropriation ? Une vue des mouvements sociaux contemporains. *Norois. Environnement, aménagement, société*, (195), 29-42.

Ripoll, F., & Veschambre, V. (2005). Introduction. L'appropriation de l'espace comme problématique. *Norois. Environnement, aménagement, société*, (195), 7-15.

Rival, L. (Ed.). (1998). *The social life of trees: anthropological perspectives on tree symbolism*. Bloomsbury Academic.

Robert-Boeuf, C. (2018). Analyser le jardin collectif urbain en géographie : une lecture du jardinage par les émotions. *Carnets de géographes*, 11.

Rochfeld, J., Orsi, F., & Cornu, M. (2017). *Dictionnaire des biens communs*. Paris : PUF Presses universitaires de France.

Rodotà, S. (2013). *Il terribile diritto, Studi sulla proprietà privata e i beni comuni*. Bologna : Il Mulino.

Rosol, M. (2012). Community volunteering as neoliberal strategy? Green space production in Berlin. *Antipode*, 44(1), 239-257.

Rossi, P.O. (1984). *Roma. Guida all'architettura moderna 1909-1984*. Rome-Bari : Laterza.

Roy, A., (2005), Urban Informality. Toward an Epistemology of Planning, *Journal of the American Planning Association*, 71, 2, pp. 147-158.

Rudolf, F., & Taverne, D. (2012). De la « ville nature » à l'urbanité ». Pour une socio-anthropologie de l'environnement. In S. Poirot-Delpech & L. Raineau (Eds.). *Par-delà le local et le global* (pp. 189-205). Paris : L'Harmattan.

S

Saint-Ges, V. (2018). Jardins familiaux, jardins partagés à Bordeaux entre alimentation et multifonctionnalités. *In Situ*, 37, 1-46.

Sauvêtre, P. (2015). Foucault et le conflit démocratique : le gouvernement du commun contre le gouvernement néolibéral. *Astéris*, 13, 1-33.

Sauvêtre, P. (2016). Quelle politique du commun ? *SociologieS, Dossiers, Des communs au commun : un nouvel horizon sociologique ?* 1-39.

Sauvêtre, P. (2019). Commun et protagonisme démocratique oublier Ostrom. In C. Laval, P. Sauvêtre & F. Taylan (Eds.). *L'alternative du commun* (pp. 45-60) Paris : Hermann.

Sawicki, F., & Siméant, J. (2009). Décloisonner la sociologie de l'engagement militant. Note critique sur quelques tendances récentes des travaux français. *Sociologie du travail*, 51(1), 97-125.

Scandurra, & Attili. (2013). *Pratiche di trasformazione dell'urbano*. Roma : FrancoAngeli.

Scheromm, P. (2013). Les jardins collectifs, entre nature et agriculture. *Métropolitiques*.

Scheromm, P. (2015). L'expérience agricole des citoyens dans les jardins collectifs urbains : le cas de Montpellier. *Développement durable et territoires*, 6(1), 1-51.

Schlager, E., & Ostrom, E. (1992). Property-rights regimes and natural resources: a conceptual analysis. *Land economics*, 68(3), 249-262.

Schmelzkopf, K. (1995). Urban community gardens as contested space. *Geographical review*, 85(3), 364-381.

Schwartz, C. (2013). Les sols de jardins, supports d'une agriculture urbaine intensive. *VertigO-la revue électronique en sciences de l'environnement, Hors-série 15*, 1-33.

Schweizer, R. (2018). Logiques d'appropriation et communs, le cas des bisses valaisans (Suisse). In P. Crétois (Ed.). *L'Accaparement des biens communs* (pp. 121-134). Paris : Presses Universitaires de Paris Nanterre.

Scott, J. (2006). Infra-politique des groupes subalternes. *Vacarme*, 36(3), 25-29.

Scott, R. (2013). A critical review of permaculture in the United States —a critical review of permaculture. <https://www.semanticscholar.org/paper/A-Critical-Review-of-Permaculture-in-the-United-Scott/10bf95f8fe1f31c0507555360da5485b5c879ade>

Sennett, R. (2019). *La gare du Nord est emblématique du fossé entre l'urbanisme et la vie*. Entretien par J. Confavreux, Mediapart.

Sheppard, E. (2006). David Harvey and dialectical space-time. In N. Castree, & D. Gregory (Eds.). *David Harvey: a critical reader* (pp. 121-141). Hoboken, New Jersey : John Wiley & Sons.

Shillington, L. J. (2013). Right to food, right to the city: Household urban agriculture, and sacionatural metabolism in Managua, Nicaragua. *Geoforum*, 44, 103-111.

Simonet, M. (2010). *Le travail bénévole. Engagement citoyen ou travail gratuit ?* Paris : La Dispute.

Sintomer, Y. & Talpin, J. (2011). La démocratie délibérative face au défi du pouvoir. *Raisons politiques*, 42(2), 5-13.

Soubeyran, O. (2015). *Pensée aménagiste et improvisation. L'improvisation en Jazz et l'écologisation de la pensée aménagiste*. Editions des archives contemporaines.

Soulard, C. T., Margetic, C., & Valette, É. (2011). Introduction : Innovations et agricultures urbaines durables. *Norois, Environnement, aménagement, société*, 221, 7-10.

Staeheli, L. A., Mitchell, D., & Gibson, K. (2002). Conflicting rights to the city in New York's community gardens. *GeoJournal*, 58(2-3), 197-205.

Stamm, C. B. (2015). Si la transition écologique avait lieu... Une prospective sociologique pour élargir la discussion sur la responsabilité des entreprises. *Revue de l'organisation responsable*, 10(2), 75-87.

Steck, J. (2012). Être sur le terrain, faire du terrain. *Hypothèses*, 15(1), 75-84.

Stengers, I. (2007). 1. La proposition cosmopolitique. In J. Lolive (Ed.). *L'émergence des cosmopolitiques* (pp. 45-68). Paris : La Découverte.

Strauss, A., & Corbin, J. M. (1997). *Grounded theory in practice*. New York : Sage.

Stavrides, S. (2013). Re-inventing Spaces of Commoning: Occupied Squares in Movement. *Quaderns-e de l'Institut Català d'Antropologia*, 18 (2), 22-39.

Strub, C. (2010). Jardins ouvriers, familiaux et de guerre. Base numérique du patrimoine d'Alsace. http://www.crdp-strasbourg.fr/data/patrimoine-culturel/jardin-01/jardins_ouvriers.php?parent=25

T

Tarragoni, F. (2013). Émancipation. In I. Casillo, R. Barbier, L. Blondiaux, F. Chateauraynaud, J.M. Fourniau, R. Lefebvre, C. Neveu et D. Salles (Eds.). *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*. Paris : GIS Démocratie et Participation. <http://www.dicopart.fr/es/dico/emancipation>.

- Tasset, C. (2019). Les « effondrés anonymes » ? S'associer autour d'un constat de dépassement des limites planétaires. *La Pensée écologique*, 3(1), 1-45.
- Tedlock, B. (1992). *The Beautiful and the Dangerous: Writing in the Margins of Zuni Lives*. New York : Viking.
- Tei, F., & Gianquinto, G. (2010). Origini, diffusione e ruolo multifunzionale dell'orticoltura urbana amatoriale. *Italus Hortus*, 17(1), 59-73.
- Tilly, C. (1984). Les origines du répertoire de l'action collective contemporaine en France et en Grande-Bretagne. *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, 89-108.
- Tissot, S., Gaubert, C., & Lechien, M. H. (Eds.). (2005). *Reconversions militantes*. Presses Universitaires de Limoges.
- Tissot, S. (2009). Des gentrificateurs mobilisés. Les associations de quartier du South End à Boston. *Articulo-Journal of Urban Research*, Special issue 1, 1-33.
- Tocqueville, A. (1981[1835]). *De la démocratie en Amérique*. Paris : Éditions François Furet.
- Tornaghi, C. (2014). Critical geography of urban agriculture. *Progress in Human Geography*, 38(4), 551-567.
- Tornaghi, C., & Certomà, C. (Eds.). (2018). *Urban Gardening as Politics*. London : Routledge.
- Tracey, D. (2009). *Guerrilla gardening: a manual festo*. New Society Publishers.
- Tronto, J. C. (1993). *Moral boundaries: A political argument for an ethic of care*. Psychology Press.
- Truc, G. (2005). Introduction de : La réalité comme expérience. *Tracés. Revue de sciences humaines*, 9, 83-91.
- Tsing, A. L. (2017). *Le champignon de la fin du monde : Sur la possibilité de vie dans les ruines du capitalisme*. Paris : La Découverte.
- U
- Uttaro, A. (2012). Dove si coltiva la città. Community gardening e riattivazione di spazi urbani. *Sociologia urbana e rurale*, 98, 12-27.
- V
- Vandenbroucke, P., Canavese, M., Dacheux-Auzière, B., Grenet, M., Mouhot, L., Berthier, N., Melin, G., Pouvesle, C., Rémy, E. & Consalès, J. N. (2017). Derrière l'utopie du jardin collectif, la complexité d'un projet social, technique et politique. *Géographie et cultures*, 103, 19-37.
- Vanuxem, S. (2018). *La propriété de la terre*. Marseille : Wildproject.
- Van Zanten, A. (2018). Ethnographie. In S. Paugam Serge (Ed.). *Les 100 mots de la sociologie* (pp. 33-34). Paris : Presses universitaires de France.
- Veschambre, V. (2005). La notion d'appropriation. *Noroi. Environnement, aménagement, société* 195, 115-116.

Veteto, J. R., & Lockyer, J. (2008). Environmental anthropology engaging permaculture: moving theory and practice toward sustainability. *Culture & Agriculture*, 30(1-2), 47-58.

Vidotto, V. (2006). *Roma contemporanea*. Roma-Bari: Laterza.

Villalba, B. (2010). L'écologie politique face au délai et à la contraction démocratique. *Écologie & politique*, 40(2), 95-113.

Villalba, B. (2015). Au fondement matériel de la démocratie. *Revue Projet*, 344(1), 56-63.

Villalba, B. (2017). L'assèchement des choix. Pluralisme et écologie. *La Pensée écologique*, 1(1).

Villatte M. (2017). *L'Agriculture urbaine, quels enjeux de durabilité ?* ADEME.

Vitale, T., & Biorcio, R. (2016). Conclusioni. La società civile tra fine dei collateralismi, partecipazione e conflitto. In R. Biorcio & T. Vitale (Eds.). *Italia civile* (pp. 181-190). Roma : Donzelli editore.

Voegtli, M. (2004). Du Jeu dans le Je. Ruptures biographiques et travail de mise en cohérence. *Lien social et politiques-riac*, 51, 145-158.

W

Weber, F. (1998). *L'honneur des jardiniers : les potagers dans la France du XXe siècle*. Paris : Belin.

Weber, M. (1919). Le métier et la vocation d'homme politique. In *Le Savant et le politique*.

Weber, M. (2014). Les trois types purs de la domination légitime (Extrait de *Économie et société* 1922) (Traduction d'Elisabeth Kauffmann). *Sociologie*, vol. 5(3), 291-302.

Wegmuller, F., & Duchemin, E. (2010). Multifonctionnalité de l'agriculture urbaine à Montréal : étude des discours au sein du programme des jardins communautaires. *[VertigO] La revue électronique en sciences de l'environnement*, 10(2), 1-59.

Weinstein, O. (2013). Comment comprendre les « communs » : Elinor Ostrom, la propriété et la nouvelle économie institutionnelle. *Revue de la régulation*, 14, 1-69.

Wilson, A. D. (2013). Beyond alternative: Exploring the potential for autonomous food spaces. *Antipode*, 45(3), 719-737.

Wolff, V., Adamiec, C., et Fidolini, V. (2019). Penser les dissidences et les conflictualités « par et dans » l'alimentation. *Revue des sciences sociales*, 61(1), 10-13.

Y

Young, I. M. (2000). *Inclusion and democracy*. Oxford: Oxford University Press.

Z

Zask, J. (2011). *Participer. Essai sur les formes démocratiques de la participation*. Paris : Le Bord de l'eau.

Zask, J. (2015). *Introduction à John Dewey*. Paris : La Découverte.

Zask, J. (2016). *La démocratie aux champs : Du jardin d'Eden aux jardins partagés, comment l'agriculture cultive les valeurs démocratiques*. Paris : La Découverte.

Zetlaoui-Léger, J. (2013). Urbanisme participatif. In I. Casillo, R. Barbier, L. Blondiaux, F. Chateauraynaud, J.M. Fourniau, R. Lefebvre, C. Neveu et D. Salles (Eds.). *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*. Paris: GIS Démocratie et Participation. <http://www.dicopart.fr/en/dico/urbanisme-participatif>.

Zitouni, B., Cahn, L., Deligne, C., Pons-Rotbardt, N., & Prignot, N. (2018). *Terres des villes : enquêtes potagères aux premières saisons du 21e siècle*. Paris : Éditions de l'Eclat.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1. Synthèse des entretiens et observations réalisés. Source : Victoria Sachsé.....	35
Figure 2. Récapitulatif des sources écrites produites par les acteurs étudiés. Source : Victoria Sachsé	37
Figure 3. Domaine de définition de l’agriculture urbaine. Source : Paula Nahmias et Yvon Le Caro (2012 : 12).....	52
Figure 4. Types plus courants d’agriculture urbaine. Source : McClintock, N. (2014 : 150).....	53
Figure 5. Représentation des différents types d’agriculture urbaine par l’ADEME. Source : ADEME, Villatte Magali (2017 : 6)	54
Figure 6. Urban agriculture’s multiscalar (and often contradictory) processes. These processes are.....	60
Figure 7. Multifonctionnalité des jardins partagés. Source : Victoria Sachsé d’après Duchemin et al. (2008).	68
Figure 8. Carte des jardins partagés. Source : http://www.strasbourgcapousse.eu/carte/	73
Figure 9. Carte de localisation des expériences horticoles sur le territoire romain (jardins partagés, guerrilla gardening, fermes urbaines). Source : zappataromana.net, site réalisé par le studio UAP (urbanisme et architecture et paysagiste) (2014).....	78
Figure 10. Plan du jardin permaculture partagée Saint Gall. Source : dessin d’Alain, initiateur du projet et premier président de l’association, réalisé en 2013.....	85
Figure 11. Plan du jardin Tre Fontane. Source : un membre du comité directif du jardin, 2013.	85
Figure 12. Préparation du terrain, jardin partagé Tre Fontane. Source : page Facebook de l’association, mars 2013	88
Figure 13. Préparation du terrain, Jardin permaculture partagée de Saint Gall. Source : page Facebook de l’association, octobre 2013	88
Figure 14. Extrait des statuts de l’association définissant les différents types de membres	97
Figure 15. Tableau récapitulatif des typologies de jardiniers selon leur degré d’expérience dans le milieu associatif ou militant (tranche d’âge entre parenthèses) et type de profil, en rouge les membres du jardin Tre Fontane, en noir les membres du jardin de St-Gall. Source : Victoria Sachsé.	137
Figure 16. Dessins et répartition des cultures du sous-jardin des Solanacées. Source : Fondateur du jardin (dessins) et responsable du jardin Solanacées (cultures en rouge).....	140

Figure 17. Lors d'un événement public au jardin, des dictons liés au jardin sont exposés, celui-ci fait référence aux mauvaises herbes et la citation sur la photo illustre une approche littéraire et poétique de cette notion et une évolution des représentations de ces plantes, 2017. Source : Victoria Sachsé.....	172
Figure 18. Parcelles individuelles dans le jardin partagé Tre Fontane, 2017. Source : Victoria Sachsé.	174
Figure 19. Les semis de tomates stockés dans la serre du jardin Tre Fontane, 2017. Source : Victoria Sachsé.	175
Figure 20. Les ruches au jardin partagé Tre Fontane, lors d'une journée pédagogique avec les enfants d'une école du quartier, mai 2017. Source : Victoria Sachsé.	177
Figure 21. Lombricaio du jardin pédagogique au jardin Tre Fontane, mai 2017. Source : Victoria Sachsé	178
Figure 22. Atelier de transformation au jardin permaculture partagée St-Gall, mars 2017. Source : page Facebook du jardin.	182
Figure 23. Atelier fabrication de fromage animé par un membre du jardin lors de l'Assemblée constitutive (vote des nouveaux statuts de l'association Tre Fontane), 28 mai 2017, Rome. Source : Victoria Sachsé.....	183
Figure 24. Consommation par catégorie d'aliments des jardiniers, nombre de fois/semaine. Source : Victoria Sachsé.....	187
Figure 25. Frise chronologique des étapes de l'association Tre Fontane et du réseau Ortincomune. Source : Victoria Sachsé (conception)/Marie Rio (réalisation).	206
Figure 26. Insertion des jardins partagés dans les cadres institutionnels locaux, le cas de Rome. Source : Victoria Sachsé (conception)/Marie Rio (réalisation).	207
Figure 27. Tract de présentation du réseau, septembre 2017. Source : plateforme Basecamp.	223
Figure 28. Capture d'écran du site internet de la ville, vidéo sur les jardins partagés. Source : http://www.urbanistica.comune.roma.it/prog-eur-smarticipate/video.html	229
Figure 29. « Workflow » de l'informalité urbaine comparé à la planification informelle (les pointillés indiquent des étapes optionnelles. Source : Certomà (2016: 118).	234
Figure 30. Tract du réseau Ortincomune qui exprime le désaccord avec la gestion en cours de la ville. Source : Plateforme Basecamp.	240
Figure 31. Insertion des jardins partagés dans les cadres institutionnels locaux, le cas de Strasbourg. Source : Victoria Sachsé (conception)/Marie Rio (réalisation).	248
Figure 32. Invitation envoyée par ECO-Conseil à l'ensemble des jardins partagés du territoire strasbourgeois. Source : liste de diffusion des jardins collectifs de la Ville.	249

Figure 33. Couverture de la brochure qui résume le processus participatif a posteriori. Source : site de la Ville de Strasbourg, https://www.strasbourg.eu/documents	256
Figure 34. Panneaux d'affichage de la Ville à l'entrée de deux jardins partagés, Jardin permaculture partagé St-Gall et Jardin partagé des Alisiers. Source : Victoria Sachsé 2017 et 2016).....	264
Figure 35. Panneaux préparés pour la fête du PNU, mai 2018, Jardin permaculture partagé Saint Gall, Strasbourg. Source : Victoria Sachsé.	266
Figure.36. Pancarte à l'entrée du jardin de Saint-Gall, septembre 2017. Source : Victoria Sachsé.	270
Figure 37. Flyer annonçant l'organisation d'un chantier participatif. Source : Liste de diffusion des jardins collectifs, envoyé par ECO-Conseil qui coordonne et l'événement.	275
Figure 38. Description de la formation d'éco-conseiller. Source : site d'ECO-Conseil, http://www.ecoconseil.org/la-formation/informations-pratiques	285
Figure 39. Tableau récapitulatif des principes de conception communs aux institutions durables de ressources communes. Source : Ostrom (2010 : 114).....	311
Figure 40. Typologie des biens en économie. Source : Létourneau (2015 : 16).	312
Figure 41. Tract (et traduction faite par l'auteure) pour promouvoir le recueil de signatures lors d'un événement de la coalition pour les biens communs organisé le 25 mars 2018, jardin partagé Tre Fontane. Source : Plateforme Basecamp.....	316
Figure 42. Faisceau de droits associés aux positions. Source : Schlager et Ostrom (1992 : 251).	320

TABLE DES ANNEXES DEMATERIALISEES

Annexe I. Liste intégrale des observations

Annexe II. Liste intégrale des entretiens

Annexe III. Entretiens retranscrits

TABLE DES ANNEXES

Annexe 1 Liste des entretiens et enregistrements retranscrits

Annexe 2 Synthèse des réponses du questionnaire à Strasbourg

Annexe 3 Synthèse des réponses du questionnaire à Rome

Annexe 4 Convention de mise à disposition d'un espace clôturé aménagé à usage de jardin partagé de quartier

Annexe 5 Delibera n. 38 Extrait du procès-verbal de la délibération de l'Assemblée capitoline

Annexe 6 Règlement pour la concession pour l'usage et pour la gestion de zones verte de propriété de Rome Capitale compatibles avec la destination de potagers et jardins urbains.

Annexe 7 Statuts de l'association « permaculture partagée St-Gall »

Annexe 8 Statuts de l'association « Orti Urbani Tre Fontane »

Annexe 9 Projet de jardins partagés de la Ville de Bologne

ANNEXES

Annexe 1

Liste des entretiens et enregistrements retranscrits

Cette liste présente les entretiens et réunions retranscrits qui sont mobilisés dans le corps du texte. Ils sont présentés dans l'ordre chronologique de leur réalisation.

Les retranscriptions sont jointes dans les annexes dématérialisées.

LISTE DES ENTRETIENS REALISES A STRASBOURG ET ENREGISTREMENTS

Entretiens n°	Nom	Date	Lieu	Durée	Commentaire
1	Chargé de mission Espace Vert et Nature de l'Eurométropole/ville Strasbourg (depuis 2000)	25/08/16	Campus universitaire	2h15min	Contacté par mail. Très motivé par le retour universitaire – a apprécié le colloque ordres et désordres au jardin
2	Guillaume (Président actuel du jardin Saint Gall)	30/09/17	Au jardin	41 min 49	Présentation du jardin en présence d'une nouvelle membre potentielle du jardin (à tenir en compte pour l'analyse du contenu du discours)
3	Fabienne « pionnière » jardin de Saint Gall, a quitté l'expérience depuis.	11/10/17	Café	1h34 min	Contact donné par un ancien membre du jardin rencontré par un collègue.
4	Thomas. Ancien membre du jardin.	12/10/17	Entretien téléphonique	55min	Entretien téléphonique (même contact que Fabienne)
5	Benoit. Membre du jardin et trésorier Et sa compagne Anna au début, membre du jardin également.	06/06/18	Chez lui	1h47min	
6	Mélanie. Membre du jardin	12/06/18	Au jardin	22min	Entretien très bref, elle n'est pas à l'aise, lors d'une discussion informelle 3 mois après elle me dit qu'elle a très mal vécu l'exercice, que c'était « traumatisant » de se faire interroger ainsi.

7	Rencontre ville et associations de jardins partagés	20/06/18	Dans une salle de l'Eurométropole	1h20min	
8	Jérôme. membre actuel	21/06/18	Au jardin	1h40min	
9	Guillaume. président de l'association	07/07/18	Au jardin	1h21 min	Nous réalisons l'entretien lors d'un moment de travaux communs, il y a du monde autour. Et un autre membre du jardin s'installe à un moment et comment également.
10	Responsable du PNU	25/07/18	Dans son bureau	1h08 min	Responsable du Parc Naturel Urbain, espace dans lequel se situe le jardin.
11	Dalia. membre actuel	26/07/18	Dans un parc	1h05min	
12	Souane . Membre actuel	08/08/18	Au jardin	24min	Elle est à l'aise, mais il y a des membres de sa famille qui la sollicite, elle s'interrompt pour discuter. Et donc l'entretien est un peu décousu.
13	Nicolas. Membre actuel	08/08/18	Dans un parc	1h	
14	Adjointe au maire, ville en nature, ville nourricière	04/09/18	Dans une salle de réunion, à côté de son bureau	24min	Elle me reçoit plus de 30minutes en retard et annonce qu'elle devra écourter notre entretien parce qu'elle a un autre RDV après.

15	Henry. Membre actuel	07/09/18	Dans un parc	55min	
16	Emilie. Membre actuel, présent depuis le début du jardin.	10/09/18	Chez elle	1h57min	

LISTE DES ENTRETIENS REALISES A ROME ET ENREGISTREMENTS

Entretiens n°	Nom	Date	Lieu	Durée	Commentaire
1	Paola Marzi (Bureau des potagers urbains de la ville de Rome)	Octobre 2016	Dans son bureau (Via circonvallazione ostiense).		Je l'attends, elle dit qu'elle me reconnaît, je l'avais vu il y a deux ans de cela pour les mêmes raisons. Nous re prenons tout de même l'entretien sur les suites données à la <i>Delibera 38</i> , de la commence un long discours agité sur la situation).
2	Antonio, responsable du groupe « jardin urbain », de l'espace commun, du choix et de l'entretien des arbres du potager, de l'aspect 'esthétique'.	19/03/17	Au potager, lors d'une journée de travaux communs	20 min 43	La durée de l'entretien s'explique par le fait qu'il était sollicité par les membres du jardin pour donner des conseils. (il travaille également dans le jardinage).
3	Enregistrement de l'assemblée générale de l'association	28/04/17	Centre de « retraités » (centro anziani) qui prêtent une salle pour les réunions de l'association	1h51 min	

4	Enregistrement rencontre entre groupe « potager didactique » et deux membres du potager « Isaac Newton » qui veut s'inspirer de cet exemple.	25/05/17	Au potager	56 min	
5	Alessandro jardinier, membre sans fonction particulière.	15/06/17	Début au potager, à cause des moustiques déplacement dans un café à côté du potager.	1h	(vitrailliste) Rencontré à plusieurs reprises lors des séances d'observation participante, il est présent régulièrement, notamment lors des événements organisés par l'association. Il fait partie des personnes qui créent du lien social entre les personnes.
6	Arturo	18/06/17	Au potager	1h01min	Deuxième entretien avec Arturo, pour approfondir après 3 mois de présence sur le terrain.
7	Ivana	27/06/17	Chez elle	1h02min	Compagne d'Alessandro (ils ont la même parcelle), elle fait partie du comité directif (une des 2 femmes qui en font partie). Elle travaille dans une banque avec un poste à responsabilité.
8	Giovanni, membre très actif du potager didactique	28/06/17	Au potager	55min	Retraité qui est tous les jours au potager, il dit passer 20h par semaine. Effectivement, je le

9	Giacomo, responsable du groupe serre	04/07/17	Café, pendant sa pause déjeuner	1h02min	rencontre très souvent au quotidien et lors des événements « publics ». Il est très enthousiaste de partager son expérience, il déborde sur sa pause, il est passionnée par le potager, l'agriculture et l'élevage, et cela semble l'intéresser plus que son travail.
10	Bertrando et Giorgia, qui partagent la même parcelle sont amis.	05/07/17	Au potager	28min	Bertrando est retraité, il travaillait dans une entreprise liée à l'industrie du pétrole. R. travaille à mi-temps comme employée de cantine. Elle dit qu'elle n'a pas beaucoup de revenus, mais se contente de peu. Bertrando prend le dessus de l'entretien et veut diriger les questions, répondre rapidement comme s'il n'y avait rien à développer (peur de l'indiscrétion ?) Par la suite, il m'ignorera lorsque je le croiserai au potager.

11	Lorenzo rejoint par Beatrice (ils se sont rencontrés au potager et sont amis)	05/07/17	Au magasin de musique de Maurizio	2h45min	<p>Ils sont très intéressés par la démarche, ils répondent, racontent leur expérience et ensuite me posent des questions sur ce que j'ai observé. A partir de là, s'instaure une discussion réflexive sur le potager, les enjeux dans la ville et au sein de l'organisation.</p>
12	Andrea, membre du potager, présent dès les débuts	06/07/17	Au potager	46min	<p>Andrea fait partie des premiers, il assisté à l'évolution du jardin. Il me cite Boris (l'initiateur) comme une personne clef du potager qui cependant s'est éloigné ou a été écarté.</p>
13	Gabriele	12/07/17	Au potager	27min	<p>Il est assez discret et synthétique, mais il est intéressé par la démarche et me demande quand j'aurai les résultats d'en faire part. Il me parle beaucoup de ses enfants, notamment de son fils qui est présent au potager (7ans).</p>

14	Fabio, président actuel de l'association	14/07/17	Dans une salle du Casale Ciribelli	2h	J'ai rencontré Fabio de nombreuses fois au potager, nous avons eu de nombreux échanges au potager, cette rencontre est une façon de formuler tous les enjeux qui traversent le potager actuellement, son lien dans le réseau « ortincomune ».
15	Ciro, membre du comité directif	17/07/17	Au potager	1h33min	Membre très actif dans l'organisation des moments de travaux communs et d'événement, il est militant du parti démocrate italien et a un fonctionnement similaire au potager, il se charge d'une partie de la trésorerie et de la gestion des inscriptions, récolte des cotisations.
16	Sofia, de l'association « Io sono »	19/07/17	Au potager	1h	(éducatrice) Très présente pour proposer des activités didactiques avec les enfants lors des journées de travaux communs ou des événements, cette année, ils ont mis en place une semaine de « centre

17	Boris, initiateur du projet	19/07/17	Chez lui	1h32min	<p>aéré » au potager. Les enfants des jardiniers principalement, ont passé leurs journées pendant une semaine au potager dont une nuit en tente.</p> <p>Il fait toujours partie du potager bien qu'il soit sceptique sur la façon dont l'association est gérée actuellement.</p>
----	-----------------------------	----------	----------	---------	--

Annexe 2

Synthèse des réponses du questionnaire à Strasbourg

Questionnaire Jardin Permaculture Partagée St-Gall, Strasbourg. Ouvert du 11/05/2018 au 05/10/2018.

Inscrits à l'association : environ 40 tous participent aux activités de jardinage.

Nombre total de réponses : 16

Document de travail rédigé sur les 16 réponses complètes

Élaboré dans le cadre de la thèse de Victoria Sachsé – Les jardins partagés, terreau de participation citoyenne : de l'appropriation de l'espace public à la construction du commun.



1. Auparavant avez-vous déjà cultivé un potager ou eu une expérience en lien avec l'agriculture ?

Oui : 62.5%

Non : 25%

2. Comment avez-vous été informés des activités de notre association ?

- En passant : 6.25%
- Bouche à oreille : 37.5%
- Internet : 18.75%
- Autre : 25% Préciser (Amie du jardin qui avait besoin d'aide, actif pour le projet avant la création de l'association, association troc savoir, atelier PNU)

3. Qu'est-ce qui a motivé votre décision ? (réponse courte)

(14 réponses, 2 sans réponse).

- On m'a convaincu
- L'envie d'apprendre de l'expérience des autres
- J'avais envie depuis longtemps de "faire un potager". Mon arrivée à Strasbourg a pu faire se concrétiser cette envie !
- Déménagement en ville avec envie de poursuivre le jardinage.
- Le retour à la terre
- À la naissance de mon 1^{er} enfant ; j'ai voulu apprendre à faire un avec la nature dans l'optique de savoir soutenir notre propre subsistance et pouvoir l'enseigner à mon fils, car pour la génération à venir ça sera important. c'est aussi très enrichissant culturellement, et socialement pour moi comme pour mes enfants.
- Le plaisir de jardiner sur un grand terrain avec d'autres personnes. L'opportunité de pouvoir utiliser un terrain mis à disposition par la ville. La démarche écologique.
- L'envie de cultiver la terre, de pouvoir apprendre sur la permaculture
- J'avais envie d'apprendre plus sur les plantes et la nature.
- Passer à l'action, expérimenter, mettre la main à la terre, la dynamique de groupe, les gens !
- Étant auparavant dans un jardin sans eau j'avais déjà expérimenté la permaculture sans le savoir et je voulais découvrir et participer à ce projet collectif de jardin partagé. qu'est-ce que pouvait être la vie en communauté au travers d'un jardin partagé et partager les connaissances acquises.
- L'envie d'expérimenter
- Contact avec les éléments, expérimenter la culture de légumes.
- D'avoir l'occasion d'apprendre, mais aussi de partager et rencontrer des gens avec les mêmes convictions et les mêmes intérêts, notamment le jardinage et la permaculture)

Modes de consommation et alimentation

1. Dans quels types de magasins faites-vous vos courses ? (réponse à cocher)

- Supermarché : 50%
- magasin bio : 81.25%
- Amap (Groupement d'achat solidaire en Italie) : 25%
- internet : 0 %
- marché de quartier : 56.25%
- Autre : 25 % préciser, en Allemagne, Epicerie vrac, au jardin, ferme

2. Qu'est-ce qui conditionne l'achat des produits alimentaires ? (classer par ordre d'importance : 1 le plus important 5 le moins)

	1	2	3	4	5	6
Prix	6.25%	0 %	12.5%	18.75%	25%	6.25%

Provenance (lieu de production)	18.75%	31.25%	12.5%	12.5%	0 %	0 %
Type d'agriculture	18.75%	12.5%	18.75%	6.25%	12.5%	6.25%
Aspect	0 %	0 %	12.5%	12.5%	12.5%	31.25%
Saisonnalité	31.25%	25%	12.5%	0 %	6.25%	0.0%
Goût personnel	6.25%	12.5%	6.25%	18.75%	6.25%	18.75%

3. Dans votre alimentation combien de fois par semaine mangez-vous de... :

	Minimum	Maximum	Moyenne
Viande	0	14	2.08
Fruits	4	14	8.93
Légumes (frais)	3	14	8.64
Légumineuses	1	7	3.36
Céréales	3	14	7.5
Plats préparés	0	2	0.23
Surgelés (aliments simples ou préparés)	0	1	0.17

4. Est-ce que la pratique du jardinage a fait augmenter votre intérêt :

- pour l'alimentation : 50 %
- pour l'agriculture : 43.75 %
- Pour l'environnement : 50 %
- Autre : 31.25 % précisez : ma santé, la dynamique de groupe, la terre et l'écosystème, la cuisine, technique de culture

5. Si et comment votre implication dans le jardin a changé certaines de vos habitudes ?

En ce qui concerne quels domaines (par exemple : gestion de l'énergie, diminution des courses, type de loisirs,...)

Réponse : 56.25 %, sans réponse : 31.25 %

- Oui, pour essayer d'utiliser les productions du jardin en cuisine.
- J'achète moins de légumes en super marché
- Compost, toilette sec, récolte régulièrement, session jardinage selon les pluies à venir et les dates de semis., Observer les caprice du ciel et observer toutes sorte de végétaux partout en permanence.
- J'achète moins de fruits et de légumes. Je prépare des confitures.
- La consommation d'eau
- Je prends encore plus conscience de la saisonnalité des produits. On mange plus certains légumes qu'on trouve en abondance au jardin comme les blettes par exemple. En échangeant avec d'autres jardiniers on apprend que d'autres plantes sont comestibles et comment les cuisiner.
- Mon mode de nutrition de manière générale, mes habitudes de vie, on échange beaucoup. Et mes activités, avant je faisais plus de sport, maintenant j'utilise mon energie à des fins utiles (mais je fais toujours du sport souvent en lien avec la nature : rando, escalade) ou la culture : capoeira
- Apporter le compost et vivre au rythme des saisons et faire de plus en plus de recherches sur les plantes fabriquer des confitures et sirops pouvoir sécher ses plantes pour en faire des tisanes
- Je fais un effort plus important de manger de la nourriture bio et de saison.

6. Quels types de produits venant du jardin consommez-vous en majorité ?

fruits et baie.

2 herbes aromatiques/ tomates/ courgette/ rhubarbe/salade

4 Salades, herbes, tomates, framboises, rhubarbe, groseilles

5 Légumes feuilles

6 salades, courges, blettes, poireau et plantes aromatiques et médicinales
7 poireau perpétuel et ciboule de chine au printemps, pimprenelle, arroche rouge des mai, fleur d'accaia, fleur de caraganier, chénopode blanc, fève, petit pois, mauve, laitue asperge, capucine puis haricots/courge, raifort,
8 Rhubarbe.
Blette.
Groseilles, cassis, groseilles à maquereaux
9 baies (framboises, cassis, groseilles), légumes verts (épinards, salades), herbes aromatiques (menthe, mélisse, sauge, marjolaine)
10 Salades, Rhubarbes, Framboises, Fraises, Potirons, Graines de Tournesol, Radis, Carottes, Betteraves, Blettes, Epinards, Feves, Tomates etc.
12 Légumes feuilles ou tiges, petits fruit : groseilles cassis mires et framboises. Plantes vivaces svivaces: oignons poireaux, oseille, choux, fabacées issus de semis: feves haricot petits pois. On consomme aussi des plantes sauvages; orties piqsenlit, des fleurs mauves, hemerocales
13 les légumes perpétuels comme les poireaux, blettes et chénopodes ensuite vient les petits fruits
14 les herbes aromatiques, courges, salades
15 Légumes et fruits de saison
16 Des courgettes, des tomates, des courges, des salades, des radis

Déchets

1. Faites-vous le tri ?

- Oui : 87.5 %
- Non : 0 %
- Non complété : 12,5 %

2. Si oui, quels déchets triez-vous ?

- Carton : 87.5 %
- Plastique : 81.25%
- Verre : 87.5%
- Déchets organiques : 81.25%
- Autre : 37.5% Précisez : Nucléaire ;-) je fais le tri à la source grâce à un abonnement 100% énergie renouvelable/fer, bois, piles/aluminium/métal/J'utilise les toilettes seches que je composte dans mon jardin/métal

3. Que faites-vous des déchets organiques ?

- Compost : 68.75 %
- Bennes à déchets organiques : 25%
- Déchets mixte : 6.25%
- Autre : 0 %

Gestion de l'eau

1. votre potager (parcelle) est doté d'un système d'irrigation

- oui : 18.75 %
- non : 62.5%
- Pas de réponse : 6.25 %

2. de quel type ?

- goutte à goutte : 0 %
- Récupération eau de pluie : 31.25 %
- autre : 25%, précisez : cuve 1000 litre, motopompe/cubiteinaire/puits/la cuve si besoin

Sur le potager

1. D'où viennent vos semences ?

- Pépinières : 43.75 %
- autoproduction : 68.75 %
- Grandes surfaces dédiées au jardinage : 25 %
- internet : 43.75 %
- supermarché : 31.25%
- Echanges de semis : 43.75 %
- Autre : 12.5 % précisez : récupération/commandes groupées kokopelli

2. Pour lutter contre les indésirables, utilisez-vous des pesticides chimiques ?

OUI : 0%

NON : 87.5 %

Non complété : 12.5 %

3. Pour améliorer le rendement de vos plantes, utilisez-vous des engrais chimiques ?

OUI : 0%

NON : 87.5 %

Non complété : 12.5 %

4. Utilisez-vous des pratiques agroécologiques ?

OUI : 75 %

NON : 0%%

Non complété : 25 % %

5. Si oui quelle(s) pratique(s) ?

- Engrais naturels : 50 %
- Rotation : 56.25 %
- Associations botaniques : 75 %
- paillage : 87.5 %
- Autre : 0%

6. Combien de temps par semaine consacrez-vous au potager (en heures) ?

Minimum : 1

Maximum : 6

Moyenne : 3.15

7. Avec qui collaborez-vous pendant votre activité ?

- avec des personnes que je connais personnellement (amis, famille, connaissances,...) : 50 %

- avec des personnes que j'ai connu sur place : 87.5 %
 - je veux travailler seul(e) : 18.75 %
 - je n'ai pas trouvé de collaborateur : 0 %
- Autre : 0%

8. Vous participez événements publics ?

- Jamais : 0 %
 Rarement : 25 %
 Souvent : 43.75 %
 Toujours : 18.75 %
 Aucune réponse : 12.5 %

Informations personnelles :

Âge : Minimum : 27, Maximum : 55, Moyenne : 36 (sans compter les enfants qui participent).

Genre : Femme : 56.25 % Homme : 31.25 % Sans réponse : 12.5%

Travail :

- salarié du public : 50 %
 salarié du privé : 18.75 %
 indépendant : 18.75 %
 Retraité(e) : 0 %
 Etudiant : 6.25 %
 autre : 12.5 % : intermittent du spectacle, paysagiste référente sur le PNU

Date d'entrée dans l'association : (13 réponses)

- 2013 : 4
 2014 : 0
 2015 : 1
 2016 : 2
 2017 : 5
 2018 : 1

Expression libre : Réponse : 31.25% sans réponse : 56.25%

- Le problème de l'eau est crucial... Complicé de faire pousser certains légumes en étant pas présent au jardin (jardin parfois loin de nos habitations) et avec de l'eau utilisée au comptegoutte. Le côté frustrant du jardin.
- J'estime que le jardin permaculture partagé st gall à une vocation inavoué d'école du vivant. une école informel, par lequel des jardinier urbain peuvent passer dans leur chemin vers la "nature". Un lieux ou l'on échange des graine et des connaissances, lieux ou l'on s'enrichit avec l'écosystème, en somme c'est un lieux bonifiant et bonifié chaque saison.
- J'ai tres peu le temps en ce moment ca j'ai acheté une maison avec un jardin, j'y applique les principes de permaculture que j'ai apprise au jardin, je reste neanmoins dans l'association pour la dynamique de groupe et quand mes travaux perso seront finis mon jardin ne devrait plus me prendre autant de temps
- la partie communautaire du jardin permet de découvrir la société et rappel fortement le travail en équipe dans le domaine professionnel. les concessions sont nécessaires tout comme l'observation et l'attention aux autres et surtout aux plantes car c'est en respectant la nature que nous nous respectons nous même.
- ça fait que 7 mois que je vais au jardin, donc je me considère toujours un nouveau. Du coup je suis toujours en train de découvrir le fonctionnement, mais j'apprécie beaucoup la notion de travailler ensemble avec des gens qui partage plus ou moins les mêmes avis par rapport au jardinage et comment se nourrir en général. Il y a une très bonne ambiance et les autres jardiniers sont sympas et accueillants. Je pense que ce serait bien d'inviter plus régulièrement des « professionnels » pour faire des ateliers et pousser l'aspect apprentissage. J'ai l'impression qu'on peut être plus efficace et en profiter en peu plus du jardin pour se nourrir. Ce serait génial si on pouvait récolter assez des légumes toutes les semaines en utilisant des techniques de la permaculture pour ne plus avoir besoin d'un panier de légumes ou aller à l'AMAP. Cependant, je

suis conscient du fait que ça prendrait énormément du temps, et tout le monde n'a pas les mêmes disponibilités. En plus ce n'est pas le but de l'association non plus. Mais ce serait cool d'être autonome en légumes quand même, au moins pendant la belle

Annexe 3

Synthèse des réponses du questionnaire à Rome

Questionnaire Potager Tre Fontane, Rome. Ouvert du 12/06/2017 au 04/09/2017.

Inscrits à l'association : environ 250 dont environ 150 qui ont une parcelle (seul ou en groupe).

Nombre total de réponses : 111 Partielles : 38 Complètes : 73

Document de travail rédigé sur les 73 réponses complètes

Élaboré dans le cadre de la thèse de Victoria Sachsé – Les jardins partagés, terreau de participation citoyenne : de l'appropriation de l'espace public à la construction du commun.

1. Auparavant avez-vous déjà cultivé un potager ou eu une expérience en lien avec l'agriculture ?

Oui : 45.21%

Non : 54.79%

2. Comment avez-vous été informés des activités de notre association ?

- En passant : 27.4%
- Bouche à oreille : 57.53%
- Internet : 5.48%
- Autre : 9.59% Préciser (membre fondateur, TV, par compagnon, réseau associatif, fondateur, ami, mairie).

3. Qu'est-ce qui a motivé votre décision ? (réponse courte)

(70 réponses, 3 sans réponse).

- Possibilité de transformer un espace commun dégradé en lieu d'échange social pour respectueux de la nature et du biologique.
- Amour pour la terre, les plantes, le potager.
- Je voulais un potager.
- Le plaisir de passer quelques heures à l'air libre.
- Amitiés, retraite.
- Expérience éducative pour mes enfants et moments de partage avec des amis.
- L'envie d'être ensemble.
- Ma femme.
- L'envie de produire avec mes mains.
- La socialité et la possibilité de cueillir les fruits de la terre.
- Rapprochement à la nature.
- Nouvelle expérience de vie.
- Le désir de travailler en contact étroit avec la terre et la proximité des potagers urbains à mon domicile.
- L'envie de mettre en contact mes enfants avec la nature.
- L'envie de travailler la terre et d'être à l'air libre.
- L'envie de combler un vide de connaissance sur l'horticulture.
- Pas de raisons négatives. C'est une pratique humaine écrite dans l'ADN, elle fait du bien à l'esprit, au corps, aux rapports entre personnes. Il n'existe pas de mauvais cultivateurs, seulement des personnes qui s'applique peu. On peut s'exercer à n'importe quel âge aux modes permis par le corps. Les méthodes de culture sont infinies : en ne travaillant pas la terre en contrôlant les invasifs, en semant en superficie (Fukuoka), et selon de nombreuses méthodes traditionnelles locales. La nature pousse quoi qu'il en soit.
- Passion.
- Passion.
- Envie d'une nouvelle expérience.
- Je l'ai toujours désiré.
- L'envie de travailler à l'extérieur et de faire une expérience collective.
- La requalification de la zone concernée + la possibilité de cultiver quelque chose en bas de chez soi.
- La possibilité de partager une expérience commune de culture (production agricole).
- Participation directe à la vie du territoire urbain.
- Cultiver personnellement des légumes vraiment biologiques.
- Contact avec la terre.
- Mon fils, depuis qu'il a 8 ans est passionné d'horticulture.
- Pour manger des produits biologiques.
- L'exigence de faire des activités à l'extérieur et d'aider un ami en difficulté physique.
- Produits et cultivés pour celui qui travail.
- Une nouvelle expérience et le partage avec les autres personnes.
- Le plaisir de travailler la terre.
- Le grand désir de produire des choses naturelles.
- Activités en plein air – produits plus salutaires/sains.
- Intérêt pour l'horticulture.

- Amour pour la nature, mais surtout une immédiate sympathie pour les personnes qui participaient et grande sensation de bien-être pour le lieu très beau.
- Récupération d'un espace transformé en décharge.
- La collaboration avec l'association et avec les expériences (réalités) locales.
- Intégration avec les personnes du quartier et activités du potager et autres en particulier pour les enfants.
- Pour avoir une occupation/engagement/obligation et avoir des légumes à kilomètre « zéro ».
- Recherche contexte social.
- La passion pour l'horticulture.
- Culture de la terre, création de réseau social dans le quartier.
- La possibilité d'être en contact avec la nature.
- L'envie d'apprendre à cultiver tout seul au lieu d'acheter ?
- Le plaisir d'être en contact avec la nature et une forme d'évasion par rapport aux problèmes que la vie nous réserve.
- Amour pour les plantes.
- Passion.
- Envie de récupérer des traditions passées.
- Nouvelle expérience.
- Faire de l'horticulture ensemble.
- Requalifier un espace/une zone.
- Pure passion.
- Partager cette expérience avec mes enfants, 6 et 8 ans.
- Curiosité et envie d'essayer une nouvelle activité.
- Pour le plaisir de cultiver la terre et récolter ses fruits.
- Passion pour la nature et conscience de pouvoir joindre l'utile à l'agréable.
- Pouvoir enseigner l'amour pour la nature à ma fille (et comme panacée pour moi).
- Envie de cultiver et faire partie d'un groupe.
- Divers.
- Intérêt.
- Socialisation.
- Désir d'être en plein air et de manger sain.
- Faire une nouvelle expérience sociale à des fins éthiques.
- Amour pour la nature.
- Contact avec la nature.
- Par intérêt à revitaliser la zone.
- L'envie de travailler en plein air, dans la nature.

Modes de consommation et alimentation

7. Dans quels types de magasins faites-vous vos courses ? (réponse à cocher)

- Supermarché : 79.45%
- magasin bio : 28.77%
- Amap (Groupement d'achat solidaire en Italie) : 10.96%
- internet : 9.59%
- marché de quartier : 65.75%
- Autre : 4.11% préciser, marché kilomètre « zéro » Coldiretti (organisation d'entrepreneurs agricoles), étal de fruits et légumes, à la ferme (exploitation agricole).

8. Qu'est-ce qui conditionne l'achat des produits alimentaires ? (classer par ordre d'importance : 1 le plus important 5 le moins)

	1	2	3	4	5	6
Prix	11.94%	4.76%	30.36%	12.82%	24.24%	28.12%
Provenance (lieu de production)	16.4%	31.75%	28.57%	10.26%	15.15%	3.12%

Type d'agriculture	11.94%	7.94%	16,07%	20.51%	18.18%	25.00%
Aspect	4.48%	12.7%	8.93%	17.95%	21.21%	25.00%
Saisonnalité	38,8%	28.57%	8.93%	17.95%	3.03%	0.0%
Goût personnel	16,4%	14.29%	7.14%	20.51%	18.18%	18.75%

9. Dans votre alimentation combien de fois par semaine mangez-vous de... :

	Minimum	Maximum	Moyenne
Viande	0	5	2.12
Fruits	1	21	7.27
Légumes	1	20	7.47
Légumineuses	0	5	2.26
Céréales	0	14	4.16
Plats préparés	0	5	0.61
Surgelés (aliments simples ou préparés)	0	5	1.31

10. Est-ce que la pratique du jardinage a fait augmenter votre intérêt :

- pour l'alimentation : 61.64%
- pour l'agriculture : 71,23%
- Pour l'environnement : 54,79%
- Autre : 4,11% précisez : j'étais déjà sensible à ces trois aspects ; mon bien-être ; éducation.

**11. Si et comment votre implication dans le jardin a changé certaines de vos habitudes ?
En ce qui concerne quels domaines (par exemple : gestion de l'énergie, diminution des courses, type de loisirs,...)**

Réponse : 75.34 %, sans réponse : 24,66%

- Je n'ai pas changé d'habitudes.
- Diminution des courses, loisir.
- Je dédie quelques heures au soin du potager comme loisir. Je n'ai pas diminué mes courses.
- Diminution des courses.
- Attention à la consommation alimentaire.
- Gestion du temps disponible.
- Non.
- Réduction de l'achat de légumes et végétaux, soin du potager a remplacé une partie de mes occupations.
- Nouveau loisir.
- Le potager a ajouté à ma planification hebdomadaire un ou deux engagements fixes (le potager est partagé et on alterne les tours) qui me font passer plus de temps en plein air.
- Non.
- Mieux organiser le temps pour en avoir à dédier au potager.
- Optimisation des processus quotidiens dont : gestion du sommeil, alimentation, expérimentation de nouvelles techniques de gestion à la maison et au travail (façon de raisonner).
- Diminution des courses, étude de pratiques horticoles.
- Type de loisir.
- Diminution des courses.
- Alimentation et gaspillage en général.
- Rien en particulier.
- Moins de temps pour d'autres intérêts. Diminution des courses.
- Cela a contribué à une plus grande participation aux activités sociales du quartier et à une consommation plus responsable.

- Type de loisir.
- Réduction des courses, type de loisir.
- Gestion du temps libre.
- Choix de la nourriture et consommation d'eau.
- Type de loisir, attention aux plantes.
- Usage du temps libre.
- Loisir.
- Diminution des courses.
- Type de loisir - attention à la saisonnalité des produits
- Temps libre et gestion des courses/
- Gestion de la journée... attention à la consommation.
- Habitudes alimentaires, étude botanique, étude des abeilles, gestion de l'eau.
- Diminution des courses.
- Type de loisir.
- Type de loisir, engagement dans le quartier, connaissances dans le quartier.
- Qualité alimentaire.
- C'est principalement un loisir, qui a amélioré le rapport à la nature.
- Aucun.
- Respect de l'environnement et des insectes.
- Vie en plein air – diminution du temps pour d'autres loisirs et sports.
- Diminution des courses.
- Temps libre en plein air.
- Diminution des courses.
- Tout était déjà bien présent. (des exemples proposés ?)
- Saisonnalité des produits et valeur du prix.
- Ne pas gâcher les aliments.
- Diminution des courses, loisir, et temps libre.
- Changement dans les modes de travail.
- Gestion du temps libre.
- Diminution des courses.
- Je soigne moins les plantes du balcon – un peu moins de sport pour aller au potager.
- Gestion de l'énergie.
- Loisir.

12. Quels types de produits venant du jardin consommez-vous en majorité ?

(je ne fais pas le détails mais sont cités : tomates, aubergines, choux, salade, courgettes, blettes, légumes de saison, un peu de tout, herbes aromatiques, haricots verts, poivrons, piment, herbes spontanées, pomme de terre, oignons, concombres, chou-fleur, chicorée/endive,...)

Déchets

4. Faites-vous le tri ?

- Oui : 98.63%
- Non : 1.37%

5. Si oui, quels déchets triez-vous ?

- Carton : 97.26%
- Plastique : 97.26%
- Verre : 97.26%
- Déchets organiques : 90.41%
- Autre : 13.7% Précisez : collecte en mélange ; métaux ; non-recyclable ; métaux et non recyclable ; métal ; déchets spéciaux ; tout ; collecte en mélange ; métal ; tout.

6. Que faites-vous des déchets organiques ?

- Compost : 15.07%
- Bennes à déchets organiques : 89.04%
- Déchets mixte : 6.85%
- Autre : 2.74% précisez : bennes plastique et métal, carton et verre, bennes à déchets non recyclable (je pense qu'il y a une mauvaise compréhension de la question) ;
Nourriture pour le lombricomposteur du potager.

Gestion de l'eau

3. votre potager (parcelle) est doté d'un système d'irrigation

- oui : 72.6%
- non : 21.92%
- Pas de réponse : 5.48%

4. de quel type ?

- goutte à goutte : 52.05%
- Tuyau d'arrosage : 36.99%
- Récupération eau de pluie : 0%
- autre : 4.11%, précisez : je n'ai pas de parcelle ; irrigation manuelle.

Sur le potager

9. D'où viennent vos semences ?

- Pépinières : 89.04%
- autoproduction : 46.58%
- internet : 1.37%
- supermarché : 5.48%
- Autre : 6.85% précisez : entreprise produits agricoles ; serre du potager ; nous n'avons pas encore de parcelle affectée ; autoproduction-pépinière.

10. Pour lutter contre les indésirables, utilisez-vous des pesticides chimiques ?

OUI : 4.11%
NON : 95.89 %

11. Pour améliorer le rendement de vos plantes, utilisez-vous des engrais chimiques ?

OUI : 5.48%
NON : 94.52%

12. Utilisez-vous des pratiques agroécologiques ?

OUI : 86.3%
NON : 13.7%

13. Si oui quelle(s) pratique(s) ?

- Engrais naturels : 79.45%
- Rotation : 58.9%
- Associations botaniques : 21.92%

- permaculture/culture permanente : 0%
- paillage : 21.92%
- Autre : 2.74% crottin de cheval ; (equiseto ?)

14. Combien de temps par semaine consacrez-vous au potager (en heures) ?

Minimum : 0
 Maximum : 20
 Moyenne : 6.45

15. Avec qui collaborez-vous pendant votre activité ?

- avec des personnes que je connais personnellement (amis, famille, connaissances,...) : 65.75%
 - avec des personnes que j'ai connu sur place : 47.95%
 - je veux travailler seul(e) : 8.22%
 - je n'ai pas trouvé de collaborateur : 1.37%
- Autre : 4.11% : parfois avec les compagnons du potager (parcelle partagée) ; ma copine ; nous n'avons pas encore de parcelle affectée.

16. Vous participez événements publics ?

Jamais : 4.11%
 De temps en temps : 53.42%
 Souvent : 32.88%
 Toujours : 9.59%
 Aucune réponse : 0%

17. Faites-vous partie d'un groupe de travail ?

OUI : 67.12% (49 personnes)
 NON : 32.88%
 Aucune réponse : 0%

18. Si oui, lequel ? sur 49 ont répondu :

- Manutention/entretien espaces communs : 11
- Jardin urbain (partie plus esthétique de l'espace commun) : 10
- Potager didactique : 11
- Événements : 9
- Serre : 2
- Réponses qui ne correspondent pas à des groupes effectifs : travaux communs, nettoyage environnements communs, site internet, email, entretien espaces verts, pepperfriends (association qui a une parcelle qui plante tous types de piments), je m'autogère, compost.

Informations personnelles :

Âge : Minimum : 31, Maximum : 75, Moyenne : 53.79 (sans compter les enfants qui participent).

Genre : Femme : 39.73% Homme : 58.9% Sans réponse : 1.37%

Travail :

salarié du public : 26.03%

salarié du privé : 27.4%

indépendant : 19.18%

Retraité(e) : 27.4%

Etudiant : 0%

autre : 2.74% biologiste ; commerçant

Date d'entrée dans l'association : (65 réponses)

2012 : 7

2013 : 12

2014 : 9

2015 : 19

2016 : 17

2017 : 1

Expression libre : Réponse : 47.95% sans réponse : 52.05%

- Majeure transparence dans les décisions et attributions des parcelles par affichage sur tableau d'affichage (*sur la deuxième partie je ne comprends pas si c'est une critique ou une proposition je penche pour une proposition je demanderai à mes interlocuteurs au potager*).
- Outils communs peu disponibles pour fauches, nettoyage des allées etc (tondeuse, débroussaillieur). Problème eau ne semble pas complètement résolu. Vérifier avec saison estivale imminente) ou mettre en loop les 2 citernes ou séparer les services. Besoin d'eau du côté gauche (rehaussement « *orti nuovi* » (potagers nouveaux) et zone autour du kiosque à mettre en ordre/arranger. Les circuits (d'irrigation) « *orti nuovi* » doivent être divisés avec des valves pour la manutention en cas de rupture locale au premier embranchement.
- Nous voudrions qu'il y ait plus d'appels pour les travaux communs de façon à tenir les potagers et alentours plus propres, (bien que certains disent que c'est toujours les mêmes qui participent, mais pour les travaux mieux vaut être peu, mais bons (*expression « pochi ma buoni*)... et tenir compte des présences, beaucoup a été fait, mais beaucoup reste à faire... et les gens de bonne volonté il y en a en abondance, utilisez-la.
- Un endroit, où, ensemble, être gardien de la terre, et de sa conservation, de sa culture.
- Excellent initiative.
- Expérience très intéressante et utile. On y mange ses propres produits et on y mange sain. Je trouve excessive l'interdiction d'utiliser les formes édulcorées/limitées de protection des insectes nuisibles comme le vieux « *verderame* » (équivalent de la bouillie bordelaise).
- Expérience très gratifiante, surtout pour le fait d'avoir amené des cultures horticoles et des fleurs dans une zone défigurée pendant des années par des décharges et installations abusives. L'atmosphère de collaboration, prédominante parmi les membres, et l'enthousiasme du « *noyau dur* » (les membres plus motivés) sont une impulsion supplémentaire pour porter ma contribution en termes de participation et de soutien.
- Je trouve que c'est très belle expérience de partage et d'enrichissement personnel. Malheureusement, travaillant et avec deux enfants, le temps que nous pouvons consacrer au potager est très inférieur à ce que je voudrais.
- Belle expérience, il y a beaucoup à faire pour la faire croître/grandir davantage, pas comme nombre de potagers, mais comme qualité des actes. Les communications entre jardiniers devraient être améliorées et le travail d'autrui devrait être mieux respecté. Des modalités doivent être trouvées pour gérer mieux les travaux communs, en pénalisant qui ne participent pas. Avec l'augmentation des jardiniers, j'ai noté un développement excessif de comportements non conformes (je-m'en-foutisme, autoritarismes, autoritaires, cochons qui laissent des déchets, « *endommageurs* » du bien commun et du potager autrui...etc). Ils devraient être sanctionnés, jusqu'à retirer leur parcelle. Très belle initiative avec les écoles et participation d'autres expériences associatives du territoire très positif.
- La participation à des groupes de personnes avec le but de développer un travail est une partie essentielle de la nature humaine. C'est un des facteurs évolutifs de notre race. Le faire en contact avec la nature proche de nous, stimule notre mémoire organique et mentale, même inconsciemment. La seule force requise est la volonté de participer qui est restitué par [la récupération] des fruits de la terre. J'étais convaincu de ne pas être capable de produire quoique ce soit à partir de ma parcelle, mais je me trompais. Les tomates poussent spontanés, ainsi qu'une vieille vigne originaire du lieu. Les légumes et les adventices poussent tous seuls. Je dois réussir simplement à ne pas faire de dégâts. Je m'arrête ici, mais je compte t'écrire par email, d'une meilleure façon, ces quelques considérations.
- J'approuve les initiatives et je voudrais quelques leçons pratiques en plus.
- J'espère que qu'il [le potager] reste toujours simple avec des personnes de bonne volonté qui aiment la terre.
- L'expérience du potager est belle et riche, mais malheureusement pas toujours conciliable avec les horaires de travail.
- J'espère que cette expérience commune continue.
- Participation et partage plus importants de la part de tous les membres.

- J'aimerais que les potagers soient clôturés de manière à ne pas être « visités » par des étrangers qui, en plus de cueillir les fruits, volent également les outils.
- Il faudrait plus de tolérance et d'esprit collectif.
- Je trouve cette expérience vraiment intéressante et plaisante dont je reçois des satisfactions personnelles considérables, que ce soit durant le travail au potager que durant la récolte des produits.
- Excellente, plaisante et relaxante initiative. Merci.
- Je suis heureux/se (?) parce qu'après un temps de fréquentation de l'association j'ai pu avoir un potager à gérer et je m'entends bien avec la majorité des membres. Belle expérience, je la conseille.
- Très important partager et créer un réseau de solidarité en général, mais le faire dans un contexte semblable augmente sûrement cet aspect surtout parce qu'en ville, les liens avec la nature se perdent plus facilement et les connaissances simples, mais fondamentales.
- Heureusement que les potagers urbains existent.
- Le potager est un moyen pour continuer à faire de la politique et à construire des hypothèses alternatives de gestion du territoire, des relations sociales, éducation à un développement durable, accroissement du patrimoine de connaissances personnelles, équilibre mental, engagement pour un monde meilleur et plus équitable. L'activité globale du potager/jardin s'insère pour moi dans les activités politiques pour la construction, gramscienne d'une hégémonie et une organisation sociale, partie fondamentale du futur parti de la révolution.
- C'est une très belle expérience pour se sentir actif dans l'amélioration de son propre territoire du point de vue esthétique, environnemental, culturel et social. Une expérience complète à tous points de vue.
- Pour moi c'était un plaisir et une satisfaction de faire partie de cette expérience commune. Il y a des choses à améliorer dans l'association, mais dans l'ensemble mon évaluation est positive.
- Je n'ai pas de potager (parcelle), je participe occasionnellement.
- Association plus attentive aux besoins des individus/particuliers et plus de participation avec plus de respect pour le travail des autres et moins autoritaire de la part de certains. (*je pense que c'est une requête*).
- Sans manutention et sans un bon groupe dirigeant il n'y a pas de futur pour le potager.
- Je pense qu'il serait utile de créer un espace partagé où échanger avec plus de simplicité les produits en excès.
- Je vous prie de ne plus faire tailler les cannes (cannes de Provence). La faune qui y vit est une faune spécifique et elle a besoin de cet habitat. En les coupant nous faisons partir les oiseaux. Je comprends que nous avons tous profité des cannes pour créer le potager, mais il serait pertinent de restaurer les roseaux... c'est important !
- Je voudrais que durant les appels généraux pour les travaux du samedi et du dimanche les gens participe en plus grand nombre pour ne pas avoir l'impression d'être toujours les mêmes.et qu'un programme soit fait pour l'entretien des potagers, pour la tondeuse et autres travaux comme les bancs etc... pour maintenir le plus propre possible pour tous les jardiniers...
- Je voudrais que les membres qui rament contre l'association et la socialisation s'en rendent compte et abandonnent l'association. Que la direction soit plus rapide à réaliser les projets au programme, voir plus loin que le bout de son nez et éviter qu'un incident ait lieu.
- Soigner un potager est une expérience très belle, je n'avais jamais cultivé et j'ai beaucoup à apprendre, mais c'est une grande satisfaction de savoir ce que tu manges est sans engrais et sans additifs chimiques. Merci aux promoteurs et aux organisateurs de l'Association qui ont su réaliser un endroit beau et accueillant, ouvert et solidaire.
- Comme disait mon grand-père au sujet du travail du paysan... le potager veut l'homme mort !

Annexe 4

Convention de mise à disposition d'un espace clôturé aménagé à usage de jardin partagé de quartier

Convention
de mise à disposition d'un espace clôturé aménagé à usage de
jardin partagé de quartier

Entre :

- la Ville représentée par M. Roland RIES, Maire
ci-après dénommé « propriétaire », et
- l'association ci-après dénommée l'association, inscrite au registre du Tribunal d'instance de
Strasbourg sous le numéro
.....,
dont le siège est
et dont l'objet statutaire est :
représentée par son Président,

Vu la délibération du Conseil municipal du 28 avril 2014

Préambule :

La présente convention résulte de la rencontre de :

- la volonté de la Ville de Strasbourg d'encourager le développement de jardins collectifs
et notamment de jardins partagés ;
- la volonté de l'association, née de la réunion et la mobilisation d'un ensemble
d'habitants dans le but de créer et gérer un jardin partagé situé Rue des Lentilles dans le
quartier Petite France, sur un terrain appartenant à la Ville.

Un jardin partagé est un jardin qui se conçoit, se construit et se cultive à plusieurs. Il offre à
chacun la possibilité de travailler à une réalisation commune.

Il s'agit avant tout d'un jardin de projets, élaborés collectivement. Il suppose une implication
forte des participants, ainsi qu'une concertation et une coopération entre les jardiniers et les
partenaires éventuels, et ceci dans la durée.

C'est un lieu de vie convivial ouvert sur le quartier, qui favorise la rencontre entre les
différentes générations et cultures. Fondé sur des valeurs de partage, de solidarité et de
créativité, il contribue de ce fait à la création du lien social.

C'est un jardin écologique dans lequel les jardiniers renouent avec le monde vivant et créent un milieu équilibré où se conjuguent respect des ressources naturelles et maintien de la diversité animale et végétale.

Un jardin partagé fournit ainsi un cadre épanouissant qui favorise la découverte, l'autonomie, l'échange, l'expérimentation, la prise d'initiative, l'autonomie dans le respect d'autrui et de l'environnement.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1^{er} : Objet de la convention

1.1. La Ville met à disposition de l'association à titre précaire et révoquant, un terrain d'une superficie dem² dont elle est propriétaire, sis, tel qu'indiqué sur le plan en annexe 1 de la présente convention. La Ville de Strasbourg garantit la qualité des sols et l'absence de pollution au-delà des normes admises sur le terrain mis à disposition.

1.2 La présente convention constitue une autorisation d'occupation du domaine public accordé à l'association à titre gracieux, afin de lui permettre de mettre en œuvre son projet de jardin partagé, dont les modalités de mise en œuvre sont présentées en annexe 2 de la convention (objet de l'association, moyens de l'action, modalités de fonctionnement et plan d'aménagement du jardin).

Article 2 : Conditions financières

2.1 Cette mise à disposition est réalisée dans les conditions financières suivantes :

➤ l'association supportera l'ensemble des charges incombant normalement au locataire (eau, électricité, frais d'entretien courant, tri et évacuation des déchets, entretien régulier des équipements mis à disposition : pavillon, point d'eau, bac à compost, bac à eau, serrures, remplacement cadenas...).

2.2 Pour information, il est précisé que la valeur locative annuelle du terrain mis à disposition est évaluée à 0,50 €/m², soit 625 €. L'avantage en nature alloué fera l'objet d'une information appropriée en annexe des documents comptables de l'association.

Article 3 : Apports matériels et engagements de la Ville de Strasbourg

3.1 En sus de la parcelle susvisée, la Ville de Strasbourg met à disposition de l'association :

- une arrivée d'eau par surface de 300 m², soit par forage et pompe à bras (eau non potable), si la profondeur de la nappe le permet, soit par le réseau d'eau potable dans les autres cas. Un dispositif permettant de couper l'eau en l'absence de jardinier sera systématiquement prévu.
- des bacs à compost en nombre adapté à la taille du jardin,
- un panneau d'information à l'entrée,
- un système de stockage ponctuel de l'eau au sortir de la borne-fontaine (bac), et d'évacuation de l'eau en excès. Il ne s'agira pas d'un assainissement en bonne et due forme.

- une clôture périphérique basse (de hauteur maxi 1,50m), a priori métallique, disposant d'une porte principale (jeu de 5 clé remis à l'association), avec un système de serrure permettant une duplication peu coûteuse des clés.
- un abri en bois ou un coffre de stockage (selon configuration du site), permettant le remisage des outils et matériels,

3.2 La Ville de Strasbourg s'engage à accompagner la mise en place du jardin et apporter sur demande des conseils techniques à l'association.

Article 4 : Etat des lieux

L'association s'engage à procéder aux réparations ou à indemniser la collectivité pour les dégâts éventuellement constatés au terme ou lors de la résiliation de la présente convention, au regard d'un état des lieux qui aura été contradictoirement établi, à la prise d'effet comme à l'expiration de la convention.

Article 5 : Affectation du terrain

L'association s'engage à affecter le terrain à l'objet exclusif énoncé en préambule.

Article 6 : Mise à disposition

L'association est autorisée à mettre le terrain ou une partie de celui-ci à la disposition de ses membres. Cette autorisation est subordonnée à la réalisation des conditions suivantes :

- ✓ elle ne peut être accordée qu'aux seuls membres de l'association, sur présentation d'une demande écrite validée par une autorisation expresse du président de l'association, fixant notamment la durée et les conditions précises de l'occupation ;
- ✓ l'utilisation du terrain devra être réservée à une action conforme à la vocation et à l'objet de l'association, ainsi qu'à la destination du terrain, et respectera le cadre établi par la présente convention ;
- ✓ l'utilisation du terrain ne devra pas porter atteinte à l'ordre public ; les manifestations à caractère politique, culturel ou commercial sont interdites ;

Article 7 : Conditions d'utilisation du terrain

7.1 L'association s'engage à :

- ✓ préserver le patrimoine municipal en assurant la surveillance et l'entretien des terrains et des matériels mis à disposition et en veillant à leur utilisation rationnelle, afin d'éviter toute dégradation ou toute usure anormale des équipements ;
- ✓ maintenir le jardin et ses équipements en bon état d'entretien et de propreté. Elle assurera le nettoyage et l'évacuation des déchets générés sur le site ;
- ✓ entretenir des relations de bon voisinage avec les habitants du quartier et jouir du terrain et des équipements en bon père de famille, sans occasionner de troubles anormaux de voisinage, notamment en soirée.
- ✓ faire état du soutien de la collectivité dans sa communication ;

- ✓ prendre toutes les mesures de sécurité prévues par la réglementation afin de garantir la sécurité des personnes et des équipements ;
- ✓ garantir le bon fonctionnement du jardin partagé, en offrant au public accueilli l'ensemble des prestations faisant partie de l'objet de l'association ;

7.2 L'association établira un règlement d'utilisation qui sera soumis pour validation à la Ville dans le mois suivant la signature de la présente convention ; ce règlement intérieur devra préciser les conditions d'accès et de sécurité, ainsi que les heures d'ouverture. La ville devra être informée de toutes modifications du règlement.

7.3 L'accès et le stationnement de véhicules à moteurs privés dans l'enceinte du terrain est interdite, excepté pour un déchargement ponctuel.

7.4 L'association s'engage à laisser l'accès libre du jardin à tout visiteur, dès lors qu'un des jardiniers de l'association est présent. Par ailleurs, elle fera en sorte d'être présente sur le site pour accueillir et renseigner le public, en particulier le samedi ou le dimanche. Les créneaux de présence devront être indiqués sur le panneau d'affichage à l'entrée.

7.5 La Ville de Strasbourg pourra interdire l'accès du jardin à toute personne, pour raison de sécurité, notamment lors de travaux d'entretien pouvant intervenir à tout moment de l'année, de manifestation officielle, en cas d'avis d'orage ou de tempête, ou pour tout motif d'intérêt général.

7.6 L'usage de matériel motorisé est interdit les samedis après-midi, dimanches et jours fériés toute la journée, et en semaine avant 8h et après 19h.

7.7 L'utilisation d'un barbecue est tolérée ponctuellement, sous réserve qu'il n'y ait aucun risque de mise à feu de la végétation voisine, et de ne pas causer de troubles anormaux de voisinage aussi bien pour les habitants que pour les promeneurs.

7.8 Les jardiniers de l'association sont tenus de veiller à vidanger les réservoirs d'eau, dès le départ du dernier adulte, afin d'éviter tout accident, à l'exception des récupérateurs d'eau de pluie, sous réserve que ceux-ci soit installé en conformité (couvercle solide et impossible à ouvrir par un enfant).

7.9 L'association s'engage à mettre en œuvre un niveau élevé de respect de l'environnement, notamment :

- l'interdiction d'employer des produits phytosanitaires et des engrais chimiques, en dehors de ceux autorisés en agriculture biologique.
- la mise en pratique d'un tri des déchets dans le jardin, et le développement du compostage des déchets verts,
- une gestion économe des ressources naturelles, et en particulier de l'eau ; l'usage de motopompes est interdit.

7.10 Aucune activité susceptible de polluer le sol et aucun départ de feu au sol ne sont autorisés.

7.11 Tel que prévu par son projet associatif, l'association organisera une manifestation publique et conviviale sur le site, à l'attention des habitants du quartier. Le contenu et la forme de la manifestation seront transmis à la Ville de Strasbourg pour vérification de leur bonne conformité avec la présente convention.

Article 8 : Aménagements

8.1 L'association ne pourra procéder à aucun aménagement sur le terrain mis à disposition, sans en avoir préalablement sollicité l'autorisation écrite à la Ville qui se réserve le droit de refuser.

En l'absence de réponse de la Ville de Strasbourg dans un délai d'un mois, l'approbation est réputée acquise.

8.2 Tous ajouts, embellissements ou améliorations du terrain et équipements mis à disposition, réalisés par l'association pendant la durée de la convention resteront, à l'expiration de la présente, propriété de la collectivité, sans que celle-ci soit tenue au versement d'une quelconque indemnité.

8.3 Les élevages, de même que l'installation de pigeonniers ou de volières, sont interdits, sauf autorisation expresse de la Ville de Strasbourg, de même que la présence de chiens. Une dérogation peut être accordée pour des ruches, sous réserve de pouvoir répondre aux obligations légales en terme de protection du public (distance de sécurité).

8.4 Les plantations d'arbres et d'arbustes à grand développement sont interdites. Seuls sont autorisés les arbres fruitiers à petit développement.

8.5 En cas d'aménagement ou de plantation, la vue du jardin depuis l'extérieur devra être maintenue.

8.6 L'installation à demeure dans le jardin d'une tente ou de toilettes n'est pas autorisée. La mise en place de toilettes sèches pourra néanmoins être expérimentée, après autorisation de la Ville de Strasbourg et sous réserve de ne pas causer de nuisances au voisinage.

8.7 La mise en place d'équipement de jeux pour enfants, et leur utilisation, se fera sous la responsabilité de l'association. L'installation d'une piscine est prohibée.

8.8 L'association devra supporter, quelle qu'en soit l'occupation et la durée, l'ensemble des travaux jugés nécessaires par la Ville de Strasbourg, sans pouvoir prétendre à une quelconque indemnité.

Article 9 : Assurance

9.1 L'association assumera la responsabilité des dommages imputables à l'utilisation qu'elle fera du jardin et des équipements présents sur le site.

9.2 L'association s'engage à souscrire une police d'assurance contre le vol, l'incendie, les dégâts des eaux, et couvrant sa responsabilité civile ainsi que celle des personnes éventuellement placées sous sa responsabilité. Une copie du contrat devra être produite à l'appui de la présente convention.

9.3 L'association assumera elle-même la fermeture de l'abri mis à sa disposition, et ne pourra prétendre à une quelconque indemnisation en cas de vol de matériel, de produits ou de végétaux.

9.4 L'accès au terrain n'est pas autorisé en cas d'alerte orange de Météo-France, dans la mesure où le terrain comporte des arbres sur site ou à proximité immédiate. La Ville décline toute responsabilité pour les cas ordinaires telle que grêle, gelée, chutes d'arbres ou de branches liées à une tempête ou à un défaut d'entretien. Il en va de même pour les cas extraordinaires tels que : sécheresse, inondation, incendie du pavillon, vols, effractions qui pourraient survenir au dépend de l'association ou d'un de ses membres, de tiers ou à leurs biens, ainsi que tout acte de vandalisme entraînant la destruction de tout ou partie des récoltes ainsi que des installations ou constructions mises en place par l'association.

9.5 En cas de dégradation ou de vandalisme, la Ville assurera la remise en état des clôtures, borne-fontaine, ou abris vandalisés, sous réserve que l'association porte plainte auprès du commissariat de quartier, et transmette copie du dépôt de plainte à la Ville de Strasbourg.

Article 10 : Obligations comptables

L'association s'engage à :

- ✓ fournir à la Ville de Strasbourg avant le 1^{er} mai de l'année suivant la clôture des comptes (ou lorsque l'exercice comptable est clos en cours d'année civile, dans les 4 mois suivant la clôture), un bilan et un compte de résultat certifiés conformes par le Président ou, si l'association a perçu des subventions dont le montant total, toutes subventions confondues, est supérieur à 150 000 €, par le commissaire aux comptes ;
- ✓ le cas échéant, informer la collectivité du nom du commissaire aux comptes dans les trois mois suivant sa désignation.

Article 11 : Contrôles de la collectivité

L'association s'engage :

- ✓ à informer la collectivité de tous les problèmes pouvant survenir dans l'exercice de la présente convention, notamment de tous dommages survenus aux biens mis à disposition ;
- ✓ à autoriser le contrôle de ses actions et l'examen de ses comptes par les services de la Ville, notamment par l'accès au terrain et aux documents administratifs et comptables.

Article 12 : Obligation d'information

12.1 L'association s'engage à informer la Ville de Strasbourg, sous un mois à compter de leur survenance, de tous les changements survenus dans son fonctionnement, dans son administration ou sa direction, et à lui transmettre ses statuts et règlements actualisés.

12.2 Selon leur nature, ces changements pourront donner lieu à une révision de la présente convention par voie d'avenant, voire à sa résiliation dans les conditions prévues ci-après.

Article 13 : Droit d'utilisation temporaire

13.1 La mise à disposition permanente du terrain et des matériels n'exclut pas pour la Ville la possibilité de demander à l'association l'utilisation temporaire du terrain pour elle-même ou pour d'autres personnes morales privées ou publiques. Les demandes devront être signifiées à l'association trois mois à l'avance, préciser les conditions d'utilisation, dégager la responsabilité de l'association et ne pas porter atteinte à la réalisation des buts fixés à l'association.

L'association ne pourra pas demander de contrepartie financière à la Ville, ni au titre de la mise à disposition du terrain et des équipements, ni au titre des frais et charges en découlant.

13.2 Cette mise à disposition est limitée à quinze jours par an maximum.

Article 14 : Mesures d'ordre public

En cas d'atteinte à l'ordre public ou de dégâts interdisant la continuité normale de l'activité, la collectivité se réserve le droit de procéder à la fermeture temporaire du terrain sans préavis, sur arrêté pris par son exécutif, et sans être tenue au versement d'une indemnisation.

Article 15 : Vie de la convention

15.1 La présente convention est établie pour une durée de 1 (un) an à compter de la date de signature par les deux parties. Toutefois, cette entrée en vigueur est soumise à la condition suspensive de la réception par la collectivité d'un exemplaire de la présente convention dûment signée par le Président en exercice de l'association ;

15.2 Elle ne peut donner lieu à renouvellement tacite. Il appartient à l'association de demander son renouvellement par courrier auprès de la Ville au moins trois mois avant la date d'expiration de celle-ci sur la base d'un projet de jardin partagé.

15.3 Les parties se réservent le droit de l'interrompre à tout moment sur préavis de trois mois, par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

15.4 Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant à celle-ci.

15.5 En cas de non-respect, par l'une ou l'autre des parties, des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit à l'expiration d'un délai de 30 jours suivant la réception (ou première présentation) d'une lettre motivée, par envoi recommandé avec accusé de réception, valant mise en demeure. Il sera alors procédé à un état des lieux contradictoire.

Article 16 : Restitution du terrain

En cas de rupture ou de non-renouvellement de la présente convention, l'association s'oblige à rendre le terrain et les équipements en parfait état, dans la limite de leur usure normale, sous réserve de l'application de l'article 4 de la présente convention.

Article 17 : Cession et sous-location

La présente convention étant conclue *intuitu personae*, toute cession des droits en résultant ou sous-location des lieux mis à disposition est interdite.

Article 18 : Litiges

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la convention, toute voie amiable de règlement, avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle. En cas d'échec des voies amiables de résolution, tout contentieux portant sur l'interprétation ou sur l'application de cette convention devra être porté devant le tribunal administratif de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le

Pour la Ville de Strasbourg

Le Maire

Pour l'association

Le Président

Roland RIES

(nom) :

Annexe 5

Delibération n. 38

Extrait du procès-verbal de la délibération de l'Assemblée capitoline

Année 2015

Procès-verbal N. 76

Séance publique du 17 juillet 2015



Deliberazione n. 38

**ESTRATTO DAL VERBALE DELLE DELIBERAZIONI
DELL'ASSEMBLEA CAPITOLINA**

Anno 2015

VERBALE N. 76

Seduta Pubblica del 17 luglio 2015

Presidenza: BAGLIO-AZUNI

L'anno duemilaquindici, il giorno di venerdì diciassette del mese di luglio, alle ore 11,15, nel Palazzo Senatorio, in Campidoglio, si è adunata l'Assemblea Capitolina in seduta pubblica, in seconda convocazione, ai sensi dell'art. 35, comma 3, del Regolamento, per i soli oggetti già iscritti all'ordine dei lavori della seduta del 16 luglio, tolta per mancanza del numero legale, per i quali non si è fatto luogo a deliberazioni.

Partecipa alla seduta il sottoscritto Vice Segretario Generale, dott. Luigi MAGGIO.

Assume la presidenza dell'Assemblea Capitolina la Presidente Valeria BAGLIO la quale dichiara aperta la seduta e dispone che si proceda, ai sensi dell'art. 35 del Regolamento, all'appello dei Consiglieri.

Eseguito l'appello, la Presidente comunica che sono presenti i sottoriportati n. 17 Consiglieri:

Azuni Maria Gemma, Baglio Valeria, Battaglia Erica, Celli Svetlana, Corsetti Orlando, Di Liegro Luigina, Dinoi Cosimo, Fannunza Cecilia, Ferrari Alfredo, Grippo Valentina, Magi Riccardo, Mannocchi Liliana, Nanni Dario, Parrucci Daniele, Peciola Gianluca, Tempesta Giulia e Tiburzi Daniela.

Assenti l'on. Sindaco Ignazio Roberto Maria Marino e i seguenti Consiglieri:

Alemanno Giovanni, Battaglia Immacolata, Belviso Sveva, Bordoni Davide, Cantiani Roberto, Cochi Alessandro, Cozzoli Poli Ignazio, De Luca Athos, De Palo Gianluigi, De Vito Marcello, Di Biase Michela, Frongia Daniele, Ghera Fabrizio, Giansanti Luca, Marchini Alfio, Marino Franco, Mennuni Lavinia, Onorato Alessandro, Palumbo Marco, Panecaldo Fabrizio, Paris Giovanni, Paris Rita, Piccolo Iliara, Policastro Maurizio, Pomarici Marco, Proietti Cesaretti Annamaria, Quarzo Giovanni, Raggi Virginia, Rossin Dario, Stampete Antonio e Stefano Enrico.

La PRESIDENTE, constatato che il numero degli intervenuti è sufficiente per la validità della seduta agli effetti deliberativi, comunica che i Consiglieri Di Biase e Marino hanno giustificato la propria assenza.

Partecipano alla seduta, ai sensi dell'art. 46 del Regolamento, gli Assessori Marino Estella e Pucci Maurizio.

(O M I S S I S)

185^a Proposta (Dec. G.C. del 17 ottobre 2014 n. 91)

Regolamento per l'affidamento in comodato d'uso e per la gestione di aree a verde di proprietà di Roma Capitale compatibili con la destinazione a orti/giardini urbani.

Premesso che Roma Capitale rappresenta il più vasto Comune Italiano per estensione territoriale ed uno dei maggiori Comuni a livello europeo, in cui si registra una estensione urbana di aree a verde tra le più rilevanti e distribuite con capillarità all'interno del tessuto urbano;

Che l'ultimo censimento sull'agricoltura (Istat 2010) ha evidenziato, rispetto al precedente del 2000, dati di interesse sulla consistenza agricola di Roma Capitale; difatti in controtendenza sul dato regionale e nazionale, Roma è passata da 51.729 Ha di superficie agricola totale a 59.959,63 Ha, con un incremento del 12% mentre la S.A.U. (Superficie Agricola Utilizzata) è aumentata del 16.8%. Con i suoi 128.530 Ha di superficie totale e con una SAT (Superficie Agricola Totale) pari al 45% dell'intero territorio comunale, Roma Capitale è considerata il più grande comune agricolo di Europa;

Che una ricognizione del territorio comunale ha fatto emergere oltre alle aree agricole a vocazione produttiva, anche la realtà parallela complessa quanto diffusa degli "orti urbani" spontanei, che si sono sviluppati disordinatamente all'interno della Città consolidata, in prossimità del tessuto residenziale, nelle aree a verde contigue all'abitato;

Che l'Amministrazione Capitolina valuta tali iniziative spontanee sotto il profilo sociale e di inclusione, nonché di valorizzazione del proprio patrimonio, come una forma di attuazione del principio di sussidiarietà orizzontale, assicurando sia la finalità pubblica di manutenzione e riqualificazione di una porzione del territorio non altrimenti utilizzata, sia un beneficio indiretto per l'intera cittadinanza;

Che il verde urbano si inserisce nel contesto dei valori da tutelare, svolgendo una funzione ecologica, sociale, di miglioramento della qualità urbana e della salute pubblica, e la realtà degli orti urbani costituisce forma di tutela attiva, no profit, da regolamentare opportunamente al fine di garantire il rispetto dei principi di proporzionalità e parità di trattamento di tutti i soggetti coinvolti;

Che, conseguentemente, l'Amministrazione Capitolina, che ne riconosce la valenza ed il rilievo ambientale, sociale e culturale, intende disciplinare i principi ed i criteri di istituzione, di conduzione e di gestione di aree verdi di proprietà di Roma Capitale, previo accertamento della conformità con la destinazione urbanistica individuata dal vigente PRG, nonché con le previsioni delle convenzioni urbanistiche utilizzate per orti/giardini urbani, adottando il presente Regolamento con la definizione degli ambiti ed attraverso la promozione di forme di partecipazione dei cittadini, con la finalità di:

- tutelare il territorio come elemento qualificante del contesto urbano;
- promuovere il presidio del territorio, valorizzando il patrimonio verde e agricolo e la tutela della biodiversità di Roma Capitale;
- offrire l'opportunità di produrre una parte del proprio fabbisogno quotidiano di

- ortaggi, in maniera ecologicamente e socialmente sostenibile;
- sostenere l'uso delle aree ad orti e giardini compatibilmente con l'ambiente circostante e con le finalità urbanistiche già individuate;
 - incentivare la partecipazione dei cittadini e soddisfare le numerose richieste che gli stessi, singolarmente o tramite associazioni, hanno nel tempo avanzato;
 - indicare le modalità di intervento per il mantenimento e lo sviluppo della vegetazione esistente, incrementando la presenza di aree verdi armoniche e accessibili a tutti;

- favorire la salvaguardia della biodiversità;
- diffondere il rispetto e l'educazione ambientale, consentendo alle fasce sociali più deboli un approccio facilitato e consapevole al patrimonio del verde esistente, offrendo loro forme di autosostentamento;

Che le Norme Tecniche di Attuazione del PRG, approvato con deliberazione del Consiglio Comunale n. 18 del 12 febbraio 2008, prevedono, nell'ambito dell'art. 75 "Disciplina degli Usi del Suolo e degli Impianti Annessi", che nell'Agro Romano siano ammesse le destinazioni "A 18 Orti Ricreativo-Sociali";

Che negli ultimi anni si è assistito ad un rinnovato interesse verso l'Agro Romano, ma anche verso l'utilizzo ad orti di aree verdi sempre più prossime all'abitato, come è testimoniato dalle iniziative spontanee ormai sedimentate anche nel territorio urbano di tipo residenziale, che hanno stimolato e incrementato la domanda e le aspirazioni di una larga fascia di cittadini, per i quali la possibilità di gestire spazi verdi e, in particolare, orti urbani, costituisce una opportunità di realizzazione, caratterizzata diversamente per ogni fascia di età e di ogni condizione sociale;

Che per quanto attiene le esperienze pregresse di "Orti Spontanei", situazioni di OGU tuttora gestite sine titolo, il competente Dipartimento procederà ad una ricognizione delle aree di proprietà di Roma Capitale utilizzate ad OGU e, entro sei mesi dalla data di approvazione del presente Regolamento, per le situazioni per le quali si riscontri la sussistenza dei criteri fissati per procedere all'assegnazione in comodato d'uso delle medesime aree, provvederà ad instaurare un rapporto giuridico con gli ortisti conformando l'atto di assegnazione alla vigente disciplina regolamentare;

Che il Regolamento oggetto di approvazione è stato redatto attraverso un percorso condiviso con tutti i soggetti associati che si interessano di Orti Urbani entro i confini del territorio comunale, in relazione alle tematiche socio-educazionali-agro-ambientali proprie di questo settore;

Che sono inoltre in fase di individuazione forme di collaborazione tra Roma Capitale, l'Associazione Italia Nostra e l'ANCI (Associazione Nazionale Comuni Italiani) per un progetto comune alle altre realtà di Orti Urbani presenti in Italia;

Preso atto che, in data 30 luglio 2014 il Dirigente dell'U.O. Agricoltura del Dipartimento Tutela Ambientale – Protezione Civile ha espresso il parere che di seguito integralmente si riporta: "Ai sensi e per gli effetti dell'art. 49 del D.Lgs. n. 267 del 18 agosto 2000, si esprime parere favorevole in ordine alla regolarità tecnica della proposta di deliberazione indicata in oggetto.

Il Dirigente

F.to: S. Cicatiello";

Preso atto che, in data 30 luglio 2014 il Direttore del Dipartimento Tutela Ambientale – Protezione Civile ha attestato – ai sensi dell'art. 29 c. 1, lett. i) e j), del Regolamento degli Uffici e Servizi, come da dichiarazione in atti – la coerenza della proposta di deliberazione in oggetto con i documenti di programmazione dell'Amministrazione, approvandola in ordine alle scelte aventi rilevanti ambiti di discrezionalità tecnica con impatto generale sulla funzione dipartimentale e sull'impiego delle risorse che essa comporta.

Il Direttore

F.to: G. Altamura;

Annexe 6

Règlement pour la concession pour l'usage et pour la gestion de zones verte de propriété de Rome Capitale compatibles avec la destination de potagers et jardins urbains.

REGOLAMENTO PER L'AFFIDAMENTO IN COMODATO D'USO E PER LA GESTIONE DI AREE A VERDE DI PROPRIETÀ DI ROMA CAPITALE COMPATIBILI CON LA DESTINAZIONE A ORTI/GIARDINI URBANI

TITOLO I – DISPOSIZIONI GENERALI

Art. 1: OGGETTO

1. Con il presente Regolamento Roma Capitale intende disciplinare i criteri e le modalità per l'affidamento in comodato d'uso di aree a verde di proprietà di Roma Capitale da destinare alla realizzazione di progetti a "Orti/Giardini Urbani" (OGU), ad Associazioni o a Gruppi Costituiti (AGC) no profit. Tali aree saranno individuate nell'ambito delle zone del Piano Regolatore Generale compatibili con le finalità previste dal presente Regolamento.

Art. 2: DEFINIZIONI

Nell'ambito del presente Regolamento si definisce:

1. **AREA DESTINATA AD ORTI/GIARDINI URBANI (OGU):** terreno di proprietà di Roma Capitale dato in comodato d'uso ad Associazioni o Gruppi Costituiti (AGC) no profit per la realizzazione e la gestione di un progetto ad OGU.
2. **ORTO/GIARDINO URBANO (OGU):** lotto di terreno di area non superiore ai 60 mq destinato alla produzione di fiori, frutta, ortaggi per i bisogni dell'assegnatario e di altri associati che nell'insieme costituiscono il nucleo affidatario.
3. **ORTO/GIARDINO CONDIVISO:** area da coltivare collettivamente a scopo sociale.
4. **ORTO/GIARDINO DIDATTICO:** area da destinare alle scuole presenti nel Municipio di competenza territoriale o ad attività di formazione e didattica nelle aree degli Orti Urbani.
5. **ASSOCIAZIONI O GRUPPI COSTITUITI (AGC):** Associazioni o Gruppi costituiti no profit.
6. **ASSEGNATARIO:** chiunque abbia avuto in assegnazione dall'AGC un lotto da coltivare ad orto/giardino.

Art. 3: FINALITA' E OBIETTIVI

1. Gli obiettivi che Roma Capitale intende perseguire attraverso la realizzazione di OGU sono:
 - sviluppare la resilienza della comunità, incrementando la sicurezza alimentare locale;
 - promuovere il presidio del territorio, valorizzando il patrimonio verde e agricolo e la tutela della biodiversità di Roma Capitale;
 - promuovere buone pratiche di regolamentazione dell'uso e quindi del recupero delle risorse (suolo, acqua, energia) prevedendo strutture per la produzione di compost e di sistemi per l'irrigazione opportunamente progettati per il controllo idrico con l'uso dell'ala gocciolante per contenere l'impiego di acqua e la creazione di sistemi per il recupero e il riuso della stessa risorsa con

collegamento di fontanelle/nasoni a serbatoio di accumulo per l'alimentazione del sistema di irrigazione;

- promuovere buone pratiche di organizzazione e gestione spaziale e vegetale degli orti (regolamentazione delle strutture, delle infrastrutture e dei materiali);
- promuovere modalità di agricoltura compatibili con l'ambiente, come il biologico, il biodinamico, la permacultura, ecc.;
- offrire l'opportunità di produrre una parte del proprio fabbisogno quotidiano di ortaggi, in maniera ecologicamente e socialmente sostenibile;
- escludere l'utilizzo di sementi OGM e impegnarsi efficacemente a proteggere l'ambiente creato dagli OGU da qualsiasi contaminazione proveniente dagli OGM, tanto all'esterno quanto all'interno degli OGU, facendo ricorso alla corretta informazione rivolta ai cittadini e alla speciale precauzione di evitare l'approntamento di essenze da prato di tipo OGM nelle aree esterne agli OGU;
- creare percorsi di cittadinanza attiva come occasioni di aggregazione sociale che favoriscano i rapporti interpersonali, la conoscenza e la valorizzazione dell'ambiente urbano, sviluppando momenti di socialità e di incontro;
- promuovere e favorire lo sviluppo della cultura di pratiche ambientali sostenibili e resilienti sensibilizzando i cittadini, le famiglie, i gruppi e le associazioni presenti sul territorio di Roma Capitale e le istituzioni pubbliche, in particolare quelle scolastiche, sull'esigenza di salvaguardare e riqualificare il territorio attraverso processi di autogestione dei beni comuni e di autorganizzazione sui bisogni per contrastare gli effetti della crisi economica;
- stimolare e accrescere il senso di appartenenza della comunità al territorio soddisfacendo la domanda sociale di "paesaggio", di "ambiente", di "socialità", recuperando sia gli spazi pubblici con finalità sociali, culturali o ambientali, migliorandone anche l'aspetto estetico, sia le conoscenze e le tradizioni della cultura contadina del territorio;
- promuovere stili di vita positivi e lo sviluppo di attività fisiche con il coinvolgimento dei segmenti più deboli della società e l'accrescimento di una cultura alimentare sana e sicura;
- favorire l'integrazione, l'inclusione sociale, la solidarietà e l'intercultura;
- favorire l'acquisizione di competenze agricole attraverso la formazione nel settore, concependo l'orto urbano come "campo di prova" anche per attività di trasformazione dei prodotti del suolo;

Art. 4: PARTI INTERESSATE E COMPETENZE

1. Al Dipartimento Tutela Ambientale – Protezione Civile, compete:
 - In fase preliminare, la verifica della disponibilità delle aree proposte dalle Associazioni (AGC) e della loro compatibilità con la destinazione urbanistica ad OGU;
 - Il conferimento in comodato d'uso delle aree oggetto di OGU all'AGC ;
 - L'organizzazione di riunioni semestrali, estese a tutti i Municipi e alle Associazioni, al fine di monitorare lo stato dell'arte degli OGU di Roma Capitale;
 - Il monitoraggio e l'aggiornamento dei dati sugli OGU presenti entro i confini di Roma Capitale;
 - La programmazione, ogni 2 anni, di analisi di campioni del suolo e delle acque d'irrigazione, per evidenziare eventuali contaminazioni ai fini del consumo alimentare. Qualora vengano evidenziati tassi di inquinamento che non consentano l'utilizzo alimentare dei prodotti, verranno inibite le produzioni agricole ai fini del consumo alimentare e valutate forme di produzione alternativa a scopo didattico, estetico o altro; colture non commestibili (ornamentali, arboree, arbustive o di fito o micodepurazione); la bonifica meccanica del terreno nonché la realizzazione di orti rialzati con terra o biomassa di riporto e coltivazione di specie vegetali commestibili a radice corta ;
 - L'impegno a garantire che siano interdette la semina, l'impianto, la coltivazione, la raccolta e la permanenza sul territorio, in acqua o in aria, di organismi geneticamente modificati;
2. Al Municipio compete:
 - laddove sia consegnatario dell'area su cui si realizzerà il progetto a OGU, il conferimento in comodato d'uso dell'area medesima all'AGC, previa verifica della disponibilità delle aree

- proposte dalla AGC e della loro compatibilità con la destinazione urbanistica ad OGU;
- il Municipio effettuerà il controllo sulla regolare gestione e provvederà a inoltrare la relazione annuale al Dipartimento Tutela Ambientale – Protezione Civile.
3. All'AGC che, presentata richiesta di assegnazione di un'area, ottiene in comodato d'uso un terreno di proprietà di Roma Capitale per la realizzazione e la gestione di un progetto ad OGU, compete:
- nella fase di proposta, la produzione delle analisi dei suoli e delle acque irrigue per individuare eventuali contaminazioni;
 - la raccolta delle istanze dei singoli cittadini di richiesta dei singoli lotti ricadenti nell'area attribuita in gestione;
 - l'assegnazione dei lotti;
 - la corretta gestione delle attività esercitate dagli assegnatari dei lotti in accordo a quanto riportato nel Disciplinare di conduzione e manutenzione dell'area oggetto di OGU, Allegato 2 al presente Regolamento.

Art. 5: RICHIESTA DELL'AREA – PRESENTAZIONE DEL PROGETTO

1. La presentazione delle proposte da parte delle AGC avviene a seguito della pubblicazione di apposito avviso da parte del competente Dipartimento.
2. La richiesta dell'area di cui all'Art. 4 del presente Regolamento, deve essere presentata esclusivamente da AGC non aventi scopo di lucro al Dipartimento Tutela Ambientale – Protezione Civile e, per conoscenza, al Municipio territorialmente competente.
3. Le aree proposte dalle AGC sono sottoposte a verifica da parte degli Uffici dipartimentali competenti, sentiti i Municipi, in ordine alla proprietà dell'area, ad eventuali vincoli, alla compatibilità urbanistica con le destinazioni di P.R.G. come disciplinate dalle N.T.A., all'assenza di interferenze con altri progetti o programmi di opere pubbliche o di pubblico interesse già avviati dall'Amministrazione o da Essa programmati.
4. I progetti presentati dalle AGC verranno valutati come specificato al successivo punto 6.
5. Se l'area è di competenza municipale, i progetti – valutata positivamente la disponibilità e compatibilità dell'area di cui al punto 3 – verranno trasmessi, per il successivo iter, ai Municipi interessati.
6. Qualora più AGC concorrano per l'assegnazione dello stesso sito, l'Ufficio dipartimentale o municipale, a seconda di chi ha in consegna l'area, procederà alla selezione dell'Associazione mediante attribuzione di un punteggio in ordine ai seguenti ulteriori criteri:
 - 6.1. Azioni mirate alla tutela ambientale: punteggio massimo 30 punti
 - 6.2. Valenza didattico-sociale: punteggio massimo 45 punti
 - 6.3. Operatività del Progetto: punteggio massimo 25 punti
7. Per le AGC che richiedono il nuovo affidamento di un'area della quale sono già state comodatari, in caso di parità di punteggio, calcolato secondo i criteri di cui al punto precedente, la corretta e conforme conduzione costituirà criterio preferenziale nei limiti del 5% del totale di cui al punto 6;
8. Alla richiesta l'AGC deve allegare i seguenti documenti:
 - L'Atto Costitutivo ;
 - Lo Statuto ;
 - Il Regolamento interno adottato;
 - Il "Progetto", che dovrà essere costituito da una relazione descrittiva e dai relativi elaborati grafici;
 - La lettera d'impegno a stipulare polizza assicurativa contro rischi di responsabilità civile contro terzi (RCT).

TITOLO II – AFFIDAMENTO DELLE AREE

Art. 6: COMODATO D'USO

1. Le aree vengono conferite all'AGC dal Dipartimento Tutela Ambientale – Protezione Civile o dal Municipio territorialmente competente, nel caso si tratti di aree in consegna al Municipio, in comodato d'uso, ai sensi dell'Art. 1803 e seguenti del codice civile, mediante stipula di apposita Convenzione tra Roma Capitale, e per essa il Dipartimento Tutela Ambientale – Protezione Civile ovvero il Municipio, e l'AGC.
2. Il comodato non può essere trasferito a terzi.

Art. 7: DURATA E RINNOVO

1. Il contratto di comodato d'uso ha durata massima di sei anni, a decorrere dalla data di stipula della relativa Convenzione. E' consentito un solo eventuale rinnovo, per ulteriori sei anni, previa verifica della sussistenza dei requisiti di assegnazione. L'Associazione comodataria dovrà presentare istanza formale al Dipartimento Tutela Ambientale – Protezione Civile ovvero al Municipio competente entro tre mesi prima della data di scadenza della Convenzione in atto.
2. La richiesta di rinnovo non costituisce vincolo per l'Amministrazione Capitolina che si riserva il diritto di recedere in qualsiasi momento.
3. Alla scadenza dell'unico rinnovo si procede a un nuovo affidamento.
4. Qualora allo scadere della Convenzione, l'Amministrazione Capitolina non provveda al rinnovo, l'AGC comodataria ha l'obbligo di rimuovere tutte le attrezzature e le strutture installate. La restituzione dell'area, libera da ogni manufatto, avverrà entro tre mesi dopo la fine del ciclo vitale delle coltivazioni in atto.

Art. 8: REVOCA

1. In caso di gravi o reiterate inadempienze da parte dell'AGC, Roma Capitale procederà alla revoca dell'assegnazione e conseguente risoluzione del rapporto giuridico in essere, con riserva di istanza risarcitoria.
2. Roma Capitale si riserva in qualsiasi momento di esercitare il diritto di esigere la restituzione totale o parziale del bene affidato in comodato d'uso all'AGC, nel caso di sopravvenuti motivi di pubblico interesse, senza che sia dovuto all'AGC alcun indennizzo o risarcimento, né individuazione di un'area pubblica alternativa.

Art. 9: CONDIZIONI FINANZIARIE

1. Le aree destinate alla realizzazione di progetti a OGU presentati da AGC, saranno affidate all'AGC in comodato d'uso. La realizzazione del progetto grava economicamente, in modo esclusivo, sull'AGC affidataria.
2. Sono a carico dell'AGC affidataria i consumi legati alle utenze (acqua, elettricità) nonché le responsabilità verso terzi, per danni eventuali a cose e/o persone.
3. In caso di mancato versamento delle quote, l'AGC esplicherà diritti di rivalsa o di revoca nei confronti degli affidatari morosi.

TITOLO III – GESTIONE

Art. 10: PRINCIPI GENERALI

1. L' AGC, cui viene attribuita in comodato d'uso l'area di proprietà comunale per le finalità sociali, ambientali e culturali, come declinate all'art 3, che Roma Capitale intende conseguire, si connota quale soggetto responsabile dello svolgimento del progetto, nel rispetto del presente regolamento e delle condizioni sottoscritte nella Convenzione.
2. L'AGC affidataria potrà favorire l'inclusione sociale e la socializzazione:
 - condividendo le superfici dei singoli appezzamenti e/o delle aree condivise con le realtà territoriali;
 - organizzando iniziative legate alla tutela ambientale (cura collettiva delle aree verdi del quartiere, iniziative sul tema della gestione sostenibile dei rifiuti, dell'acqua per usi irrigui, dei consumi energetici, ecc.), con il coinvolgimento delle scuole e di altre realtà associative del territorio.
3. L'AGC, laddove lo ritenga necessario per evitare appropriazioni indebite e l'ingresso di animali nell'area coltivata, potrà recintare l'intera area oggetto di OGU, previa approvazione dei competenti Uffici, con strutture (rete metallica e pali di legno opportunamente schermata da vegetali oppure con recinzioni equivalenti) che non prevedano opere murarie e siano facilmente rimovibili. Nel caso di recinzione, dovranno essere presenti cancelli d'ingresso alla cui apertura e chiusura provvederà l'AGC comodataria secondo l'orario concordato con il Municipio territorialmente competente.
4. L'eventuale sentieristica presente dovrà essere lasciata libera e, quindi, fruibile poiché l'area, seppure assegnata in comodato d'uso, rimane pubblica.
5. Ogni nuovo intervento nonché le eventuali modifiche a quelli già esistenti, sono subordinati all'approvazione dei competenti uffici del Dipartimento e del Municipio di pertinenza territoriale.
6. Le attività svolte negli OGU non dovranno disturbare il quartiere, soprattutto nelle ore serali/notturne, né potranno accedere o essere parcheggiati veicoli a motore sul terreno messo a disposizione per la coltivazione.
7. Tutti i cittadini possono visitare le Aree destinate a OGU, fruendo degli spazi e dei servizi ricreativi predisposti nelle zone a giardino, senza comunque interferire e disturbare l'attività di coltivazione dei Soci Assegnatari.
8. Le attività svolte non potranno essere finalizzate al conseguimento di alcuna forma di lucro.
9. I prodotti degli OGU non devono essere commercializzati, fatte salve le attività occasionali strettamente strumentali alle attività di conduzione.
10. L'AGC affidatario dell'area deve munirsi di un proprio Regolamento interno coerente con il presente Regolamento di Roma Capitale.

Art. 11: OBBLIGHI DELL'AGC AFFIDATARIA

1. L'AGC affidataria ha l'obbligo di rispettare il presente Regolamento, le condizioni contenute nella Convenzione (Allegato 1 al presente Regolamento) e le norme di conduzione e manutenzione di cui al "Disciplinare di conduzione e manutenzione dell'area oggetto di OGU" (Allegato 2 al presente Regolamento).
2. L'AGC si impegna a:
 - Garantire la cura, l'ordine, la pulizia dell'area affidata e a farla coltivare dagli assegnatari, di cui all'Art. 12 e segg., con continuità;
 - Garantire la dotazione di un'adeguata fonte di approvvigionamento idrico promuovendo i sistemi di raccolta delle acque piovane al fine di migliorare l'utilizzo delle risorse idriche e ridurre il consumo;

- Assicurare che le attività di coltivazione siano attuate con tecniche di coltivazione biologica per la salvaguardia degli assegnatari, degli utenti dell'area e dell'ambiente;
- Garantire lo smaltimento dei rifiuti nel rispetto della vigente normativa, promuovendo ove possibile, le attività di compostaggio dei residui vegetali;
- Garantire adeguata e idonea pubblicità sul territorio ai fini dell'assegnazione dei lotti;
- Garantire idonea sistemazione dell'area qualora il Dipartimento e/o il Municipio non intendano proseguire con la destinazione ad OGU o ritengano che lo stato dei luoghi sia inadatto alla prosecuzione con altra AGC affidataria;
- Effettuare un censimento preventivo degli alberi esistenti nell'area destinata ad orto al fine di garantirne la cura e la salvaguardia.

TITOLO IV – ASSEGNAZIONE DEI LOTTI

Art. 12: ASSEGNAZIONE DEI LOTTI

Le domande dei cittadini per l'assegnazione di un OGU vanno presentate direttamente all'AGC affidataria che, in funzione dei criteri di cui al successivo Art. 13 e in coerenza con gli obiettivi e le finalità del presente Regolamento, provvede a redigere un'apposita graduatoria, di cui, tempestivamente, deve fornire comunicazione al Dipartimento Tutela Ambientale – Protezione Civile e al Municipio di competenza territoriale.

Art. 13: CRITERI DI ASSEGNAZIONE DEI LOTTI DA COLTIVARE

Le AGC, nei propri regolamenti interni, dovranno recepire, tra i criteri di assegnazione dei lotti da coltivare, parametri che assicurino il rispetto degli obiettivi socio-ambientali posti da Roma Capitale nel progetto Orti Urbani Sociali, pertanto :

- Alla categoria "sociale" (disoccupati, inoccupati, pensionati, studenti, nuclei con prole) dovrà essere attribuito un punteggio fino ad un massimo di 40 punti e l'assegnazione ad associazioni con finalità sociali o culturali o a istituzioni scolastiche dovrà ricoprire almeno una percentuale del 15% dei lotti, qualora sussista un numero adeguato di richieste;
- Alla categoria "territorio" (distanza dell'abitazione dall'area destinata agli orti) dovrà essere attribuito un punteggio fino ad un massimo di 30 punti, nel rispetto del principio di produzione a Km 0 e a basso impatto ambientale;
- Alla categoria "operatività" (partecipazione alle attività per la gestione comune degli orti) dovrà essere attribuito un punteggio fino ad un massimo di 30 punti, al fine di esaltare la vocazione volontaristica delle attività comuni svolte all'interno degli orti e ai fini della riuscita complessiva del progetto.

Art. 14: REQUISITI

1. I cittadini richiedenti un lotto da coltivare devono essere in possesso dei requisiti sotto riportati:
 - essere preferibilmente residenti nel Municipio in cui ricade l'area oggetto di OGU,
 - non essere proprietari, o comunque non avere nella disponibilità d'uso a qualsiasi titolo, di terreni coltivabili su area pubblica o privata all'interno del territorio di Roma Capitale, ovvero non essere conviventi di soggetti che siano proprietari o che comunque abbiano nella disponibilità d'uso, a qualsiasi titolo, terreni coltivabili su area pubblica o privata all'interno del territorio di Roma Capitale;
2. Ad ogni assegnatario, o nucleo di assegnatari, può essere assegnato un solo lotto.

Art. 15: CONDUZIONE DEL LOTTO

1. L'AGC deve rendere edotti gli assegnatari dei lotti delle modalità giuridiche di affidamento dell'area da parte di Roma Capitale, assicurandone in toto il rispetto dei termini e delle condizioni, di cui resta corresponsabile solidalmente con il singolo assegnatario.
2. L'assegnazione del lotto non può essere trasferita a terzi.
3. L'orto deve essere coltivato direttamente dall'assegnatario, eventualmente coadiuvato da altri collaboratori, i cui nominativi dovranno essere comunicati all'AGC. Nel caso di orti condivisi, i soggetti assegnatari potranno collaborare alle attività agricole come previsto dal Regolamento interno dell'AGC. La sostituzione dell'assegnatario è prevista solo a causa d'impedimento temporaneo nella conduzione della lavorazione dell'orto/giardino per un massimo di sei mesi senza soluzione di continuità non rinnovabili, previa comunicazione all'AGC a mezzo raccomandata o PEC (Posta Elettronica Certificata) entro trenta giorni dall'impedimento. L'AGC stessa provvederà alla sostituzione dell'affidatario secondo il proprio regolamento interno.
4. L'AGC affidatario avrà il compito di aggiornare annualmente l'elenco degli affidatari degli OGU, che dovrà essere comunicato sia al Dipartimento Tutela Ambientale – Protezione Civile che al Municipio di competenza territoriale.

Art. 16: REVOCA DELL'ASSEGNAZIONE DEL LOTTO

1. Fatta salva l'ipotesi contemplata all'Art.15 comma 3, l'AGC provvederà alla revoca dell'assegnazione del lotto, dopo aver informato il Dipartimento Tutela Ambientale – Protezione Civile e il Municipio territorialmente competente, qualora si verifichi una o più delle seguenti condizioni:
 - Impossibilità, senza averne comunicato i motivi, alla conduzione diretta per un periodo superiore ai tre mesi
 - Mancata coltivazione per un periodo di tre mesi
 - Trasferimento dell'assegnatario in altro Comune
 - Gravi inadempienze alle norme del presente Regolamento o del regolamento interno dell'AGC
 - Sub-affidamento a titolo oneroso, parziale o totale a terzi
 - Revoca da parte di Roma Capitale per motivi di pubblico interesse
 - Turbativa della convivenza civile
2. In caso di rinuncia da parte dell'assegnatario, l'orto rientra nell'immediata disponibilità dell'AGC per una nuova assegnazione.
3. In caso di decesso dell'assegnatario, gli altri componenti del nucleo affidatario, qualora presenti, hanno diritto alla prosecuzione nella conduzione dell'orto. In mancanza di altri componenti del nucleo, l'orto rientra nell'immediata disponibilità dell'AGC per una nuova assegnazione.

Art. 17: RESPONSABILITÀ CIVILE E PENALE

1. L'AGC affidataria agirà in nome e per conto proprio e pertanto è responsabile di qualsiasi danno che i terzi potrebbero subire in dipendenza dell'esecuzione delle attività connesse alla conduzione degli OGU e non potrà quindi pretendere di rivalersi nei confronti di Roma Capitale.
2. La responsabilità solidale con l'AGC, per danni a terzi, riguardo alla conduzione dei lotti individuali e delle zone comuni grava sugli assegnatari.
3. Ogni danno, furto, manomissione, infortunio, incidente che ciascun soggetto assegnatario possa subire o causare a terzi, sarà a lui esclusivamente imputabile. Roma Capitale rimane esclusa da ogni responsabilità civile e penale
4. L'AGC affidataria è tenuta a segnalare repentinamente sia al Dipartimento Tutela Ambientale – Protezione Civile che al Municipio di competenza territoriale eventuali danni, guasti o inconvenienti vari.
5. L'AGC assume in proprio ogni responsabilità per tutti i danni ed infortuni di qualsiasi natura

eventualmente subiti da parte di persone, di cose, di animali, di terzi, in dipendenza di omissioni, negligenze o altre inadempienze relative all'esecuzione delle prestazioni ad essa riferibili, manlevando l'Amministrazione Capitolina da ogni pretesa e/o azione risarcitoria.

6. L'AGC dovrà attivare apposita assicurazione da mantenersi in vigore per tutta la durata del contratto contro i rischi di Responsabilità civile verso terzi (RCT). L'Amministrazione Capitolina sarà tenuta indenne dei danni eventualmente non coperti in tutto o in parte dalle polizze assicurative stipulate dall'AGC.

Art. 18: CONTROLLI E SANZIONI

1. La struttura, Dipartimento o Municipio, competente territorialmente, che ha stipulato la Convenzione, provvederà al controllo sul corretto e conforme utilizzo dell'intera Area destinata ad OGU e di ciascun lotto assegnato, sulla base di quanto disposto dall'Allegato 2 al presente Regolamento e dai conseguenti atti attuativi.
2. La struttura, di cui al comma 1, in caso di accertata violazione della Convenzione, ovvero in seguito a rilevata inosservanza anche di una sola delle disposizioni del presente Regolamento, valutata la gravità dell'infrazione, diffida l'AGC affidataria, mediante lettera raccomandata con avviso di ricevimento oppure mediante PEC, a rimuovere le cause della violazione ovvero a conformarsi agli obblighi entro 30 giorni dal ricevimento della medesima. Perdurando l'inadempienza oltre tale data, procederà alla risoluzione del rapporto. Ove sia il Municipio a rilevare le infrazioni, deve comunicarle tempestivamente al Dipartimento Tutela Ambientale – Protezione Civile prima di procedere all'invio della raccomandata.

Art. 19: DISPOSIZIONI FINALI

1. Le norme indicate non sostituiscono leggi, norme e regolamenti vigenti a carattere Nazionale, Regionale, Provinciale e Comunale.

ALLEGATO 1

SCHEMA DI CONVENZIONE

Convenzione tra Roma Capitale – Dipartimento Tutela Ambientale – Protezione Civile – U.O. *Agricoltura*, o il Municipio ..., e l'Associazione per l'affidamento in comodato d'uso dell'area di mq iscritta al Catasto dei Terreni al Fg Part.IIa/e n° in cui realizzare e gestire il progetto ad Orti/Giardini Condivisi dal titolo "....."

ATTO DI CONVENZIONE

Addi del mese di..... dell'anno 201..., presso la sede del Dipartimento Tutela Ambientale - Protezione Civile - Circ.ne Ostiense, 191 – 00154 Roma - sono presenti:

Roma Capitale - Dipartimento Tutela Ambientale – Protezione Civile - U.O. *Agricoltura* con sede in Roma, circ.ne Ostiense, 191- 00154 – C.F. 02438750586 - rappresentato in qualità di Dirigente della citata U.O dalla dott.ssa Stefania Cicatiello, nata a (....) il .././19.;

o

Roma Capitale - Municipio ... con sede in Roma, – 001... – C.F. rappresentato in qualità di dal/la dott./ssa nato/a a (....) il .././19.;

il/la Sig./Sig.ra....., nato/a a (....) il .././19.. legale rappresentante dell'Associazione con sede legale in – 001... (....) – C.F.

PREMESSO

che con D.D. n° 38 del 24.01.2002 è stato istituito il Servizio Orti Urbani (ex Servizio IV della VIII U.O. "Progetti Speciali" del X Dipartimento "Ambiente") con il compito di censire gli orti urbani spontanei presenti soprattutto in zone a verde in condizione di degrado, abbandono e/o marginalità, la cui presenza era consolidata già da decenni;

che la Giunta Capitolina, nella seduta dell'11 ottobre 2006, ha approvato una Memoria avente ad oggetto la "Realizzazione di Aree ad Orti Urbani nel Comune di Roma", dando mandato al Dipartimento X (ora Dipartimento Tutela Ambientale – Protezione Civile) di redigere un Regolamento che definisse criteri e modalità di realizzazione, assegnazione e gestione delle "Aree ad Orti Urbani Sociali";

che, soprattutto negli ultimi anni, il fenomeno degli Orti/Giardini Urbani (OGU) ha avuto un notevole incremento come dimostrato dalle numerosissime richieste da parte di cittadini singoli o in gruppi costituiti di avere in assegnazione gratuita un'area da adibire ad orto/giardino condiviso ove realizzare progetti proposti dagli stessi;

che con delibera di Assemblea Capitolina n..... del è stato approvato il "Regolamento per l'affidamento in comodato d'uso e la gestione di aree a verde di proprietà di Roma Capitale compatibili con la destinazione a orti/giardini urbani" ;

Tutto ciò premesso si conviene e si stipula quanto segue:

I rapporti tra il Dipartimento Tutela Ambientale – Protezione Civile di Roma Capitale, o il Municipio, e l'Associazione "....." comodataria dell'area sono regolati come segue:

Art. 1

Le premesse costituiscono parte integrante del presente accordo.

Art. 2

DEFINIZIONE DEI RUOLI

1. Al Dipartimento Tutela Ambientale – Protezione Civile, compete:

- Il conferimento in comodato d'uso dell'area in oggetto, della quale si è verificata la disponibilità e la compatibilità con la destinazione urbanistica ad OGU;
- L'organizzazione di riunioni semestrali, estese a tutti i Municipi e alle Associazioni, al fine di monitorare lo stato dell'arte degli OGU di Roma Capitale;
- Il monitoraggio e l'aggiornamento dei dati sugli OGU presenti entro i confini di Roma Capitale;
- La programmazione, ogni 2 anni, di analisi di campioni di suolo e delle acque d'irrigazione per evidenziare eventuali contaminazioni, ai fini del consumo alimentare. Qualora vengano evidenziati tassi di inquinamento che non consentano l'utilizzo alimentare dei prodotti, verranno inibite le produzioni agricole ai fini del consumo alimentare e valutate forme di produzione alternativa a scopo didattico, estetico o altro;
- L'impegno a garantire che siano interdette la semina, l'impianto, la coltivazione, la raccolta e la permanenza sul territorio, in acqua o in aria, di OGM (Organismi Geneticamente Modificati);

2. Al Municipio, laddove sia consegnatario dell'area su cui realizzare il progetto a OGU, compete:

- Il conferimento in comodato d'uso dell'area in oggetto, della quale si è verificata la disponibilità e la compatibilità con la destinazione urbanistica ad OGU;
- il controllo della coerenza delle attività connesse agli OGU svolte dall'AGC comodataria in base alle disposizioni del Regolamento;
- la presentazione al competente Ufficio del Dipartimento Tutela Ambientale – Protezione Civile di una relazione annuale dettagliata e aggiornata sulle aree date in adozione e sulla valutazione della loro gestione;

3. All'AGC, che ha avuto in comodato d'uso un terreno di proprietà di Roma Capitale per la realizzazione e la gestione di un progetto ad OGU, spetta:

- la raccolta delle istanze dei singoli cittadini di richiesta dei singoli lotti ricadenti nell'area attribuita in gestione;
- l'assegnazione dei lotti;
- la corretta gestione delle attività esercitate dagli assegnatari dei lotti in accordo a quanto riportato nel Disciplinare di conduzione e manutenzione dell'area oggetto di OGU, di cui all'Allegato 2 del Regolamento.

Art. 3

AFFIDAMENTO IN COMODATO D'USO DELL'AREA PER LA REALIZZAZIONE DEL PROGETTO AD ORTI E GIARDINI URBANI (OGU) E LA GESTIONE DELLE ATTIVITÀ CONNESSE

Con la presente il Dipartimento Tutela Ambientale – Protezione Civile o, nel caso di aree di competenza Municipale, il Municipio di Roma Capitale, conferisce all'Associazionein comodato d'uso l'area dimq, ascritta al Catasto dei Terreni di Roma Capitale al Foglio..... particella/e nn°.....

L'Associazione comodataria della suddetta area sarà tenuta a realizzare il Progetto ad Orti e Giardini Condivisi (OGU) dal titolo "....." così com'è stato presentato e approvato dai competenti uffici Dipartimentali o Municipali di pertinenza territoriale e a svolgere le attività di gestione connesse, definite e concertate.

Il comodato non può essere ceduto a terzi.

Le attività di gestione dovranno essere svolte dagli assegnatari esclusivamente a loro rischio mediante autonoma organizzazione delle attività.

Qualora il Presidente dell'Associazione "....." debba essere sostituito, detta sostituzione dovrà essere comunicata tramite lettera raccomandata oppure PEC (Posta Elettronica Certificata) al Dipartimento Tutela Ambientale – Protezione Civile e al Municipio competente, completa di curriculum della persona neo-designata. La sostituzione avrà effetto a decorrere dalla comunicazione di gradimento da parte dell'Amministrazione Capitolina.

Art. 4

DURATA DELLA CONVENZIONE

- La presente Convenzione ha la durata massima di sei anni, a decorrere dalla data di sottoscrizione. E' consentito un solo eventuale rinnovo, per ulteriori sei anni, a seguito della presentazione di istanza formale di rinnovo che l'Associazione comodataria dovrà presentare al Dipartimento Tutela Ambientale – Protezione Civile o al Municipio competente, entro i tre mesi prima della data di scadenza della presente Convenzione, previa verifica della sussistenza dei requisiti di assegnazione. Alla scadenza dell'unico rinnovo sarà necessario procedere ad un nuovo affidamento.
- La richiesta di rinnovo non costituisce vincolo per l'Amministrazione Capitolina che si riserva comunque il diritto di recedere in qualsiasi momento.
- Qualora allo scadere della Convenzione, l'Amministrazione Capitolina non provveda al rinnovo, l'AGC comodataria ha l'obbligo di rimuovere tutte le attrezzature e le strutture installate. La restituzione dell'area, libera da ogni manufatto, avverrà entro tre mesi dopo la fine del ciclo vitale delle coltivazioni in atto

Art. 5

ATTIVITÀ E OBIETTIVI

L'Associazione comodataria avrà cura di:

- Condividere le superfici dei singoli appezzamenti e/o delle aree condivise con le realtà territoriali, perseguendo finalità d'inclusione sociale.
- Favorire il percorso di socializzazione organizzando iniziative legate alla tutela ambientale (cura collettiva delle aree verdi del quartiere, iniziative sul tema della gestione sostenibile dei rifiuti, dei consumi energetici, ecc.), coinvolgendo le scuole e altre realtà associative del territorio.
- Recintare l'intera area oggetto di OGU, laddove si ritenga necessario per evitare appropriazioni indebite e l'ingresso di animali nell'area coltivata, previa approvazione dei competenti uffici del Dipartimento Tutela Ambientale – Protezione Civile e del Municipio di pertinenza territoriale, di cui all'Art.10 del Regolamento, con rete metallica e pali di legno opportunamente schermata da vegetali oppure con recinzioni equivalenti che non prevedano opere murarie e siano facilmente rimovibili. Nel caso di recinzione, dovranno essere presenti cancelli d'ingresso alla cui apertura e chiusura provvederà l'AGC comodataria secondo l'orario concordato con il Municipio territorialmente competente.

- Coltivare piante da frutto, ortaggi, erbe aromatiche e fiori destinati a soddisfare il fabbisogno personale e familiare.
- Non commercializzare i prodotti degli OGU fatte salve le attività occasionali strettamente strumentali alle attività di conduzione.
- Lasciare libera e, quindi, fruibile, l'eventuale sentieristica presente in quanto l'area, seppure assegnata in comodato d'uso, rimane pubblica.
- Sottoporre alla preventiva approvazione dei competenti uffici Dipartimentali e Municipali di pertinenza territoriale ogni nuovo intervento, nonché le eventuali modifiche alle strutture già esistenti.
- Non disturbare il quartiere, soprattutto la sera e durante la notte.
- Vietare l'uso di pesticidi e concimi chimici di sintesi;
- Escludere l'utilizzo di sementi OGM e impegnarsi efficacemente a proteggere l'ambiente creato dagli OGU da qualsiasi contaminazione proveniente dagli OGM, tanto all'esterno quanto all'interno degli OGU, facendo ricorso alla corretta informazione rivolta ai cittadini e alla speciale precauzione di evitare l'approntamento di essenze da prato di tipo OGM nelle aree esterne agli OGU;
- Vietare la coltivazione di fave per motivi di sicurezza connessi alla salute pubblica.
- Gestire i rifiuti con raccolta differenziata e il compostaggio della materia organica. A seconda della disponibilità di spazio sarà possibile la sistemazione di due o più compostiere per la trasformazione dei residui vegetali prodotti dalle attività orticole e degli scarti alimentari.
- Promuovere l'utilizzo di sementi biologici non sterili e il loro scambio, la piantumazione di essenze arboree nei dintorni degli orti adatte al terreno e al clima, la conservazione delle varietà locali e delle risorse naturali, tra cui l'acqua e di non consentire qualsiasi attività che possa inquinare o provocare incendi.
- Vietare l'allevamento di animali.
- Sottoporre all'autorizzazione dell'Amministrazione Capitolina il progetto agronomico e paesaggistico per l'eventuale piantumazione di alberi e arbusti di grandi dimensioni, preferibilmente autoctoni.

Art. 6

ASSEGNAZIONE DEI LOTTI

Le domande dei cittadini per l'assegnazione di un lotto vanno presentate direttamente all'AGC comodataria che avrà il compito di predisporre un'apposita graduatoria in funzione dei criteri di assegnazione riportati all'Art.13 del Regolamento e recepiti nel regolamento interno dell'AGC ed in coerenza con gli obiettivi e le finalità di cui all'Art. 3 del Regolamento, della quale deve fornire tempestiva comunicazione al Dipartimento Tutela Ambientale – Protezione Civile e al Municipio di competenza territoriale.

Art. 7

CONDUZIONE DEL SINGOLO LOTTO

- L'assegnazione del lotto non può essere trasferita a terzi.
- L'orto deve essere coltivato direttamente dall'assegnatario, eventualmente coadiuvato da altri collaboratori i cui nominativi dovranno essere comunicati all'AGC. Nel caso di orti condivisi, i soggetti assegnatari potranno collaborare alle attività agricole come previsto dal Regolamento interno dell'AGC. La sostituzione dell'assegnatario è prevista solo a causa d'impedimento temporaneo nella conduzione della lavorazione dell'orto/giardino per un massimo di sei mesi senza soluzione di continuità non rinnovabili, previa comunicazione all'AGC a mezzo raccomandata o PEC (Posta Elettronica Certificata) entro trenta giorni dall'impedimento. L'AGC stessa provvederà alla sostituzione dell'affidatario secondo il proprio regolamento interno.

- L'AGC comodataria avrà il compito di aggiornare annualmente l'elenco degli affidatari degli OGU, che dovrà essere comunicato sia al Dipartimento Tutela Ambientale – Protezione Civile che al Municipio di competenza territoriale.

Art. 8

RESPONSABILITA'

La responsabilità solidale con l'AGC, riguardo alla conduzione delle particelle ortive individuali e delle zone comuni grava sugli assegnatari, per eventuali danni a terzi.

Art. 9

REVOCA DELL'ASSEGNAZIONE DEL LOTTO

L'AGC provvederà alla revoca dell'assegnazione del lotto, informato il Dipartimento Tutela Ambientale – Protezione Civile e il Municipio competente, qualora si verifichi una o più delle seguenti condizioni:

- Impossibilità, non motivata, alla conduzione diretta per un periodo superiore ai tre mesi
- Mancata coltivazione per un periodo di tre mesi
- Trasferimento dell'assegnatario in altro Comune
- Gravi inadempienze alle norme riportate nel presente Regolamento e nel Regolamento interno dell'AGC;
- Sub-affidamento a titolo oneroso, parziale o totale a terzi;
- Revoca da parte di Roma Capitale per motivi di pubblico interesse.
- Turbativa della convivenza civile.

In caso di rinuncia da parte dell'assegnatario, l'orto rientra nell'immediata disponibilità dell'AGC per una nuova assegnazione.

In caso di decesso dell'assegnatario, gli altri componenti del nucleo affidatario, qualora presenti, hanno diritto alla prosecuzione nella conduzione dell'orto. In mancanza di altri componenti del nucleo, l'orto rientra nell'immediata disponibilità dell'AGC per una nuova assegnazione.

Art. 10

DOMICILIO DEI CONTRAENTI

A tutti gli effetti di legge ed ai fini della presente Convenzione:

Roma Capitale - Dipartimento Tutela Ambientale – Protezione Civile, U.O. Agricoltura, dichiara di essere domiciliato presso la sede di Circ.ne Ostiense, 191 – 00154 Roma (RM);

oppure

il Municipio dichiara di essere domiciliato presso la sede di,
..... – 001..... Roma (RM);

l'AGC"....." dichiara di essere domiciliata in, – 001..... Roma (RM).

Art. 11

RISOLUZIONE

In caso di gravi o reiterate inadempienze da parte dell'AGC, Roma Capitale procederà alla revoca dell'assegnazione e conseguente risoluzione del rapporto giuridico in essere, con riserva di istanza risarcitoria.

Roma Capitale si riserva in qualsiasi momento di esercitare il diritto di esigere la restituzione totale o parziale del bene affidato in comodato d'uso all'AGC, nel caso di sopravvenuti motivi di pubblico

interesse, senza che sia dovuto all'AGC alcun indennizzo o risarcimento, né individuazione di un'area pubblica alternativa.

L'Amministrazione Capitolina si riserva il potere di revocare l'affidamento dell'area destinata ad orti/giardini urbani nel caso in cui l'AGC comodataria incorra in violazioni o negligenze, tanto sulle condizioni della presente Convenzione e del "Regolamento per l'affidamento e la gestione di aree pubbliche da destinare a orti/giardini urbani" quanto, a norma di legge o regolamenti, a disposizioni amministrative, alle stesse norme di buona amministrazione, ovvero quando per imperizia o altro suo comportamento, comprometta la tempestiva esecuzione e la buona riuscita delle attività.

Art. 12

DEFINIZIONE DELLE CONTROVERSIE

Le parti convengono di definire in via bonaria le eventuali questioni che possono insorgere nell'interpretazione ed esecuzione della presente Convenzione, mediante convocazione dell'AGC comodataria ad un'apposita riunione di cui sarà steso verbale, considerandosi fallito il tentativo anche in caso di mancata presentazione dell'AGC.

Una volta esperita la via bonaria senza risultati, le controversie saranno deferite al Foro competente di Roma Capitale.

ART. 13

NORME RICHIAMATE

Per quanto non espressamente convenuto, le parti faranno riferimento alle norme del Codice Civile nonché a quelle previste in leggi e disposizioni speciali vigenti ed applicabili al caso, contemplate e previste nel presente Atto.

Il presente Atto è redatto in triplice originale, uno per ciascuna delle parti contraenti.

Roma,.....

ROMA CAPITALE
DIPARTIMENTO TUTELA AMBIENTALE
- PROTEZIONE CIVILE
U.O. *Agricoltura*

Il Dirigente
Dott.ssa Stefania Cicatiello

ROMA CAPITALE
MUNICIPIO (exMun.)
U.O.

Il Dirigente
Dott.....

ASSOCIAZIONE "....."

Il Presidente
.....

ALLEGATO 2

DISCIPLINARE DI CONDUZIONE E MANUTENZIONE DELL'AREA OGGETTO DI OGU

Gli Assegnatari sono tenuti a rispettare quanto segue:

È OBBLIGATORIO:

- Curare la buona sistemazione, l'ordine, la pulizia dell'OGU, da coltivarsi direttamente e con continuità;
- Svolgere le attività di coltivazione con tecniche di coltivazione biologica;
- Svolgere le attività di carico e scarico con mezzi non motorizzati, lasciando automobili ed altri veicoli motorizzati nelle aree di parcheggio;
- L'utilizzo contenuto dell'acqua di irrigazione;
- Il compostaggio dei residui vegetali prodotti all'interno dell'Area, sia quelli derivanti dalla coltivazione sia quelli derivanti dalle attività di manutenzione ordinaria dell'intera Area. Le attività di compostaggio devono effettuarsi nelle zone appositamente predisposte.

È CONSENTITO:

- Piantare alberi da frutto, in modo che lo sviluppo e l'ombreggiamento determinato dagli stessi non sia d'ostacolo alla normale coltivazione ortiva nel proprio e nei lotti limitrofi, previa autorizzazione della messa a dimora da parte del Dipartimento Tutela Ambientale – Protezione Civile e del Municipio territorialmente competente;
- Pacciamare con residui erbacei compostati e non;
- Edificare serre a tunnel, previa presentazione di apposito progetto all'Amministrazione, realizzate con teli in plastica, non più alte di 50 cm da terra, su non oltre il 30% della superficie dell'Orto Urbano, che non diano origine a strutture stabili e indecorose;
- Installare contenitori per il compostaggio dei residui vegetali, previa autorizzazione dell'Amministrazione Capitolina, in alternativa all'utilizzazione delle apposite piazzole comuni per il compostaggio;

VIENE PROMOSSO:

- L'utilizzo di sementi biologiche non sterili e il loro scambio;
- La piantumazione di essenze arbustive nelle adiacenze delle aree a OGU adatte al clima ed al terreno;
- La piantumazione di alberi e arbusti di grandi dimensioni, preferibilmente autoctoni, essendo soggetta ad un progetto agronomico e paesaggistico, dovrà essere autorizzata dal competente Dipartimento Tutela Ambientale.
- La conservazione delle varietà locali e delle risorse naturali.

È VIETATO:

- Svolgere attività non collegate alla coltivazione, tranne attività a carattere occasionale strumentali allo svolgimento delle attività di conduzione degli orti, ai sensi dell'art. 19, comma 1 lett.t di cui alla del.C.C. n. 75/2010 come modificata dalla del. A.C. n. 39 del 23.07.2014;
- Coltivare OGM;
- Allevare e/o tenere animali (da cortile, domestici, ...). L'unica eccezione è riguardo alle api il cui allevamento dovrà essere sottoposto all'approvazione del Dipartimento Tutela Ambientale – Protezione Civile e del Municipio territorialmente competente;
- Accendere fuochi di stoppie o rifiuti;
- Abbandonare o lasciare incolto il lotto assegnato;
- Irrigare in maniera incontrollata. Eventuali perdite dell'impianto d'irrigazione devono essere segnalate all'AGC e per conoscenza all'Amministrazione Capitolina;
- Impiegare l'uso di pesticidi e concimi chimici di sintesi, compresi prodotti a base di zolfo e fosfato ferrico anche se recanti la dicitura "Ammesso in agricoltura biologica";
- Coltivare fave, per motivi di sicurezza connessi alla salute pubblica;
- Stoccare rifiuti e materiali inquinanti e/o nocivi;
- Lavare auto o motocicli in tutta l'Area destinata a Orti Urbani.

2. L'AGC deve provvedere alla:

- Apertura e chiusura dei cancelli dell'Area, rispettando gli orari concordati con il Municipio territorialmente competente ed indicati nella Convenzione;
- Manutenzione ordinaria delle parti comuni e degli arredi in dotazione all'Area.

ALLEGATO 3

Al Presidente dell'AGC.....

Via/Piazza.....

001..... ROMA (RM)

FAX.....

DOMANDA DI ASSEGNAZIONE DI UN LOTTO DA COLTIVARE AD ORTO/GIARDINO URBANO

Io sottoscritto/a nato/a a

Prov./Naz. il e residente in Via/Piazza

n°..... Nazionalità

Municipio di residenza

Tel./Cell. E-mail.....

chiedo l'assegnazione di un lotto da coltivare a OGU.

Dichiaro sotto la mia responsabilità di:

- essere residente nel Municipio di Roma Capitale, in via.....;
- di non essere proprietario, o comunque non avere nella disponibilità d'uso a qualsiasi titolo di terreni coltivabili su area pubblica o privata entro i confini di Roma Capitale;
- di non essere convivente di soggetti che siano proprietari o che comunque abbiano nella disponibilità d'uso, a qualsiasi titolo, terreni coltivabili su area pubblica o privata entro i confini di Roma Capitale;

NOTE AGGIUNTIVE:

In ultimo dichiaro di essere informato che l'AGC comodatario dell'area ad OGU, Roma Capitale ed il Municipio competente possono utilizzare i miei dati personali solo ed esclusivamente ai fini istituzionali dell'Amministrazione Capitolina, ai sensi del D.Lgs. 196/2003.

Roma Capitale o Municipio, li

FIRMA

ALLEGATO 4

A ROMA CAPITALE
Dip. Tutela Ambientale – Protezione Civile
Circonvallazione Ostiense, 191
00144 Roma
FAX 06.67102421

SCHEDA DI RICOGNIZIONE DI "ORTI SPONTANEI" DA REGOLARIZZARE per procedere alla verifica della sussistenza dei necessari requisiti, ai sensi del Regolamento per l'affidamento in comodato d'uso e la gestione di aree verdi di proprietà di Roma Capitale compatibili con la destinazione a orti/giardini urbani (deliberazione A.C. n. del)

L'associazione/Gruppo Costituito costituitasi in data.....

con sede legale in Via/Piazza n°.....

Municipio di residenza

Recapito Telefonico E-mail.....

chiede la verifica dei requisiti per l'assegnazione dell'area coltivata ad OGU sita in via

nel Municipio ascritta al Catasto dei Terreni di Roma Capitale al/i Foglio/i.....
Particella/e..... di estensione di ca.mq.

Si dichiara pertanto che l'Associazione/Gruppo Costituito:

svolge attività orti-colturali nel Municipio di Roma Capitale, in via....., senza soluzione di continuità a partire dalla data(gg/mm/anno)

di essere un'Associazione/Gruppo Costituito senza alcuno scopo di lucro;

di avere avuto

oppure

di non avere avuto

contatti con l'Amministrazione Pubblica o con altro Ente riguardo alle modalità di affidamento dell'area.

Si allega alla richiesta la seguente documentazione in conformità a quanto riportato nel Regolamento degli Orti Urbani di Roma Capitale:

1. Atto di Costituzione

2. Statuto

3. Regolamento Interno

EVENTUALI NOTE AGGIUNTIVE:

Timbro Ass./Gr.Cost.

Il Presidente

La Segreteria Generale comunica che la Commissione IV, nella seduta del 22 aprile 2015, ha espresso parere favorevole a maggioranza.

(O M I S S I S)

La PRESIDENTE invita quindi l'Assemblea alla votazione, con procedimento elettronico, della surriportata proposta di deliberazione.

Procedutosi alla votazione nella forma come sopra indicata, la Presidente, con l'assistenza dei Consiglieri Segretari, dichiara che la proposta risulta approvata con 18 voti favorevoli e 4 contrari.

Hanno votato a favore i Consiglieri Azuni, Baglio, Battaglia E., Battaglia I., Celli, De Luca, Di Liegro, Fannunza, Ferrari, Mannocchi, Nanni, Panecaldo, Parrucci, Peciola, Piccolo, Proietti Cesaretti, Tempesta e Tiburzi.

Hanno votato contro i Consiglieri De Vito, Raggi, Rossin e Stefano.

La presente deliberazione assume il n. 38.

(O M I S S I S)

LA PRESIDENTE

V. BAGLIO – M.G. AZUNI

IL VICE SEGRETARIO GENERALE

L. MAGGIO

La deliberazione è stata pubblicata all'Albo Pretorio dal
..... al e non sono
state prodotte opposizioni.

La presente deliberazione è stata adottata dall'Assemblea Capitolina nella
seduta del **17 luglio 2015**.

Dal Campidoglio, li

p. IL SEGRETARIO
GENERALE

.....
.....

Annexe 7

Statuts de l'association « permaculture partagée St-Gall »

Association Permaculture partagée St-Gall
Assemblée Générale Extraordinaire 17 septembre 2016 - relevé de décisions

ANNEXE 1 : STATUTS MODIFIES

<p>Statuts en date du 29/09/2013, jour de l'AG constitutive, non modifiés à ce jour :</p> <p>Article 1 : Constitution et dénomination</p> <p>Entre toutes les personnes qui adhèrent aux présents statuts, il est formé une association dénommée «Brin de Paille - Alsace».</p> <p>Cette association est régie par les articles 21 à 79-III du Code civil local maintenu en vigueur dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle, ainsi que par les présents statuts.</p> <p>Elle sera inscrite au registre des associations du Tribunal d'Instance de Strasbourg.</p> <p>Article 2 : Objet</p> <p>L'objet de l'association est la promotion de la permaculture par la création et l'animation d'éco-lieux en Alsace, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un Jardin-forêt à Koenigshoffen – St Gall intitulé "Un Jardin à Croquer" qui assurera les besoins alimentaires en végétaux frais de soixante personnes, avec un maximum de quarante adultes, - différents ruchers urbains, périurbains et de montagne. <p>Elle formera les membres et par les échanges favorisera les pratiques et techniques d'agriculture alternative, de petits élevages, d'architecture bioclimatique.</p> <p>Article 3 : Moyens d'action</p> <p>L'association organisera et concrétisera notamment la mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'un Jardin-forêt à Koenigshoffen – St Gall intitulé "Un Jardin à Croquer" dans le 	<p>Statuts modifiés à compter du 17/09/2016.</p> <p>Article 1 - Nom et siège (fusion des ex-articles 1+5, changement noms et adresse)</p> <p>Entre toutes les personnes qui adhèrent aux présents statuts, il est formé une association dénommée «Permaculture partagée St-Gall».</p> <p>Cette association est régie par les articles 21 à 79-III du Code Civil local maintenu en vigueur dans les départements du Bas-Rhin, Haut-Rhin et Moselle, ainsi que par les présents statuts.</p> <p>Le siège de l'association est fixé à : Strasbourg, France</p> <p>Il pourra être transféré par simple décision de la direction.</p> <p>L'association est inscrite au registre des associations du tribunal d'instance de Strasbourg.</p> <p>Article 2 - Objet et but (ajout du but)</p> <p>L'objet de l'association est la promotion de la permaculture par la création et l'animation d'éco-lieux en Alsace, notamment un jardin-forêt, intitulé "Jardin à croquer", situé à Strasbourg Koenigshoffen au lieu-dit St Gall.</p> <p>L'association formera les membres et, par les échanges, favorisera les pratiques et techniques alternatives relevant de la permaculture auprès de tous types de publics.</p> <p>L'association poursuit un but non lucratif et met en œuvre ses activités en préservant et enrichissant l'écosystème général.</p>
--	--

Association Permaculture partagée St-Gall
Assemblée Générale Extraordinaire 17 septembre 2016 - relevé de décisions

<p>- cadre de la convention établie par la Ville de Strasbourg de différents ruchers, urbains, périurbains et de montagne.</p> <p>Différentes listes de discussions sont mises à disposition à cet effet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réseau de permaculture en Alsace : https://groups.google.com/forum/#!forum/reseau-permaculture-bdp-region-alsace - Jardin-forêt à Koenigshoffen – St Gall intitulé "Un Jardin à Croquer" : https://groups.google.com/forum/#!fr&fromgroups#forum/un-jardin-a-croquer - club apicole open source : https://groups.google.com/forum/#!forum/ruche-warre-en-alsace <p>Elle mettra en oeuvre ses activités de culture, de valorisation de la terre, d'entretien, de récolte et d'élevage en préservant et enrichissant l'écosystème général.</p> <p>Les actions constituent un large éventail d'activités suscitant l'intérêt pour la permaculture à travers l'organisation de conférences, d'ateliers d'agriculture synergique et d'excursions culturelles.</p> <p>La vente permanente ou occasionnelle de tous produits ou services entrant dans le cadre de son objet est susceptible de contribuer à sa réalisation.</p> <p>Article 4 : Durée de l'association</p> <p>La durée de l'association n'est pas limitée.</p> <p>Article 5 : Siège social</p> <p>Le siège de l'association est situé au 5 rue Martin Bucer à Strasbourg. Le siège peut être transféré sur simple décision de la direction</p> <p>Article 6 : Composition</p>	<p>Article 3 - Moyens d'actions (simplification)</p> <p>Les moyens d'actions de l'association doivent permettre un large éventail d'activités suscitant l'intérêt pour la permaculture, comme par exemple la culture de végétaux ou de champignons et la valorisation de la terre, l'élevage d'insectes ou d'animaux, l'organisation d'actions pédagogiques, de conférences, d'ateliers et d'excursions.</p> <p>Article 4 - Durée</p> <p>La durée de l'association est indéterminée.</p> <p>Article 5 - Les ressources (remplace ex-article 20)</p> <p>Les ressources de l'association comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les cotisations annuelles des membres ; - les subventions émanant d'organismes publics ou privés, de l'État et des collectivités locales et territoriales ; - les dons et les legs ; - les recettes des manifestations organisées par l'association ; - le revenu des biens et valeurs de l'association ; - toutes ressources qui ne sont pas interdites par les lois et règlements en vigueur. <p>Article 6 - Les membres (simplification)</p> <p>Peut devenir membre toute personne physique ou morale qui soutient les objectifs de l'association. Chaque membre prend l'engagement de respecter les présents statuts.</p> <p>L'association se compose des :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>membres fondateurs</u> : ce sont ceux qui ont créé l'association, qui sont signataires des statuts et qui ont participé à l'assemblée générale constitutive. Ils disposent du droit de vote délibératif et peuvent se présenter aux postes de direction. Ils
---	---

Association Permaculture partagée St-Gall
Assemblée Générale Extraordinaire 17 septembre 2016 - relevé de décisions

<p>L'association régionale <i>Brin de Paille - Alsace</i> se compose des membres fondateurs, des membres actifs appelés "Pépins", des membres usagers appelés "cultivateurs-récoltant", des membres bienfaiteurs.</p> <p>Ces membres doivent adhérer à l'association nationale <i>Brin de Paille</i> et respecter sa charte soit : Respecter la Terre, Respecter l'Homme, Partager équitablement les ressources et créer l'abondance.</p> <p>1. Les membres fondateurs : Ils ont créé l'association, sont signataires des statuts et ont participé à l'assemblée générale constitutive. Ils disposent du droit de vote délibératif et peuvent se présenter aux postes de direction.</p> <p>2. Les membres actifs appelés "Pépins" : Ils participent activement à la vie de l'association et à la réalisation de ses activités. Ils disposent du droit de vote délibératif et peuvent se présenter aux postes de direction.</p> <p>3. Les membres usagers appelés "cultivateurs-récoltant" : Ils adhèrent à l'association afin de participer aux travaux de culture et récoltes, ainsi qu'aux autres activités proposées ou de bénéficier d'une prestation offerte par l'association, sans s'engager dans le soutien de son objet. Ils disposent du droit de vote délibératif.</p> <p>4. Les membres bienfaiteurs : Ils apportent un soutien financier, matériel ou sous d'autre forme à l'association. Ils disposent d'une voix consultative.</p> <p>Des sympathisants sont admis en tant qu'aides, bénévoles ou observateurs sans pour autant être membres de l'association, ni cotisants à l'association nationale <i>Brin de Paille</i>, ni bénéficier de droit de vote.</p>	<p>payent une cotisation.</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>membres actifs</u> : ce sont ceux qui participent activement à la vie de l'association. Ils disposent du droit de vote délibératif et peuvent se présenter aux postes de direction. Ils payent une cotisation. - <u>membres passifs</u> : ils adhèrent à l'association afin de participer à une activité proposée par l'association, sans s'engager dans le soutien de son objet. Ils payent une cotisation et disposent d'une voix consultative. <p>Article 7 – Adhésion (remplace ex-article 8)</p> <p>Pour faire partie de l'association, il faut souscrire un bulletin d'adhésion, être agréé par la direction, puis acquitter une cotisation. En cas de refus, la direction n'est tenue à aucune justification.</p> <p>En cas d'adhésion d'une personne morale, celle-ci devra désigner par écrit son représentant, une personne physique qui disposera du droit de vote délibératif, au sein de l'association.</p> <p>En cas d'adhésion de personnes physiques mineures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - si elles sont âgées de 16 à 18 ans, elles peuvent être électrices et éligibles avec possibilité de participer à l'assemblée générale de l'association et d'être élues à ses instances dirigeantes. Toutefois, elles ne peuvent pas exercer les fonctions de président, trésorier ou secrétaire qui supposent une capacité juridique dont les mineurs sont dépourvus. - si elles sont âgées de moins de 16 ans, elles peuvent être représentées aux assemblées générales par un des parents même si celui-ci n'est pas membre de l'association.
<p>Article 7 : Cotisations</p> <p>La cotisation de l'association « Brin de Paille - Alsace » est fixée annuellement par l'Assemblée Générale Ordinaire et valable pour une année civile.</p>	<p>Article 8 - Perte de la qualité de membre</p> <p>La qualité de membre se perd par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le décès ; - la démission qui doit être adressée par écrit au président ;

Association Permaculture partagée St-Gall
Assemblée Générale Extraordinaire 17 septembre 2016 - relevé de décisions

<p>L'adhésion se fait par voie électronique et précise le montant des cotisations à verser pour la période de l'année civile.</p> <p>Article 8 : Conditions d'adhésion</p> <p>Pour être membre de l'association « Brin de Paille Alsace » il est nécessaire d'adhérer en plus à l'association nationale « Brin de Paille » sur le site Internet : http://asso.permaculture.fr/association/adherer/.</p> <p>Chaque membre s'engage à respecter les présents statuts qui sont disponibles sur le site internet : https://groups.google.com/forum/#!forum/#!/forum/#reseau-permaculture-bdp-region-alsace.</p> <p>Article 9 : Perte de la qualité de membre</p> <p>La qualité de membre se perd :</p> <ul style="list-style-type: none"> • pour absence aux travaux communs (voir règlement du Jardin partagé « Un Jardin à Croquer ») • pour défaut de participation aux frais de fonctionnement (voir règlement du Jardin partagé « Un Jardin à Croquer ») • pour non-paiement de la cotisation à l'association nationale « Brin de Paille » • par radiation pour motif grave prononcée par le conseil de membres actifs appelés "Pépins" après un rappel unique • par démission adressée par écrit au président <p>Article 10 : Conseil des membres actifs appelés "Pépins"</p> <p>L'association est dirigée par un conseil de membres actifs appelés "Pépins" composé de 3 membres au minimum, âgés de 18 ans au moins, et élus pour trois années par l'Assemblée Générale.</p> <p>Un vote sera organisé en cas de démission d'un des membres du conseil de membres actifs appelés "Pépins".</p>	<ul style="list-style-type: none"> - la radiation prononcée par la direction pour le non-paiement de la cotisation dans un délai de 1 mois après sa date d'exigibilité ; - la radiation pour motif grave. Celle-ci sera prononcée par la direction après avoir donné une possibilité à l'intéressé de s'expliquer devant elle. <p>Article 9 - Assemblée Générale ordinaire : convocation et organisation (remplace ex-article 16)</p> <p>L'assemblée générale est composée de l'ensemble des membres de l'association. Elle se réunit une fois par an et chaque fois que l'intérêt de l'association l'exige sur convocation du président ou sur la demande du 1/4 au moins de ses membres. Les convocations contiennent l'ordre du jour et sont adressées par écrit au moins 15 jours à l'avance.</p> <p>Pour que l'AG puisse valablement délibérer, la présence d'un quart des membres (présents ou représentés) disposant de la voix délibérative, est nécessaire. Si le quorum n'est pas atteint, une nouvelle assemblée générale est convoquée avec le même ordre du jour et en respectant un délai minimum de 15 jours. Elle délibèrera valablement quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.</p> <p>Les résolutions de l'assemblée générale sont prises à la majorité des suffrages exprimés des membres présents ou représentés. Le vote par procuration est autorisé. Le nombre de procurations qu'un membre peut détenir est limité à une par membre disposant d'une voix délibérative. Ne pourront prendre part au vote que les membres disposant d'une voix délibérative (cf. art 6). Les votes se font à bulletin secret s'ils concernent une personne morale ou physique. Dans tous les autres cas, quel que soit l'objet du vote, ils se font à main levée, sauf si au moins 25% des membres présents demandent le vote à bulletin secret.</p> <p>L'ordre du jour est fixé par la direction. Seules sont valables les résolutions prises par l'assemblée générale sur les points inscrits à l'ordre du jour. La présidence de l'assemblée générale appartient au président. Toutes les délibérations et résolutions de l'assemblée générale font l'objet d'un procès-verbal et sont consignées dans le registre « des délibérations des assemblées générales » signé par le président et le secrétaire.</p> <p>Il est également tenu une feuille de présence qui est signée par chaque membre et certifiée</p>
--	--

**Association Permaculture partagée St-Gall
Assemblée Générale Extraordinaire 17 septembre 2016 - relevé de décisions**

<p>Les membres sont rééligibles.</p> <p>En cas de vacance de poste, le conseil de membres actifs appelés "Pépins" pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif à la prochaine Assemblée Générale.</p> <p>Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque où devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés.</p> <p>Les mineurs de moins de dix-huit ans ne sont pas éligibles au conseil de membres actifs appelés "Pépins".</p> <p>Le conseil de membres actifs appelés "Pépins" se réunit au moins une fois par an et toutes les fois qu'il est convoqué par le Président.</p> <p>Les décisions sont prises à la majorité des deux tiers des voix des présents et représentés.</p> <p>Le conseil de membres actifs appelés "Pépins" choisit parmi ses membres pour une durée de trois ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un Président • Un Secrétaire • Un Trésorier <p>Article 11 : Accès au conseil de membres actifs appelés "Pépins"</p> <p>Est éligible au conseil de membres actifs appelés "Pépins" tout membre de l'association, âgé de dix-huit (18) ans au moins au jour de l'élection et ne faisant pas l'objet d'une mesure de protection par la loi tutelle ou curatelle.</p> <p>Article 12 : Réunion du conseil de membres actifs appelés "Pépins"</p> <p>Le conseil de membres actifs appelés "Pépins" se réunit au une fois par an, et chaque fois qu'il est convoqué par son président ou sur la demande d'au moins un quart de ses</p>	<p>conforme par le président et le secrétaire.</p> <p>Article 10 - Pouvoirs de l'assemblée générale ordinaire (remplace ex-articles 7, 17 et 18)</p> <p>Dans la limite des pouvoirs qui leur sont conférés par le Code Civil local et par les présents statuts, les assemblées obligent par leurs décisions tous les membres, y compris les absents.</p> <p>L'assemblée entend les rapports sur la gestion de la direction et notamment sur la situation morale et financière de l'association.</p> <p>L'assemblée, après avoir délibéré et statué sur les différents rapports, approuve les comptes de l'exercice clos, vote le budget de l'exercice suivant et délibère sur toutes les autres questions figurant à l'ordre du jour.</p> <p>Elle pourvoit à la nomination ou au renouvellement des membres de la direction dans les conditions prévues à l'article 11 des présents statuts. Elle fixe aussi le montant de la cotisation annuelle à verser par les différentes catégories de membres de l'association.</p> <p>Elle pourvoit aussi à la nomination des deux vérificateurs aux comptes qui doivent présenter lors de l'assemblée générale leurs rapports écrits sur leurs opérations de vérification annuelle des comptes tenus par le trésorier. Ils sont élus pour 1 an par vote à bulletin secret et sont rééligibles à ce poste. Ils ne peuvent pas être élus membres de la direction durant leurs mandats de vérificateurs aux comptes.</p> <p>L'assemblée générale est également compétente pour examiner tous les points qui ne relèvent pas des attributions de la direction.</p> <p>Article 11 - La direction (remplace ex-article 10)</p> <p>L'association est administrée par un comité de direction composée par un nombre impair de personnes allant de 3 à 9 membres. Les membres du comité de direction sont élus pour un an, par l'assemblée générale ordinaire et choisis en son sein, au scrutin majoritaire</p>
--	--

Association Permaculture partagée St-Gall
Assemblée Générale Extraordinaire 17 septembre 2016 - relevé de décisions

<p>membres.</p> <p>L'ordre du jour est fixé par le président et joint aux convocations adressées aux membres par courriel au moins sept jours avant la réunion, et consultable en ligne sur le site https://groups.google.com/forum/#!forum/un-jardin-a-croquer.</p> <p>Les résolutions sont prises à la majorité deux tiers des voix des présents et représentés. Les délibérations sont prises à main levée.</p> <p>Toutes les délibérations et résolutions du conseil de membres actifs appelés "Pépins" font l'objet de procès-verbaux consultables en ligne sur le site https://groups.google.com/forum/#!forum/un-jardin-a-croquer.</p> <p>Article 13 : Rétributions</p> <p>Les membres du conseil de membres actifs appelés "Pépins" ne peuvent recevoir aucune rétribution à raison des fonctions qui leur sont confiées.</p> <p>Article 14 : Remboursements de frais</p> <p>Les frais et débours occasionnés pour l'accomplissement du mandat d'administrateur sont remboursés au vu des pièces justificatives. Le rapport financier présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire doit faire mention des remboursements de frais de mission, de déplacement ou de représentation payés à des membres du conseil de membres actifs appelés "Pépins".</p> <p>Article 15 : Pouvoirs du conseil de membres actifs appelés "Pépins"</p> <p>Le conseil de membres actifs appelés "Pépins" est investi de pouvoirs les plus étendus pour prendre toutes les décisions qui ne sont pas réservées à l'Assemblée Générale ordinaire ou extraordinaire. Il prononce les éventuelles mesures d'exclusion ou de radiation des membres. Il décide de tous actes nécessaires au fonctionnement de l'association.</p>	<p>simple des membres présents ou représentés.</p> <p>En cas de poste vacant, le comité de direction pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif par la plus proche assemblée générale ordinaire. Les pouvoirs des membres remplaçants s'achèvent à l'époque où devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés.</p> <p>Article 12 - Accès à la direction (remplace ex-article 11)</p> <p>Est éligible aux postes de la direction tout membre actif de l'association ou tout membre fondateur de l'association, à jour dans sa cotisation, majeur, et ayant prouvé de par son implication au sein de l'association sa volonté de soutenir les objectifs de celle-ci de façon concrète.</p> <p>Article 13 - Les postes de la direction (remplace partiellement et complète ex-article 10)</p> <p>Le comité de direction peut comprendre les postes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un(e) Président(e) - un(e) Trésorier(e) - un(e) Secrétaire <p>Le/la Président(e)</p> <p>Il/elle veille au respect des statuts et à la sauvegarde des intérêts moraux de l'association. Il/elle supervise la conduite des affaires de l'association et veille au respect des décisions de la direction. Il/elle assume les fonctions de représentations : légale, judiciaire et extra-judiciaire de l'association dans tous les actes de la vie civile. Il/elle peut donner délégation à d'autres membres de la direction pour l'exercice de ses fonctions de représentation.</p> <p>Le/la trésorier(e)</p> <p>Il/elle veille à la régularité des comptes et tient une comptabilité probante. Il/elle rend compte de sa gestion à chaque assemblée générale.</p>
--	---

Association Permaculture partagée St-Gail
Assemblée Générale Extraordinaire 17 septembre 2016 - relevé de décisions

<p>Article 16 : Dispositions communes pour la tenue des Assemblées Générales</p> <p>Les Assemblées Générales se composent de tous les membres de l'association. Elles se réunissent sur convocation du Président et sur demande des membres représentant au moins un quart des membres de l'association.</p> <p>Les convocations doivent mentionner obligatoirement l'ordre du jour. Elles sont faites par courriel aux membres au moins sept jours à l'avance.</p> <p>Toutes les délibérations et résolutions des Assemblées Générales font l'objet de procès-verbaux consultables en ligne sur le site https://groups.google.com/forum/#!forum/un-lardin-a-croquer.</p> <p>Article 17 : Nature et pouvoirs des Assemblées Générales</p> <p>Les affaires de l'association qui ne relèvent pas des attributions du conseil de membres actifs appelés "Pépins" sont réglées par voie de résolution prise en Assemblée Générale des membres.</p> <p>Les membres de l'Assemblée Générale peuvent décider des activités de l'association et faire des propositions sur l'organisation des activités.</p> <p>Article 18 : Assemblée Générale Ordinaire</p> <p>Au moins une fois par an les membres sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire dans les conditions prévues à l'article 18.</p> <p>Après avoir délibéré sur les différents rapports relatifs à la gestion du conseil de membres actifs appelés "Pépins", l'assemblée des membres approuve les comptes de l'exercice clos, vote le budget de l'exercice suivant et délibère sur les autres questions figurant à l'ordre du jour.</p> <p>Elle pourvoit au renouvellement des membres du conseil de membres actifs appelés "Pépins".</p>	<p>Le/la secrétaire</p> <p>Il/elle est chargé(e) de tout ce qui concerne la correspondance de l'association. Il/elle rédige les procès-verbaux des assemblées et des réunions de la direction. Il/elle tient également le registre des délibérations des assemblées générales et le registre des délibérations de la direction.</p> <p>Tous ces postes peuvent être secondés dans leurs fonctions par des adjoint(e)s ou des assesseurs.</p> <p>Article 14 - Les réunions de la direction (remplace ex-article 12)</p> <p>La direction se réunit au moins une fois par an et chaque fois qu'elle est convoquée par le/la président(e) ou à la demande d'un de ses membres.</p> <p>L'ordre du jour est fixé par le/la président(e) et est joint aux convocations écrites qui devront être adressées au moins 7 jours avant la réunion. Seuls pourront être débattus les points inscrits à l'ordre du jour.</p> <p>La présence d'au moins 1/2 de ses membres est nécessaire pour que la direction puisse valablement délibérer. Les résolutions sont prises à la majorité des membres présents et représentés.</p> <p>Par ailleurs, les dites délibérations sont prises à main levée, hormis les votes concernant des personnes morales ou physiques qui se font à bulletin secret. Toutefois, pour tous les autres sujets, à la demande d'un seul des membres présents, les votes doivent aussi être émis au scrutin secret.</p> <p>Toutes les délibérations et résolutions de la direction font l'objet de procès-verbaux, inscrits sur le registre des délibérations et signés par le/la président(e) et le/la secrétaire.</p> <p>Article 15 - Les pouvoirs de la direction</p> <p>La direction prend toutes les décisions nécessaires à la gestion quotidienne de l'association</p>
---	--

Association Permaculture partagé St-Gall
Assemblée Générale Extraordinaire 17 septembre 2016 - relevé de décisions



<p>Elle désigne pour trois ans le ou les vérificateurs aux comptes qui sont chargés de la vérification annuelle de la gestion du trésorier.</p> <p>Elle peut révoquer le conseil de membres actifs appelés "Pépins".</p> <p>Elle fixe le montant de la cotisation annuelle à verser par les membres.</p> <p>Les résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire sont prises à la majorité des deux tiers des voix des présents et représentés.</p> <p>Les votes ont lieu à main levée.</p> <p>Article 19 : Assemblée Générale Extraordinaire</p> <p>Elle est compétente pour la modification des statuts de l'association.</p> <p>Les conditions de convocation et les modalités de tenue d'une telle assemblée sont celles prévues à l'article 18 des présents statuts.</p> <p>Les résolutions portant sur la modification des statuts de l'association sont prises à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.</p> <p>Les votes ont lieu à main levée.</p> <p>L'Assemblée Générale Extraordinaire est compétente pour prononcer la dissolution, la dévolution des biens et la liquidation de l'association.</p> <p>Article 20 : Ressources de l'association</p> <p>Elles se composent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des cotisations des membres • des subventions éventuelles des collectivités territoriales • du revenu des biens et valeurs appartenant à l'association • des dons de toute sorte • de toutes autres ressources qui ne sont pas interdites par les lois et règlements 	<p>qui ne sont pas de la compétence de l'assemblée générale. Elle assure le secrétariat de l'assemblée générale et veille à ce que toutes les mentions à inscrire sur le registre des associations soient effectuées dans un délai de 3 mois.</p> <p>Elle prononce les éventuelles mesures d'exclusion ou de radiation des membres.</p> <p>Elle fait ouvrir tout compte bancaire auprès de tout établissement de crédit, effectue tout emploi de fonds, contracte tout emprunt. Elle décide de tous actes, contrats, marchés, investissements, achats, ventes, demandes de subventions nécessaires au fonctionnement de l'association, etc.</p> <p>Elle est également compétente pour les contrats de travail et fixe les rémunérations des salariés de l'association.</p> <p>Article 16 - Rétributions et remboursement de frais (remplace ex-articles 13 et 14)</p> <p>Les membres de la direction ne peuvent recevoir aucune rétribution à raison des fonctions qui leur sont confiées. Les frais occasionnés par l'accomplissement de leur mandat sont remboursés au vu des pièces justificatives. Les frais de déplacements sont remboursés sur le barème de l'administration fiscale.</p> <p>Article 17 - Assemblée générale extraordinaire : convocation et organisation (remplace ex-article 19)</p> <p>Elle est compétente pour la modification des statuts (article 18) et pour la dissolution de l'association (article 19).</p> <p>Pour la validité des décisions, l'assemblée générale extraordinaire doit comprendre au moins 1/2 des membres ayant droit de vote. Si cette proportion n'est pas atteinte, l'Assemblée extraordinaire est convoquée à nouveau, mais à 15 jours d'intervalle. Elle peut alors délibérer quel que soit le nombre des membres présents. Les procédures de convocation et de vote sont les mêmes que celles des assemblées générales ordinaires prévues à l'article 9 des présents statuts.</p>
--	---

Association Permaculture partagée St-Gall

Assemblée Générale Extraordinaire 17 septembre 2016 – relevé de décisions

<p>vigueur.</p> <p>Article 21 : Vérificateurs aux comptes</p> <p>Les comptes tenus par le trésorier sont vérifiés annuellement par un ou deux vérificateurs aux comptes élus pour trois ans par l'Assemblée Générale ordinaire et rééligibles.</p> <p>Article 22 : Dissolution</p> <p>La dissolution est prononcée par une Assemblée Générale Extraordinaire convoquée spécialement à cet effet.</p> <p>L'assemblée désigne une ou plusieurs personnes membres ou non-membres de l'association qui seront chargées de la liquidation des biens de celle-ci.</p> <p>L'actif net subsistant sera attribué à :</p> <ul style="list-style-type: none">- une association poursuivant des buts similaires,- un organisme à but d'intérêt général (école, commune, syndicat...) choisi par l'assemblée générale. <p>Article 23 : Dévolution et liquidation du patrimoine</p> <p>En cas de dissolution l'actif net subsistant pourra être attribué à une ou plusieurs associations poursuivant des buts similaires et qui seront nommément désignées par l'Assemblée Générale Extraordinaire ou au donateur.</p> <p>L'Assemblée Générale Extraordinaire désignera un ou plusieurs liquidateurs qui seront chargés de la liquidation des biens de l'association et dont elle détermine les pouvoirs.</p> <p>Les résolutions du présent article sont prises à la majorité des deux tiers des membres présents.</p> <p>Article 24 : Règlement intérieur</p> <p>Le conseil de membres actifs appelés "pépins" approuvera ou établira un règlement intérieur qui précisera les modalités d'exécution des présents statuts.</p>	<p>Article 18 - Modification des statuts</p> <p>La modification des statuts de l'association doit être décidée par l'Assemblée générale extraordinaire à la majorité des 2/3 des membres présents ou représentés.</p> <p>Les délibérations ne peuvent porter que sur l'adoption ou le rejet des propositions de modifications arrêtées par la direction et mentionnées à l'ordre du jour.</p> <p>Les modifications feront l'objet d'un procès verbal, signé par le/la président(e) et le/la secrétaire et sera transmis au tribunal dans un délai de 3 mois.</p> <p>Article 19 – Dissolution (remplace ex-articles 22 et 23)</p> <p>La dissolution de l'association doit être décidée par l'assemblée générale extraordinaire à la majorité des 2/3 des membres présents et représentés. L'assemblée désigne une ou plusieurs personnes membres ou non-membres de l'association qui seront chargées de la liquidation des biens de celle-ci.</p> <p>L'actif net subsistant sera dévolu à une/des association(s) poursuivant un but identique, et/ou à un organisme à but d'intérêt général choisis par l'assemblée générale.</p> <p>La dissolution fera l'objet d'un procès-verbal signé par le président et le secrétaire et transmis au plus vite au tribunal.</p> <p>Article 20 - Règlement intérieur (remplace ex-article 24)</p> <p>La direction pourra établir un règlement intérieur fixant les modalités d'exécution des présents statuts et d'organisation interne et pratique de l'association. Ce règlement intérieur sera soumis à approbation de l'assemblée générale ordinaire ainsi que ses modifications ultérieures.</p> <p>Article 21 - Approbation des statuts</p>
--	---

**Association Permaculture partagée St-Gall
Assemblée Générale Extraordinaire 17 septembre 2016 – relevé de décisions**

<p>Ce règlement intérieur sera alors soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire, ainsi que les modifications ultérieures.</p> <p>Les présents statuts ont été adoptés par l'Assemblée Générale Constitutive de l'association "Brin de Paille – Alsace" qui s'est tenue à Strasbourg, le 29/09/2013 au 5 rue Martin Bucer à Strasbourg.</p> <p>Membres fondateurs signataires :</p> <p>AUCHECORNE Claire Signature</p> <p>AUCHECORNE Jean-Michel Signature</p> <p>GROSSHANS Michel Signature</p> <p>KÖPPEL Christophe Signature :</p> <p>LANGENBRONN Odile Signature :</p> <p>SERHANE Mehdi Signature :</p> <p>TERRASSE Camille Signature :</p>	<p>Les présents statuts ont été adoptés par l'Assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue à Strasbourg, le 17/09/2016.</p> <p align="center">  Le Secrétaire ERIC OUBRANE </p> <p align="center">  Le Président Pierre OZYME </p>
--	--

Annexe 8

Statuts de l'association « Orti Urbani Tre Fontane »

STATUTO DELL'ASSOCIAZIONE

Orti Urbani Tre Fontane

Titolo I

Costituzione e scopi

Art. 1 COSTITUZIONE

E' costituita nel rispetto della Costituzione Italiana, del Codice Civile, delle disposizioni della Legge 7 dicembre 2000 n. 383, del Decreto Legislativo 4 dicembre 1997 n. 460, della Legge Regionale 1 settembre 1999 n. 22, un'Associazione di promozione sociale basata sui principi della partecipazione volontaria e che persegue il fine esclusivo della solidarietà sociale, umana, civile, culturale e di ricerca etica, non avente scopo di lucro, denominata "Orti Urbani Tre Fontane" di seguito denominata "Associazione".

Art. 2 SEDE E DURATA

L'associazione ha sede attualmente in Roma, Via Fontanellato n.49 00142, e potrà istituire o chiudere sedi secondarie mediante delibera del Consiglio Direttivo. Il trasferimento della sede legale non comporta modifica statutaria ma l'obbligo di darne comunicazione agli uffici competenti. L'associazione è disciplinata dal presente statuto e da eventuali regolamenti che si rendessero necessari per meglio regolamentare gli specifici rapporti associativi. La durata dell'associazione è a tempo indeterminato.

Art. 3 - FINALITÀ

Gli obiettivi dell'Associazione sono ispirati ai principi della democrazia, della partecipazione, del perseguimento e della tutela del bene comune, della solidarietà, della giustizia, della pace e della non violenza richiamandosi ai principi della Costituzione della Repubblica Italiana, della Dichiarazione Universale dei Diritti dell'Uomo e ai valori della giustizia sociale, dell'uguaglianza nei diritti, della trasparenza e della legalità, elettività delle cariche associative. L'Associazione apartitica e apolitica è finalizzata alla partecipazione, all'innalzamento del livello qualitativo della vita dei cittadini e alla promozione di modelli di sostenibilità ambientale. L'Associazione non ha scopo di lucro ed ha per finalità l'elaborazione, la promozione e la realizzazione di progetti di solidarietà sociale a favore dei propri associati e di terzi. In particolare, l'Associazione ha lo scopo di realizzare orti urbani in aree del comune di Roma.

Art. 4 - ATTIVITÀ

L'Associazione intende perseguire le proprie finalità attraverso lo svolgimento delle seguenti attività:

- A. creazione e coltivazione di orti e giardini recuperando aree abbandonate al degrado;
- B. promozione di buone pratiche di sostenibilità ambientale, conoscenza della natura e tutela del paesaggio;
- C. sviluppo di momenti di socialità e di incontro tra i cittadini;
- D. di avere attenzione verso situazioni di bisogno presenti sul territorio;
- E. di favorire l'interazione tra culture e generazioni differenti, sul recupero della cultura e della pratica contadina coinvolgendo i cittadini del quartiere, le scuole, le case famiglia, i gruppi scout e gli anziani, nonché su un modello sostenibile di rapporto tra uomo e natura che parta dalla tutela dell'ambiente e del paesaggio
- F. incoraggiare la voglia di verde e di partecipazione attiva;
- G. contribuire a far uscire dall'isolamento molte persone della terza età;
- H. di promuovere il miglioramento del rapporto tra le persone, i gruppi sociali e le istituzioni attraverso iniziative di carattere sociale, formativo, informativo, di studio e comunicazione;
- I. di promuovere la tutela ambientale in ogni sua forma anche attraverso l'organizzazione e l'allestimento di festival, rassegne, laboratori, seminari, mostre, incontri di approfondimento dedicati ad ogni espressione di arti figurative, danza, musica, teatro-danza, cinema, teatro, arti audiovisive, libri, rassegne stampa;
- J. istituzione di corsi di educazione ambientale per tutte le fasce di età che consentano ai partecipanti l'approfondimento di diversi argomenti e che sviluppino la consapevolezza ambientale dei partecipanti;
- K. favorire la solidarietà riducendo la distanza tra generazioni.

L'associazione persegue tali scopi anche secondo i principi ed i metodi dell'educazione attiva, senza distinzione di sesso, razza, religione, lingua, opinione politica, condizione sociale e personale.

L'associazione potrà svolgere ogni attività patrimoniale, economica e finanziaria che ritenga necessaria, utile o comunque opportuna per il raggiungimento dei propri scopi.

L'Associazione potrà accedere a contributi e sovvenzioni di qualsiasi genere previste dalle vigenti normative locali, regionali, nazionali e comunitarie.

Le attività descritte potranno essere realizzate prevalentemente dai propri iscritti oppure mediante convenzioni o affidamento a professionisti, società di consulenza, istituzioni ed enti pubblici e privati che svolgono attività di ricerca, sperimentazione, divulgazione, assistenza tecnica, formazione ed aggiornamento professionale.

L'associazione non ha finalità di lucro ed opera esclusivamente per fini di solidarietà sociale e pertanto anche l'esercizio di tali attività non costituisce in alcun modo il

perseguimento di un oggetto esclusivo o principale di esercizio di attività commerciali. L'associazione non potrà svolgere attività diverse da quelle di cui sopra, ad eccezione di quelle direttamente connesse e comunque in via non prevalente.

L'Associazione si può avvalere di ogni strumento utile al raggiungimento degli scopi sociali ed in particolare della collaborazione con gli Enti locali, anche attraverso la stipula di apposite convenzioni, della partecipazione ad altre associazioni, società o Enti aventi scopi analoghi o connessi ai propri.

L'Associazione potrà, esclusivamente per scopo di autofinanziamento e senza fine di lucro, esercitare le attività marginali previste dalla legislazione vigente. E' fatto espresso divieto di distribuire ai soci utili o avanzi di gestione nonché fondi, riserve, anche in forma indiretta.

L'associazione è aperta a chiunque condivida principi di solidarietà.

Art. 5 - I SOCI

Possono aderire all'associazione sia le persone fisiche sia le persone giuridiche, sia le associazioni di fatto, che condividono le finalità previste nell'articolo 3 del presente statuto e che accettano il presente statuto dell'Associazione e gli eventuali suoi regolamenti interni.

La domanda di ammissione deve essere presentata dall'interessato al Consiglio Direttivo che la sottopone all'assemblea dei soci che delibera, in merito ad essa, con giudizio insindacabile. La qualifica di socio dà diritto alla partecipazione alle attività e alle strutture dell'associazione, previa l'osservanza dello Statuto, dei Regolamenti e delle deliberazioni degli organi dell'associazione.

I soci possono essere:

Soci Fondatori.

Sono soci fondatori le persone fisiche che hanno firmato l'atto costitutivo.

Soci Ordinari.

Sono soci ordinari le persone fisiche che si impegnano a corrispondere una quota associativa annuale nella misura stabilita dall'Assemblea dei soci su proposta del Consiglio Direttivo.

L'ammissione alla qualifica di socio ordinario è definitiva dalla riscossione del pagamento della quota associativa annuale. I soci ordinari hanno diritto di voto e sono eleggibili alle cariche sociali, nella modalità previste dal presente Statuto.

Soci Onorari.

Sono soci onorari le persone fisiche che abbiano acquisito particolari meriti per la loro opera a favore dell'associazione o che siano impossibilitati a farne parte effettiva.

Soci Sostenitori.

Sono soci sostenitori le persone fisiche o giuridiche che contribuiscono agli scopi dell'associazione in modo gratuito o mediante conferimento in denaro o in natura e non hanno diritto di voto nelle assemblee dell'associazione.

I soci ordinari qualora l'Assemblea dei soci lo ritenga opportuno, sono tenuti a versare un contributo annuale, il cui importo sarà determinato dall'Assemblea stessa su proposta del Consiglio Direttivo. La quota associativa è intrasmissibile e non rivalutabile.

I soci devono svolgere la propria attività in modo personale, spontaneo e gratuito senza fini di lucro, nel rispetto del rapporto associativo. Il comportamento verso gli altri associati e verso gli estranei deve essere animato da spirito di solidarietà e attuato con correttezza, onestà e buona fede. L'attività degli associati è svolta prevalentemente a titolo gratuito. Tuttavia è ammesso il rimborso delle spese effettivamente sostenute e documentate per lo svolgimento delle attività nei limiti fissati dall'assemblea dei soci. L'associazione, qualora le circostanze lo richiedessero, potrà assumere lavoratori dipendenti o avvalersi di prestazioni di lavoro autonomo.

I dati personali dei soci saranno tutelati ai sensi del D. Lgs 196/2003.

I dati personali forniti saranno trattati esclusivamente per finalità strettamente connesse alle finalità dell'Associazione Orti Urbani Tre Fontane.

La qualifica di socio si perde per decadenza, qualora non si sia provveduto al rinnovo della quota sociale istituita attraverso delibera dell'Assemblea dei soci. La qualifica di associato si perde inoltre per recesso, per sospensione ed esclusione. Il recesso dall'associazione avviene in seguito alle dimissioni date dal socio in forma scritta ed inviate al Consiglio Direttivo e diventano esecutive dopo la ratifica dell'Assemblea dei soci.

La sospensione e l'esclusione del socio possono essere inflitte dal Consiglio Direttivo al socio che tenga comportamenti o compia azioni non conformi alle finalità dell'associazione o che si macchi di gravi reati. La sospensione o l'esclusione nei confronti del socio dovrà essere deliberata dall'assemblea dei soci su proposta del Consiglio Direttivo.

Della perdita della qualità di socio dovrà essere fatta annotazione sull'apposito Libro dei soci dell'associazione.

Titolo II Organi sociali

Art. 6 GLI ORGANI SOCIALI

Le cariche sociali ed elettive sono gratuite, salvo il rimborso spese direttamente sostenuto nell'espletamento degli incarichi associativi, dietro presentazione di giustificativo fiscalmente valido.

Gli organi dell'Associazione sono:

- l'Assemblea dei soci;
- il Presidente;
- il Consiglio Direttivo;

Art. 7 L'ASSEMBLEA DEI SOCI

L'Assemblea è l'organo sovrano dell'Associazione. Tutti i soci in regola con gli obblighi imposti dall'Associazione possono partecipare all'Assemblea generale.

Ciascun socio ha diritto ad un voto e può farsi rappresentare all'Assemblea da altro socio mediante delega scritta e firmata; la delega può essere conferita solo ad altro socio.

L'Assemblea dei soci, regolarmente costituita, rappresenta l'universalità dei soci e le sue deliberazioni prese in conformità alla legge ed al presente statuto obbligano tutti gli associati, anche se dissenzienti. L'assemblea dei soci è il massimo organo deliberante e può essere ordinaria o straordinaria.

L'assemblea ordinaria ha tra l'altro il compito:

- di elaborare e fissare i principi e gli indirizzi generali dell'associazione;
- di ratificare l'entità delle quote associative annue stabilite su proposta del Consiglio Direttivo;
- di approvare il bilancio preventivo e consuntivo;
- di approvare il regolamento interno e le convenzioni;
- di effettuare proposte per le attività istituzionali, complementari e commerciali;
- di deliberare la sospensione o l'espulsione del socio che tenga comportamenti o compia azioni non conformi alle finalità dell'associazione o che si macchi di gravi reati.

L'assemblea straordinaria ha tra l'altro il compito:

- di deliberare sulle modifiche dello statuto dell'associazione;
- di decidere l'eventuale scioglimento dell'associazione.

L'assemblea ordinaria è convocata presso la sede sociale o altrove purché nel territorio nazionale almeno una volta all'anno per l'approvazione del bilancio dell'associazione.

L'esercizio finanziario dell'associazione ha inizio il 1° Gennaio e termine il 31 Dicembre d'ogni anno. Per ogni esercizio è fatto obbligo di predisporre un bilancio preventivo ed un bilancio consuntivo. Entrambi vengono predisposti dal Consiglio Direttivo e sottoposti all'approvazione dell'assemblea dei soci entro 120 giorni dalla chiusura dell'esercizio.

I bilanci saranno depositati presso la sede dell'associazione stessa per la durata prevista dal Codice Civile, salvo diverse disposizioni di legge e potranno essere consultati dai soci.

Inoltre l'assemblea ordinaria può essere convocata ogni qualvolta ciò venga richiesto dal Presidente dell'associazione, da un terzo dei membri del Consiglio Direttivo o da un decimo dei soci.

La convocazione è fatta dal Presidente o da persona dallo stesso a ciò delegata, mediante comunicazione scritta ed inviata almeno 8 giorni prima della data della riunione tramite posta, fax o posta elettronica.

Nella convocazione dovranno essere specificati l'ordine del giorno, la data il luogo e l'ora dell'assemblea, sia di prima che di seconda convocazione. L'assemblea può es-

sere convocata in seconda convocazione a partire dal giorno successivo a quello fissato per la prima convocazione.

I soci in regola con il versamento della quota sociale hanno diritto di intervenire all'assemblea. Ogni socio ha diritto ad un voto. Le deliberazioni dell'assemblea in prima convocazione sono prese con la maggioranza del 50 per cento più 1 dei soci.

In seconda convocazione le deliberazioni sono valide con la maggioranza dei soci presenti, qualunque sia il loro numero.

Per la modificazione del presente statuto o per deliberare lo scioglimento dell'associazione e la devoluzione del suo patrimonio occorre il preventivo parere favorevole del Consiglio Direttivo e la deliberazione dell'assemblea dei soci convocata in assemblea straordinaria con il voto favorevole di almeno il settantacinque per cento più uno dei soci presenti sia in prima che in seconda convocazione.

L'assemblea è presieduta dal presidente dell'associazione o in sua assenza dal vicepresidente o, in assenza di quest'ultimo, da un membro del Consiglio Direttivo designato dalla stessa assemblea.

I verbali dell'assemblea, sia ordinaria che straordinaria, impegnano tutti i soci sia dissenzienti che assenti.

In caso di recesso o di esclusione, i singoli non possono chiedere la divisione del fondo comune, né pretenderne la restituzione pro quota.

Art. 8 IL PRESIDENTE

Il Presidente dell'Associazione è eletto dall'Assemblea dei soci, dura in carica 5 anni ed è rieleggibile. Il Presidente è il rappresentante legale dell'associazione nei confronti di terzi e presiede le riunioni del Consiglio Direttivo e dell'Assemblea dei soci.

Il Presidente assume nell'interesse dell'associazione tutti i provvedimenti, ancorché, ricadenti nella competenza del Consiglio Direttivo nel caso ricorrano motivi di necessità e d'urgenza e si obbliga a riferirne allo stesso in occasione della prima riunione utile per la ratifica.

Il Presidente ha i poteri della normale gestione ordinaria dell'associazione e gli potranno essere delegati altresì eventuali poteri che il Consiglio Direttivo ritenga opportuno delegargli, anche di straordinaria amministrazione. Il Presidente individua, istituisce e presiede comitati operativi, tecnici e scientifici determinandone la durata, le modalità di funzionamento, gli obiettivi ed i compensi.

In particolare compete al Presidente:

- convocare e presiedere l'Assemblea dei Soci e le riunioni del Consiglio Direttivo;
- predisporre le linee generali del programma delle attività dell'associazione;
- redigere la relazione consuntiva annuale sull'attività dell'associazione;
- vigilare sulle strutture e sui servizi dell'associazione;
- determinare criteri organizzativi che garantiscano l'efficienza, l'efficacia, la funzionalità e la puntuale individuazione delle opportunità ed esigenze per l'Associazione e gli Associati;
- emanare i regolamenti interni dell'associazione.

In caso d'assenza o impedimento, le funzioni del Presidente saranno assunte dal Vice Presidente.

Art. 9 IL CONSIGLIO DIRETTIVO

I componenti del Consiglio Direttivo dell'Associazione sono eletti dall'Assemblea dei soci, durano in carica 5 anni e sono rieleggibili.

Il Consiglio Direttivo dell'associazione è composto da un numero di membri non inferiore a tre e non superiore a undici, incluso il Presidente che è eletto dall'Assemblea dei soci.

Il Consiglio Direttivo ha i seguenti compiti:

- attuare le direttive generali stabilite dall'assemblea dei soci;
- promuovere iniziative volte al conseguimento degli scopi sociali;
- assumere tutti i provvedimenti necessari per l'amministrazione ordinaria e straordinaria, l'organizzazione ed il funzionamento dell'associazione;
- predisporre il bilancio dell'associazione, sottoponendolo poi all'approvazione dell'assemblea;
- stabilire le quote annuali dovute dai soci da sottoporre all'approvazione dell'assemblea dei soci;
- predisporre un regolamento interno dell'associazione, conforme alle norme del presente statuto, da sottoporre all'approvazione dell'assemblea dei soci.
- elegge tra i propri componenti il Vice Presidente.
- propone all'Assemblea dei soci la sospensione o l'espulsione del socio che ha tenuto comportamenti o compiuto azioni non conformi alle finalità dell'associazione o che si macchi di gravi reati.

Il Consiglio Direttivo può demandare ad uno o più consiglieri lo svolgimento di determinati incarichi e delegare a gruppi di lavoro lo studio di problemi specifici.

Il Consiglio Direttivo elegge tra i suoi membri il tesoriere.

Il tesoriere è responsabile della tesoreria, provvede alla riscossione delle entrate ed al pagamento delle spese in conformità alle decisioni del Consiglio Direttivo, è responsabile della tenuta dei libri contabili dell'associazione, redige la bozza di bilancio preventivo e consuntivo dell'associazione su proposta del Consiglio Direttivo e cura i rapporti con gli istituti bancari. Il suo mandato è legato a quello del Consiglio Direttivo; egli decade quindi allo scadere del mandato del Consiglio Direttivo o in caso di suo scioglimento.

I membri del Consiglio Direttivo durano in carica 5 anni e sono rieleggibili. Se vengono a mancare uno o più consiglieri saranno sostituiti dai primi non eletti. I nuovi consiglieri terminano il loro mandato insieme a quelli che sono in carica all'atto della loro nomina.

Le riunioni del Consiglio Direttivo sono valide con la presenza della metà più uno dei membri e vengono convocate almeno tre giorni prima dal Presidente per iscritto con l'indicazione degli argomenti in discussione o via e-mail, o via fax, o tramite telefono in casi di particolare urgenza, le delibere del Consiglio Direttivo vengono adottate a maggioranza dei presenti su tutti gli argomenti posti all'ordine del giorno.

Il Consiglio Direttivo può essere convocato anche su richiesta di almeno un terzo dei suoi membri. Tutte le riunioni del Consiglio Direttivo vanno verbalizzate.

Il Consiglio Direttivo, può costituire un Comitato Scientifico avente funzione consultiva, che può essere composto anche da persone non socie, ne nomina il Presidente e dura in carica 5 anni.

Il Consiglio Direttivo, per meglio regolare il funzionamento interno dell'Associazione, soprattutto per disciplinare i rapporti tra l'associazione ed i soci e per determinare i criteri e le regole inerenti o svolgimento delle attività, può elaborare dei regolamenti che dovranno essere approvati dall'assemblea dei soci.

Art. 10 IL COLLEGIO DEI REVISORI

L'assemblea dei soci qualora lo ritenga opportuno e nei casi previsti dalla legge può nominare un Collegio dei Revisori.

Titolo III Patrimonio sociale

Art.11 IL PATRIMONIO

Il patrimonio dell'associazione è costituito dal complesso di tutti i beni mobili ed immobili, comunque appartenenti all'associazione, nonché da tutti i diritti a contenuto patrimoniale e finanziario della stessa.

Le risorse economiche per il funzionamento dell'associazione e per lo svolgimento delle sue attività saranno costituite:

- dalle quote e dai contributi degli associati;
- da eredità, donazioni e legati;
- da contributi dello Stato, della Regione, degli enti locali, di enti o istituzioni pubbliche anche finalizzati al sostegno di specifici e documentati programmi realizzati nell'ambito dei fini statuari;
- dai contributi dell'Unione Europea e di organismi internazionali;
- dalle entrate derivanti da prestazioni di servizi convenzionati;
- dai proventi delle cessioni di beni e servizi agli associati e a terzi, anche attraverso lo svolgimento di attività economiche di natura commerciale, artigianale o agricola svolte in maniera ausiliaria e sussidiaria e comunque finalizzate al raggiungimento degli obiettivi istituzionali;
- da erogazioni liberali degli associati o di terzi;
- da entrate derivanti da iniziative promozionali finalizzate al proprio finanziamento, quali feste e sottoscrizioni anche a premi;
- da altre entrate compatibili con le finalità sociali dell'associazionismo di promozione sociale.

E' assolutamente vietata la distribuzione, anche in modo indiretto, di utili o di avanzi di gestione, durante la vita dell'Associazione.

Gli eventuali avanzi di gestione dovranno essere utilizzati solo ed esclusivamente per lo svolgimento di attività statutariamente previste.

Titolo IV
Esercizio sociale, scioglimento e disposizioni finali

Art.12 ESERCIZIO SOCIALE

L'esercizio sociale va dall'1 gennaio al 31 dicembre di ogni anno; alla fine di ogni esercizio il Consiglio Direttivo procederà alla formazione del rendiconto economico e finanziario che dovrà essere approvato dall'Assemblea da convocarsi entro quattro mesi dalla chiusura dell'esercizio. Il rendiconto dovrà essere depositato presso la sede dell'Associazione nei quindici giorni che precedono l'Assemblea convocata per la sua approvazione ed ogni associato, previa richiesta scritta, potrà prenderne visione.

Art.13 LO SCIoglimento

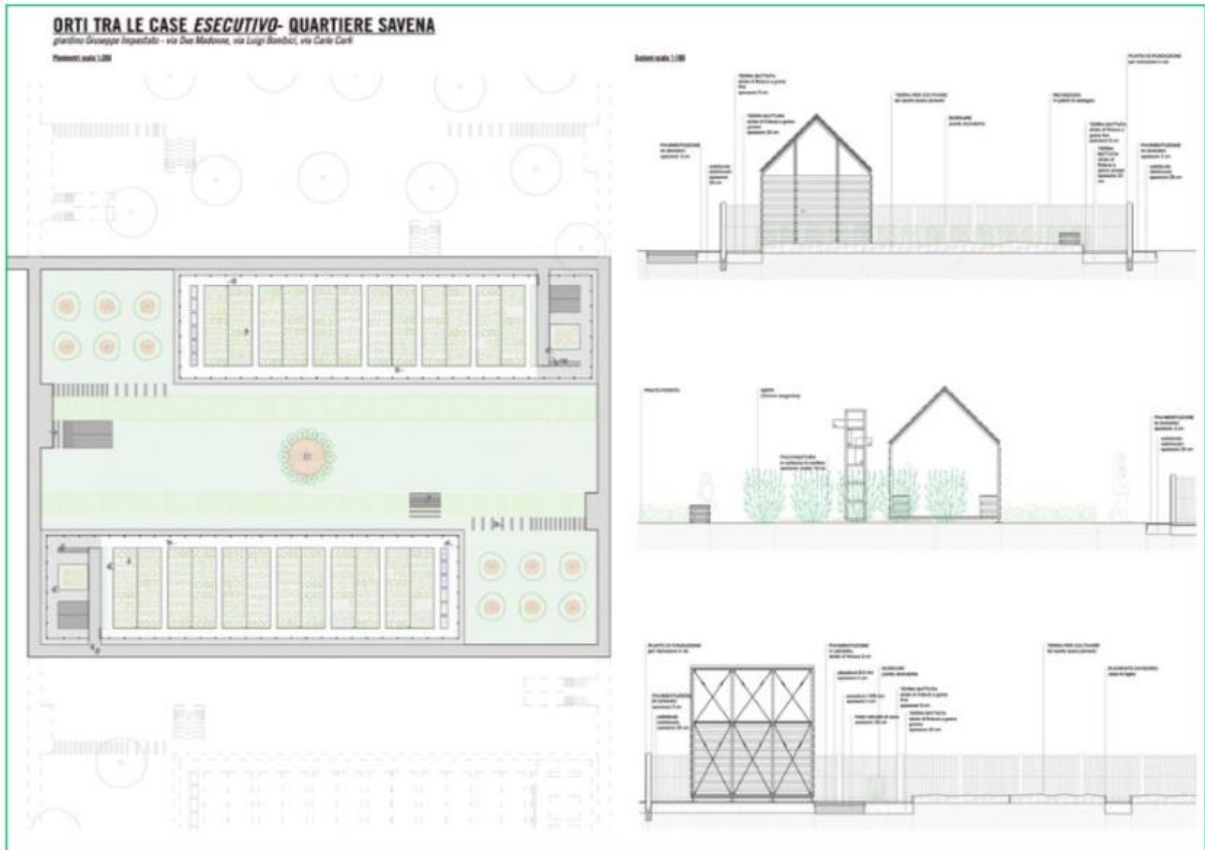
In caso di scioglimento dell'Associazione, il patrimonio residuo sarà devoluto ad altra Associazione con finalità identiche o analoghe, o a fini di pubblica utilità e salvo diversa destinazione imposta dalla legge.

Art. 14 DISPOSIZIONI FINALI

Per quanto non espressamente previsto dalle norme del presente statuto si applicano le norme del Codice Civile e le leggi vigenti in materia.

Annexe 9

Projet de jardins partagés de la Ville de Bologne



Plan du projet d'aménagement vainqueur du concours *Ortipertutti*



Modélisation du projet d'aménagement vainqueur du concours *Ortipertutti*



Réalisation du projet, Giardino Impastato

Résumé

Cette recherche explore le déploiement protéiforme du politique au sein de jardins partagés. L'étude empirique met en lumière les pratiques et les discours qui s'y développent comme une expression ordinaire du politique. Ce travail s'appuie sur deux terrains d'enquête (l'un situé à Rome et l'autre à Strasbourg), permettant de nourrir la réflexion d'une approche comparative. Un des éléments qui caractérisent ce travail est l'attention portée aux liens entre les enjeux de redéfinition de la démocratie et la nécessaire imbrication de celle-ci avec les enjeux écologiques. Nous postulons que les jardins partagés sont des laboratoires de l'exercice local et pratique de la participation et contribuent en cela à inventer de nouveaux modèles d'aménagements qui respectent des principes écologiques.

La réflexion est construite en deux parties complémentaires. La première, consacrée à l'étude du politique au sein des associations de jardins partagés, analyse les formes de l'engagement qui s'y déploient. Après avoir établi les profils d'engagement et les processus de politisation des membres, l'analyse de l'environnementalisme ordinaire comme forme particulière de l'engagement au sein des jardins permet de souligner la connexion possible et nécessaire entre enjeux écologiques et participation citoyenne. La deuxième partie de la thèse analyse la place de ces initiatives dans leurs arènes locales respectives et leurs rapports aux institutions avec lesquelles elles interagissent. Nous traitons la manière dont ces initiatives prennent place sur le territoire, comme processus participatifs « spontanés », comment elles négocient avec les institutions locales leurs actions et leur présence sur ces espaces publics, mais aussi comment elles se structurent dans le temps. Après avoir mis en évidence les dynamiques à l'œuvre au sein de ces organisations et les différences entre ces deux territoires, à Rome et à Strasbourg, nous pointons les principaux éléments de l'analyse comparée pour ensuite articuler la réflexion sur les démarches participatives — plus ou moins institutionnalisées — avec la notion de commun(s). La question des communs est envisagée comme catégorie opérationnelle à partir du terrain romain, mais aussi comme notion qui permet de penser un nouvel horizon politique au-delà de l'alternative marché/État dans un cadre plus général.

Mots Clés : démocratie participative, politique locale, engagement participatif, jardins partagés, environnementalisme ordinaire, commun(s), droit à la ville, appropriation, planification informelle

Abstract

This research addresses the multifaceted roll-out of politics in shared urban gardens. The empirical survey highlights the customs and discourses that develop in these gardens as an ordinary expression of politics. This work focuses on two sites that were investigated (one located in Rome and the other in Strasbourg), to feed the research with a comparative approach. This work is characterized, among other issues, by the attention paid to the links between redefinition of democracy and its necessary entanglement with ecological issues. Our key assumption is that shared urban gardens are laboratories of local and practical application of participation and contribute to the invention of new models of development that respect ecological principles.

The demonstration is built around two main parts. The first, dedicated to the study of politics in urban garden associations, analyses the forms of commitment that are deployed there. We first establish the profiles of commitment and the politicization processes of the members. Then, we analyze the ordinary environmentalism as a particular form of the commitment within the gardens which underlines the possible and necessary connection between ecological issues and citizen participation. The second part of the thesis points out the place of these initiatives in their respective local contexts and their relations with the institutions with which they interact. We address how these initiatives take place on the territory, as "spontaneous" participatory processes, how they negotiate with local institutions their actions and their presence on these public spaces, but also how they are structured in time. After having highlighted the dynamics at work within these organizations and the differences between these two territories, in Rome and Strasbourg, we emphasize the main elements of comparative analysis and then articulate the reflection on participatory approaches - more or less institutionalized - with the notion of common(s). The 'commons' is considered as an operational category from the Roman field, but also as a theoretical notion that allows to think a new political horizon beyond the market / State alternative in broader context.

Key words: participatory democracy, local politics, participatory commitment, shared urban gardens, ordinary environmentalism, common(s), right to the city, appropriation, informal planning